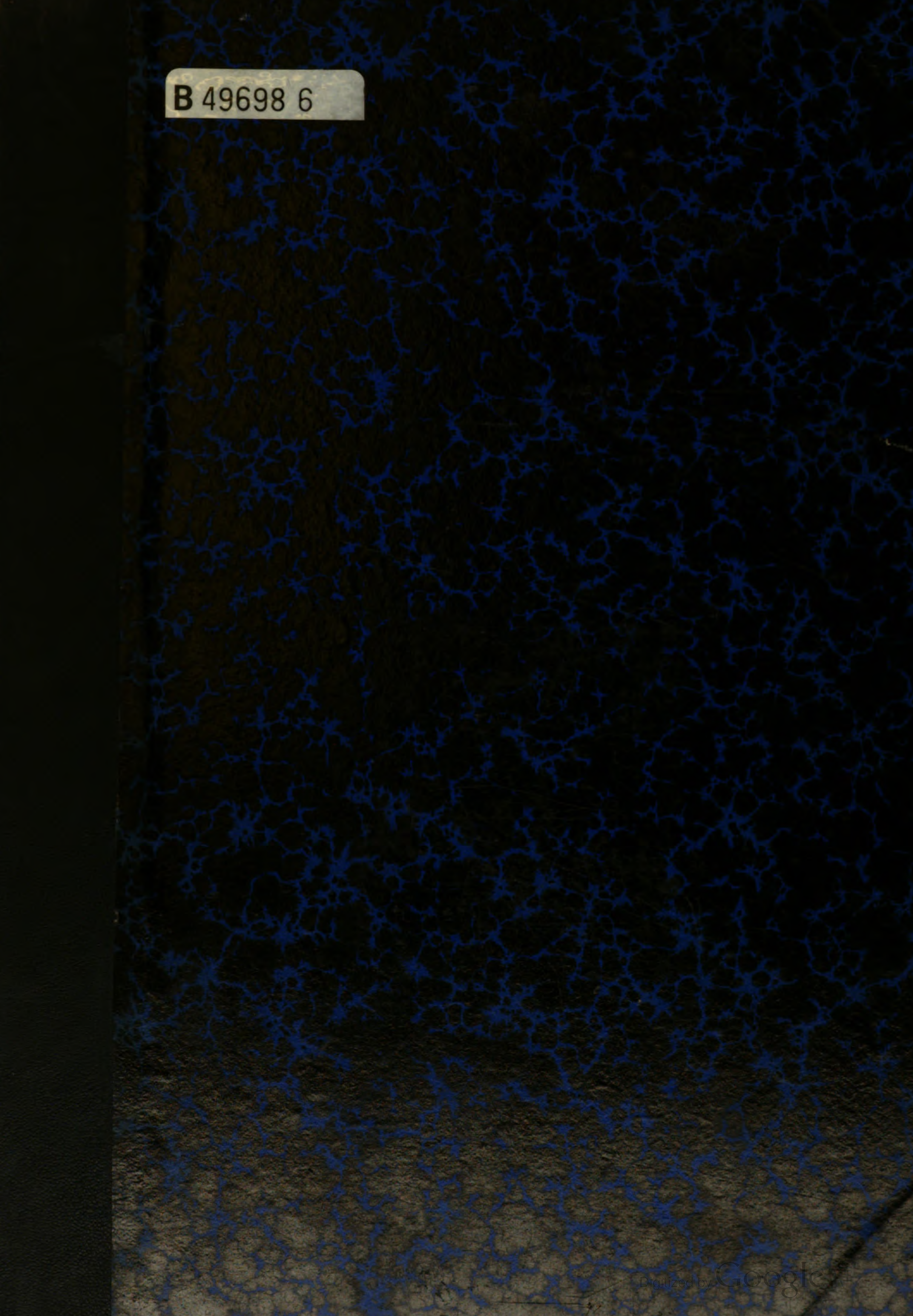
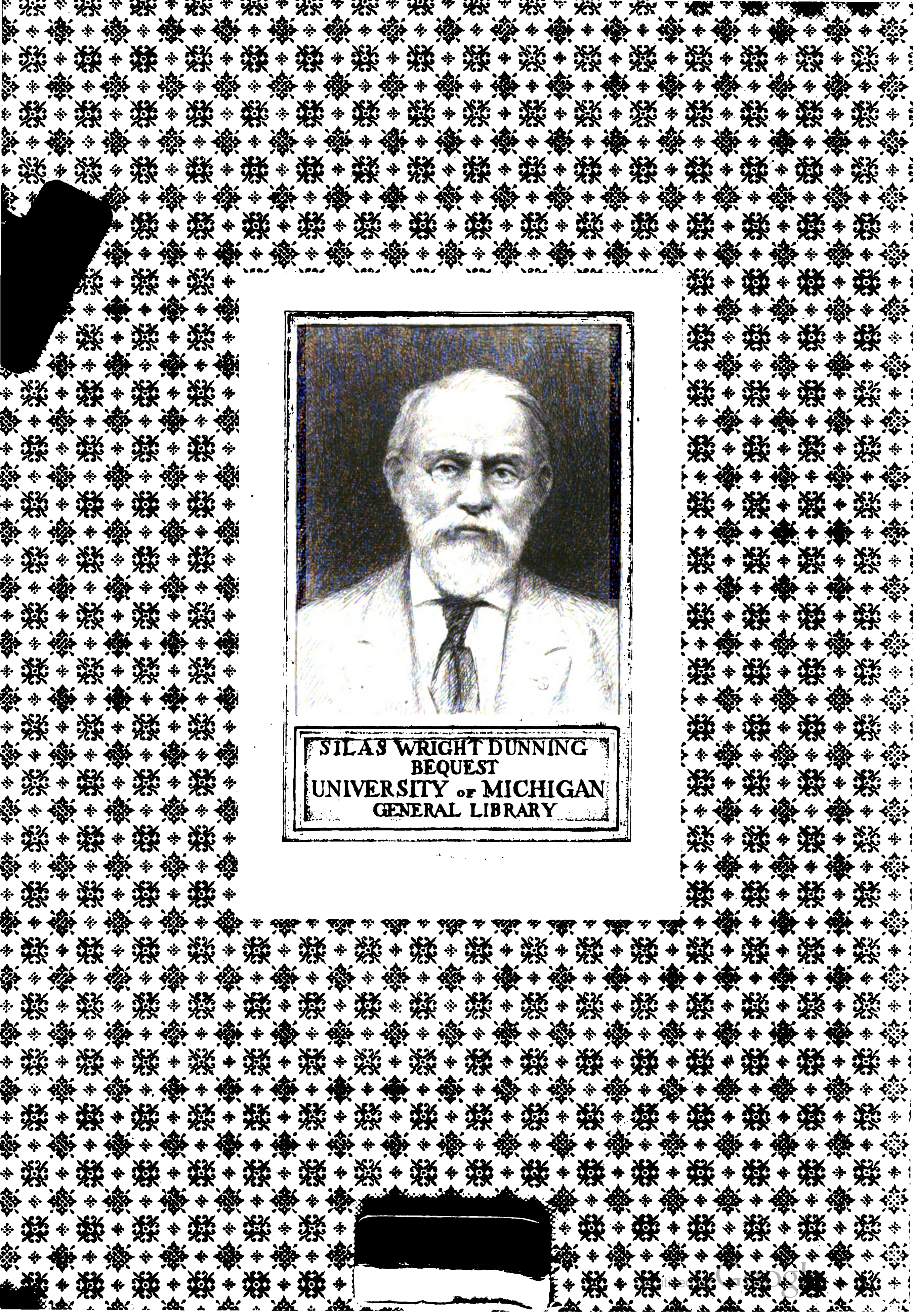
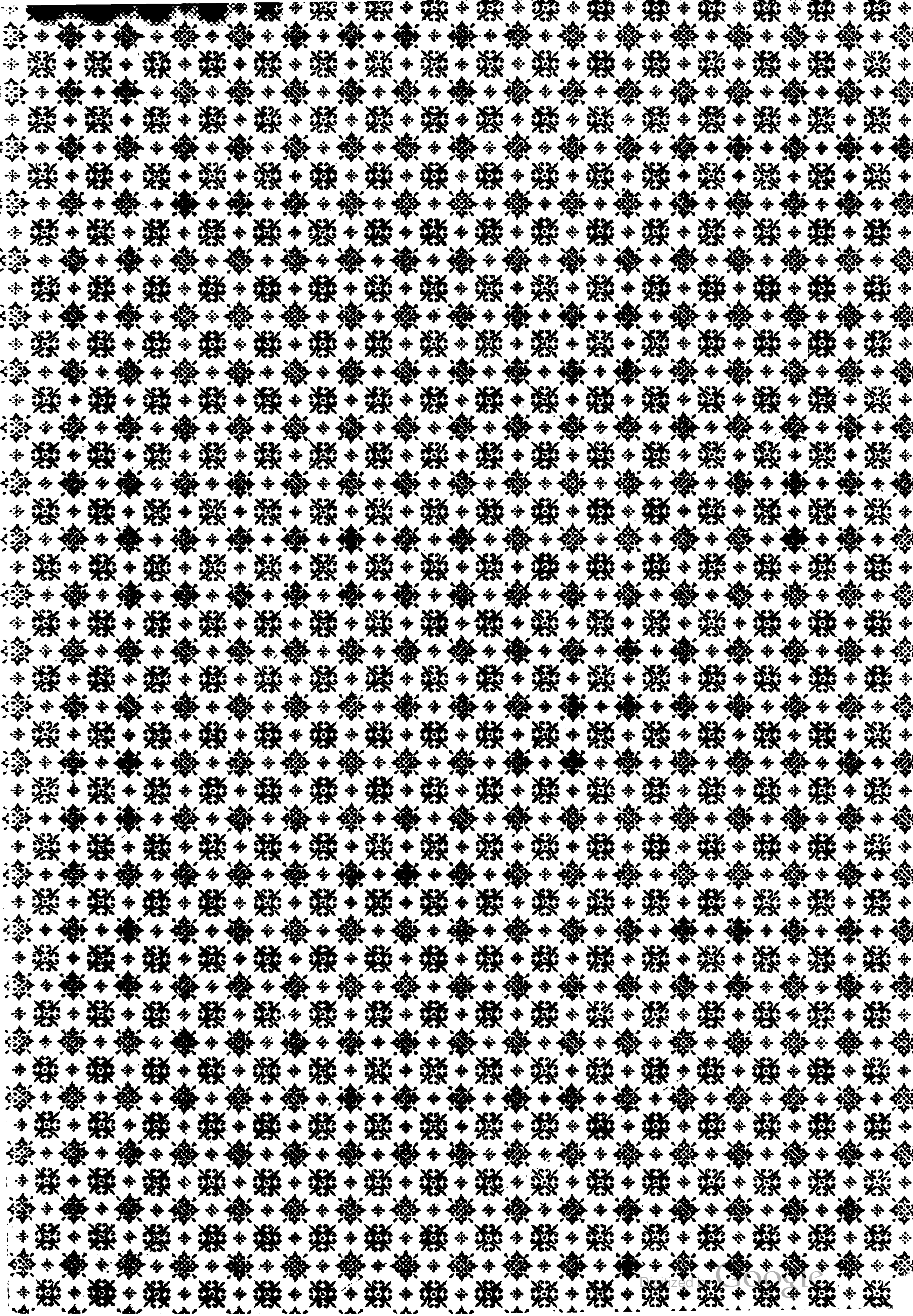



SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY





BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ POUR LA CONSERVATION

DES

MONUMENTS HISTORIQUES

D'ALSACE

STRASBOURG, IMPRIMERIE DE VEUVE BERGER-LEVRAULT.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ POUR LA CONSERVATION

DES

MONUMENTS HISTORIQUES

D'ALSACE

IIe SÉRIE — PREMIER VOLUME

(1862 - 1863)

PREMIÈRE PARTIE — PROCÈS-VERBAUX

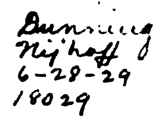
AVEC GRAVURES ET PLANCHES

VEUVE BERGER-LEVRAULT ET FILS, LIBRAIRES-ÉDITEURS

PARIS
RUE DES SAINTS-PÈRES, 8

STRASBOURG
RUE DES JUIFS, 26

1863



SOCIÉTÉ

POUR LA

CONSERVATION DES MONUMENTS HISTORIQUES D'ALSACE.

Séance du Comité du 1er juillet 1861.

Présidence de M. SPACH.

La séance est ouverte à onze heures et quart.

Sont présents : M. Schir, vice-président; MM. de Ring et Eissen, secrétaires; MM. Klotz, Heitz, Ringeissen, Morin, de Morlet, Oppermann, Petit-Gérard, Jung, membres du Comité.

M. Fodéré, membre de la Société, nouvellement inscrit, assiste à la séance.

Le premier secrétaire dépose sur le bureau les ouvrages suivants :

1° *Messager des sciences historiques de Belgique;* année 1861; première livraison.

2° *Répertoire archéologique de l'Anjou;* année 1861, juin.

3° *Compte rendu de la situation des travaux de la Société d'émulation de Montbéliard;* de mai 1859 à mai 1860.

4° *De l'emplacement de la nouvelle église paroissiale de la ville vieille de Nancy*, par M. Mougenot, secrétaire de la Société archéologique de Lorraine.

Sont proposés comme membres de la Société :

1° Par le président : M. Léon Brielle, archiviste du Haut-Rhin;

2° Par M. Stœber : M. Albert Schadt, ingénieur civil à Mulhouse;

3° Par M. le curé Siffer : M. Lehmann, recteur à Reichshoffen, et M. Reinhard, supérieur de la congrégation des filles du divin Rédempteur, à Niederbronn.

Les procès-verbaux des deux séances du 3 et du 17 juin sont adoptés.

M. de Caumont fait parvenir au président de la Société historique d'Alsace le programme des questions proposées par la Société française d'archéologie, pour la session qui se tiendra à Reims, au mois de juillet.

Le président rend compte des diverses lettres écrites par lui, dans l'intervalle de la dernière séance jusqu'à ce jour.

M. Bécourt, secrétaire de la faculté de droit à Strasbourg, envoie une chaîne d'entraves, qu'un maître serrurier lui a remise pour la Société. Cet objet doit avoir été trouvé dans un tertre, à Schnersheim. Au dire du donateur, l'os de la jambe d'un squelette traversait l'un et l'autre entravon. M. de Ring pense qu'il y a quelques siècles, une exécution a pu avoir lieu sur ce tertre; il ne saurait expliquer autrement la présence de cet instrument de sûreté dans l'intérieur de ce monticule.

L'ordre du jour appelle M. Eissen à lire quelques observations sur le sol de l'ancien *Argentoratum* romain. Son mémoire sera imprimé dans l'un des prochains numéros du Bulletin.

M. le colonel de Morlet présente au comité le plan des travaux du chemin de fer de Wangen à Wasselonne, avec indication des antiquités mises à jour par les travaux. Ce plan a été dressé par M. Kast, agent voyer. M. le rapporteur dépose sur le bureau, pour faire partie de la collection de la Société, deux petits vases, en forme d'écuelles, de l'époque romaine, trouvés dans le Wangenberg, et deux urnes, remplies d'ossements, qui leur étaient juxta-posées.

Le comité charge son président d'exprimer ses remercîments à M. Kast; on vote, à titre d'encouragement, une somme de 25 fr., pour les ouvriers terrassiers.

M. le colonel de Morlet, qui, dans la dernière séance, avait entretenu le comité des tombes nouvellement découvertes à Lorentzen, présente plusieurs objets, tels que lames d'épée, boucles en fer, ornées d'incrustations en argent, bague et boucles en bronze, trouvées dans ces tombeaux et déposées dans le musée de Saverne, grâce aux soins de M. Mulotte (de Saar-Union) et de M. le pasteur Ringel à Diemeringen. — Des remercîments sont votés à ces membres; le président est chargé de leur en transmettre l'expression, de la part du comité.

M. de Ring pense qu'il faut attribuer ces objets à l'époque mérovingienne; M. Jung n'hésite pas à les faire remonter à l'époque romaine.

M. Ringeisen, qui avait examiné le devis présenté par M. Ortlieb, architecte à Colmar, pour les travaux à entreprendre aux châteaux d'Éguisheim, donne lecture de son rapport.

«Les travaux proposés, dit-il, paraissent conçus d'après la méthode «adoptée par la Société, qui consiste à consolider et à conserver, de la «manière la plus simple, toutes les parties des édifices, intéressantes au

« point de vue de l'art et de l'histoire, en évitant surtout toute innovation, « susceptible d'en modifier le caractère primitif.

M. l'architecte Ringeisen, en terminant, exhorte le comité à profiter du dévouement de son collègue du Haut-Rhin, qui s'offre à diriger les travaux. Il est d'avis que l'on vote les 700 fr. demandés, s'engageant, de son côté, à s'entendre sur place avec M. Ortlieb, et à lui soumettre le résultat de l'expérience acquise jusqu'à ce jour, dans l'entreprise de travaux de ce genre.

Quant aux ruines de Ribeauvillé, qu'il a encore visitées, il demande aussi pour la continuation des travaux de consolidation à faire au château de Saint-Ulrich, un nouveau crédit de 400 fr.

Le comité, consulté par le président, vote ces deux crédits, auxquels, entre autres, seront affectés dans leur total les fonds, mis à la disposition de la Société, par le conseil général du Haut-Rhin.

M. Louis Benoit, maire de Berthelming, département de la Meurthe, envoie un petit mémoire sur la pierre tombale d'Ulrich de Rathsamhausen, et de Marie d'Andlau, son épouse, encastrée dans l'église de Fénétrange. Il espère que ce travail et le dessin du monument qu'il y joint, pourront être publiés dans le Bulletin de la Société.

Le secrétaire donne lecture de ce mémoire, dont le comité vote l'impression.

M. Fodéré, auquel le président donne la parole, présente quelques détails sur des pierres tombales, accompagnées d'inscriptions, qui se trouvent dans quelques bâtiments, voisins de l'église d'Obersteige, et qu'il serait intéressant d'étudier. L'autel de cette église, dit-il, est d'un mauvais style. Mais il en existe un ancien, d'un très-bon goût, qui mériterait d'être restauré. Il croit devoir appeler l'attention du comité sur cet objet.

M. Morin demande un crédit de 20 fr., pour faire disparaître le badigeon de la croisée ornementée de la chapelle d'Avolsheim, et rendre toute sa fraîcheur à ce joli motif d'architecture.

Ce crédit est accordé.

M. le professeur Jung annonce que M. Brunet de Presles, membre de l'Institut, vient de faire don à la Bibliothèque de la ville de la collection, en quatre liasses, des manuscrits d'Oberlin. Ces manuscrits, dit le savant professeur, sont dignes d'être étudiés. Il demande si le comité ne voudrait pas donner place, dans son Bulletin, à la notice qu'il se propose de publier à ce sujet. Il prend l'engagement de la présenter.

M. le colonel de Morlet, auquel le manuscrit susmentionné avait été offert, et qui avait prié M. Brunet de Presles de l'envoyer à M. le professeur

Jung, exprime le désir que ce savant éminent soit nommé, en séance générale, membre honoraire de la Société.

La proposition de M. de Morlet, appuyée par M. Jung, est adoptée par le comité.

La séance est levée à une heure.

Séance du Comité du 5 août 1861.

Présidence de M. SPACH.

La séance est ouverte à onze heures.

Sont présents : MM. Eissen, second secrétaire, Bœrsch, Heitz, Morin, Oppermann, Petit-Gérard, baron de Schauenburg, Ringeisen, abbé Straub, colonel de Morlet, membres du Comité.

M. Fodéré, membre de la Société, assiste à la séance.

En l'absence de M. de Ring, premier secrétaire, la plume est tenue par M. Eissen.

Sont admis comme nouveaux membres de la Société :

Sur la proposition de M. le colonel de Morlet : M. Verchère de Reffye, capitaine d'artillerie au dépôt central d'artillerie, à Paris;

Sur celle de M. Petit-Gérard : M. l'abbé Huss, vicaire à Colmar;

Sur celle de M. l'abbé Straub : M. l'abbé Schmidt, vicaire à Erstein;

Sur celle de M. de Ring : M. le baron Ferdinand de Sainte-Suzanne.

Le président dépose sur le bureau :

1° un numéro de l'*Anzeiger für Kunde der deutschen Vorzeit,* de Nuremberg;

2° le *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie ;*

3° la première livraison du *Répertoire archéologique de France*, adressé à la Société par S. Exc. le Ministre de l'instruction publique.

Le président annonce, qu'au sortir de la séance du 1er juillet, il a écrit les lettres suivantes :

A M. Louis Benoit, maire de Berthelming (Meurthe), pour l'informer que son mémoire sur la tombe d'un Rathsamhausen à Fénétrange sera imprimé dans une des prochaines livraisons du Bulletin de la Société;

A M. Kast, agent voyer à Wasselonne, en lui exprimant la gratitude de la Société pour les soins qu'il a apportés, lors des travaux du chemin de fer,

dans les fouilles du Kronthal, pour lui annoncer une petite gratification en faveur des ouvriers qu'il a employés, gratification qui a été votée immédiatement et fixée par le comité à la somme de 25 fr.;

A MM. Mulotte et Ringel, pour les remercier des soins récemment donnés aux fouilles de Lorentzen;

A M. Grün, à Paris, pour lui donner des détails sur les travaux entrepris ou à entreprendre dans la présente campagne;

A M. le Préfet du Haut-Rhin, pour lui annoncer les décisions de la Société quant aux châteaux de Saint-Ulrich et d'Éguisheim, et lui demander de vouloir bien mandater, au nom de M. Klotz, trésorier de la Société, la somme allouée par le conseil général du Haut-Rhin;

De plus, une lettre de remercîments pour l'envoi du mandat des 500 fr., votés par le conseil général;

Et une troisième lettre avec la liste des membres de la Société, résidant dans le Haut-Rhin.

Le président donne lecture d'une lettre de M. de Ring, qui propose de décerner une médaille en vermeil à M. Nicolas Schlumberger-Hartmann, à Guebwiller, pour témoigner à ce membre, combien la Société apprécie son zèle, et le prix qu'elle attache aux travaux de restauration qu'il a entrepris, à ses frais, dans le Haut-Rhin.

Cette proposition, appuyée par le président, est adoptée à l'unanimité.

Le président dépose une note de M. Louis Benoit, maire de Berthelming (Meurthe), sur la *Lorraine allemande.*

Un membre fait la proposition d'organiser à de certaines occasions, qui seraient ultérieurement à déterminer, des expositions d'objets d'antiquité appartenant à des collections locales, provenant surtout des travaux de l'année. Il espère ainsi répandre le goût de ces recherches, et faire apprécier par le public la valeur des objets antiques.

Cette proposition est prise en sérieuse considération; elle sera reproduite ultérieurement.

M. le colonel de Morlet rend compte de son excursion, faite en juillet, au congrès archéologique de Reims.

M. Ringeisen rend compte de la visite qu'il a faite, conjointement avec M. Morin, aux châteaux de Saint-Ulrich et d'Éguisheim, qui sont l'objet de la sollicitude de la Société.

Il se déclare satisfait de ce qui a déjà été mené à bonne fin et indique ce qui lui semble devoir encore être exécuté. Selon lui, le château d'Éguisheim, très-intéressant au point de vue archéologique, ne devra être entrepris qu'avec beaucoup de circonspection, et surtout ne recevoir aucune

addition, pratique que rien ne saurait justifier. Il est essentiel de se borner à certains travaux de consolidation qu'il indique, et qui, dit-il, ne seront pas fort coûteux.

Il recommande, en outre, à l'attention de la Société, le château de Haut-Landsberg.

Cette recommandation est appuyée par le deuxième secrétaire, qui indique, comme fort intéressantes, les défenses de l'entrée du château, construites au point de vue des armes à feu, et pouvant compléter comme étude, et à titre de point de comparaison, les dispositions analogues, adoptées au château de Hoh-Kœnigsbourg, après l'invention de l'artillerie.

Le comité décide que cette question sera étudiée ultérieurement.

M. le colonel de Morlet rend compte des travaux faits au château de Greifenstein aux frais de la Société. On y a dépensé les 300 fr. votés par le comité. Il resterait, selon lui, quelques travaux de détail à terminer, pour lesquels il faudrait un nouveau crédit de 100 fr.

Le comité vote ce crédit.

M. Morin rend compte des travaux entrepris à l'église d'Obersteige, où l'on a dépensé également le crédit voté. On a consolidé le contre-fort le plus compromis, dégagé le socle, bouché les ouvertures où le vent apportait les graines de la forêt, qui y prenaient racine; la toiture a été réparée en partie; en somme, on a trouvé l'édifice en moins mauvais état qu'on ne devait le supposer.

M. l'abbé Straub communique, à l'occasion des travaux exécutés à l'église d'Altorf, quelques renseignements sur des traces de peintures murales, remontant, selon toute probabilité, au XIIe siècle, époque de la fondation de l'église. On y a trouvé des vestiges d'une grande figure de femme, d'un Christ ayant à ses côtés les têtes de saint Jean et de la Vierge, et des traces d'un certain nombre d'autres tableaux le long des murs de la nef.

Il a trouvé lui-même près du baptistère du XVe siècle, dans une niche, une figure du Christ ressuscité. Il pense que cette niche était jadis la place réservée au saint-sacrement pendant la semaine sainte.

On a également retrouvé les traces du jubé; de plus, de chaque côté du chœur, dans le massif du mur, un réduit avec une petite cheminée, paraissant destiné à y placer soit une lampe, soit un autre vase à feu.

Il semble assez difficile à M. l'abbé Straub de se prononcer, dès à présent, sur la destination de ces excavations.

Un membre émet l'opinion qu'elles servaient peut-être à y déposer des cierges votifs, allumés pendant le temps de la prière et de la messe.

M. l'abbé Straub annonce avoir demandé à M. de Caumont, président de

la Société française d'archéologie, une somme de 150 fr., pour continuer les travaux entrepris dans l'église d'Altorff. Il demande s'il ne serait pas utile de faire intervenir également avec un léger concours la société historique d'Alsace, pour sauver les peintures murales.

M. Bœrsch propose d'affecter 150 fr. à cette destination, pour témoigner de l'intérêt que la Société porte à la question.

Le comité vote le crédit proposé.

M. Straub annonce qu'il a également demandé à M. de Caumont, et obtenu une somme de 120 fr. pour l'entretien des tapisseries de Neuwiller. A cette occasion, il mentionne les éloges avec lesquels on a cité au congrès de Reims les travaux exécutés à la cathédrale de Colmar et à l'église d'Andlau.

Le comité vote 100 fr. à titre de concours aux travaux à exécuter dans l'église de Rosenwiller.

M. Fodéré présente une lame brisée, trouvée par lui dans le canton de Marmoutier, aux environs de Zehnacker. Cette lame mesure 45 centimètres de long sur 5 de large. Elle est très-oxydée. M. Fodéré la considère comme un fragment romain, et l'offre à la Société. Il a trouvé, au même endroit, une petite médaille romaine, qui, malheureusement, n'est plus en sa possession.

Le comité vote des remercîments à M. Fodéré.

M. le baron de Schauenburg entretient le comité des travaux faits à l'église de Schlestadt; il en fait un éloge mérité, et déplore le temps d'arrêt que subissent ces travaux en ce moment.

Le comité se réserve l'examen des moyens propres à faire cesser cet état de choses. — En attendant, le président est chargé d'en écrire officieusement à M. le préfet.

M. le colonel de Morlet annonce qu'à Nancy, la Société archéologique de cette ville se mettrait volontiers en rapport avec la nôtre. Le président est chargé de faire des démarches à ce sujet.

M. le président annonce la nécessité d'une séance supplémentaire dans le courant du mois d'août, pour la lecture d'une série de mémoires.

Le comité fixe préalablement cette séance au mardi, 13 du mois.

La séance est levée à 1 heure.

Séance supplémentaire du 13 août 1861.

Présidence de M. SPACH.

Sont présents : MM. Spach, Straub, et Heitz, membres du Comité. M. de Schauenburg fils, membre libre de la Société, assiste à la séance.

M. Straub, rapporteur, dépose sur le bureau un mémoire de M. Kramer, curé de Niederbaslach, sur « *quelques erreurs topographiques du val de la Bruche.* » — M. Straub vote pour l'impression de ce mémoire, après avoir toutefois indiqué quelques modifications et quelques suppressions à faire. — Le travail de M. Kramer sera reproduit dans l'une des prochaines livraisons du Bulletin.

M. Straub donne lecture du manuscrit de feu M. Fries sur l'église de Saint-Thomas de Strasbourg. — Ce manuscrit a été annoté et rectifié en quelques parties par M. Straub ; il sera imprimé, avec planches à l'appui, dans une des prochaines livraisons du Bulletin.

M. Straub se réserve de faire quelques propositions à ses collègues, réunis en séance mensuelle, au sujet de Saint-Thomas.

L'ordre du jour appelle la lecture d'un mémoire très-étendu de M. Mossmann, ancien sous-archiviste de Colmar, maintenant en résidence à Thann, sur l'ancienne constitution municipale de la ville de Colmar.

L'heure avancée de la séance ne permet aux membres d'entendre que l'introduction de ce travail, dont on poursuivra la lecture dans l'une des séances ordinaires, après les vacances.

Séance du Comité du 7 octobre 1861.

Présidence de M. SPACH.

La séance est ouverte à onze heures et quart.

Sont présents : MM. de Ring et Eissen, secrétaires; MM. Heitz, de Morlet, Oppermann, Ringeisen, Morin, de Schauenburg et Petit-Gérard, membres du comité.

MM. Merck, Sabourin de Nanton, Stahl, Rodolphe de Türckheim et Napoléon Nicklès, membres libres de la Société, assistent à la séance.

Le premier secrétaire dépose sur le bureau les ouvrages suivants :

1° *Anzeiger für Kunde der deutschen Vorzeit*, n°s 6, 7 et 8; 1861.

2° Lettres sur les archives départementales, gr. in-12, par M. L. Spach, président de la Société.

3° *Mittheilungen des historischen Vereines für Steiermark*, 1er cahier, 1861.

4° Bulletin de la Société des antiquaires de France, 1er trim., 1861.

5° Mémoires de la Société d'archéologie lorraine, 2e série, 11e volume.

6° Société des antiquaires de la Morinie, 10e année, 38e livraison.

7° *Der Geschichtsfreund; Mittheilungen des historischen Vereins der fünf Orte Lucern, Uri, Schwytz, Unterwalden und Zug*, 7e volume.

8° Mémoires de la Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise, t. IV.

9° Dictionnaire topographique du département d'Eure-et-Loir, par M. Lucien Merlet, 1 vol. in-4°.

Lecture du procès-verbal de la dernière séance est donnée par M. Eissen, qui l'a redigé en l'absence de M. de Ring.

M. Morin demande la parole.

Il fait observer que M. le curé d'Altorf est dans l'intention de recouvrir de badigeon les peintures murales de l'église, dont le procès-verbal fait mention. Il demande qu'une commission de quelques membres se rende sur les lieux pour aviser au moyen de les préserver.

Cette proposition a l'assentiment du comité.

Aucune autre réclamation n'ayant lieu, le procès-verbal de la séance du 5 août dernier est adopté.

M. Spach donne lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 août, qui est de même adopté.

Sont proposés comme nouveaux membres de la Société :

1° Par M. Schlumberger-Hartmann : Mme la comtesse Waldner de Freundstein, née comtesse Tascher de la Pagerie, à Soultz (Haut-Rhin).

2° Par M. de Ring : M. Zopf, négociant à Strasbourg.

3° Par M. Spach : M. Ernest Lehr, secrétaire général du directoire de la confession d'Augsbourg.

4° Par M. Levrault : M. l'abbé Gyss, ancien aumônier de l'hospice d'Obernai.

5° Par M. Nicklès : M. Édouard Cassal, ingénieur civil à Saint-Denis (département de la Seine).

M. Morin annonce que la commune de Blæsheim, grâce à l'intervention du maire, M. Eberhardt, vient de faire don au musée archéologique du Bas-Rhin, de quatre chapiteaux et de quatre bases, provenant de la nef de l'ancienne église du Glœckelsberg.

Deux de ces chapiteaux sont ornés de rinceaux avec angles, représentant

des animaux, des figures humaines et des sirènes. Les deux autres, de même forme, sont seulement ébauchés.

Les bases sont décorées de moulures d'un beau profil, appartenant à l'époque romane primitive.

Ces fragments ont été déposés dans le jardin de la préfecture, en attendant l'installation du musée de la Société.

M. Eissen présente des empreintes du cachet, trouvé dans un champ, près de Rathsamhausen, et qui a éte renvoyé à son examen.

Ce cachet porte dans un écusson une espèce d'anneau à queue, ayant au centre un point. Autour se lit la légende : *Hanz Ganter*.

Les Durmentz, dit-il, avaient l'anneau d'or dans un champ de gueules, mais avec un châton; les Ensberg, de même dans un champ d'azur. Les Schilling avaient l'anneau d'argent dans un champ de gueules, avec un trêfle au centre. Il ne pense pas que ce cachet puisse appartenir à aucune de ces familles.

Le président lit une lettre de M. de Ring, qui demande un crédit pour continuer, dans la forêt de Schirrhein, les fouilles des *tombelles* celtiques, interrompues, l'année dernière, à cause de la saison avancée.

Le comité lui crédite une somme de cent francs, pour poursuivre ses recherches.

Deux autres sommes sont allouées, l'une, de 150 fr., pour rémunérer les services de l'employé des archives départementales, chargé des expéditions du travail de bureau de la Société; une autre de 30 fr., pour le gardien de la bibliothèque publique, où se tiennent les séances.

M. l'abbé Straub écrit au président pour lui annoncer que le débadigeonnage de l'avant-chœur de Rosenwiller, pour lequel le comité a voté une allocation de 100 fr., vient de mettre à jour de remarquables peintures murales, qui paraissent remonter en majeure partie à la seconde moitié du XIIIe siècle.

La partie supérieure de la face Nord figure le Jugement dernier d'après l'ordonnance traditionnelle, observée par les artistes pendant presque tout le moyen âge. Le Christ-Juge est assis sur l'arc-en-ciel, au milieu de la gloire elliptique, escorté de deux anges qui tiennent les instruments de la passion, et posant les pieds sur deux esprits célestes qui lui servent d'escabeau. De sa bouche sort le glaive apocalyptique. Il a découvert sa poitrine, pour faire voir le côté percé par la lance, et montre les plaies qu'il a reçues pour le salut du monde, et qui, dans ce moment terrible, doivent faire le désespoir des réprouvés. Comme, dans presque toutes les représentations du jugement que nous a léguées le moyen âge, Marie et Jean, le

précurseur, se jettent aux pieds du Juge irrité, et implorent sa clémence pour les hommes. Au-dessous de ces figures, un ange, armé du glaive, a fait la séparation des justes et des méchants. Ceux-ci sont traînés en enfer par un démon hideux et révoltant, tandis que les justes suivent un personnage nimbé, sans doute saint Pierre, qui leur ouvre la porte du ciel. Ici, comme sur les tympans des portails, ou sur les vitraux de nos cathédrales, l'artiste a cru devoir montrer la sévérité du Juge à l'égard des grands qui manquent à leur devoir, en figurant dans le groupe des damnés, les premiers dignitaires de l'Église et de l'État. Une particularité, digne de remarque, c'est que l'enfer est représenté sous l'image d'une immense chaudière, dans laquelle les méchants sont précipités pour expier leurs crimes.

Deux zônes figurent ensuite, l'une, la mort de la sainte Vierge, assistée de tous les apôtres et de son divin Fils; l'autre, le convoi funèbre de Marie. Celle-ci, placée dans un cercueil, recouvert d'un riche drap mortuaire, est portée au tombeau par quatre apôtres, en costume d'évêques. Un ange ouvre la marche, tandis que le disciple bien-aimé, auquel le Seigneur avait légué sa sainte mère du haut de la croix, suit immédiatement le cercueil. La main de Dieu, émergente d'un nuage, bénit les restes de Marie, au-dessus desquels deux anges agitent des encensoirs. M. l'abbé Straub remarque que la main divine n'est pas entourée du nimbe crucifère, contrairement aux règles de l'iconographie observée depuis le XIe jusqu'au XVIIe siècle.

Au côté Sud, le débadigeonnage n'a pas été achevé entièrement. La partie supérieure, opposée au Jugement dernier, représente une colossale image de saint Michel, pesant les âmes. Un petit démon fait d'inutiles efforts pour faire pencher la balance de son côté. Autant que le rapporteur a pu en juger, cette partie paraît être postérieure de près d'un siècle aux peintures du côté Nord. Il en est de même de la bande inférieure, figurant l'adoration des mages et la fuite en Égypte, sur un fond de tapisserie que soutiennent cinq anges d'un dessin fort gracieux.

L'ordonnance et la disposition des sujets, dit M. Straub, surtout de la face Nord, ont le caractère monumental des grandes peintures du XIIIe et du XIVe siècle. Le dessin, peu correct sans doute, ne manque pas de noblesse, et vise, surtout, à l'effet. Un trait vigoureux marque les contours et dessine les plis, comme sur nos anciens vitraux. Ces peintures, ajoute le rapporteur, sont dans un état de conservation tel, qu'il suffirait d'une somme modique pour les faire restaurer convenablement. Il fait un appel au comité, en le priant de voter un premier crédit de 200 fr. pour la *con-*

servation de ces peintures. Il dit *conservation*, car, ajoute-t-il, si l'on ne se hâte de reprendre au moins les contours, ces beaux dessins disparaîtront, en majeure partie, sous l'action de l'air et de l'humidité.

Le comité entend avec le plus grand intérêt ce rapport. Néanmoins, avant de prendre une décision, il est d'avis d'attendre le retour de M. Straub, pour avoir de plus amples renseignements.

M. Petit-Gérard expose, dans la salle de la séance, les calques de huit grandes figures murales de l'église de Saint-George, à Schlestadt, représentant les quatre apôtres et les prophètes. Ces calques sont dus à M. Ferdinand Huguelin. M. Petit-Gérard émet le vœu que quatre de ces figures soient publiées en lithographie dans le Bulletin de la Société.

Le comité lui exprime ses remercîments pour cette communication, et le prie de vouloir bien présenter, dans une de ses prochaines séances, un devis des frais de cette publication.

M. le colonel de Morlet, chargé de faire un rapport sur un mémoire de M. Saum, lu dans une des précédentes séances du comité, rend compte d'une excursion récente qu'il a faite dans le comté de Dabo, et de sa visite aux ruines de murailles signalées par l'auteur. Sur les conclusions du rapporteur, le travail de M. Saum sera publié dans les mémoires du Bulletin de la Société.[1]

M. de Ring lit deux pages sur un tertre funéraire, situé dans la plaine de Balgau, non loin de l'antique voie romaine de *Brisiacum* à *Cambete.*

Ce petit mémoire sera également publié dans le Bulletin.

M. Nicklès, de Benfeld, lit une notice sur l'antique *Helvetus*, dont il a relevé la carte romaine.

Cette carte, dressée sur une grande échelle, attire particulièrement l'attention du comité, qui émet le vœu que son auteur veuille bien en faire faire une réduction, de manière à ce qu'elle puisse être insérée dans le Bulletin de la Société. Il l'engage à élaguer de son texte tout ce qui n'a pas un caractère essentiellement historique et à resserrer son travail dans un cadre plus restreint.

M. Nicklès reçoit avec reconnaissance ce conseil, et, en terminant, demande un encouragement pour ceux des employés de Benfeld et de ses environs qui l'ont le mieux servi dans ses explorations.

Sur sa proposition, le comité vote une médaille en bronze à M. Anton, agent voyer; une mention très-honorable à M. Barthelmé fils, à Sand, et

1. L'auteur a retiré ce Mémoire

une gratification de 20 fr., avec mention honorable au sieur Bischof, garde champêtre à Gambsheim.

Cette gratification devra être prise sur le crédit de 100 fr., ouvert à M. Nicklès, pour la continuation de ses travaux.

M. Morin mentionne le décès de M. le pasteur d'Oberbronn, qui possédait, entre autres antiquités, plusieurs autels gallo-romains, qu'il serait important de ne point laisser sortir de la province. M. le baron Rodolphe de Türckheim, présent à la séance, veut bien se charger de prendre quelques renseignements à ce sujet.

Vu l'heure avancée, la séance sera reprise extraordinairement lundi prochain.

Séance extraordinaire du Comité du 14 octobre 1861.

Présidence de M. SPACH.

La séance est ouverte à 11 heures.

Sont présents : M. Schir, vice-président; MM. de Ring et Eissen, secrétaires; MM. de Schauenburg, Heitz, de Faviers, Straub, Guerber et Oppermann, membres du comité.

M. le baron Rodolphe de Türckheim, membre libre de la Société, assiste à la séance.

Le premier secrétaire dépose sur le bureau les publications de la Société pour les recherches utiles à Trèves (*Jahresbericht der Gesellschaft für nützliche Forschungen zu Trier*), depuis l'année 1853 jusqu'en 1860.

« C'est avec le plus grand plaisir, dit, dans la lettre qui accompagne cet envoi, M. Schneemann, secrétaire de cette société, que nous admettons l'échange des publications que vous avez bien voulu nous offrir. »

Un autre envoi, fait à la Société d'Alsace dans l'intervalle de la dernière séance, est la 2e livraison du Messager des sciences historiques de Belgique pour l'année 1861.

M. de Türckheim, chargé de prendre quelques renseignements sur les antiquités du cabinet de feu M. le pasteur Anrich, à Oberbronn[1], rapporte que le défunt ne possédait, de son vivant, qu'un seul autel antique, placé dans son jardin, et que, déjà, la famille l'avait vendu à M. le professeur Jung pour le Musée lapidaire de Strasbourg. Ainsi la conservation de ce monument serait assurée.

Quant au cabinet des antiques, la famille serait disposée à le vendre en

1. V. procès-verbal de la séance du 7 octobre, p. 13.

bloc, si elle en trouvait l'occasion. La vente, dans tous les cas, n'aura lieu que d'ici dans quelques mois.

M. le président annonce avoir écrit dans l'intervalle de la séance du 6 août et de la séance mensuelle d'octobre :

1° A M. le président de la Société d'archéologie lorraine, pour lui annoncer l'envoi d'une partie de notre Bulletin et le prier d'établir des rapports avec notre comité. Il s'est excusé de ne pouvoir envoyer la collection entière, les premiers volumes étant épuisés.

2° A M. de Caumont, pour le remercier des allocations, faites par la Société française d'archéologie, aux travaux de l'église d'Altorf et à des tapisseries de l'église de Neuwiller.

3° A M. le maire de Strasbourg, pour le prier de vouloir bien prendre des mesures éventuelles de conservation et de surveillance, lorsque, dans les fouilles, faites pour les travaux de construction dans l'intérieur de la ville, des antiquailles seront mises à jour.

4° A M. le préfet du Bas-Rhin, pour le prier d'user éventuellement de son influence auprès des autorités ecclésiastiques et civiles, pour que, dans les travaux de restauration et de conservation, on admette l'influence et la direction d'un délégué du comité.

5° A M. Nicolas Schlumberger-Hartmann, à Guebwiller, pour lui annoncer le vote du comité qui, sur la proposition de M. de Ring, lui décerne une médaille en vermeil, à raison du généreux concours qu'il a prêté aux travaux de fouilles et de restauration dans le Haut-Rhin.

6° A M. Prost, membre du conseil général, pour le remercier des communications faites au sujet des fouilles du chemin de fer de Soultz-les-Bains; et à M. Audéoud, maire d'Avolsheim, membre de la Société, pour le prier de vouloir bien visiter ces fouilles où l'on a signalé des objets antiques.

7° A M. le maire et à M. le sous-préfet de Wissembourg, et à M. Ohleyer, au sujet de l'établissement proposé d'un musée archéologique dans cette ville.

8° A la Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts, pour entrer en relation avec elle.

9° Enfin, à M. le maire de Blæsheim, pour le remercier des soins donnés à la conservation des chapiteaux et des bases de l'ancienne église du Glœckelsberg.

Le président demande l'autorisation de faire venir de Paris le nombre

1. Procès-verbal de la séance du 7 octobre.

nécessaire de médailles, en vermeil, en argent et en bronze, pour être solennellement distribuées lors de la prochaine assemblée générale.

M. de Morlet, empêché de venir prendre part aux travaux du comité, lui envoie en communication une lettre de M. Mulotte, de Saar-Union, qui demande « s'il ne serait point opportun de reprendre les fouilles du terrain, connu sous le nom de *Heidenhubel*, dans l'intérieur de la forêt communale, au canton dit *Grosswald*. »

En 1860, M. le pasteur Ringel avait entrepris ces fouilles, abandonnées depuis cette époque; les pierres et autres matériaux, extraits du milieu des décombres, ont été enlevés avec l'autorisation de l'agent forestier. Les indices qu'on aperçoit encore aujourd'hui, sont, indépendamment de tuileaux plats à rebords, des restes de murs qui permettraient peut-être de retrouver le plan des substructions.

M. le colonel de Morlet propose d'accorder à M. le pasteur Ringel un crédit de 150 fr., pour d'autres fouilles, à Mackwiller, qui annoncent devoir être extrêmement fructueuses. M. Ringel a découvert, à l'Est des ruines déjà connues, de grandes surfaces de murailles, entre autres, celles d'une pièce où existe, selon toute apparence, une mosaïque, à en juger par un millier de petits cubes déjà trouvés. Il pense que l'on devrait profiter du moment où ces fouilles peuvent se faire avant les semailles, et sans être obligé à de coûteuses indemnités.

Le comité accorde un crédit de 150 fr.

M. Grün, membre de la Société, à Paris, se met à la disposition du comité, comme son délégué dans la capitale. Il demande que la Société lui donne, entre autres attributions, le mandat de recevoir les fonds pour elle, et d'en délivrer quittance. Le président fait ressortir l'opportunité de cette combinaison, à laquelle le comité donne son assentiment.

M. Rosenstiel, à Ribeauvillé, transmet quelques détails sur les fouilles faites, sous sa direction, dans l'église paroissiale de cette ville, et qui ont eu pour résultat de faire retrouver l'ancien caveau de sépultures de la maison princière de Ribeauvillé. Il donne le plan détaillé du caveau, et le dessin des objets que contenait encore l'un des tombeaux, échappé au vandalisme révolutionnaire de 1793, époque où toutes ces sépultures ont été détruites.

Le comité donne acte à M. Rosenstiel de cette communication, et décide que son mémoire, et le plan qui l'accompagne, seront déposés comme document historique, dans les archives de la Société.

M. Schmitt-Batiston, membre de la Société, signale la découverte d'un grand nombre de squelettes, entassés dans des tombes communes, non

loin du fort d'Alsace, dépendance de l'ancienne ville de Fort-Louis, bombardée et incendiée en 1793. Indépendamment de ces ossements, il n'a été rencontré que quelques clous et une statuette de la Vierge, au millésime de 1679.

M. Audéoud, maire d'Avolsheim, fait connaître la découverte d'un squelette, qui gisait à peu de profondeur sous terre, le long de la route départementale n° 2, dans la traversée de Soultz-les-Bains.

Le décapement qu'on a fait, dit plus loin le correspondant, derrière certaines maisons de Soultz, adossées à la côte, pour travaux du chemin de fer, ont amené la découverte d'ossements épars, et de deux cercueils formés de dalles brutes, posées les unes contre les autres, sans être entièrement reliées. Un squelette était dans chaque cercueil; l'un d'eux, dont les ossements et le crâne sont d'une admirable conservation, a été recueilli par M. Boulars, régisseur de l'établissement des bains de Soultz, qui a, en outre, en sa possession un fer de flèche d'environ $0^m,06$ de long, et un autre morceau de fer plat, qui, par sa forme, peut faire supposer qu'il provient d'une lame de couteau. Ces cercueils étaient à environ $1^m,00$ de profondeur dans le sol.

M. Audéoud signale, de plus, la découverte d'un glaive, assez curieux, trouvé, dit-il, avec d'autres objets, il y a un an, dans une carrière de sable, à Odratzheim. Ils appartiennent à M. Piplinger, à Wasselonne.

M. le Ministre de l'instruction publique et des cultes informe le président, qu'indépendamment de la distribution des prix qui devait avoir lieu le 10 novembre, et dont il vient de reporter l'époque au 25 du même mois, les sections du comité des travaux historiques et des sociétés savantes tiendront, les 21, 22 et 23, des séances solennelles, dans lesquelles MM. les membres des sociétés savantes seront admis à donner lecture des notes ou mémoires qu'ils auront préparés pour cette circonstance.

M. Coste, membre de la Société, à Schlestadt, annonce au président qu'il terminera dans le courant de ce mois une carte de l'Alsace à la veille de 1789, qu'il fait autographier à un certain nombre d'exemplaires. Il compte y joindre une notice explicative manuscrite. « Si, dit-il, vous pensez que cela puisse intéresser la Société des monuments, je pourrai lui offrir ce travail, lors de la première assemblée générale. »

Le comité charge son président d'offrir à l'avance ses remercîments au correspondant.

M. le curé Siffer, à Weyersheim, signale la découverte de quelques antiquités entre Mertzwiller et Reichshoffen, dans les travaux en cours d'exécution pour la voie ferrée.

Près de l'ancien fort romain de Gloseck, dont le correspondant a déjà entretenu le comité, ont été signalés récemment des ossements humains, et six urnes en argile, dans lesquelles s'est trouvée une monnaie gauloise en potin, semblable à celle citée dans sa notice.

A l'endroit où l'on a rencontré le carrelage en briques romaines, dont il a parlé, le nivellement du terrain a mis à jour les fondements d'un mur de plus d'un mètre d'épaisseur sur près de quinze mètres de long.

Le terrain qui, près d'Uttenhofen, formait un cimetière gallo-romain, a mis au jour de nouvelles urnes, décapées et ébréchées comme les premières.

A la sortie d'Uttenhofen, sur la Haardt, on a rencontré, dans un terrain sablonneux, noirci par l'action du feu, des restes de charbons, des ossements de cheval, des débris de poteries, et les morceaux d'une trusatille romaine.

Enfin, dans le cours des travaux, on a déblayé une pique tétragone en fer, que M. Siffer ne regarde pas comme ancienne, et des restes de deux éperons, fortement rongés par la rouille, et qui, selon lui, datent de l'époque féodale. Il n'est pas indifférent, dit-il, de noter que les deux éperons ont été trouvés dans le tracé même de la voie romaine, qui, au moyen âge, était, par conséquent, encore dans un état de viabilité.

M. l'abbé Straub, présent à la séance, est appelé à donner quelques explications nouvelles sur les peintures murales de l'église de Rosenwiller, sur lesquelles sa notice écrite avait appelé l'attention du comité dans la séance précédente.

Quant à l'église d'Altorf, dit M. Straub, la tâche est terminée; les plus belles peintures de la fin du XIIe siècle et du commencement du XIIIe, ont disparu; celles du siècle dernier sont en voie de réparation; on en a confié le soin à un artiste de Saverne, sans que la Société pour la conservation des monuments ait été consultée. C'est donc sur l'église de Rosenwiller que la sollicitude du comité doit se porter, et c'est pour conserver ce qui reste de ces peintures murales, très-remarquables, qu'il a demandé un crédit de 200 fr. Il demande aujourd'hui que M. Petit-Gérard soit chargé des travaux de conservation.

M. le président pense que les 100 fr. alloués par la Société française d'archéologie pour la conservation des peintures murales d'Altorf, pourraient, dans l'état présent, être attribués, avec l'assentiment de cette Société, à la conservation de celles de l'église de Rosenwiller. Il prie M. Straub de vouloir bien en référer au président de cette Société.

Le comité, avant de se séparer, charge MM. Straub et Petit-Gérard, de

vouloir bien, pour de plus amples renseignements, examiner de nouveau les deux églises et faire un rapport définitif.

Un manuscrit de M. Moosmann, portant le titre de *Recherches sur l'ancienne constitution de la commune à Colmar,* et dont la lecture avait été entamée dans la séance du 13 août, est renvoyé à l'examen du président pour en faire un rapport.

La séance est levée à 1 heure.

Séance du Comité du 4 novembre 1861.

Présidence de M. SPACH.

La séance est ouverte à 11 heures et quart.

Sont présents : M. Schir, vice-président; MM. de Ring et Eissen, secrétaires; MM. Heitz, de Schauenburg, Ringeisen, de Faviers, Morin, de Morlet, Klotz, Straub, Bœrsch, Petit-Gérard, Grass et Oppermann, membres du comité.

MM. de Schauenburg fils, Thomas, Robert Lévi, Lehr fils, et Stahl, membres libres de la Société, assistent à la séance.

Le secrétaire dépose sur le bureau le N° 9 de l'*Anzeiger für Kunde der deutschen Vorzeit,* de Nuremberg.

Sont inscrit au nombre des membres de la Société :

1° Sur la proposition du président : M. Heinemann (Édouard), gérant de MM. G. de Bussierre et Ce, à Offenbourg;

2° Sur celle de M. Oppermann : M. Sibert, pharmacien à Obernai ;

3° Sur celle de M. Lévi : M. Constans, employé au chemin de fer.

M. Straub rend compte de la visite qu'il a faite, de concert avec M. Petit-Gérard, dans l'église d'Altorf. Il ressort de cette expertise que c'est sur l'initiative de M. le maire de la localité, qui a voulu, à ses frais, et sans en référer à l'autorité, faire restaurer les peintures murales de cette église, que ces peintures ont été perdues pour l'art.

Afin de prévenir, par la suite, de semblables mutilations, le comité charge son président de faire à ce sujet un rapport à M. le préfet, en priant ce magistrat de rappeler, par une circulaire, à MM. les maires, la marche qu'ils auront à suivre dans les projets de restauration des monuments de leurs communes.

Sur le rapport de M. l'abbé Straub, le comité décide que les peintures

de l'église de Rosenwiller seront reprises dans leurs contours, afin d'en conserver le dessin; MM. Schir, Ringeisen et Straub, sont adjoints à M. Petit-Gérard, pour la surveillance des travaux.

Sur la proposition de M. le colonel de Morlet, un crédit de 50 fr. est ouvert à MM. Ringel et Mulotte, pour quelques fouilles supplémentaires à faire dans le canton de Saar-Union.

Le président rend compte de la correspondance. Il a écrit à M. Coste, pour lui annoncer que son offre de donner communication de sa Carte d'Alsace, en séance générale, a été acceptée par le Comité;

A M. Ringel, pour lui annoncer le crédit de 150 fr. que le comité lui a alloué dans la dernière séance pour les fouilles à faire à Mackwiller;

A M. Rosenstiel, pour le remercier des renseignements donnés par lui sur les fouilles faites dans l'église paroissiale de Ribeauvillé;

A M. Mulotte, de Saar-Union, en réponse à sa proposition au comité de fouiller dans les substructions du Heidenhubel au canton dit Grosswald, dans la forêt communale de Saar-Union, et à M. le sous-préfet de Saverne, pour faciliter au correspondant les fouilles qu'il pourrait faire;

Enfin à M. Grün, chef de section aux archives de l'Empire, pour le prier de vouloir bien représenter le comité à la séance solennelle du 25 novembre, au Ministère de l'instructiou publique.

Le président annonce que la séance générale annuelle de la Société dans le Bas-Rhin aura lieu à la préfecture le 5 décembre prochain. Il rappelle qu'à cette époque devra avoir lieu la distribution des récompenses proposées par le comité.

Un rappel de médaille d'argent sera fait en faveur de M. le pasteur Ringel, à Diemeringen, pour les fouilles intelligentes qu'il poursuit à Mackwiller.

Sont proposés pour une médaille en vermeil :

1° M. Deharbe, curé d'Andlau, pour les soins donnés par lui à la restauration de son église.

2° M. Schlumberger-Hartmann, à Guebwiller, pour l'initiative qu'il a bien voulu prendre aux fouilles d'antiquités dans le Haut-Rhin.

Pour une médaille d'argent :

1° M. Kliber, agent voyer à Truchtersheim, pour sa carte détaillée de la voie romaine de *Brocomagus* à *Saletio*, dans la banlieue de Weitbruch.

2° M. Bauer, agent voyer à Pfaffenhoffen, pour les découvertes importantes de bas-reliefs et d'urnes cinéraires dans les déblais du chemin de fer de Haguenau à Niederbronn.

3° M. Beilstein, agent voyer à Brumath, pour son travail relatif aux antiquités des environs de cette ville.

4° M. Ferdinand Huguelin, pour les beaux calques de l'église de Saint-George, de Schlestadt, offerts par lui au comité.

Recevront une médaille de bronze :

1° M. Anthon, agent voyer à Benfeld, pour les services particuliers rendus à M. Nicklès, dans le tracé de sa carte topographique d'*Helvetus*.

2° M. Kast, agent voyer à Wasselonne, pour découvertes d'urnes cinéraires dans le Kronthal.

3° MM. Jean Becht, Daniel Sperling et François Boistel, gardes forestiers de l'inspection de Saverne, pour la recherche de tombes gallo-romaines dans les forêts des environs de cette ville.

Une mention très-honorable est votée à M. Tavernier, médecin de l'hospice de Schlestadt, et à M. Adolphe Barthelmé, proprietaire à Sand.

Une gratification de 20 fr. sera accordée au sieur Bischof, garde champêtre à Herbsheim.

M. de Faviers demande un crédit supplémentaire de 200 fr. pour la poursuite des travaux du Hohkœnigsbourg.

Accordé.

Le président rappelle que M. Brunet de Presles, membre de l'Institut de France, est désigné pour recevoir en assemblée générale le titre de membre honoraire de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace. M. de Presles a mis à la disposition de la Bibliothèque de Strasbourg, par l'intermédiaire de M. le colonel de Morlet, les manuscrits de feu M. le professeur Oberlin.

M. Mougenot, de Nancy, sera proposé comme membre correspondant.

M. le colonel de Morlet demande que le président soit prié d'écrire à M. l'inspecteur des forêts, à Saverne, pour obtenir que l'administration forestière exécute au château d'Ochsenstein, près du Haberacker, des travaux analogues à ceux qui ont été faits l'année dernière au château de Greiffenstein.

Il met sous les yeux du comité la photographie et les dessins de plusieurs tombes gallo-romaines, trouvées sur les sommités des Vosges, près de Saverne, et déposées au musée de cette ville. Ces monuments proviennent en grande partie des fouilles, opérées, moyennant le subside de 200 fr., alloué par la Société française d'archéologie. M. le colonel se propose de présenter plus tard un rapport à ce sujet.

La photographie est due à M. Morin.

Sous l'une de ces tombes se trouvait un très-beau vase, avec l'inscription : SATIO FECIT. Un charmant dessin de ce vase, dû à l'habile pinceau de M. Fürst, est également mis sous les yeux du comité, ainsi qu'une suite

de plans très-intéressants, représentant les nouvelles fouilles opérées à Mackwiller par M. le pasteur Ringel. Ces fouilles ont mis à découvert des constructions très-importantes, où l'on a trouvé un grand nombre de débris de mosaïques. M. Ringel a adressé au rapporteur le plan détaillé d'un *castrum* romain, qu'il a découvert près de Petersbach (arrondissement de Saverne, canton de la Petite-Pierre), et celui de plusieurs ruines très-intéressantes situées dans le même canton. M. de Morlet annonce que M. Ringel complétera lui-même ultérieurement cette communication.

M. de Ring offre au comité les diverses antiquités, glaives gaulois, fibules, anneaux, débris de vases, etc., extraits par lui des *tumuli* du Schirrheinerweg et du Fischerhübel, dans la forêt de Haguenau. Il s'engage, lors de l'assemblée générale, à donner lecture d'un mémoire à ce sujet.

M. l'abbé Straub s'est mis en rapport, pendant un récent voyage en Allemagne, avec les sociétés d'Ulm et de München-Freising. Sur sa proposition, le président est chargé, par le comité, d'entamer des relations d'échange avec ces deux sociétés.

M. Klotz, trésorier, soumet au comité la situation financière de l'année courante. Vu cette situation, il pense que les fonds de la Société ne doivent pas seulement être alloués aux ruines, églises ou autres monuments féodaux ou religieux, mais, lorsqu'il s'agit de conservation, venir aussi en aide aux monuments civils. Il cite, entre autres, la maison du coin sur la place de la Cathédrale, remarquable par ses sculptures en bois du XIVe et du XVIe siècle, et qui est aujourd'hui défigurée par son badigeon et les boiseries du rez-de-chaussée, qui cachent les voûtes d'arêtes. Il propose de rétablir, dans son primitif aspect, ce spécimen si curieux de l'architecture du moyen âge à Strasbourg.

Une longue discussion a lieu à ce sujet, à laquelle prennent part MM. de Schauenburg, Heitz, Bœrsch et d'autres membres.

Le comité conclut à ne point prendre d'engagement à cet égard; mais il est prêt à donner son appui moral, et charge avant tout M. le trésorier et M. Heitz, de s'entendre, à ce sujet, avec le propriétaire.

M. l'abbé Straub rend compte d'une visite qu'il vient de faire à l'église de la Robertsau, qu'on démolit en ce moment, et présente aux membres du comité le dessin de quatre armoiries peintes sur la paroi Sud de l'église. On reconnaît parfaitement les armoiries, appartenant à Valentin Aff et à Daniel Surburger. M. Straub pense que ces peintures ne remontent pas au delà du milieu du XVIIe siècle.

La séance est levée à 1 heure et quart.

Séance extraordinaire du Comité du 18 novembre 1861.

Présidence de M. SPACH.

La séance est ouverte à 11 heures et quart.

Sont présents : MM. de Ring et Eissen, secrétaires; MM. Klotz, de Schauenburg, Straub, Oppermann, de Morlet, Heitz, Bœrsch et Jung, membres du comité.

M. Lehr fils, membre libre de la Société, assiste à la séance.

Le premier secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

Le président annonce avoir écrit, en exécution des décisions prises par le comité, à M. le maire de Strasbourg, pour le prier de vouloir bien faire encastrer, dans l'église neuve de la Robertsau, l'inscription historique qui se trouve au-dessus de la porte d'entrée de l'ancienne église, en ce moment en voie de démolition;

Au même fonctionnaire, pour le prier de vouloir bien conserver l'édifice de l'ancienne boucherie, située près du pont du Corbeau, en face de l'ancienne douane; ces deux constructions du XVI[e] siècle s'harmonisent et donnent un caractère original à ce quartier;

A M. le préfet du Bas-Rhin, pour le prier de rappeler à M. le maire d'Altorf, à l'occasion de la restauration d'anciennes peintures murales dans l'église de ce lieu, que le comité a la mission directe de surveiller et de diriger les travaux d'art de cette nature.

Il fait part au comité d'une lettre de S. Exc. le Ministre de l'instruction publique et des cultes, en date du 12 de ce mois, qui l'informe que par arrêté du 9 novembre courant, il a attribué une allocation de 300 fr. à la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace. Le président s'est empressé d'exprimer au Ministre, au nom de ses collègues du comité, toute leur gratitude de ce nouveau témoignage d'intérêt que Son Excellence veut bien donner à leurs travaux.

M. l'architecte Ringeisen, dans une lettre adressée au président, rend compte des travaux exécutés à l'hospice de Schlestadt. Il rappelle ceux du château de Saint-Ulrich, pour lesquels le comité lui a crédité une somme de 400 fr. Quant aux travaux d'Éguisheim, pour lesquels le comité avait mis à sa disposition une somme de 700 fr., on y a renoncé. M. l'architecte Ortlieb, qui d'abord s'en était chargé, a hésité à les entamer. M. Ringeisen a donc disposé de ces 700 fr., pour faire face aux 500 fr. accordés primi-

tivement au Hohkœnigsbourg, et aux 200 fr. nouvellement votés pour le même château.

M. le président rappelle que dans la prochaine assemblée générale, on doit procéder au renouvellement du mandat de quatre membres du comité. Les membres sortants sont MM. Matuczinski, Jung, Petit-Gérard et Straub. Soit que l'assemblée les maintienne à leur poste, soit que l'on passe à une autre élection, il lui semble opportun de proposer comme devant faire partie du comité, M. Conrath, architecte de la ville de Strasbourg, et M. Fürst, architecte de l'arrondissement de Saverne. Leurs noms seront proposés à la sanction de l'assemblée générale.

M. le Ministre de l'instruction publique et des cultes, en accordant à M. Heitz, archiviste de la Société, une médaille de bronze pour son mémoire topographique sur les deux départements du Haut- et du Bas-Rhin, engage l'auteur à vouloir bien compléter son travail, pour être compris dans le Dictionnaire géographique de la France, publié sous les auspices du ministère.

M. Ernest Lehr donne lecture d'une lettre adressée par lui au président de la Société :

« Il a été frappé de voir, en étudiant le beau travail de M. de Morlet sur « les voies romaines du département du Bas-Rhin, que Kæskastel ne figure « pas parmi les localités où le séjour des Romains a été constaté. Cette « omission, évidemment intentionnelle de la part d'un auteur aussi com- « pétent que M. de Morlet, ne lui a semblé provenir que d'une seule cause : « l'absence actuelle de tout vestige romain dans cette localité. Il croit dès « lors de quelque intérêt de faire connaître, que feu M. le pasteur Mercklé, « qui a desservi la paroisse de Kæskastel pendant près de cinquante ans, a « adressé au directoire de l'Église de la confession d'Augsbourg, en 1853, « une notice, dont il résulte qu'au commencement de ce siècle, on aperce- « vait encore, près du village, une petite élévation entourée d'un fossé « fangeux, que M. Mercklé regardait comme les vestiges d'un fortin élevé « par les Romains. »

La lettre de M. Lehr, écoutée avec intérêt, est remise, à titre de renseignement, à M. de Morlet.

Une lettre de M. Saum, adressée au président, contient, de la part de ce membre, quelques observations sur les antiquités du comté de Dabo, qui complètent les renseignements qu'il a donnés, il y a un an, sur cette contrée, et les corrigent en partie. Le comité, sur le rapport de M. de Morlet, décide que cette lettre sera jointe à son mémoire.

M. le professeur Oppermann dépose sur le bureau quelques fragments de terres cuites, entre autres, d'une figurine, trouvée par M. le professeur Jacquemin dans sa propriété, hors la porte Nationale, sur la route de la Montagne-Verte, près de l'Ill.

M. de Morlet offre le dessin, communiqué par M. le professeur Ohleyer, de Wissembourg, d'une faucille en cuivre, trouvée à Weiler, dans le lit de la Lauter, par M. l'architecte Sehly, qui y fait construire une usine. Il met sous les yeux du comité l'instrument même, dont le manche n'a pu être retiré.

M. le professeur Jung dépose sur le bureau une cruche romaine et dix petits carrelets en terre cuite, de l'époque carlovingienne, provenant de Seltz, et que le propriétaire offre de vendre à la Société. Le comité charge M. Jung de vouloir bien négocier cet achat.

Le reste de la séance est rempli : 1° par la lecture partielle du mémoire de M. Moosmann, sur l'ancienne constitution de la ville de Colmar, dont le président, chargé du rapport, propose l'insertion dans le Bulletin de la Société; 2° par celle du mémoire de M. de Ring sur les nouvelles fouilles des tombes celtiques de la forêt de Haguenau, dans les environs de Schirrhein, dont l'insertion dans le Bulletin est aussi votée avec les planches qui l'accompagnent.

La séance est levée à 1 heure.

Séance du Comité du 2 décembre 1861.

Présidence de M. SPACH.

La séance est ouverte à 11 heures et quart.

Sont présents : MM. de Ring et Eissen, secrétaires; MM. Heitz, Morin, Oppermann, Bœrsch, Guerber, de Morlet, Grass, de Schauenburg, Petit-Gérard, Straub et Klotz, membres du comité.

M. Kirschleger, membre libre de la Société, assiste à la séance.

Le premier secrétaire dépose sur le bureau le numéro d'octobre 1861 de l'*Anzeiger für Kunde der deutschen Vorzeit,* de Nuremberg. Il donne lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 novembre, dont la rédaction est adoptée.

Le président procède à la lecture de la correspondance.

M. Fürst, architecte de l'arrondissement de Saverne, signale à la bien-

veillance du comité le garde forestier Anzenberger, qui, dans les deux châteaux de Geroldseck, a exécuté des travaux, analogues à ceux que le garde Boistel a faits au château de Greifenstein. Ne pouvant plus comprendre cet agent parmi les médaillés, il sera peut-être possible, dit le correspondant, de lui donner une mention honorable dans le rapport de la prochaine assemblée générale.

Le président fait observer que cette omission peut être réparée. Avec l'assentiment du comité, il donne le nom du garde forestier à M. l'abbé Straub, chargé de la gravure des médailles.

M. Reichard, supérieur des filles du Divin Rédempteur, à Niederbronn, écrit au président pour s'excuser de ne pouvoir assister à la prochaine réunion générale de la Société. Il saisit cette occasion pour l'informer qu'il s'occupe de réunir les documents concernant le château des comtes de Strahlenheim, aujourd'hui propriété du couvent de Niederbronn, afin de pouvoir composer une chronique aussi complète que possible de cette seigneurie. Il lui demande les renseignements qu'il serait à même de fournir pour l'époque romaine. En 1858, dit-il, en faisant des réparations dans ledit château, on a trouvé, dans la cour, à un mètre de profondeur, une dalle en pierre, sur laquelle est sculptée, en relief, la statue de Mercure. Cette dalle et la figure sont un peu mutilées; mais la dernière, cependant, est encore reconnaissable. Il offre d'envoyer la pierre au comité, s'il la juge digne de son intérêt.

Des remercîments sont adressés à M. Reichard. On accepte son offre, et on prendra les mesures voulues pour le transfèrement de la pierre, dès qu'un local convenable sera affecté au musée de la Société.

M. le pasteur Ringel, à Diemeringen, transmet l'exposé de la situation financière, relative aux thermes gallo-romains de Mackwiller. Ce compte offre un *reliquat* actif de 163 fr. 05 c.

Renvoi à M. le trésorier.

M. le sous-préfet de Saverne transmet au président la délibération du conseil municipal de Saar-Union, accordant la permission demandée, de poursuivre, dans la forêt communale, au canton dit Grosswald, les fouilles pratiquées, il y a un an, et que le comité a décidé devoir être reprises sur une plus grande échelle.

M. Grün, chef de section aux archives de l'Empire, à Paris, rend compte de la séance générale, présidée par S. Exc. le Ministre de l'instruction publique, pour la distribution des récompenses aux sociétés savantes, et à laquelle il a bien voulu assister, à la demande et au nom du président. Il joint à sa lettre la médaille de bronze, accordée, comme mention hono-

rable, à la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace.

Dépôt aux archives de la Société.

M. Moosmann, à Thann, remercie le comité de l'admission du mémoire qu'il lui a envoyé sur l'ancienne constitution de la ville de Colmar, et dont l'insertion dans le Bulletin a été votée. Il annonce son intention de s'occuper d'un travail, moins exclusivement historique, sur la légende de saint Thiebaut et sur l'église de Thann. Il ajoute qu'il peut déterminer, avec toutes les apparences de probabilité, jusqu'au nom de la famille de l'architecte, à qui l'on doit les plus belles parties de la reconstruction et de l'achèvement de cet édifice.

M. le préfet renvoie au président une demande qui lui a été adressée par M. le curé de Domfessel, sollicitant, de la part de l'autorité, le débadigeonnage de la belle église gothique de ce lieu. L'administration a renvoyé, pour de plus amples informations, cette demande à M. le sous-préfet de Saverne, qui, après avoir consulté M. l'architecte de l'arrondissement, a cru devoir l'appuyer, et la recommander à la bienveillance de M. le préfet, dans le but d'obtenir un secours, soit sur les fonds départementaux, soit sur ceux de la Société des monuments historiques d'Alsace.

L'église de Domfessel, dit M. le sous-préfet, se trouve dans un bon état d'entretien, et il n'y a pas moyen de demander ni à la fabrique ni à la commune le moindre sacrifice.

Le comité, tout en reconnaissant combien il serait désirable de voir disparaître des arètes des voûtes et des piliers de cette belle église le badigeon qui les recouvre, ne se croit pas fondé, vu le bon état d'entretien de l'édifice, à se charger de l'embellissement demandé. Il prie, toutefois, M. l'architecte de l'arrondissement de faire un rapport détaillé sur l'église et d'indiquer les frais qu'occasionnerait le débadigeonnage.

M. le colonel de Morlet soumet au comité une carte très-détaillée de M. l'agent voyer Bauer, indiquant les lieux où ont été faites des découvertes d'antiquités dans le tracé du chemin de fer de Haguenau à Niederbronn. A Reichshoffen, on a trouvé des restes de constructions souterraines, qui, d'après le plan soumis, semblent appartenir à un ancien foyer, d'une forme particulière, dont le déblai lui paraît urgent.

M. Petit-Gérard, chargé de la conservation des peintures murales de l'église de Rosenwiller, présente un dessin de l'une d'elles, dont le comité vote l'insertion dans l'un des prochains bulletins. M. Petit-Gérard déclare que, vu la saison avancée, on ne peut procéder, dès à présent, à la restau-

ration de ces peintures; mais qu'avec le retour de la belle saison, cette restauration s'effectuera.

Le reste de la séance est rempli par la lecture du discours et des rapports qui doivent être lus en assemblée générale.

La séance est levée à 1 heure et quart.

Séance générale de la Société, tenue à l'hôtel de la préfecture à Strasbourg, le 5 décembre 1861.

Présidence de M. MIGNERET, préfet du Bas-Rhin, président honoraire.

La séance est ouverte à deux heures et quart.

Sont présents cent et quelques membres.

MM. Spach, président de la société; Schir, vice-président; de Ring et Eissen, secrétaires, sont assis au bureau.

M. Braun, président du Consistoire de la confession d'Augsbourg, membre honoraire, et M. Barth de Sainte-Fare, conservateur des forêts à Strasbourg, y prennent place sur l'invitation du président.

M. le préfet ouvre la séance par les paroles suivantes :

« Messieurs, il y a quelques jours, le Ministre de l'instruction publique constatait avec une légitime satisfaction le nombre et l'importance des sociétés savantes dont il a eu la bonne pensée de réunir les représentants autour de lui, l'utilité de leurs travaux et l'impulsion nouvelle que la publicité donnerait aux études de ces sociétés. En ouvrant cette séance, je suis non moins heureux de constater que vous figuriez dans les causes de cette satisfaction et qu'une mention honorable pour tous, personnelle pour M. Heitz, l'un des nôtres, a rangé la société des monuments historiques d'Alsace parmi les sociétés savantes récompensées, et a placé ses travaux dans les premiers rangs des œuvres utiles.

« Plus nous avons été modestes dans nos débuts, plus il nous est permis de nous réjouir de cette distinction qui atteste le développement qu'ont pris peu à peu vos études et vos recherches. Je ne vous demandais dans l'origine que de veiller avec une piété filiale sur les débris mutilés du passé, de conserver pour l'avenir les vestiges de vos aïeux, et, non-seulement vous l'avez fait avec un succès qui n'a plus besoin d'être proclamé, mais vous avez dépassé le champ tracé dans l'origine à votre activité.

« Ces monuments, témoins de l'histoire, vous avez été amenés à les étudier pour les comprendre et les expliquer; et votre recueil, sans prétentions, est devenu une précieuse collection de dissertations savantes, puis, quand un appel est fait à vos lumières, vous y répondez par des mémoires rédigés avec autant d'exactitude que de zèle.

« C'est une bonne fortune, trop rare pour que je m'en plaigne, de voir une institution comme la vôtre dépasser son programme, et donner tout ce qu'elle a promis, et plus qu'on eût osé en espérer au début.

« Pardonnez-moi, Messieurs, d'insister sur ce succès; vous n'en aviez pas besoin, vous êtes d'ordinaire si modestes, vous sacrifiez si peu à la publicité banale que d'autres poursuivent avec ardeur, qu'il était bon de prendre et de mettre en lumière le fait honorable qui vous a tirés de la foule presque malgré vous et vous a placés sinon à votre rang, du moins sur le chemin qui conduit à votre véritable place. Une fois de plus se vérifiera le sens profond et prophétique d'une vieille devise que j'aime à répéter parce qu'elle résume la marche véritable des choses louables : *Melius esse quam videri*. Ce qui est, dure; ce qui n'est qu'apparent, passe.

« Mais je dois m'arrêter dans ces témoignages de satisfaction et ne pas m'exposer au reproche même immérité, que ceux-là surtout qui se réunissent pour ne rien faire, font aux réunions savantes, d'être des écoles d'admiration mutuelle où l'on se réunit pour se complimenter surtout et toujours. Il vaut mieux laisser la parole à vos rapporteurs et à l'exposé consciencieux de vos travaux.

« Les encouragements directs que vous avez reçus du Ministre ne sont pas les seuls, Messieurs, qui doivent vous engager à persévérer dans vos travaux. Il vous en vient de partout, et des plus hautes régions de la société. Et ceux-là sont les meilleurs, car ils sont un exemple. Comme vous, un personnage auguste aime à cultiver les souvenirs du passé, et les ruines de l'antique Alise l'ont vu interrogeant avec soin les vestiges qui assurent à l'ancien Oppidum de Vercingétorix la gloire d'avoir été le dernier boulevard de la nation gauloise. Lorsque le souverain qui occupe le trône le plus élevé du monde ne craint pas d'en descendre pour donner à l'archéologie un tel témoignage d'intérêt, les ouvriers plus modestes de la même science doivent être heureux et fiers. Ici l'éloge vient de lui-même, et, sans nous mêler à aucune flatterie banale de courtisan ou de solliciteur, nous pouvons sincèrement admirer cette heureuse alliance de tant de qualités diverses qui permettent à l'Empereur, au milieu des agitations de la vie politique, tout à la fois de faire et d'écrire l'histoire; sur ce champ de luttes pacifiques nous trouvons encore en lui et nous saluons notre général.

« Vous aussi, Messieurs, vous distribuez des récompenses et des encouragements dont l'année dernière j'ai tâché de faire comprendre le caractère honorable et désintéressé. Permettez-moi d'user encore une fois de mon privilége de président pour vous faire connaître celles non moins méritées que vous avez décernées cette année.

« Un rappel de médailles, deux médailles en vermeil, cinq médailles d'argent, six médailles de bronze et deux mentions honorables sont les marques de souvenir que nous entendons laisser à nos collaborateurs les plus dévoués de l'année 1861.

« L'heureux et actif directeur de vos fouilles à Diemeringen et à Mackwiller, M. Ringel, reçoit un rappel de sa médaille d'argent pour des travaux sur lesquels tout a déjà été dit et bien dit; c'est un sujet épuisé, sauf la reconnaissance de la société pour le zèle avec lequel M. Ringel poursuit et complète son œuvre.

« M. Deharbe, curé d'Andlau, est placé en tête de vos récompenses nouvelles pour la générosité avec laquelle il a entrepris à ses frais et poursuivi la restauration de l'antique et vénérable église d'Andlau.

« Je ne reviens pas sur la partie technique si bien appréciée par votre rapporteur dans la séance du 3 juin dernier, de ce travail exécuté avec tant de soin et de bonheur; mais arrêtons-nous un instant, avant de décerner la récompense, sur le côté moral de cette œuvre de dévouement. Nous avons ce droit, Messieurs, car, je vous l'ai déjà plusieurs fois rappelé, le soin des vieux monuments n'aurait que le caractère d'une vaine curiosité, s'il ne se liait dans ceux qui l'entreprennent avec l'histoire tout entière de l'homme politique et moral; or, je ne connais rien de plus louable et de plus désintéressé que cette affection toute mystique par laquelle le pasteur se lie à la maison de prières, consacrant à l'édification ou à la construction de celle-ci toute son âme, toutes ses ressources, toute sa vie; c'est à cette affection que nous devons la construction de nos plus riches monuments, la conservation ou la ressurrection de ceux que la destruction menaçait ou avait déjà atteints; elle est la pensée et l'âme de l'architecture religieuse. Et personne ne sait mieux que moi à quel prix et par quels sacrifices cette affection achète ses jouissances; que de démarches pour faire comprendre à ceux qui doivent fournir les ressources, à ceux qui doivent diriger l'entreprise, toute l'importance que le solliciteur y attache! que de sollicitations, de prières et de formes ingénieuses pour arriver à commencer! que de déceptions dans l'exécution et souvent que de mécomptes à la fin! que de mécomptes moraux et quelquefois pécuniaires!

« Je sais que le zèle n'est pas toujours éclairé, qu'il s'est quelquefois égaré

au préjudice de l'art, qu'il s'est aussi montré indiscret et imprévoyant; mais ces taches, inséparables de la faiblesse humaine, sont bien excusables en faveur de tous les biens que ce zèle a produits. Et, croyez-le, quand il m'est arrivé trop souvent peut-être d'éconduire un des curés dévoués jusqu'à l'oubli du possible, ce n'a jamais été sans un sentiment de sympathie douloureuse pour son insuccès.

«M. Deharbe, Messieurs, ne nous a donné aucun de ces petits chagrins; il a puisé dans son cœur l'amour de son église, dans sa bourse les principales ressources et dans son goût éclairé la direction d'une restauration dont l'Alsace archéologique peut le féliciter et l'applaudir.

«M. Schlumberger-Hartmann vient aussi au même titre mériter ces éloges; appartenant à cette classe d'hommes honorables et utiles qui associent à la carrière industrielle le culte des arts et des sciences, il applique noblement et avec autant d'intelligence que de générosité ses ressources pécuniaires à sauver de l'oubli les souvenirs du passé. Des fouilles heureuses dans les *tumuli* celtiques, des travaux de restauration aux châteaux ruinés des environs de Guebwiller, un intérêt constant témoigné à votre société, l'ont depuis quelques années placé au premier rang de vos collaborateurs estimés. Le Comité lui a décerné, ainsi qu'à M. Deharbe, une médaille en vermeil.

«L'hospice de Schlestadt a su approprier à une charitable destination la chapelle de l'ancien couvent de Silo sans en dénaturer le caractère. L'un des membres de cette commission, M. le docteur Tavernier, y consacre son temps et son argent; une mention très-honorable vous paraîtra sans doute la récompense méritée de ce zèle désintéressé.

«Une carte de l'ancien *Helvetus*, environs de Benfeld, a été rédigée par M. Nicklès, avec le concours de M. Barthlemé fils, de Sand, qui prend place aussi parmi les mentions honorables que vous décernez.»

« Des médailles d'argent sont accordées :

1° A M. Kliber, agent voyer à Truchtersheim, pour un beau travail sur la route romaine de Saletio (Seltz) à Brocomagus (Brumath);

2° A M. Bauer, agent voyer à Pfaffenhoffen, pour découvertes et conservation d'objets antiques pendant les travaux du chemin de fer vicinal de Haguenau à Niederbronn;

3° A M. Beilstein, agent voyer à Brumath, pour travaux relatifs aux antiquités romaines des environs de Brumath;

4° A M. Huguelin (Ferdinand), peintre verrier à Strasbourg, pour travaux de calque de peintures murales dans l'église de Saint-George de Schlestadt, et pour concours prêté à M. Petit-Gérard dans l'exécution des vitraux de l'église de la Madeleine à Strasbourg, et de ceux de Rosenwiller;

5° A M. Anthon, agent voyer à Benfeld, pour concours prêté à M. Nicklès dans la confection de la carte d'Helvetus.

Nous décernons des médailles en bronze:

1° A M. Eberhart, maire de Blæsheim, pour conservation et envoi de chapiteaux romans de l'ancienne église de Glœckelsberg;

2° A M. Kast, agent voyer à Wasselonne, pour découverte et conservation de vases et ustensiles romains, dans les travaux du chemin de fer vicinal;

3° A M. Boitel, agent forestier de l'inspection de Saverne, pour la part active prise par lui aux travaux de conservation et d'aménagement des abords du château de Greifenstein;

4° et 5° A MM. Sperling et Becht, agents forestiers, pour conservation d'objets antiques des environs de Saverne, et pour concours prêté à M. de Morlet dans l'établissement du musée de cette ville;

6° A M. Anzenberger, agent forestier à Saverne, pour travaux exécutés aux abords des châteaux de Geroldseck;

« Maintenant que ma tâche est finie, je laisse avec bonheur à votre honorable président et au rapporteur de la société le soin de faire entendre et de captiver votre légitime intérêt. »

Des applaudissements accueillent la fin de ce discours.

M. Spach prend la parole.

« Messieurs, je sais que j'exprime vos propres sentiments, en commençant par remercier M. le Préfet d'avoir consenti à présider, comme les années précédentes, notre assemblée générale, et de nous offrir, dans son hôtel même, une gracieuse hospitalité. Il imprime à nos réunions, par l'autorité de sa présence, un caractère plus solennel, et les récompenses honorifiques qu'il vient de distribuer, ont certainement acquis pour MM. les lauréats une double valeur, parce que le don a été accompagné d'éloquentes et affectueuses paroles.

« Me permettez-vous, Messieurs, de vous rappeler qu'il y a aujourd'hui six ans, jour par jour, que M. Migneret a convoqué, dans l'une des salles de la préfecture, les cent vingt membres souscripteurs, qui venaient former le premier noyau de notre Société. Le chiffre a plus que triplé depuis cette époque. Les notabilités du Haut-Rhin nous ont honorés de leur suffrage. Nous avons trouvé des sympathies sur le versant occidental des Vosges; à Paris, l'un de nos membres, et un peu notre compatriote, M. Grün, s'occupe activement de recueillir des adhésions.

« Le long du Rhin, en Allemagne, en Suisse, en Belgique, sur plusieurs points de la France, des sociétés savantes sont entrées en relation avec

nous; nous vivons, nous marchons; et j'aime à croire, que ce passé, quoiqu'il ne remonte pas très-haut, est le gage de notre existence à venir. Le comité ne cessera point d'inviter, de prier les membres libres de la Société, de nous venir en aide, de joindre leurs études, leurs travaux aux nôtres. C'est seulement dans la réunion de tous les efforts locaux sur le champ de l'archéologie et de l'histoire, que se trouvera la garantie de notre durée.

« Je vais, Messieurs, sans préambule, et avec l'assentiment de mes collègues, vous proposer, dès ce moment, d'adjoindre à notre comité, deux membres qui, par leur position spéciale et leurs antécédents, sont en mesure de nous rendre des services majeurs. L'un est M. Fürst, architecte de l'arrondissement de Saverne; dans ces derniers temps, il nous a déjà donné des preuves actives de son bon vouloir, et de son concours au but que nous poursuivons. L'autre est M. Conrath, architecte de la ville de Strasbourg, successeur de feu M. Fries, qui siégeait dans notre comité et qui, vous le savez, nous a légué, sur les monuments de Strasbourg, des dessins, des plans, des notes que nous nous appliquons à publier successivement dans notre Bulletin. En priant MM. Conrath et Fürst de siéger parmi nous comme membres adjoints, en attendant que des vacances leur fassent une place tout à fait régulière, nous ne portons pas atteinte au règlement ; nous avons procédé ainsi pour M. Fries lui-même, et nous réunirons ainsi dans notre sein, l'architecte départemental, ceux des arrondissements et l'architecte communal du chef-lieu.

« Dans le courant de l'année, M. de Morlet a déposé sur le bureau du comité quatre liasses de manuscrit, provenant de la succession d'un philologue et archéologue éminent, de feu M. le professeur Oberlin, de Strasbourg. Cette remise de mémoires et de notes de toute nature est due à la gracieuse libéralité de M. Brunet de Presle, membre de l'Institut. Notre collègue, M. Jung, nous promet un rapport détaillé sur le contenu de ces manuscrits. En attendant que notre Bulletin s'enrichisse de ce résumé des travaux posthumes d'Oberlin, le comité a été d'avis de témoigner sa gratitude à M. Brunet de Presle, en lui décernant le titre de membre honoraire de notre Société, s'il veut bien agréer ce témoignage de notre haute estime. Je me plais à penser, Messieurs, que vous allez ratifier notre proposition.

« M. Mougenot, secrétaire annuel de la Société archéologique de Lorraine, nous a transmis quelques brochures relatives à la conservation de monuments historiques à Nancy, et à des recherches sur les fortifications de l'ancienne capitale de la Lorraine. En faisant cet envoi, l'auteur de ces écrits a manifesté le désir, honorable et utile pour nous, d'être agrégé à notre

Société en qualité de membre correspondant. Sur le rapport de deux membres compétents, nous avons décidé que cette proposition vous serait soumise, avec prière de vouloir bien l'accueillir.

« Vous me permettrez, Messieurs, de sortir maintenant de mon rôle de président, et de prendre, pour quelques instants, celui de rapporteur, sans empiéter toutefois sur les comptes rendus de trois de mes collègues. Peu de jours avant la présente réunion, M. Coste, juge au tribunal de Schlestadt, et l'un des plus actifs explorateurs de l'Alsace romaine, m'a transmis une carte de « l'Alsace en 1787, » c'est-à-dire, de la province au moment où l'ancien état de choses allait cesser. La modestie de M. Coste, et d'autres scrupules que je dois combattre, l'ont empêché de faire lui-même l'exposé des motifs, qui l'ont décidé à dresser une carte de ce genre, après la belle carte historique d'Alsace, que MM. Hallez-Clâparède et Heitz ont, tout récemment, livrée au public alsacien. Le travail de M. Coste, jusqu'ici simplement tracé à la main, prend un point de départ tout autre que la carte de M. le comte Hallez; peu de mots suffiront pour vous faire sentir toute la différence.

« Dans l'intention de fournir aux lecteurs et amateurs de l'histoire d'Alsace un spécimen renouvelé, modernisé, de l'ancienne carte de Homann, M. Hallez a voulu, avant tout, frapper l'imagination et les yeux, rendre saisissables et intelligibles, à première vue, les subdivisions partielles du territoire alsatique entre les divers dynastes, entre les diverses autorités cléricales et laïques, qui ont, durant les derniers siècles avant la Révolution, joué un rôle dans notre province. M. Hallez ne prend point une année fixe ou normale pour l'indication de ces subdivisions et limites, que retrace sa Carte d'Alsace; il ne s'applique point à reproduire une délimitation mathématiquement exacte; il procède un peu par masses, à l'effet de faire ressortir la proportion relative des terres, possédées par l'évêque, par Hanau-Lichtenberg, par Deux-Ponts, par d'autres princes allemands, par la ville de Strasbourg, par l'abbé de Murbach, etc.

« M. Coste, au contraire, pour confectionner sa carte, se place sur le terrain primitif de chaque commune; c'est le ban, le finage, ce morcellement de l'ancienne Marck ou marche, qui forme son point de départ à lui. Or, en assignant à chaque agglomération communale, par les couleurs convenues, la place qu'elle occupe dans une circonscription seigneuriale, laïque ou ecclésiastique, M. Coste arrive nécessairement à un rare degré d'exactitude, mais aux dépens de la beauté calcographique. Son travail, pour être apprécié, exige une application et un examen de détail; il ne comporte point une analyse à faire en séance publique. Sa carte présente

nécessairement, à raison de nombreuses enclaves, à raison des bans et finages possédés par indivis, à raison, en un mot, des angulosités et irrégularités même des circonscriptions, sa carte, dis-je, présente un aspect bariolé; cette apparente irrégularité ne flatte point la vue; mais le travail d'ensemble, par son exactitude miscroscopique, répond à toutes les exigences d'une érudition consciencieuse.

« Ainsi, les deux cartes de MM. Hallez et Coste peuvent marcher de front; l'une ne nuira pas à l'autre; elles se complètent; elles répondent à des besoins différents; la première en date conviendra à un plus grand nombre de lecteurs-amateurs; la seconde, si elle est publiée, comme je l'espère, servira de fondement à l'étude spéciale du territoire, au point de vue seigneurial, ecclésiastique, financier, etc.

« Je ne doute pas, Messieurs, qu'un coup d'œil jeté par vous sur la carte que M. Coste dépose sur le bureau, ne vous fasse apprécier la grande application que ce dessin a exigé; je suis sûr que vous donnerez à son infatigable auteur un témoignage d'adhésion sympathique.

« Les procès-verbaux imprimés de notre Bulletin, les comptes rendus que vous allez entendre, les médailles remises, vous signalent quelques travaux analogues sur la topographie de l'Alsace au temps des Romains. Cette période de notre histoire locale continue, comme l'époque antérieure celtique, à faire l'objet de nos soins assidus. Les journaux de la localité vous ont fait connaître des découvertes assez notables, sur le tracé des nouveaux chemins de fer vicinaux; l'extrémité occidentale du département, dans la Lorraine allemande, c'est-à-dire, les environs de Lorentzen, de Domfessel, de Mackwiller, continuent à offrir des récoltes notables d'antiquailles et à enrichir le musée de Saverne, que l'un de nos collègues a fondé avec un zèle au-dessus de tout éloge. Sur la lisière septentrionale du département, à Wissembourg, un second musée local va s'établir dans le cloître de Saint-Pierre et Saint-Paul, et offrir un asile aux objets d'art que les bords de la Lauter recèlent. Nous comptons bien que le troisième arrondissement, que Schlestadt suivra cet exemple, et que nous pourrons ainsi, sans recourir à des déplacements coûteux, réunir sur les principaux points du département, les souvenirs matériels du temps passé. Le concours de la mairie de Strasbourg ne nous fera point défaut, nous aimons à le penser, pour approprier à notre usage un emplacement quelconque, où nous pourrons abriter les objets d'art, qui nous parviendront dans un rayon plus rapproché du chef-lieu. Il y a peu de temps, on est venu déposer aux pieds des archives, les chapiteaux de colonnes provenant de l'ancienne église du Glœckelsberg, et un monument

funèbre de l'église d'Altorf. Les restes de l'époque byzantine et romaine attendent un asile un peu plus convenable; vous pourrez, en attendant, Messieurs, y jeter un coup d'œil, *sub dio*, et saluer, en passant, la figure d'une jeune femme, décrite par l'un de nos collègues qui en avait fait la découverte à Altorf; le même membre a, de concert avec d'autres de nos collègues, appelé notre attention sur les belles peintures murales de l'église de Rosenwiller, située dans le même district, si riche en souvenirs du moyen âge; la description animée qu'il a faite de la légende de la sainte Vierge, représentée sous ces voûtes antiques, nous a décidé à appliquer une somme notable à la restauration de cette œuvre d'art.

« Je m'aperçois que, pour vous dire que nous n'avons pas été oisifs, je je me laisse entraîner sur le domaine où vous allez suivre MM. les rapporteurs. A côté de ces études et de ces applications pratiques, nous tâchons de ne pas devenir infidèles à une autre partie de notre mission, à celle de l'érudition historique et archéologique. Je craindrais de faire une *oratio pro domo*, en m'appesantissant sur l'opportunité de donner constamment à notre Bulletin une extension convenable; mais c'est évidemment cette partie de notre activité qui nous vaut les relations avec les sociétés savantes de l'étranger et de la France; c'est à elle que nous devons la très-honorable mention dans la solennité scientifique qui vient d'avoir eu lieu, en Sorbonne, sous les auspices de S. Exc. le Ministre de l'instruction publique.

« Au surplus, nous avons quelque droit de dire que, depuis le jour de notre fondation, c'est le suffrage de nos compatriotes alsaciens, que nous avons ambitionné avant tout, et que nous sommes restés fidèles à la mission inscrite dans nos statuts, dans notre règlement, dans le titre même, que porte notre Société. Avant tout, Messieurs, nous avons besoin de nous sentir dans un courant sympathique avec vous; pour ma part, — et je crois qu'en parlant en mon nom, j'exprime aussi la pensée de tous mes collègues, — j'y ai puisé la meilleure récompense de mes efforts. »

Ces paroles chaleureuses sont couvertes par les applaudissements de l'assemblée.

M. Eissen, second secrétaire, est appelé à lire son résumé sur les travaux littéraires de la société pendant l'année écoulée.

« Messieurs, lorsque, il y a six ans, la généreuse initiative du premier magistrat du département adressa un appel à tous les amis des nombreux monuments disséminés sur le sol de notre belle et intéressante Alsace, cet appel rencontra partout sympathie et empressement.

« Beaucoup d'entre nous, élevés depuis leur jeune âge dans le culte de l'histoire si riche de leur contrée natale, dans le respect des témoins encore debout, quoique mutilés, de tant de mémorables événements, beaucoup d'autres arrivés parmi nous avec le goût de ces études et ayant quitté une terre natale aussi riche de souvenirs, virent avec joie se présenter l'occasion d'unir leurs efforts, de combiner leurs travaux et de rassembler ainsi, chacun encouragé et soutenu par l'indulgence et l'aide des autres, de rassembler de précieux matériaux encore enfouis, soit dans les archives et les bibliothèques, soit dans les profondeurs du sol, et destinés à jeter une lumière nouvelle sur les combats, sur les efforts civilisateurs, les luttes, les joies et les souffrances de ceux qui les avaient précédés dans ces plaines et dans ces vallées, sur ces collines, sur ces montagnes et dans ces sombres forêts; ils entrevirent en même temps, toujours comme résultat des efforts combinés, la possibilité de sauver d'une destruction fatalement imminente, tant de reliques qui leur étaient devenues chères, qui parlaient aux souvenirs de l'ami de l'histoire, aux sentiments de l'artiste; ils comprirent, enfin, que de nombreuses facilités allaient leur être offertes, d'ajouter par d'intéressants et de consciencieux travaux, un lustre nouveau à la gloire scientifique déjà si honorablement établie de cette terre d'Alsace.

« Beaucoup d'autres, qu'il me soit permis de le dire, car j'en fus aussi, n'avaient point alors des aspirations aussi élevées. Amis sincères et modestes de nos vieilles ruines, ils ne pensèrent former qu'une association destinée à se cotiser, pour empêcher, par des travaux dirigés avec intelligence, un certain nombre de vieux murs historiques de s'écrouler,

Ne collapsa ruant subductis tecta columnis

de disparaître ainsi définitivement de la surface du sol et de s'effacer du souvenir des générations contemporaines ou futures. Tel, par un sentiment artistique, ne voulait que sauver la silhouette de l'une ou de l'autre montagne, couronnée de son donjon, que ses yeux étaient accoutumés à contempler depuis son jeune âge; tel autre ne prétendait que faire passer aux générations futures, des monuments qui lui avaient procuré quelques moments de souvenirs rêveurs. Nous ne pouvions, ni ne voulions avoir la prétention d'être de profonds hagiologues, ou bien de savants numismates, ou bien d'éminents paléographes, ou bien des littérateurs distingués, ou même tout cela à la fois; mais notre dilettantisme archéologique se sentait à l'aise tant que nous pensions que l'on se bornerait à nous demander quelques insignifiants sacrifices pécuniaires pour sauver tel ou tel débris des siècles disparus. Plusieurs d'entre nous étaient même si jaloux de la

modestie du but proposé, qu'ils voyaient avec regret la part considérable, consacrée par la caisse sociale à la publicité de nos travaux littéraires.

« Notre manière de voir, nous pouvons en convenir aujourd'hui, était erronée. La publicité est la vie d'une association comme la nôtre; le silence serait la mort, et en nous renfermant dans la modestie de nos prétentions premières, nous n'aurions même pas atteint le but que nous nous proposions. Non-seulement la publicité attire les esprits éminents qui, par leurs travaux littéraires, donnent de l'éclat à nos publications, mais cette publicité attire également, et de plus en plus, le dilettante, plus humble, qui n'aspire qu'à contribuer à la conservation d'objets qui lui sont devenus chers, et les uns soutenant les autres, on arrive à des résultats que nous avons le droit aujourd'hui de qualifier de satisfaisants.

« Ce ne sont pas là des idées théoriques, Messieurs; l'événement a prouvé que les choses se passent ainsi que je viens d'avoir l'honneur de l'exposer.

« L'extension qu'ont prise nos relations avec d'autres sociétés, les encouragements et les distinctions qui nous ont été accordés de la part du Gouvernement et des autorités locales, prouvent que la direction donnée à nos travaux a été bonne, et ce qui doit achever de convaincre les esprits les moins favorables au luxe littéraire que nous avons cherché à déployer, c'est la circonstance que nous avons pu faire face aux frais de nos publications à l'aide des subventions et des encouragements accordés, et qu'ainsi les cotisations des sociétaires demeurent exclusivement consacrées aux travaux de consolidation, de réparation et de conservation.[1]

« J'ai divisé ce rapport, comme d'habitude, en quatre sections, selon que les travaux, dont j'aurai à vous entretenir, appartiennent à l'une des diverses périodes qu'embrassent nos investigations. Nous aurons ainsi la période celtique et gallo-romaine, puis le moyen âge, puis la Renaissance et les temps postérieurs, et enfin les travaux concernant deux ou plusieurs de ces périodes.

Pour ne point abuser de vos moments, je me bornerai à la mention des titres des mémoires, à l'énumération des dessins, cartes et plans, ainsi que des objets dont se sont enrichies nos collections, chaque article précédé du nom de l'auteur ou du donateur.

Période celtique et gallo-romaine.

« Pour ce qui concerne cette période, nous devons constater avec satisfaction qu'une louable émulation s'est emparée d'un certain nombre d'ha-

1. Subvention ordinaire du département; subvention extraordinaire du même; envoi du ministre de l'instruction publique . . . . 7400 fr.
Dépense. . . . . 7517 fr. du bulletin.

bitants de nos contrées. Les travaux exigés pour la construction de nos chemins de fer départementaux, et les encouragements que la Société ne cesse d'accorder à ceux qui trouvent et qui mettent à sa disposition des objets rendus par le sol, sont devenus une source assez féconde de conservation et de classification d'objets provenant de l'occupation romaine et même des temps qui la précédèrent.

«Malgré quelques destructions regrettables, il faut reconnaître que les agents de l'administration des ponts et chaussées, surtout des chemins vicinaux et de l'administration forestière, voire même des campagnards et de simples ouvriers ont rivalisé de zèle pour sauver, d'une destruction totale, grand nombre de reliques du plus haut intérêt. A voir cet empressement et cette sollicitude, on peut dire que les temps prédits par Virgile sont arrivés pour nos contrées:

... tempus veniet quum finibus illis
Agricola, incurvo terram molitus aratro,
Exesa inveniet scabra rubigine pila,
Aut gravibus rastris galeas pulsabit inanes,
Grandiaque effossis mirabitur ossa sepulcris.

«Les travaux littéraires que nous avons à enregistrer pour cette période sont d'abord:

«De la part de notre très-estimé collègue, *M. le curé Sieffer*, qui a voué un culte infatigable aux reliques de l'antiquité classique :

«Un mémoire sur diverses traces de voies romaines dans le canton de Wœrth;

«Une note sur un autel quadrilatéral en grès, portant, sur les quatre faces, Mercure, Minerve, Hercule et Junon, et servant encore aujourd'hui de pierre de démarcation des banlieues d'Oberbronn et de Niederbronn;

«Un mémoire sur les tombes celtiques, situées dans la forêt indivise de Haguenau, au canton *Mægstub*, près de Mertzwiller;

«Un mémoire sur quelques antiquités celtiques et gallo-romaines, découvertes, en 1860, dans les travaux exécutés pour l'ouverture du chemin de fer de Haguenau à Niederbronn.

«De *M. Saum:* Un mémoire sur le *Heidenschloss*, la *Schantz*, et le lieu connu sous le nom d'*Altdorf*, dans le canton de Dabo.

«De *M. de Ring:* Note sur un tertre funéraire dans la plaine de *Balgau*, à l'angle de l'antique voie romaine de Brisach à Kembs;

«Mémoire sur les tombes celtiques de Schirrhein.

« De *M. N. Nicklès*, de Benfeld : Une notice sur l'antique *Helvetus*, avec une carte.

« De *M. le colonel de Morlet :* Une notice sur l'enceinte d'*Argentoratum*, avec dessins et plans ;

« Une carte des voies romaines de la Basse-Alsace.

« Un dessin de plusieurs sépultures sur le territoire de Lorentzen, près de l'ancienne voie romaine, qui se dirige de Mackwiller à Domfessel.

« De *M. le Dr Eissen :* Une notice sur la découverte d'antiquités gallo-romaines, pouvant fournir, par le niveau auquel elles ont été trouvées, des indices sur la configuration du sol de l'ancien *Argentoratum*.

« De *M. le pasteur Ringel*, à Diemeringen : Un plan contenant les tracés de voies romaines.

« De *MM. les agents voyers des arrondissements de Strasbourg, de Saverne et de Wissembourg*, plans contenant également le tracé des voies romaines dans différents cantons.

« De *M. Schmidt*, agent voyer à Drulingen : Plan à grande échelle des ruines gallo-romaines de Mackwiller.

« De *M. Klieber*, agent voyer à Truchtersheim : Carte du tracé de la voie romaine de Brumath à Seltz, comprise dans la banlieue de Weitbruch.

« De *M. Kast*, agent voyer : Plan du chemin de fer entre Wangen et Wasselonne, avec indication des antiquités trouvées en ces lieux.

« De *M. le curé Guerber :* Deux cartes indiquant le gisement des tombelles celtiques dans la forêt de Haguenau, et dressées par les soins de M. Clément de Grandprey, inspecteur des forêts.

« De *M. Bauer*, agent voyer à Pfaffenhoffen : Plan des anciennes constructions découvertes dans la propriété de M. le vicomte Renouard de Bussierre, à Reichshoffen.

Moyen âge.

« De *M. L. Spach :* Une monographie sur l'abbaye de *Marmoutier* et le couvent du *Sindelsberg*, avec reproduction d'une charte polychrome.

« Une monographie sur l'évêque Conrad de Bussnang ; avec pièces justificatives.

« Un mémoire sur les règlements collongers.

« De feu *M. Fries :* Un mémoire sur l'église Saint-Nicolas de Strasbourg, annoté par M. l'abbé Straub.

« De *M. Knoll :* Un mémoire sur le château de *Kastelgraben* et sur la croix d'Ensisheim.

« De *M. le conseiller Huot :* Un mémoire sur les ruines de l'abbaye de Marbach.

« De *M. Ringeisen* : Un rapport sur les châteaux de Dreystein.

« De *M. N. Nicklès:* Note sur l'emplacement du château de *Husenburg*, ou *Heidenschloss*, dans la banlieue de Hüttenheim.

« De *M. le baron de Schauenburg:* Une note sur la restauration de l'église d'Andlau.

« De *M. le curé Guerber:* Une note sur une pierre trouvée dans l'ancienne commanderie des chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem à Haguenau (XII[e] siècle).

« Notre bibliothèque s'est enrichie d'un certain nombre de mémoires et de brochures.[1]

Notre collection s'est enrichie :

« De deux lithographies de l'église de Saint-Étienne, d'après les dessins de *M. l'abbé Straub;*

« Du plan du *Heidenschloss*, dans la forêt communale de Wangen, territoire de Romanswiller, par *M. Ehrhardt ;*

« Du calque de huit grandes figures murales de l'église de Saint-George, de Schlestadt, reproduites par *M. F. Huguelin.*

Renaissance et temps postérieurs.

« Par *M. Pétit-Gérard:* Mémoire sur une croix processionnelle retrouvée à Rouffach.

« De *M. Müller:* Mémoire sur un cénotaphe historique, se trouvant à l'hospice des orphelins de Strasbourg, et destiné à conserver le souvenir de *Michel Reinlin*, chanoine et doyen de Saint-Michel et Saint-Pierre ;

« Note sur une inscription qui se trouve au moulin dit *Zornmühl*, à Strasbourg.

« De *M. Goldenberg:* Note sur la famille de la princesse d'Anscott, princesse de l'empire.

1. Énumération des verrières les plus importantes conservées dans les églises d'Alsace, offerte par M. *le baron de Schauenburg.*

Discours historique sur l'abbaye de Saint-Étienne avec plans et dessins, offert par M. l'abbé *Straub.*

Manuel du touriste au château de Hoh-Kœnigsbourg, offert par M. *D. Rissler.*

Études sur le droit collonger des établissements religieux balois et autres du Haut-Rhin, en langue allemande, sous le titre : *Die Hofrædel von Dinghœfen baselischer Gotteshœuser und anderer am Oberrhein*, offert par M. *L. H. Burckhart.*

Une nuit au château de Hoh-Kœnigsbourg, offert par M. *Sabourin de Nanton.*

Études historiques sur les loteries, par M. l'abbé *Corblet.*

Mémoire sur l'importance pour l'histoire intime des communes de France des actes antérieurs à 1790, par M. *Saint-Joanny,* avocat.

« De *M. L. Benoit :* Mémoire sur la pierre tombale d'Ulrich de Rathsamhausen et de Marie d'Andlau, à Fénétrange, avec un dessin.

« La bibliothèque a reçu différents ouvrages se rapportant à cette période.[1]

La collection s'est augmentée :

De deux photographies de la croix de Rouffach;

«D'une lithographie représentant la ville de Haguenau en 1622, autographiée par *M. l'abbé Straub ;*

D'un moule, en terre cuite, trouvé dans les fondations du quai Saint-Jean, offert par *M. Merck.*

Embrassant diverses périodes.

« De *M. L. Benoit: Notes pour servir à la statistique monumentale de la Lorraine allemande.*

« De *M. le curé Kramer,* à Niederhaslach : *Mémoire sur quelques erreurs topographiques dans les descriptions de la vallée de la Bruche.*

« De notre regretté collègue feu *M. Fries : Mémoire sur l'église Saint-Thomas de Strasbourg.*

« Ce mémoire sera publié avec planches et avec les annotations et les rectifications de *M. l'abbé Straub.*

« De *M. Moosmann : Mémoire sur l'ancienne constitution municipale de Colmar.*

«Pour cette section, notre Bibliothèque a reçu un ouvrage de M. le professeur Stœber, de Mulhouse, et, de plus, elle continue de s'augmenter des publications des sociétés avec lesquelles nous sommes en relation, et qui sont au nombre de vingt-cinq. Ce sont :

« La Société historique et archéologique de Darmstadt. — La Bibliothèque de Stuttgart. — La Société archéologique badoise, à Carlsruhe. — La Société d'histoire et d'archéologie rhénane, à Mayence. — La Société des antiquaires de Zurich. — La Société historique et archéologique des quatre cantons forestiers, à Lucerne. — Le Messager des sciences historiques de Belgique, à Gand. — L'Institut archéologique liégeois, à Liége. — La Société des antiquaires, à Amiens. — L'Académie d'archéologie, à Anvers. — La Société d'histoire et d'archéologie de la Moselle, à Metz. — La Société impériale des antiquaires de France, à Paris. — Le Musée germanique de Nuremberg.

1. Études inédites sur la pierre tombale de Mathias Kilburger, mort en 1621, par M. *L. Benoit.*

Conservation de la porte Saint-Nicolas de Nancy; Recherches sur le véritable auteur du plan des fortifications de la ville neuve de Nancy, par M. *Mongenot.*

— La Société d'émulation de Montbéliard. — La Société d'émulation des Vosges, à Épinal. — La Société archéologique de Maine-et-Loire, à Angers. — La Société des antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer. — La Société d'histoire de la Haute-Bavière, à Munich. — La Société historique de Bâle. — La Société académique d'archéologie de l'Oise, à Beauvais. — La Société d'histoire et d'archéologie de Châlons-sur-Saône. — La Société historique de Kiel (en Holstein). — La Société d'archéologie de Lorraine, à Nancy. — La Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des arts et des lettres. — La Société pour les recherches utiles, à Trêves.

« Messieurs, en présence de cette activité, en récapitulant toutes ces richesses qui sont venues s'ajouter à celles déjà accumulées par les années précédentes, en présence des encouragements du Gouvernement, en présence surtout de la distinction honorifique accordée à la Société comme telle, et personnellement à l'un des membres de la Société, et *qui ne sont point,* ce sont les propres paroles du Ministre, *le signe d'une protection ambitieuse vis-à-vis de sociétés qui ne peuvent accepter que des preuves de bienveillance,* en présence du goût des études archéologiques, réveillé partout; en présence du respect de plus en plus prononcé pour les reliques des temps passés; en présence des nombreuses relations établies avec des sociétés des divers pays qui poursuivent le même but, il n'est plus possible à personne de contester le succès de nos efforts, et en embrassant du regard le chemin parcouru depuis nos premiers pas, même les esprits les plus chagrins devront convenir que ce succès est considérable, qu'il est en même temps un encouragement et une récompense.

« Nous pouvons nous dire aujourd'hui, avec une légitime satisfaction que la tâche que nous ont léguée les *Specklé*, les *Schœpflin*, les *Grandidier*, les *Oberlin*, les *Silbermann*, ne nous a trouvés ni indifférents, ni ingrats, et qu'un jour, peut-être, nos travaux pourront se ranger, sans trop de désavantage, à la suite de leurs œuvres si universellement appréciées.

L'assemblée exprime, par ses applaudissements, l'intérêt qu'elle a pris à l'exposé du rapporteur.

M. Ringeisen, chargé de rendre compte des travaux exécutés par la société dans plusieurs des châteaux de nos montagnes, prend la parole :

« Messieurs, je viens vous entretenir sommairement des travaux de consolidation exécutés en 1861, aux monuments historiques d'Alsace sur les fonds de la société.

Château de Greifenstein, 300 fr.

« Avant de vous parler des travaux que vous avez bien voulu mettre sous ma direction spéciale, je vous indiquerai ceux exécutés au château de Greifenstein, sous celle de M. Fürst, mon collègue de Saverne.

« Ils consistent en déblais de la porte d'entrée, en maçonnerie sèche de la tour et des murs d'enceinte. De plus les abords ont été dégagés, et il a été fait par les soins de l'administration forestière des chemins qui permettent d'arriver jusqu'au château.

« Ces travaux ont parfaitement réussi et ont absorbé le crédit voté.

Châteaux d'Eguisheim, 700 fr.

« Les trois châteaux d'Eguisheim, près de Colmar, ainsi que nous avons déjà eu occasion de le dire, sont entièrement à l'état de ruine. Ils se composent de trois parties distinctes :

« La première, au nord, de construction romane, comprend le bâtiment d'habitation avec son donjon rectangulaire vers le Sud. A en juger par les restes encore debout, cette habitation a dû avoir une certaine importance. On aperçoit encore les 2 colonnettes engagées qui ont supporté le manteau de la cheminée principale, les débris d'une fenêtre géminée et plusieurs autres fragments d'architecture. Le donjon d'une grande hauteur, a ses faces nord et ouest effondrées; les deux autres sont bien conservées, et laissent voir deux baies plein cintre.

« La deuxième partie au centre, se compose d'un petit corps-de-logis sans importance, percé de fenêtres à meneaux. Il est protégé au sud par quelques ouvrages avancés vers le fossé, et au nord par un grand donjon rectangulaire, construit en pierres de grès à grand appareil à bossage.

« La troisième partie à l'extrémité sud du mamelon, a été élevée pour la défense et se compose d'un donjon rectangulaire, au pied duquel subsistent encore quelques débris de maçonnerie, compris dans un mur d'enceinte s'avançant en pointe vers le sud.

Un devis de 700 fr., pour travaux de déblais et de consolidation de ces châteaux a été présenté en 1860, par M. Ortlieb, architecte à Colmar, et membre de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace. Une commission, composée de MM. Morin, architecte du département, et A. Ringeisen, architecte de l'arrondissement de Schlestadt, à laquelle a bien voulu se joindre M. l'abbé Reinhard, de Colmar, s'est rendue sur les lieux, et après avoir reconnu l'importance archéologique de ces ruines, a arrêté le programme des travaux qu'elle a jugé les plus nécessaires, pour entrer dans les vues de la Société.

Ces travaux n'ont pu être commencés cette année. Les difficultés pour organiser un chantier, et les exigences des ouvriers ont fait reculer M. Ortlieb. Ils seront repris l'année prochaine.

Nous regrettons ce retard, moins peut-être à cause de l'urgence des travaux, que du bon exemple et de l'influence qu'ils sont appelés à exercer.

Saint-Ulrich, 400 fr.

Les travaux de consolidation, commencés en 1859 au château de Saint-Ulrich, par les soins de M. Rosenstiel, architecte à Ribeauvillé, ont eu un temps d'arrêt cette année. Le manque de loisir, l'impossibilité absolue de quitter de vue les ouvrages en cours d'exécution, ont forcé M. Rosenstiel à différer.

Vous vous êtes plu à féliciter les administrations municipale et forestière de Ribeauvillé pour les charmants accès qu'elles sont parvenues à établir pour la convenance des visiteurs; vous apprendrez avec plaisir qu'ils sont entretenus avec un soin qui ne se dément pas.

Les travaux de consolidation du château seront repris l'année prochaine et comprendront :

Le rétablissement d'un mur de soutènement du terre-plein d'entrée;

La consolidation du petit bâtiment d'habitation roman au pied du donjon, afin de sauver une très-intéressante petite fenêtre et de protéger la jolie cheminée romane de l'angle.

Un ouvrage sur lequel nous insisterons principalement, consisterait à tâcher de consolider le mur Sud de la petite chapelle, et de refaire les parties manquantes de la fenêtre géminée romane pour la rétablir dans son état primitif. Tous les éléments nécessaires subsistent encore actuellement, peut-être dans quelque temps il sera trop tard. Ce travail, du plus haut intérêt, serait très-exécutable, d'un effet charmant, et resterait dans les limites de nos ressources.

Château de Landsberg, 200 fr.

Les travaux de consolidation du Landsberg ont été également retardés cette année. Les derniers travaux exécutés par les soins de la famille de Türckheim et avec la participation de la Société, ont eu un excellent résultat. Les jolis détails des fenêtres romanes de la face Sud sont sauvés pour longtemps; les travaux de raccords ont été faits avec intelligence; beaucoup même échappent à l'œil. Malheureusement des dégâts, que nous croyons irréparables, se sont manifestés l'hiver dernier. Le parement de la partie supérieure de l'angle N.-E. du donjon principal, s'est détaché et couvre le

terrain de ses débris; peut-être la corniche de couronnement, encore apparente sur l'angle S.-E., sera-t-elle emportée à la première tempête, et, avec elle, le témoin irrécusable de l'ancienne hauteur de la tour.

J'attribue cette dégradation, et c'est aussi l'avis de M. le colonel de Morlet, à la poussée d'une voûte supérieure, chargée de matériaux et de débris, qui n'a plus trouvé une résistance suffisante dans ses murs, affaiblis par les neiges et les eaux d'infiltration.

Les sommes nécessaires pour la consolidation et le rétablissement de l'état ancien seraient importantes. M. de Türckheim ne désespère pas, cependant, d'entreprendre ce travail, en même temps que la continuation de plusieurs autres parties plus secondaires et le déblai des décombres. La Société voudra, sans doute, prouver le grand intérêt qu'elle porte à ces ruines remarquables, en encourageant des efforts aussi méritants, par une coopération en rapport avec ses ressources.

Hohen-Kœnigsbourg, 700 fr.

Vous avez bien voulu ouvrir annuellement des crédits pour la consolidation du Kœnigsbourg. Cette sollicitude s'explique assez par l'importance de ces ruines et les facilités que la Société trouve pour leurs réparations dans le concours inappréciable de M. le baron de Faviers.

Cette année, les réparations se sont principalement portées sur le corps de bâtiment Nord du grand château. Cette partie faisant saillie sur la cour intérieure, est construite, depuis son soubassement jusqu'aux voûtes du troisième étage, d'un seul jet, et dans les formes massives de la reconstruction générale de 1560.

Ce système est trop remarquable pour que nous n'en disions pas un mot en passant. Il consiste dans de fortes piles intérieures renforçant les murs dans toute la hauteur et recevant sur des encorbellements formés de puissants corbeaux, au rez-de-chaussée et au troisième étage, des voûtes; au premier étage, de larges plates-bandes en pierre déterminant des compartiments maçonnés en moellons; et, au deuxième étage, un solivage en charpente apparente. Une partie des voûtes subsiste encore; les plafonds intermédiaires ont disparu et ne laissent plus apparaître que leurs éléments principaux d'appareil. Les murs d'enveloppe ont aussi été attaqués dans leurs parties faibles, dans le voisinage des baies, et menaçaient d'entraîner les voûtes dans leur chute.

Nous avons procédé à la consolidation des deux murs d'enveloppe sur la cour en reprenant en sous-œuvre les alléges des fenêtres; en rétablissant les linteaux et les meneaux cassés ou enlevés, et en bouchant des excava-

tions menaçantes entre les piles. Ces parties du bâtiment sont actuellement assurées.

A l'Est de ce corps-de-logis, au-dessus de l'ancien donjon, on apercevait encore les fragments d'une voûte d'arête en partie effondrée; nous avions reculé devant la difficulté de ce travail; cependant les claveaux suspendus étaient une menace permanente pour le visiteur qui s'aventurait sur les voûtes. Après avoir arrêté sur place avec M. le colonel de Morlet les moyens les plus simples pour arriver à un bon résultat, nous avons consolidé et rétabli les deux lunettes compromises. Leur extrados a été raccordé en arrachement, et couvert d'un enduit en ciment imperméable. Ces travaux, presque achevés, seront continués dans la prochaine campagne.

En déblayant le sol de ce compartiment, nous avons retrouvé l'ancien dallage et la base du quatrième pilier d'angle. Au moyen de quelques degrés placés à son pied, il est facile de longer l'ancien mur Sud et de gravir jusqu'aux voûtes supérieures; et afin d'éviter tout accident, on a protégé le bord extérieur à l'aide d'un garde-corps rustique.

Ces travaux ont absorbé les premiers 500 fr. votés. Nous avons profité du temps exceptionnel et de la présence des ouvriers sur le chantier, pour demander un crédit supplémentaire de 200 fr., qui nous a été accordé, et que nous avons appliqué spécialement aux escaliers. Nous avions remarqué qu'une excavation se manifestait à hauteur des voûtes, au-dessus de l'escalier en tour ronde de l'angle S.-O. de la cour, et faisait craindre un accident. Le plafond dudit escalier, composé de dalles reposant sur des traverses en pierre de taille, traitées comme des solives en bois et supportées par le noyau, était fendu et lézardé en plusieurs endroits, et menaçait de s'effondrer sous le poids des terres et des décombres qui le couvraient. Ce plafond, très-intéressant et participant du système général de construction, a été rétabli dans ses formes primitives, et, autant que possible, avec les anciens matériaux.

Nous regrettons vivement que l'urgence des travaux de consolidation ne nous ait pas permis, jusqu'à ce jour, de songer à dégager les gros ouvrages, indépendants des bâtiments d'habitation et que les besoins de la défense étendaient en dehors, sur tous les points saillants et découverts.

Le château du Kœnigsbourg présente un singulier mélange des anciennes et des nouvelles dispositions défensives depuis l'emploi de l'artillerie; et lorsqu'on l'examine dans tous ses détails, l'on est vraiment étonné de l'importance et de la grandeur de ces ouvrages.

L'étude du second château, qui porte des traces de l'époque romane et de celle ogivale, serait également intéressante à entreprendre. Était-il un

ouvrage avancé, un fortin, ou bien un deuxième château indépendant, avec ses défenses propres?

Les dernières coupes de bois qui viennent d'être effectuées par le propriétaire tout autour de ce château, le rendent entièrement apparent. Nous serions heureux de pouvoir y affecter quelques fonds pour son dégagement et faciliter son exploration.

Dès à présent, le forestier et ses enfants déblaient un ancien sentier, et le rendent praticable. Nous ferons nos efforts auprès des maires de Kintzheim et d'Orschwiller pour tâcher d'obtenir quelques journées de prestations volontaires pour concourir à ce travail, en attendant un plus complet.

En résumé, sur les 2,300 fr. votés cette année, 1,000 fr. seulement ont pu être employés. Les 1,300 fr. restants seront reportés à l'année prochaine, et formeront, avec les nouveaux crédits que l'état prospère de nos finances permettra d'y affecter, des fonds respectables, qui nous donneront la faculté d'entreprendre des ouvrages plus importants, si toutefois nos modestes efforts continuent à exciter les sympathies de la Société.

L'assemblée donne à l'orateur des marques de son assentiment.

En l'absence de M. Klotz, trésorier, M. le président de la Société prie M. le baron de Schauenburg de donner lecture du rapport de ce membre du comité. M. de Schauenburg fait précéder sa lecture de quelques paroles d'éloge mérité. «Par la sage administration du trésorier, dit-il, et par les économies faites sur les budgets précédents, il est permis au comité de disposer d'un roulement de fonds de passé 5,000 fr., avec lesquels il peut subvenir aux besoins, en attendant la rentrée des fonds alloués et des cotisations de l'année nouvelle.»

Exposé des Recettes et des Dépenses de l'exercice 1860-1861.

Section 1re. — Recettes.

Chapitre I.

	ALLOCATIONS du budget.	DÉTAILS.	TOTAUX.
Art. 1er. Reliquat de l'exercice précédent	3,073f 45c		
Ce chiffre n'a pas changé; il avait été émargé au budget après l'arrêté des comptes de 1859		3,073f 45c	
Il y a lieu d'y ajouter la restitu-			
A reporter	3,073 45	3,073 45	» »

	ALLOCATIONS du budget.	DÉTAILS.	TOTAUX.
Report	3,073f 45c	3,073f 45c	»f »c
tion des fonds alloués en 1859 pour le château de Guirbaden, restés sans emploi		400 »	
			3,473 45c

Chapitre II.

	ALLOCATIONS du budget.	DÉTAILS.	TOTAUX.
Art. 2. Le produit des cotisations de l'année, prévu pour 350 sociétaires, à	3,500 »		
a été pour 241 sociétaires du Bas-Rhin, 122 » Haut-Rhin, 363[1] » au total de. . . .		3,630 »	
En y ajoutant pour quatre paiements arriérés de 1859		40 »	
Pour un paiement anticipé pour 1861		10 »	
Et pour la cotisation et don de M. Ducas de Beaulieu		30 »	
Cet article a produit.			3,710 »

Chapitre III.

	ALLOCATIONS du budget.	DÉTAILS.	TOTAUX.
Art. 3. Les subventions émargées à.	500 »		
ont été :			
1° Du Ministre de l'instruction publique, pour les fouilles faites à Mackwiller		500 »	
2° Du même, à titre d'encouragement.		400 »	
A reporter		900 »	7,183 45

1.

Coupons détachés du registre.		385
Doubles.	3	
Autre exercice	2	
Démissions.	10	
A rentrer	7	
		22
Nombre égal		363

	ALLOCATIONS du budget.	DÉTAILS.	TOTAUX.
Report		900^{f} »^{c}	7,183^{f} 45^{c}
3° Du département du Bas-Rhin, pour les fouilles faites dans la forêt de Haguenau.		150 »	
4° Du même, pour dépenses dans l'intérêt des monuments et la publication du Bulletin		1,200 »	
En total de			2,250 »
Total des recettes prévues	7,073^{f} 45^{c}		
Total des recettes effectuées . . .			9,433^{f} 45^{c}
Soit une augmentation sur les prévisions de.		2,360^{f} »^{c}	

SECTION 2e. — DÉPENSES.

Chapitre I.

Art. 1er. Allocation pour encouragements et gratifications émargées à	200 »		
Les dépenses ont été :			
Achat de vingt-trois médailles, dont trois en argent.		77 50	
Gravure, sur lesdites médailles, de l'exergue et des noms des personnes auxquelles elles ont été décernées.		82 50	
Gratification au garde du château de Hoh-Kœnigsbourg		30 »	
Gratification aux ouvriers du chemin de fer de Niederbronn, pour objets trouvés et envoyés à la Société		50 »	
Ensemble.			240 »

Chapitre II.

Art. 2. Frais de publication du Bulletin de la Société, prévus à . .	2,400 »		
Les dépenses ont été, pour la 4e livraison du tome III : note Berger-Levrault pour le texte.		1,060 55	
A reporter		1,060 55	240 »

	ALLOCATIONS du budget.	DÉTAILS.	TOTAUX.
Report		1,060f 55c	240f »c
Note Simon, pour lithographies .		120 »	
Note Winter, pour photographies.		200 »	
Ensemble			1,380 55
Art. 3. Frais de bureaux émargés à	400 »		
Les dépenses se sont élevées pour la fourniture d'enveloppes, billets de convocation, d'ordres du jour, etc., à		67 05	
Affranchissements, ports, etc. . .		227 30	
Reliures		76 70	
Déménagement des archives de la Société du local qu'elles occupaient à la préfecture, au nouveau siége de la Société, à la Bibliothèque de la ville.		20 »	
Gratification aux garçons de bureaux de la préfecture		30 »	
Ensemble.			421 05
Art. 4. Frais de perception	50 »		
Il a été payé au collecteur pour la ville et les environs		30 »	
Pour frais arriérés de recouvrement dans le Haut-Rhin.		19 »	
			49 »
Art. 5. Frais de déplacement. . .	100 »		
Il a été payé pour déboursés faits lors des fouilles dans la forêt de Haguenau			19 60
Art. 6. Acquisitions diverses . . .	100 »		
On a dépensé, pour une pierre tombale transportée de Brumath à Strasbourg.			33 »
Art. 7. Travaux de conservation émargés pour une somme de. . . .	2,000 »		
A reporter.			2,143 20

	ALLOCATIONS du budget.	DÉTAILS.	TOTAUX.
Report			2,143 f 20
Les sommes payées sur ce crédit, d'après votes spéciaux du comité, ont été :			
1° Pour les bains de Mackwiller.		700 »	
2° Pour le château de Hoh-Kœnigsbourg		600 »	
3° Pour le château de Saint-Ulrich		500 »	
4° Pour le château de Landsberg		200 »	
5° Pour fouilles faites dans la forêt de Haguenau.		50 »	
6° Pour fouilles faites près du Galershof, arrondissement de Wissembourg		40 »	
			2,090 »
Chapitre III.			
Art. 8. Dépenses imprévues émargées à	1,823 45		
Il n'y en a pas eu		» »	» »
Total des dépenses prévues. . . .	7,073 45		
Total des dépenses effectuées. . .			4,233 20
Soit une diminution sur les prévisions de		2,840 25	

RÉSUMÉ.

Les recettes prévues au budget étaient de . .	7,073 45	
Celles effectuées se sont élevées à.	9,433 45	
Soit un excédant de recettes de. . .		2,360 »
Les dépenses prévues étaient portées à. . . .	7,073 45	
Les dépenses faites ont été de.	4,233 20	
Donnent une diminution de dépenses de. .		2,840 25
Cet excédant, d'une part, et la diminution, de l'autre, donnent la somme de		5,200 25

constatée à la clôture de l'exercice.

Cette somme, résultat des économies successives faites sur cinq exercices, forme aujourd'hui le fonds de roulement de la Société, et lui permet

de faire face à ses dépenses sans attendre la rentrée des cotisations qui, d'ordinaire, ne s'effectuent que dans le courant et vers la fin de l'année.»

L'assemblée donne acte de cet exposé.

M. Spach rappelle que, dans son discours, il a soumis à l'approbation de l'assemblée, l'adjonction au comité de MM. les architectes Fürst et Conrath. M. de Schauenburg propose, non de les adjoindre, mais de les proclamer, dès aujourd'hui, membres du comité. M. le préfet fait observer que cette nomination est contraire aux statuts de la Société. Il ne s'oppose pas, néanmoins, à ce que le comité, pour la séance annuelle de 1862, prépare un article additionnel, par lequel le nombre des membres du comité pourrait être augmenté. Cette mesure et l'adjonction de MM. Fürst et Conrath sont adoptées.

M. Spach rappelle ensuite qu'il a proposé au comité la nomination de M. Brunet de Presle, membre de l'Institut, comme membre honoraire de la Société pour la conservation des monuments historiques de l'Alsace, et celle de M. Mougenot, comme membre correspondant.

Ces deux nominations sont adoptées.

Il interroge l'assemblée pour connaître si son intention est de passer à l'élection de quatre nouveaux membres du comité, en remplacement des quatre membres, dont les fonctions doivent cesser dès aujourd'hui, suivant les statuts, ou si elle veut continuer à ces derniers leur mandat.

L'assemblée décide, à l'unanimité, le maintien de ces quatre membres.

Le président remercie l'assemblée, au nom de ses collègues, et du comité, dont il se fait l'organe.

Il rappelle que, d'après les statuts, ses fonctions cessent avec cette séance, à moins que la Société ne renouvelle son mandat.

Tous les membres de l'assemblée, à l'unanimité, l'acclament de nouveau président. Il les remercie avec effusion de cette nouvelle marque de confiance.

La parole est à M. le premier secrétaire pour la lecture de son Mémoire sur les *Fouilles exécutées dans les tombelles celtiques de la forêt de Haguenau, aux environs de Schirrhein, pendant les 28, 29, 30 et 31 octobre 1861.*

L'assemblée écoute avec intérêt la lecture de ce travail, qui sera inséré dans le Bulletin de la Société.

Avant de clore la séance, le président de la Société propose un vote de remercîments aux conseils généraux des deux départements du Haut- et du Bas-Rhin, pour le concours bienveillant qu'ils ont bien voulu prêter aux travaux du comité.

Ce vote est unanimement adopté.

Avant la fermeture de la séance, M. le Préfet adresse à la Société les paroles suivantes :

« Messieurs, j'ai ouvert la séance par un témoignage de satisfaction pour vos succès; permettez-moi de la clore par un remercîment pour l'empressement avec lequel vous avez répondu à l'appel de votre président, et pour le concours nombreux de sociétaires qui signalent votre cinquième séance générale.

« Vous ne pouvez tout à fait comprendre le sentiment de profonde reconnaissance qui m'inspire ces remercîments. Pour vous, Messieurs, votre présence est un témoignage de sympathie de plus donné à la Société des monuments historiques; pour moi, elle est bien plus importante : c'est une preuve de plus que mes appréciations sur ce pays sont vraies. Il y aura bientôt sept ans que j'ai cru pouvoir porter un jugement qui pouvait paraître téméraire à cette époque, mais qui est aujourd'hui à l'abri de toute contestation.

« La terre d'Alsace, disais-je, n'est pas seulement fertile en agriculture, elle est encore féconde dans l'ordre moral, parce qu'elle renferme, dans un espace peu étendu les éléments de toutes les cultures, artistique et intellectuelle; il ne leur manque que les moyens de se réunir et de faire corps; c'est à l'autorité publique à leur fournir les moyens, et le succès sera assuré; pourvu, ajoutais-je, que sur ce sol aussi libéral que sage, cette initiative s'arrête dans ses limites propres, et qu'après avoir indiqué la route, elle la laisse libre, en bornant son intervention à ce rôle de patronage bienveillant et sympathique.

« Tout germe et prospère sur cette terre; il ne s'agit que de choisir la semence et le semeur. »

La séance est levée à quatre heures du soir.

SOCIÉTÉ

POUR LA

CONSERVATION DES MONUMENTS HISTORIQUES D'ALSACE.

Séance du Comité du 6 janvier 1862.

Présidence de M. SPACH.

La séance est ouverte à 11 heures et quart.

Sont présents : MM. de Ring et Eissen, secrétaires; MM. Ringeisen, Jung, Petit-Gérard, Morin, de Schauenburg, de Morlet, Straub, Heitz et Oppermann, membres du Comité. MM. Bernard, receveur des hospices, et Thomas, inspecteur des douanes, membres libres de la Société, assistent à la séance.

Le secrétaire dépose sur le bureau les ouvrages suivants :

1° *Bulletin de la Société impériale des antiquaires de France*, 1861, 2e trimestre.

2° *Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie*, 1861, n° 3.

3° *Mémoires de la Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle*, 1 vol. in-8°, 1860.

4° *Bulletin* de la même société, 3e année.

5° *Bulletin historique de la Société des antiquaires de la Morinie*, 10e année, 39e et 40e livraisons, 1861.

6° *Messager des sciences historiques de Belgique*, 1861, 3e livraison.

7° *Apollo mit dem Lamm, von Karl Friederichs, nebst Nachschrift von Eduard Gerhard und einer Bildtafel*, brochure in-4°, de la part de M. Gerhard, membre honoraire de la Société, à Berlin.

8° *Schriften der Universität zu Kiel aus dem Jahre 1860;* tome VII, in-4°.

9° *Anzeiger für Kunde der deutschen Vorzeit*, n° 11, novembre 1861.

Le procès-verbal de la séance du Comité du 2 décembre dernier et celui de la séance générale de la Société, du 5 du même mois, sont adoptés.

Sont inscrits au nombre des membres de la Société :

Sur la proposition du président, Mme veuve Scheidecker, à Strasbourg, et M. Dagobert Fischer, à Saverne;

Sur celle de M. Jacques Ethlin (à Zimmersheim), M. Feuermann, curé à Schlierbach;

Sur celle de M. Petit-Gérard, M. Ferdinand Hügelin, peintre sur verre, et M. Hugueny, professeur au Lycée de Strasbourg.

Le président rend compte des différentes lettres écrites par lui dans l'intervalle de la dernière séance. Il annonce entre autres avoir informé M. le supérieur de la congrégation des Filles du divin Rédempteur à Niederbronn, que le Comité accepte avec reconnaissance le don d'une statue de Mercure, trouvée sur l'emplacement de l'ancien château d'Oberbronn. M. le président procède ensuite à la lecture de la correspondance.

M. Rosenstiel, architecte voyer de la ville de Ribeauvillé, adresse au Comité un numéro du *Journal hebdomadaire* de ce canton, où il est rendu compte de l'entraînement du fascinage provisoire, placé sous la brèche du mur de l'enceinte extérieure de la cour, que le défaut de temps et le manque d'ouvriers ont empêché de combler par une maçonnerie pendant la dernière campagne, et dont l'exécution a été remise au printemps prochain. L'accident lui a paru tellement-peu grave qu'il n'en aurait pas référé au Comité, si la malveillance n'avait répandu les bruits les plus étranges à ce sujet. Dans une lettre, jointe à cet envoi, il donne les détails les plus rassurants.

M. Bardy, membre de la Société, à Saint-Dié, dans une lettre datée du 20 décembre dernier, annonce l'envoi, fait au Comité, d'un dessin fort curieux, représentant l'ancien château de Belfort, avec son donjon crénelé, la chapelle et les habitations des baillis. L'original de ce dessin, le seul, dit-il, qui existe sur cette forteresse, et qu'il croit devoir attribuer à quelque officier du génie de la suite de Vauban, porte la date de 1687, et est déposé au cabinet des estampes de la Bibliothèque impériale à Paris.

Le correspondant profite de cet envoi pour donner quelques détails sur les premiers temps du château de Belfort.

Le Comité ordonne provisoirement le dépôt de cette lettre et du dessin dans les archives de la Société.

M. Grün, chef de section aux archives de l'Empire, écrit au président pour lui annoncer qu'il s'est associé, comme membres adjoints du sous-comité de la Société à Paris, M. Louis Ratisbonne, et M. Dollfus, rédacteur de la *Revue germanique*.

M. le secrétaire de la Société de géographie de Vienne, en Autriche, propose, au nom de la société Viennoise, l'échange de ses publications, comprenant, depuis 1857, quatre volumes, contre la collection complète des publications de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace. « C'est, dit-il, le meilleur moyen pour toutes deux de pouvoir « profiter réciproquement des résultats offerts par elles à la science. »

Le Comité accepte avec empressement cette proposition.

Deux lettres de M. de Presle, membre de l'Institut, et de M. Mougenot, membre correspondant de la Société des antiquaires de France, contiennent les remercîments, du premier, pour le titre de membre honoraire, du second, celui de membre correspondant de la Société, qui leur a été accordé lors de la dernière assemblée générale.

La parole est à M. de Schauenburg.

« Messieurs, dit-il, dans notre dernière séance générale nous avons rendu une justice bien méritée au restaurateur de l'église d'Andlau.

« Permettez-moi de vous rappeler une autre dette, qui aurait peut-être dû être acquittée dans la même séance et à laquelle nous devons avoir hâte de faire honneur.

« Vous avez déjà deviné, Messieurs, que je veux parler de la dette de reconnaissance que nous a fait contracter le zèle éclairé de M. l'abbé Meyer, curé de Colmar.

« S'il n'a pas eu, comme son digne émule, M. l'abbé Deharbe, une basilique entière à restaurer, les obstacles qu'il a eu à surmonter et ses mérites n'en sont pas moins grands.

« Il a entrepris, lui aussi, et mené à bien les œuvres qui étaient à faire dans son église, la belle collégiale de Colmar, et lui a restitué, dans toute sa beauté, la charmante chapelle érigée au quatorzième siècle en l'honneur de la sainte Vierge, chapelle dans laquelle s'est plus d'une fois manifestée la puissante protection de la Mère de Dieu, chapelle vénérée des populations qui se sont succédé à Colmar, chapelle dont le malheur des temps avait fait un obscur réduit, et qui avait, il y a moins d'un demi-siècle, plus perdu que gagné à une entreprise de restauration malheureusement conçue et tout aussi malheureusement exécutée.

« Ce sanctuaire, dont l'une des élégantes baies ogivales avait été bouchée, et où ne pénétrait plus qu'un jour faux et resserré, reçoit à présent le jour mystérieux qui lui convient, à travers des verrières que je ne pourrais apprécier ici comme elles le méritent, sans faire souffrir la modestie de leur auteur. [1]

1. M. Petit-Gérard.

«Ce jour, habilement ménagé, donne tout leur prix à des peintures murales d'un effet à la fois riche et sévère[1] et fait doucement ressortir les charmants détails d'un autel en chêne sculpté, dont l'élégance et la pureté de style attestent la science et le bon goût de l'artiste qui l'a conçu[2] et l'habileté de la main qui l'a exécuté.[3]

« Ce n'est cependant là, Messieurs, qu'une partie des œuvres d'intelligente et heureuse restauration que quelques-uns de nous ont pu admirer lors de notre dernière réunion à Colmar et que tous, y compris ceux mêmes qui avaient résisté à leur accomplissement, admirent aujourd'hui.

«M. l'abbé Meyer a fait plus et plus difficile; il a rendu à cette chapelle son joyau le plus précieux; il a restitué à sa forme et à sa beauté premières une suave, naïve et pure image de la sainte Vierge, que plus d'un connaisseur attribue au ciseau d'Albert Durer, que le mauvais goût et une dévotion mal inspirée tenaient depuis trop longtemps cachée sous d'informes accoutrements, œuvre pour laquelle il a fallu lutter contre ce qu'il y a de plus résistant, le préjugé.

«Il y a mérite égal à mes yeux entre l'œuvre de M. l'abbé Deharbe et les œuvres de M. l'abbé Meyer; ils ont également mérité à mes yeux de la religion, de la science archéologique et de nous, Messieurs, de nous, les modestes et zélés conservateurs de ce qui reste de nos richesses anciennes, et j'espère que vous agréerez la proposition que j'ai l'honneur de vous faire, de décerner à M. l'abbé Meyer, comme à M. l'abbé Deharbe, une médaille en vermeil, dont vous voudrez augmenter le prix et faire une gracieuseté pour nos collègues du Haut-Rhin, en décidant que la remise de cette médaille aura lieu dans notre prochaine réunion générale, à Colmar.

«Qu'il me soit permis, à cette occasion, Messieurs, d'émettre un vœu, que forme avec moi plus d'un d'entre vous, auquel s'associent depuis longtemps déjà les hommes les plus religieux et les plus éclairés de notre province et à la réalisation duquel je m'estimerais heureux d'avoir contribué en le manifestant une fois de plus au sein de notre Comité.

« Vous savez que, sous ces déluges d'étoffes, plissées en éventail, qui ornent si richement, mais si disgracieusement les deux vierges du pèlerinage de Marienthal, l'une d'elles cache une statue, sinon de la même époque et du même style, mais à coup sûr du même mérite, d'un caractère aussi pur et aussi noble que celle dont l'heureuse restauration est due à M. l'abbé Meyer, statue dont la grâce, l'expression et la beauté ont fait pendant des

1. Exécutées par M. Denecken.
2. M. Van Soolen.
3. M. Klem.

siècles la pieuse admiration et élevé la dévotion de nos pères, et que mutilent et dégradent chaque jour plus profondément les clous sacriléges dont on se sert pour la forcer à porter ces étranges parures.

« Rendre cette statue à son idéalité, à sa pureté, à sa beauté première, ce ne serait pas seulement justice envers l'art chrétien du bon vieux temps, hommage à l'histoire, à la vérité et à la raison; ce serait reconnaître le bon sens des chrétiens des tristes temps où nous vivons, ce serait réaliser le désir d'un grand nombre de pèlerins, qui ne reconnaissent pas, sous les oripeaux dont elle est affublée, l'image vénérée de la Mère de Dieu, qui leur a été dépeinte par la tradition. »

Le Comité vote la médaille proposée. A cette occasion, M. Morin cite une autre statue de la Vierge, non moins recommandable, celle de l'église de Saverne, pour laquelle il exprime le même vœu que celui formulé pour celle de Marienthal par M. de Schauenburg.

M. le professeur Oppermann dépose sur le bureau plusieurs spécimens d'instruments en silex et quelques grains percés d'un collier antique, offerts à la Société par M. Niklès, président de l'Académie de Stanislas, à Nancy.

L'existence et l'origine de ces instruments, dit M. Niklès, ont été dévoilées par M. Boucher de Perthes dans le *diluvium* de la vallée de la Somme. A la demande du donateur, M. Decharme, docteur ès sciences à Amiens, voulut bien les recueillir lui-même à Saint-Acheul, localité depuis longtemps connue en géologie par les restes fossiles de grands animaux, aujourd'hui disparus, et qu'on y trouve associés au gravier du *diluvium*. M. Boucher de Perthes, présent à toutes les fouilles faites à Saint-Acheul, a trouvé les traces irrécusables de l'existence de l'homme dans ces temps reculés. Ces preuves consistent dans les pierres taillées dont M. Niklès envoie quelques échantillons; toutes portent la trace d'un travail déterminé, inspiré par un plan arrêté d'avance et dans un but facile à reconnaître. On peut, sans beaucoup d'efforts, classer ces objets en quatre catégories distinctes, en *armes*, en *outils*, en *objets de luxe* et en *symboles*.

Les trois premières de ces catégories sont représentées dans l'envoi que M. Niklès fait au Comité. La dernière consiste en boules calcaires siliceuses, percées dans leur centre de part en part; elles proviennent évidemment d'un collier. Ce sont les perles de cette époque, qui, selon toute apparence, dit M. Niklès, ne nous a légué ni terre cuite ni pâte vitrifiée, bien qu'elle connût déjà le feu, ainsi que l'attestent les charbons qu'on rencontre parfois en société de ces haches grossières.

Ces haches primitives ont toujours la forme d'un ovoïde aplati, grossièrement taillé et nullement poli; mais un silex pointu, joint à l'envoi fait

par M. Niklès, se fait remarquer par une forme différente; son gros bout est resté à l'état primitif. Cet instrument allongé et effilé autant que le permettaient les circonstances, a dû, selon lui, servir d'arme offensive. En faisant cet envoi à la Société, dont le cercle d'action augmente de plus en plus, mon but, dit en terminant le correspondant, est surtout de fournir des types de comparaison aux personnes placées pour assister à des fouilles ou à des travaux de terrassements pratiqués dans le *diluvium* si bien représenté dans la vallée du Rhin.

Le Comité exprime sa gratitude à M. le professeur Oppermann pour cette communication, et charge son président de vouloir bien exprimer tous ses remercîments à M. Niklès.

M. le colonel de Morlet lit une notice pleine d'intérêt sur les tombes gallo-romaines, trouvées sur le sommet des Vosges, à la limite des départements du Bas-Rhin et de la Meurthe. Le Comité vote l'impression de ce mémoire et des planches qui l'accompagnent.

M. le colonel dépose sur le bureau un plan des tombes antiques, découvertes à Soultz-les-Bains, lors des déblais de terre faits pour obtenir les remblais nécessaires pour l'établissement du chemin de fer, par M. Kopp, agent voyer, conducteur des travaux, à Molsheim.

Remercîments et dépôt dans les archives.

M. l'abbé Straub dépose sur le bureau, en communication, dix-huit *thaler* du seizième et du dix-septième siècle, trouvés à Eschbach. Parmi ces pièces, qui appartiennent en majeure partie à l'Espagne, on reconnaît quatre *thaler* des ducs de Brunswick; un *thaler* de Charles-Quint; un, très-bien conservé, de l'archiduc Albert et de l'archiduchesse Élisabeth, au millésime de 1619, et deux beaux *thaler* de l'archiduc Ferdinand, dont l'un appartient à l'Alsace. La date la plus récente qu'on lit sur un des *thaler* de Brunswick, est de 1624.

M. Eissen, second secrétaire, chargé de la rédaction d'une table analytique des quatre premiers volumes des Bulletins de la Société, soumet au Comité la première partie de son travail.

Sur la proposition du premier secrétaire, appuyée par le président, cette table, achevée, sera imprimée en une brochure à part, du même format que la première série du Bulletin, et sera distribuée à tous les membres de la Société.

La séance est levée à 1 heure et demie.

Séance du Comité du 3 février 1862.

Présidence de M. SPACH.

La séance est ouverte à 11 heures et quart.

Sont présents : M. Schir, vice-président; MM. de Ring et Eissen, secrétaires; MM. Heitz, de Schauenburg, Morin, de Morlet, Ringeisen, Oppermann, Jung, Straub et Petit-Gérard, membres du Comité.

Le premier secrétaire dépose sur le bureau les ouvrages suivants :

1° *Anzeiger für Kunde der deutschen Vorzeit*, année 1861, 11e cahier;

2° *Bulletin de la Société des antiquaires de France*, 1861, 3e trimestre;

3° *Mémoires de la Société dunkerquoise*, 1860-1861, 1 vol. in-8°.

. Sont admis comme nouveaux membres de la Société:

Sur la proposition de M. le président Hamberger : MM. Dubois, président du tribunal; Langhanz, vice-président honoraire; Eug. Brunck, inspecteur des forêts, et Bonvalot, conseiller à la cour impériale; tous quatre à Colmar;

Sur celle de M. Morin : M. Poisat, architecte à Belfort;

Sur celle de M. Petit-Gérard : M. Crépin, professeur de dessin au lycée de Strasbourg;

Sur celle de M. le baron de Schauenburg : M. l'abbé Kapps, aumônier à la Toussaint.

Le procès-verbal de la séance du 6 janvier dernier est adopté.

M. le président procède à la lecture de la correspondance. Il rend compte sommairement des différentes lettres, écrites par lui, conformément aux intentions du Comité, dans l'intervalle de la dernière séance, et d'une lettre de remercîment à M. Audéoud, maire d'Avolsheim, pour l'envoi de différentes antiquités, déposées sur le bureau.

Cet envoi se compose d'une lame d'un de ces longs coutelas à manche allongé, qu'on rencontre souvent dans les sépultures de soldats étrangers romains, de grains crétacés d'un collier de différentes couleurs, d'une monnaie romaine très-fruste, et d'une jolie petite urne, en terre noire, très-épaisse, assez fréquente dans les sépultures de nos contrées.

Ces divers objets proviennent d'une vigne située au-dessus du talus d'un champ en contre-bas, et longeant un chemin rural, désigné sur la carte de M. le colonel Morlet, comme voie vicinale romaine, partant de *Brocomagus* et se perdant vers Epfig. Vers la partie où cette route se rapproche de Molsheim et est indiquée sur la carte comme in-

certaine ou présumée, l'on a trouvé trois squelettes, les têtes tournées vers le sud-sud-ouest, et emboîtés dans des débris de dalles brutes de grès des Vosges; près de l'un d'eux étaient placés l'arme et les grains crétacés. La petite urne avait été trouvée la veille par le propriétaire du terrain, M. Camille Vernert, de Molsheim, qui a bien voulu la céder à M. Audéoud pour la Société.

M. Napoléon Niklès, à Benfeld, annonce la mort de M. Cassal, ingénieur civil à Saint-Denis, récemment admis au nombre des membres de la Société.

M. Bardy, pharmacien à Saint-Dié, envoie des fac-simile de pierres tombales de l'église d'Étueffont (Haut-Rhin), de Saint-Dizier et de Faverois, accompagnés d'une notice. Sur la proposition de M. le président, ce travail sera inséré dans le prochain Bulletin du Comité.

M. le président Hamberger, à Colmar, signale quelques erreurs typographiques, dans le travail sur la croix processionnelle de Rouffach, inséré dans le tome IV du Bulletin de la Société. Sa lettre est remise à l'auteur de l'article, M. Petit-Gérard, avec prière de faire à ce sujet une note qui sera insérée dans le prochain numéro.

M. Morin remet au Comité des notes de M. Poisat, architecte à Belfort, signalant des tracés de voies romaines, qui peuvent servir de jalons à l'étude générale des voies de communication antiques.

L'une de ces voies a dû passer à Bourogne, à côté du cimetière et près de l'église, sur la pente qui domine la rivière de Saint-Nicolas; l'autre a été reconnue dans la forêt, à 1800 mètres de Bartenheim, canton de Landser.

Au printemps de l'année 1852, dit M. Poisat, les fouilles opérées pour la construction de la maison d'école de Bourogne ont fait reconnaître des débris de l'époque romaine, à 2 mètres 50 centimètres environ de l'ancien sol décapé. Ce sont des fragments de poterie et de tuyaux en terre cuite, des tuiles à rebords, pareilles à celles exhumées dans la forêt d'Arsas, près Offemont, par M. l'abbé Froment.

La maison d'école de Bourogne est située à côté du cimetière qui entoure l'église du village, sur le revers du petit plateau où est construite cette dernière. La colline sur laquelle est établi le village, domine la vallée de la rivière de Saint-Nicolas ou des Montreux. Sa position topographique semble devoir y faire reconnaître une station sur la route militaire qui réunissait Mandeure (*Epamanduodurum*) sur le Doubs à Largitzen (l'ancienne *Larga*), près Hirsingen et Dannemarie.

En 1851, le correspondant découvrit un reste de chaussée romaine dans

la forêt, à 1 mètre 50 centimètres environ au-dessus du chemin vicinal de grande communication, qui va de Bartenheim à la frontière suisse, près de Bâle. Ce fragment de voie romaine, qui se remarque encore maintenant, a été coupé et mis à découvert par l'élargissement du chemin actuel. Il est éloigné de 1800 mètres environ de Blotzheim, et se compose de petits cailloux, de la grosseur de petits œufs (4 à 5 centimètres de longueur sur 3 à 4 centimètres de largeur environ), posés debout sur une couche de sable du Rhin, et recouverts d'une couche de béton, en petit gravier de 4 centimètres d'épaisseur. Sur ce béton, il y a une couche de balast fin ou petit gravier, formant un *macadam* ou l'aire de la voie.

Chaussée.	
Fin balast.	0m.3
Béton.	0m.4
Cailloux.	0m.5
Sable fin du Rhin.	0m.8

L'origine de cette voie ne peut être contestée. Elle était en corniche, c'est-à-dire moitié dans la colline, et moitié en remblai en dehors. Elle dominait de 5 mètres environ la prairie au-dessus du coteau, où elle est construite entièrement en matériaux fournis par les alluvions du Rhin, qui est à 3 kilomètres de distance, et en bonne chaux hydraulique, tirée encore actuellement de la rive badoise opposée. Cette voie devait mettre en communication *Augusta Rauracorum*, avec la partie de l'Alsace, comprise entre *Larga*, dans la vallée de la Largue, et les collines près de Rixheim (*Urunca*), situées entre Mulhouse et Habsheim, partie saillante d'ondulations du sol du Sundgau sur la vallée de l'Ill et du Rhin.[1]

Remercîments et dépôt dans les archives.

M. Morin a la parole pour une proposition. Il signale l'inconvénient du format dans lequel est imprimé le Bulletin de la Société, pour les planches, qui, d'après le mode de publication du Comité, en deviennent un des éléments nécessaires. Il regrette que le format, adopté jusqu'à présent, nécessite, soit la réduction forcée des objets représentés, soit un pliage trop multiplié des planches de grande dimension, qui, pour être développées, sont sujettes à subir de regrettables mutilations. Il propose d'adopter un format plus grand, afin que cet inconvénient n'ait plus lieu. Il est soutenu, dans cette proposition, par la majorité du Comité qui décide, qu'à partir de ce moment, le Bulletin de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace sera imprimé dans le format grand in-8°.

M. le président lit un rapport sur l'ouvrage de M. Stoffel, se rapportant à des coutumes et colonges de notre pays, surtout dans le Haut-Rhin.

1. Comp. la carte de M. de Ring. Établissements romains du Rhin et du Danube, t. II.

«Messieurs, dit-il, je vous ai entretenus, il y a quelque temps, du remarquable travail de M. Burckardt, de Bâle, sur les règlements colongers de la vallée rhénane. Je crois maintenant, à titre complémentaire, devoir vous faire part d'un ouvrage de l'un de nos compatriotes, M. Stoffel, de Habsheim, que nous comptons aussi au nombre de nos membres actifs.

«M. Stoffel a fourni à l'illustre Jacques Grimm, pour sa collection des *Weisthümer*, ou règlements colongers, un travail spécial sur les dispositions de cette nature, qui se rapportent à des communes et colonges de notre pays, surtout du Haut-Rhin. Les *Weisthümer des Elsasses*, collectés par M. Stoffel, forment un volume de 270 pages, et contiennent la transcription de règlements colongers, faite soit sur des titres inédits, déposés surtout dans les archives départementales du Haut-Rhin, soit sur des documents déjà insérés dans d'autres collections.

«Après les détails donnés à l'occasion de l'ouvrage de M. Burckardt, je n'ai pas le droit d'empiéter ici une seconde fois sur les moments dont vous disposez. Il me suffira de vous dire que cette œuvre de patiente érudition de M. Stoffel mérite toute l'attention et la reconnaissance des savants qui s'occupent de ces matières municipales et colongères. La plupart des documents transcrits sont en langue allemande; quelques-uns, se rapportant, par exemple, à des propriétés de l'abbaye de Remiremont, du sire de Valangin, etc., sont en français.

«Les environs de Colmar figurent surtout dans cette précieuse collection; j'ai remarqué les règlements de Rouffach, Soultzmatt, Munster, Wintzenheim, Saint-Gilles, Volgelsheim, Sundhofen, Sigolsheim, Lutterbach, Issenheim, Meyenheim, Guebwiller, etc. Vous me dispenserez d'une plus longue énumération, qui ressemblerait à un aride catalogage.»

Le reste de la séance est rempli par la lecture d'un mémoire de M. Spach, sur la navigation du Rhin au moyen âge, dans ses rapports avec l'abbaye de Neubourg.

Ce mémoire et les chartes qui l'accompagnent, seront imprimés dans le prochain numéro du Bulletin de la Société.

La séance est levée à 1 heure.

Séance du Comité du 3 mars 1862.

Présidence de M. SPACH.

La séance est ouverte à 11 heures et quart.

Sont présents : MM. de Ring et Eissen, secrétaires; MM. Heitz, Bœrsch, Petit-Gérard, de Schauenburg, Ringeisen, Straub, Jung, Oppermann, Klotz et Conrath, membres du Comité.

M. Nœtinger, membre libre de la Société, assiste à la séance.

Le procès-verbal de la séance du 3 février dernier est adopté.

Le premier secrétaire dépose sur le bureau les ouvrages suivants :

1° *Anzeiger für Kunde der deutschen Vorzeit*, 1861, 12e cahier;

2° *Messager des sciences historiques de Belgique*, 1861, 4e livraison.

Le président rend compte des diverses lettres, écrites par lui, dans l'intervalle de la dernière séance, notamment à M. Liblin, directeur de la *Revue d'Alsace*, pour le prier de rappeler dans son prochain numéro, que les mémoires, destinés à être lus en séance générale à Colmar au mois d'avril prochain, devront être communiqués au président et au Comité, ainsi qu'à M. le préfet du Haut-Rhin, avec prière de vouloir bien désigner le jour de la séance générale, que le Comité a préalablement fixé au 25 avril prochain.

Il annonce que M. le Préfet du Bas-Rhin a bien voulu lui faire parvenir un mandat de 2000 fr., montant du crédit voté par le Conseil général pour la conservation des monuments historiques. Le président s'est empressé de lui exprimer les remercîments du Comité.

Sont admis comme nouveaux membres de la Société :

Sur la proposition de M. le professeur Stœber, M. Amédée Schlumberger, banquier, à Mulhouse; MM. Émile Thierry-Mieg, et Alphonse Schlumberger-Schlumberger, manufacturiers dans la même ville;

Sur la proposition de M. l'abbé Straub, M. l'abbé Nartz, professeur au petit séminaire, à Strasbourg.

M. Léon Landmann, de Ribeauvillé, dans une lettre datée du 6 février, croit devoir rendre le Comité attentif à la décision, qu'est sur le point de prendre le conseil municipal de cette ville, de supprimer l'antique fontaine de Ribeaupierre, pour y substituer celle projetée par M. Friedrich, et dont l'éminent sculpteur veut faire don à sa ville natale. Tout en reconnaissant ce que la pensée de l'artiste offre de généreux, il croit qu'il y a à

Ribeauvillé assez de place pour le nouveau monument, sans qu'il soit nécessaire de renverser celui qui existe et qui présente un intérêt historique.

Le Comité prend acte de cette communication, et sur la proposition de M. le président, charge M. l'architecte Ringeisen de vouloir bien prendre de plus amples informations à ce sujet.

M. le pasteur Ringel, à Diemeringen, envoie le plan des ruines romaines du Heidenhübel, près de Saar-Union, pour les fouilles duquel il a déjà été alloué une somme de 200 fr. Il demande une nouvelle allocation de 200 fr. pour des fouilles aux environs de Domfessel, que le Comité lui alloue.

M. Jung annonce au Comité, que M. Jacques Bloch, opticien, fait don au Comité de cinq des dix carreaux figurés, qu'il lui avait offerts en vente. Le Comité charge M. Jung de faire, en son nom, ses remercîments au donateur.

Sur le rapport de M. de Morlet, chargé d'examiner le dessin de l'ancien château de Belfort, envoyé par M. Bardy; ce dessin, ainsi que la notice qui l'accompagne, seront déposés comme documents historiques dans les archives de la Société.

M. le baron de Schauenburg lit un passage du Bulletin monumental, publié par M. de Caumont, où il est question de monnaies romaines trouvées dans un *tumulus* réputé celtique. Il croit devoir rendre attentif à cet article, dans l'intérêt des fouilles qui, de la part de la Société, ont déjà été entreprises dans plusieurs monuments de ce genre. M. le professeur Jung fait observer que, déjà du temps de feu M. Schweighæuser, on avait aussi trouvé une monnaie romaine dans un *tumulus* d'Alsace. Il ne faut pas en déduire cependant, dit-il, que le monument ait appartenu aux Romains, mais qu'il a servi de sépulture à des Gaulois de l'époque romaine, et qu'une monnaie romaine peut y avoir été enfouie. M. de Ring partage cette opinion, avec d'autant plus de probabilité, que dans les dernières fouilles qu'il a opérées dans le Schirrheinerweg, près de Schirrhoffen, il a eu l'occasion, comme il l'a inséré dans le mémoire lu en assemblée générale au mois de décembre dernier, de trouver dans un *tumulus* celtique, à côté de poteries gauloises, un reste de poterie gallo-romaine, portant le nom du potier. Mais, comme il l'a lui-même fait observer à ce sujet, il faut conclure de ce fait que les enterrements au sein des cercles continuèrent à avoir lieu sous l'empire des Romains, jusqu'à l'époque où le culte romain finit par être substitué au culte druidique, et où le cippe isolé remplaça le tertre funéraire sous lequel on enterrait en commun.

M. Schmidt-Batiston, membre de la Société à Reschwoog, informe le Comité que dans la forêt communale de Leutenheim, existe un vaste retranchement, vulgairement appelé Heidenberg, présentant la forme d'un

carré long et d'une superficie d'environ 150 ares, protégé, d'un côté, par des fossés. Dans l'intérieur de ce retranchement, vers l'extrémité nord, on en voit un second plus élevé, et de même environné de fossés.

Il ajoute que la voie militaire de Brumath à Seltz passait non loin de ce lieu, et qu'à une demi-lieue environ de ce point, dans la forêt de Kœnigsbruck, sur les bords de la Sauer, se trouve une autre élévation, appelée *Schlœssel*, à laquelle aussi il croit devoir attribuer une origine très-ancienne.

Il demande si quelques-uns des membres du Comité ne voudraient point se rendre sur les lieux, afin de les explorer scientifiquement, et peut-être d'y faire quelques fouilles.

On nomme, séance tenante, une commission, composée de MM. le professeur Jung, de Ring, de Schauenburg et de Morlet, auxquels M. Schmidt-Batiston et le président se joindront.

Le reste de la séance est consacré à la lecture d'une biographie d'Oberlin, l'archéologue, destinée par M. Spach à être communiquée en séance générale prochaine à Colmar.

La séance est levée à 1 heure.

Séance du Comité du 7 avril 1862.

Présidence de M. SPACH.

La séance est ouverte à 10 heures et un quart.

Sont présents : M. Schir, vice-président; MM. de Ring et Eissen, secrétaires; MM. Jung, de Morlet, Bœrsch, Grass, Morin, Klotz, Guerber, Straub, Petit-Gérard, Oppermann et Conrath, membres du Comité.

MM. Thomas et Merck, membres libres de la Société, assistent à la séance.

Le secrétaire dépose sur le bureau les ouvrages suivants:

1° *Mittheilungen der K. K. geographischen Gesellschaft in Wien*, 4 volumes, grand in-8°;

2° *Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie*, t. VIII, n°s 60, 61;

3° *Rapport ou exposé sommaire des actes et des travaux accomplis par l'Institut archéologique liégeois, pendant une période de dix ans*, par M. d'Otreppe de Bouvette, président de la Société. (Extrait de l'Institut archéologique liégeois);

4° *Die Nordfriesische Sprache, von Christian Johansen*, 1 vol. in-8°;

5° *Quellensammlung der Schleswig-Holstein-Luneburgischen Gesellschaft für vaterländische Geschichte*, I vol.;

6° *Jahrbücher für die Landkunde der Herzogthümer Schleswig, Holstein und Luneburg*, t. III, 3e cahier; t. IV, 1er, 2e et 3e cahiers;

7° *Annales de la Société d'émulation du département des Vosges*, t. X, 3e cahier;

8° *Jahresbericht des germanischen Nationalmuseums*, Nurenberg, 1862; broch. in-4°;

9° *Archäologischer Anzeiger zur archäologischen Zeitung, Jahrgang XX.* Janvier et février 1862.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

Le président dépose sur le bureau la médaille commémorative en bronze, décernée par S. Exc. le Ministre de l'instruction publique, à la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace, pour s'être fait représenter à la séance de distribution des récompenses, qui a eu lieu à la Sorbonne, le 25 novembre 1861.[1]

Remercîments et dépôt dans les archives.

Ont été proposés comme membres de la Société depuis la dernière séance:

Par M. l'abbé Straub, M. l'abbé Hecht, professeur à l'établissement de Saint-Arbogast, M. Antoine Denecken, peintre-décorateur, et M. Joseph Müller, sculpteur, à Strasbourg; par M. Merck, M. Schlagdenhaufen, professeur agrégé à l'école de pharmacie.

Le président procède au dépouillement de la correspondance. Il annonce que, sur le désir exprimé par M. le Préfet du Haut-Rhin, la réunion générale de Colmar est fixée au samedi 26 du présent mois. Il fait part d'une lettre de ce magistrat, demandant quelques explications sur le transport des fonds, primitivement destinés au château d'Éguisheim, et reportés, au mois de novembre dernier, au château de Hohkœnigsbourg. Le président a répondu que ladite somme n'en reste pas moins, en principe, affectée à la même destination, et qu'elle sera de nouveau créditée dès que, avec le concours de l'autorité, les travaux pourront être entrepris au château d'Éguisheim.

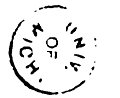
M. Bardy, de Saint-Dié, envoie le dessin de l'ancien château de Bourogne (Haut-Rhin), tel qu'il était encore il y a une dizaine d'années, époque où il en a fait le croquis. Ce château, dit-il, paraît dater de la fin du seizième ou ou du commencement du dix-septième siècle; mais le village, dans lequel il est situé, est lui-même déjà mentionné dans les chartes du commencement

1. Toutes les sociétés qui se sont fait représenter ont reçu des médailles de ce genre.

H. Bardy ad natur. fec.

L'Ancien château de Bourogne (Haut-Rhin.)

Lith. de Vve Berger-Levrault & Fils à Strasbourg.



du treizième siècle. Il faisait autrefois partie de la seigneurie de Delle, au comté de Belfort. Un document de 1222 le cite sous le nom latin de *Boronia;* un autre, en allemand, de 1303, lui donne le nom de Bœll; en 1325, il apparaît sous le nom de Boreigne, dans un titre français déposé aux archives du Haut-Rhin. Le château, bâti sur une petite hauteur, dominait militairement la grande route de Delle à Belfort. Il était défendu par un mur d'enceinte, dont les angles étaient garnis de petites tours rondes, et dans lequel on avait ménagé, pour la défense, des baies ou barbacanes d'une forme particulière.

Le correspondant fait observer que les mêmes meurtrières se retrouvent, avec la même forme, à l'ancien prieuré de Froide-Fontaine, dont il a entretenu la Société, il y a quelques années. Il pense que les murs d'enceinte de Bourogne et de Froide-Fontaine ont été construits à la même époque, et peut-être aussi sous la même direction et par les mêmes ouvriers.

M. Eissen, second secrétaire, soumet au Comité la seconde partie de la table analytique des quatre premiers volumes de la Société.

Le Comité décide que cette table sera imprimée dans le même format que les volumes dont elle contient les matériaux, afin de pouvoir être, *ad libitum*, jointe ou non à la fin du quatrième volume.

M. de Morlet dépose sur le bureau une collection d'antiquités recueillies par M. le pasteur Ringel, dans les ruines romaines des environs du Heidenhübel, dans la forêt dite Grossbrunnenwald, appartenant à la commune de Saar-Union; de plus une clef et un fragment de vase, provenant de Lorentzen.

«Messieurs, dit-il, ces ruines, dont M. le pasteur Ringel envoie un plan très-détaillé, appartiennent à l'époque gallo-romaine; elles occupent une surface de plus de 200 mètres carrés. On y remarque des appareils multipliés de chauffage (*hypocaustes*), des foyers (*fornax*), et plusieurs détails de construction, qui annoncent un établissement industriel; des fragments de colonnes, et de nombreux débris de poteries et de ferrailles jonchent le sol.

«M. Ringel mentionne 18 espèces de creuset, 102 différentes sortes de poterie, depuis la plus grossière jusqu'aux vases les plus délicats, des outils en fer et en bronze. Parmi ces objets, il a choisi les suivants qu'il adresse au Comité :

«1° Des fragments d'un vase recouvert de sculptures en relief fort curieuses;

«2° Un vase en verre, dont la forme rappelle celle des vases décrits par M. l'abbé Cochet (*Archéologie céramique*, 5e tableau);

«3° Un disque en pierre polie, de 13 centimètres de diamètre et 3 centimètres d'épaisseur;

«4° De grands fragments de poteries, dont la surface intérieure est parsemée de petits morceaux de silex, qui font saillie;

«5° Un petit marteau à deux têtes en fer (*marculus*), une clef en cuivre et plusieurs fragments de fer et de bronze;

«6° Plusieurs monnaies romaines, dont une de Constantin et une de Gratien.

«Ces ruines se trouvant dans une forêt communale, on doit espérer qu'elles pourront être conservées moyennant quelques travaux de consolidation; les murs ont encore 1 mètre à 1^{m},25 de hauteur.

«Le Comité jugera sans doute nécessaire de réclamer le concours des administrations forestières et municipales, pour assurer la garde et la conservation de ces intéressants débris.

«Les ruines, découvertes dans un champ, près de Lutterbach, dit *Tagsweide*, ont une étendue plus considérable que celles du Heidenhübel; elles sont la propriété d'un entrepreneur de route, qui a acheté cet emplacement pour en extraire les matériaux. M. Ringel envoie un croquis de cet établissement, où l'on voit des murs d'une grande épaisseur, d'autres couverts de peintures formées, soit par des raies vertes et violettes sur fond jaune, soit par des raies rouges, bleues et brunes sur fond blanc.

«M. Ringel envoie au Comité les objets suivants, trouvés dans ces ruines :

«1° Une plaque ronde en porphyre vert poli, de 80 millimètres de diamètre sur 5 millimètres d'épaisseur; 2° des débris de poterie et d'enduit; 3° une monnaie de Claude.

«Ces ruines vont disparaître; M. Ringel ne croit pas que l'on puisse obtenir du propriétaire aucun délai.

«Au Bucherhoff, on n'a trouvé que quelques débris de vase, où on lit le nom ASSIVS.

«Les sépultures de Lorentzen, qui ont fourni, en 1861, au musée de Saverne, de nombreuses armes et de riches fragments de bronze artistement travaillé, et de fer damasquiné, ont été le but de récentes recherches de M. le pasteur Ringel, qui a adressé au Comité les objets suivants, savoir :

«Dans une même tombe, trois débris d'une boucle ou agrafe avec incrustations en argent, des morceaux d'ambre, un anneau sigillaire en argent; dans une autre tombe, une lame de couteau, des fragments de boucle, et quelques morceaux de poterie; enfin, dans une tombe d'enfant, M. Ringel a trouvé, placée près de la tête, une petite plaque de bronze de 34 milli-

mètres de diamètre, recouverte d'une admirable mosaïque; ce bijou (sans doute une fibule) est malheureusement un peu ébréché; mais cette brèche peut faire juger de la délicatesse et de la perfection du travail. Les cubes ont à peine 5 dixièmes de millimètre de hauteur, et leur section horizontale varie de 3 dixièmes à 6 dixièmes de millimètre en carré.

«Le dessin, simple et gracieux, est formé par plusieurs carrés de 2 millimètres de côté, disposés régulièrement en quinconce, avec des couleurs variées, blanc, rouge et bleu, qui pénètrent dans toute l'épaisseur des cubes. C'est une mosaïque et non pas un émail.

«Grâce à M. Ringel et à lui seul, nous possédons un objet d'antiquité, peut-être unique dans son genre, du moins pour les contrées de l'est de la France; car, à ma connaissance, les musées d'Alsace, de la Lorraine et de la Franche-Comté ne possèdent rien de comparable dans ce genre.»

Sur la proposition du président, le Comité, reconnaissant le zèle désintéressé avec lequel M. Ringel poursuit, depuis plusieurs années, ses fouilles dans l'arrondissement de Saar-Union, arrête que la précieuse collection, mise sous ses yeux, sera déposée dans son musée; et, pour faciliter à M. le pasteur de nouvelles recherches, lui alloue à la fois, à titre d'indemnité pour ses dépenses personnelles, et pour compenser la valeur vénale des objets donnés, une somme de 500 fr.

M. de Morlet dépose sur le bureau, de la part de M. Fischer, à Saverne, l'estampage d'une pierre commémorative d'un des dignitaires du grand chapitre de Strasbourg, décédé en 1521. Cette pierre est encastrée dans le mur qui sépare le jardin du sieur Schmitt de la cour de l'hôtel de la sous-préfecture.

L'inscription, en lettres liées et enclavées les unes dans les autres, doit, selon M. l'abbé Straub, se lire ainsi :

(in) Memoriam venerabili et generoso Domino Hogero ex Barbi ac Mulingen familia, summi Argentinensis (capituli) decano dignissimo, rerum suarum gestores posuere, obitus sui anno 1521. *Pacem æternam illi viator exopta.*

Une autre inscription de la chapelle de Saint-André, dans la cathédrale de Strasbourg, communiquée par M. Straub, marque l'emplacement de la sépulture du personnage.

Reverend. & illustribus Dominis Dominis Hogero, hujus ædis decano et canonico, Melchiorique canonico, comitibus in Barbi, hic sepultis, requiem optamus.

Remercîments et dépôt dans les archives.

La parole est à M. Klotz.

Le trésorier présente le budget pour l'exercice 1862, sur les bases suivantes, approuvées par le Comité.

RECETTES	. . . .	11,000^{f}
DÉPENSES. *Chap.* 1.	Allocations pour fouilles, acquisitions d'antiquités, récompenses et médailles, etc.	1,500
Chap. 2.	Frais du Bulletin, de bureau, de perception, etc	3,600
Chap. 3.	Allocations pour les travaux de conservation	3,500
Chap. 4.	Réserve et dépenses imprévues . .	2,400
	Total	11,000^{f}

La séance est levée à 1 heure.

Assemblée générale, tenue à Colmar, le 26 avril 1862.

Présidence de M. SPACH.

La séance est ouverte à 2 heures et un quart.

Cinquante membres environ sont présents.

M. Spach, en l'absence de M. le Préfet, président honoraire, occupe le fauteuil.

M. de Ring, secrétaire; MM. de Schauenburg, Véron-Réville, Liblin, Straub, Petit-Gérard, Stœber et Ringeisen, membres du Comité, prennent place au bureau.

M. le président du Directoire de la Confession d'Augsbourg se fait excuser de ne pouvoir assister à la séance.

Il est fait hommage à l'assemblée:

1° Par M. Brièle, archiviste du département du Haut-Rhin, d'un plan cavalier du château de Belfort, en 1579, exécuté par M. Foltz; — Remercîments.

2° De la part de Mme veuve Rothmüller, d'un exemplaire du *Musée pittoresque de l'Alsace*, publié par feu son époux. — Remercîments.

Le président ouvre la séance par le discours suivant:

« Messieurs, des devoirs majeurs empêchent M. le Préfet du Haut-Rhin de présider notre réunion, comme il a bien voulu le faire en avril 1860 et 1861. C'est avant-hier seulement que j'ai appris, par une lettre de M. Odent,

que les opérations de la révision à Ensisheim ne lui permettraient de nous rejoindre que vers la fin de la séance.

«Vous partagerez, Messieurs, mes regrets, qui sont d'autant plus vifs que M. le Préfet avait bien voulu se charger de remettre au digne curé de Saint-Martin à Colmar la médaille que le Comité lui a décernée. Par l'autorité de sa position et par ses rapports personnels avec ce respectable ecclésiastique, le magistrat départemental rehaussait infiniment la valeur de la modeste récompense que nous pouvons offrir à l'intelligent restaurateur de l'un des sanctuaires de votre cathédrale. Je me suis empressé de prier celui de nos collègues, qui a été le principal promoteur de la décision du Comité, de consentir à être tout à l'heure l'organe de notre reconnaissance envers M. le curé Meyer et de me remplacer dans une mission pour laquelle je sais ne pas avoir de titres suffisants.

«J'aurais également désiré ne pas aborder cette séance annuelle, sans être en mesure de déposer sur votre bureau la nouvelle livraison qui ouvre le 5e volume de nos mémoires. Des retards, indépendants de notre volonté, et dont je vous épargne les détails, ont reculé de quelques semaines cette publication.

« Le Comité se serait aussi félicité, s'il avait pu vous annoncer que des travaux de consolidation ont été exécutés dans l'un des châteaux d'Éguisheim. L'architecte, qui s'était bénévolement chargé de cette tâche un peu pénible, a dû éprouver quelque hésitation au moment de l'exécution, en vue de difficultés matérielles pour la surveillance des travaux et le transport du matériel. Nous ne désespérons pas toutefois de vaincre ses scrupules, et de vous fournir la preuve que nous tenons à faire acte de présence dans votre voisinage, et à laisser des traces d'activité dans les châteaux de votre département, autant que dans les monuments historiques du Bas-Rhin.

«Depuis la dernière réunion générale de décembre dernier, — réunion à laquelle plusieurs d'entre vous, Messieurs, ont bien voulu assister, — il ne s'est point produit d'incident majeur; c'est, vous le savez, la saison morte pour les travaux extérieurs; quant aux preuves de l'activité théorique du Comité, elles vous arrivent, je pense, par les journaux de Strasbourg. Je ne puis cependant m'empêcher de constater ici, ne serait-ce qu'en passant, les nouvelles découvertes faites sur plusieurs points de la Lorraine allemande, par un de nos plus infatigables collaborateurs; j'ai nommé M. Ringel, pasteur de Diemeringen. Ce sont des ruines de villas romaines (près de Saar-Union), ou d'établissements industriels, avec des appareils de chauffage, des débris de poterie, et d'outils en fer et en bronze; quelques mon-

naies romaines et des fragments de peinture, d'ornementation, des sépultures (près de Lorentzen), avec des débris de bijouterie, de vases, et une plaque en bronze, recouverte d'un délicat travail de mosaïque. J'aurais désiré mettre sous vos yeux cet objet facilement transportable, mais l'un de nos collègues, M. de Morlet, qui assiste en ce moment au congrès des sociétés savantes à Paris, a désiré communiquer à cette assemblée l'objet en question, et recueillir les avis des hommes les plus compétents sur la destination et l'époque de la confection de ce bronze-mosaïque; nous avons dû déférer à sa prière, puisque c'est lui qui, le premier, a recueilli des mains de M. Ringel cette précieuse trouvaille.

« Il nous tarde de donner à M. Ringel un nouveau témoignage officiel de notre gratitude.

« L'envoi d'un mémoire sur l'Ochsenfeld qui m'est parvenu il y a quelques jours seulement, puis le résultat des fouilles toutes récentes de Hartmannswiller — travaux qui se rattachent à l'impulsion qui descend du trône — viennent s'ajouter aux communications annoncées dans l'ordre du jour imprimé. Nous allons, tout à l'heure, Messieurs, régler en commun la marche à suivre.

« Permettez-moi de vous remercier avant tout de l'empressement que vous avez eu à vous rendre à notre appel et à resserrer les liens de confraternité qui nous unissent, depuis six ans, dans la poursuite d'un but commun. Vous serez aussi d'accord avec moi, j'aime à le croire, si je donne la parole à M. le baron de Schauenburg, pour nous acquitter, en premier lieu, de notre dette de gratitude. »

M. le baron de Schauenburg, auquel le président accorde la parole, rappelle, en quelques phrases chaleureuses, la louable entreprise de M. le curé de Colmar pour la réparation de la chapelle et de la statue de la Vierge dans la cathédrale de cette ville. Avec une émotion que partage le noble ecclésiastique qui la provoque, il lui remet, au milieu des applaudissements sympathiques de l'assemblée, la médaille en vermeil que le Comité lui a votée, comme un faible tribut de sa gratitude.

L'ordre du jour appelle le président à donner lecture d'un mémoire sur la vie et sur les travaux du professeur et archéologue Oberlin. Ce mémoire, écouté avec une attention soutenue par l'assemblée, sera imprimé dans le prochain numéro du Bulletin.

Le secrétaire donne à son tour lecture d'un rapport sur les fouilles entreprises par lui sur le territoire et dans les ruines du Schimmelrain près de Hartmannswiller. Il fait déposer sur le bureau six caisses remplies

de débris antiques, de l'époque romaine, trouvés dans ces ruines, et dont il fait hommage au musée des Unterlinden à Colmar.

Ce rapport, ainsi que le plan et les dessins qui l'accompagnent, seront de même insérés dans le prochain numéro du Bulletin.

M. de Ring, avant de terminer, demande qu'il lui soit permis de donner quelques détails sur le vieux château de Hugstein, qui, fondé sous le règne de Rodolphe de Habsbourg, par Hugues de Rottenbourg, abbé de Murbach, servit de résidence temporaire aux abbés princiers de cette célèbre abbaye. «Votre Comité, dit-il, sur le rapport que je lui en fis dans une des séances de l'année dernière, a prié ceux des membres du Haut-Rhin qui habitent Guebwiller, de remédier à la destruction complète de cette ruine, l'ornement de la vallée de la Lauch.

« M. Schlumberger-Hartmann, toujours disposé à prêter son concours à tout ce qui est noble et généreux, a bien voulu commencer à ses frais l'étayage de ces antiques murailles. Déjà la porte d'entrée, le motif le plus intéressant de cette ruine, a reçu un pilier en maçonnerie qui le solidifie à sa base pour plusieurs siècles. Une nouvelle porte de la partie basse des fossés a été retrouvée; des déblais importants ont débarrassé l'escalier qui y conduisait. Du côté du sud-ouest, des contre-forts massifs s'élèvent en sous-œuvre pour soutenir les rocs friables sur lesquels repose la masse énorme du donjon. Des voûtes souterraines vont être explorées. L'administration forestière elle-même m'a promis son concours pour nettoyer les abords de la ruine, y tracer des sentiers, y planter des arbres qui donneront de l'ombrage aux visiteurs sans rien ôter au pittoresque du lieu. J'ai été heureux de pouvoir constater ces travaux qui vont changer l'aspect de ces vieux murs, naguère encore abandonnés aux oiseaux de proie, mais dont la sollicitude de notre collègue, M. Schlumberger-Hartmann, et celle de l'administration forestière représentée par M. Millischen, garde général des forêts à Guebwiller, feront une des promenades favorites des habitants de la vallée. Bientôt le vieux château attirera le touriste, toujours disposé à admirer la nature là où il la trouve, avec sa jeunesse, sans cesse renaissante, empreinte des souvenirs des âges qui ne sont plus.

« J'ai l'honneur de vous proposer, Messieurs, de voter des remercîments à M. Schlumberger-Hartmann pour le zèle désintéressé qu'il a montré dans ces restaurations, et à M. le conservateur des forêts du Haut-Rhin, pour l'autorisation qu'il a bien voulu accorder, de les laisser exécuter dans une ruine appartenant à l'État.»

L'assemblée, consultée par le président, vote ces remercîments à l'unanimité.

M. l'abbé Straub fournit quelques notices intéressantes sur un genre de monuments dont, jusqu'à présent, aucun membre de la Société d'Alsace ne s'était occupé. Il parle des cimetières et des églises fortifiées dont il vient d'étudier les restes dans plusieurs communes du Haut-Rhin.

Il cite parmi les églises autrefois fortifiées, et présentant encore aujourd'hui des restes assez notables de leurs enceintes, celles de Schleithal, de Domfessel, de Dangolsheim, de Burgheim, de Hasslach, de Châtenois, dans le Bas-Rhin, et celles de Rixheim, d'Uffheim, de Dirlingsdorf, de Gueberschwir, de Hartmannswiller et de Hunawihr, dans le Haut-Rhin. M. Straub entre ensuite dans des détails descriptifs de ces deux dernières églises, dont les enceintes fortifiées remontent à la fin du quinzième siècle, et au premier quart du seizième. Une vue de la porte d'entrée des fortifications de Hunawihr et un plan rapidement tracé par M. le professeur pour rendre les explications plus sensibles, sont mis sous les yeux des assistants. «Cette enceinte, dit M. Straub, est peut-être la plus intéressante du département et mériterait d'être mieux connue. Déjà M. le maire de la localité, avec lequel j'eus un entretien à ce sujet et qui apprécie hautement la valeur de ce monument, m'a annoncé qu'il ferait voter une somme de 100 francs pour quelques travaux de restauration et surtout pour rendre accessibles les abords des six tours ouvertes à l'intérieur. J'espère que la Société pour la conservation des monuments historiques de l'Alsace viendra en aide à la commune de Hunawihr: une somme de 300 francs, jointe aux 100 francs votés par la commune, me semble suffisante pour les travaux de restauration à exécuter.»

Cette proposition est appuyée par plusieurs membres. Une somme de 300 francs est votée à l'unanimité.

M. Straub recommande ensuite à la sollicitude de M. le Préfet, qui vient prendre place au bureau, l'enceinte fortifiée de Hartmannswiller, qui court risque d'être sacrifiée quand on reconstruira l'église, aujourd'hui trop petite pour les besoins du culte.

M. le Préfet prend note de cette observation et s'engage à veiller à la conservation intégrale de ce monument.

M. Knoll réclame un crédit de 150 à 200 francs pour les ruines du château d'Engelsbourg au-dessus de Thann. La tour cylindrique de ce château féodal, dit-il, partie la plus intéressante du monument, menace d'être entraînée. Il serait nécessaire de la maintenir dans sa position par quelques contre-forts. D'un autre côté, sa partie convexe, fouettée par la pluie, tend à se disjoindre; il serait urgent de remplir de ciment les interstices qui séparent les pierres. M. Merklin, secrétaire de la mairie de Thann,

au nom duquel il fait cette demande, se chargerait lui-même de présider à ces travaux de consolidation.

L'assemblée, après quelques observations de M. de Schauenburg, et après avoir entendu l'avis de M. l'architecte Ringeisen, décide, par l'organe de son président, qu'il sera écrit pour de plus amples informations à M. le maire de Thann, avec prière de faire un rapport sur l'urgence de ces travaux.

M. Moosmann, présent à la séance, ne doute pas que l'autorité locale ne s'empresse de consacrer elle-même les fonds nécessaires à la préservation de cette tour.

M. l'abbé Reinhardt demande s'il ne serait pas opportun d'affecter au château de Plixbourg, situé à l'entrée du val de Münster, les fonds destinés primitivement à la consolidation des tours d'Éguisheim, à laquelle on a renoncé.

M. Ringeisen, ainsi que le président, font observer que ces fonds doivent rester affectés à ce dernier château, dont le projet de consolidation a été retardé par l'hésitation motivée de l'architecte qui en avait été chargé, mais n'a jamais été abandonné par le Comité.

M. le baron de Schauenburg est invité par le président à vouloir bien donner lecture d'un mémoire sur l'Ochsenfeld, par M. Ingold, de Cernay, empêché lui-même de prendre part à la réunion.

L'assemblée vote l'impression de ce mémoire dans le Bulletin de la Société.

M. le Préfet présente quelques observations sur le peu de part que jusqu'ici les membres du Comité dans le Haut-Rhin prennent aux travaux de leurs collègues de Strasbourg. Il regarde comme opportun que le Comité nomme parmi eux un délégué chargé de les convoquer pour s'entendre entre eux sur toutes les questions qui appartiennent plus particulièrement aux monuments du Haut-Rhin. Il pense que ces réunions alimenteraient la vie intellectuelle du département.

M. de Schauenburg fait remarquer que déjà le Comité de Strasbourg, lors de sa constitution, a fait une part très-large, en nommant proportionnellement au nombre des membres que la Société compte dans cette partie de l'Alsace, un nombre de membres du Comité pris dans ce département. Ces membres sont convoqués mensuellement aux séances tenues à Strasbourg. Si l'éloignement du lieu les en empêche, rien ne s'oppose à ce qu'ils se réunissent à Colmar.

M. le Préfet fait observer que ces réunions ne peuvent avoir lieu qu'autant que le Comité fera choix d'un délégué exerçant une préséance, et que ce délégué convoquera ses collègues. Il est bien entendu que toutes les déli-

bérations seront communiquées au Comité central à Strasbourg, que les mémoires qui pourraient être présentés, seront soumis à sa sanction, et qu'aucune publicité, en dehors du Bulletin de la Société, ne pourra être donnée à ces délibérations.

La question, ainsi posée, est renvoyée à l'examen du Comité à Strasbourg.

La séance est levée à 4 heures et demie.

Séance du Comité du 5 mai 1862.

Présidence de M. SPACH.

La séance est ouverte à 11 heures et un quart.

Sont présents : MM. de Ring et Eissen, secrétaires; MM. de Schauenburg, Heitz, Klotz, Bœrsch, Morin, Conrath, Grass, Petit-Gérard, Oppermann et Straub, membres du Comité.

MM. le curé Siffer, Sabourin de Nanton, Merck et Bernard, membres libres de la Société, assistent à la séance.

Le secrétaire dépose sur le bureau les ouvrages suivants :

1° *Oberbayerisches Archiv für vaterländische Geschichte von und für Oberbayern*, vol. XIX, 3e cahier;

2° *Zwei-und-zwanzigster Jahresbericht des historischen Vereines von und für Oberbayern, für das Jahr* 1859;

3° De la part de M. le professeur Gerhard, membre honoraire de la Société à Berlin, *Archäologischer Anzeiger zur archäologischen Zeitung, Jahrgang XX*, nos 157 et 159;

4° De la part de M. d'Otreppe de Bouvette, *Promenades d'hiver*, broch. grand in-12;

5° De la part de M. Roget Bon de Belloguet, *Pétition adressée à l'opinion publique pour la réforme des élections de l'Institut*, broch. in-8°.

Sont admis comme nouveaux membres :

Sur la présentation de M. l'abbé Straub, M. l'abbé Winterer et M. Vilmain, vicaire, à Colmar;

Sur celle de M. Faudel, M. le docteur Marquez, dans la même ville;

Sur celle de M. Briële, archiviste du Haut-Rhin, M. Foltz, limonadier, aussi de Colmar;

Et sur celle de M. Coste, M. Meminger, pharmacien à Neuf-Brisach.

Le secrétaire donne lecture des deux procès-verbaux de la séance du 7 avril dernier et de l'assemblée générale, tenue à Colmar, le 26 du même mois. Ces deux procès-verbaux sont adoptés.

On nomme une commission, composée de M. le président, et de MM. de Ring, de Schauenburg, Straub et Bœrsch, chargée d'examiner la proposition présentée par M. le Préfet du Haut-Rhin, dans la réunion générale de la Société à Colmar, tendant à nommer un délégué du Comité dans cette ville, qui pourrait, selon les exigences, convoquer ses collègues pour s'entendre avec eux sur les questions d'archéologie concernant le Haut-Rhin, et en faire parvenir le résumé au président de la Société à Strasbourg.

Le président mentionne les différentes lettres écrites par lui dans l'intervalle de la dernière séance. Il a écrit à M. Ingold, à Cernay, pour le remercier de son mémoire sur l'Ochsenfeld. M. Ingold, dans une lettre, lui demande un crédit de 150 fr., pour faire des fouilles dans le tertre de Uffholtz.

Sur la proposition de M. le président, ce crédit est accordé.

M. de Morlet, en quittant Strasbourg, pour se rendre à Paris, a prié, par écrit, le président, de vouloir bien soumettre au Comité une demande de travaux de consolidation et de déblayement du château de Géroldseck, près de Saverne. M. Fürst, dit-il, a évalué la dépense la plus urgente à 300 fr. Le Comité vote ce crédit avec la restriction qu'on s'en tiendra principalement au déblayement.

M. Ringel, en réponse à une lettre du président, afin de connaître les mesures à prendre pour conserver le monument gallo-romain du Heidenhübel, lui écrit qu'il faut consolider, au moyen de quelques maçonneries, les parties les plus faibles; par exemple, les piliers des hypocaustes, les gueules des fournaises, les foyers, les cheminées, et les recouvrir de terre; engager l'autorité locale à charger de la surveillance le garde forestier, qui habite dans le voisinage, et auquel on pourrait allouer une gratification. Il pense que M. le Préfet, de son côté, devra être prié d'user de son autorité pour faire respecter ces ruines.

La parole est à M. Merck pour une communication.

Il dépose sur le bureau le dessin et le calque d'une dalle, se trouvant dans l'église d'Ainay à Lyon, et représentant l'autel de Lyon, tel qu'il est reproduit sur les médailles d'Auguste et de Tibère. Ce dessin est dû aux soins obligeants de M. Morin.

«Depuis la conquête romaine, dit M. Merck, Lyon, *ville nouvelle*, et qui

« ne rappelait aucun souvenir des guerres de César, devint la capitale de « la Gaule. Auguste y résida pendant de longues années, et affectionna « spécialement ce séjour. On y bâtit de nombreux monuments, entre autres « un hôtel des monnaies, et sur la principale place de la ville, comme au « milieu du *forum* romain, une colonne milliaire marqua le point de « départ des quatre grandes routes qu'Agrippa, gendre d'Auguste, fit « percer à travers la Gaule. Une imposante cérémonie, célébrée en l'an 10 « avant Jésus-Christ, vint entourer d'un nouvel éclat la capitale des Gaules, « nommée alors *Lugdunum*.

« Une assemblée générale des députés de tous les peuples gaulois, con- « voqués en cette ville, décréta l'érection d'un temple gigantesque, dédié à « Rome et à Auguste, considérés comme les génies tutélaires de la Gaule. « Le temple fut construit à la pointe de Perrache, au confluent du Rhône « et de la Saône, qui, à cette époque, se joignaient à plus de 2 kilo- « mètres en amont du lieu où le confluent se fait aujourd'hui.

« On grava sur l'autel les noms des soixante cités de la Gaule, repré- « sentées en outre par soixante statues, élevées en face du sanctuaire, et « au milieu desquelles dominait la statue colossale de la Gaule elle-même.

« La dédicace du temple eut lieu le 1er du mois *Sextilis*, qui reçut alors « le nom d'*Auguste*. Drusus, beau-fils de l'empereur, présida à la céré- « monie. Il attacha au service du temple un collége de *prêtres-augustaux*, « dont le chef fut un Éduen, nommé *C. Julius Vercundaridubius*.

« La célébration de la fête se fit en présence d'un immense concours de « peuple, et Drusus ordonna qu'elle fût renouvelée chaque année.

« Mais ce splendide monument fut renversé, dit-on, au quatrième siècle, « par les chrétiens, qui élevèrent, sur son emplacement, le monastère et « l'église d'Ainay. On dérive ce nom du grec ἀθάνατος, immortel, en com- « mémoration des martyrs, dont les cendres étaient déposées en ce lieu. « On place l'origine de ces deux édifices au règne de Constantin le « Grand. Détruits au huitième siècle par les Sarrasins, ils furent recons- « truits au dixième siècle par Amblard, évêque de Lyon. L'abbaye a été de « nouveau détruite depuis lors; il n'en reste plus rien aujourd'hui. Mais « l'église, relevée par Amblard, subsiste encore, bien que prodigieusement « modifiée depuis cette époque. La coupole en est supportée par quatre « colonnes de granit, *seuls restes connus du fameux temple de Rome et « d'Auguste*.

« Le calque, mis sous les yeux du Comité, continue M. Merck, est dû à « un de mes amis qui, en passant l'année dernière à Ainay, fit la décou- « verte de la dalle qu'il représente. Bien que cette dalle ne concerne pas

« directement les monuments historiques d'Alsace, j'ai pensé qu'elle offri-
« rait un intérêt aux monuments historiques en général, puisqu'elle est la
« seule reproduction incontestablement originale de ce fameux autel de
« Lyon dont on fait si souvent mention dans les ouvrages de numismatique,
« mais dont on n'avait jusqu'à présent aucun dessin de l'époque, si ce n'est
« sur des médailles.

« Je laisse à messieurs les membres du Comité le soin de prendre les me-
« sures nécessaires pour que ce modeste monument soit retiré de l'emplace-
« ment peu convenable où il se trouve, et qu'il soit sauvé de la destruction. »

Le Comité exprime ses remercîments à M. Merck pour cette communication. Il en sera référé à Lyon à M. Morin-Pons, membre honoraire de la Société.

M. Merck revient sur le lion sculpté, trouvé à Brumath, et dont il a été rendu compte dans le procès-verbal de la séance du Comité du 6 février 1860. Il se réserve d'offrir ce monument au musée de la Société, dès qu'il sera organisé. Il désire que la description qu'il en a faite dans sa notice soit textuellement insérée dans le présent procès-verbal.

Le Comité fait droit à cette demande.

« Ce lion, dit-il, a 35 centimètres de haut sur 52 centimètres de long et
« 20 centimètres d'épaisseur. Il est couché et tient avec la patte de derrière
« une urne cinéraire, ayant la même forme que les urnes qu'on déterre
« journellement dans les tombes romaines. Quoique cette pierre votive
« semble évidemment avoir servi à recouvrir les restes mortuaires d'un
« habitant de Brumath, et dont le lion était censé être le gardien des
« cendres, je n'ai pas osé émettre une opinion à ce sujet, puisque aucun autre
« monument de ce genre n'avait jusqu'à présent été trouvé en Alsace. Mon
« opinion ne fut confirmée qu'après la découverte de la partie postérieure
« d'un lion semblable que nous trouvâmes, M. Schnœringer et moi, dans le
« cimetière romain découvert en 1854, et dont j'ai eu l'honneur de pré-
« senter une petite notice à la Société. »

M. Morin dépose sur le bureau le dessin d'un bas-relief de Junon, dont il réclame le transport à Strasbourg.

« La figure de Junon, de l'époque romaine, dit-il, scellée dans le mur
« extérieur de l'église de Schweighausen, canton de Haguenau, paraît
« avoir été récemment mutilée. La tête est complétement enlevée; la cas-
« sure est fraîche et les traces du marteau sont apparentes.

« Il serait avantageux de réclamer cette figure pour le musée de la So-
« ciété à Strasbourg, et subsidiairement d'en demander le placement dans
« un endroit moins exposé.

« La tête de Mercure, encastrée autrefois dans le mur de la maison « d'angle sur la route départementale, a été replacée dans l'intérieur de la « même propriété. »

Le Comité charge son président de prendre pour le premier de ces monuments les mesures de conservation nécessaires.

Cette réclamation de M. Morin réveille chez plusieurs membres du Comité le désir de voir la Société être enfin mise en possession d'un local convenable pour y déposer ses livres et ses collections d'antiquités. On nomme une commission composée du président et de MM. Klotz, Conrath, Morin et Oppermann, chargée d'aviser aux moyens de le réaliser.

La séance est levée à 1 heure.

Séance du Comité du 2 juin 1862.

Présidence de M. SPACH.

La séance est ouverte à 11 heures et un quart.

Sont présents: MM. de Ring et Eissen, secrétaires; MM. Heitz, Bœrsch, Conrath, Morin, Ringeisen, Jung, Matuszinski, de Schauenburg, Straub et Oppermann, membres du Comité.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

Le secrétaire dépose sur le bureau les ouvrages suivants:

1° De la part de la Société des antiquaires de Zurich, quatre cahiers des comptes rendus décennaux, et six cahiers détachés de la collection des mémoires de cette société.

2° De la part de M. l'abbé Corblet: *Le lion et le bœuf sculptés aux portails des églises*, broch. in-8°.

3° *Bulletin historique de la Société des Antiquaires de la Morinie*, 11° année, 41° et 42° livraisons.

4° *Messager des sciences historiques de Belgique*, année 1862, 1re livraison.

5° *Anzeiger für Kunde der deutschen Vorzeit*, quatrième cahier, avril 1862.

M. Paul Dupont, imprimeur à Paris, envoie au Comité un prospectus, et, comme spécimen, un cahier de la Revue des sociétés savantes, *sciences mathématiques, physiques et naturelles*.

« Les demandes adressées par les sociétés et les savants, dans le but

d'obtenir le don de ce recueil, sont, dit-il, en trop grand nombre pour que l'administration ne se trouve pas, à son très-grand regret, dans l'impossibilité d'y satisfaire. Mais il a été décidé que l'éditeur serait autorisé à recevoir des souscriptions, dont le prix n'est que la stricte représentation des frais de tirage et d'envoi. Le prix de l'ensemble des deux premiers volumes, comprenant cinquante feuilles ou huit cents pages, est fixé à six francs. »

Sont admis comme nouveaux membres de la Société:

Sur la présentation de M. Grün, à Paris; MM. Heim, membre de l'Institut; de Joliat, directeur de la compagnie d'assurances du Phénix; Schneider, archiviste aux archives de l'Empire; Lévy, médecin en chef du Val-de-Grâce; Himli, professeur d'histoire à la Sorbonne; Felmann, chef de bureau au ministère de la guerre; Mme veuve Bégin; M. Louis Ratisbonne; M. le comte Félix de Romilly; M. Edmond Ratisbonne, receveur général du Morbihan, à Vannes; M. Scheffer et Mme Erard, au château de la Muette; Mme Singer; M. Goschler, chef de section aux archives de l'empire; M. l'abbé Goschler, et M. Charles Dolfus, à Paris.

Sont admis comme membres à Mulhouse: M. Charles Dolfus-Galline, et MM. Gustave, Édouard, Jules et Eugène Dolfus;

A Dornach, M. Émile Bourcart;

Sur la présentation de M. Auguste Stœber, M. Wagner, architecte à Mulhouse;

Sur celle de M. de Ring, M. Salomon, libraire, et M. Brunet, commissaire de police central, à Strasbourg;

Sur celle de M. Heitz, archiviste de la Société, M. Henri Heitz, pasteur à Hunawihr;

Sur celle de M. Ringeisen, M. Strehlé fils, à Marckolsheim;

Sur celle de M. Nicklès, à Benfeld, M. Zetter, à Saint-Dié.

Le président procède à la lecture de la correspondance. Il a annoncé à M. Ingold, notaire à Cernay, et à M. Fürst, architecte à Saverne, les crédits votés par le Comité dans la précédente séance; il a écrit à M. Morin-Pons, membre honoraire de la Société à Lyon, au sujet du monument de l'église d'Ainay, sur lequel M. Merck a appelé l'attention du Comité; et à M. le Préfet du Haut-Rhin, pour lui donner avis du travail que préparait la commission nommée dans la séance du Comité, le 5 mai, à l'effet de donner satisfaction au vœu émis en séance générale à Colmar. Le président donne lecture du projet de *règlement additionnel*, ainsi conçu:

Le Comité d'administration de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace,

Prenant en sérieuse considération un vœu émis par l'organe de M. le

Préfet du Haut-Rhin, dans la séance générale tenue le 26 avril dernier à Colmar;

Vu quelques passages d'un discours tenu par le président de la Société, en séance générale du 18 février 1857, passages ainsi conçus:

« Dans cette première année de notre existence, pas un seul fait ne nous « a causé autant de satisfaction que ce concours bénévole de nos voisins et « chers compatriotes de Colmar, de Mulhouse, de Guebwiller, de Belfort, « de Sainte-Marie-aux-Mines.

« C'est la consécration la plus éclatante qui nous soit donnée dès notre « début. Au moyen âge, que dis-je, à toutes les époques, l'Alsace entière a « toujours vécu d'une seule et même vie; le cœur de ses habitants a tou- « jours battu à l'unisson dans toutes les grandes questions politiques et « sociales, littéraires et scientifiques; il est naturel que lorsqu'il s'est agi d'une « œuvre destinée à sauver les débris de ce passé historique, de ce réser- « voir commun de nos souvenirs locaux, il y ait eu communauté d'efforts « matériels, de même qu'il y a eu communauté d'affection enthousiaste à la « fois et raisonnée, pour tout ce qui touche à ce respect, à ce culte du sol, « sur lequel nos pères ont vécu, souffert, combattu et aimé.

« Je saisis cette occasion pour adresser l'expression officielle de ma vive « gratitude à l'une des plus nobles intelligences du Haut-Rhin, à M. Ignace « Chauffour, qui s'est appliqué à nous venir en aide, et à faire adopter « notre œuvre naissante par bon nombre de ses concitoyens et amis. Je « remercie, après lui, et mes collègues du Comité remercient, comme moi, « nos compatriotes du Haut-Rhin qui sont venus à nous avec tant de bonne « grâce; nous sommes heureux d'être placés sur ce terrain de la science « désintéressée, où le but, à la fois idéal et réel que nous poursuivons, « permet et prescrit de confondre toutes les mains dans une seule et même « étreinte, toutes les pensées dans une seule et même tendance.

« J'ai l'honneur, Messieurs, de vous proposer l'adjonction de cinq « membres, choisis parmi les souscripteurs du Haut-Rhin, aux travaux de « votre Comité. C'est un chiffre proportionnel; nous devons d'ailleurs ce « témoignage d'affectueuse réciprocité à nos concitoyens de la Haute-Alsace, « qui dès ce moment forment le quart de notre association.

« Je ne pense pas qu'il serait opportun de réduire le chiffre des mem- « bres qui constituent en ce moment le Comité. Déjà l'expérience nous a « prouvé qu'il est difficile, malgré le zèle de nos collaborateurs, de réunir « chaque mois, et souvent chaque quinzaine, de tous les points de la ville et « du département, au delà de la moitié des personnes qui composent cette « réunion de travailleurs. En nommant cinq membres adjoints du Haut-

« Rhin, nous ne pouvons pas davantage compter sur la présence de ces « messieurs à chacune de nos séances, *et c'est plutôt avec l'intention de « créer des organes réguliers pour les vœux des sociétaires de la Haute-« Alsace que je vais prendre tout à l'heure la liberté de vous soumettre un « article additionnel à notre règlement.* »

Vu cet article, voté, sur la proposition du président en la séance du 17 février 1857, et ainsi conçu:

« La Société pour la conservation des monuments historiques, réunie en « assemblée générale le 17 février 1857;

« Considérant que le nombre des souscripteurs domiciliés dans le dé-« partement du Haut-Rhin atteint le quart de la totalité des membres;

« Qu'il est juste de donner à ces adhésions nombreuses une représenta-« tion au sein du Comité administrateur;

« A pris la décision suivante:

« Seront adjoints au Comité d'administration cinq membres, choisis parmi « les souscripteurs du Haut-Rhin.

« Le chiffre de ces membres adjoints pourra être réduit ou augmenté au « prorata des souscriptions à venir. »

Après avoir entendu la commission nommée dans la séance du 5 mai dernier pour l'examen de la proposition faite dans ladite séance générale d'avril 1862, « d'imprimer une activité plus grande au Sous-Comité du « Haut-Rhin, et d'établir entre ces collègues du département voisin, et les « membres du Comité central des rapports plus fréquents; »

Arrête :

Article premier. Sont adjoints aux membres du Comité actuellement en exercice dans le Haut-Rhin, c'est-à-dire à MM. Véron-Réville, Hamberger, Chauffour (Ignace), Liblin, Gérard et Stœber (Auguste), cinq nouveaux membres, savoir:

MM. Meyer, curé à Colmar;
Zæpfel (Henri), conservateur des forêts du Haut-Rhin;
Schlumberger-Hartmann (Nicolas), manufacturier à Guebwiller;
Brièle, archiviste du Haut-Rhin;
N.

Art. 2. Le président du Comité d'administration de la Société présidera, de droit, les séances particulières du Comité du Haut-Rhin.

En cas d'empêchement, elles seront présidées par M. Véron-Réville, vice-président, chargé de convoquer ses collègues, soit pour entendre la lecture de mémoires, soit pour prendre des dispositions préalables dans l'intérêt de la conservation des monuments historiques du Haut-Rhin.

Art. 3. M. le vice-président préviendra dix jours à l'avance le président de la Société du jour et de l'heure de ces réunions; il joindra à sa lettre un ordre du jour sommaire.

Le président en informera les autres membres du Comité central.

Art. 4. M. le vice-président du Sous-Comité du Haut-Rhin pourra, ainsi que cela se pratique dans les réunions mensuelles du Bas-Rhin, convoquer sous sa responsabilité, d'autres membres souscripteurs connus pour l'intérêt qu'ils portent aux études archéologiques.

Art. 5. M. le vice-président du Sous-Comité du Haut-Rhin transmettra au Comité d'administration les mémoires, dont il croira devoir proposer l'insertion au bulletin. Le Comité central d'administration sera de même prévenu des mesures préalablement prises pour la conservation des monuments historiques situés dans le Haut-Rhin.

Article transitoire. Le Comité d'administration présentera à la sanction de l'assemblée générale du mois de décembre prochain, le présent projet de règlement, qui pourra être provisoirement exécuté.

La rédaction de ce document est adoptée.

M. l'architecte Conrath annonce qu'il a pris avec M. le professeur Jung les mesures nécessaires pour le transport dans le local du bâtiment de la bibliothèque publique, attribué définitivement à la Société, de tous les livres, et objets d'art et d'antiquité dont elle dispose. L'entrée de cette collection sera ouverte aux membres qui voudront la visiter, sous la conduite du concierge de la bibliothèque, entre les mains duquel la clef sera déposée. Une somme de cinquante francs est allouée pour frais de déménagement.

Une lettre de M. le maire de Dachstein, adressée à l'autorité départementale, et renvoyée au président, témoigne de l'intention du conseil municipal du lieu, de démolir l'ancienne tour placée à l'entrée de la commune du côté de la montagne.

M. Morin, architecte du département, consulté sur l'opportunité de cette mesure, se rendra sur les lieux, et fera un rapport dans la prochaine séance.

M. le maire d'Avolsheim, auquel un crédit de cinquante francs avait été accordé pour le dégrattage de l'ancienne chapelle baptismale de cette commune, a aussi entrepris le même travail pour l'église principale du lieu. Il demande un nouveau crédit de cent francs, pour les travaux. Le Comité charge M. l'architecte Morin de vouloir bien, dans la prochaine séance, faire un rapport à ce sujet.

La parole est à M. Jung, pour une communication sur le fronton du portail principal de la cathédrale.

« Dans le réfectoire de l'ancien couvent de Bebenhausen, près de Tübingen, on voit sur le mur, au-dessus de la porte, une peinture qui représente le roi Salomon assis sur le trône, et plus haut, également, la Vierge, assise avec l'enfant sur ses genoux. Des deux côtés les montants sont formés chacun par six lions: deux autres, debout, soutiennent le trône de la Vierge. Ce groupe est flanqué à droite et à gauche par huit figures de deux rangs, représentant les huit vertus attribuées à la Vierge et qui sont : la virginité, la solitude, l'humilité, la miséricorde, la vérité, la prudence, l'amour de la vérité (*verecundia*) et l'obédience.

« A l'exception de ces figures nous rencontrons tous les autres sujets sous le fronton triangulaire au-dessus du grand portail de notre cathédrale, et un savant de Stuttgart, M. le recteur Wolf, frappé de cette ressemblance, a demandé des renseignements, principalement sur l'identité des huit figures. Il suppose que ces figures doivent avoir existé autrefois également dans notre frontispice et que peut-être des descriptions antérieures à la Révolution, ou des dessins pourraient donner les éclaircissements nécessaires.

« J'ai cru que les recherches que j'ai dû faire pour répondre à la demande, auraient assez d'intérêt pour m'autoriser à vous communiquer les détails transmis au savant allemand.

« Il faut d'abord observer que l'arrangement des figures dans le monastère de Bebenhausen, dont le réfectoire date de 1330, diffère des positions qu'occupent les sculptures de la cathédrale. Le peintre du monastère était obligé de les faire entrer dans un arc roman, tandis que chez nous le fronton présente un triangle avec une pointe très-élevée.

« La supposition de l'existence des huit figures de la cathédrale de Strasbourg repose sur quelques mots insérés dans la description de M. le professeur Schweighæuser, laquelle fait partie du grand ouvrage de M. Chapuy sur les cathédrales de France. M. Schweighæuser n'a pas vu lui-même ces figures, il en parle comme d'une tradition, qui elle-même me semble être fondée sur une gravure du grand portail faite au dernier siècle, et que nous trouvons dans la collection de Silbermann. Cette gravure est même reproduite dans la description de la cathédrale, publiée par Schuler, à Strasbourg en 1817. On voit, en effet, dans l'une et dans l'autre, huit figures placées dans des niches, formées par les montants derrière les lions.

« Nous possédons une description assez détaillée de la cathédrale, faite par le médecin Heckler, et qui forme un volume in-folio, rédigé en 1736. Une interprétation inexacte du passage relatif à ce fronton, page 90, pourrait

venir à l'appui de cette tradition. «Sur la pointe du triangle, dit cet auteur, est placée une figure, au-dessous de laquelle il y en a d'autres, jusqu'au point où le triangle repose sur l'arc ogival du portail. On peut y voir des personnages de l'Ancien et du Nouveau Testament. »

« Ce ne peuvent être les figures dans les niches: mais celles qui sont placées sur les deux montants du triangle, et qui existent encore aujourd'hui. Du reste, elles ne sont ni de l'Ancien ni du Nouveau Testament, car elles portent des instruments de musique. Heckler ignore complétement celles qui sont indiquées dans les deux gravures. Il est impossible d'expliquer l'origine de cette ornementation fictive, car il me paraît qu'elle n'a jamais existé. J'appuie cette négation, avant tout, sur un grand dessin de 1770 très-exact et conservé dans les bureaux de l'Œuvre Notre-Dame, et dans lequel il n'y a pas de trace de ces figures.

« En second lieu je crois pouvoir alléguer l'absence de toute espèce de piédestal, ainsi que celle de fragments qui auraient été conservés de ces figures après la dévastation dans la Révolution.

« Il est constaté que les iconoclastes ne se sont attaqués qu'aux statues et aux figures sculptées et attachées aux murs, et qu'ils ne se sont pas donné la peine de détruire les piédestaux, dont la démolition aurait exigé un travail très-difficile. Leur œuvre était facile, car les statues étaient posées librement sur leur base et retenues à la tête ou aux bras par des crampons en fer. C'est ce qui explique comment d'un côté l'œuvre de dévastation a pu se faire en trois jours seulement, les 17, 18 et 19 frimaire, an II, et comment de l'autre côté les figures n'ont subi en grande partie que des mutilations. C'est cet état de conservation qui a inspiré au moment même de la dévastation, le 18 frimaire, au professeur Hermann, l'idée de s'adresser à l'administration du district et de lui proposer de recueillir ces monuments et d'en former un musée, dans lequel devaient être réunies ces « pièces de l'art et de curiosité qui pourront servir à l'instruction. »

« Je vous demande la permission, de vous lire ce document, dont la minute nous a été communiquée et qui est la cause de la conservation de la plupart des statues et des sculptures qui, après des restaurations souvent faciles, ornent de nouveau le monument d'Erwin.

« Citoyens administrateurs,

« Les statues que vous faites ôter de la ci-devant cathédrale, aujourd'hui « temple de la Raison, se détachent *assez entières*. Elles mériteraient d'être « conservées dans le cabinet national, servant à l'histoire de l'art de la sculp- « ture, du costume des temps où elles ont été faites, et à l'histoire en gé-

« néral; plusieurs étant allégoriques et exprimant le génie et les idées « de ces siècles reculés. La volonté de la Convention nationale étant d'ailleurs « que les pièces de l'art et de la curiosité, qui pourront servir à l'instruction, « soient conservées, je vous invite de recommander aux ouvriers de ména- « ger ces statues le plus possible, et de leur faire assigner une place où elles « soient à l'abri de toutes injures, jusqu'à ce qu'elles puissent en trouver une « où elles seront disposées d'une manière qui réponde aux vues de la Con- « vention nationale.

« Strasbourg, le 18 frimaire, l'an II de la république française une et in- « divisible. « Hermann, professeur. »

« Je reviens à la question concernant l'existence des figures que Brunn, dans sa gravure, a placées derrière les lions et jusqu'à la hauteur du siége de la Vierge, et je demande la permission de donner quelques détails sur l'ensemble du fronton. L'entrée du grand portail fait, comme on peut voir, une avance sur la façade. A peu près à la moitié de la hauteur des arcs du portail, cette façade a une rentrée qui forme une galerie étroite, avec des marches, au moyen desquelles on surmonte le bout élevé des arcs. Sur le bord extérieur de cette rentrée s'élèvent des colonnes, qui montent jusqu'à la grande galerie qui se trouve à la hauteur de la pointe du triangle. Elles supportent en partie les voûtes, servant de bases à cette galerie. Ces sept grandes devantures sont coupées par des montants moins forts, qui, à la moitié de la hauteur, portent une galerie intermédiaire, reposant également sur ses voûtes. Mais les petits montants ne se terminent pas à cette galerie intermédiaire : ils s'élèvent jusqu'aux ogives des devantures.

« Devant cette série intérieure de montants il y en a une autre, formée de cinq colonnettes sur chaque côté du frontispice. Basées sur l'arc extérieur du portail, elles supportent les deux côtés du triangle et se terminent en ogives. Le triangle lui-même est double; aux mêmes points où les côtés du grand s'élèvent sur l'arc extérieur, commencent aussi les deux faces du triangle inférieur, qui supportent les marches avec les lions et s'appuient sur le trône de Salomon. Ce trône et les marches sont devant cette série de petites colonnes. Il résulte de cette construction qu'il n'y a pas de niches, ni dans la petite colonnade, ni dans la grande, et que derrière ces montants, l'espace est libre ou forme des galeries.

« Il se peut que dans d'autres constructions, ou dans des peintures analogues, on ait placé, à côté de la Vierge, des figures qui expriment ses attributions; le fronton de la cathédrale n'a pas eu cet ornement.

« La peinture de Bebenhausen est-elle une réminiscence du groupe de

Strasbourg, ou n'est-elle pas destinée à rappeler d'autres monuments? On comprend la figure du roi qui a construit le grand temple de Jérusalem, à la place aussi importante de notre cathédrale, et l'image du bâtiment somptueux que porte la voûte formant son couronnement nous semble exprimer le motif qui a engagé l'architecte à le mettre au-dessus du grand portail. La Vierge trône au-dessus : elle annonce que la cathédrale est fondée sous son invocation. C'est la Vierge assise, ayant l'enfant sur ses genoux, telle que l'Orient la représente et qui a été peinte dans la bannière de la ville, et gravée sur les monnaies d'or. La tête forte, avec les moustaches longues, qui se trouve dans l'angle du fronton, est sans doute une œuvre moderne, qui ne répond pas à l'ancienne. Mais celle de la gravure est-elle exacte? qui oserait le dire? Dans l'ancienne gravure il y avait, entre cette tête et la Vierge, une main, qu'on a interprétée comme symbole du Saint-Esprit. Elle manque aujourd'hui, mais par contre, nous voyons des deux côtés du couronnement de la Vierge, deux mains qui sortent des nuages, et sur lesquelles je n'oserais pas me prononcer. »

M. l'abbé Straub demande la parole.

« Pour expliquer, dit-il, le fronton qui couronne le grand portail de notre cathédrale, il faut consulter les symbolistes du moyen âge. Depuis les premiers siècles, Salomon, prince de la paix et constructeur du temple de Jérusalem, est regardé comme une des figures typiques du Christ, qui est venu porter la paix au monde et a établi le temple vivant de l'Église. Déjà au deuxième siècle, saint Méliton, évêque de Sardes, dit dans sa *Clef* récemment éditée par dom Pitra, en expliquant les noms des rois de Juda : *Salomon pacificus, Christus*. Il serait facile de multiplier à ce sujet les citations tirées des Pères, je me bornerai à donner les explications recueillies par Herrade de Landsberg, dans son célèbre *Hortus deliciarum* conservé dans notre bibliothèque.

« Fol. 205[a] je lis : *Salemon dicitur pacificus quia in regno ejus pax erat per quam futura pax Ecclesiæ figurabatur.* (Salomon signifie *pacifique*, parce que sous son gouvernement régnait la paix, qui figurait la paix future de l'Église.) Quatre feuillets plus loin, nous lisons, sous le temple construit par Salomon : *Templum Domini Ecclesiam significat,* et au bas de la miniature qui représente la reine de Saba se rendant à Jérusalem : *Sibylla regina Austri, id est Ecclesia, venit audire sapientiam veri Salomonis, Jesu Christi.* (La reine du Sud, c'est-à-dire l'Église, arrive pour entendre la sagesse du véritable Salomon, Jésus-Christ.) Il n'y a pas jusqu'à la couronne du roi qui ne soit interprétée symboliquement dans ce sens. « *Salemonis diadema*

ex auro et argento factum erat. Quod divinitatem et humanitatem veri Salemonis significat. (Le diadème de Salomon avait été fait d'or et d'argent, ce qui signifie la divinité et l'humanité du vrai Salomon.)

« Ces textes expliquent la disposition des sujets de notre magnifique fronton. Jésus-Christ, le vrai Salomon, occupe entre les bras de sa sainte mère le trône du grand roi pacifique de l'ancienne loi, qui dès lors ne figure plus que comme ombre et image sous les pieds de celui dont il fut le type. Rien n'est oublié, pas même les deux mains tenant de part et d'autre le siége du roi et que Herrade explique ainsi: *Duæ manus sedem Salomonis tenentes significant regnum et sacerdotium in Ecclesia sedem veri Salomonis tenentia.* (Les deux mains qui tiennent le siége de Salomon signifient *l'empire et le sacerdoce*, qui dans l'Église soutiennent le trône du vrai Salomon.) Et si Jésus-Christ à notre portail, ne trône pas en roi puissant, mais se trouve comme enfant entre les bras de sa sainte mère, n'oublions pas que les symbolistes nommaient Marie le *reposoir* du vrai Salomon : *Quis est lectulus veri et vere pacifici regis Salemonis,.... nisi uterus virginalis?* Marie, la mère de Dieu, est du reste tout par son fils, et il n'y a pas lieu de s'étonner qu'elle paraisse ainsi en évidence sur le frontispice d'un temple élevé sous son vocable, et construit dans une ville qui l'a toujours vénérée comme sa patronne. »

M. le professeur Jung pense que le symbolisme n'a jamais existé dans les arts comme un système, et que les interprétations données par les auteurs qui se sont occupés de cette question, même des écrivains du moyen âge, comme l'évêque Guillaume Durand, sont plutôt des vues personnelles, que l'expression de la croyance de l'époque. M. Straub soutient la thèse opposée. Selon lui, la typologie des Pères n'a pas seulement été une science de spéculation, mais elle a été souvent exprimée par les arts pendant le moyen âge, surtout au douzième siècle, qu'il considère comme la plus belle époque du symbolisme chrétien. Non-seulement, dit-il, la statuaire et la peinture ont présenté les vérités dogmatiques et morales sous la forme du symbole, mais l'architecture même a suivi dans le plan des églises certaines dispositions qui ne s'expliquent que par l'intention de traduire un mystère. Il cite l'orientation et la forme de la croix presque invariablement donnée aux grands sanctuaires. Il appelle ensuite l'attention sur l'expression symbolique du culte, notamment du sacrifice de la messe, où chaque cérémonie et chaque partie du vêtement sacerdotal ont un sens profond et constituent dans leur ensemble, tel qu'il est arrêté depuis des siècles, une sorte de drame religieux dont le prêtre est l'acteur. Il conclut que s'il faut se tenir en garde contre bien des interprétations données, surtout de nos jours,

le symbolisme a dû exister comme système, et il pense le reconnaître dans l'expression plastique du moyen âge, malgré son extrême variété.

La parole est à M. le baron de Schauenburg.

« Je demande, dit-il, tout en me rangeant à l'opinion de M. Straub, à faire quelques observations additionnelles sur les huit statues qui remplissaient les niches aujourd'hui vides.

« Elles sont représentées sur la gravure que j'ai l'honneur de mettre sous les yeux du Comité et sur d'autres encore.[1]

« Qu'il soit vrai ou non que les destructeurs d'images ne se soient pas contentés de faire disparaître les statues, que ce soient eux ou d'autres après eux qui aient détruit aussi les piédestaux, consoles ou culs-de-lampe qui les supportaient, de manière à n'en pas laisser de traces pouvant faire preuve, cela importe peu.

« Il n'en reste pas moins d'autres témoins, à peu près irrécusables.

« Ce sont les restes d'attaches en fer qui ont servi, comme dans beaucoup d'autres parties de l'édifice, à fixer les piédestaux, consoles ou culs-de-lampe qui ont supporté les statues.

« Ces restes d'attaches en fer existent encore, très-visibles, dans chacun des huit arcs rampants.

« Les seize attaches sont dans une position tout à fait significative, à une hauteur qui correspond exactement à celle où devaient se trouver, selon les gravures et dessins, les supports des statues.

« Dans beaucoup de parties du même portail, les décorations anciennes encore existantes sont fixées de la même manière.

« Si l'on retrouvait, comme on en a l'espoir, les statues elles-mêmes aujourd'hui transposées, il ne manquerait rien à la preuve de leur existence. »

M. de Schauenburg n'admet pas l'opinion émise dans la discussion que le symbolisme, représenté par le fronton du grand portail de la cathédrale, puisse être sorti du génie des maîtres des Hütten.

Une foule de passages des Pères de l'Église primitive et les passages du *Hortus deliciarum*, cités par M. l'abbé Straub, suffisent pour la démontrer inadmissible.

Les maîtres des Hütten et Erwin de Steinbach lui-même n'ont pu jouer d'autre rôle que celui des architectes de nos jours, en traduisant, suivant un programme donné, un symbolisme évidemment beaucoup plus ancien que l'organisation dite maçonnique des Hütten.

Ce fait, évident en thèse générale, l'est plus particulièrement pour le grand

1. Planche 4 des fêtes données à Louis XV en 1744. Dessin de l'architecte Gœtz, exécuté en 1776, qui existe à l'œuvre Notre-Dame.

portail de la cathédrale, pour lequel il est difficile de nier qu'Erwin ait été vainqueur dans un concours ouvert pour son exécution et, par conséquent, que ce concours ait eu son programme bien arrêté par l'autorité épiscopale.

Le Comité, sans adopter d'une manière précise l'un des systèmes exposés par les préopinants, décide que leurs avis seront insérés textuellement au procès-verbal.

M. de Ring lit une note sur une inscription romaine provenant de Horbourg, et déposée dans le musée lapidaire de Colmar.

« En 1857, dit le secrétaire, j'ai signalé l'établissement gallo-romain qui a dû exister non loin de Heidolsheim, relié par la route romaine passant près de ce lieu, et dont les tombes nombreuses montrent leurs tertres gazonnés sur les prairies de cette commune, comme sur le territoire d'Ohnenheim, sur celui de Mussig et dans la forêt communale de Schlestadt. Les tombelles du *Ried* de cette dernière ville ont disparu.

« M. Coste et M. Valois ont, une année plus tard, retrouvé effectivement des fondations de murs, et d'innombrables débris de vases et de tuiles à rebords qui se montrent à plus de 300 mètres, non loin des *tumuli* indiqués, en se rapprochant de Heidolsheim. Cette découverte dont M. l'architecte Ringeisen entretint le Comité dans la séance du 7 décembre 1857, confirma mes prévisions. M. Coste, dans son travail sur l'Alsace romaine, dans le rapport qu'il fit à l'assemblée générale de la société le 19 juin 1858, et dans un article fourni, la même année, à la Revue d'Alsace s'attachant à la distance donnée par la table de Peutinger, entre *Hellelum*[1] ou Ell et *Argentovaria*, crut devoir placer cette dernière ville sur les débris retrouvés.

« De nouvelles découvertes de murailles, faites depuis cette époque, près de Grussenheim, l'ont toutefois fait changer d'avis. Dans une lettre qu'il vient d'adresser au rédacteur de la *Revue d'Alsace*, il reconnaît la nécessité d'abandonner les textes de la Table de Théodose et de l'Itinéraire d'Antonin, et il pose irrévocablement *Argentovaria* sur le terrain qui, près de Grussenheim, contient de nombreux décombres, et est, dit-il, jonché de débris des mêmes poteries, que l'on retrouve à Ohnenheim.

« Mon intention n'est pas de critiquer cette opinion de notre honorable collègue. Mais, en reconnaissant avec lui que, dans les deux localités désignées, un établissement gallo-romain a incontestablement existé, je ne pense pas que, même en abandonnant les textes des deux itinéraires, il soit permis d'affirmer que l'une ou l'autre de ces deux positions soit celle d'*Argentovaria*. L'emplacement certain de cette station romaine restera un mystère aussi longtemps qu'une inscription ne viendra pas porter témoignage.

1. Pour *Hellenum*.

« Or, c'est d'une inscription, provenant de Horbourg, où déjà Rhenanus, Guillimann, Schœpflin, Grandidier[1], avaient placé *Argentovaria*, que je vais avoir l'honneur de vous entretenir.

« La pierre, qui supporte les quatre sigles qui la composent, a été déposée au musée lapidaire de Colmar. Ces lettres sont gravées sur la partie antérieure du monument qui, d'après l'indication des autres pierres qui l'accompagnaient, paraît avoir été le piédestal d'un autel derrière lequel s'élevait la statue du *génie* auquel il était dédié.

« Cette inscription se compose des quatre lettres suivantes :

G A P R

« N'est-il pas permis de lire : *Genio Argentovariæ populi restitutum,* ou bien : *Genio Argentovariæ populus restituit?* Elle nous apprendrait, si cette interprétation est exacte, qu'après un événement inconnu, le monument fut restitué au génie de la population d'Argentovaria, ou bien que la population (du lieu) restitua (ce monument) au génie d'Argentovaria. L'ellipse que je signale est trop commune dans les inscriptions antiques pour que j'aie besoin de m'y arrêter. Quant au mot *populus,* pour exprimer la population d'un lieu, l'antiquité romaine nous en offre plusieurs exemples. On trouve à Mayence, sur une inscription : GEN PO (*Genio populi*); à Brescia : GEN. PO. PAG. IV (*Genio populi pagi quarti*). La lettre A, sur le monument qui nous occupe, désigne incontestablement le nom du lieu au génie duquel l'autel fut restitué. Le nom d'*Argentovaria* ne nous est connu jusqu'à présent que par les itinéraires. N'y a-t-il pas probabilité que nous l'avons dans cette épigraphe?

« Je vais au-devant des objections. P R pourrait se traduire par *populus romanus.* Mais le peuple romain n'a évidemment rien à faire dans une inscription d'une cité du Rhin. On pourrait lire A P R *ala prima Rhetorum ;* mais ni en Alsace, ni en Souabe, ni dans l'antique Vindélicie, une aile de cavalerie de Rhétiens n'a laissé de trace de son séjour. Les inscriptions de la rive droite du fleuve ne font mention que de la première et de la deuxième cohorte des Rhétiens. D'ailleurs jamais le numéro d'une légion, d'une cohorte ou d'une aile de cavalerie n'était écrit sur la pierre autrement qu'en chiffres, et à plus forte raison, dans une inscription siglaire. Il est donc certain que la lettre A nous présente l'initiale du nom de la localité. Je suis d'autant plus porté à croire qu'elle indique le nom d'*Argentovaria,* que cette ville, citée par l'Itinéraire d'Antonin, sur le parcours de

1. Après eux, j'avais adopté pour *Argentovaria* la même position. — Voir Établissements romains du Rhin et du Danube, t. II, p. 93.

la route de Milan à Mayence, à XXIV *Leugæ* de *Cambete*, et à XVI de *Helvetum*, ne peut se reporter exactement à ces distances, quelle que soit celle des positions qu'on a cherché à lui assigner, aussi peu qu'elle se rapporte aux distances de la Table de Théodose, et que, de l'avis de M. Coste, il faut renoncer à vouloir se servir des textes de ces itinéraires. Le grand nombre d'inscriptions découvertes à Horbourg, l'immense quantité de monnaies, de poteries, de bijoux, trouvés sur le territoire de cette commune, sont des preuves de l'importance de cette localité sous les Romains, bien plus que les fondations de murs et les débris de vases et de tuiles trouvés dans les terres de Heidolsheim et de Grussenheim. Toutefois, je suis le premier à reconnaître combien, en épigraphie, surtout quand il s'agit d'inscription siglaire, il faut se défier de toute hypothèse. Mais, quand une épigraphe, telle que celle qui nous occupe, a pour elle un caractère de probabilité, il ne faut pas non plus la rejeter. Je ne vous soumets donc cette interprétation que dans l'espoir qu'elle donnera lieu à des recherches qui pourront servir à éclaircir la question. »

Acte est donné au secrétaire de cette communication qui sera insérée en entier dans le procès-verbal.

M. Rosenstiel, architecte à Ribeauvillé, chargé des travaux de consolidation du château de Saint-Ulrich, envoie au comité le numéro du 25 mai, du journal hebdomadaire des cantons de Ribeauvillé et de Kaysersberg, contenant quelques notes sur la reprise de ces travaux.

M. Zæpfel, conservateur des forêts à Colmar, auquel le président avait officiellement fait connaître le vote de remerciement, qui lui avait été exprimé lors de la dernière assemblée générale à l'occasion des travaux effectués au Hugstein, répond qu'il considère comme un devoir de faciliter, autant que cela dépendra de lui, les efforts de la Société pour la conservation des monuments.

On vote, séance tenante, sur la demande de M. l'architecte Ringeisen, une somme de 500 francs pour les travaux de déblaiement et de consolidation des ruines du Hohkœnigsbourg et 300 francs pour celles du Landsberg.

M. de Ring demande, sur les 1,200 francs portés au budget pour fouilles, un crédit de 200 francs pour ouvrir quelques *tumuli* dans la forêt de Seltz, position romaine, assise sur l'emplacement d'un établissement celtique antérieur. Il fait observer que, jusqu'à présent, la Société n'a accordé pour ce genre d'études archéologiques qu'une somme de 104 francs; tous les autres frais de fouilles dans les tombelles du Haut-Rhin, dans celles de Bru-

math, de Heidolsheim, de Niedernai, etc., ayant été supportés par le département du Bas-Rhin, par les communes ou par des particuliers.

La demande, ainsi posée par le secrétaire, soulève une discussion animée sur la question d'opportunité. Tout en rendant justice aux résultats obtenus jusqu'à ce jour par ces fouilles, plusieurs membres du Comité sont d'avis de les suspendre, ou du moins de ne pas les poursuivre d'une manière indéfinie. Les derniers percements des tertres gaulois ne leur paraissent pas de nature à fournir à la science des données nouvelles; et ces membres pensent que nous possédons, dès à présent, sur les monuments d'une époque anté-historique en Alsace, des notions assez complètes.

Le respect dû à des sépultures, même millénaires, doit, selon eux, constituer un motif de plus pour réclamer un temps d'arrêt dans ces explorations qui avaient une raison d'être, il y a cinq ou six ans, mais qui deviendraient abusives si elles se reproduisaient sans relâche.

A ces motifs, développés surtout par MM. de Schauenburg et Straub, viennent s'ajouter des considérations que présente M. Bœrsch, en s'appuyant spécialement sur le titre même de notre Association, savoir : *Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace*. Consentir à fouiller indéfiniment et sans contrôle ces *tumuli* répandus dans les forêts de la plaine des deux départements, ce serait faire une œuvre de destruction et non de conservation, maintenant que nous savons à peu près ce que cachent ces tombeaux.

Au surplus, ces remarques, ajoutent les préopinants, n'ont rien de systématique. Loin de là. Si les travaux d'art, si l'établissement de nouvelles routes ou de chemins de fer, si des éventualités maintenant imprévues amenaient le bouleversement de *tumuli* gaulois, alors le moment serait venu de reprendre scientifiquement des fouilles; et il serait bon de prier, dès à présent, MM. les préfets du Haut- et du Bas-Rhin de vouloir bien, si le cas se présentait, en donner avis immédiat au Comité.

Le secrétaire soutient l'opportunité de la continuation des fouilles. Il affirme que chaque nouveau percement a amené des résultats scientifiques suffisamment appréciables, pour motiver la reprise de ces explorations; il rappelle les témoignages d'intérêt donnés à ces recherches par les sociétés savantes avec lesquelles la Société d'Alsace se trouve en rapport, et il persiste à penser que le crédit modique, demandé pour le creusement des tertres de la forêt de Seltz, ne le serait nullement en pure perte.

On procède au vote; la demande de crédit est rejetée à l'unanimité.

Le président dépose sur le bureau une circulaire de la Société française

d'Archéologie concernant la 29e session du Congrès archéologique de France, ouverte à Saumur.

La 29e question concerne les anciens étalons pour mesurer les grains. Une vignette sur bois représente une mesure en pierre assez commune dans les collections. M. l'abbé Straub annonce qu'on vient de trouver à Strasbourg, dans la maison Müller, à quelques pas de l'église Saint-Louis, une mesure exactement semblable.

La séance est levée à 1 heure et demie.

SOCIÉTÉ

POUR LA

CONSERVATION DES MONUMENTS HISTORIQUES

D'ALSACE.

Séance du Comité du 7 juillet 1862.

Présidence de M. SPACH.

La séance est ouverte à 11 heures et un quart. Sont présents : M. de Ring, secrétaire ; MM. Heitz, de Schauenburg, Bœrsch, Morin, Ringeisen, Oppermann, Klotz et Straub, membres du comité.

MM. Thomas, Sabourin de Nanton, Müller et Denecken, membres libres de la Société, assistent à la séance.

Le secrétaire dépose sur le bureau les ouvrages suivants :

1° De la part de M. Morin-Pons, membre honoraire de la Société, *les Villeroy*, discours de réception de l'auteur à l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon.

2° *Bulletin de la Société impériale des antiquaires de France ;* 1861, 4e trimestre.

3° *Mémoires de la Société d'archéologie de Châlons-sur-Saône ;* t. IV, 2e partie ;

4° *Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie ;* ann. 1862, n° 1.

5° *Compte rendu de la situation et des travaux de la Société d'émulation de Montbéliard,* de mai 1860 à mai 1861 ; brochure in-8°.

6° *Anzeiger für Kunde der deutschen Vorzeit ;* 1862, n° 4.

7° *Achter Jahresbericht des germanischen Nationalmuseums in Nürnberg ;* année 1861.

Le secrétaire lit le procès-verbal de la dernière séance : il est adopté après quelques rectifications.

Est admis comme nouveau membre de la Société :

Sur la proposition de M. de Schauenburg, M. Eugène Schleiter, juge de paix à Azay-le-Rideau, département d'Indre-et-Loire.

M. le président donne communication de la réponse de M. le préfet du Haut-Rhin, à l'envoi du projet de règlement supplémentaire adopté par le comité dans la précédente séance.

Il lit une lettre de M. Coste, membre de la Société à Schlestadt, qui lui fait part d'un travail qu'il poursuit sur une carte financière de l'Alsace. N'ayant pas, à ce sujet, tous les éléments d'étude nécessaires, M. Coste lui demande quelques renseignements et lui annonce aussi son intention de reconstruire la carte ecclésiastique par évêchés, chapitres, etc. ; elle s'éloignera plus que la précédente de la topographie seigneuriale. Dès qu'il aura terminé son travail, il l'offrira à la Société. Ce sera, dit-il, un commencement d'*Atlas* de l'ancienne Alsace.

M. le colonel de Morlet transmet au président un rapport de M. le pasteur Ringel, à Diemeringen, sur les découvertes de ruines d'un établissement d'industrie métallurgique, situé au Heidenhübel.

Ce fut en 1860, dit M. Ringel, que deux pauvres habitants de Saar-Union vinrent l'informer qu'il se trouve dans la forêt communale de cette ville un tas de vieilles masures, qui, suivant la tradition, récèlent un trésor. Ils lui demandèrent son concours pour y faire des fouilles sous sa direction, lui promettant pour récompense la moitié de la trouvaille.

Trente ans auparavant on avait déjà fait des recherches dans le même but. Saar-Union enregistra chaque année quelques dupes qui allèrent à la recherche du trésor ou de la grande cloche en argent enfouie dans le Heidenhübel.

Le mamelon s'élève au milieu d'une belle forêt de hêtres, sur la croupe occidentale d'une grande et large colline, appelée *Grossbrunnenwald*, distante d'environ trois kilomètres au nord de Saar-Union. Le sol primitif est calcaire et d'une argile sablonneuse.

Au Rübeneck, qui avoisine ce mamelon, on montre l'endroit où la superstition voit fleurir des lis superbes au cœur de l'hiver ; on vous conduit silencieusement à un lieu appelé *Heidentempel*, monument dont rien n'indique l'existence, et où reposent depuis des siècles les cendres d'un empereur païen dans un cercueil d'or ; on vous raconte qu'un jour des garçons

de Saar-Union, en creusant la terre pour en retirer un cercueil, trouvèrent une grande caisse remplie de scarabées noirs, gardée par un grand fantôme. A sa vue la peur les saisit; ils jettent des cris, et soudain caisse et fantôme noir disparaissent.

Les ruines qui, en 1860, étaient recouvertes par une couche de terre peu profonde, s'élevaient, il y a quarante ans, à une hauteur de trois mètres au-dessus du sol. A cette époque, le garde forestier communal disposa de ces ruines, et permit à tout venant de choisir tel ou tel mur pour en mettre en usage les matériaux. On se félicitait de voir disparaître ces restes du paganisme.

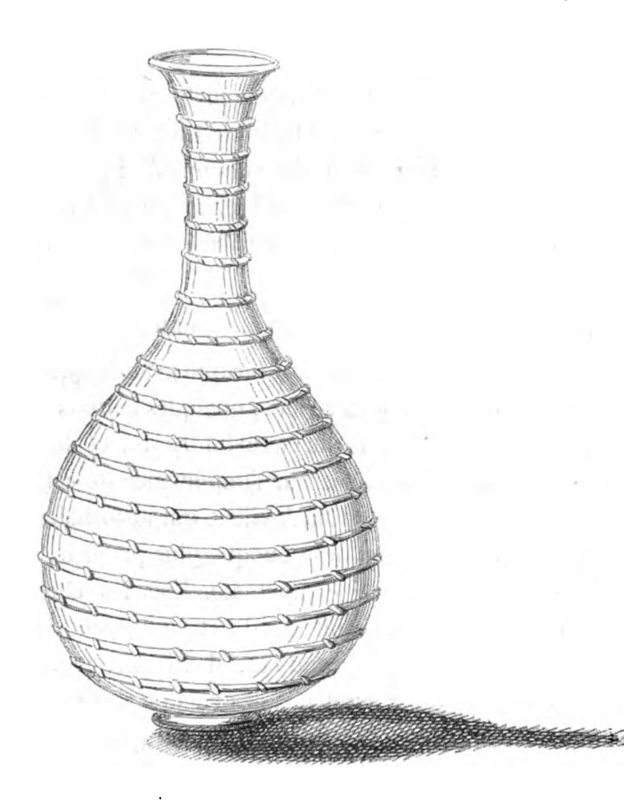
Il était temps de sauver ce qui restait de cet antique monument.

Après quelques déblais préalables, qui mirent au jour une grande quantité de tuiles creuses et à rebords, des briques striées, quelques tessons de poterie, un fragment de colonne en grès de forme cylindrique, et deux pans de murs, l'opinion de M. Ringel était fixée sur l'importance de cette découverte. Il était alors occupé des fouilles de Mackwiller, qui absorbaient toute son attention. Cependant, en attendant une époque plus propice, il sollicita le concours bienveillant de l'autorité compétente. Mais les chercheurs d'or ne chômèrent pas; ils bouleversèrent le sol, et trouvèrent des vases et deux haches, dont ils ne firent pas grand cas. M. Ringel, averti, courut sur les lieux. Il arriva à temps pour arrêter la destruction de la cuisine et du foyer; il saisit les deux haches et ramassa tout ce qui existait encore, pour le déposer entre les mains de M. le maire et de M. Mulotte, membre de la Société. — Il avertit M. le colonel de Morlet, qui s'empressa d'intéresser le comité aux ruines du Heidenhübel.

Mais le garde forestier communal a besoin de matériaux préparés pour construire une étable. Il fait démolir plusieurs murs, la cuisine et son foyer, un pan de muraille qui logeait une niche artistement travaillée et deux grands blocs de grès.

Arrive enfin la nouvelle de la reprise des travaux. M. Mulotte, plus rapproché des lieux que M. Ringel, qui en est éloigné de douze kilomètres, veut bien se charger de les présider. Des soubassements sont mis à découvert; on trouve une grande écuelle très-évasée, une coupe en terre fine, du plus beau rouge et bien conservée, des tessons de vases noirs ornés de figures en céramique, des fragments de verre, des couvercles de poterie, des clous, de la ferraille, de grands débris d'une frise de toiture, une figurine décapitée en argile blanche, coulée dans un moule, et une bouteille bien conservée en verre d'un blanc verdâtre, au col étroit et au corps enflé, garnie

de fils en verre blanc, parsemés de petites perles en verre. Mais elle contient un liquide blanc, d'une parfaite limpidité. Qu'est-ce? de l'eau-de-vie païenne, de la teinture d'or? On l'examine; et le superbe verre est cassé. M. Mulotte doit avoir conservé quelques éclats de cette bouteille.



Aux premiers beaux jours du printemps actuel, M. Ringel fait reprendre les travaux interrompus pendant la saison rigoureuse. Les bûcherons abattent les arbres qui s'élèvent au milieu des ruines; les ouvriers sont actifs et intelligents; deux hypocaustes, avec leurs piliers, traversés en tous sens par les racines des vieux hêtres, sont déblayés. Une foule de débris de verre et de belle poterie, des clous, une plaque en bronze, une clef du même métal, des feuilles en cuivre et en fer oxydé, se pulvérisant au moindre contact, jonchent le sol. Partout des traces irrécusables de la destruction de cet édifice par les flammes; partout des charbons et des cendres, des ossements calcinés d'hommes et d'animaux; la terre dans les hypocaustes est toute noire. On y ramasse quelques monnaies romaines, quelques petits pots gris en argile, des fragments d'amphores, des débris de poterie de plus d'une centaine de formes, un vase en verre d'un blanc verdâtre, de la forme d'un tonnelet avec anse, une lame de couteau, des bandes en fer, des crochets, un disque en pierre, entouré de tessons de poterie grosse et fine, dont les parois intérieures sont munies de petits morceaux de silex blanc, des fragments d'une pierre à repasser et de diverses colonnes en grès.

Plus loin, on découvre une pièce avec un foyer de forge et deux chemi-

nées horizontales courant sur le sol et débouchant dans un compartiment où l'on voit une pierre monolithe, reposant sur un terrain rapporté, et qui a servi de support à une enclume ou à un laminoir. A côté gisent un marteau en fer, à double tête, des clous, des morceaux de bronze et de fer corrodé, un pot rempli de tout petits clous en fer creux. Ce pot a été volé.

Près de cette pièce, on a trouvé une autre pierre moins grande, ayant une entaille de forme carrée, employée pour recevoir une enclume. Au pied de cette pierre sont les débris d'un vase très-épais en argile. Était-ce l'auge contenant l'eau dans laquelle les forgerons plongeaient le fer échauffé par le dernier ? Plus au nord-est se montre une fournaise à fondre des métaux, construite en grosses pierres de grès, et élevée de quelques centimètres seulement au-dessus du sol. La profonde cavité rectangulaire au milieu de la plate-forme est le brasier, rempli de cendres noires ; point de charbon. Beaucoup de débris de creusets, de différentes grandeur et épaisseur, sont mêlés aux décombres, couvrant et entourant cette fournaise. Quatre fragments de colonnes en grès, détruites par le feu, gisent à côté. Les dalles qui portaient le canal conducteur des métaux fondus dans les moules, sont couchées dans un lit d'argile brûlée et très-calcinée. Toutes les recherches de M. Ringel pour trouver un puits dans l'établissement ou dans sa proximité, ont été infructueuses.

Il est évident pour moi, dit en terminant le correspondant, que le Heidenhübel offre les ruines d'un établissement industriel gallo-romain. La grande quantité de creusets, les foyers, les cheminées, la fournaise, lui font supposer que c'était une fonderie ou une métallurgie quelconque.

M. le colonel de Morlet, en envoyant cet intéressant rapport de M. Ringel, annonce que M. le pasteur a fait déposer provisoirement au musée de Saverne trois objets provenant des fouilles du Heidenhübel, savoir : un tronçon de colonnette en grès, un tube calorifère et deux fragments de pierre. Ces objets seront envoyés au musée de la Société à Strasbourg, dès que le comité le désirera.

M. de Schauenburg, qui a visité la belle église restaurée de Rosheim, entretient le comité de l'effet merveilleux qu'a produit sur lui la vue de cette restauration. Il est impossible, dit-il, de rajuster un édifice, de le restituer, de le rajeunir d'une manière plus habile. On admire et on se tait. Il a été frappé de l'effet que produisent les traces de peintures conservées, qui ornent le fût des huit colonnes, et qui, toutes, représentent, comme motif principal, le Christ en croix.

M. l'abbé Straub pense que ces peintures ont été motivées par la pose, devant chaque colonne, d'un petit autel dont la base venait s'appuyer sur

le socle. M. de Schauenburg ne pense pas que ce motif d'architecture puisse être l'œuvre d'artistes du pays. Le président fait observer que déjà feu M. Fries l'attribuait à des artistes pisans.

M. Morin a la parole.

« Messieurs, dit-il, par une lettre du 12 mai 1862, le maire de Dachstein demandait à M. le préfet l'autorisation de démolir la porte de ce lieu située vers le nord. Cette demande a été transmise le 20 mai à la Société des monuments historiques.

« Cette porte est au milieu d'une ancienne tour. Elle est en arcade en tiers-point de $3^m,90$ de large et $3^m,70$ de haut, avec simples chanfreins sur les arêtes; la partie supérieure a été reconstruite en MDCCLXXII, ainsi que l'indique le millésime placé au-dessus de l'entrée.

« Dans l'état actuel, l'entrée de cette commune ne manque pas d'intérêt et s'accorde bien avec l'ancien mur de ville qui a conservé son ancienne poterne dans la propriété Hervé. Il ne faut pas dissimuler toutefois que la porte est devenue trop basse pour la circulation des voitures, surtout depuis la reconstruction du pont sur le ruisseau qui précède l'entrée.

« Les renseignements pris dans différentes localités sont d'accord à décrire cette porte comme insuffisante à la circulation des voitures. Les prairies de Dachstein sont toutes de ce côté et les voitures ne peuvent être chargées complétement.

« Les habitants d'Ergersheim ont des biens du côté opposé et se plaignent du passage.

« Enfin, cette porte est sur la ligne de grande communication n° 10 de Brumath à Mutzig; la circulation en est rendue difficile, et la diligence qui fait le service régulier entre Strasbourg et Molsheim, par la route du haut, ne peut prendre les chargements ordinaires.

« Malgré le regret qu'on peut en éprouver, je pense que, dans ce cas particulier, il y a utilité publique, et que la demande du maire peut être autorisée. »

M. Morin joint à ce rapport une vue photographiée du monument, et les plan et élévation de la porte.

La discussion qui s'engage à ce sujet, fait regretter au comité de ne pouvoir user, dans des cas pareils, qui souvent se reproduisent, des lumières de M. l'ingénieur en chef du département, de M. l'agent voyer en chef et de M. le conservateur des forêts. Sur la proposition de M. Klotz, qui vote pour le maintien de la porte, vote auquel s'associent la plupart de ses collègues, ces trois membres de l'autorité seront, dès aujourd'hui, adjoints au co-

mité, et leur nomination, comme membres, proposée à la sanction de l'assemblée générale.

La parole est maintenue à M. Morin, pour un second rapport.

« Le maire d'Avolsheim, dit-il, a bien voulu donner ses soins pour le grattage et la restauration d'une croisée à double arcature plein-cintre, placée dans la partie haute de la petite église, autrefois baptistère.

« Une somme de 20 fr. lui avait été allouée pour cette dépense.

« Le travail a été fait avec beaucoup de soin, et les ornements du onzième ou douzième siècle ont repris toute leur délicatesse et peuvent être étudiés avec avantage.

« Notre honorable collègue de la Société des monuments avait obtenu un si bon résultat qu'il voulut le poursuivre dans le portail de l'ancienne église de cette même commune, situé sous le porche, et a en effet débarrassé de ses anciens badigeons les murs latéraux. Il en est résulté une dépense de 124 fr. 30 c. Je ne puis que solliciter la restitution de cette somme. Les travaux sont très-bien faits, et sont avantageux à titre d'étude archéologique. La dépense est justifiée, sauf, peut-être, celle de 12 fr. pour peintures de raccord. »

Les conclusions du rapporteur sont adoptées; le crédit de 124 fr. 30 c. est accordé.

M. l'abbé Straub lit une lettre de M. Coste, contenant les extraits de deux lettres qui lui ont été adressées de Paris, l'une par M. le général Creuly, le 20 mars dernier, l'autre par M. Alexandre Bertrand, secrétaire de la commission de la topographie de la Gaule, contenant l'une et l'autre des remercîments pour l'utile communication qu'il a bien voulu faire à la commission touchant la station romaine d'*Argentovaria*. « La commission, dit le gé-
« néral, n'hésite pas à placer la localité antique sur la route même, au point
« indiqué par les mesures itinéraires et où vous avez *reconnu* qu'il existe
« des restes d'un centre de population antique. »

Un mémoire sur le cimetière gallo-romain de Reichshoffen, par M. le curé Siffer, est renvoyé à l'examen de M. de Ring, pour en faire un rapport.

M. Moosmann adresse une lettre à M. le baron de Schauenburg. Après en avoir entendu la lecture, le comité décide, vu que le sujet qu'elle traite, non-seulement offre un intérêt particulier pour celui auquel elle est adressée, mais soulève aussi une question historique, d'un intérêt général pour la province, que ladite lettre sera insérée en entier au présent procès-verbal.

« Monsieur le baron, dans une note publiée l'année dernière par la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace, vous avez appelé

l'attention sur un point douteux de l'histoire de votre famille[1]. Il s'agissait pour vous de déterminer plus exactement l'époque où elle s'est fixée en Alsace. En vous appuyant sur des probabilités, sur des traditions domestiques, même sur des documents écrits, vous vous croyiez fondé à la faire remonter jusqu'à la première moitié du quatorzième siècle, tandis que Schœpflin la fixe à 1455. Vous pensiez notamment que vos ancêtres ont pu posséder le château de Jungholz dès l'année 1339.

« Je dois à l'obligeance de M. A. d'Anthès communication d'un extrait de l'inventaire des archives de l'ancien évêché de Strasbourg, attribué à Grandidier, dont un volume a suivi, à Colmar, les titres concernant le Mundat supérieur. En parcourant ce fragment, j'ai été très-heureux, M. le baron, d'y trouver mentionnées des chartes qui, si elles ne donnent pas une solution positive, n'en répondent pas moins assez directement à votre question. Je n'ai pu malheureusement me rendre à Colmar pour y vérifier les documents eux-mêmes; mais à leur défaut vous savez, M. le baron, que, de l'aveu de notre docte président, nous pouvons nous fier en toute sûreté aux excellentes analyses rédigées par l'ancien archiviste épiscopal.

« Les archives du Mundat renferment sur Jungholz deux sortes de titres: les uns ont trait à la matière des fiefs, les autres à des difficultés survenues entre les anciens seigneurs et la ville de Soultz. Ce sont les derniers que le fragment d'inventaire m'a permis d'étudier.

« Je ne puis m'étendre ici sur la nature de ces difficultés, ni sur les incidents très-singuliers qu'elles ont produits; elles se trouveront indiquées sommairement dans la prochaine livraison du Musée pittoresque et historique de l'Alsace. Je me borne à tirer des procédures auxquelles elles ont donné lieu, les faits qui vous intéressent spécialement.

« Mieux que personne, M. le baron, vous vous souvenez que, selon Schœpflin, après l'extinction de la famille de Jungholz, sous l'épiscopat de Berthold de Bucheck (1328-1352), le fief fit retour à l'évêché. Plus tard on le trouve entre les mains du comte Burcard de Lützelstein ou de la Petite-Pierre. En 1419, le tuteur de ses deux fils mineurs, le comte palatin Louis le Barbu, le vendit moyennant douze cents florins à l'évêque Guillaume de Diest. Six ans après, l'évêque Guillaume transmit le domaine à Henri de Ræedersdorf, par lequel il parvint à Wersich Bock de Stauffenberg. Vous aurez été frappé, comme moi, des lacunes évidentes de cet ordre de succession. Entre la mort du dernier des Jungholz et l'avénement du comte de Lützelstein notamment, il a dû s'écouler un intervalle de cin-

1. Bulletin de la Société, Ire Série, t. IV, p. 185.

quante ans au moins, où il serait facile de placer une première investiture en faveur des Schauenburg.

« Ce sont ces lacunes, M. le baron, que les documents dont j'ai l'honneur de vous entretenir, me permettent de combler; c'est cette hypothèse qu'ils nous obligent, je crois, à rejeter.

« En 1455, Wersich Bock, connu, dans notre histoire, par son aventureuse expédition en Lorraine et dans le val de Münster, revendiqua pour Jungholz un territoire indépendant de celui de Soultz. Ce ne fut qu'en 1468 que ce litige fut réglé par voie d'arbitres. Le jugement qui intervint reproduisit, suivant l'usage du temps, les dires des plaignants et du défendeur; on en vint, de part et d'autre, jusqu'à la quadruplique, tant les juges d'alors avaient l'oreille patiente et l'attention robuste! C'est la défense de Wersich Bock qui me fournit une suite plus complète des investitures dont Jungholz fut l'objet depuis l'extinction de la famille du même nom.

« Ainsi, entre le premier retour du fief à l'évêché et la possession des comtes de Lützelstein, se placent deux inféodations, la première à la famille de Landsberg, l'autre à celle de Rædersdorf. Puis quand l'évêque Guillaume eut racheté le domaine, il l'engagea d'abord à six personnes à la fois, non dénommées ici, mais qui ne purent s'entendre entre elles. L'évêque reprit alors Jungholz et le fit administrer pendant quelque temps par un bailli (*Burgvogt*). Puis il en investit successivement le comte Jean de Thierstein, Werner de Hattmansdorf; ensuite de nouveau un membre de la famille de Rædersdorf; enfin Jean Stœr, après lequel Jungholz passa entre les mains de Wersich Bock, qui figure au procès.

« Je ne puis malheureusement, M. le baron, donner sa date à chacune de ces investitures. Cependant il est possible, en s'aidant des faits énoncés dans un jugement arbitral de 1493, de mieux préciser quelques-unes d'entre elles.

« Schœpflin nous apprend qu'après la mort de Jean Érard de Stauffenberg, en 1471, Jungholz fut engagé simultanément à Georges de Stauffenberg, René de Schauenburg et Jean de Morimont; mais à la date du jugement de 1493, René de Schauenburg, le gendre de Wersich Bock, l'un des vaillants chevaliers qui retenaient en 1460 trois margraves de Bade prisonniers dans le château d'Isenheim, en était devenu l'unique possesseur. Il reprit, sous une nouvelle forme, les prétentions de son prédécesseur, et dans le procès qu'il soutint je le vois citer des actes de 1388 et de 1399, qui se rapportent à la première inféodation de Jungholz aux Rædersdorf. René de Schauenburg mentionne de plus une investiture accordée à Henri de Rædersdorf dès 1411, et nomme cinq des nobles, à qui l'évêque Guil-

laume avait engagé collectivement Jungholz en 1419 : un Waldner, un Neuenstein, un Hans, un Zu Rhein et un Cappler.

« Vous voyez, M. le baron, que ces arides détails se complètent et ne se démentent point. N'est-ce pas une première preuve de leur authenticité? Schœpflin, de son côté, nous est un bon garant. Remarquons encore que Wersich Bock et René de Schauenburg ont manifestement tiré des archives seigneuriales les faits dont ils firent usage, et dans leurs allégations respectives il n'y a rien de contradictoire. Une circonstance à noter particulièrement, c'est que René de Schauenburg ne dit pas un mot qui se rapporte à d'anciens droits exercés par sa famille sur Jungholz. Cependant s'il avait trouvé la moindre trace d'un fait qui intéresse si justement ses descendants, n'aurait-il point cherché à s'en prévaloir? Vous n'hésiterez sans doute pas, M. le baron, à conclure de tout cela, que si tant est que votre famille réside en Alsace depuis le quatorzième siècle, du moins Jungholz ne figurait pas encore, à cette époque, au nombre de ses possessions.

« Après cela, M. le baron, me permettez-vous de remarquer le contraste que présente cette rapide succession de tant de familles qui ont passé à Jungholz dans l'espace d'un siècle, comparée à la longue possession des Schauenburg? Ce rapprochement ne prête-t-il pas à des inductions qu'il serait peut-être indiscret de développer ici? Je serais cependant d'autant mieux fondé à le faire, que les actes dont j'ai l'honneur de vous parler, m'ont fait connaître de nombreuses particularités sur les hommes qui ont assuré pour un temps si long la seigneurie de Jungholz à leurs descendants, sur les obstacles qu'ils ont rencontrés, les guerres qu'ils ont soutenues. Vous vous souvenez, M. le baron, qu'il fallut un traité en bonne forme, conclu à Fribourg en 1498, entre l'empereur Maximilien et l'évêque Albert le Palatin, pour obtenir de ce dernier le maintien de l'investiture en faveur du fils de René, Nicolas de Schauenburg. Ce fait seul donne la mesure des inimitiés que les chefs de la branche de Schauenburg-Jungholz avaient soulevées, ainsi que des appuis qu'ils avaient gagnés à leur cause.

« Du reste, rien dans ce qui précède, M. le baron, ne permet, je crois, de rejeter la constitution de douaire de 1313, que vous citez dans la note publiée par vous. Il me semble que la provenance de cet acte suffit pour rendre au moins douteuse la date que Schœpflin assigne à l'arrivée de votre famille en Alsace. Un titre analysé par M. Trouillat (t. III, p. 771) fournit une présomption de plus contre lui : c'est un jugement arbitral du 1er janvier 1336, rendu à l'occasion d'une difficulté entre la commanderie de Saint-Jean et la chapelle du Lieu-Croissant à Soultz; j'y vois mentionné comme commandeur frère Othon de Schauenburg, qui avait sans doute

succédé à un dignitaire dont l'origine alsacienne n'est pas douteuse, frère Rodolphe de Massevaux, décédé, si je ne me trompe, en 1334.

« Vous pensez bien, M. le baron, que je n'ai pas la prétention de résoudre, avec ce peu de données, le problème qui vous intéresse. Cependant, si incomplètes qu'elles soient, il m'eût été pénible de les garder pour moi seul et de ne pas répondre au moins par un peu de bonne volonté à l'appel que vous avez bien voulu nous faire.

« Je suis, etc. X. MOSSMANN. »

La séance est levée à 1 heure et un quart.

Séance extraordinaire du Comité du 21 juillet 1862.

Présidence de M. SPACH.

La séance est ouverte à 11 heures et un quart.

Sont présents : MM. de Ring et Eissen, secrétaires; MM. Straub, de Schauenburg, Petit-Gérard, Jung et Heitz, membres du comité.

Le premier secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance du 7 du même mois, dont la rédaction est adoptée.

Sont inscrits, comme nouveaux membres :

Sur la proposition de M. Petit-Gérard, M. Volz, curé à Rumersheim, et M. Schaumann, curé à Vendenheim;

Sur celle de M. Grün, M. Jean Ochs, à Dornach, et M. Alfred Kœchlin, à Mulhouse;

Sur celle de M. le professeur Jung, M. Hückel, rentier à Stuttgart.

M. Eissen, second secrétaire, fait part au comité de ses impressions au château de Géroldseck qu'il vient de visiter. Les travaux de déblaiement qu'on y exécute ont restitué une salle basse où l'on a découvert plusieurs poteries et d'autres objets.

Il a eu occasion de voir une magnifique collection de 48 dessins exécutés à la plume et à l'encre de Chine, par feu M. Müller, graveur à Paris. Ces dessins, momentanément déposés dans une des salles de la Société des amis des arts, remontent à une trentaine d'années. Ils donnent une idée de l'aspect que présentaient, à cette époque, bon nombre de ruines qui existent encore, entre autres celles du Grand-Géroldseck. Il invite ses collègues du comité à visiter cette belle collection, dont le prix élevé empêchera malheureusement la Société d'en faire l'acquisition pour ses archives.

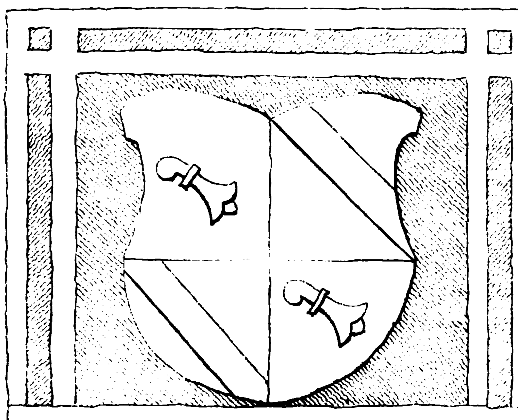
M. de Faviers, dans une lettre adressée au président, lui fait part de l'intention du conseil municipal de Saint-Hippolyte, de démolir la vieille porte d'entrée de cette ville du côté des montagnes.

Saint-Hippolyte a deux portes ogivales. L'une, du côté de la plaine, est très-élevée, et plus que suffisante à la circulation des voitures pour la rentrée des moissons; l'autre, du côté du vignoble, quoique plus étroite, est néanmoins assez vaste pour livrer passage à la vendange et au petit nombre de chariots de pierres qui entrent de ce côté.

M. de Faviers engage le comité à user de son influence auprès de l'autorité supérieure, pour empêcher la démolition de ces deux portes, remarquables de style, et qui donnent à la ville un caractère qui s'harmonise si bien avec sa pittoresque position.

Le comité décide qu'il en sera référé à M. le préfet du Haut-Rhin.

M. l'abbé Straub communique, de la part de M. Zimberlin, curé à Biederthal, la copie très-exacte d'une inscription, qui se trouvait encastrée autrefois dans le mur, sur une pierre de grès rougeâtre, à gauche de l'entrée principale du couvent de Luppach.



NOTA. — La hauteur de cette pierre peut avoir été d'un mètre, sa largeur de quelques centimètres de moins.

M. le curé Zimberlin a pris copie de cette épigraphe, il y a une quarantaine d'années. Le couvent a depuis lors disparu, à l'exception d'un bâtiment de service. Il ignore ce qu'est devenue la pierre qui supportait l'inscription, à la fois intéressante pour l'histoire du couvent de Luppach, et pour celle des évêques de Bâle et de la famille des Uttenheim. Il croit devoir faire observer que la date MDXX, inscrite sur la pierre, n'est pas celle de la construction du monastère, mais qu'elle indique l'année où elle fut posée, puisque, d'après les annales manuscrites du couvent, le

couvent a été reconstruit en 1507, c'est-à-dire la cinquième année de l'élection de Christophe d'Uttenheim au siége de l'évêché de Bâle.

M. le curé Zimberlin joint à l'inscription de Luppach, le plan de l'église de l'ancienne abbaye de Lucelle.

Le comité décide l'insertion du monument épigraphique dans le bulletin.

M. Ingold, à Cernay, remercie le comité du crédit de 150 fr., alloué, sur sa demande, pour les fouilles du tertre d'Uffholtz. Ce tertre étant couvert de vignes, les travaux d'exploration ne pourront être entrepris que vers l'entrée de l'hiver.

Le correspondant donne quelques détails sur l'état des ruines de l'Engelsbourg, près de Thann. Il s'est assuré du concours de la ville, et il croit pouvoir assurer le comité que si la Société veut allouer pour les travaux de consolidation une somme de 300 fr., la municipalité, de son côté, allouera une somme pareille.

La question est renvoyée, pour de plus amples renseignements, au sous-comité de la Société, à Colmar.

M. l'abbé Straub dépose sur le bureau une collection d'empreintes d'anciens sceaux, parfaitement exécutées, dont il fait hommage à la Société.

M. Straub a pu prendre ces empreintes grâce à l'obligeance de M. Félix Levi, membre de la Société à Strasbourg, qui a bien voulu lui confier les sceaux.

1° Sigille du XIIIe siècle. — S. SIMONIN SCV.. DE WISEB

2° — XIIIe siècle. — S. ALBERTI GRVBARII : IN ERSTH.
Le sigille représente saint Nicolas bénissant trois enfants assis dans une cuve.

3° — XVe siècle. — *S. caspar : baseler. als. engellich. clic9 (clericus) arge.*
Dans un trèfle, ange tenant l'écusson.

4° — XVIe siècle. — Sigille de Bischwiller représentant la sainte Vierge avec l'enfant Jésus, comme sur l'ancienne bannière de Strasbourg. La légende porte : S : M : VND : GERICHT : ZV : BISCHWEILER.

5° — 1525. — Sigille du prieuré des frères prêcheurs de Strasbourg, représentant la sainte Vierge avec l'enfant Jésus entre un frère prêcheur (saint Dominique?) et saint Barthélemy. On y lit :
S. PORAT9. DOM9. ARGN. ORDINIS. PDIRVM.

6° Sigille de 1568. — Grand sigille de la ville d'Obernai. Saint Pierre et saint Paul avec leurs attributs ordinaires; à leurs pieds les armes de la ville libre :
SIGILLVM CIVITATIS OBEREHENHEIM 1568.

7° — Sigille de 1663.— HANS . CONRAD . IEGER . SCHVLTHEIS . ZVE . SVLTZ . 1663.

8° — 1691.—†SECRE . TER . P . W . ARTS . FVFAC . SVLTS.

8° — 1711. — Sigille du chapitre supérieur de Haguenau :
CAPIT . RVR . SVPERIVS . HAGENOENSE.
Au milieu du sigille, saint Pierre et saint Paul avec leurs attributs ordinaires.

10° — XVIIIe siècle. — Sigille de la tribu des boulangers et des bouchers de Guebwiller. Légende :
❁ BECHEN . VND . METZER . ZVNF - SIGEL . ZVE . GEBWEILER. (Ce sigille paraît être du commencement du siècle passé; il porte un écusson écartelé qui présente, avec un petit écu sur le tout, les marques des cinq tribus de boulangers, de bouchers, de cordonniers, de charrons et de selliers.)

11° — XVIIIe siècle. — Sigille de Ribeauvillé.

Remercîment et dépôt dans les archives.

La séance est levée à 1 heure et demie.

Séance du Comité du 4 août 1862.

Présidence de M. SPACH.

Présents : MM. Guerre, Eissen, Heitz, Jung, Klotz, Morin, de Morlet, Oppermann, Petit-Gérard, Ringeisen, baron de Schauenburg, Straub. MM. Sabourin de Nanton et Thomas membres libres de la société, assistent à la séance.

En l'absence du premier secrétaire, lecture du procès-verbal de la dernière séance est donnée par le deuxième secrétaire.

Le procès-verbal est adopté.

Le président dépose sur le bureau les envois suivants qui lui sont parvenus :

Der Geschichtsfreund, Mittheilungen des historischen Vereins der fünf Orte Luzern, Uri, Schwytz, Unterwalden und Zug; vol. XVIII.

Mémoires de la Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise; t. IV.

Dictionnaire topographique du département de l'Yonne, par M. Quantin.

Archæologischer Anzeiger zur archæologischen Zeitung; 20e année, mai et juin 1862.

M. le colonel de Morlet demande que le comité fasse faire quelques travaux d'exploration au château supérieur de Hoh-Kœnigsbourg, qui est beaucoup plus ancien que le grand château inférieur, et présente un intérêt archéologique considérable.

Le comité vote 100 fr. pour cet objet.

A cette occasion, M. de Morlet signale les dégradations commises au grand château par des malveillants. Il regrette surtout la destruction d'une grande pierre sculptée, où se montrait une tête en relief qui figure sur la plupart des dessins représentant le premier vestibule. Il insiste pour que des mesures soient prises pour sauvegarder au moins les travaux que la Société a fait exécuter.

Quelques membres proposent d'établir des portes, dont le garde particulier de la forêt aurait la clef. De cette manière les visiteurs seraient constamment surveillés.

Le comité, vu que le château est une propriété particulière, estime que des mesures de ce genre ne pourraient être prises sans l'assentiment du propriétaire. Il décide en conséquence que M. le baron Mathieu de Faviers sera prié de s'aboucher à cet effet avec le propriétaire, et que l'on attendra son rapport pour prendre une décision.

Le président donne communication d'une lettre de M. Ohleyer, de Wissembourg, annonçant la découverte de deux fresques dans une chapelle de l'église Saint-Paul, à la suite de quelques travaux de débadigeonnage que le curé a fait exécuter.

On a aussi mis à nu plusieurs fresques, paraissant dater du commencement du quatorzième siècle, dans une des chapelles absidiales. C'est un massacre des Innocents et une descente du Saint-Esprit. La clef de voûte représente Jésus-Christ bénissant de la main droite et tenant l'Évangile de la main gauche. Sur la voûte même se trouve une figure d'ange.

L'église de Wissembourg offre, du reste, encore de nombreux spécimens de peintures murales respectés jusqu'ici, entre autres un Saint-Christophe colossal.

A la suite de cette communication, le comité vote une somme de *cent*

francs, pour encourager les travaux de conservation de ces fresques. Cette somme sera mise à la disposition de M. Ohleyer.

Quelques membres ayant exprimé le désir de voir faire les calques des fresques déjà découvertes et de celles encore à découvrir, le comité décide que M. Ohleyer sera prié de s'occuper de ce travail.

Le président communique une lettre de M. Guthlin, professeur d'allemand au collége de Dunkerque, dont le but est de signaler à l'attention de la Société trois autels provenant de l'abbaye de Saint-Apollinaire, et se trouvant actuellement dans l'église de Folgensbourg, canton de Huningue, ainsi que des traces de voie romaine, des vestiges d'un village détruit, qui portait le nom de Münchendorf, et l'abbaye de Saint-Apollinaire elle-même.

Le comité décide que cette lettre sera transmise au sous-comité du Haut-Rhin.

Le président donne connaissance au comité d'une lettre de M. Stoffel, juge à Wissembourg, concernant l'église fortifiée de Dœrrenbach, située dans la Bavière rhénane.

Le comité décide l'insertion du mémoire au bulletin et vote des remercîments à M. Stoffel.

M. le colonel de Morlet expose que M. le pasteur Ringel, guidé par de certains indices, désirerait entreprendre quelques fouilles à Dehlingen et à Lorentzen. Il faudrait un crédit de 200 fr. pour ces recherches.

Le comité, vu l'intérêt qu'offrent les objets déjà trouvés dans les lieux que M. le pasteur Ringel se propose d'explorer, vote le crédit demandé.

M. le colonel de Morlet met ensuite sous les yeux du comité les dessins de quelques tombes trouvées à Dabo. Ces monuments sont tellement négligés qu'ils sont menacés d'une destruction totale. En s'adressant à l'administration forestière dans les attributions de laquelle ils se trouvent en ce moment, on obtiendrait facilement l'autorisation de prendre des mesures pour leur conservation. M. le colonel propose de faire transporter quelques-unes de ces pierres au musée de Strasbourg.

M. l'abbé Straub fait observer que ces monuments se trouvent sur la limite des départements du Bas-Rhin et de la Meurthe, limite qu'il n'est pas facile de déterminer partout, au moins pour ce qui concerne les attributions des sociétés archéologiques des deux départements. Il demande s'il ne vaudrait pas mieux faire intervenir la Société française d'archéologie, pour ne pas s'exposer à froisser la susceptibilité des sociétés de la Meurthe et de la Moselle.

M. le colonel de Morlet pense qu'il ne peut pas y avoir de réclamations

dès qu'il s'agit de déposer ces monuments dans un endroit sûr, où ils se trouveraient à la disposition du public scientifique, surtout puisque l'administration forestière, en ce moment leur gardien officiel, est disposée à nous les céder. Au surplus, il est prêt à retirer sa proposition.

M. le baron de Schauenburg la reprend pour son compte.

M. l'abbé Straub exprime le regret qu'on ne puisse conserver sur les lieux mêmes ces objets, témoins des faits et gestes de leurs anciens habitants, et présentant par cela même un intérêt bien plus puissant qu'entre les quatre murs d'un musée.

M. le professeur Jung, tout en abondant dans le sens du préopinant, répond que malheureusement, dans la pratique, ce système ne saurait prévaloir. Il cite, à l'appui de cette manière de voir, un grand nombre de monuments qui ont été entièrement détruits par les populations ignares au milieu desquelles on avait espéré les maintenir.

Le comité se rend à l'avis de MM. de Morlet et de Schauenburg et alloue une somme de 100 fr. pour le transport des monuments en question au musée de Strasbourg.

M. le colonel de Morlet annonce que les sociétés archéologiques d'Ille-et-Vilaine, à Rennes, et d'Indre-et-Loire, à Tours, désireraient entrer en rapports avec la société alsacienne, ainsi que les sociétés de Bonn et de Wiesbaden.

Le comité décide que ces rapports seront établis.

M. le colonel de Morlet porte à la connaissance du comité que M. l'agent-voyer de Bouxwiller a dressé le plan des *tumuli* existant dans la forêt communale d'Ingwiller, dite *Schneitzwald*. Cet agent se met à la disposition du comité pour le cas où l'on voudrait entreprendre des travaux.

M. le colonel fait ensuite la demande de la nomination d'une commission pour la révision du règlement, laquelle révision serait soumise à la prochaine assemblée générale. La Société ayant pris de grands développements depuis sa fondation, il serait opportun de coordonner le règlement avec la situation actuelle.

Le comité, faisant droit à cette demande, désigne MM. Spach, de Schauenburg, Heitz, Jung et Straub, pour composer cette commission.

M. le professeur Oppermann réclame l'intervention de la Société en faveur des monuments désignés comme druidiques sur les cartes de Schweighæuser et Thomassin, à Sainte-Odile. Il fait remarquer qu'il ne s'agirait ici que de quelques travaux de déblaiement et de dégagement, pouvant être exécutés à peu de frais.

Le comité vote 50 fr. pour cet objet, et les met à la disposition de M. Oppermann.

M. Eissen informe le comité des travaux de débadigeonnage entrepris par M. le curé de Neuwiller dans l'église de Saint-Pierre et Saint-Paul, lesquels ont déjà eu pour résultat de rendre à la nef de cette antique collégiale son aspect sévère et monumental.

M. le président donne encore communication d'une lettre de la société de la Morinie, indiquant les questions proposées pour le concours de 1863 et 1864.

M. Heitz propose comme membre de la Société, M. Guillaume Lichtenfelder, mécanicien à Strasbourg, dont l'admission est prononcée.

La séance est levée à 1 heure.

Séance du Comité du 6 octobre 1862.

Présidence de M. SPACH.

La séance est ouverte à 11 heures et un quart.

Sont présents : M. de Ring, premier secrétaire ; MM. de Schauenburg, Guerber, de Faviers, Heitz, Morin, Conrath, membres du comité.

MM. Sabourin de Nanton et Thomas assistent à la séance.

Le secrétaire dépose sur le bureau les ouvrages suivants :

1° De la part de M. Bardy, membre de la Société, *Belfort sous le comte de Suze ;* brochure in-8°.

2° De la part de M. Spach, *Études sur les poëtes alsaciens du moyen âge ;* 1 volume grand in-12.

3° De la part de M. Jules Thilloy, *les Ruines du comté de Bitche, mémoire couronné par l'Académie impériale de Metz ;* brochure in-8°.

4° *Union des arts à Marseille,* offert par cette société à la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace.

5° *Anzeiger für Kunde der deutschen Vorzeit ;* 1862, n° 8.

6° *Messager des sciences historiques de Belgique;* 1862, 2e livraison.

Ont été admis comme membres de la Société :

Sur la proposition de M. Heitz, M. Alphonse Morpain, docteur en médecine à Paris;

Sur celle de M. de Morlet, M. Kræmer, conducteur des ponts et chaussées, à Saar-Union;

Sur celle de M. Ringel, M. Chevrier, commissaire de police à Bouxwiller;

Sur celle de M. Coste, M. Dufaure de la Prade, juge de paix à Neuf-Brisach;

Sur celle de M. Dagobert Fischer, M. Félix Lecomte, pharmacien à Saverne;

Sur celle de M. Spach, MM. Thilloy, procureur impérial à Sarreguemines (Moselle), et Duviviers, sous-préfet à Wissembourg.

Le président rend compte sommairement des différentes lettres, écrites par lui, conformément aux intentions du comité, dans l'intervalle écoulé depuis la dernière séance. Il annonce, entre autres, avoir remercié S. Exc. le ministre de l'instruction publique et des cultes de l'allocation de 400 fr. accordée à titre d'encouragement, et S. Exc. le ministre d'État, pour une subvention de 300 fr., applicable aux fouilles de Mackwiller; il a écrit à MM. les présidents et secrétaires des sociétés de Wiesbaden et de Bonn, pour leur proposer, sur la demande de M. de Morlet, l'échange des publications de ces sociétés contre le bulletin de la Société d'Alsace; à MM. Ringel et Ohleyer, pour annoncer au premier un solde de 200 fr. pour les fouilles de Lorentzen et de Drulingen, et au second, le vote de 100 fr. pour la restauration des fresques de l'église de Wissembourg; à M. Bulliot, enfin, président de la société Éduenne, à Autun, en lui envoyant, en échange des publications de cette société, les volumes de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace.

Une lettre de M. de Morlet, adressée au président, lui annonce l'arrivée à Strasbourg des pierres tombales de la forêt de Dabo, dont M. de Saint-Fare, garde général à Abrechtswiller, a bien voulu se charger de soigner l'envoi. « Ces tombes, dit-il, quoique pour la plupart endommagées par les dégradations des bûcherons et par l'intempérie des saisons, offrent encore beaucoup d'intérêt; je me trouve heureux d'avoir pu les sauver d'une complète et prochaine destruction. M. de Saint-Fare a droit à des remercîments de la Société, et je ne doute pas que son obligeance ne soit vivement appréciée par tous nos collègues. Outre cet envoi, qui comprend une dizaine

de tombes, M. de Saint-Fare en a envoyé deux pour le musée de Saverne, où leur forme pourra être comparée avec celle des monuments que nous possédons déjà. »

M. le colonel annonce ensuite que M. le pasteur Ringel vient de terminer le plan en relief des thermes de Mackwiller, comprenant, sur une grande échelle, les nouvelles découvertes qui y ont été faites, et donnant le détail des constructions si remarquables de cet édifice. Il attend sous peu de jours ce travail et l'adressera de suite au président.

Le président du sous-comité de la Société, à Colmar, fait parvenir au bureau du comité à Strasbourg le procès-verbal de la séance tenue en cette ville le 18 août dernier, sous la présidence de M. le préfet du Haut-Rhin.

M. le baron de Schauenburg a la parole. Il regrette amèrement, dit-il, la transformation intérieure de l'ancienne église du couvent des Récollets, aujourd'hui temple protestant de Colmar. Elle a été motivée, selon lui, par des convenances de comfort, qu'il aurait été peu difficile de satisfaire, sans défigurer un bel édifice religieux, et sans lui enlever absolument l'aspect et le caractère d'un lieu de prière et d'adoration. Un prosaïque plafond plat, déjà posé, fait disparaître les voûtes, abaisse et égalise la hauteur des trois nefs, coupe par une ligne horizontale les grandes baies des nefs latérales à la naissance des ogives, bouche à angle droit le haut de ces baies, et rejette les jours et les parties ornementées de leurs tympans dans une sorte de grenier ajouté par le bas à la hauteur des combles. Le beau vaisseau de l'église a complétement disparu, pour faire place à une salle informe. La chaire seule rappelle la destination de l'enceinte, ainsi transformée. L'orgue, remis à sa place primitive, n'a pas été épargné. Une affreuse couleur brune, qui recouvre tous les bois et les panneaux des tribunes, veufs de leurs sujets bibliques et évangéliques, en a envahi les moulures, les sculptures et les élégants culs-de-lampe. On s'apprêtait, quand je visitai l'édifice, dit M. de Schauenburg, à la répandre jusque sur les piliers en pierre qui supportent les tribunes.

A l'aspect de cette déplorable transformation d'une église, que ne protége pas, il est vrai, le privilége de compter au nombre des monuments historiques, mais qu'auraient dû protéger de belles proportions, un style élégant et sévère, un caractère éminemment religieux, je me suis demandé, dit en terminant l'honorable membre, et je viens aujourd'hui vous demander, Messieurs, si l'affectation d'un édifice à un culte quelconque, affectation qui n'est pas immuable, et n'en doit concéder que l'usage, donne

à des fabriciens ou à une autorité secondaire le droit de défigurer, de mutiler l'édifice au point de lui enlever tout ce qui pouvait constituer son cachet d'architecture et sa valeur monumentale, et dans le cas où pareil droit pourrait s'exercer sans contrôle, comme dans le cas où il en serait fait abus, s'il n'y aurait pas devoir pour nous de provoquer, de la part de l'autorité supérieure, des dispositions de nature à prévenir les abus, et à assurer la réparation des dommages causés.

Le comité, tout en regrettant une telle mutilation de l'édifice, ne pense pas pouvoir intervenir, pour assurer, comme le demande le préopinant, la réparation des dommages causés, mais pour prévenir, autant que possible, de tels écarts, décide que la communication de M. le baron de Schauenburg sera insérée dans le présent procès-verbal.

La parole est à M. de Ring.

« Dans la nouvelle église de Guebwiller, bâtie par l'avant-dernier abbé de Murbach, Casimir de Rathsamhausen, existe un caveau sépulcral, destiné par le fondateur à recevoir les restes mortels des prélats et ceux des membres nobles de cet ancien chapitre.

« Lors de la révolution française, en 1793, les spoliateurs de l'église n'épargnèrent pas ces sépultures. Toutes furent ouvertes et plus ou moins endommagées. Depuis cette époque, personne n'était plus descendu dans le souterrain et l'entrée même en était inconnue. La tradition seule, transmise par quelques vieillards, qui, dans leur enfance, l'avaient reçue de leurs pères, désignait l'endroit où il devait se trouver sous la grande nef, à droite, en avant du chœur.

« Le 6 août dernier, M. le curé de Guebwiller voulut bien m'inviter, en ma qualité de secrétaire de la Société pour la conservation des monuments historiques de l'Alsace, à me joindre à lui et à son clergé, afin de constater les dépouilles mortelles que le caveau renferme. Une dalle épaisse, d'un mètre cinquante centimètres de long, sur un mètre cinq centimètres de large, fermait l'entrée du souterrain, où l'on descend par douze marches à la profondeur de deux mètres soixante-dix centimètres sous le sol de l'église.

« Le caveau contient une double voûte, dont les deux cintres s'abaissent, au milieu de l'espace, sur un bloc de grès de soixante centimètres de large sur ses quatre faces, et, des deux côtés, s'appuient sur un demi-pilier renfermé dans le mur. Sa longueur totale, de l'est à l'ouest, est de dix mètres vingt centimètres, et sa largeur totale de quatre mètres quatre-vingts centimètres. Trente-trois cellules mortuaires ont été pratiquées dans

les deux murs d'entrée et du fond, espacées l'une de l'autre de trente et un centimètres. Elles mesurent, toutes, deux mètres et cinq centimètres de profondeur, soixante-dix centimètres de large, et soixante-dix centimètres dans la partie cintrée. Le mur du fond en contient dix-neuf, placées alternativement sur deux rangées, et celui d'entrée en contient trois à gauche de l'escalier et onze à la droite. C'est dans la première niche de la rangée supérieure du mur du fond, à droite, qu'avait été déposée la dépouille du prince abbé Léger de Rathsamhausen, élu coadjuteur le 26 août 1737, et qui reprit son nom de baptême Casimir, au moment de la sécularisation de l'abbaye en 1764. Il mourut le 1er janvier 1786. Les briques et la chaux qui encombraient la base de la muraille, attestaient que la cellule, après avoir reçu le cercueil du prélat, avait été murée, mais que, lors de la spoliation de l'église, on l'avait de nouveau ouverte. Le fond et les deux côtés de la bière étaient intacts; le couvercle seul paraissait avoir été brisé. On s'était contenté, selon toute probabilité, d'enlever la croix du prélat, qui n'a plus été retrouvée. Ses mains, revêtues de leurs gants, étaient encore jointes sur la poitrine. Ces gants, d'un tricot de soie, d'un rouge violacé, jauni par le temps et par l'humidité, étaient à large ouverture et garnis d'un galon d'or, festonné et à franges, et, sur le poignet, brodés d'une palme à fils d'or. Des souliers en soie gaufrée, armés d'une semelle de cuir à talon de bois, contenaient des bas de la même étoffe cousus, recouvrant une seconde paire de bas de laine à côtes. Une culotte de drap noir lui serrait la taille. Sous la soutane, du même drap, à boutonnières rouges, ornée de parements de soie de la même nuance, et au collet de la même étoffe, où se montrait le lien qui avait retenu la croix abbatiale, était enroulé le scapulaire. Sur les épaules se montrait le camail en velours rouge. La calotte de cuir, recouverte de soie, et le bonnet carré à houppe rouge protégeaient encore le crâne, presque intact. Le reste des ossements étaient dans un état plus décomposé et gisaient pêle-mêle avec les éclats du couvercle qui, sans doute, avait été brisé, et de la croix de bois où le nom avait été inscrit.

« Cette sépulture était la seule du rang supérieur des niches de la muraille.

« C'était du côté opposé, au rang inférieur, qu'avaient été murées et ensuite ouvertes, comme celle du prélat, cinq autres cellules contenant toutes des restes d'ossements et des éclats de la bière qui les renfermait. Une seule a pu nous instruire du nom et du rang de celui qui l'occupait; c'était Ignace-Joseph-Antoine, baron de Reinach, chanoine de Murbach,

mort le 6 novembre 1781. Deux autres sépultures portaient le millésime de 1761 et 1771. Les débris de croix des deux dernières ne présentaient plus rien qui pût apprendre le nom ni la date du décès de ceux qui y avaient été déposés.

« Des traces de bois, trouvées dans la première cellule inférieure du côté droit du mur opposé, ont seules permis de conjecturer qu'un septième squelette, mieux conservé que tous les autres, quoique les ossements eussent été dérangés et que la tête intacte se trouvât placée sur les fémurs, avait dû occuper cette niche. Retiré de sa retraite sépulcrale lors de la spoliation de l'église, il est resté abandonné dans son cercueil brisé, près du demi-pilier où la voûte vient s'appuyer.

« D'après les mesures prises, les cellules, refermées, attesteront par des inscriptions aux siècles futurs la mémoire de ceux qui les occupent.

« Quant à l'église des Dominicains de Guebwiller, sa réparation projetée n'a pas encore été commencée; mais le cloître et les bâtiments qui l'entourent, transformés depuis longtemps en deux hôpitaux, catholique et protestant, continuent à être l'objet de la sollicitude des deux comités directeurs. Dans la partie protestante, en démolissant un mur, l'on a récemment retrouvé l'inscription qui atteste que dans la salle qui alors devait comprendre cette partie du bâtiment, a été tenu, en 1339, le jour de la Nativité de la Vierge, le chapitre provincial, dans lequel frère Jean des Deux-Ponts fut élu provincial. Nous savons, par la Chronique des Dominicains, que pendant quatorze ans, frère Jean exerça cette charge avec honneur. [1]

« Voici cette inscription. D'après les caractères, elle doit avoir été composée à une époque plus rapprochée que celle où se passa l'événement qu'elle rappelle.

(*An*) NO 1339 IN DIE
NA' . IS VIRGINIS GLOR
/// HIC CELEBRAT^{V}M CA
(*pitulum*) PROVINCIALE

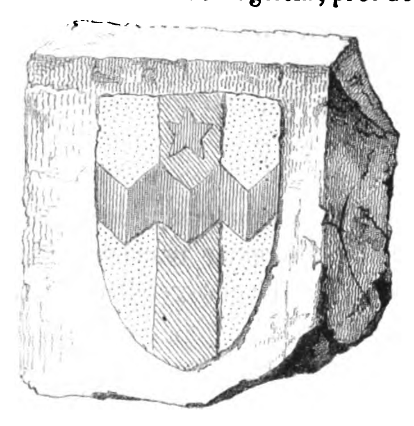
« Dans le cloître, on a trouvé sous les dalles deux sépultures; l'une d'elles doit être celle de Pierre Mor, mort en 1466. L'inscription tumulaire vient d'être encastrée de nouveau, par les soins de M. Schlumberger-Hartmann, au-dessus du pilier de l'ogive où le moine repose.

1. Chronique des Dominicains de Guebwiller, p. 39.

Anno Domini 1466. obiit Frater Petrus Mor.

Hic jaceo ille Petrus, qui primus ausibus arctam
Pauperiem institui, tunc prior ipse loci.
Angelicam portam reparavi, stante Magistro
Cujus erat titulus belli, bene cognitus, auri.
Vos igitur quoscunque juvat pro paupere Christo
Pauperiem amplecti, nos meminisse juvet.

« Le château de Hugstein, près de Bühl, détruit en 1542, dont M. Schlumberger-Hartmann a entrepris de consolider les murailles, a, depuis le rapport que je vous en fis, offert quelques trouvailles intéressantes. On a découvert, dans une des chambres du vieux *burg*, ainsi que dans un corridor, conduisant à quelques marches, des restes de revêtements de mur à fond jaune, coupés en carrés réguliers par des lignes de couleur orange, et à rinceaux de la même nuance,



sur fond blanc. Une pierre de taille, reste sans doute de la corniche d'un pilastre, a offert les armoiries en relief coloriées de la famille de Mürnhart. Un cachet en pendeloque en fer, recouvert d'une plaque d'argent contenant des armoiries, est d'une époque moins ancienne. Il porte d'azur à un lion d'or lampassé de gueules, écartelé d'argent à trois quintefeuilles de gueules en pal, feuillées de sinople. Des débris de carrelets de poêle, en faïence verte, ornementés de figures, ont aussi été rencontrés parmi les décombres[1]. L'administration forestière a fait dégager d'arbres les fossés de la ruine, et a déjà fait tracer, à l'entour, un chemin qui permet de l'aborder de tous les côtés. J'ai la promesse de M. le garde général des forêts à Guebwiller, pour la continuation de ces travaux d'agrément.

« Pendant mon séjour dans le Haut-Rhin j'ai encore eu l'occasion d'étudier l'emplacement de deux nouveaux groupes de *tumuli*, l'un dans la forêt de Dessenheim, dans lequel j'ai fait des fouilles, dont je me propose de vous faire connaître le résultat dans un prochain mémoire; l'autre sur les champs et les prairies de la commune de Wittenheim. Non loin de ces dernières tombelles s'avance dans la forêt un chemin, à l'angle duquel M. Sandherr, notaire à Mulhouse, a fait défricher quelques ares pour les transformer en sapinière. Ce défrichement a fait retrouver des restes de constructions antiques, des pierres de taille, des briques, des tuiles à rebords, une trusatille et une monnaie romaine. Le propriétaire a fait empiler au bord du chemin tous ces débris, qui semblent prouver qu'à l'époque où ce lieu était habité, la forêt n'existait point, et s'étendait au contraire sur les prairies où se montrent les monuments funéraires.

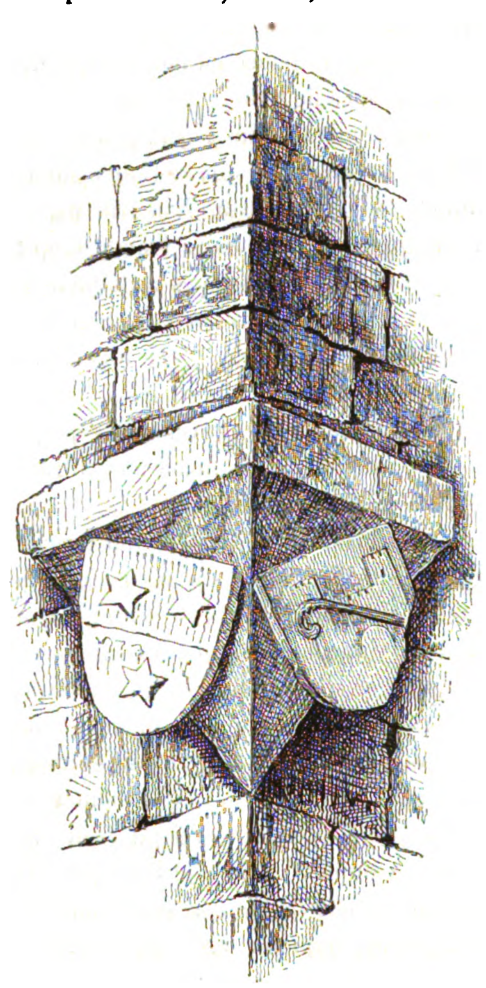
« J'ai aussi visité la place où, dans la vallée de la Lauch, s'élevait l'ancien château de Husenburg, cité par Schœpflin. Il ne reste sur les rocs qui le soutenaient qu'un faible pan de mur reliant deux rochers. — On distingue encore les trois fossés qui l'entouraient, jonchées des pierres brutes du vieux manoir. Si ces faibles débris n'ont rien qui puisse, par eux-mêmes, attirer les regards, on est amplement récompensé des peines qu'on a à les aborder, en contemplant du haut de l'immense pile de rocs qui la domine, la vallée s'étendant tout entière à vos pieds et le panorama des montagnes qui vous environnent. — En revenant par Lautenbach, j'ai pu visiter les travaux qui s'exécutent à l'église du lieu, dont on relève le beau porche, et m'assurer du respect que l'architecte chargé de cette restauration apporte à la conservation des matériaux qu'il emploie, les mêmes qui formaient l'antique portail, dont la base seule aura été renouvelée sur le

1. Par les soins de M. Schlumberger-Hartmann, tous ces objets ont été déposés dans une caisse à la mairie de Guebwiller.

modèle des pierres frustes qui ont dû être remplacées. Déjà les beaux piliers romans étaient debout, prêts à recevoir les arceaux de la voûte.

« Dans le Bas-Rhin, j'ai remarqué avec intérêt les travaux de débadigeonnage que M. le curé de Wissembourg fait faire dans l'église paroissiale de cette ville, sous la direction de M. le professeur Ohleyer. Dans les deux chapelles de la Vierge et du Baptistère, des peintures murales, malheureusement dans un état presque complet de mutilation, ont été retrouvées sous le badigeon.

« J'ai eu l'occasion de visiter le château de Saint-Paul, l'un des quatre forts placés au sud, à l'est, à l'ouest et au nord de la cité, pour offrir, au moyen âge, à l'abbé de Wissembourg, soit un refuge, soit un point d'appui. C'est de ces quatre châteaux celui dont les restes sont le plus apparents[1]. La tour principale, encore intacte, a été réparée par le propriétaire actuel, M. le baron Rosey, qui en a fait rétablir les créneaux et a fait élever dans son intérieur un escalier qui permet d'aborder sa plate-forme et de contempler, du haut de cet antique donjon, le vaste panorama des Vosges et de la plaine jusqu'aux montagnes de la Forêt-Noire. Sur l'angle de cette tour, au sud-est, on remarque un motif intéressant d'architecture; je veux parler du piédestal d'une antique statue de l'apôtre saint Paul, qui a disparu, mais dont la base porte encore les armoiries de la ville de Wissembourg avec la crosse abbatiale, et celle du château, dont le saint était le patron. — J'ai pensé que le dessin que je vous en offre ne serait pas déplacé dans le bulletin. »



1. Sa fondation primitive date de 1060 sous le gouvernement de l'abbé Samuel.

M. Coste, membre de la Société, à Schlestadt, réclame contre une assertion qui le concerne, émise dans le procès-verbal du mois de juin dernier par le premier secrétaire.

« Nous possédons, écrit-il, deux itinéraires anciens : la table dite de Peutinger, qui a été fixée définitivement aux règnes d'Alexandre Sévère et d'Aurélien (222-270), et la série d'itinéraires appelés l'Itinéraire d'Antonin, lequel donne la géographie au temps de Dioclétien.

« La station d'*Argentovaria* n'est donnée que par l'Itinéraire d'Antonin (*a Mediolano-Maguntiacum*); elle est à dix-huit lieues, XVIII, de *Stabulæ*, près Bantzenheim -- dix-huit et non quatorze — vers le nord, et à seize lieues, XVI, de *Helvetus*, Ehl, près Benfeld; ce qui correspond rigoureusement aux substructions et débris romains que l'on trouve sur les deux côtés de la voie romaine, au nord-est de Grussenheim.

« Quant à la Table de Peutinger, l'on n'y voit point *Argentovaria*, ou, pour mieux dire, ce qui nous en reste ne peut plus donner cette station, dont l'existence est attestée par Ptolémée dès le deuxième siècle. Mais, à douze lieues au sud d'*Helvetus* ou *Helellum*, comme dit la Table, on lit le chiffre XII, qui correspond, lui aussi, avec une entière exactitude avec les ruines d'Ohnenheim. Le manuscrit de la Table s'arrêtant au point où le nom devait se trouver écrit à côté du chiffre XII, il en résulte que le nom de cette station est perdu et reste inconnu.

« Je n'ai point dit que l'on devait abandonner les Itinéraires, ce qui serait une absurdité que je ne voudrais pas me voir prêter, mais que l'on devait *abandonner les textes anciens, suivis jusqu'à présent en Alsace*, textes erronés que j'ai suivis, comme les autres, dans mon Alsace romaine.

« J'ai indiqué dans la Revue d'Alsace, 1° le texte de l'Itinéraire d'Antonin, donné par M. Léon Rénier, de l'Institut, et pour la Table de Peutinger, l'édition de 1824, donnée à Leipzig par Mannert; ces deux textes sont les *seuls* suivis par la commission de topographie de la Gaule. »

Le comité fait droit aux réclamations de M. Coste. Le secrétaire s'y oppose d'autant moins que la lettre du correspondant, dit-il, ne contient que les opinions propres à leur auteur, précédemment déjà publiées par lui et contre lesquelles le secrétaire a, le premier, au mois de juin dernier, déclaré *n'avoir nullement l'intention d'exercer sa critique.*

M. Bardy, à Saint-Dié, envoie plusieurs dessins de poteries romaines, découvertes, il y a une vingtaine d'années, dans les environs de Belfort. Ces poteries, d'une pâte rouge, ont été trouvées dans les ruines de la forêt de l'Arsot, à la même époque, dit-il, où le vénérable abbé Froment, aumônier de l'hôpital militaire de Belfort, découvrit, en 1839, la station

romaine d'Ossemont, dont M. Ravenèz, dans sa traduction de l'*Alsace illustrée*, donne des détails assez circonstanciés. Il ignore ce que ces poteries sont devenues. Plusieurs d'entre elles présentent sur leurs fragments des scènes de gladiateurs.

Le même correspondant transmet la copie d'un acte de baptême, tiré d'un registre de l'église collégiale de Belfort, de 1671 à 1690, dans lequel le maréchal Vauban figure comme parrain. Il en joint un autre, daté de 1683, où figurent, comme parrain et marraine, le dauphin de France et la reine de France Marie-Thérèse d'Autriche, épouse de Louis XIV.

Remercîments et dépôt dans les archives.

M. le curé Siffer, à Weyersheim, envoie une notice sur la pierre tombale du très-noble et très-brave chevalier Wolfgang-Théodoric Branshied (Branscheid), conservée dans la cour du presbytère de la Wanzenau. Elle représente, d'un côté, le chevalier, cuirassé, les mains jointes, et agenouillé sur un coussinet devant l'image de Christ sur la croix, qui occupe le milieu de la pierre, de l'autre le casque surmonté d'un doublé panache à plumes ondoyantes.

L'épitaphe est ainsi conçue :

> NOBILISSIMO ET PERSTRENVO VIRO. D. WOLFGANGO THEODORICO BRANSHIED. GENEROSAE SVAE FAMI LIAE VLTIMO. QVI AETATEM IN CAESARVM ET CATHOLICORVM REGVM STIPENDIIS FORTITER EXEGIT. ET SEXTA JVNY ANNO 1613 DIE EXPIRAVIT. DVLCISSIMO AVO GRATVS EX FILIA NEPOS GEORG: THEOD: A WANGEN POSVIT. ORATE PRO DETTIS.

D'après cette inscription, il semble évident que le chevalier Wolfgang-Théodoric Branscheid était le dernier de sa race, qui s'est éteinte dans la progéniture féminine des barons de Wangen. George-Théodoric de Wangen, qui a placé la pierre, était bailli provincial de l'Ortenau et chambellan de l'archiduc Léopold-Guillaume, évêque de Strasbourg. Il est issu de Christophe de Wangen, qui vivait au seizième siècle.

Le président fait remarquer que la note de Schœpflin sur la famille Branscheid semble de prime abord en contradiction avec l'énoncé de la pierre tumulaire. — Selon Schœpflin, le dernier de cette famille strasbourgeoise aurait été George-Jean, fils de Wolfgang-Théodoric, et ce George-Jean aurait été tué d'un coup d'épée dans son lit, au commencement du dix-sep-

tième siècle. Schœpflin ne dit point sur quelle autorité il fonde cette allégation un peu légendaire.

Remercîments et dépôt dans les archives.

La séance est levée à 1 heure.

Séance extraordinaire du Comité du 14 octobre 1862.

Présidence de M. SPACH.

La séance est ouverte à 11 heures et un quart.

Sont présents : M. Schir, vice-président; MM. de Ring et Eissen, secrétaires; MM. de Schauenburg, de Morlet, Grass, Petit-Gérard, Straub et Oppermann, membres du comité.

Le secrétaire dépose sur le bureau les ouvrages suivants :

1° *Anzeiger für Kunde der deutschen Vorzeit;* septembre 1862, n° 9.

2° *Fouilles de Neuvy-sur-Baranjon, Réponse à M. Léon Rénier,* par M. H. Boyer; broch. in-8°, offerte par l'auteur.

3° *Capitulation de Strasbourg, scènes historiques,* par le comte Hallez-Claparède; broch. in-8°, également offerte par l'auteur au comité.

Sont admis comme nouveaux membres de la Société :

Sur la proposition de M. Petit-Gérard, M. Léon Coze, professeur à la Faculté de médecine, à Strasbourg;

Sur celle de M. l'abbé Straub, M. Metzger, ancien principal du collége de Rouffach.

Le procès-verbal de la dernière séance, lu par le premier secrétaire, est adopté.

Le président propose de fixer la séance générale annuelle de la Société, à Strasbourg, au jeudi 4 décembre, à 2 heures, à l'hôtel de la préfecture. Adopté.

Le président annonce qu'il tient prêt, au besoin, pour une lecture éventuelle en séance générale, la description d'une charte historiée du fonds du chapitre de Surbourg.

M. le colonel de Morlet dépose sur le bureau, de la part de M. le pasteur Ringel, le plan en relief des ruines de Mackwiller, et plusieurs plans et dessins de celles de Dehlingen et de Lorentzen. Il attire l'attention sur une série d'armes, de boucles en fer, incrustées d'argent, sur des monnaies, des

débris de vases et de verreries, trouvés dans des tombeaux de l'époque franque, ouverts dans cette dernière localité.

M. le professeur Oppermann lit un mémoire très-intéressant sur les monuments celtiques du mont Sainte-Odile. Le comité décide que ce mémoire sera lu en séance générale.

Sur la proposition de M. le professeur Oppermann, il est accordé à M. Girold une somme de 78 fr. pour le déblaiement qu'il a bien voulu entreprendre de l'ancienne chapelle située derrière la fontaine Laquiante, au fond de la vallée de Barr, et dont on vient de retrouver les dalles, une partie de l'autel et un bénitier très-bien conservé, taillé dans la pierre. Cette somme sera prélevée sur le reliquat de 120 fr. environ, non dépensé pour le château d'Andlau.

M. Oppermann dépose sur le bureau, de la part de MM. Charles et Gaston Gerhard, un débris de meule retiré de ces ruines, et de la part de M. Nessler fils, à Barr, un éperon en fer, du moyen âge. — Remercîments.

M. de Morlet propose d'allouer, pour la chapelle de Hoh-Barr, une somme de 150 fr., somme que, de son côté, le propriétaire du château s'engage également à dépenser pour la consolidation de ce petit édifice. Le comité fait droit à cette demande. Le comité vote une somme de 250 fr. pour le complément des fouilles de Lorentzen et de Dehlingen.

Il est procédé au vote des médailles à distribuer cette année en assemblée générale.

Ont été proposés :

1° Pour une médaille en vermeil (par M. le colonel de Morlet), M. le pasteur Ringel à Diemeringen ;

2° Pour des médailles en argent (par M. le colonel de Morlet), M. Fischer, homme de lettres à Saverne, et M. Gœtz, agent voyer à Strasbourg; (par M. le professeur Oppermann) M. Girolt, brigadier forestier à Barr ;

3° Pour une médaille en bronze (par M. de Ring), M. Tholmann, garde forestier à Schirrhein.

Le secrétaire communique au comité un passage de lettre dans lequel M. Clément de Grandprey, inspecteur des forêts à Haguenau, lui fait connaître qu'en 1861, au canton dit *Schelmenhofstadt,* en face d'Oberbetschdorf, on a découvert, en creusant les fossés d'une route, une pierre de taille et des fragments de tuiles à rebords très-bien caractérisés.

La séance est levée à 1 heure et un quart.



Séance du Comité du 3 novembre 1862.

Présidence de M. SPACH.

Présents : MM. Guerber, Heitz, Jung, Klotz, Mathieu de Faviers, Morin, de Morlet, Petit-Gérard, de Schauenburg, Straub et Eissen.

Le premier secrétaire étant absent, lecture est donnée par le deuxième secrétaire du procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 octobre.

Une discussion sur le château de Saint-Ulric, à propos de ce procès-verbal, donne lieu à M. le professeur Jung de recommander la conservation, audit château, de quatre assises de mur de l'appareil appelé *opus reticulatum*, qui indiqueraient une origine mérovingienne.

A cette occasion, M. le président propose de décerner à M. Rosenstiel, architecte à Ribeauvillé, une médaille d'argent, pour reconnaître le zèle, le dévouement et le désintéressement avec lesquels cet artiste s'est chargé des travaux de consolidation, votés par la Société, au château de Saint-Ulric.

Le comité, consulté, vote cette médaille, tout en faisant quelques réserves sur certains détails d'exécution des travaux.

Après cette discussion, le procès-verbal est adopté.

M. le président annonce qu'il a écrit une lettre de remercîments à M. Barthe de Saint-Fare, garde général des forêts à Abreschwiller (Meurthe), pour les soins donnés au transfèrement de plusieurs objets antiques (pierres tombales gallo-romaines), provenant de l'ancien comté de Dabo, et placés désormais à l'abri de la destruction dans le musée provisoire de la Société;

A M. Klotz, trésorier, pour des affaires de comptabilité; à M. le maire de Barr, pour le remercier de ses offres obligeantes relativement à des fouilles à exécuter à Sainte-Odile; à M. le préfet, relativement à la fixation du jour de l'assemblée générale; à M. le ministre d'État, une lettre de remercîments pour l'ordonnancement de la somme de 300 fr., destinée aux fouilles de Mackwiller; à M. Ringeisen, pour lui demander un rapport sur l'ensemble des travaux exécutés pendant la campagne.

Il prie ensuite le comité d'approuver une gratification de 80 fr. au copiste, et une autre de 30 fr. au gardien de la bibliothèque. Ces deux dépenses sont adoptées sans discussion.

Un membre propose de porter désormais l'indemnité du copiste à 100 fr. par an, ce qui est accordé.

M. le colonel de Morlet demande l'approbation d'un excédant de dépense de 40 fr. 40 c. aux travaux de Grand-Geroldseck. — Adopté.

La correspondance produit une lettre de la Société archéologique de Bonn, qui demande à entrer en relations avec la Société d'Alsace;

Une autre de M. le ministre d'État, qui remercie de l'envoi du Bulletin;

Une autre de M. Ohleyer, de Wissembourg, concernant les travaux exécutés à l'église de cette ville.

M. le curé Guerber lit une notice sur le même sujet, qui rectifie quelques appréciations de la lettre de M. Ohleyer. Le comité décide en conséquence qu'une commission se rendra à Wissembourg, pour vérifier, sur les lieux mêmes, l'état et la valeur des découvertes, ainsi que leur signification.

Cette commission sera composée de MM. Guerber, de Schauenburg, Morin, Klotz, Straub, Petit-Gérard.

M. le colonel de Morlet soumet un travail graphique de M. Beilstein, agent voyer, retraçant la situation des tombelles celtiques de la forêt de Brumath. Le comité donne les plus grands éloges à la perfection et à l'élégance de ces dessins, exécutés avec un soin remarquable. Il décide que le plan topographique de ces tombes, et la notice dont M. de Morlet l'a accompagné, seront reproduits dans le Bulletin.

M. le colonel de Morlet fait, à cette occasion, la demande de la médaille de vermeil (petit module) pour M. Beilstein; cette demande est accordée.

Le président demande quel parti le comité entend prendre relativement à un envoi de l'Union des arts de Marseille.

Le comité autorise l'envoi d'un spécimen du Bulletin.

M. le baron Mathieu de Faviers annonce qu'il reste quelques fonds disponibles sur les travaux du château de Hoh-Kœnigsbourg et demande l'autorisation de faire placer à l'aide de ces fonds les portes que le comité a manifesté le désir de voir établir à l'entrée de cette ruine, afin de prévenir les dégradations trop fréquentes que s'y permettent des individus ignares ou mal intentionnés. Il désirerait cependant avoir un dessin d'après lequel ces portes devront être confectionnées.

Le comité prie M. de Faviers de vouloir bien se mettre en rapport avec M. l'architecte Ringeisen pour cet objet.

M. le président communique une notice de M. le curé Sieffer, sur la commanderie teutonique de Dhan.

Le comité décide l'insertion de ce travail au Bulletin.

M. le colonel de Morlet annonce que M. le curé Sieffer est chargé, de la part de M. le curé de Reichshofen, de remettre à la Société un vase antique, trouvé sur le parcours du chemin de fer vicinal.

M. le professeur Straub entretient le comité d'une visite qu'il a faite à la

chapelle de la Sainte-Vierge, située à l'entrée de Hüttenheim. C'est, dit-il, un très-joli édifice, avec chœur voûté, et remontant probablement au milieu du quinzième siècle. On y remarque trois autels et une chaire, confectionnés en 1724, dans le goût du temps, mais avec beaucoup d'entente. La niche de l'autel principal abrite une des plus belles madones du moyen âge que nous possédions en Alsace. Elle est plus ancienne que l'autel et paraît avoir été sculptée à l'époque de la construction de l'église. Une seconde statue de Vierge, connue et vénérée par le peuple sous le nom de *Mutter Gottes am Grasweg*, se trouve dans un édicule placé hors de l'église. C'est une *pietà* du quatorzième siècle, d'une belle expression de douleur, et exécutée avec beaucoup de sentiment.

Quelques travaux faits au chœur, au commencement de ce siècle, pour y placer des stalles, ont amené de profondes lézardes; les autels, surtout les statues, exigeraient une restauration intelligente. Cette restauration se fera prochainement, car le monument est apprécié à sa juste valeur; et M. Straub ne peut que se louer de l'empressement avec lequel M. le maire de la commune, qui a bien voulu l'accompagner dans cette visite, accueillit ses propositions à ce sujet.

Le comité décide que l'on témoignerait à M. le maire de Hüttenheim la satisfaction qu'on éprouve à le voir dans ces louables dispositions.

M. Straub dépose un travail de feu M. Fries, sur les églises de Saint-Louis, de Sainte-Catherine et de Sainte-Madeleine, et propose l'insertion de ce travail dans le Bulletin, avec la reproduction des dessins qui l'accompagnent. — Cette insertion est votée.

La séance est levée à 1 heure.

Séance du Comité du 1er décembre 1862.

Présidence de M. SPACH.

Sont présents : M. Schir, vice-président; MM. de Ring et Eissen, secrétaires; MM. Conrath, Morin, de Schauenburg, Heitz, Bœrsch, Straub, Grass et Klotz, membres du comité.

MM. Coumes et Sabourin de Nanton, membres libres de la Société, assistent à la séance.

Le premier secrétaire dépose sur le bureau les ouvrages suivants :

1° De la part de M. d'Otreppe de Bouvette, président de la Société



archéologique de Liége, *Promenades en zigzag à la recherche d'objets d'antiquité du moyen âge;* broch. in-12.

Du même : *Musée d'art et d'archéologie à Liége.*

2° De la part de la Société d'archéologie et d'histoire de Nassau à Wiesbaden, *Denkmäler aus Nassau;* 1er, 2e et 3e cahiers, in-4°;

Mittheilungen des Vereins in Wiesbaden; broch. in-8°;

Urkundenbuch der Abtei Eberbach in Rheingau; 1er, 2e et 3e cahiers.

Annalen des Vereins für Nassauische Alterthumskunde; 2 cahiers.

3° *Bulletin de la Société impériale des antiquaires de France;* 1862, 1er trimestre.

4° *Bulletin historique de la Société des antiquaires de la Morinie;* 11e année, 43e et 44e livraisons.

5° *Bulletin de la Société nivernaise des sciences, lettres et arts;* 2e et 3e volumes.

6° *Mémoires de la Société dunkerquoise;* 8e volume, 1861-1862.

7° *Anzeiger für Kunde der deutschen Vorzeit;* octobre 1862, n° 10.

8° *Messager des sciences historiques de Belgique;* année 1862, 3e liv.

L'ordre du jour appelle M. Eissen à donner lecture du procès-verbal de la séance du 3 novembre dernier, rédigé par lui en l'absence du premier secrétaire.

Ce procès-verbal est adopté.

Sont inscrits comme nouveaux membres de la Société :

Sur la proposition de M. l'abbé Straub, M. le chanoine Schaffner et MM. l'abbé Gœtz et l'abbé Wernert, vicaires à Wissembourg;

Sur celle de M. Heitz, M. Klein, propriétaire à Strasbourg;

Sur celle de M. Spach, M. Dard, sous-préfet à Schlestadt, et M. Fréderic de Bussière, ingénieur civil à Graffenstaden.

Le président donne lecture d'une lettre que lui a adressée M. Schaller, président du Consistoire de la Confession d'Augsbourg à Colmar, dans laquelle il réfute les observations critiques de M. le baron de Schauenburg, sur la restauration, selon lui malheureuse, de l'église appropriée au culte protestant à Colmar, observations qui, par décision du comité, ont été insérées en partie dans le procès-verbal de la séance du 6 octobre dernier.

Le secrétaire demande l'insertion de cette lettre dans le Bulletin. M. de Schauenburg regrette que le secrétaire l'ait prévenu, car il est le premier à s'associer à cette exigence de convenance. Il n'a eu en vue, dit-il, que de maintenir les principes.

Voici la lettre du président du Consistoire :

« Monsieur le président, dans le compte rendu d'une séance de votre

comité il est dit que M. le baron de Schauenburg regrettait amèrement la transformation intérieure de l'édifice destiné au culte protestant; votre comité a cru devoir s'associer à ces regrets.

« Il est vrai que, depuis longtemps, cette église ne présente plus le caractère qui distingue ordinairement les temples catholiques. M. le baron de Schauenburg et les autres membres de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace, savent sans aucun doute que l'effet d'ensemble de l'intérieur de l'édifice est détruit depuis trois siècles environ, époque où l'ancien chœur a été séparé de la nef par un mur élevé derrière le jubé. Le chœur sert aujourd'hui de chapelle catholique à l'hospice civil. La transformation actuelle peut même paraître encore *déplorable*[1], si l'on se place uniquement au point de vue de la conservation des choses anciennes; mais les besoins du culte protestant réclamaient depuis longtemps une appropriation plus pratique.

« Amortir le bruit de la rue, retrancher un vaste espace inutile, dans lequel se perdait la voix du prédicateur, faciliter le chauffage, arranger un local pour des cérémonies et des réunions extraordinaires, — c'étaient là les vœux bien légitimes de la communauté. Tous ces arrangements, qui ne sont pas uniquement basés sur des *convenances de comfort,* n'ont pu se faire sans altérer encore le caractère déjà détruit de l'édifice. Les plans qui, peut-être, auraient donné au bâtiment le caractère le plus monumental, portaient la dépense à un minimum de 120,000 fr. Il est évident qu'on a dû reculer devant cette somme. Du reste, ce n'est qu'après avoir reconnu l'impossibilité de construire une église nouvelle, que le Consistoire a pensé devoir sacrifier aux besoins du culte un intérêt purement archéologique. L'opportunité des travaux exécutés pourra toujours être discutée, et certes chacun a le droit de l'apprécier selon ses vues, sans que l'on s'en étonne.

« Mais, ce qui a causé une surprise unanime, ce sont les étranges assertions sur lesquelles M. le baron de Schauenburg base ses observations critiques. L'amour de la vérité nous fait un devoir de vous présenter l'état RÉEL des choses; et la Société que vous présidez, et qui, depuis longtemps, a toutes nos sympathies, doit avoir tout intérêt à être renseignée aussi exactement que possible.

« Or, voici à quoi se réduisent les assertions de M. le baron de Schauenburg. Le *prosaïque plafond plat* ne fait pas *disparaître les voûtes ;* car ces voûtes n'ont jamais existé. L'ancien plafond, qui existe encore à huit mètres au-dessus du plafond actuel, est plus plat encore et consiste en planches mal jointes, vermoulues en partie et blanchies à la chaux; le nouveau pla-

1. Toutes les expressions soulignées se trouvent ainsi dans le compte rendu.

fond en plâtre est légèrement cintré et arrondi sur les bords; il n'*égalise* pas *la hauteur des trois nefs*, car il se trouve à $3^{m},60$ au-dessus des plafonds des nefs latérales; il ne *coupe* pas *les grandes baies des nefs latérales,* car il n'a été rien changé aux plafonds de ces nefs.

« *L'affreuse couleur brune* est une couleur brun-clair qui recouvre le rebord des tribunes et non pas les *panneaux*. Ceux-ci ne sont pas *veufs de leurs sujets bibliques et évangéliques*, car les anciens tableaux s'y trouvent, nettoyés et entourés de leurs cadres nouvellement dorés. Les sculptures et culs-de-lampe n'ont pas été *envahis* par cette *affreuse couleur ;* ils ont conservé leur ancienne couleur bronzée. *Les piliers en pierre qui supportent la tribune*, et que M. le baron de Schauenburg a vus, ont toujours été et sont des piliers en BOIS, qu'il fallait nécessairement repeindre.

« La chaire n'est pas *seule* à rappeler la destination de l'enceinte ; car, en face de la porte principale, se trouve un autel derrière lequel s'élève un grand crucifix. Au-dessus de la porte se trouve un orgue de 38 jeux, qui, vu les dimensions, ne pourrait guère être placé ailleurs que dans une église.

« Si l'un ou l'autre des honorables membres du comité voulait bien se convaincre de la réalité de tout ce qui vient d'être dit, en visitant notre église, il verrait en outre que, loin d'être entrepris et dirigés dans un esprit de vandalisme, les travaux ont été conduits de manière à respecter, autant que possible, le caractère ancien de l'édifice : les grands piliers en pierre, recouverts autrefois d'une épaisse couche de couleur, ont été soigneusement grattés; le jubé, autrefois caché en partie par une épaisse maçonnerie, a été dégagé, gratté, etc.

« Quant à la question de principe, soulevée par M. le baron de Schauenburg, nous observons seulement que ces travaux n'ont pas été exécutés par les *fabriciens* (c'est-à-dire le Consistoire, sans doute ?) sans contrôle d'autorités supérieures. Les plans et devis ont été approuvés par le directoire; le conseil municipal a donné son autorisation; et, ce qui plus est, il a bien voulu concourir à ces travaux, particulièrement en faisant élever, sur tout le développement inférieur de l'un des murs latéraux, un contremur en briques, destiné à assainir le bâtiment et à faire disparaître des taches d'humidité.

« En espérant qu'après ces explications le comité que vous présidez voudra bien juger moins sévèrement et surtout d'une manière plus conforme à la vérité la *mutilation* de l'édifice, nous vous prions, Monsieur le président, d'agréer l'assurance de notre considération très-distinguée.

« Au nom du Consistoire, « *Le président,* SCHALLER. »

M. l'abbé Straub, au nom de M. Crepin, professeur de dessin au lycée de Strasbourg, offre à la Société un dessin colorié, extrait d'une des peintures murales de l'église de Rosenwiller.

Remercîments et dépôt dans les archives.

Le président prend la parole. Il annonce que la commission nommée dans la séance du mois d'août dernier pour élaborer une révision des statuts constitutifs de la Société, a terminé son travail. Il soumet au comité les changements proposés par elle. Après un débat assez vif et prolongé, il est décidé que le projet, adopté provisoirement par le comité, sera soumis à la sanction de l'assemblée générale, dans sa réunion du 4 de ce mois.

M. le baron de Schauenburg offre à la Société, au nom de M. Beilstein, agent voyer à Brumath, douze médailles trouvées sur le territoire de cette commune, dont une, en argent, du seizième siècle, et portant l'effigie du pape Paul III, appartient à l'académie de Bologne (1534-1540), et dont deux de plus petits modules sont de l'époque mérovingienne. — Le comité remercie le donateur dans la personne de M. de Schauenburg et ordonne le dépôt de ces médailles dans la collection.

Le comité, avant de se séparer, ouvre à M. l'archiviste-bibliothécaire, sur sa demande, un crédit de 150 fr. pour l'acquisition d'armoires, destinées au placement des livres de la Société.

La séance est levée à 1 heure et un quart.

Séance générale de la Société, tenue à l'hôtel de la préfecture à Strasbourg, le 4 décembre 1862.

Présidence de M. MIGNERET, préfet du Bas-Rhin, président honoraire.

La séance est ouverte à 2 heures et un quart.

Près de cent membres sont présents.

MM. Spach, président de la Société; Schir, vice-président; de Ring et Eissen, secrétaires, sont assis au bureau.

M. le préfet prend la parole, et dans une courte mais chaleureuse improvisation, constate que la Société a continué, cette année, à marcher, comme les années précédentes, vers le but assigné à ses efforts; que le cercle de ses investigations s'est de plus en plus étendu, et que ses travaux ont été couronnés d'un succès mérité. Il en exprime sa reconnaissance à tous les membres, et rappelant l'intérêt et l'affection que, personnellement, il porte

à la Société, il émet l'espoir que son avenir répondra à son passé, et que l'année qui s'ouvre pour elle, continuera dignement celle qui se clôt.

M. le préfet termine, en proclamant lui-même les récompenses que, sur la proposition du comité, la Société accorde à ceux de ses membres ou de l'administration qui lui ont rendu dės services signalés.

Ont été décernées :

Une médaille en vermeil, à M. le pasteur Ringel, de Diemeringen, pour ses nombreux travaux d'exploration dans la Lorraine allemande; indépendamment des thermes de Mackwiller, fouilles du Heidenhübel, de Domfessel, de Lorentzen, de Dehlingen;

Une médaille en vermeil (petit module), à M. Beilstein, agent voyer à Brumath, pour confection d'une carte des tombelles celtiques de la forêt de Brumath;

Des médailles en argent, à M. Dagobert Fischer, homme de lettres à Saverne, pour concours actif à la fondation du musée de Saverne, et renseignements historiques donnés au Bulletin; à M. Gœtz, agent voyer à Strasbourg, pour sa collaboration à la carte des voies romaines du Bas-Rhin, et ses beaux dessins des tombes du musée de Saverne; à M. Girolt, brigadier forestier à Barr, pour découverte et travaux dans la chapelle du Bruderhaus; à M. Rosenstiel, architecte à Ribeauvillé, pour le zèle déployé depuis plusieurs années, dans les travaux d'appropriation et de consolidation au château de Saint-Ulric;

Une médaille de bronze, à M. Tholman, garde forestier à Schirrhein, pour concours actif et intelligent, prêté à M. de Ring dans son exploration des tertres celtiques de la forêt de Haguenau, près de Schirrhein.

L'ordre du jour appelle M. Eissen à donner lecture de son rapport sur les travaux littéraires de la Société pendant l'année écoulée.

« Messieurs, dit-il, le zèle de nos sociétaires s'est maintenu au niveau auquel j'ai eu l'honneur de vous le signaler à notre dernière réunion. Mais la Société continue de prendre un développement que tous ceux d'entre vous qui se tiennent au courant des travaux du comité, ont dû remarquer avec satisfaction, et qui se révèle par la constance des admissions nouvelles que chaque procès-verbal doit enregistrer. Il est vrai, jusqu'ici, qu'à cette augmentation numérique de la Société n'est pas venu correspondre un accroissement proportionnel de travaux littéraires, car en ce moment encore cette prospérité matérielle est plutôt un symptôme de la sympathie qu'ont rencontrée nos efforts dans le champ de l'archéologie, un indice du culte très-répandu des souvenirs historiques attachés à notre sol, plutôt que du besoin d'entreprendre des recherches en plus grand nombre, d'en

rédiger le résultat, ou bien de porter le flambeau de la critique scientifique sur les travaux qui se produisent.

« Mais il n'en est pas moins vrai que cet empressement à venir grossir nos rangs, est l'heureux présage d'une ample moisson, car il ne sera pas dit qu'un concours aussi considérable d'hommes d'élite, instruits, animés d'une même pensée, soutenus par les bienveillants encouragements du Gouvernement et de l'autorité supérieure immédiate, restera stérile pour le but que nous poursuivons, celui de conserver aux générations futures tout ce que nous pourrons sauver des monuments qui font une des gloires de ce pays, celui d'élucider de plus en plus, par de consciencieuses et d'infatigables recherches, son histoire si riche, si variée et parfois si dramatique.

« Votre comité, Messieurs, a pensé qu'en présence des besoins nouveaux et des ressources nouvelles, créés par le développement de la Société, la forme de ses publications ne devait pas rester stationnaire. Les dessins qui accompagnent très-souvent les différents travaux, ne pouvaient pas toujours vous être transmis avec tous les soins qu'ils méritaient, vu l'exiguïté du format adopté d'abord pour notre Bulletin. Il fallait, ou bien soumettre les planches à de nombreuses brisures, ou bien réduire les dessins à une échelle qui les rendait insignifiants. La nouvelle série de notre Bulletin, qui a commencé avec la présente année, répond mieux aux besoins en question, et en présence des avantages obtenus, il n'est personne de vous qui regrettera que l'ancien format du Bulletin n'ait pas été conservé, et qui n'accueillera avec satisfaction la différence qui existera désormais entre la première et la deuxième série de nos publications.

« Cet agrandissement du format nous a permis également de recourir plus souvent à un ingénieux procédé, introduit par la maison Berger-Levrault, pour la reproduction facile et exacte de dessins d'une moindre dimension, pouvant être placés dans le texte même. Il en est résulté plus de commodité pour le lecteur, une économie qui n'est pas à dédaigner, et qui résulte de l'emploi moins fréquent de planches spéciales.

« Une table des matières raisonnée a été dressée pour les quatre volumes de la 1re série. Elle donne non-seulement le moyen de retrouver avec facilité toutes les matières qui ont fait l'objet de nos travaux, mais encore la mesure exacte de la part apportée par chaque collaborateur. Les recherches dans les quatre volumes n'exigeront plus aucune perte de temps, et de plus vous aurez sous les yeux les honorables états de service des sociétaires qui ont pris une part active à nos travaux.

« Vous ne restez pas indifférents à la manière dont vos efforts sont ac-

cueillis et jugés au dehors par les hommes compétents qui poursuivent le même but. Aussi est-ce avec satisfaction que vous apprendrez que de nombreuses demandes parviennent à votre comité de la part de sociétés savantes de tous les pays, qui désirent établir des relations avec la nôtre.

« C'est ainsi que l'année qui touche à son terme nous a mis en communication avec la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine, à Rennes; avec celle d'Indre-et-Loire, à Tours; avec celle de Bonn (Prusse rhénane); avec celle de Wiesbaden (Nassau) et avec la Société de géographie à Vienne en Autriche.

« Nous suivrons les divisions accoutumées pour passer en revue les divers travaux dont s'est enrichi notre Bulletin.

« Pour la *période gallo-romaine et les temps antérieurs*, nous avons à enregistrer un travail de M. Nicklès, président de l'Académie Stanislas à Nancy, sur des instruments en silex et des grains de collier de calcaire siliceux, trouvés dans le gravier du diluvium à Saint-Acheul, et démontrant ainsi que le *homo diluvii testis* a existé également dans nos contrées.

Période gallo-romaine et temps antérieurs.

« Poisat, architecte à Belfort. — Notice sur des voies romaines de l'arrondissement de Mulhouse et de Belfort.

« Merck. — Note sur une dalle reproduisant un autel romain, se trouvant dans l'église d'Ainay, à Lyon, mentionné souvent dans les ouvrages de numismatique, mais dont on n'avait jusqu'à présent aucun dessin de l'époque, si ce n'est sur des médailles.

« De Ring. — Note sur une inscription romaine provenant de Horbourg et déposée au musée lapidaire de Colmar. Cette inscription, d'après l'ingénieuse interprétation de mon collègue, pourrait bien enfin nous indiquer la véritable situation de l'*Argentovaria,* que l'on a vainement cherché à déterminer jusqu'ici, d'après le texte de la Table de Théodose et de l'Itinéraire d'Antonin, et pour laquelle autrefois déjà *B. Rhenanus, Guillimann, Schœpflin, Grandidier,* avaient indiqué l'emplacement actuel de Horbourg.

« Le même. — Description de ruines enfouies à l'endroit dit *Schimmelrain,* sur le territoire de Hartmanswiller (Haut-Rhin) et dénotant l'existence d'une importante *villa* romaine, détruite violemment pendant une invasion de barbares.

« Le même. — Relation des fouilles exécutées dans les tombelles celtiques de la forêt de Haguenau, près de Schirrhein, et dans les deux cantons forestiers du *Schirrheinerweg* et du *Fischerhübel*, avec d'intéressants dessins placés dans ce texte. Le résultat de ces investigations paraît devoir établir

que l'établissement celtique, qui avait son lieu de sépulture dans cette forêt autrefois sacrée, était bien antérieur à la prise de possession de la rive gauche du Rhin par les Romains.

Moyen-âge.

« Mossmann. — Recherches sur l'ancienne constitution de la commune de Colmar, révélant une foule de documents inconnus jusqu'ici.

« Bardy. — Renseignements sur les premiers temps du château de Belfort.

« Jung. — Note sur la symbolique de la décoration du grand portail de la cathédrale de Strasbourg. Ce travail a eu le mérite de provoquer une discussion fort intéressante, appuyée sur les documents et les convictions les plus respectables, et le mérite non moins grand, selon nous, de mettre au jour un précieux document historique. Nous voulons parler d'une lettre du professeur Herrmann, du 18 frimaire de l'an II de la République française, une et indivisible, lettre qui intervient pour sauver, au nom de l'art et de l'histoire, les inestimables trésors de statuaire qui décoraient la cathédrale de Strasbourg, et qu'un des énergumènes les plus méprisables que le tourbillon révolutionnaire ait jamais poussés aux affaires publiques dans cette cité, j'ai cité le maire Monnet, fit détruire en dépit même d'un décret rendu par la Convention nationale pour sauvegarder les monuments historiques.

« Fries. — Notice architectonique sur l'église Saint-Thomas de Strasbourg, annotée par M. Straub.

« Bardy. — Notes sur l'église d'Étueffont-haut et sur celle de Saint-Dizier, avec des dessins.

« Spach. — Note sur l'abbaye de Neubourg au moyen âge et sur la navigation du Rhin, avec une série de pièces justificatives, consistant en lettres-priviléges et chartes, et une liste des abbés de ce monastère depuis l'an 1130-1790.

« Ohleyer. — Lettre sur la découverte de fresques à l'église Saint-Paul de Wissembourg.

« Stoffel. — Lettre sur l'église fortifiée de Dœrrenbach (Bas-Rhin).

Renaissance et temps postérieurs.

« Bardy. — Notice sur des pierres tombales d'Étueffont (Haut-Rhin).

« Spach. — Notice biographique sur l'archéologue strasbourgeois *Jérémie-Jacques Oberlin.*

« Zimberlin. — Note sur une pierre épigraphique de l'ancien couvent

de Luppach, intéressante pour l'histoire de ce couvent, pour celle des évêques de Bâle et pour la famille d'Uttenheim.

Embrassant diverses périodes.

« INGOLD. — Note sur l'*Ochsenfeld* entre Thann et Wittelsheim, ses antiquités et ses traditions, la *planities magna et in ea tumulus terreus satis grandis* des commentaires de J. César, qui y remporta sa grande victoire sur Arioviste.

« Vous le voyez, Messieurs, le zèle ne s'est point refroidi, et ainsi que j'ai eu l'honneur de vous le dire en commençant, tout semble promettre au contraire un avenir glorieux à notre Société. C'est un spectacle consolant que cette sympathie pour les travaux scientifiques, entrepris sans arrière-pensée de bénéfice, à une époque qui, malheureusement, ne se distingue que trop par son culte presque exclusif des intérêts matériels, à une époque à laquelle on serait quelquefois tenté d'appliquer comme devise le mot sévère de Juvénal :

Unde habeas, quærit nemo, sed opportet habere.

« Félicitons-nous, Messieurs, de cette sympathie si manifeste et si désintéressée, félicitons-nous surtout de posséder, à la tête de notre administration départementale, un magistrat ami de la science, qui a su deviner le premier cette louable disposition des esprits, qui a su l'organiser, lui donner une forme et un corps, qui ne cesse de protéger ses développements, et qui aujourd'hui doit trouver, dans le succès si éclatant de sa création, une bien douce et bien digne compensation aux austères et impérieux devoirs de son éminente position. »

Ces dernières paroles sont accueillies par les applaudissements de l'assemblée.

M. Ringeisen est appelé, à son tour, à donner lecture de son rapport sur les travaux de consolidation exécutés dans les deux départements, pendant l'exercice 1862.

« Vous savez, Messieurs, dit le rapporteur, que le Haut-Rhin, dans le désir d'exciter l'émulation de ses membres pour l'exploration des antiquités et la consolidation des nombreux monuments qui couvrent son sol, s'est constitué en sous-comité à Colmar. Si ce résultat doit être atteint, et nous devons l'espérer, nous n'aurons qu'à nous féliciter de cette initiative.

« Nous avons été déjà convoqués à deux séances, nous avons promis notre concours qu'on a bien voulu nous demander. Une commission spéciale, nommée à cet effet, a été chargée d'explorer plusieurs châteaux, de faire des propositions et d'organiser les moyens d'exécution.

Éguisheim : 700 fr.

« Elle se propose d'utiliser, pendant la campagne prochaine, les 700 fr. que vous avez mis depuis deux années à sa disposition pour les châteaux d'Éguisheim.

Engelbourg : 200 fr.

« Des travaux de consolidation ont été entrepris au château d'Engelbourg, près de Thann, sous la direction de MM. Ingold, à Cernay, et Mecklin, de Thann ; il m'a été impossible de disposer d'un moment pour me transporter sur les lieux et me concerter avec ces messieurs ; je ne pourrai donc pas vous rendre compte des travaux. M. le vice-président du sous-comité de Colmar m'avait fait espérer un rapport de M. Ingold pour la séance d'aujourd'hui.

« En son absence, j'aurai l'honneur de vous rendre compte à la prochaine réunion du résultat obtenu.

Saint-Ulrich : 170 fr.

« Dans le rapport de l'année dernière, j'avais indiqué qu'une partie du crédit de 400 fr. que vous aviez voté pour cet exercice, n'avait pu être employée par M. Rosenstiel, architecte de la ville de Ribeauvillé, notre collègue, qui a bien voulu se mettre à la disposition de la Société et qui dirige ces travaux depuis quatre années avec un dévouement exemplaire.

« Les déblais exécutés sur une vaste échelle ont mis à jour des parties très-intéressantes et ont permis de reconnaître les moyens de communication entre les parties si diverses et si accidentées de ce château. Le moment de la consolidation est arrivé. On conçoit les difficultés et les hésitations à cet égard. Il est si difficile de former des ouvriers, de les suivre dans leurs moindres actions, de leur faire abandonner leurs pratiques habituelles, pour les conformer au mode des époques qu'ils sont appelés à continuer, qu'il faut savoir gré au travailleur modeste du concours désintéressé qu'il nous apporte. Quelques essais mal réussis, devront être refaits ; mais des travaux importants de consolidation ont été effectués avec entente et bonheur. Nous avons été heureux d'avoir eu l'occasion de les signaler. Les 400 fr. de l'année dernière ont été complétement employés, et il a été fait sur l'exercice 1862 une dépense de 170 fr., que vous voterez en remerciant notre honorable collègue de son zèle et de son dévouement.

« Les chemins qui conduisent au château sont entretenus avec soin par la municipalité, qui mérite à cet égard les plus grands éloges.

Landsberg : 300 fr.

« Je vous ai entretenu les années précédentes de la situation du Landsberg, des craintes que nous inspirait une des parties importantes de ce château; un pan tout entier de la grande tour s'était écroulé; des lézardes profondes et des disjonctions importantes nous faisaient craindre de nouveaux malheurs; jusqu'à ce jour ils ne se sont pas réalisés. Les propriétaires du château n'ont pas désespéré. M. de Türckheim, avec lequel je suis heureux d'entretenir d'excellentes relations, avec un courage digne des plus heureux résultats, veut s'attaquer à la difficulté même. Des préparatifs ont été faits pendant toute cette campagne; un architecte, amateur des antiquités, pendant son séjour à Truttenhausen, a exploré le château, a médité sur les moyens les plus avantageux à employer pour arriver à bonne fin. Des échafaudages solides ont été commencés; ils seront continués pendant cet hiver, de manière à faciliter les explorations jusqu'au haut de la tour, et après avoir arrêté définitivement les travaux à exécuter, M. de Türckheim mettra les ouvriers à l'ouvrage.

« Vous comprendrez, Messieurs, que nous ne devons pas seulement faire des vœux pour la complète réussite d'une entreprise si importante. J'aurai l'honneur de présenter en son temps une nouvelle requête au bureau, et j'ose espérer que vous ne refuserez pas votre assentiment au concours que je demanderai à la Société, dans la limite de ses ressources.

Kœnigsbourg : 400 fr.

« Vous ne vous lassez pas d'accorder annuellement des allocations pour réparations au Kœnigsbourg, et c'est avec raison. S'il ne présente pas toutes les richesses sculpturales des différents châteaux dont j'ai eu déjà l'occasion de vous entretenir, il est certes le plus important comme dimensions, comme force et comme spécimen des anciens châteaux forts, spécialement destinés à la défense. La rudesse de sa construction répond bien à l'âpreté des rochers qu'il domine; on sent à son aspect que les maîtres qui l'ont construit et défendu, devaient participer de la nature des habitants ordinaires de ces régions, de l'aigle et de l'épervier. Si notre civilisation nous met à l'abri des tentatives de ces guerriers pillards, que nos ancêtres n'ont eu que trop à combattre, n'est-ce pas un devoir pour nous de conserver avec soin à nos enfants ce qui reste encore de leur repaire, de ce cadavre gigantesque dont quelques érudits seuls connaissent les secrets. En attendant son histoire complète, l'amateur, le touriste, aime à considérer ces vastes constructions, ces puissants murs, ces voûtes bizarrement suspendues, qui l'étonnent, et jouit de l'admirable aspect qui se déroule à ses

pieds, soit qu'il se tourne vers le Rhin, ou vers les gorges des montagnes.

« Vous avez déjà beaucoup fait pour ces ruines ; vous avez relevé des murs, maintenu des voûtes, consolidé des parties tellement menaçantes que le gouvernement, sollicité dans le temps à y concourir, avait jugé à propos de l'abandonner. Vous avez eu plus de confiance ; vous y avez appliqué peu à peu quelques ressources, qui ont permis d'aller au plus pressé, d'arrêter les écroulements et de se reconnaître dans ce désordre.

« L'année dernière on avait repris de grands parements écroulés le long de la façade d'entrée, qui laissaient à nu quelques parties faibles de la primitive construction romane, et auraient pu entraîner la ruine de toute cette partie de l'édifice, si on avait laissé aux ouragans le temps de continuer l'œuvre de destruction que la main des hommes avait si bien commencée. Cette opération difficile avait bien réussi. Cette année nous avons été plus audacieux : nous avons continué le même travail sur le sommet des murs, vers l'angle sud-ouest du grand bâtiment, là où la voûte de la grande salle d'assemblée se retourne vers la chapelle.

« Vous vous le rappelez peut-être encore, Messieurs, notre première opération dans ce château, lors du cri d'alarme poussé par notre honorable fondateur, avait été de consolider cette partie de voûte qui menaçait d'entraîner le reste. Nos premiers essais furent timides, et s'il fallut du courage pour entreprendre ces travaux périlleux, au moins le succès répondit-il à notre bonne volonté et à notre confiance. Vous concevez, Messieurs, qu'au milieu d'aussi vastes ruines il ne nous a pas été possible de procéder méthodiquement ; mais qu'il nous a fallu courir au plus pressé, soutenant çà et là ce qui menaçait, sans détourner nos regards du programme arrêté à l'avance.

« Maintenant que le péril est partout conjuré, nous avons pu revenir sur des travaux que nous avions été obligés de retarder. C'est ainsi que nous venons de rétablir les deux parements extérieurs, correspondant à la hauteur des voûtes et que leur poussée avait détachés du massif du mur. Ces parements en appareil de pierre à bossages rustiques ont été refaits avec les anciennes pierres de taille que nous avions eu soin de recueillir. Grâce à l'expérience de notre petit noyau d'ouvriers, qui ne doute plus de rien, et à la persévérance de notre collègue, M. de Faviers, ces travaux ont parfaitement marché.

« Nous avons encore continué les travaux de couronnement de l'escalier circulaire en pierre, dans l'angle intérieur sud-ouest de la grande cour. Ces travaux et quelques autres de moindre détail, qui, peut-être, nous sommes heureux de pouvoir le dire, échapperont aux yeux de la plupart

des visiteurs, nous permettent d'attendre pour le grand château, et si vous nous continuez votre intérêt, d'entreprendre des déblais et des consolidations au petit château vers l'ouest. M. le colonel de Morlet, qui l'a exploré avec soin, y attache une grande importance, aussi bien au point de vue de l'histoire, que de ses corrélations avec le grand château. Il ne doute pas qu'une étude plus approfondie ne conduise à des aperçus qui ont échappé jusqu'à ce jour et n'explique plusieurs faits restés encore obscurs dans son histoire.

Il est évident que le premier travail à faire devrait consister dans les déblais et l'établissement de chemins accessibles; car jusqu'à présent, au milieu des décombres et des végétations qui l'entourent, il n'est praticable qu'à la jeunesse aventureuse, et celle-là s'occupe moins de recherches archéologiques que des impressions du moment, sans la moindre préoccupation des dégradations qu'elle occasionne quelquefois même par manière de passe-temps. A ce sujet, constatons cependant que si la manie d'écrire sur les murs et de briser n'est pas complétement passée, il faut reconnaître que bien peu de détériorations graves sont à déplorer, surtout si l'on considère le nombre considérable de visiteurs de toute nature qui parcourent ces ruines, à tout moment, sans la moindre contrainte, ni surveillance aucune. Je crois pour ma part y voir un progrès qui se produit comme celui de nos villes, qui peuvent laisser impunément les fleurs de leurs jardins et de leurs squares aux atteintes de la population même la moins conservatrice; le tout est de commencer et de persévérer. Espérons que la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace continuera son influence salutaire non-seulement pour la consolidation des monuments intéressants qui subsistent sur notre sol, mais encore pour la propagation des principes qu'elle représente.

« Pour nous, Messieurs, nous ne regrettons qu'une chose, c'est que nos devoirs journaliers ne nous permettent pas de consacrer plus de loisirs à des travaux auxquels vous attachez si justement de l'importance et qui sont pour les esprits sérieux la source des plus douces jouissances. »

A la suite de ce rapport, M. l'architecte Ringeisen, sur l'invitation du président, veut bien donner lecture de celui de M. Furst, sur le château du Grand-Geroldseck.

« Les ruines de ce manoir, près de Saverne, étaient autrefois inabordables.

« Grâce aux soins intelligents du garde forestier Antzenberger (médaillé par la Société en 1861), les ronces ont disparu et les pierres écroulées furent mises de côté.

« Un sentier convenable et des escaliers adroitement pratiqués permettent aujourd'hui d'arriver à toutes les parties du château, qui est devenu un but de promenade pour les Savernois et les touristes.

« M. le colonel de Morlet, dans sa sollicitude pour notre intéressante contrée, a obtenu du comité de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace, une somme de 300 fr. pour faire exécuter des déblais.

« Ces déblais ont mis à jour la moitié d'une salle de 10^{m},65 de large sur 22^{m},00 de long.

« Le plafond de cette salle était formé par 18 voûtes d'arrêts plein-cintre, reliées par des arcs doubleaux et soutenues par des piliers en grosse maçonnerie de 2 mètres de haut sur 60 centimètres d'épaisseur.

« De simples dalles chanfreinées forment les bases et les chapiteaux.

« Le sol et trois des parois de cette salle sont en roc taillé; la face vers la vallée est en maçonnerie percée de neuf baies.

« Deux larges portes donnent accès dans cette salle, et l'on voit la naissance d'un escalier tournant qui devait mener aux étages supérieurs.

« Près de 300 mètres cubes de décombres furent extraits de cette salle et répandus dans la vallée; une quantité de fragments de poterie de peu d'importance et de ferrailles furent trouvés et mis de côté.

« Après les travaux de déblai, qui ont absorbé la totalité du crédit disponible, M. de Morlet a jugé nécessaire de reconstruire une partie des piliers dont les matériaux se trouvaient répandus sur le sol.

« Ce travail fut exécuté au moyen d'une faible somme que le comité a bien voulu accorder en sus du crédit primitif. »

Après la lecture de ces deux rapports, écoutés avec le plus grand intérêt par l'assemblée, M. le Préfet, auquel le secrétaire a remis un numéro de la Revue des sociétés savantes, s'empresse de faire part que la commission des comités près du ministère de l'instruction publique, chargée de classer les sociétés des départements suivant l'importance de leurs travaux, en vue des subventions annuelles que leur accorde M. le ministre, a formé trois catégories de ces sociétés, et que la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace figure parmi les onze sociétés comprises dans la première catégorie.

La parole est à M. Klotz, pour la lecture de son rapport sur la situation économique de la Société.

Exposé des Recettes et des Dépenses de l'exercice 1861-1862.

Section 1re. — Recettes.

Chapitre I.

	ALLOCATIONS DU BUDGET.	DÉTAILS.	TOTAUX.
Art. 1er. Reliquat de l'exercice précédent, estimé à	4,000f »c		
Ce chiffre, grâce à la subvention extraordinaire du département du Bas-Rhin (2,000 fr.), s'est élevé à		5,200f 25c	
Il y a lieu d'y ajouter, pour reliquat sur les fonds alloués à M. de Ring pour fouilles dans la forêt de Haguenau près de Schirrhein		3 90	
et pour un reliquat de compte qui était dû par la maison Levrault . . .		14 90	
			5,219f 05c

Chapitre II.

Art. 2. Le produit des cotisations de l'année, prévu pour 360 sociétaires, à	3,600 »		
a été pour 254 sociétaires du Bas-Rhin, 129 » du Haut-Rhin, 383[1] » au total de		3,830 »	
En y ajoutant, pour quatre paiements arriérés et un anticipé, cet article a produit		50 »	3,880 »

Chapitre III.

Art. 3. Les subventions émargées à	1,000 »		
ont été :			
A reporter	1,000 »		9,099 05

1.

Coupons détachés du registre		403
Démissions	9	
Décès	3	
A rentrer	8	
		20
Nombre égal		383

	ALLOCATIONS DU BUDGET.	DÉTAILS.	TOTAUX.
Report	1,009f »c		9,099 05
1° Du ministre de l'instr. publ. .		300 »	
2° Du département du Haut-Rhin		500 »	
3° Du département du Bas-Rhin		2,000 »	
Ensemble			2,800 »
Total des recettes prévues	8,600 »		
» effectuées . . .			11,899 05
Soit une augmentation sur les prévisions de.	3,299 05		

SECTION 2. — DÉPENSES.

Chapitre I.

Art. 1er. Allocation pour fouilles, gratifications, transports de fragments et achats de médailles	700f »c			
Les dépenses ont été :				
1° Pour fouilles dans la forêt de Haguenau, sous la direction de M. de Ring . .		112f »c		
et près de Benfeld sous celle de M. Nicklès		100 »	212f »c	
2° Pour gratifications :				
Au sieur Vierling, pour moulages		100 »		
Au sieur Berzelbach, de Gambsheim		5 »		
Au sieur Sieber, de Munich		5 »		
Aux ouvriers du chemin de fer de Wasselonne . . .		25 »	135 »	
3° Pour transport de fragments :				
Déboursés de M. Morin .		11 50		
Paiement au sieur Gottié		10 »	21 50	
4° Pour achat de médailles, boîtes et port . . .		» »	198 50	
				567f »c
A reporter.				567 »

	Allocations du budget.		Détails.	Totaux.
Report				567 f » c
Chapitre II.				
Art. 2. Frais de publication du Bulletin de la Société.	2,400 »			
Tome IV, 1re et 2e livrais.				
1° Dépenses pour les planches :				
Deux notes de M. Simon.		470 40		
Une note de M. Lemaître		20 »		
Remboursement à M. de Schauenburg pour frais d'enluminures et photographies		228 »		
		718 40		
2° Dépenses pour le texte :				
Note de la maison Ve Berger-Levrault.		2,027 40		
			2,745 80	
Art. 3. Frais de bureaux.	400 »			
Les dépenses se sont élevées, pour fourniture de papier, enveloppes, billets de convocation et d'ordre du jour, etc.		169 »		
Affranchissements et ports		86 45		
Pour gratifications :				
Au sieur Fastinger, employé des archives		150 »		
Au gardien de la bibliothèque		30 »		
Aux garçons de bureau de la préfecture		32 »		
			467 45	
Art. 4. Frais de perception	50 »			
Payé au collecteur de la ville		40 »		
Frais payés dans l'arrondissement de Schlestadt . .		» 40		
			40 40	
A reporter			3,253 65	567 »

	ALLOCATIONS DU BUDGET.		DÉTAILS.	TOTAUX.
Report			3,253 f 65 c	567 f » c
Art. 5. Frais de déplacemt.	100 »			
Il a été payé pour les déboursés d'une commission qui s'est rendue à Altorf et à Rosenwiller		15 »		
			15 »	
Art. 5. Frais de reliure et de mobilier	100 »			
Payé une note au sieur Horst		28 90		
			28 90	
				3,297 55
	Chapitre III.			
Art. 7. Travaux de conservation, émargés pour la somme de	3,500 »			
Sommes payées sur votes spéciaux :				
1° A M. Ringeisen, pour le château d'Éguisheim (reporté sur Hoh-Kœnigsbourg).			700 »	
pour le château Saint-Ulric			400 »	
» de Landsberg			200 »	
2° A M. Fürst, pour le château de Greiffenstein, en deux allocations . (pièces justificatives jointes).			400 »	
3° A M. Morin, pour l'église d'Obersteigen . (pièces justificatives jointes).			259 90	
4° A M. Ringel, pour Mackwiller (ruines de) (pièces justificatives jointes).			200 »	
5° A M. Straub, pour les peintures à l'église de Rosenwiller			100 »	
				2,259 90
A reporter				6,124 45

	ALLOCATIONS DU BUDGET.	DÉTAILS.	TOTAUX.
Report			6,124f 45c
Chapitre IV.			
Art. 8. Réserve et dépenses, émargées à	1,550 »		
Il n'y a pas eu lieu		» »	» »
Total des dépenses prévues	8,600 »		
Total des dépenses effectuées			6,124 45
Soit une diminution sur les prévisions des	2,475 55		

RÉSUMÉ.

Les recettes effectuées ont été de	11,899 05
Les dépenses se sont élevées à	6,124 45
D'où résulte un excédant de recettes de . . .	5,774 60

Ce chiffre dépasse de 574 fr. 35 c. l'excédant de 5,200 fr. 25 c. obtenu l'an dernier; il confirme la situation prospère des finances de la Société en augmentant son fonds de réserve et de roulement.

Acte est donné à M. le trésorier de cet exposé.

M. le préfet relève l'heureux résultat signalé par son auteur, et, sur sa proposition, l'assemblée vote d'unanimes remercîments à M. Klotz.

M. Spach se lève, et commence par la lecture d'un projet de modification des statuts, indiqué par l'ordre du jour.

« Messieurs, dit-il, aujourd'hui, plus que jamais, je réclame toute votre indulgence. Vos moments sont comptés; j'ai laissé à mes collègues le soin de vous entretenir de nos travaux et de notre situation financière, et je ne puis vous entretenir que de quelques détails arides de réglementation.

« Dans la séance générale du 5 décembre 1861, vous nous avez chargés de vous présenter un projet de modification ou d'addition aux statuts, pour adjoindre au comité quelques fonctionnaires, dont la présence pouvait y apporter, ou de nouvelles lumières, ou l'appui de leurs noms et de leurs positions.

« J'aurais préféré, pour ma part, que l'on ne touchât d'aucune manière à notre charte fondamentale, émanée du fondateur de notre société, sauf

à combler, dans la pratique, les lacunes que révélerait la suite de notre administration. Mais mon opinion individuelle devant s'effacer devant le désir de mes collègues, j'ai par conséquent l'honneur de vous proposer la rédaction suivante, qui serait inscrite après l'alinéa 3 de l'article 4 des statuts :

« Sont adjoints au comité :

« M. l'ingénieur en chef du département;

« M. l'ingénieur en chef des travaux du Rhin;

« M. le conservateur des forêts;

« M. l'architecte en chef du département;

« M. l'architecte en chef de la ville de Strasbourg.

» Je vais tout à l'heure vous soumettre, pour le comité de Colmar, l'application du même principe.

« Le comité a cru ne pas dépasser ses pouvoirs, en vous proposant de modifier, par une rédaction plus complète, l'alinéa 6 du même article 4, et de le consigner à l'avenir en ces termes :

« Les autres membres du bureau sont désignés par le conseil d'administration, qui les choisit *annuellement* dans son sein. »

« Cette modification tend à soumettre à une réélection, au sein du comité, le vice-président, les secrétaires, le trésorier, l'archiviste, de même que votre président est tenu, tous les ans, au sein de votre assemblée, de déposer son mandat et de recevoir de vos mains ou le renouvellement de ses honorables fonctions, ou bien un successeur de votre choix. — On a pensé que le même principe devait être uniformément appliqué, et qu'une omission, inaperçue lors de la première rédaction des statuts, devait être réparée. Vous voudrez bien, tout à l'heure, vous prononcer à ce sujet.

« Je dois maintenant vous rappeler un fait assez considérable qui s'est produit dans la dernière assemblée générale tenue à Colmar, le 27 avril dernier. — Vers la fin de la séance, M. le préfet du Haut-Rhin, se faisant l'organe de plusieurs membres de notre Société, en résidence dans son département, manifesta le désir que le sous-comité de Colmar tînt des séances plus régulières, plus fréquentes; qu'il fût autorisé à entendre la lecture de mémoires, à prendre des mesures préalables pour des affaires de conservation locales, et que l'adjonction de quelques nouveaux membres vînt imprimer à cette réunion un caractère d'activité qu'elle n'avait point eu jusqu'ici.

« Nous nous sommes empressés, Messieurs, de déférer à ce vœu, qui était rationnel et légitime. Toutefois, M. de Schauenburg et votre président se sont permis de signaler sur place les dangers d'une séparation qui

pourrait surgir de cet incident, si les membres du Haut-Rhin ne manifestaient pas l'intention bien arrêtée de demeurer unis, non-seulement de tendance, mais d'intérêt et d'action, avec le comité central séant à Strasbourg.

« Les assurances les plus formelles nous furent données, séance tenante, par M. le préfet lui-même, et nous pûmes, sous l'impression de cette garantie, élaborer un projet de règlement ou d'arrêté que vous avez trouvé à la page 83 de la deuxième livraison de la nouvelle série de notre bulletin.

« Nous soumettons à votre sanction les quatre articles de cet arrêté, ainsi conçus :

(Voir p. 85 et 86 du présent volume.)

» Dans l'intervalle qui s'est écoulé depuis l'assemblée du printemps dernier, nous avons perdu l'un de nos collègues du Haut-Rhin : M. le conservateur des forêts, Zæpfel, vient de mourir, laissant des regrets unanimes dans son département. — Un autre membre, proposé dans l'origine pour le comité du Haut-Rhin, n'a pu y siéger, pour cause de maladie prolongée. Nous vous prions de vouloir bien remplacer ces deux membres, sur la proposition faite en séance du sous-comité de Colmar, le 17 novembre dernier, par M. Huot, conseiller à la cour impériale, et par M. Frantz, chef de division à la préfecture du Haut-Rhin. — M. Huot a déjà pris rang parmi nos collaborateurs, par un travail méritoire sur l'abbaye de Marbach; il vient de lire, en séance du 17, un autre mémoire sur les maisons prébendaires du chapitre de Colmar au onzième siècle.

« M. Frantz est connu honorablement des lecteurs de la *Revue d'Alsace;* il rend, d'ailleurs, par sa position à la préfecture du Haut-Rhin, des services fréquents à notre Société.

« Je pense que vous approuverez, sans hésiter, les propositions de nos collègues.

« De même que notre comité central s'est adjoint MM. l'ingénieur en chef du département et le conservateur des forêts, les mêmes fonctionnaires figureront de droit dans le sous-comité du Haut-Rhin.

« Je dois vous rappeler, enfin, que vous avez à remplacer quatre membres sortants; ce sont MM. de Morlet, Guerber, Oppermann et Heitz, et à décider du sort de votre président. Soit que vous prolongiez son mandat annuel, soit que vous remettiez cette mission à quelque collègue plus méritant, il s'efforcera de rendre, pour sa part, les services que la Société a le droit d'attendre de la part de tout membre zélé, mais plus spécialement de ceux qu'elle a honorés pendant quelque temps de sa confiance.

« Maintenant que j'ai tracé le cadre des opérations auxquelles vous voudrez bien procéder tout à l'heure, vous me permettrez, avant de déposer mon mandat, d'appeler votre attention sur une carte des environs d'Ell (l'ancien Helvetus), que l'un de vos membres actifs, M. Napoléon Nicklès, de Benfeld, vient de soumettre à l'examen du comité, et que nous avons l'honneur d'exposer sur le bureau. C'est le relevé consciencieux de deux grandes routes romaines, et des routes vicinales antiques, qui traversaient ce territoire.— M. Nicklès, en sa qualité de naturaliste, habitué à scruter les localités, a, pendant plusieurs années, consacré ses heures de loisir à l'exploration de ce terrain circonscrit, inscrivant sur place, et peu à peu, les distances, les reportant consciencieusement sur le papier, et arrivant ainsi à une exactitude géométrique qu'on applique rarement à des recherches et à un mesurage sur une plus grande étendue du sol. Vous retrouverez bientôt, je l'espère, quand il aura mis la dernière main à son texte explicatif, vous retrouverez dans notre bulletin la preuve matérielle de mon dire.

« Ceux des membres qui s'intéressent à de semblables recherches, voudront bien aussi donner quelques moments d'attention et d'examen au carton dans lequel M. Beilstein, agent voyer à Brumath, a réuni les coupes et plans des *tumuli* de la forêt de Brumath, dont il donne la carte détaillée, travail qui lui a valu de notre part une médaille d'honneur.

« Le mémoire de M. le curé de Haguenau mettra en relief la part que son collègue, M. le curé Schaffner, de Wissembourg, a prise aux beaux travaux de restauration dans l'église abbatiale de Wissembourg; il fera valoir, je pense, le zèle infatigable de M. le professeur Ohleyer pour la mise au jour des peintures à fresque de cet ancien édifice. Je n'ai donc point à m'en occuper. Mais je dois relever le mérite modeste de M. le curé Cachol, de Neuwiller, qui donne aussi des soins assidus à l'admirable monument, consacré au culte catholique, dans cette localité pittoresque. C'est une simple indication que je me permets. M. le professeur Straub, occupé en ce moment de la rédaction d'un travail d'ensemble sur l'église paroissiale de Neuwiller, sera plus en mesure que moi de signaler les détails auxquels M. Cachol a mis la main.

« Vous voyez, Messieurs, que sur plusieurs points du département, notre œuvre porte ses fruits et continue à rallier à elle, dans tous les rangs de la société, des esprits distingués, désintéressés, qui lui consacrent une partie de leurs loisirs et quelquefois une partie de leurs ressources personnelles. Nous ne pouvons qu'encourager, que signaler à l'attention de nos compatriotes ces louables tentatives, et donner à ces fervents amateurs de l'archéologie, l'assurance que notre province tient compte de leurs efforts,

qu'ils trouvent une appréciation méritée au ministère de l'instruction publique, au ministère d'État, et aux pieds mêmes du trône.

« Un seul regret me saisit à la vue de ces louables travaux entrepris en Alsace, c'est que la passion pour les œuvres de l'antiquité et du moyen âge ne trouve pas à s'exercer chez nous sur une plus grande échelle, et sur un plus grand nombre de monuments. Chez nous, c'est plutôt la matière qui pourra faire défaut, que les travailleurs bénévoles et enthousiastes. Nous ne pouvons nous flatter d'aboutir à de grandes découvertes, comme les explorateurs savants et artistiques en font dans d'autres parties de la France, indigène et algérienne, de l'Europe, et du monde asiatique ou transatlantique. Je me prends surtout à jeter un œil de convoitise sur nos voisins de la Suisse romane et allemande, qui arrachent du fond de leurs lacs, depuis une dizaine d'années, toute une série d'ustensiles et d'armes, et des débris de cabanes, témoins éloquents d'une génération anté-historique de pêcheurs et de chasseurs.

« Mais dans le cercle restreint, où notre activité peut se déployer, que de jouissances pourtant réservées à tous ceux qui aiment à embrasser l'ensemble de l'histoire du sol, et qui ne cultivent point sans une prédilection exclusive une spécialité de notre passé! Réservons, Messieurs, une place égale dans notre intérêt à toutes les tendances, pourvu qu'elles s'appliquent à mettre en relief les temps et les hommes qui ne sont plus; que les rudiments de l'art, au fond des tertres de nos forêts, trouvent en temps et lieu leur place au soleil, comme les produits de la civilisation gallo-romaine, et de celle qui s'est déployée sous le sceptre des rois de France et des empereurs d'Allemagne. A défaut du mausolée d'Halicarnasse, d'aqueducs claudiens ou de thermes antonines, continuons à donner des marques d'encouragement à ceux de nos membres qui signalent sur les plateaux de la Lorraine, sur la crête et aux pieds des Vosges, quelques traces de la vie civile et militaire des anciens, à ceux qui, dans les temples chrétiens, retouchent les contours presque effacés de l'auréole des saints, même à ceux qui ne dédaignent point les legs de la Renaissance et des siècles plus rapprochés de nous. Ne renions point, je vous en supplie, une devise vulgaire, si vous voulez, mais éminemment pratique :

« *Unum facere, et alterum non omittere;*

« Ce qui signifie, dans une traduction libre : faire converger toutes les tendances vers un seul et même but.

D'unanimes applaudissements accueillent la fin de ce discours.

M. de Ring demande la parole.

M. le président honoraire fait observer que l'assemblée doit d'abord voter sur les modifications proposées des statuts.

Le secrétaire répond que c'est justement pour ce sujet qu'il demande la parole. Il rappelle à l'assemblée qu'à l'origine de la Société il a accepté le portefeuille, lorsque personne d'entre les membres du comité, alors nommés, ne voulait s'en charger. Il est prêt à résigner ses fonctions, si on lui donne un successeur; seulement il croit devoir engager l'assemblée à nommer elle-même le secrétaire, comme elle nomme le président et à lui donner le titre de secrétaire perpétuel, et celui de secrétaire adjoint au second secrétaire; ou si cette combinaison n'a pas son approbation, de donner au premier secrétaire, comme le font un grand nombre de sociétés savantes, le titre de secrétaire général et de lui conserver ces fonctions aussi longtemps qu'il sera maintenu au rang des membres du comité.

M. le préfet prend la parole. « La mesure, dit-il, sur laquelle vous allez voter, est une mesure essentiellement impersonnelle et qui n'implique un blâme pour personne. Il ne s'agit ici absolument que du règlement : les statuts seront-ils maintenus ou modifiés ? Voilà toute la question. L'assemblée générale votera ; ce sera au comité d'user de ce vote. »

M. Coste pense que l'article 4, tel qu'il est conçu dans les statuts organiques de la Société, n'a besoin, pour écarter toute incertitude dans sa rédaction, que de recevoir le mot *annuellement;* il serait ainsi conçu :

« Le président est élu chaque année par l'assemblée générale et est indéfiniment rééligible.

« Les autres membres du bureau sont *annuellement* désignés par le conseil d'administration, qui les choisit dans son sein. »

M. Liblin voudrait que le changement proposé fût ajourné et que les membres du Haut-Rhin, représentés en trop petit nombre dans l'assemblée générale, pussent en être instruits avant que les modifications concernant les membres du bureau fussent adoptées. Il est soutenu dans son opinion par M. Knoll.

M. le préfet, faisant allusion à quelques paroles, échappées dans le feu de l'improvisation, à ce dernier, s'empresse de rappeler, en termes chaleureux, que la séparation de l'Alsace en deux départements n'est qu'une démarcation territoriale, et que lui-même et son collègue de Colmar se regardent tous deux comme des préfets alsaciens. « L'Alsace, ajoute-t-il, remonte plus haut que Mulhouse et descend plus bas que Strasbourg; il ne faut pas qu'on l'oublie ici un seul instant; il ne peut et il ne doit y avoir aucune rivalité entre deux départements frères. »

Ces dernières paroles du président honoraire sont couvertes par des

applaudissements unanimes. L'ajournement, mis aux voix, est rejeté. La nomination des secrétaires par l'assemblée générale est de même rejetée à une forte majorité. Sur la deuxième question, si MM. les secrétaires seront nommés annuellement ou non, la proposition, mise aux voix, est résolue en faveur de la rédaction du comité, qui introduit le mot *annuellement* dans l'article 4 des statuts.

M. de Ring fait observer que, la plupart du temps, le comité n'est représenté que par huit ou dix membres qui se rendent aux séances. Il demande que, pour les élections du bureau, il soit exigé de chacun des membres un vote par écrit. M. Liblin soutient cette opinion du secrétaire. M. Schir, vice-président, propose comme conciliation, que, pour que l'élection soit légale, le comité soit au moins représenté par les deux tiers de ses membres. Cette motion, mise aux voix, est adoptée.

Après cette discussion, l'assemblée vote, sans aucun débat, la proposition d'adjoindre au comité MM. les fonctionnaires des administrations désignés dans le rapport du président. Sur la proposition du sous-comité de Colmar, M. Huot, conseiller à la cour impériale, et M. Frantz, chef de division à la préfecture, sont nommés membres du sous comité du Haut-Rhin, en remplacement de M. Zæpfel, décédé, et d'un membre auquel son état maladif ne permet pas de remplir ces fonctions.

L'heure avancée ne permet plus la lecture des mémoires et rapports de MM. Guerber, Oppermann et Spach, portés à l'ordre du jour.

M. le préfet lève la séance, et sous forme de conclusion, adresse quelques paroles à l'assemblée. « Si des dissentiments se sont présentés, dit-il, si des incidents ont surgi, qui ont pu faire craindre un instant que la bonne harmonie fût troublée au sein de la Société, j'aime à croire qu'ils n'ont été qu'éphémères. On se réunit pour échanger des idées; il peut y avoir divergence d'opinions, il ne peut y avoir de rancune. Ces incidents vidés, il importe que chacun en efface de sa mémoire le souvenir, et qu'on ne garde que celui de l'ancien esprit de confraternité, qui régnera à l'avenir comme il a régné par le passé. »

Des applaudissements accueillent ces paroles.

La séance est levée à 4 heures.

Séance extraordinaire du Comité du 9 décembre 1862.

Présidence de M. SPACH.

La séance est ouverte à 11 heures et un quart.

Sont présents : M. Schir, vice-président; MM. de Ring et Eissen, secrétaires; MM. Jung, de Schauenburg, Oppermann, Heitz, Straub et Petit-Gérard, membres du comité.

Le secrétaire dépose sur le bureau les ouvrages suivants :

1° De la part de M. l'abbé D. Haigneré, archiviste de la ville de Boulogne, *Étude sur le* PORTUS ITIUS *de Jules César; réfutation d'un mémoire de M. F. de Saulcy;* broch. in-8°.

2° De la part de M. Heitz, *Strasbourg pendant les deux blocus et les cent jours; recueil de pièces officielles, accompagné d'une relation succincte des faits arrivés pendant les années* 1813, 1814 *et* 1815.

Notes sur la vie et les écrits d'Euloge Schneider, accusateur public du département du Bas-Rhin.

Remercîments et dépôt dans les archives.

Sont inscrits au nombre des membres de la Société :

Sur la proposition de M. Knoll, médecin-vétérinaire à Soultz (Haut-Rhin), M. Jung, imprimeur à Guebwiller;

Sur celle de M. Petit-Gérard, M. l'abbé D. Haigneré, archiviste de la ville de Boulogne.

Le président rappelle que la présente séance est destinée à lire les rapports et mémoires dont la lecture n'a pu être faite en assemblée générale.

Sur son invitation, M. le baron de Schauenburg veut bien se charger de lire le rapport de M. le curé Guerber, au nom de la commission chargée d'examiner les découvertes faites dans l'église collégiale de Wissembourg. L'insertion au Bulletin en est votée.

Le président donne lecture d'un mémoire sur une lettre d'indulgence de 17 cardinaux, en faveur des églises de Saint-Martin et de Saint-Arbogast à Surbourg, lequel prendra de même place au Bulletin.

M. de Ring lit un mémoire sur les fouilles entreprises par lui dans les tombelles celtiques de la forêt communale de Dessenheim, dans le courant du mois d'août de la présente année.

La séance est levée à 1 heure et un quart.

Séance extraordinaire du Comité du 22 décembre 1862.

Présidence de M. SCHIRR, vice-président.

La séance est ouverte à 11 heures et un quart.

Sont présents: MM. de Ring et Eissen, secrétaires; MM. de Schauenburg, Heitz, Levrault, Guerber, Ringeisen, Bœrsch et Jung, membres du comité.

Le secrétaire dépose sur le bureau les ouvrages suivants:

1° De la part de M. Gerhard, membre honoraire de la Société à Berlin, *Thetis und Priumne, Etruskischer Spiegel der kais. russischen Sammlung. Zwei und zwanzigstes Programm zum Winkelmannsfest der archæologischen Gesellschaft zu Berlin;* broch. in-4°;

2° De la part de M. Mongenot, *Des noms historiques à donner aux rues de Nancy, morceau lu à la Société d'archéologie lorraine*; broch. in-8°.

Remercîments et dépôt dans les archives.

Sont inscrits au nombre des membres de la Société:

Sur la proposition de M. Ringeisen, M. de Cœhorn, maire de Saint-Pierre;

Sur celle de M. Spach, M. Schnéegans, licencié ès lettres à Strasbourg;

Sur celle de M. le curé Guerber, MM. Pfundt, Guerber et Harter, vicaires de la paroisse de Saint-George à Haguenau.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance du 1er décembre, de celui de l'assemblée générale du 4 et de celui de la séance extraordinaire du comité du 9 du même mois.

Ces trois procès-verbaux sont adoptés.

Il fait part au comité d'une note du président qui rend compte de sa correspondance depuis le 3 novembre dernier. Il a écrit, entre autres, à M. le curé de Reichshoffen, pour le prier d'envoyer aux archives le vase antique qu'il destine à la Société; à M. le président de la Société d'archéologie et d'histoire de Nassau, pour lui annoncer la réception des *Annales* de cette société, et, en lui envoyant la collection des Bulletins de la Société d'Alsace, lui faire part du désir du comité d'échanger ultérieurement leurs publications; à MM. les présidents de la Société archéologique d'Indre-et-Loire et d'Ille-et-Vilaine, pour leur faire part de l'intention du comité de se mettre en rapport avec elles.

M. Eissen donne lecture du procès-verbal de la séance du 18 août et de

celle du 17 novembre dernier, tenues à Colmar par le sous-comité du Haut-Rhin, sous la présidence de M. Véron-Réville. L'insertion dans le Bulletin est votée.

SOUS-COMITÉ DU HAUT-RHIN.

Séance du lundi 18 août 1862.

Présidence de M. le préfet Paul ODENT.

La séance est ouverte à 2 heures un quart.

Sont présents : MM. Véron-Réville, vice-président, Chauffour et Liblin, membres anciens; MM. Meyer, curé de Colmar, et Brièle, membres nouveaux; MM. Spach, président de la Société, de Schauenburg et Ringeisen qui sont venus, au nom du comité central, installer le sous-comité du Haut-Rhin.

M. le conseiller Huot, membre de la Société, assiste à la séance. M. Véron-Réville, vice-président, donne lecture d'un projet de règlement additionnel constituant le sous-comité du Haut-Rhin, et réglant ses pouvoirs[1].

1. M. Spach, au commencement de la séance, a adressé à ses collègues, l'allocution suivante :

« En me rendant à l'invitation de votre honorable vice-président, je remplis un devoir de confraternité, et en même temps je me laisse aller à une impulsion toute personnelle. Au moment où vous allez imprimer une activité précise à votre comité, au moment où vous comptez faire ce que nous vous avions prié d'exécuter dès le mois de février 1857, j'éprouve le besoin de dessiner encore une fois, avec franchise, sans réserve, notre position respective.

« Lorsqu'il y a quatre mois, M. le Préfet du Haut-Rhin nous a fait part, en séance générale, de votre intention de tenir à Colmar des séances régulières, consacrées non-seulement à des questions d'administration locale, mais à des lectures de mémoires, j'ai vu — et avec moi, mes collègues du Bas-Rhin, présents à la séance, ont cru y voir le germe d'une séparation. Cette crainte, bien ou mal fondée, devait nous causer quelque émotion, non pas comme une question d'amour-propre ou de prééminence de Strasbourg sur les autres fractions de notre Société alsacienne, mais comme une question d'existence, forte et imposante, en face de Paris, en face des autres sociétés savantes de France, de Belgique, de Suisse et d'Allemagne. « *Viribus unitis*, » telle a été la devise que j'ai, pour ma part, arborée dès le principe, et pour laquelle je ne cesserai de lutter. Mais, je dois le dire aussi, cette prévision pessimiste, dont j'ai eu quelque peine à me défendre dans le premier moment, a été bien vite considérablement modifiée à la suite des explications cordiales données par M. le Préfet et par quelques-uns d'entre vous. J'aime à rester persuadé que le même recueil continuera à servir de dépôt auquel on confiera une bonne partie des travaux archéologiques et historiques des deux départements, et que la facilité de donner communication de ces travaux à des confrères plus rapprochés que ceux du Bas-Rhin, sera, non pas un dissolvant, mais un stimulant, et donnera lieu à des productions plus fréquentes.

M. Brièle, archiviste du Haut-Rhin, est nommé secrétaire du sous-comité.

M. l'architecte Ringeisen lit une note sur l'importance des châteaux d'Eguisheim, pour la restauration desquels une somme de 700 francs, votée depuis deux ans, n'a pas encore reçu d'emploi.

« Nous sommes tous, Messieurs, animés du même désir de contribuer à la propagation des études d'histoire locale; nous sommes tous passionnés pour nos monuments anciens, qui ornent le pays, charment nos yeux, et font battre nos cœurs. — Mais nous avons en Alsace, plus que partout ailleurs dans les provinces, peut-être, le tort de fractionner nos ressources intellectuelles et matérielles. Je n'ai point caché à mon jeune collègue, à M. l'archiviste du Haut-Rhin, ma manière de voir à ce sujet, lorsqu'il s'est agi de fonder le nouveau Recueil, connu et apprécié déjà, sous le titre de *Curiosités d'Alsace*. A l'heure présente, et même en vue du succès qu'obtient à juste titre cette collection, je ne puis complétement rétracter mon premier avis. Nous disséminons des moyens d'action, qui, réunis, obtiendraient des résultats bien plus importants. A l'appui de mon dire, j'aurais le droit de vous citer des autorités imposantes, les noms de princes de la science qui s'intéressent à nos efforts. — D'un autre côté, je comprends l'excitation que peuvent trouver les travailleurs du Haut-Rhin dans une publication qui se trouve journellement à leur portée, qui ne les fait dépendre que de leurs propres convenances, qui ne les soumet à aucun retard, et qui donne à chacun, sur place et instantanément, la part de satisfaction légitime, que tout collaborateur d'une œuvre scientifique veut conquérir. — Aussi, les fondateurs et les auteurs des *Curiosités alsaciennes* pourront-ils, en dernière analyse, regarder mes objections comme les symptômes d'une timidité morose et presque sénile, et aller de l'avant s'en inquiéter davantage. — Pour la Société des monuments historiques d'Alsace, je réclame, dans les deux départements, et dans le vôtre aujourd'hui, des concessions mutuelles que nécessite notre attitude provinciale, adoptée, dès le principe, de préférence à la physionomie purement départementale, que prennent d'autres réunions du même genre, dans les anciennes provinces françaises, au delà des Vosges. Je vous conjure donc, Messieurs, tout en vous remerciant des efforts individuels que vous ferez, pour activer vos travaux, je vous conjure de ne pas rompre témérairement les liens qui nous ont unis depuis bientôt six ans, et de faire en sorte que le titre inscrit sur notre première bannière représente toujours une réalité et non une fiction de politesse.

« De notre part, et je sais que j'expose ici l'opinion de mes collègues et de nos co-sociétaires du Bas-Rhin, aucune considération étroite de clocher, aucune susceptibilité d'amour-propre, n'entravera notre essor, ne compliquera nos rapports mutuels. J'affirme une fois de plus que nous n'avons rien à retrancher de ce qui a été spontanément résolu dans la séance générale de février 1857, lorsque, pour la première fois, nous nous sommes félicités du concours du Haut-Rhin et que nous avons spontanément demandé qu'un noyau de membres, choisis parmi les souscripteurs de votre département, pût nous représenter et parer aux inconvénients de la distance.

En confiant le soin de vous réunir périodiquement au digne magistrat, à l'auteur érudit des *Anciennes Juridictions de l'Alsace*, nous avons été guidés par le désir légitime de remettre la direction de vos travaux à un homme conciliant, modérateur, passionné pour les études historiques locales, mais sachant aussi rattacher à un point de vue général, à un grand ensemble les faits spéciaux recueillis dans les limites de notre province rhénane.

Ne perdons point de vue, Messieurs et chers collègues, que l'examen un peu microscopique auquel nous nous livrons, n'a de valeur et de signification qu'autant qu'il se rattache à l'étude de l'histoire de France, à celle d'Allemagne, et même à celle de l'Europe. — Et

La discussion s'engage sur la question de savoir si le déblaiement des ruines du Hoh-Landsberg ne serait pas plus urgent que la consolidation des tours d'Eguisheim. Le comité prend en considération les remarques faites sur l'intérêt que présente, au point de vue de l'architecture militaire, le Hoh-Landsberg, et décide qu'après les travaux de consolidation des tours d'Eguisheim, dont la dépense, aux termes du rapport de M. Ringeisen, ne doit pas excéder 4 ou 500 francs, les 2 ou 300 francs restants seront employés au déblaiement du Hoh-Landsberg. M. Chauffour promet de s'entendre avec M. Rudler, maire de Hüsseren pour faire commencer les tra-

permettez-moi de trouver dans cet énoncé, qui n'est qu'un lieu commun bon à répéter, permettez-moi d'y voir aussi le symbole de ce que doit être la subdivision de notre labeur archéologique et historique, un mode de simplification, un encouragement pour les efforts individuels les plus modestes, mais non la rupture du lien qui fait notre honneur et notre force.

Je pourrais, en faveur du maintien de notre union, alléguer encore des motifs puisés dans une série d'idées empruntées à la configuration géographique de notre sol, et, en m'étendant à ce sujet, je ne courrais d'autre risque que celui de paraître à quelques-uns d'entre vous un peu fantastique. Mais en face de collègues que je sais être bienveillants, je puis à la rigueur me hasarder à subir quelque objection ou à provoquer un léger sourire.

Lorsque je vois dans une province voisine, en Lorraine, plusieurs sociétés archéologiques distinctes, lorsque le même fait se reproduit en Normandie, par exemple, je pense avoir trouvé la raison de ce fractionnement: Rouen et Caen; Metz, Nancy et Épinal; Besançon et Montbéliard; Dijon et Autun, forment des centres bien distincts, autour desquels se groupent des intérêts et des antécédents divers, et où le terrain lui-même semble se prêter et réclamer, pour les explorations historiques, des groupes de travailleurs distincts.

En Alsace, ce n'est pas tout à fait le même cas. Quelque fractionnée que soit notre histoire au moyen âge, le sol même de toute la province, entre la Lauter, les Vosges, le Rhin et le Jura, est d'une admirable continuité; il forme un tout presque homogène; aussi les habitants de l'Alsace, quand vous leur parlez de leur terre natale, la comprennent-ils bien une et indivise, depuis Huningue et Belfort jusqu'à Lauterbourg et Wissembourg, et même, par droit de souvenir, jusqu'à Landau. La capitale de l'ancienne Alsace forme bien et dûment le centre de ce tout géographique; une société historique *d'Alsace*, renfermant dans son sein les travailleurs et souscripteurs bénévoles de *toute* la province, n'est point un idéal prétentieux; elle est l'expression d'une donnée millénaire. — La circonscription nettement accentuée de notre province donne raison à ceux qui verraient avec regret des tendances individuelles ou cantonales se substituer à une harmonie fraternelle. La ligne du chemin de fer qui relie, sans interruption, toutes les importantes localités de ce beau tout, est aussi l'agent actif et le symbole matériel d'une désirable et légitime unité provinciale. Ne donnons jamais un démenti à cette physionomie sympathique du sol lui-même, et que la même pensée continue à nous inspirer dans l'inoffensive étude de notre passé provincial. — Que le travail administratif soit simplifié par la division départementale officielle, rien de mieux; mais, dans la région sereine et élevée de l'étude, ne créons pas des barrières factices. Que nos yeux restent attachés au même but, et que nos pensées élaborées soient confiées au même réservoir, alors les résultats du labeur individuel deviennent la joie de tous.

Je pourrai, je l'espère, en partant, emporter la satisfaction de dire à ceux de nos collègues demeurés à Strasbourg, que nous avons trouvé ici l'ancien et cordial accueil et la garantie d'une collaboration unitaire.

vaux aux châteaux d'Eguisheim; M. Ringeisen, de son côté, promet son concours.

Lecture d'une lettre de M. Ingold, notaire à Cernay, portant une demande de subvention pour travaux de déblais au château d'Engelbourg, près Thann; une somme de 300 francs est votée à cet effet. MM. Ingold, Kulter et Mercklen seront priés d'envoyer au comité un rapport détaillé sur les travaux à faire.

Lecture d'une lettre de M. Güthlin, professeur d'allemand au collége de Dunkerque; M. Güthlin appelle l'attention de la Société sur les tableaux d'autels provenant de l'abbaye de Saint-Apollinaire, conservés dans l'église de Folgensbourg et qui se détériorent par l'humidité. M. Spach informe le comité que M. Sabourin de Nanton, membre de la Société, se rendant à Folgensbourg, a bien voulu se charger de constater l'état de choses indiqué par M. Güthlin.

La séance est levée à 4 heures.

Séance du lundi 17 novembre 1862.

Présidence de M. VÉRON-RÉVILLE, vice-président.

La séance est ouverte à 2 heures.

Sont présents : MM. Hamberger, Chauffour, Gérard, Liblin et Brièle, secrétaire.

M. Huot, membre libre, assiste à la séance.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. l'architecte Ringeisen, convoqué pour cette réunion, se fait excuser de ne pouvoir y assister.

La Société libre d'émulation de Montbéliard fait hommage au comité de deux volumes des procès-verbaux de ses réunions. — Remercîments.

M. le curé Zimberlin, de Biederthal, en s'excusant de ne pouvoir assister à la séance, fait observer que les membres de la Société qui habitent l'extrême sud du Haut-Rhin, ne jouissent pas, à l'occasion des réunions, de la réduction de 40 p. 100, consentie par la compagnie de l'Est pour tous les autres points de la ligne; frappé de la justesse de cette réclamation, le comité décide qu'elle sera portée à la connaissance du comité central de Strasbourg.

Le secrétaire donne lecture du rapport de M. Sabourin de Nanton, sur les tableaux et les autels de l'église de Folgensbourg; — ce rapport intéresse vivement le comité. — La discussion s'engage sur le plus ou moins

d'opportunité qu'il y aurait à faire restaurer ces tableaux, assez endommagés pour exiger le travail d'une main fort habile; — après des avis motivés de part et d'autre sur des considérations diverses, le comité, pensant qu'on ne saurait se montrer trop conservateur vis-à-vis d'objets d'art, même d'une valeur médiocre, décide que la question sera renvoyée à M. le préfet du Haut-Rhin pour savoir si la restauration des tableaux d'autels de Carl Stauder ne pourrait pas être faite à l'aide des fonds que le gouvernement met à la disposition des préfets, et de quelques sacrifices que s'imposerait la commune de Folgensbourg.

Lecture est donnée d'une lettre de M. Coste à M. le préfet du Haut-Rhin sur les fouilles de Grussenheim qui déterminent M. Coste à placer près de cette commune l'antique Argentovaria; — renvoi de cette lettre et du plan qui l'accompagne au comité central[1], qui a déjà reçu les communications antérieures de M. Coste sur cette importante question.

Le comité du Haut-Rhin croit être l'interprète des sentiments de la Société tout entière, en regrettant que la mort lui ait enlevé, dans la personne de M. le conservateur Zæppfel, un de ses membres les plus actifs et les plus dévoués. Appelé à faire partie du comité de Colmar, M. Zæppfel,

1. Le Comité central à Strasbourg ordonne le dépôt de ce plan dans ses archives et l'insertion de cette lettre dans son procès-verbal. La voici :

« Monsieur le Préfet, j'ai l'honneur de vous adresser un compte rendu sommaire des fouilles que je viens de faire à Grussenheim par suite de l'autorisation que vous avez bien voulu donner.

« Les travaux de la campagne m'ayant empêché de réunir un grand nombre d'ouvriers, j'ai ouvert, avec l'assistance de M. l'architecte Ringeissen, cinq tranchées parallèles qui nous ont permis de retrouver les assises d'une vaste habitation romaine. Nous avons d'abord découvert, à environ 60 centimètres de profondeur, un amas de briques, tuiles à rebords, débris de poterie, mêlés de terre noire, et portant les traces visibles d'un vaste incendie : cette terre était même mélangée de charbons parfaitement reconnaissables.

« Quant aux assises mêmes de l'habitation, elles consistent en une série de lignes, formant des espaces, de formes diverses, au moyen de larges tuiles, posées à plat, et nous avons constaté l'existence d'un pavé faisant un passage d'un mètre de large, entre deux dispositions de tuiles ainsi posées à plat.

« J'ai la conviction, Monsieur le Préfet, que l'on doit retrouver des traces d'habitations sur une étendue d'environ 200 mètres, tant le long de la voie du côté de Grussenheim, que dans l'angle formé par la bifurcation de la voie du Vieux-Brisach. Cette conviction résulte de l'examen du terrain qui présente des inégalités, surtout vers le nord, près du chemin rural de Marckolsheim, ainsi que des nombreux débris de poterie, que j'ai pu ramasser depuis ce chemin jusqu'au milieu de l'angle des deux voies.

« Cette constatation démontre l'exactitude de la donnée de l'itinéraire d'Antonin, qui place *Argentovaria* à seize lieues gauloises d'Ehl-Benfeld, au sud et à dix-huit lieues au nord de Bantzenheim. Le document romain ne dit point que c'était une grande ville, une capitale de peuple; ce n'est qu'une station sur la voie, et elle se trouve désormais retrouvée à la place indiquée. Tout cela n'empêche point Horbourg d'avoir été une localité bien plus importante; il ne reste qu'à en retrouver le nom. — J'ai l'honneur etc. »

déjà empêché par la maladie, n'a pu assister à aucune de ses séances; — c'est un vide qu'il importe de combler; le comité propose donc de pourvoir au remplacement de M. Zæppfel par la nomination de M. le conseiller Huot; il propose, en outre, de compléter, par la nomination de M. Frantz, chef de division à la préfecture du Haut-Rhin, le nombre des membres du comité.

Lecture, par M. le conseiller Huot, d'un mémoire sur les maisons prébendaires du chapitre de Colmar au quatorzième siècle.

M. Brièle, secrétaire, donne lecture de deux chartes originales : la première de 1276, est un acte de donation d'une cour (*Hof*) dite de Sainte-Adélaïde, à Steinbrunn, consentie, au profit de l'abbaye de Lucelle, par Walther de Steinbrunn, dans la séance de justice du *mall landgravial* tenu à Senkelstein, près de Hundsbach; la deuxième, de 1472, est une sentence arbitrale du magistrat de Strasbourg repoussant les prétentions d'Henri Beger, de Geispolsheim, seigneur engagiste de Bergheim et de Saint-Hippolyte, qui voulait faire payer à ces deux villes le prix d'un cheval (130 florins) qu'il avait donné à Pierre de Hagenbach. Le magistrat de Strasbourg, adoptant les conclusions des avocats de Saint-Hippolyte et de Bergheim, décide que Beger, ayant fait ce présent à Pierre de Hagenbach, plutôt pour racheter de la destruction ses biens du val de Villé que pour préserver les deux villes, n'a rien à réclamer d'elle.

La séance est levée à 3 heures un quart.

M. de Ring donne lecture d'une lettre de MM. le président et le secrétaire du consistoire et de l'église de la confession d'Augsbourg à Colmar, accompagnée d'une notice historique sur le temple protestant de cette ville et la séparation du chœur. Ils rectifient dans ce mémoire une erreur historique qui s'est glissée dans leur lettre du 27 novembre dernier, adressée au comité, et qui a été insérée au procès-verbal de la séance du 1er décembre. La mutilation de l'édifice, d'après ce nouveau document, ne remonte pas au temps de la réformation, mais date de 1715.

Cet envoi donne lieu à une discussion dans laquelle M. le baron de Schauenburg fait remarquer que, s'il a effectivement cru devoir signaler les travaux en cours d'exécution à l'église de Colmar, par conséquent avant leur achèvement, il ne croit pas juste de lui opposer, pour réfuter sa manière de voir, l'état de ces travaux après leur terminaison entière.

M. Eissen fait observer à cette occasion que si les travaux en question se sont bornés à des additions sur lesquelles on peut différer de manière

de voir, il n'y a pas lieu pour le comité de s'en émouvoir, du moment qu'il n'y aurait pas eu de destruction de parties essentielles.

Tout en reconnaissant l'intérêt historique de la notice, le comité, pensant qu'il est de son devoir de clore la discussion que cette question a soulevée, passe à l'ordre du jour, et ordonne le dépôt du mémoire dans les archives.

La parole est à M. Ringeisen.

« Messieurs, dit-il, vous le savez, la ville de Schlestadt compte des adhérents nombreux à notre Société; vous savez encore que la commune fait des travaux considérables à son église principale. Elle fait sortir du chaos un édifice des plus intéressants, qui porte, confondus dans un vaste ensemble, des traces de constructions romanes, des parties plus importantes de la première époque ogivale, et des agrandissements successifs des derniers moments de cet art, alors que déjà la renaissance de l'autre côté des Vosges s'était introduite dans toutes les constructions civiles et religieuses. Des peintures murales du plus haut intérêt ont été mises à jour; des essais de polychromie ont été tentés dans les deux charmantes chapelles absidales. Confiées à un artiste inconnu jusqu'à ce jour, elles ont parfaitement réussi et peuvent être comparées, malgré leurs modestes proportions, aux travaux de ce genre exécutés dans de grands centres artistiques.

« La commune continue patiemment et sans bruit, comme il convient à des hommes convaincus et forts, son œuvre de restauration, au prix des sacrifices les plus considérables, sans négliger pour cela les besoins les plus impérieux de notre civilisation moderne, qui auront aussi leur satisfaction.

« On pouvait s'étonner que Schlestadt, qui apprécie aussi dignement ses monuments; qui a formé et agrandi une bibliothèque des plus riches en « alsatiques »; qui compte dans le sein de son conseil des hommes éminents et dévoués à l'art; on pouvait s'étonner, dis-je, qu'elle ne fût pas parvenue encore à fonder un musée local. Et pourtant jamais position fut-elle plus avantageuse? Quand on pense aux nombreux objets d'art de toute espèce répandus dans le pays, et qui depuis vingt ans ont passé successivement par le commerce et la spéculation, pour aller enrichir les collections étrangères, on se sent saisi d'un amer regret. Enfin grâce à l'influence de vos doctrines et à l'exemple donné par d'autres villes, cette lacune sera comblée; le tout était de commencer. M. le maire de Schlestadt vient d'affecter d'abord à ce service une simple pièce de la mairie, et pour inaugurer dignement sa prise de possession, il a chargé une commission, composée de M. de La Comble, grand amateur, M. Menou, professeur de dessin au collége, et moi, d'aviser

aux moyens préliminaires d'organisation et de visiter d'abord le premier objet qu'il se propose d'y placer. C'est un fragment de tryptique composé de deux volets peints sur bois, de la fin du quinzième siècle, représentant du côté intérieur la Salutation angélique et la Nativité, et sur la face extérieure, quatre personnages demi-grandeur, sculptés en relief et polychromés sur fond d'or dans le goût du temps. Ce spécimen de l'art allemand du moyen âge nous ayant paru d'un haut intérêt, M. le maire en fit l'acquisition de ses propres deniers et le mit à notre disposition, comme premier jalon. Il ne doute pas que le conseil municipal, qui s'est montré si libéral toutes les fois qu'on lui a soumis une mesure sérieuse; qui affecte annuellement des sommes importantes à sa bibliothèque, ne prenne également le musée naissant sous son patronage et ne vote un crédit annuel, qui nous mettra à même de faire l'acquisition d'antiquités de toute sorte relatives à notre Alsace. Car il faut bien le comprendre, l'office d'un musée de province, pour avoir de l'avenir, doit se borner, selon nous, aux monuments intéressants de l'histoire locale, et ces monuments, dans le principe confus et disparates, lorsqu'ils sont complétés, classés par catégories et par époques, depuis les ustensiles les plus communs jusqu'aux objets d'art les plus précieux, prennent aussitôt un caractère imprévu, rétablissent la chaîne des temps passés et parlent plus éloquemment aux yeux et à l'imagination que les descriptions les plus consciencieuses et les plus savantes.

« J'étais bien aise de vous signaler ce premier effort, persuadé que vous le verrez d'un œil bienveillant et qu'il trouvera auprès de vous aide et protection. »

Le comité décide que des remercîments seront adressés à M. le maire de Schlestadt.

La séance est levée à 1 heure et un quart.

TABLE DES MATIÈRES.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ POUR LA CONSERVATION

DES

MONUMENTS HISTORIQUES

D'ALSACE

STRASBOURG, IMPRIMERIE DE VEUVE BERGER-LEVRAULT.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ POUR LA CONSERVATION

DES

MONUMENTS HISTORIQUES

D'ALSACE

IIe SÉRIE — PREMIER VOLUME

(1862 - 1863)

DEUXIÈME PARTIE — MÉMOIRES

AVEC GRAVURES ET PLANCHES

VEUVE BERGER-LEVRAULT ET FILS, LIBRAIRES-ÉDITEURS

PARIS | RUE DES SAINTS-PÈRES, 8

STRASBOURG | RUE DES JUIFS, 26

1863

OBSERVATIONS

SUR LE

NIVEAU DU SOL DE L'ANCIEN ARGENTORATUM ROMAIN

(PREMIÈRE ENCEINTE DE STRASBOURG).

« Les travaux à l'aide desquels M. le colonel de Morlet a réussi tout récemment à déterminer le complément du mur d'enceinte de l'*Argentoratum* romain, et à compléter ainsi le plan que Silbermann et les autres investigateurs locaux avaient laissé inachevé, le rétablissement du tracé de ce mur depuis l'enclos de Saint-Étienne, en remontant l'Ill, jusqu'au point où il se reliait avec celui de l'*Ulmergraben,* près du pont du Corbeau, nous permettent de nous former aujourd'hui une idée exacte des défenses que possédait, à quinze siècles de distance, la cité qui fut le point de départ du Strasbourg actuel, et de sa configuration extérieure comme agglomération d'habitations.

« Il n'en est point tout à fait de même quant à son élévation au-dessus du niveau de nos cours d'eau. Cette question n'a encore occupé personne jusqu'ici, que nous sachions, quoiqu'elle ne laisse pas que d'être d'un certain intérêt.

« Il est évident que le niveau des parties culminantes n'a que peu ou point changé. Les crêtes des ondulations de terrain, sur lesquelles la ville est assise, ne doivent avoir subi que fort peu de modifications, protégées qu'elles étaient par les constructions et plus tard par le pavé. Si elles ont éprouvé des altérations, elles doivent plutôt avoir gagné que perdu en élévation. Le niveau général, c'est-à-dire l'élévation relative au niveau de la mer, doit donc être le même à peu près qu'au temps de Julien l'Apostat.

« Mais il n'en est peut-être point ainsi des parties déclives de la ville, de celles qui touchaient aux marais ou bien qui étaient baignées par la rivière. Là, trop de causes modificatrices ont pu exercer leur influence pour que de notables changements n'aient dû s'opérer pendant le cours des siècles. Mais là également, comme pour les parties hautes, il semble que s'il y a eu changement de niveau, ce niveau doit s'être élevé plutôt qu'abaissé.

« Il est peut-être permis d'émettre cette hypothèse en présence de quelques découvertes faites tout récemment dans le jardin de l'établissement connu sous la désignation de *Bain des Roses.*[1]

« Les travaux de forage et d'extraction qu'il fallut entreprendre pour l'installation d'une pompe ont amené au jour un certain nombre d'objets d'antiquité romaine, plus intéressants au fond par le point où ils ont été trouvés que par leur nature.

« Le puits a été creusé à la distance de cinq mètres du bord de la terrasse du jardin, qui était baignée par la rivière avant le commencement des travaux du chemin de halage de la rive gauche de l'Ill. Dans tous les cas, ce point était situé en dehors du mur de fortifications, ce qu'il est facile d'établir d'après le tracé récemment déterminé.

« Le niveau de la rivière, en l'absence d'autre échelle, peut être fixé d'après les assises des piles du milieu du Pont-Royal. Or, il y avait en ce moment hors de l'eau onze assises, plus le couronnement.

« Lorsque la sonde fut parvenue à cinq mètres plus bas que le niveau de l'eau, la pompe aspirante commença à amener, mêlés au gravier, un certain nombre d'objets d'antiquité romaine, et cela à peu près pendant l'espace d'un mètre verticalement. Passé cette limite, rien ne fut plus découvert.

« Ces objets étaient : 1° Huit pièces de monnaie en cuivre, de petite dimension, à peu près comme les anciennes pièces de un centime, sauf une de forme ovale, plus grande. Ces monnaies étaient toutes complétement indéchiffrables par suite de leur état d'oxydation, à l'exception d'une seule, portant sur une de ses faces une figure d'Apollon probablement, la tête entourée de rayons. La légende porte ces mots: *Soli invicto*. Le revers est méconnaissable.

« 2° Un appendice à charnière d'un ornement quelconque en bronze terminé en fleur de lys.

« 3° Une pièce paraissant avoir fait partie d'une agrafe de manteau, également en bronze.

« 4° La garniture en bronze d'un manche de couteau.

« 5° Un bouton en lave, paraissant avoir été enchâssé dans un ornement quelconque.

« 6° De très-forts clous en fer, fort oxydés.

« 7° Un petit crochet, de petits boutons en bronze, une petite plaque, et différents autres objets difficiles à déterminer exactement.

1. Sur la rive gauche de l'Ill, à l'extrémité du quai au sable.

« Quand on considère que tous ces objets se sont trouvés sur une surface circulaire de vingt-cinq centimètres de diamètre, et dans une couche de gravier d'une épaisseur d'à peu près un mètre, on peut hardiment admettre qu'il doit y avoir là un dépôt assez considérable, et sur une certaine étendue, d'objets de ce genre.

« La question serait maintenant de savoir comment ces objets ont pu se trouver réunis sur la berge, au pied du mur d'enceinte de la ville gallo-romaine, et à une profondeur de cinq mètres au-dessous du niveau actuel de la rivière.

« Le premier point qui paraît résulter incontestablement de cette constatation, c'est que le lit de la rivière était beaucoup plus profond à l'époque romaine, et que par conséquent la berge située au pied du mur d'enceinte se trouvait à un niveau de beaucoup inférieur à celui de l'époque actuelle. Il n'est point difficile de s'expliquer comment cet état de choses a pu changer dans le cours de douze ou de quatorze siècles.

« Le second point qui serait à examiner serait celui de savoir comment ces objets se sont trouvés accumulés en cet endroit, entre le mur d'enceinte et la rivière, en dehors des fortifications.

« On est naturellement amené tout d'abord à attribuer leur présence en ces lieux à des terres rapportées, à des décombres provenant de ruines de l'intérieur de la ville et déposées en cet endroit.

« Mais l'absence de toute espèce de débris provenant de matériaux fabriqués, telles que tuiles ou briques s'élèvent, jusqu'à un certain point, contre cette admission. Les objets étaient mêlés à du gravier et à du sable, sans aucune addition hétérogène.

« La cause de la présence de ces objets à cette place serait-elle donc plus dramatique, et auraient-ils été les témoins d'une scène de carnage et de massacre? Lorsqu'au Ve siècle Argentorat fut pris, saccagé, et sa population exterminée, un certain nombre de fuyards espérant se soustraire à la mort auraient-ils été massacrés en cet endroit écarté, et leurs cadavres abandonnés avec tout ce qu'ils portaient sur eux ?

« Leurs bourreaux, déjà gorgés de butin, auraient-ils dédaigné de s'emparer des objets de peu de valeur que les victimes pouvaient posséder?

« On sait qu'après le passage des hordes barbares, *Argentoratum* resta pendant près d'un siècle un amas solitaire de ruines, et que lorsqu'il resuscita sous le nom de *Strateburc*, les premiers habitants s'établirent en dehors de l'enceinte de la vieille ville, du côté de l'ouest. Il est donc permis d'admettre que personne ne se doutait plus du tragique événement qui avait pu semer des débris, qui nous occupent, la plage déserte du côté mé-

ridional de la ville ruinée, débris que la rivière avait eu amplement le temps de cacher sous le sable et le gravier amenés par ses débordements.

« Il est vrai que cette hypothèse n'est pas soutenue par la découverte d'ossements humains mêlés auxdits objets; mais en tenant compte de la surface restreinte sur laquelle on a opéré, cette absence d'ossements pourrait bien être fortuite.

« Il a bien été trouvé des os en cet endroit, mais c'était dans des couches plus superficielles et évidemment rapportées. Et puis ces os ne provenaient pas de corps humains, sauf peut-être un seul. On a trouvé avec eux des débris de vases remontant également à une époque déjà bien éloignée.

« Quoi qu'il en soit, et en rapprochant ces découvertes de celle de la risberme devant Saint-Étienne, du chemin de ronde ou *pomœrium* intérieur de la rue des Veaux[1], déjà à 1^{m}, 50 au-dessous du sol, de celle plus récentes encore, lors de la construction de l'égout longeant les Grandes-Arcades, de roseaux et de branches de saules, qui paraissaient provenir du fossé occidental du mur romain, et qui se trouvaient à 2 mètres au-dessous du pavé actuel, on peut admettre avec quelque probabilité que la zone des servitudes militaires de la place forte romaine se trouvait à un niveau considérablement plus bas qu'actuellement, et que notamment, le long de son côté méridional, la berge ou le *pomœrium* extérieur, et sans doute aussi le fond de la rivière, étaient de cinq mètres plus bas que de nos jours, ce qui devait donner une inclinaison assez considérable au terrain, entre le parvis actuel de la cathédrale et le bord de l'eau.

D[r] EISSEN,
deuxième secrétaire.

1. Voir la Notice de M. le colonel de Morlet, p. 18.

TERTRE FUNÉRAIRE

SITUÉ PRÈS DE BALGAU (HAUT-RHIN).

Si l'on quitte le Hartwald, au nord, près de Blodelsheim, on voit l'ancienne voie romaine, qui descendait de *Cambete* vers *Argentovaria*, se dessiner au-dessus de la plaine jusqu'au delà de Heiteren, où elle est recouverte par la route moderne. On en retrouve des traces à l'est de Neuf-Brisach, où elle se bifurquait pour joindre sur le Rhin le rocher de *Brisiacum,* et communiquer, au delà de cette ville, avec les stations romaines de la rive droite du fleuve. Cette voie, encore intacte dans plusieurs parties de son parcours, sert aujourd'hui de chemin vicinal. On peut surtout en étudier la structure là où elle est coupée par le chemin de communication de Fessenheim à Hirtzfelden. Son empierrement solide est partout recouvert d'une couche minime de graminées, où se dessinent à peine les ornières que les roues y ont creusées depuis les dix-huit siècles qu'elle existe.

A cent douze mètres de cette voie antique s'élève, au-dessus de la plaine de Balgau, un tertre connu des habitants du lieu sous le nom de *Ley-Hubel.* Il s'y rattache le dire d'une blanche apparition qui, dans les nuits sombres, se promène au-dessus du monticule et disparaît avec les premières lueurs du jour. Il y a vingt et un ans encore que ce tertre, couvert de grandes herbes et de broussailles, était abandonné. Aujourd'hui il est cultivé. Le champ sur lequel il est posé est le plus fertile de toutes les terres de Balgau. Dans son état primitif, la hauteur du monument était presque double de celle qu'il présente aujourd'hui. Sur un diamètre de près de quarante mètres, il a néanmoins encore plus de quatre mètres d'élévation. Un vieillard auquel il appartient en partie (car le tertre est placé sur trois pièces de terres différentes), m'a assuré avoir enlevé de son sommet plus de douze pieds de terre qu'il a répandue sur son champ. Le sol de toute cette partie de la plaine est un terrain d'alluvion, assez aride et rempli de cailloux. Le tertre, au contraire, dans toute sa masse, est composé d'un humus très-léger, ne contenant çà et là que quelques petites

pierres calcaires. Il a évidemment été élevé avec la terre enlevée à quelque distance de ce lieu, sur le fond bas d'anciens marécages, aujourd'hui desséchés et transformés en prairies. Les propriétaires du monticule m'ont assuré avoir rencontré dans le sol qu'ils ont remué, plusieurs brouettées d'ossements, et entre autre, un squelette encore entier. Aucune arme ne s'est offerte à leurs regards; mais, au centre même, le vieillard dont j'ai parlé (Côme Strœbel) a trouvé une boucle en cuivre oxydée, et a pu observer une espèce d'excavation de près de cinquante centimètres de profondeur, où il n'a rien rencontré.

Ces données et l'aspect du monument ne pouvaient me laisser aucun doute sur sa nature et sa destination funéraire. Néanmoins je tenais à en étudier la structure intérieure, et quoique je fusse persuadé de ne plus y rencontrer aucun reste, j'y fis pratiquer, au centre même, une ouverture de quatre mètres de profondeur, sur trois mètres de diamètre en tous sens. Jusqu'au fond de ce trou, je pus distinguer moi-même des particules d'ossements très-ténues, et beaucoup de filons de matières blanchâtres, pareilles à celles rencontrées précédemment dans un *tumulus* de la plaine de Réguisheim et que M. le professeur Oppermann, d'après l'analyse chimique qu'il en a faite, a reconnu être des restes incontestables de matière organique, non entièrement décomposée[1]. Néanmoins je n'aperçus aucune trace de charbons, aucune poterie, aucun vestige de combustion, ni d'armes, ni de bijoux; d'où je conclus que le *tumulus*, placé qu'il est près de la voie romaine, dont il domine le parcours, n'a pas contenu les restes mortels d'une population sédentaire, mais a dû servir bien plutôt à recouvrir les cadavres enfouis là, sans doute, pêle-mêle, après une action dont un voile impénétrable nous cache l'époque, mais qu'il est permis de faire remonter jusqu'aux Romains. Le Rhin moderne coule à peine à un kilomètre de ce lieu; mais les ondulations du terrain, partout graveleux, nous prouvent que son cours, dans des temps plus éloignés, a dû en être bien plus rapproché. Les Barbares, sous l'empire de Rome, ont trop souvent traversé le fleuve sur les glaces, pour qu'il n'ait pas dû y avoir de nombreuses rencontres sur ses rives. Les Romains eux-mêmes, en présence de l'ennemi, élevaient de pareils tertres où ils réunissaient les ossements de ceux qui étaient tombés en combattant. Il est probable que ce fut dans une telle circonstance que celui qui nous occupe aura été construit. Les habitants de Balgau l'attribuent aux Suédois. Si effectivement sur sa partie la plus élevée, un squelette entier a été retrouvé, il serait possible, à tout

1. Voy. *Tombes celtiques de l'Alsace*, édition in-folio, p. 14-15, note.

prendre, qu'à l'époque des guerres des Suédois en Alsace, un engagement ait eu lieu dans cette plaine, et que quelques corps morts aient alors aussi été enterrés au-dessus de ceux que le monticule recélait depuis des siècles. C'est ce qui rendrait compte pourquoi, dans la partie la plus exhaussée du monument, on a retrouvé tant d'ossements entiers, tandis que dans l'intérieur, à plus de six mètres de profondeur, je n'en ai retrouvé que de faibles débris.

MAX. DE RING,
secrétaire de la Société.

RECTIFICATION

DES ERREURS TOPOGRAPHIQUES

SUR QUELQUES ENDROITS DE LA VALLÉE DE LA BRUCHE.

En 773, Charlemagne donna à l'évêque de Strasbourg, Heddon, un diplôme, par lequel il confirmait l'Église de Strasbourg dans la possession des biens qu'elle avait dans la vallée de la Bruche. Ce diplôme contient les termes de l'abornement de ce bien; or, je vais prouver que les termes de cet abornement ont été la cause de plusieurs erreurs historiques et topographiques, d'autant plus difficiles à redresser, qu'elles se trouvent dans presque tous nos auteurs, statistiques, annuaires et écrits périodiques.

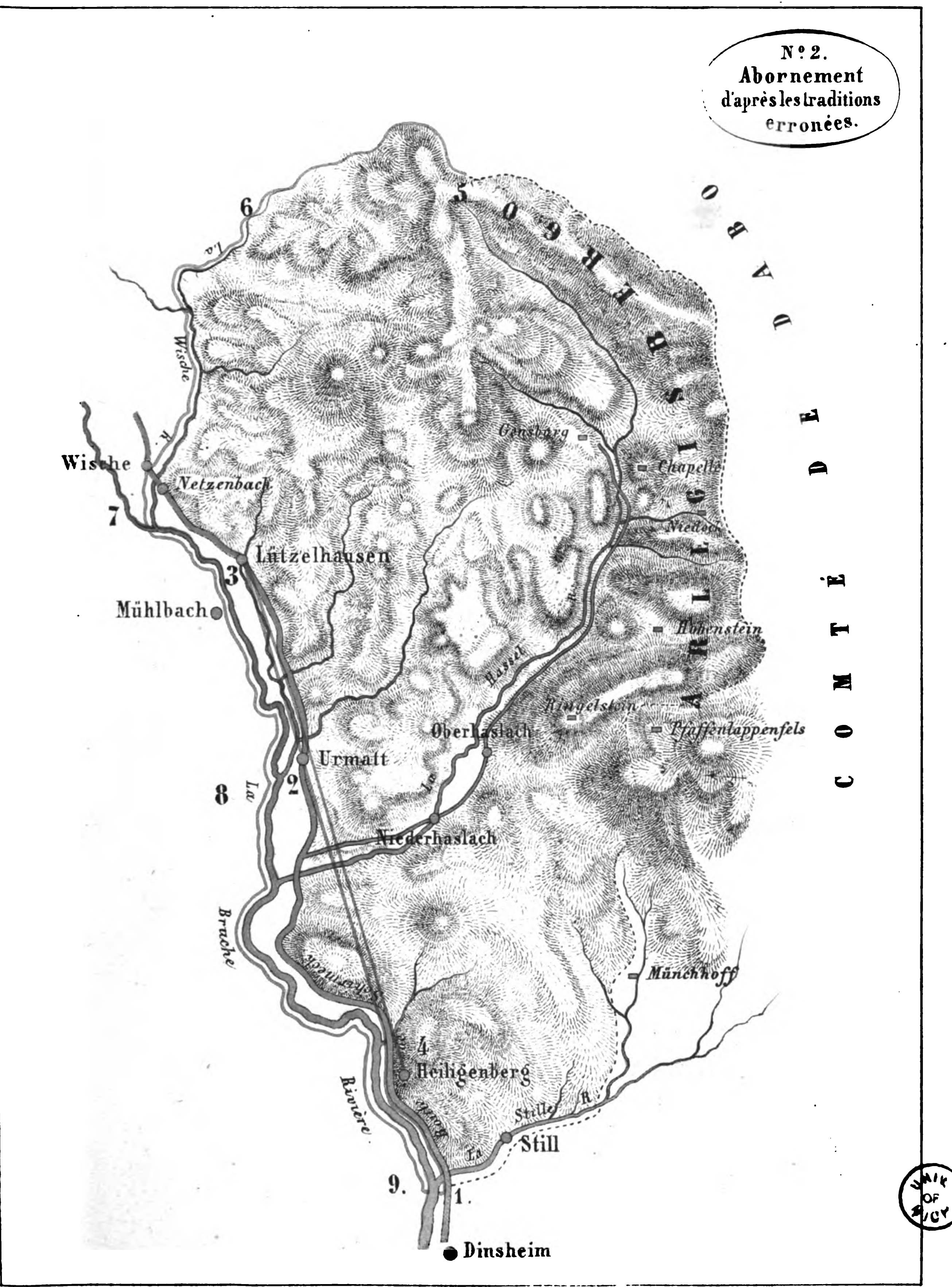
Le diplôme en question se sert de trois noms dans les termes de l'abornement, savoir : *Casa Rummaldi*, *Paphinisnaïda*, *Arlegisbergo*. Ces trois noms ont été rendus par nos écrivains, par : *Urmatt*, *Lützelhouse* ou *Nideck*, et *Heiligenberg*. Or, cette traduction, et les conclusions que les différents auteurs en ont tirées sont fausses de tout point : Urmatt n'est pas *Casa Rummaldi; Arlegisbergo* n'est pas Heiligenberg; *Paphinisnaïda* n'est ni le Nideck, ni Lützelhouse.

Voici le diplôme :

« *Carolus gratia Dei rex Francorum, vir illuster. Illud nobis ad stabilitatem regni nostri, procul dubium in Dei nomine credimus pertinere, si petitiones sacerdotum aut ecclesiarum que nostris fuerint auribus prolate, perducimus ad effectum. Quapropter notum sit omnibus fidelibus nostris presentibus et futuris, quia vir venerabilis Eddo Strazburgensis ecclesiæ Episcopus, que est constructa in honore sancte Dei genitricis semperque Virginis Mariæ, clemenciam regni nostri supplicavit, qualiter quondam locellum nuncupantem Stilla quem a longo tempore per confirmationes regum predicta possidet Ecclesia, et rectores ipsius ecclesiæ predictum locum per loca denominata, id est :* « *per regia strata, que pergit super* « *rivolum, qui dicitur Stilla, super casa Rummaldi, deinde ubi dicitur* « *Paphinisnaida, inde totum montem qui vocatur Arlegisbergo, usque ubi* « *rivolus surgit, qui dicitur Hasla, deinde ubi Wichia surgit, usque quo* « *in Brusca ingreditur, inde iterum per longa Brusca usque dum Stilla*


PARTIE DE LA VALLÉE DE LA BRUCHE C
N° 1.
Abornement réel
d'après le diplôme.
COMTÉ DE DABO
Per regia strata quæ pergit super rivolum qui dicitur Stilla 1
super casa Rummaldi 2
deinde ubi dicitur Paphinisnai da 3
inde per totum montem qui vocatur Arlegisbergo 4
usque ubi rivolus surgit qui dicitur Hasla 5
deinde ubi Wischia surgit 6
usque quo in Brusca ingreditur 7
inde iterum per longa Brusca 8
usque dum Stilla intusin greditur 9
Wische
Netzenbach
Lützelhausen
Mühlbach
Urmatt
Oberhaslach
Niederhaslach
Heiligenberg
Still
Dinsheim
Gensburg
Chapelle
Niedeck
Hohenstein
Ringelstein
Pfaffenlappenfels
Münchhoff
La Bruche
Rivière
Hassel
Stille

PRISE DANS LE DIPLÔME DE CHARLEMAGNE.



« intus ingreditur » ad partem predicte ecclesiæ adquesierunt. Idcirco petiit, ut hoc per nostram auctoritatem denuo pro rei firmitate circa ipsam ecclesiam iterato hoc concedere et confirmare deberemus : cujus petitioni gratanti animo prestitisse et confirmasse et in omnibus concessisse cognoscite. Quapropter hanc preceptionem nostram conscribere jussimus, ut ea omnia superius nominata cum terminis et, finibus, vel appendiciis suis memorata ecclesia ejusque rectores ab hac die in perpetuum habeant, teneant atque possideant; ut nullus ex judiciaria potestate, aut qualibet persona, prefatum Eddonem episcopum, suosque successores, aut agentes de se predictis rebus inquietare, aut contra rationis ordinem vel calumniam generare quoque tempore presumat, sed hoc nostræ auctoritatis donum jure ibi permaneat firmissimo. Et ut hec nostra auctoritas inviolata permaneat, vel nostris et futuris temporibus melius conservetur, manus nostre subscriptionibus subter decrevimus roborare et de anulo nostro subter sigillare.

Signum Caroli gloriosissimi regis, etc.

Niederhaslach, avec sa belle église monumentale, ses magnifiques environs, si riches en monuments et en souvenirs historiques, sera toujours un des points les plus remarquables de l'Alsace. J'y étais à peine arrivé comme curé, que je conçus le désir de recueillir tous les renseignements que l'histoire peut donner sur cet endroit. Mais comme il se trouve que Niederhaslach est l'église-mère d'un certain nombre de villages des environs, je me vis forcé d'élargir le cercle de mes recherches et de faire l'histoire de toute l'ancienne paroisse, dont Niederhaslach était le centre. Cette vaste paroisse comprenait autrefois : Niederhaslach, Still, Heiligenberg, Oberhaslach, Urmatt, Lützelhouse, les châteaux du Ringelstein, du Hohenstein, du Nideck, et un certain nombre de villages qui ne subsistent plus aujourd'hui, tels que Linzingen, près de Still; Schotten, près d'Oberhaslach; Waldersbach, dans la forêt d'Urmatt; Siebenbach, dans la forêt de Still, près du Nideck, dont un cantonnement porte encore le nom; Mosbach, près de Gensbourg, où l'on rencontre encore des traces fréquentes de verreries qui y étaient établies. La grande étendue de cette paroisse ne doit plus étonner, quand on pense au nombreux personnel du couvent, et, plus tard, du chapitre de Niederhaslach, qui était chargé de son administration.

On peut voir, en jetant les yeux sur la carte[1], que cette paroisse comprenait précisément le territoire, dont le diplôme de Charlemagne trace

1. Voir la carte n° 1.

l'abornement. Pour parvenir à mon but et en faire l'historique, j'ai lu tout ce que nos auteurs alsaciens en ont écrit, et, comme j'ai principalement étudié toutes les localités de cette vaste paroisse, j'ai bientôt reconnu, qu'il n'y a pas un seul auteur qui ait connu les environs de Niederhaslach, et qui ait bien compris et traduit les termes de l'abornement, ce qui a été la cause d'une foule d'erreurs de topographie et d'histoire, où les villages ont été confondus, leur position mal indiquée. N'arrive-t-il pas souvent qu'un auteur copie l'autre, sans se donner la peine de vérifier son assertion?

J'aborde la question. Tous nos auteurs, et, sur leur foi, nos annuaires et statistiques, ont traduit *Casa Rummaldi* par Urmatt; *Paphinisnaida* par Lützelhouse ou Nideck; *Arlegisbergo* par Heiligenberg; or, cette traduction est inexacte. Pour le prouver, j'ai employé le moyen le plus simple et le plus naturel. J'ai fait une carte de la contrée en question, et j'ai écrit tout à l'entour, les termes de l'abornement du diplôme, en sorte que chaque terme tombe naturellement sur le point du territoire qu'il désigne. J'invoque ici comme juges, non les auteurs qui se sont trompés, mais les hommes compétents dans la matière, les notaires, les géomètres, arpenteurs, avocats et autres, qui ont si souvent des questions d'abornement à traiter.

Suivons, autour de la carte, les paroles extraites du diplôme, et examinons les points qu'ils indiquent:

N° 1. *Per regia strata quæ pergit super rivolum qui dicitur Stilla.* Sur ce premier point de démarcation, il n'y a pas de doute possible, c'est le point de section où la route royale (l'an 773), aujourd'hui route de Schirmeck, passe sur le ruisseau, la Stille. Mais, en partant de là, les erreurs commencent. J'observe ici deux choses: la première, que nous écrivons de la gauche vers la droite, et que nous devons donc aussi suivre la droite pour chercher les points suivants de l'abornement. Secondement, l'abornement du sud et du couchant a ses points très-bien marqués, ce sont les sources de la Hasel, de la Wiche, le confluent de la Wiche, tout le cours de la Bruche jusqu'à son confluent avec la Stille. Comment a-t-on pu maintenant commettre la faute de prendre les points de démarcation du nord et de les porter aussi du côté du sud? Ne voit-on pas déjà, par la simple inspection de la carte, que les trois points en litige, *Casa Rummaldi*, *Paphinisnaida* et *Arlegisbergo* sont des points de démarcation qui se trouvent évidemment au nord?

N° 2. Je continue: *Super Casa Rummaldi* (sur ou vers les cabanes de Rummalde), second point de démarcation. Ce point coïncide avec le groupe

de maisons, appelé *Münchshof* (cour ou ferme du moine), et répond, sous tous les rapports, au mot *Casa Rummaldi.* La position de ces maisons en carré autour d'une cour commune, avec des vestiges d'une grande porte d'entrée, démontre clairement que cela n'était autrefois qu'une seule cour ou propriété. Son isolement est complet au milieu des forêts, et on n'y arrive que par des sentiers et un mauvais chemin de chariots. En 1525, l'évêque de Strasbourg acheta cette ferme du monastère de Neubourg pour 700 florins avec le lac de Still, situé un peu plus bas, à cause de ses pâturages et de son gibier. Sous l'évêque, prince de Rohan, qui avait entouré d'un mur toutes ces forêts, on avait construit, à quelque distance du Münchshof, dans la forêt, un abri ressemblant à une écurie, dont les rateliers étaient toujours bien garnis de fourrages, pour nourrir le gibier pendant l'hiver. L'origine du Münchshof se perd dans la nuit des temps, et la charte en question nous apprend que son nom, dans le huitième siècle, était *Casa Rummaldi.* L'ancienne tradition nous dit, qu'un solitaire, du nom de Rummald, s'était fixé là et s'y était construit quelques cabanes, qui furent le commencement du Münchshof.

Ceux qui ont interprété *Casa Rummaldi* par Urmatt, ont aussi attribué à ce village toute la tradition qui regarde uniquement le Münchshof. Le nom d'Urmatt semble plutôt venir d'un premier grand défrichement, fait par les moines de Haslach, qui commencèrent par convertir en prairies les bas-fonds de la vallée, ce que le nom allemand *Urmatt* indique (prairie primitive); et sa première population semble n'avoir été qu'un couvent de dames, qui était administré par les prêtres de Haslach. Ce monastère subsista jusqu'en 1302, où il fut transféré à Obersteigen, près de Wangenbourg, dans un couvent abandonné des Frères hospitaliers, que les dames d'Urmatt avaient acheté; c'étaient des Dominicaines.

Enfin on n'a qu'à essayer de tirer une ligne de démarcation par les points indiqués, comme ils se suivent dans le diplôme, dans le sens erroné que je rejette, et on verra bientôt que *Casa Rummaldi* n'est pas Urmatt, mais bien le Münchshof, car le bien resterait sans limites du côté du Nord.

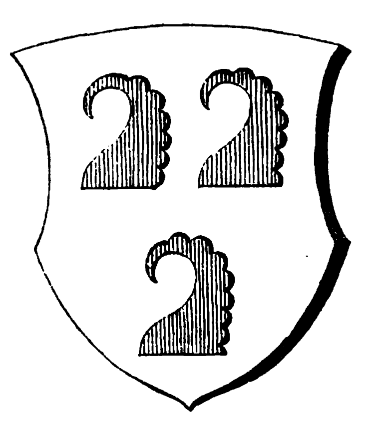
N° 3. Je passe au troisième point de démarcation : « *Deinde ubi dicitur Paphinisnaida,* » puis vers le point qui est dit : Paphinisnaïda.

Cette fois-ci le nom se retrouve encore en partie sur un point du territoire. Sur ma carte, le mot Paphinisnaïda se trouve placé à côté d'un point appelé *Pfaffenlappenfels. Paphinisnaida* n'est rien autre chose qu'un nom allemand qu'on a latinisé, comme cela se pratiquait autrefois; le mot pri-

mitif doit être : *Paphen - Snaïd*, et, plus correct : *Pfaffen - Schnaid*, ou *Schneide.*

La Revue d'Alsace de 1853 (janvier, p. 46) est le seul ouvrage à ma connaissance, qui ait saisi jusqu'ici le sens de ce mot : *Schneid* ou *Snaid* signifie un défrichement, ou une grande coupe de bois. Le mot *Paphen* doit être *Pfaffen*, et indique l'ancienne famille seigneuriale qui était alors, comme on le voit déjà, propriétaire de cette partie des montagnes, la famille des *Pfaffen*, dont le nom se retrouve dans différentes localités de l'Alsace, comme *Pfaffenhofen*, *Pfaffenheim.* Il y avait une seconde famille seigneuriale, dite les *Lappen*, dont le château se trouvait à Kolbsheim. Un mariage entre les Pfaffen et les Lappen a dû produire une troisième famille, dite *Pfaffen-Lappen.* Or, les Pfaffen-Lappen avaient leur château à Still, et leurs propriétés longeaient les propriétés de l'Église de Strasbourg, jusque sur les montagnes à côté du Ringelsberg. Là, un énorme rocher, qui formait la limite la plus avancée du côté du sud, porte encore de nos jours le nom de *Pfaffenlappenfels*, et, à côté, on y monte par un étroit vallon encore appelé *Pfaffenlappenthælele.* C'est donc ce rocher portant encore le nom des premiers propriétaires, qui fait le troisième point de démarcation, qu'on devrait appeler *Pfaffen-Schneid* (coupe [défrichement] de la forêt des Pfaffen), et que le diplôme défigure si bien en le latinisant : *Paphinisnaida.*

ARMOIRIES DES PFAFFENLAPPEN.



Trois cornes rouges dans un champ blanc.

N° 4. *Inde per totum montem qui vocatur Arlegisbergo.* Arlegisberg ne peut être le Heiligenberg moderne, puisque dans la ligne de l'abornement il est situé entre Pfaffen-Schneid et entre la source de la Hasel, deux points reconnus. Mais voyons plutôt pour un moment l'abornement de ce bien, d'après les traditions erronées.[1]

Avant d'expliquer maintenant le nom d'*Arlegisbergo,* je veux d'abord tracer sur cette seconde carte un abornement suivant le sens erroné que tous nos auteurs ont suivi jusqu'à ce jour, et prouver par l'absurde abornement qui en résulterait, que *Arlegisbergo* ne peut pas être Heiligenberg, ni *Casa Rummaldi* Urmatt, ni *Paphinisnaida* Lützelhouse. Je procède comme pour la première carte. Du n° 1, point de section de la route et de

1. Voir la carte n° 2.

la Stille, je tire une ligne sur le n° 2 (*Casa Rummaldi*) qu'on a prétendu être Urmatt; du n° 2 je tire une ligne sur le n° 3 (*Paphinisnaida*), qu'on nous a donné inexactement pour Lützelhouse; du n° 3 la ligne de démarcation nous conduit au n° 4, *Arlegisbergo*, qu'on nous a faussement donné pour Heiligenberg. Il suffit de jeter un coup d'œil sur la carte pour se convaincre de l'absurdité d'un pareil abornement. Voici maintenant une triple ligne d'abornement, car la Bruche est la vraie ligne, comme le diplôme le dit plus loin. Que signifie donc une seconde ligne, de la section de la route par la Stille jusqu'à Urmatt et Lützelhouse? Que signifie une troisième ligne rétrogradant de Lützelhouse sur Heiligenberg? En outre, toute la partie du nord reste sans abornement, et les deux Haslach, avec les vastes forêts, qui étaient autrefois la propriété de nos évêques, tomberaient en dehors du domaine dont Charlemagne et Heddon voulaient assurer la possession à l'Église de Strasbourg. Cette absurdité prouve à ne plus en douter, que, comme j'ai déjà dit, on a par ignorance des lieux, transporté au sud les points de démarcation du nord.

Mais voici une nouvelle impossibilité qui se présente. Après le quatrième point de l'abornement, *Arlegisbergo*, le diplôme passe au cinquième, qui est la source de la Hasel: *usque ubi rivolus surgit qui dicitur Hasla.* Il faut donc que ces deux points se suivent immédiatement, sans intermédiaire. Or, entre Heiligenberg et entre la source de la Hasel il y a trois lieues et même bien plus; quelle direction prendre pour arriver de Heiligenberg à l'origine de la Hasel? Ici il y a scission complète dans la ligne de démarcation, ce qui prouve toujours plus que Heiligenberg n'est pas *Arlegisbergo*, et que ce point se trouve sur l'extrémité du nord, entre Pfaffensneid (*Pfaffenlappenfels*) et la source de la Hasel. Comme la carte, n° 1, prouve sans réplique, qu'*Arlegisbergo* n'est pas Heiligenberg, je continue maintenant à suivre la ligne naturelle d'abornement, et comme je suis au quatrième point de l'abornement, savoir à *Arlegisbergo*, je demande quel est ce nom? Il est nécessaire de bien peser les termes de cette phrase: *Inde per totum montem, qui vocatur Arlegisbergo, usque ubi rivolus surgit qui dicitur Hasla.*

Le diplôme parle ici évidemment d'une montagne, qui commence au point d'abornement précédent, *Paphinisnaida*, et qui s'étend de là jusqu'à la source de la Hasel; cette montagne s'appelle *Arlegisbergo.* Il n'y a pas à s'y tromper: *Arlegisbergo* ne peut être que le Ringelsberg, séparé du Pfaffenlappenfels par un petit vallon. L'orthographe du nom ne m'arrête pas, elle s'accorde avec le reste du diplôme. Il y a cependant à remarquer, qu'en changeant *a* en *n*, il y a les mêmes lettres dans *Arlegis-berg* que

dans *Ringels-berg*, ce qui pourrait facilement indiquer une transposition de lettres par un copiste inexact. Le Ringelsberg présente, du reste, toutes les conditions que le diplôme indique; il est comme la tête d'une longue chaîne de montagnes, qu'il traîne, pour ainsi dire, derrière lui jusqu'à la source de la Hasel, et tout le versant de ces montagnes qui descend dans le vallon de cette rivière est couvert de riches forêts, qui étaient autrefois la propriété de notre évêché. Il est évident que cette chaîne de montagnes était comprise dans l'abornement indiqué par ce diplôme, et est indiqué par ces mots : *inde per totum montem qui dicitur Arlegisbergo.*

N° 5. La preuve la plus convaincante de la justesse des points de démarcation que j'ai indiqués jusqu'ici, est certainement l'exactitude avec laquelle tous les points suivants se rencontrent; ainsi, quoi de plus mathématiquement prouvé que la position de la montagne ou de la chaîne de montagnes dite *Arlegisberg*, puisque le diplôme dit qu'elle s'étend jusqu'à la source de la Hasel, qui fait le cinquième point de l'abornement ? Depuis ce point, il n'y a plus de difficulté.

N° 6. *Deinde ubi Wischia surgit.* La source de la Wiche est le sixième point. Il faut naturellement qu'il y ait eu un certain nombre d'autres points intermédiaires entre ces points principaux, mais ces points principaux nous suffisent pour connaître le contour général de ce territoire.

N° 7. *Usque quo in Brusca ingreditur.* Toute la Wiche forme donc la limite de ces possessions jusqu'à son confluent avec la Bruche, qui est le septième point.

N° 8. *Inde per longa Brusca.* Tout le lit de la Bruche, depuis le confluent de la Wiche, forme le huitième point de démarcation.

N° 9. *Usque dum Stilla intus ingreditur*, jusqu'au confluent de la Stille, qui est le neuvième point. Et ainsi, mon abornement, parce qu'il est vrai, revient par le côté gauche, tout naturellement, au point de départ vers la droite, après avoir fait sans obstacle ni discontinuité le tour de cette antique donation.

Il est donc prouvé :

1° Que *Casa Rummaldi* n'est pas Urmatt, mais le Münchshof;

2° Que *Paphinisnaida* n'est ni Lützelhouse, ni le Nideck, mais le Pfaffenlappenfels;

3° Qu'*Arlegisbergo* n'est pas Heiligenberg, mais le Ringelsberg, avec la chaîne de montagnes, jusqu'à la source de la Hasel.

Il s'ensuit que les noms étant confondus et attribués faussement à des localités qui ne les ont jamais portés, l'histoire de ces endroits est faussée,

puisqu'on en parle comme existant déjà, à une époque où ils n'existaient pas encore. En effet, je ne crains pas d'avancer, que l'origine de ces villages est postérieure au septième et au huitième siècle, ce qui se prouve par tout ce que l'histoire rapporte du pieux solitaire saint Florent, qui fut incontestablement le premier habitant de cette partie de la vallée de la Bruche.

Saint Florent resta ignoré du monde pendant dix ans au moins, et ce n'est qu'après 674, que le hasard le fit découvrir aux chasseurs de Dagobert II. Cette circonstance est une preuve irrécusable de l'absence totale de toute population dans la vallée, car le saint n'aurait pas pu rester inconnu avec ses disciples pendant si longtemps. La vaste donation que ce roi lui fit est une autre preuve. Les villages dont parle l'acte de donation sont les villages situés autour de Marlenheim, ainsi que les biens qu'il donne; quant au couvent que le roi construisit, et quant au saint qui vivait dans la vallée de la Bruche, le diplôme dit qu'ils sont dans la solitude. On voit que les biens, renfermés dans l'abornement de la charte de Charlemagne, sont les mêmes que ceux qui sont donnés par Dagobert II à saint Florent, car les franchises et droits, réclamés par Heddon, sont déjà énoncés dans le diplôme de Dagobert II.

Or, dans la donation de Dagobert II, il n'est parlé d'aucun village existant déjà alors sur le corps de biens donné à saint Florent. Et cependant, si des villages avaient déjà existé au moment de la donation, il aurait fallu en faire une mention détaillée dans le diplôme.

Le septième siècle s'écoula ainsi sans que la solitude des environs du couvent de saint Florent fût troublée. Ce saint ayant été amené à Strasbourg, en 678, pour succéder à saint Arbogaste comme évêque, et ayant fait venir une partie de ses disciples dans cette ville, pour les fixer dans le couvent de Saint-Thomas qu'il venait de construire, la solitude de Haslach, ou plutôt du couvent, car Haslach n'existait pas encore, n'en devint que plus profonde.

Le huitième siècle s'écoula de même sans que l'histoire nous fasse connaître l'existence d'aucun autre endroit que de Still et de ses dépendances. Je rends ici attentif aux termes du diplôme de Charlemagne. Ils nous font pour ainsi dire assister aux premiers grands défrichements opérés dans les environs du couvent de Saint-Florent, et nous voyons que ces défrichements viennent du dehors. Still y est appelé *locellum,* un tout petit endroit. A côté de Still, le deuxième point d'abornement, *Casa Rummaldi,* la même tradition qui dit que Rummalde était un solitaire qui s'établit là, dit aussi que c'était un homme qui faisait un commerce de charbons et de cendres; il pouvait être l'un et l'autre, solitaire par sa position, et marchand de

cendres par métier. A côté de ces cabanes, qui furent l'origine du Mœnchshof, est le troisième point, Pfaffenschneid (défrichement des Pfaffen). Tout cela coïncide parfaitement et nous montre une contrée que l'on commence à défricher : la petitesse du premier endroit, Still; le défrichement des Pfaffen; le commerce de cendres et de charbons dans les cabanes de Rummalde, tout cela se groupe naturellement autour de ce point.

La charte ne fait aucune mention des autres endroits situés aujourd'hui sur le territoire de la donation, et elle en aurait certainement parlé s'ils avaient existé. Le village de Still porte encore une trace de sa haute antiquité, dans les parties inférieures de la tour de l'église actuelle. Cette tour est du style roman et remonte à l'époque des églises de Mutzig et de Dorlisheim, qui remontent au moins au commencement du XIe siècle. Comme cette église était renfermée autrefois dans l'enceinte du château des seigneurs de Still, dont probablement elle formait autrefois la chapelle, il paraît que leur origine est simultanée.

L'événement qui a contribué le plus au défrichement de la vallée, et à l'établissement des villages, formant l'ancienne paroisse de Haslach, est sans contredit la translation du corps de saint Florent, qui eut lieu, en 810, par les soins de Rachion, évêque de Strasbourg. A la suite d'une révélation, l'évêque fit enlever le corps de saint Florent, de l'église de Saint-Thomas, où il avait été enterré, et le fit porter publiquement à Haslach, où il l'accompagna lui-même. Il l'enterra dans l'église du couvent et demanda à y trouver également sa sépulture après sa mort, ce qui eut lieu. On voit son tombeau sous la niche, qui renferme les restes de saint Florent.

Depuis ce moment l'aspect de cette contrée changea. Les milliers de pèlerins qui jusqu'ici avaient visité le tombeau du saint, à l'église de Saint-Thomas à Strasbourg, vinrent affluer à Haslach, qui devint le rendez-vous de toute l'Alsace et de la Lorraine. Haslach commença à se former par deux groupes distincts; l'un, près du couvent, fut Niederhaslach; l'autre, près de la place où se trouvait la cabane dans laquelle le saint avait vécu, fut appelé plus tard Oberhaslach. Jusqu'ici, c'est-à-dire jusqu'au neuvième siècle, il n'y a aucune trace, aucune mention, ni de Heiligenberg, ni de Lützelhouse, ni d'Urmatt.

Voici maintenant, au sujet de Heiligenberg, tout ce que l'histoire me permet d'en croire et d'en dire. En 1295, l'évêque Conrad de Lichtenberg fait mention d'une chapelle avec un autel de la sainte croix, sise sur le Heiligenberg. Il ne dit pas : sise dans le village de Heiligenberg, mais, sise sur le Heiligenberg. Or, il fit de cette chapelle une prébende, qu'il réunit au chapitre de Haslach avec les biens attachés à cette chapelle, ce qui laisse

fortement supposer qu'il n'y avait pas encore de village du nom de Heiligenberg au treizième siècle, car on ne comprend pas comment l'évêque aurait pu distraire du village sa chapelle et ses revenus, pour donner le tout au chapitre de Haslach; aussi l'expression « sise sur le Heiligenberg, » exclut presque l'idée d'un village. Cette chapelle était peut-être une simple chapelle de pèlerinage, dépendante de Still, dont elle dut suivre la destinée, et qui avait été réunie au chapitre de Haslach cinq ans auparavant, en 1290.

On n'a qu'à bien considérer les rochers sur lesquels s'élève le village actuel de Heiligenberg, et l'on comprendra facilement que cette position est toute militaire, et qu'elle n'a pas pu être choisie pour demeure, par une colonie agricole, qui se serait plutôt établie au pied de la montagne, aux bords de la Bruche, que sur un rocher qui n'offrait pas d'eau pour abreuver le bétail. C'est probablement le château qui s'élevait autrefois sur ce rocher qui donna naissance au village formé autour de lui. Du reste, jusqu'en 1753, Heiligenberg n'avait jamais eu d'église paroîssiale; les fidèles assistaient aux offices dans l'ancienne chapelle du château. L'époque de l'origine du château se confond donc avec celle de l'origine du village.

Or, quelle est l'époque probable de la construction du château de Heiligenberg? Malgré tout ce que divers auteurs ont dit de la haute antiquité de cette localité, je ne puis souscrire à leurs opinions. Ce n'est qu'en 1373 que le comte de Salm vendit la vallée de la Bruche à Jean d'Ochsenstein, qui eut pour associés dans cette acquisition, Nicolas Greenstein et Nicolas Richter dit Dutschman. Depuis ce moment, les Ochsenstein devinrent les avoués de la vallée, et depuis lors seulement nous trouvons qu'ils avaient fixé leur séjour à Heiligenberg. Avant eux il n'y a nulle mention d'un château. C'est donc au quatorzième siècle seulement que le château de Heiligenberg fut construit par les Ochsenstein, d'après tout ce que nous pouvons en savoir par l'histoire.

Voici un indice de plus de ce que je viens de dire. Quoique la vallée fût vendue et revendue plusieurs fois par des sous-ventes et sous-engagements, l'évêque en resta cependant toujours le seigneur direct, et les copropriétaires de la vallée demeurèrent ses vassaux. Sous ce rapport l'évêque avait toujours le droit de veiller sur la vallée et de la mettre en état de résister au coup de main d'un ennemi entreprenant. En 1374 éclata une guerre entre l'évêque Frédéric II de Blankenheim et les différents seigneurs de la vallée de la Bruche, et en voici la cause. L'évêque avait fait des dépenses énormes en frais de fortifications, dans beaucoup de localités. Il paraît qu'il avait engagé ses vassaux à construire, chacun de sa propre bourse, avec promesse de les rembourser plus tard. Mais quand le terme du paye-

ment fut arrivé, et que l'évêque ne put pas satisfaire à ses engagements, les seigneurs, craignant de perdre leurs capitaux engagés, s'armèrent et firent à l'évêque une guerre de pillage de ses propriétés, pour se faire payer de force. C'est principalement dans la vallée de la Bruche que se fit cette guerre, et l'évêque, forcé par ses vassaux, conclut avec eux la paix en 1380, au château de Schirmeck, et comme principale clause de la conclusion de cette paix, il reconnut ses dettes envers Jean d'Ochsenstein et Nicolas Richter, le premier, seigneur du château de Heiligenberg, et le second, seigneur du château de Schirmeck. Les autres seigneurs de la vallée étaient aussi ligués avec eux, jusqu'en 1393, où ils renouvelèrent leur ligue offensive et défensive dans un nouveau traité passé au château de Nideck, à l'occasion de la démission donnée par le même évêque, qui fut transféré au siége épiscopal d'Utrecht.

Il me semble que l'époque de la construction du château de Heiligenberg et de celui de Schirmeck est ainsi assez exactement indiquée, puisque nous voyons ici une guerre s'élever à cause du payement des dépenses occasionnées par la construction de ces fortifications. Celui de Schirmeck ne paraît même pas encore avoir été achevé, puisqu'en 1413 les Hohenstein firent de nouvelles dépenses pour finir les constructions.

J'ai fixé à peu près, d'après les renseignements les plus formels que l'histoire nous en laisse, l'âge de Still, de Niederhaslach, d'Oberhaslach de Heiligenberg; restent encore Urmatt et Lützelhouse. Quant à Urmatt, son origine est mentionnée brièvement à la page 11 de ce mémoire. Tout ce que l'histoire en sait, c'est qu'en 1303 il y avait là un couvent de religieuses dominicaines, qui, cette même année, fut abandonné, les religieuses ayant transféré leur communauté dans un couvent d'Obersteigen, qu'elles avaient acheté des frères hospitaliers. L'ordre religieux de saint Dominique n'ayant été approuvé qu'en 1216 par le pape Honorius III, il ne peut pas y avoir eu de couvent de Dominicaines avant cette année, ni de village du nom d'Urmatt, car je regarde le couvent comme l'origine du village, et voici pourquoi.

Le territoire sur lequel ce couvent de Dominicaines fut établi, étant compris dans le territoire donné par la charte royale à l'évêché de Strasbourg, personne n'a pu s'y fixer, ni y avoir de propriété, que par l'effet du consentement de l'évêque et en vertu d'un contrat quelconque passé avec l'évêché. Or, comme ce n'est qu'en vertu d'une cession ou d'un contrat quelconque passé avec l'évêché, que ce couvent a pu être fondé, il s'ensuit qu'il n'y avait pas encore de village et que tous ces terrains n'avaient pas encore d'autres propriétaires. On sait du reste qu'à cette époque on

construisait ces couvents dans des solitudes, souvent même presque inaccessibles. Il est donc arrivé ici ce qui est arrivé à Niederhaslach et dans beaucoup d'autres localités : le couvent a donné naissance au village d'Urmatt.

Voici, d'après les renseignements pris, quelle était la position de ce monastère. Il occupait tout l'emplacement du cimetière et de l'église actuels, de l'auberge de la Croix et des autres maisons qui forment de ce côté l'entrée du village; la chapelle du couvent était bâtie sur l'emplacement qu'occupe aujourd'hui la grande route. Le puits qui subsiste encore, entre la route et le cimetière, était renfermé dans la chapelle même. Il était alors le but d'un pèlerinage fréquenté; on emportait de son eau, que l'on employait contre différentes maladies. En démolissant la chapelle, les habitants ont laissé subsister le puits, qui fournit encore l'eau à une partie du village et est le plus ancien monument d'Urmatt.

Reste encore Lützelhausen. Sur ce village, l'histoire ne dit absolument rien qui pût servir à indiquer, même d'une manière vague, l'époque de son origine. Ma démonstration dans la ligne de l'abornement, aux pages 9 et suivantes, prouve suffisamment qu'il ne peut pas être le Paphinisnaida du diplôme de Charlemagne. Ce que nous savons, c'est que ce village a été dépendant de Haslach, dont il était une filiale et plus tard une collature. Il faut donc admettre que l'église-mère étant toujours plus ancienne que la filiale, Lützelhouse ne peut être que bien postérieure à Haslach. J'ai peine à admettre les conclusions que l'on tire de son nom, *lützel*, petite et *house,* demeure. Je pense que le nom indique plutôt qu'il vient de la famille seigneuriale, de laquelle vient *Lützelstein* et *Lützelbourg.* Ce village semble avoir été, au commencement, une maison de chasse ou de campagne, de quelque membre des familles de Dagsbourg ou de Lützelstein, qui avaient de tout temps des vastes propriétés dans cette vallée. Or, sous ce rapport encore, le village ne peut remonter que vers le dixième siècle, car le plus ancien membre de la famille des Lützelstein, savoir, Conrad de Lützelstein, n'a vécu qu'en 938.

Après tout ce que je viens de dire sur l'âge des villages compris dans les limites fixées par l'abornement de la charte de Charlemagne, je rapporte en dernier lieu un argument général, tiré de la donation que fit aux sept communes de la vallée, l'évêque Jean II de Lichtenberg.

Cet évêque occupa le siége épiscopal depuis 1353 jusqu'en 1366; il est donc de la seconde moitié du quatorzième siècle. Sa mémoire devint immortelle dans notre vallée par le don magnanime qu'il fit aux sept villages alors existants dans la vallée antérieure. Ces villages sont : Niederhaslach,

Oberhaslach, Still, Urmatt, Lützelhausen, Heiligenberg et Dinsheim. Il partagea entre ces villages les immenses forêts que l'évêché possédait sur le territoire de la donation de Dagobert II, donation confirmée par le diplôme de Charlemagne, et céda à chaque commune sa part de forêt en toute propriété, à tout jamais.

Cet acte de donation doit nous rendre attentifs à plusieurs points, qui jettent quelque lumière sur la question que je traite.

Premièrement. Cette donation montre que ces villages avaient été très-peu importants jusqu'à cette époque, puisqu'ils étaient encore sans aucun bien communal, c'est-à-dire à peu près sans ressources. Par cette donation épiscopale, les communes ont été en quelque sorte constituées, fondées; auparavant ce n'était qu'une réunion de quelques métairies; mais depuis ce moment c'est une société unie par le lien d'un intérêt commun.

Secondement. Les plaines fertiles de l'Alsace avaient beaucoup plus d'attraits pour les nouvelles populations qui venaient s'y fixer, que nos froides et humides vallées, qui ne sont toujours que d'un produit fort médiocre, en comparaison de la plaine. Aussi nous savons, par bien des exemples, qu'il a fallu la concession de bien des avantages, pour attirer des habitants dans la plupart des vallées de nos montagnes, que les seigneurs, les évêques, les abbés, ont voulu défricher et peupler. Il est évident que la population des villages en question a été très-faible au treizième et au quatorzième siècle, puisque l'évêque, pour attirer du monde dans ces vallées, donna toutes ces magnifiques forêts aux communes naissantes, afin de procurer à ceux qui voudraient s'y établir, un bien-être qui leur fît oublier la plaine.

Enfin, *troisièmement*, la donation de l'évêque Jean II de Lichtenberg nous renseigne parfaitement sur la ligne de démarcation du diplôme de Charlemagne. En effet, les vastes forêts que cet évêque donna à ces communes, sont précisément le bien dont parle le diplôme de Charlemagne, l'abornement est encore le même; en suivant donc aujourd'hui, depuis la source de la Hasel jusque vers le Pfaffenlappenfels, la limite extérieure de ces forêts, maintenant communales, on a la limite exacte de l'ancienne donation royale. Cette ligne reste sur les hauteurs que le diplôme indique par ces mots : « *Inde per totum montem qui vocatur Arlegisbergo, usque ubi rivolus surgit qui dicitur Hasla,* » dont j'ai parlé aux pages 12 et suivantes, ligne qui faisait autrefois la frontière du comté de Dabo. Ceci prouve une fois de plus que l'abornement que j'indique à la page 9 et suivantes, est le vrai abornement primitif, qui subsiste encore de nos jours sur la lisière des forêts communales.

Peu après cette donation, l'évêque vendit la vallée de la Bruche à Jean, comte de Salm, avec droit de rachat. Mais il paraît qu'avant cette vente et avant la donation faite aux communes, l'évêque, ou le chapitre de la cathédrale, ont encore fait le défrichement qui porte aujourd'hui le nom de Gensburg et qui s'appelait alors Genrès-burn, peut-être pour conserver un dernier pied-à-terre au milieu de ces anciennes propriétés, qu'on abandonnait si généreusement pour le bien des communes. L'histoire ne nous apprend rien sur cette belle solitude du Gensburg, qui est incontestablement une des beautés de nos montagnes. Cependant, il y a des traces de ruines qui attestent que le Gensburg a été habité dans d'anciens temps. Au-dessus des derniers restes d'une chapelle, sur le bord de la Hasel, on voit éparses sur le sol, des pierres taillées, qui proviennent indubitablement d'une construction très-solide, comme celle d'un château qui se trouvait sur cet emplacement.

Voici ce que j'ai pu savoir au sujet des ruines de l'ancienne chapelle qui se trouve là. En 1855, M. Nœttinger, propriétaire actuel du Gensburg, fit enlever le déblai qui couvrait cette chapelle. Les fondations étant mises à découvert, la forme de la chapelle se dessina nettement par un mur de contour d'une élévation suffisante pour reconnaître sa construction. Elle a un dallage irrégulier et détérioré par le temps. Elle présente deux parties distinctes : la nef, premièrement, qui a cinq mètres cinquante-six centimètres de longueur et cinq mètres douze centimètres de largeur; secondement, un petit chœur carré de 1^{m},90 de profondeur et 2^{m},05 de largeur.

Parmi les différents objets trouvés dans le déblai, il y a surtout deux fragments de pierres qui méritent de fixer l'attention de l'antiquaire et qui peuvent peut-être aider à fixer approximativement l'époque de la construction de cette chapelle. Les deux fragments contiennent chacun un bout de sculpture, et rapprochés ensemble on voit que c'est un cygne. On reconnaît facilement que les deux pierres forment à peu près le quart d'un écusson d'armoiries partagé en quatre par une ligne en croix, dont les deux fragments en question présentent encore une partie.

Or, l'évêque Jean II, seigneur de Lichtenberg, avait un cygne dans ses armoiries. Avant lui, nous avions déjà deux évêques de la même famille. Frédéric Ier de Lichtenberg, qui fut évêque depuis 1299 à 1307, et Conrad III de Lichtenberg, qui régna depuis 1274 à 1299; ils étaient deux frères. Jean II, dont il est question ici, a régné, comme je l'ai déjà dit, depuis 1353 jusqu'à 1366. Les restes des armoiries de Lichtenberg trouvés dans cette chapelle nous apprennent donc qu'elle a été bâtie par l'un de ces trois évêques, ainsi entre les années 1274 et 1366, donc, à la fin du

treizième, ou au milieu du quatorzième siècle. Le dernier des Lichtenberg me paraît mériter la préférence, car, comme c'est lui qui est le donateur de la forêt, nous reconnaissons que c'est aussi lui qui s'est réservé le Gensburg et qui s'y est ménagé un pied-à-terre. La petite chapelle, avec ses armoiries des Lichtenberg, outre qu'elle fut bâtie pour servir d'église aux habitants dispersés de ces montagnes, servait donc aussi, soit à l'évêque lui-même, soit aux membres du grand-chapitre de Strasbourg, qui voulaient passer quelques belles journées à leur ferme au château du Gensbourg. En tout cas, ces ruines rappellent l'époque de la donation de ces forêts aux sept communes et viennent d'un Lichtenberg.

Aujourd'hui, à quelques pas de cette ancienne chapelle en ruines, s'élève une nouvelle chapelle romane, bâtie en 1856 par M. Nœttinger. Son aspect est charmant au milieu de cette solitude, qui s'embellit tous les jours davantage par de gracieuses constructions.

Je termine mon mémoire, trop long sans doute, et je tire les conclusions suivantes de tout ce que j'ai dit :

I. Les termes de l'abornement du diplôme de Charlemagne, accordé à l'évêque Heddon en 773, ont été mal compris et mal rendus, jusqu'à ce jour ;

II. *Casa Rummaldi* n'est pas *Urmatt; Arlegisbergo* n'est pas *Heiligenberg ; Paphinisnaïda* n'est ni *Lützelhouse*, ni le *Nideck ;*

III. *Casa Rummaldi* est le *Münchs-hof ;*

IV. *Paphinisnaïda* est le *Pfaffenlappenfels ;*

V. *Alegisbergo* est la hauteur qui s'étend depuis le Ringelsberg jusqu'à la source de la Hasel ;

VI. Les villages d'Urmatt, de Heiligenberg, de Lützelhouse, n'ont pas encore existé en 773, où cette charte fut donnée ;

VII. Heiligenberg ne remonte qu'au treizième siècle, époque de l'origine de son château ;

VIII. Urmatt ne date que du commencement du treizième siècle, époque de l'origine de son couvent ;

IX. Sur Lützelhouse il n'y a aucune donnée historique.

J. Kramer,
curé de Niederhaslach.

LA PIERRE TOMBALE

D'ULRICH DE RATHSAMHAUSEN ET DE MARIE D'ANDLAU

DANS L'ÉGLISE DE FÉNÉTRANGE.

L'histoire d'Alsace est représentée dans l'ancienne collégiale de Fénétrange (Meurthe), par les noms de Rathsamhausen et d'Andlau, que les ruines si pittoresques des châteaux des Vosges ont rendu plus populaires que les récits des chroniqueurs. Ces noms figurent sur une pierre tombale de deux mètres de hauteur sur $0^m,95$, encastrée dans le mur occidental à côté d'un pilier, à l'entrée de la chapelle de Landsberg, autrefois affectée à la sépulture des seigneurs du lieu. Ce monument, d'une grande sobriété d'ornementation, n'a été épargné ni par le marteau du vandalisme ni par le badigeon; il consiste en une arcade en plein cintre dans les tympans de laquelle sont des fleurons assez finement fouillés. Cette arcade renferme un panneau couvert d'une inscription en caractères gothiques et au-dessous des armoiries dont on ne distingue plus qu'un heaume. Suivant l'inscription: *l'an du Seigneur 1543, le 8 février, mourut le noble et honorable Ulrich de Rathsamhausen zum Stein, seigneur de Fénétrange, et Marie, née d'Andlau, son épouse, mourut le 22 octobre... 1534...*[1]

Le buste des deux personnages se dessine dans l'enfoncement de l'arcade; leurs mains sont jointes sur la poitrine et leurs coudes appuyés sur la tablette du panneau de l'inscription. Les figures, les mains et une partie de l'inscription ont été mutilées. Ulrich, dont les cheveux et la barbe sont à la François Ier, est recouvert de son armure; sa tête et ses mains sont

1. Anno dmī - 1543 - den 8 februari
S..rb der Edel und Erenvest
Ulrich von Radzenhusen ❀
Zum Stein herr zw Vinstingē
Und Maria geborne vō Andlaw
sein z..iche Hausfraw dy starb
den 22 Octobris 1534
. . . .
. . . .

nues. Marie d'Andlau, placée à sa gauche, est revêtue de vêtements amples d'un goût sévère; un long voile flotte derrière ses épaules; une large fraise entoure son col; ils sont à demi-tournés l'un vers l'autre et séparés par une colonnette dont on ne voit que la partie supérieure, ornée d'un chapiteau qui soutient la retombée de deux petites arcades, comprises sous la grande et formant dans l'intrados de celle-ci un arc ogival. Sur l'intrados on lit cette prière tirée des litanies : O HER[R] IESU CHRISTE ERBARM DICH VBER VNS.

On sait que les Rathsamhausen se divisèrent en cinq branches. Celle zum Stein, ou de la Roche, qui possédait de nombreux fiefs en Alsace, et dans la vallée de la Sarre une partie de la baronie de Fénétrange, est très-rarement mentionnée dans les archives de la Meurthe; ce qui nous permet de reproduire les quelques documents qui concernent cette famille illustre.

Le premier de ces documents est une note en allemand, transcrite en marge d'un titre de Fondation et que l'on peut ainsi traduire : « Le Beyer de Bopart a eu en mariage Blanchefleur, née de Fénétrange de Brackenkopf. Il a une fille. Celle-là en prend un; elle en prend un. (?) Les Rathsamhausen ont à leur tour marié une fille à Sébastien de Landsberg. Martzloff Léonard (de Landsberg) abandonna sa part de la Seigneurie de Fénétrange. Il vivait encore en 1567[1]. »

A la fin du XV[e] siècle, la lignée masculine des Fénétrange, anciens seigneurs de nom et d'armes, s'était éteinte; aujourd'hui tout ce qui peut rappeler le souvenir des Beyer de Bopart à Fénétrange a disparu; la maison des Landsberg a été démolie en 1858[2], et des Rathsamhausen on ne retrouve que la pierre tombale que nous venons de décrire. Si nous parcourons les archives communales, nous rencontrons le nom d'Ulrich perdu au milieu d'un vaste registre de comptes, pour l'année 1665, où il ne figure qu'à titre de propriétaire d'un cens de 71 gulden, qui avait été établi sur le vieux moulin de Postroff et était tombé en partage aux rhingraves de la branche de Kyrbourg.[3]

Il nous reste à signaler des particularités beaucoup plus intéressantes, qui nous ont été révélées par des documents puisés au Trésor des Chartes de Nancy, dans les archives départementales[4] : Ulrich de Rathsamhausen apparaît au milieu des troubles qui, suivant l'expression d'un historien

1. Voy. Trésor des chartes. Collégiale de Fénétrange. 135.

2. Voy. la notice sur la maison dite de Landsberg, que nous avons publiée dans la Société d'archéologie lorraine en 1860.

3. Voy. Archives communales de Fénétrange. CC. 1.

4. Voy. Trésor des chartes. B. 780.

Louis Benoit fec. 1861

Lith. Ve Berger-Levrault & Fils à Strasbourg.

Pierre tombale d'Ulrich de Rathsamhausen et de Marie d'Andlau
dans l'église de Fénétrange, 1861.

moderne, marquèrent d'une mare de sang l'année 1525 et furent connus en Lorraine sous le nom de guerre des rustauds. Lorsque le duc Antoine eut refoulé les tentatives des bandes de paysans qui, après être sorties de la Souabe, se jetèrent en Alsace, forcèrent Saverne, firent irruption en Lorraine et menacèrent la civilisation tout entière, une enquête judiciaire amena devant les commissaires du duc, non-seulement ceux de ses sujets qui avaient pris part à la révolte, mais aussi ceux des rhingraves, des comtes de Nassau, de Créhanges, de Bitche, de Salm, des seigneurs de Héranges, de Sareick, de Fénétrange, etc. Parmi ces seigneurs, un seul, Ulrich de Rathsamhausen, vint s'interposer entre les agents du duc et les prévôts, maires et habitants du bailliage d'Allemagne, soit qu'il ait cru devoir obéir à un sentiment de commisération pour ses vassaux, soit qu'une circonstance fortuite l'ait retenu à Fénétrange lors du passage des commissaires, qui avaient ordre de poursuivre même ceux qui n'étaient pas sujets lorrains. Voici quel fut le résultat de cette enquête, signée par Jehan de Helmestat, capitaine de Hombourg, et par Jacob Bermeringer, prévôt de Château-Salins; les noms de ces deux commissaires n'ont pas été altérés, mais celui d'Ulrich y a été si complétement francisé, qu'au premier abord il est assez difficile à reconnaître.

Fénestranges.

« Ourry de la Rouche, Seigneur en partie dudit lieu, soustient par sere-
« ment que toute sa part de la Seigneurie dudit Fénestranges, il a pardus
« six homes, et en y a deux des mors; lesquels six en sont allés par me-
« nasses et par la requeste des paysans de l'office de Dieuze. Et dit ledit
« seigneur, qu'il a print tous les bastons de ses subjectz et qu'il avoit desja
« pugny lesdits quatre homes, en sorte qu'il espère qu'ils feront comme
« bons et loyalz subjectz. »

Quant à la compagne d'Ulrich de Rathsamhausen, les archives de la Meurthe sont encore moins explicites et son nom ne nous est connu que par le bas-relief, qui fait l'objet de la présente notice.

LOUIS BENOIT.

RECHERCHES
SUR L'ANCIENNE CONSTITUTION DE LA COMMUNE
A COLMAR.

A MONSIEUR IGNACE CHAUFFOUR.

Utinam patrono dignum !

La constitution de la commune à Colmar, telle qu'elle a subsisté jusqu'à l'époque de la domination française, remonte au XIVe siècle. Elle est l'œuvre collective des corps de métiers et des empereurs; elle sortit d'une situation qui mit plus d'une fois en péril l'existence même de la cité. Il peut y avoir quelque intérêt à rechercher comment de la confusion de la plus affreuse anarchie, trois ou quatre générations de plébéiens ont su tirer l'ordre et la sécurité dont leur travail avait besoin.

Origine de Colmar. Il suffira de rappeler ici en quelques mots l'origine de Colmar. L'épisode des deux bâtards sortis de son gynécée, raconté par le Moine de Saint-Gall, dans sa vie de Charlemagne[1], est le premier texte où nous rencontrons le nom qui fut depuis celui de notre cité.

En 823, Louis le Débonnaire détacha de son fisc de Colmar une section de forêt au profit de l'abbaye de Munster, au val de Saint-Grégoire.[2]

En 865, un certain Richinus fit don à la même abbaye d'une manse avec les bâtiments, terres, champs, prés, vignes, forêts, cours d'eau qui en dépendaient, situés dans la *villa* et la marche de Colmar.[3]

En 903, le comte Luitfrid et ses fils, Huntfrid, Luitfrid et Hugues, firent don à l'abbaye de Saint-Trudpert, dans la Forêt-Noire, d'une autre manse également située à Colmar.[4]

D'après ce petit nombre de faits, il paraît que sous les rois de la seconde race, Colmar était une de ces fermes appartenant au fisc, dont l'exploitation et l'administration tenaient si fort à cœur à Charlemagne, que de la ferme dépendait un certain nombre de manses dont les tenanciers pou-

1. *Gesta Karoli magni, lib. II, apud Pertz. scriptor.*, t. II, p. 749.
2. Schœpflin, *Als. diplom.*, t. I, p. 69.
3. *Ibidem*, p. 474.
4. *Ibidem*, p. 101.

vaient disposer en toute propriété, même avant le capitulaire de Kiersi, de 877. Si on en juge par les antiquités trouvées à diverses reprises sur le territoire de Colmar, par des sépultures où se rencontrent simultanément les deux méthodes d'incinération et d'ensevelissement, il est permis de faire remonter ces établissements jusqu'à l'époque romaine. Tout porte à croire que les derniers empereurs dont l'autorité s'exerça dans cette partie des Gaules, y introduisirent des Francs ou des Burgondes à titre de soldats bénéficiaires, et le nom de *hube*, traduction fort peu équivoque du latin *caput*, et qui se retrouve d'une part dans l'un des titres que je viens de citer, d'autre part dans la désignation de plusieurs cantons de la banlieue de Colmar, indique manifestement un partage de terres fait selon les principes du cadastre romain, entre des populations d'origine germanique.[1]

Une sentence de l'empereur Frédéric II, rendue à Colmar le 3 des nones d'octobre (5 octobre) 1185, eut pour témoins, entre autres, Dietrich de Girsberg et ses frères, Charles d'Eguisheim, Algot de Turkheim, Rodolphe, Nordewin, Immon et Burcard, chevaliers de Colmar[2]. Ce sont les premiers représentants de cette noblesse qui fut un si grand obstacle au développement de la commune.

L'érection de Colmar en cité est l'œuvre de Wolfhell, prévôt de Haguenau, qui entoura de murs le groupe principal des habitations et rendit possible une agglomération de plébéiens en dehors des manoirs fortifiés des successeurs des premiers tenanciers barbares. Une vente de communaux, faite en l'année 1214 par les bourgeois de Colmar à l'abbaye de Pæris, de l'ordre de Cîteaux, fut sans doute déterminée par la nécessité de créer des ressources pour cette entreprise. Cet acte, le plus ancien que l'on connaisse au nom de la commune, ne mentionne cependant pas une administration proprement dite. La vente se fait simplement par Louis, André, Ehrenfrid de Girsberg, sept autres chevaliers et huit bourgeois, agissant au nom du reste de la communauté[3]. Est-ce aller trop loin que de

Colmar ville.

1. M. Baudi di Vesme, cité par M. Ed. Laboulaye, a prouvé dans un mémoire sur les impôts de la Gaule, que le mot *capita* désigne des unités cadastrales, des lots de terre d'inégale étendue, mais d'une valeur ou d'un revenu uniforme. (*Journal des débats* du 14 octobre 1860.)

2. *Als. diplom.*, t. I, p. 234.

3. .... « *Nos burgenses columbarienses, videlicet Lodowicus, Andreas, Erenfridus de Girisperch, Waltherus iuvenis, Waltherus Kurzo et frater eius Wernerus, Henricus de Scovnowe, Rodolfus diues, Diethmarus, Conradus de Phaffenheim, milites; Waltherus, Waltherus Thelonearij, Rodolfus Zukeshach, Rodolfus Hauenblast, Conradus de Lapide, Sifridus Haltferme, Rodolfus de Appenwilre, Waltherus Buoellin, burgenses, et per nos alij in columbariensium* (sic) *manentes.* »....... (Original aux archives du Haut-Rhin, fonds de Pæris.)

conclure de la participation des plébéiens à un acte de ce genre, qu'ils étaient dès cette époque admis à la jouissance des biens communaux ?

Cette vente fut approuvée la même année par l'empereur Frédéric II, sur la demande des religieux de Pæris. Ce diplôme, daté de Bâle, se borne à parler de l'aliénation d'une partie de communal faite par les bourgeois de Colmar, du consentement des prévôts de l'église de Constance et de l'abbaye de Payerne, au diocèse de Lausanne[1]. On sait que l'église de Constance et l'abbaye de Payerne étaient devenues à Colmar les ayants droit de l'ancien fisc royal.

Dans une transaction du mois de juillet 1226, entre la nouvelle cité et l'abbaye de Payerne, la commune se trouve représentée par un conseil, dont les membres (*consules*), au nombre de douze, siégeant en justice sous la présidence de Walther de Sigolzheim, sont désignés nominativement. Plusieurs d'entre eux appartiennent à des familles nobles de la haute Alsace[2]. Il est permis de voir dans ce conseil et dans son chef la forme primitive de l'administration et de la justice communales. Nous retrouverons plusieurs fois encore, dans le courant de ce siècle, le même nombre de conseillers, et il me paraît certain que leur président n'est autre que le prévôt. J'ai sous les yeux un titre qui ne laisse aucun doute sur ce point. En 1233, le prévôt de Haguenau, désigné seulement par l'initiale W. (Wolfhell?), sur la demande des religieux de Pæris, confirma une donation de certaines vignes, faite en leur faveur et pour le salut de son âme, par Walther, jadis prévôt de Colmar, qui ne peut être que ce Walther de Sigolzheim, mentionné dans la transaction de 1226.[3]

1. .... « *A burgensibus columbariensibus emerunt.* ».... (Original aux arch. du Haut-Rhin) Ce diplôme, de même que l'acte de vente, n'a d'autre date que le millésime.

2. « *Hanc compositionem nos consules, ego Lvdovicvs de Thainchein, ego Ginseler milites, ego Henricus comes Salmorum, ego Otho de Wetthelshein, ego Conradus Bulstrich, ego Wolmarus filius Christiani, ego Fridericus Tichman, ego Hechardus de Herinchein, ego Hoso de Sontowe, ego Siguebertus, ego Waltherus de Capella, ego Wernerus Inger, burgenses, totaque communitas Columbarie, ratam et gratam habentes...... Domino Waltero de Sigolseim nobis in iusticia presidente.* » (Archives de Colmar, *vidimus de* 1302; *cf. Als. diplom.*, t. I[er], p. 356.

On trouve dans l'obituaire de Pæris (archivés du Haut-Rhin) que *Henricus miles de Salm* est enterré dans cette abbaye. Serait-ce le même que *Henricus comes Salmorum?* On trouve un *Henricus de Salmis*, fils du comte Hermann *de Salmis*, qui avait épousé la sœur de Frédéric I[er], comte de Ferrette, *in Chronico Alberici Trium fontium, ad ann.* 1158, cité par Trouillat, t. III, p. 667.

2. « *Abbas et conventus de paris..... nobis humiliter supplicauerunt ut donationem quarundam vinearum que pro remedio anime Walterj quondam sculteti columbarie eis collate svnt, confirmare velimus.* »

Les termes de la confirmation, empruntés à la chancellerie impériale, font voir de quel caractère le prévôt de Haguenau était revêtu : ...... « *Easdem vineas auctoritate regia dicto conventuj.... sigillo ciuitatis nostre confirmamus. Quisquis igitur contra hanc nostre con-*

Colmar prit de bonne heure un certain développement dans l'enceinte de ses murs. Avant le milieu du siècle, nous y trouvons établis le chapitre de Saint-Martin, la commanderie de Saint-Jean, le couvent des frères Déchaux, l'hôpital, peu après le couvent d'Unterlinden et celui des Dominicains. C'est à cette dernière maison que l'Alsace et l'Allemagne doivent un des documents historiques les plus importants de cette époque, les Annales et la Chronique des Dominicains de Colmar, anciennement publiées par Urstisius[1], et plus récemment par M. Bœhmer[2], dont les éditions ont rendu de grands services, mais ne seront plus guère citées, en Alsace du moins, depuis que MM. Ch. Gérard et J. Liblin ont reproduit séparément ce texte précieux, corrigé et éclairci par une traduction et de savantes notes[3]. Les Annales et la Chronique renferment plusieurs faits relatifs à l'histoire de notre ville; j'y aurai recours, et peut-être en y rattachant quelques pièces d'archives, sera-t-il possible de jeter sur ces faits plus d'intérêt et de lumière.

Commencement de la lutte des nobles et des plébéiens.

Je ne m'arrêterai pas à l'histoire du prévôt Jean Rœsselmann, que la Chronique nous a conservée avec assez de détails[4], quoique l'on s'accorde à y voir un épisode ou même l'origine des luttes des corps de métiers et des patriciens. Quoi qu'il en soit, sa mort, en 1262, fut vengée par le massacre de beaucoup de chevaliers, disent les Annales[5], de plus de vingt nobles, dit la Chronique[6], et l'affaiblissement de la noblesse qui s'ensuivit, doit avoir facilité les triomphes obtenus par les plébéiens quelques années plus tard.

Sous la date du 7 juillet (jour des nones) 1278, nous trouvons un acte par lequel Colmar, à la demande de Rodolphe de Habsbourg, renonce à tous ses droits sur une partie de communal dont la commanderie de Saint-Jean avait la jouissance. Ces actes d'aliénation, dressés à la diligence des maisons qui en bénéficiaient, sont ordinairement rédigés dans une forme et avec des précautions qui les rendent très-utiles pour l'histoire. Dans celui de 1278, on trouve dénommés le prévôt Sigfrid de Gundolsheim et douze conseillers, parmi lesquels figurent Walther, prévôt de Kaysersberg, Louis, prévôt de Türkheim, Walther, fils du prévôt, ainsi que Werner

firmationis paginam eos super donatione predicta uexare presumpserit, sciat se indignationem regiam incurisse. » (Archives du Haut-Rhin, fonds de Pæris.)

1. *Germaniæ historicorum illustrium, tomi II. — Francofurti*, 1585 et 1670; in-fol.
2. *Fontes rerum germanicarum.* — Stuttgart, 1845, in-8°, tom. II.
3. Colmar, 1854, in-8°.
4. Pp. 298 et sq.
5. P. 24.
6. P. 300.

Walch et Conrad de Nortgasse, dont nous verrons plus loin la fin tragique, tous qualifiés de seigneurs, puis, à leur suite, dix plébéiens et les autres bourgeois de Colmar.[1]

Le prévôt, Sigfrid de Gundolsheim, appartient plus particulièrement à mon sujet. Les Annales citent son voyage à Vienne, à la cour de Rodolphe de Habsbourg, d'où il revint au commencement de l'année 1279, comblé des faveurs impériales (*prospera cum fortuna*).[2]

Parmi ces faveurs, il faut sans doute comprendre le statut municipal de Colmar, daté de Vienne, jeudi avant le jour de l'an (29 décembre) 1278, précédé d'un considérant qui établit d'une manière remarquable comment l'empereur, issu de l'anarchie du grand interrègne, comprenait sa souveraineté.

«Les réflexions et la prévoyanee de la majesté royale, d'où découle et sur laquelle repose tout droit, doivent tendre à établir des lois telles que les hommes de bien et innocents puissent vivre en paix, et les méchants et dangereux, être atteints de la vengeance des lois, suivant les crimes qu'ils commettent.[3] »

Ce considérant va bien au chef d'une famille qui a si souvent essayé de concentrer les pouvoirs publics en Allemagne et dans ses états; mais il forme un singulier contraste avec les fréquentes révoltes de Colmar contre l'autorité impériale. Colmar ne s'est jamais soumis qu'en fait à cette interprétation du droit souverain, et sa constitution intérieure a gardé jusqu'à la fin, de même que ses rapports avec l'empire, un sens peu conforme au symbole politique de Rodolphe de Habsbourg.

Il ne m'appartient pas du reste d'étudier ici sa charte. Je dois seule-

1. « *Nos Sifridus scultetus dictus de Gundolzheim et consules infra scripti : Dominus Waltherus sculthetus de Keisirsberg et Dominus Ortlibus frater suus, Dominus Ludewicus scultetus de Duringheim et Dominus Vlricus frater suus, Dominus Otto de Ylzih et Dominus Vlricus frater suus, Dominus Nycolaus de Columbaria, Dominus Waltherus filius sculteti, Dominus Wernherus Walch, Dominus Hesse de Kœnsheim, Dominus Conradus de Nortgazzen et Dominus Wernherus frater suus; item Wernherus Bart, Erlewin, Sifridus Kussephenning, Conradus Weibil, Cuno de Limberg, Heinricus Lösser, Heinricus de Wazilnheim, Ruger Muchtler, Waltherus de Wofinheim, Babist de Brisach, ceterique cives columbarienses.* »

Dans le corps de l'acte, la commune déclare renoncer sur les parcelles concédées « *omni actioni et exceptioni, omnique iuris auxilio canonici, ciuilis ac consuetudinarij.* » Cette aliénation reçut l'approbation de Rodolphe de Habsbourg, par diplôme daté de Vienne, 3 des nones de mars (5 mars) 1279. (Archives du Haut-Rhin, fonds de Pæris).

2. P. 76.

3. Archives de Colmar, S. A. L. 1, N° 1; cf. J. Trouillat, Monuments de l'histoire de l'ancien évêché de Bâle, t. II, pp. 299 et sq., qui a publié cette charte pour la première fois. Adolphe de Nassau, en renouvelant presque textuellement ce diplôme (Rothweil, 15 février 1293), reproduisit le considérant en question; v. *Als. diplom.*, t. II, p. 55, et Trouillat, t. II, p. 350.

ment faire remarquer qu'elle confère à la commune, par une de ses dispositions, le pouvoir d'établir des règlements de police avec sanction pénale[1]. C'était une sorte de droit législatif dont le magistrat s'arma souvent contre la turbulence des patriciens. Il devint l'origine de ce curieux code, connu sous le nom de Vieux et de Nouveau Livre rouge, conservé dans les archives de Colmar, et dont les plus anciennes prescriptions suivent de très-près en date le statut de l'empereur Rodolphe. Je me trouve malheureusement dans l'impossibilité de me servir de ce recueil, dont l'étude aurait souvent jeté plus de jour sur les modifications successives de l'organisation municipale et sur leurs causes.

Je reviens au prévôt Sigfrid de Gundolsheim. Par un singulier retour de fortune, l'année même où il revint de la cour de l'empereur Rodolphe, il fut remplacé dans ses fonctions par Jean de Kaysersberg, et les Annales, en négligeant de l'appeler, comme son prédécesseur, *dominus*, indiquent suffisamment qu'il était d'origine populaire, comme Jean Rœsselmann l'avait été avant lui.[2]

Mais à peine installé, le nouveau prévôt fut en butte à des complots auxquels il finit par succomber. Le meurtre dont il fut victime, est le premier fait de l'année 1280 mentionné par le Dominicain.

Ce crime n'eut pas immédiatement, pour le parti qui avait osé le commettre, le résultat qu'il s'en était promis, et les Annales rapportent à la suite de cet événement l'arrestation de personnes appartenant aux familles nobles de Girsberg et de Nortgasse. Il est difficile, du reste, de se rendre compte des péripéties de ce drame; tout au plus discerne-t-on que l'évêque de Bâle mit Colmar en interdit et que le seigneur de Ribaupierre lui fit la guerre. Suivant toute apparence, ces faits furent la suite du meurtre de Jean de Kaysersberg, et le dénouement aboutit à ramener à Colmar Sigfrid de Gundolsheim comme prévôt.[3]

Cependant dès 1281, le bailli provincial intervint; il déposa Sigfrid à la grande satisfaction de ceux qu'il était censé avoir molestés (*creditur perturbasse*), et la lutte reprit sur de nouveaux frais[4]. Les Annales mentionnent, sous la date du 24 juillet, la mort de ce Wernher Walch et du chevalier Conrad de Nortgasse, qui figurent dans l'acte du 7 juillet 1278 comme membres du conseil, l'un et l'autre tués par les Colmariens[5]. Sigfrid de

1. « *Vber diz allez mvgent die burger von Colmer vber sich selben einunge sezzen, alse die dunkit daz ez in selben vnd der stete nvzze si.* »
2. P. 88.
3. Pp. 90 et 92.
4. P. 94.
5. P. 98.

Gundolsheim réfugié, à ce qu'il paraît, dans son château de Hohlandsberg, y fut assiégé par le bailli provincial et les bourgeois, qui s'en emparèrent le 6 décembre.[1]

Château de Hohlandsberg.

Me permettra-t-on d'essayer de rectifier à ce propos un passage des Annales qui a préoccupé à juste titre plusieurs de nos historiens?

L'existence du château de Hohlandsberg nous est révélée par le fait que je viens de rappeler. N'est-il point curieux de voir ce vieux fort surgir tout à coup de la nuit du moyen âge, sans que rien nous donne la clef de son origine? Les Annales des Dominicains nous fournissent par contre sur un autre château de nos environs, des renseignements qui ont embarrassé tous ceux qui ont écrit sur ce sujet. Sous la date de 1279, on y trouve que ce même Sigfrid de Gundolsheim, à son retour de Vienne, « construisit un château sur le Hohenack, le lendemain de la Purification, et ce, du consentement du roi Rodolphe, et que trois jours après la meilleure cloche de Colmar se rompit. »[2]

Or, le château de Hohenack est connu depuis 1079, et M. L. Levrault a démontré qu'il remonte probablement à une époque encore plus reculée[3]. Il y a donc contradiction entre ces deux données: Sigfrid de Gundolsheim ne peut avoir été le fondateur du Hohenack, tout au plus l'a-t-il restauré.

Il y a une autre difficulté encore: quelques alinéas plus loin, les Annales nous apprennent « que le seigneur de Ribaupierre enleva par fraude le château de Hohenack à ses parents, et le donna à la ville de Colmar. »

Comment se peut-il que le seigneur de Ribaupierre enlève à sa famille un château que le prévôt de Colmar venait de rebâtir, et qu'immédiatement après le vainqueur remette sa conquête en garde à la ville de Colmar?

J.-J. Luck, qui a écrit sur l'histoire des Ribaupierre avec une finesse de critique bien digne d'un archiviste, suppose que l'auteur des Annales a interverti l'ordre des faits, et que la prise du Hohenack et sa remise aux Colmariens ont précédé sa reconstruction par le prévôt Sigfrid. A cette hypothèse qui semble tout concilier, se sont rangés M. Ch. Gérard et M. Levrault. Cependant cette interversion me paraît peu probable. A la date de 1279, les Dominicains étaient en possession de leur maison de Colmar; ils devaient noter les faits locaux à mesure qu'ils s'accomplissaient. D'ailleurs la mention de la construction du Hohenack, au second alinéa de l'année 1279, se rattache au premier qui rappelle le séjour de Sigfrid à la cour impériale,

1. P. 100.
2. P. 76.
3. Le Château de Hohenack, dans le Bulletin de la Société pour la conservation des monuments historiques de l'Alsace, t. III, p. 210.

son retour à Colmar, les faveurs dont il fut comblé, parmi lesquelles il faut compter certainement l'autorisation de construire un château. Or, la rédaction de ce commencement, *hoc anno dominus Sigfrydus dictus de Gundoltzheim venit de domino Ruodolpho rege*, indique bien que le fait relaté est le premier de la nouvelle année, en date comme en importance locale. Il faut d'ailleurs nécessairement que le retour de Sigfrid ait eu lieu dans les premiers jours de l'année, puisque c'est le lendemain de la Purification, le 3 février, qu'il entreprit la construction de son château.

Ce qui prouve encore que le séjour de Sigfrid à Vienne est antérieur à l'année 1279, c'est la date du statut municipal octroyé par Rodolphe de Habsbourg, le 29 décembre 1278, évidemment sur les sollicitations du prévôt. Nous rattachons ainsi la construction du château de Sigfrid à une suite de faits qui s'enchaînent les uns aux autres, dont une partie remonte à 1278, et qui, si les deux mentions concernaient le même fort, obligeraient de reporter la prise de Hohenack par le seigneur de Ribaupierre au-dessus de leur point de départ, c'est-à-dire à une époque antérieure à celle que les Annales assignent. Personne ne songera à faire au texte une violence aussi grave, et dès lors la supposition de Luck, si judicieuse au premier abord, doit être rejetée.

Après cela il n'y a plus, à ce qu'il me semble, qu'une interprétation possible; c'est de lire Hohlandsberg, lorsque les Dominicains parlent de la construction du Hohenack. Un nom pour un autre a bien pu échapper à la plume d'un copiste, voire même de l'auteur. De plus il est difficile de croire que le château dont les Annales nous révèlent l'existence, remonte bien au delà du siége que les Colmariens lui font subir. Son origine devait être récente et la pensée qui présida à sa construction, me paraît s'expliquer par l'usage que le fondateur en fit.

D'ailleurs l'auteur des Annales, en mentionnant la construction du château et en la rapprochant avec une intention si visible de la rupture d'une cloche à Colmar, semble voir dans cette coïncidence un présage funeste pour la ville. Or, il ne me paraît pas possible que le château de Hohenack ait jamais été pour elle une menace ou un danger. Il est à quinze ou vingt kilomètres de Colmar, et ses issues n'aboutissent pas à proprement parler dans sa banlieue. Il n'en est pas de même du Hohlandsberg. Construit sur l'une des sommités les plus élevées de la première ligne des Vosges, la plus rapprochée de Colmar, et d'où l'œil découvre les moindres mouvements de la campagne, ce château entre les mains du chef du parti noble, était à la fois un réduit très-sûr et une excellente base d'opération, d'où l'on pouvait partir pour enlever les récoltes du laboureur et du vigneron, pour déva-

liser le marchand qui se rendait à la foire voisine, pour molester, rançonner et capturer tous ceux de la part desquels on avait éprouvé de l'opposition. Quoique les Annales se taisent à cet égard, on peut admettre que ce n'est qu'à la suite d'outrages répétés, que les bourgeois se décidèrent à relancer Sigfrid de Gundolsheim et ses adhérents jusque dans leur repaire.

Si l'on admet la rectification que je propose, nous rendrons au Hohlandsberg dans notre histoire un rôle conforme à son assiette. Il sera comme le dernier acteur encore debout du grand drame dont nous essayons de retracer les principaux incidents. Ces robustes murailles témoigneront de la puissance de ceux qui les élevèrent si rapidement, et qu'elles ne purent protéger contre les efforts des obscurs artisans de la jeune cité.[1]

Nous avons vu que la ville de Colmar et le bailli provincial s'emparèrent de ce château le 6 décembre 1281. Sous cette même date (jour de saint Nicolas), une concession d'une nouvelle partie de communal à la commanderie de Saint-Jean, à titre de bail héréditaire, nous donne le nom du prévôt qui avait succédé à Sigfrid de Gundolsheim: c'est Conrad de Kaysersberg, un parent sans doute de ce Jean, tué en 1280. Ici encore le prévôt est assisté de douze conseillers, dont seulement quatre nobles contre huit plébéiens.[2]

Les prévôts duraient peu. Une donation au profit des religieuses d'Unterlinden, datée de la veille de saint Matthieu (20 septembre) 1282, et passée devant le prévôt et le conseil[3], nous montre en fonctions le fameux Walther, fils de ce Jean Rœsselmann tué en 1262, et dont le nom se retrouve parmi ceux des conseillers dans plusieurs actes antérieurs. La Chronique, en parlant de son institution comme ayant suivi l'élection de Rodolphe à l'empire, commet donc une erreur manifeste.[4]

1. L'Urbaire, ou relevé des produits et revenus des ducs d'Autriche dans la haute Alsace, en 1303, dressé par Burcard de Vrick, mentionne le Hohlandsberg comme l'un des quatre fiefs castraux dépendant du bailliage d'Ensisheim et cite les feudataires qui en relevaient; parmi eux se trouvent les noms de la plupart des patriciens de Colmar que nous rencontrons dans les titres de cette époque: « *Diz sint die Bvrgman die ze Lantzberg hœrent : her Kvontzman ze Ruost, Her Lutwig von Turinghein, Her Johans von Norgassen, Her Ruotlieb sin bruoder, Her Johans der Schultheiz von Kolmer, Her Volrich von Ilzich, Hern Ruostheins svn von Morswilr, Her Walther von Kaisersperg.* » V. Trouillat, t. III, p. 65.

2. « *Wir Cuonrat von Keisersperc, Schultheize ze Kolmer, mit rate Heren Lvdewiges von Durenkein, Heren Hessen von Kovnshein, Heren Volriches von Ilzihe, Heren Walthers Schultheizen, Sifrides Kussephenninges, Erlewines, Johannes Vronevischers, Meiger Rvotliebes, Johannes Hirsers, Johannes Trasianes, Heinriches von Yebenshein vnd Schillinges des Kremers, die do des rates waren und mit gemeinem rate der andern vnserre burger.* » Un diplôme, daté de l'année 1282, à Wissembourg, donne l'approbation impériale à cette aliénation. (Archives du Haut-Rhin, fonds de la commanderie de Saint-Jean).

3. Archives du Haut-Rhin, fonds d'Unterlinden.

4. P. 300. Deux donations au profit d'Unterlinden, l'une de l'année 1264, l'autre de l'année 1274, mentionnent l'une et l'autre comme prévôt *Heisse* ou *Hesse von Konsheim*.

Du vendredi avant la Saint-Jean (18 juin) 1283, nous trouvons un autre acte émanant d'Othon d'Ochsenstein, bailli provincial, et de Walther prévôt de Colmar, et qui engage, à titre d'emphytéose, de nouvelles parcelles de communal à la commanderie de Saint-Jean [1]. On y mentionne également les conseillers assesseurs; les huit plébéiens de 1281 dans le même ordre, mais des quatre conseillers nobles de cette époque, il n'en reste qu'un seul, Ulrich d'Illzach, le même sans doute à qui Henri de Ribaupierre inféoda, le 6 juin 1297, sa part d'une cour et d'une maison fortifiée (*wighus*) sises à Colmar [2]. D'après ce document il paraîtrait donc, d'une part, que le conseil ne fût pas renouvelé du 6 décembre 1281 au 18 juin 1283, malgré le changement de prévôt; d'autre part que les conseillers nobles se trouvaient à peu près éliminés de fait, ou que mécontents du rôle auquel ils étaient réduits, ils s'abstenaient volontairement de participer même aux actes les plus sérieux de l'administration communale.

Que l'abstention ait été volontaire ou forcée, il n'en est pas moins vrai que l'abaissement du parti noble coïncide avec les exactions auxquelles l'empereur et le bailli provincial soumirent la ville de Colmar et qui l'amenèrent à se soulever, le prévôt Walther à sa tête [3]. De cet événement que je ne veux point raconter ici, il n'y a qu'un seul détail dont je crois devoir me servir: c'est que lors du siége, il ne paraît point que les nobles aient unanimement pris parti pour l'empereur contre la ville, puisque tous ceux qui étaient restés neutres durent participer à la contribution extraordinaire de deux mille deux cents marcs dont Rodolphe frappa la commune [4]. On sait que les maisons religieuses furent appelées à parfaire cette somme [5]. Nous possédons des réversales données par le prévôt et le conseil, le 8 des ides de mai (8 mai) au couvent d'Unterlinden, portant déclaration que l'imposition spéciale de soixante marcs à laquelle il avait été soumis, ne pourrait dans la suite servir à la ville de précédent pour frapper la communauté de nouvelles contributions. [6]

1. « *Wir Otthe von Ochsenstheim, Landfoget des Romeschen Keneges Rudolfes in Elsaze, vnde Herre Walther der Schultheize zv Kolmer, mit rate Heren Volriches von Ylziche, Sifrides Kvssephenniges, Erlewines, Johannes Vronewischers, Meyger Rvtlibes, Johannes Hirsers, Johannes Trasiánes, Heinriches von Yebensheim vnd Schillinges des Kremers, die do des rates waren, und mit gemeinem rate der andern vnserre Burger.* » (Archives du Haut-Rhin, fonds de la commanderie). L'approbation impériale manque à cet acte : la présence du bailli provincial en tenait sans doute lieu.

2. *Als. diplom.*, t. II, p. 66.

3. Annales, pp. 116 et 302.

4. P. 116.

5. P. 120.

6. Archives du Haut-Rhin, fonds d'Unterlinden. Voici dans quels termes ce document s'exprime sur la catastrophe à laquelle la ville venait d'échapper : « *Cum olim ad placan-*

La chute de Rœsselmann amena à la prévôté un noble de Stammheim, qui fut obligé de résigner en faveur de son beau-fils. Mais le parti vaincu ne désarma point. Walther expulsé prit à sa solde « douze serfs errants et mendiants, » si nous en croyons la Chronique[1], mais plus probablement douze plébéiens, comme lui exilés de Colmar. Dans la ville même, il comptait encore des partisans nombreux et influents, parmi lesquels il faut surtout remarquer le doyen du chapitre de Saint-Martin[2]. Grâce à leur appui, la mort de Rodolphe devint le signal de la rentrée de Walther Rœsselmann, qui reprit de force les fonctions de prévôt. C'est à cet événement que se rapporte le meurtre du seigneur de Hunawihr, attribué par la Chronique à Rœsselmann[3], tandis que les Annales en accusent d'une manière générale les Colmariens[4], ainsi que l'expulsion des chevaliers de Nortgasse et d'Illzach et du noble de Ruest.

On n'est pas d'accord sur la date de la mort de Rodolphe. Zurlauben la fixe au 30 septembre 1291. Cependant si la rentrée de Rœsselmann à Colmar et le siége de la ville par l'évêque de Strasbourg, placé par les Annales après l'octave de la Nativité de la Vierge (15 septembre)[5], ont eu lieu pendant l'interrègne, la date du 30 septembre est en contradiction avec ces faits. Il faut donc nécessairement admettre avec Pfeffel la date du 14 juillet, qui nous donne tout le temps voulu pour comprendre l'ordre de leur succession et de leur dépendance mutuelle[6]. Quoi qu'il en soit, nous trouvons, sous la date du mercredi après la Saint-Gall (17 octobre) 1291, le prévôt Walther, à la tête du conseil, sanctionnant l'acquisition d'une maison par l'hôpital de Colmar.[7]

Après l'élection d'Adolphe de Nassau, en 1292, le bailli provincial Othon d'Ochsenstein vint à Colmar recevoir le serment de la ville. Il ne l'obtint qu'après s'être engagé, au nom du nouveau roi des Romains, envers le prévôt, à lui conserver sa charge durant la vie du roi, à maintenir l'exil

dam regiam maiestatem nobis offensam pariter et infestam opportuna suffragia quereremus, non solum in bona nostra manum misimus, uerum eciam Monasterijs et Ecclesijs que in nostro territorio siue banno, fundos, domos et predia possidebant, necessitate compulsi Tallias imposuimus contra antiquam consuetudinem et Privilegia eorumdem. »

1. P. 302.
2. *Ibid.*
3. *Ibid.*
4. P. 148.
5. P. 150.
6. Le *Liber vitæ* de la cathédrale de Bâle donne la date du 15 juillet (*Idus Julii*). V. Trouillat, t. II, p. 508.
7. Les Établissements de bienfaisance à Colmar au treizième siècle, dans la Revue d'Alsace, t. II, p. 244.

prononcé contre les nobles exilés précédemment, et à ne pas introduire ses forces dans la ville.[1]

Cette transaction du souverain avec un dignitaire municipal qui ne relevait que de lui, est fort remarquable. Mais outre le fait personnel à Rœsselmann, on peut y voir le premier exemple connu du serment promissoire que le bailli provincial prêtait aux villes impériales de l'Alsace, pour leur garantir leurs libertés et coutumes. Ce serment était dû par le bailli provincial à son entrée en fonctions, et se renouvelait au nom de l'empereur après son élection à l'empire; il précédait lui-même le serment des villes. C'est de ce dernier que dépendait la reconnaissance du nouvel empereur ou de son représentant par le sujet. L'échange dans un pareil ordre de ces serments, confirmés des deux côtés par des réversales, constituait donc une sorte de contrat synallagmatique, et la conception germanique de l'idée de souveraineté ne répugne assurément pas à cette manière de voir.

Je ne m'étendrai pas sur la chute de Walther Rœsselmann. Le récit de sa dernière résistance au chef de l'empire se lit dans la Chronique des Dominicains[2], et l'on ne trouve rien à y ajouter. Remarquons seulement que ces deux révoltes de Colmar, en 1284 et 1293, ont dû avoir beaucoup de retentissement dans tout le sud-ouest de l'empire, et qu'elles ont fort bien pu ne pas être sans influence sur le soulèvement des trois cantons suisses. J'aurais voulu ajouter ici quelques renseignements sur un personnage dont le Dominicain nous a conservé le nom, Rebmann, qui fut député par les bourgeois au camp d'Adolphe de Nassau, pour lui remettre les clefs de la ville et lui faire sa soumission, et qui fut sans doute le chef du tiers-parti qui agit si vigoureusement, dans cette circonstance, contre le prévôt et son allié, le fameux Anselme de Ribaupierre. Malheureusement la Chronique s'explique peu sur lui et ne peut nous aider à déterminer les faits que j'ai pu recueillir.

Le nom de Rebmann se rencontre dans plusieurs actes de ce temps: la première fois à l'occasion de la vente d'une maison au profit de l'abbaye de Pæris, faite la 3e férie avant la Saint-Thomas (18 décembre) 1296. Parmi les témoins figurent, à la quatrième et à la cinquième place, *Johannes et Sifridus dicti Rebman*[3]. Quel est celui des deux qui représenta la ville en 1293 auprès d'Adolphe de Nassau?

Le nom de Jean ne se retrouve plus, tandis que Sigfrid reparaît comme

1. Annales, p. 156.
2. P. 314 et sq.
3. Archives du Haut-Rhin, fonds de Pæris.

administrateur de l'hôpital des pauvres, dans un échange de propriétés avec Unterlinden, du jour de Noël (25 décembre) 1298[1]; comme témoin dans un autre échange entre la ville et la même maison, du mardi avant la Saint-Grégoire (10 mars) 1299[2]; et dans une vente faite par la ville aux frères Déchaux, le mardi après la semaine de la Pentecôte (26 mai) 1304.[3] Enfin nous le trouvons une dernière fois, entouré presque des mêmes noms que dans l'acte précédent, agissant comme membre du conseil, à l'occasion d'un nouvel échange de propriétés entre la ville et le chapitre de Saint-Martin, pour l'agrandissement du cimetière, daté du jour de Notre-Dame-la-Jeune (8 septembre?) 1308.[4]

Entre ces deux Rebmann, Jean et Sigfrid, il est malaisé de choisir. Cependant il est à supposer que celui dont la Chronique fait mention, a joué dans la suite le rôle le plus considérable. Le témoignage des actes désignerait en ce cas Sigfrid. Mais il est préférable de suspendre son jugement, jusqu'à ce que nos archives nous aient fourni plus de lumières sur ce point.

La fin du XIII[e] siècle et le commencement du XIV[e] sont marqués par deux faits de la plus grande importance pour l'histoire du développement communal : c'est l'apparition du bourgmestre et des élus des corps de métiers ou zunftmestres.

Bourgmestre. Le premier document qui mentionne le bourgmestre, est une donation de diverses propriétés au profit des religieuses d'Unterlinden, la veille des Quatre Couronnés (7 novembre) 1296, par Adélaïde d'Ensisheim, donation à laquelle le prévôt, le bourgmestre et le conseil appendirent le sceau de la ville.[5]

Le contrat de vente du 18 décembre de la même année, dont je me suis servi ci-dessus (p. 37), nous fournit une seconde mention de ce dignitaire, d'autant plus précieuse qu'elle nomme la personne.[6]

1. Archives du Haut-Rhin, fonds d'Unterlinden.
2. *Ibid.*, fonds d'Unterlinden.
3. Archives de l'hospice de Colmar, S. A., L. I, N. 4.
4. Archives de Colmar, S. D. L. VIII, N° 2.

L'obituaire de Pæris mentionne «*anno* 1287, *Gertrude uxor Sifridi Rebman*, *civis Colmariensis.*» (Archives du Haut-Rhin.)

5. «*Vnd dvr ein vrkvnde dirre dinge se bitten wir bedenthalp den Schvltheizze vnd den Bvrgermeister und den Rat von Colmere gemeinliche das si ir Ingesigel henken an disen brief.*» (Archives du Haut-Rhin, fonds d'Unterlinden.)

6. «*Testes interfuerunt C. senior de Berghem, scultetus Columbariæ, Walter de Sleztat, magister burgensium in Columbaria.*»

La formule suivante, empruntée à cet acte me paraît par sa date digne d'intérêt: «*Renuntiantes pro se ac suis heredibus vniversis, omnj actionj. exceptionj omnjque juris*

Le bourgmestre qui figure dès cette époque au second rang, était-il le chef élu par la commune, comme le prévôt est le chef imposé par l'empereur? Je ne le crois point. Dans un acte daté du samedi avant les Rameaux (26 mars) 1317, par lequel le prévôt, le bourgmestre et le conseil, au nom de la communauté, prennent des mesures au sujet du cimetière de l'hôpital, et qui nomme quelques-uns des personnages qui y prirent part, le bourgmestre n'est cité qu'après les conseillers nobles, mentionnés eux-mêmes immédiatement après le prévôt.[1] Ce fait semble établir que, dans l'origine, le bourgmestre n'était que le représentant des corps de métiers. Quoi qu'il en soit, après les graves événements de 1293, dus à la prépondérance du prévôt, délégué de l'empire, et dont la ville n'évita les suites qu'en réagissant contre lui, l'apparition d'un magistrat reconnu, sinon élu, par la majorité de la population comme son chef, et capable dès lors de contre-balancer jusqu'à un certain point l'autorité du prévôt, est un fait éminemment considérable.

Quant à la question de savoir si cette magistrature fut instituée ou sanctionnée par l'empereur, en l'absence de toute preuve directe, on en est également réduit aux conjectures. On pourrait répondre affirmativement, si, dans les diplômes impériaux contemporains, le bourgmestre était nommé parmi les autres représentants de la commune.

J'ai sous les yeux deux diplômes de Henri VII : l'un, daté de Berne, 5 octobre (*quinto mensis octobris*) 1310, concède aux religieuses de Sainte-Catherine le droit de mener un petit cours d'eau à travers leur enclos, et s'adresse au maître, au conseil et à l'universalité des citoyens de Colmar[2]. *Magister civium*, ou simplement *magister*, comme dans ce titre, est bien la traduction latine de bourgmestre. Mais je ne puis accorder à la lettre de ce document une confiance absolue. Il n'en existe plus qu'une copie du dernier siècle, sans authenticité; l'énoncé de la date, en ces termes de cinquième du mois d'octobre, suffit pour éveiller des doutes sur la fidélité de la transcription, et il est fort possible que l'on ait mis *magistro* pour

auxilio, canonici, civilis ac consuetudinarij, ac specialiter jurj dicenti generalem renunciationem non valere, ac restitutionj in integrum, exceptionj doli malj, ac omnibus juribus per que dicta venditio pure et simpliciter, rite et legitime facta, posset in posterum retractarj.» (Archives du Haut-Rhin, fonds de Pæris.)

1. « *Hie bi waren da dis beschach dise erberen Rittere vnde burger von Colmer, die hie nach geschriben stant; der vorgenante Her Johannes der Schultheisse, Her Wernher von Wittenhen. Her Çvnrat von Wittenhen sin bruder, Her Berhtolt von Ongershen, Rittere, Ruleman esel, der in den ziten bvrgermeister war, Burkart der Meyer, Walther Kussephenning. Clawes Muhteler vnde andere des rates vnde der burgere gnvge von Colmer.* » (Les Établissements de bienfaisance, l. c., p. 242.)

2. Archives du Haut-Rhin, fonds des Catherinettes.

sculteto. Je ne m'expliquerais pas que dans un diplôme de cette époque, l'empereur ait oublié de mentionner le prévôt, d'autant plus qu'Henri VII n'a pu ignorer la constitution de la commune à Colmar, où il a fait, d'après les *Regesta* de M. Bœhmer, de fréquents séjours : en 1309, du 25 mars au 5 avril, et du 29 octobre au 10 novembre; en 1310, au commencement d'avril, et du 13 au 25 octobre.

Frédéric le Beau, dans l'unique diplôme de ce prince que je possède, et son compétiteur, Louis de Bavière, jusqu'en 1330, omettent de nommer le bourgmestre. Sous cette dernière date seulement, Louis IV, en absolvant la ville de Colmar de sa rébellion contre lui, s'adresse au prévôt, *aux bourgmestres*, au conseil et à tous les citoyens. Ainsi donc ce n'est que trente-quatre ans après l'apparition du bourgmestre dans les actes de la commune, qu'il se trouve bien positivement mentionné dans un diplôme impérial. Encore l'année suivante, en répondant à une communication de la ville de Colmar, où il était cependant question de l'élection des bourgmestres, l'empereur n'écrit qu'au prévôt, au conseil et aux bourgeois en général. Dans deux diplômes donnés l'un et l'autre à Haguenau, samedi après la Saint-Gall (19 octobre) 1333, l'un mentionne le bourgmestre, l'autre le passe sous silence. Ce dernier cas se rencontre encore dans un diplôme daté de Nuremberg, vendredi avant la Saint-Barthélemy (22 août) 1337.

Le dépouillement tant soit peu minutieux de ces documents me semble prouver clairement que l'empereur n'eut aucune part à l'établissement du bourgmestre, puisqu'il paraît l'avoir ignoré si longtemps, ou que même le connaissant, il le passe dédaigneusement sous silence. Nous verrons donc en lui un magistrat d'origine plébéienne, une sorte de tribun du peuple, imposé d'abord au prévôt et aux nobles comme une personnification des intérêts plébéiens, et dont le pouvoir, grandissant avec l'influence des corps de métiers, devint peu à peu le signe de l'autonomie de la commune.

Zunftmestres.

Le second fait digne d'être remarqué, l'apparition des chefs de tribus et leur participation aux affaires communales, est constaté par la vente du 26 mai 1304, mentionnée page 38, faite au nom du prévôt, du bourgmestre, du conseil, des chefs de tribus et des bourgeois de la ville de Colmar.[1]

1. « *Wir Henrich von Andelahe, der Schultheize, der Burgermeister, der Rath*, die Meisterluete *vnd die Burger gemeinliche von Colmer.* »

Je continuerai à me servir du mot de tribu, en usage en Alsace depuis qu'il a fallu donner à nos institutions allemandes des noms français. Il ne désigne pas seulement des jurandes, des corporations d'artisans associés en vue des intérêts communs de leur travail. Dans nos communes il s'entend surtout de subdivisions de la population, formant de vérita-

La Chronique des Dominicains, à l'occasion du serment que Rœsselmann fit prêter par la population, en 1293, à son allié Anselme de Ribaupierre, parle déjà des zunftmestres (*magistri zunftarum*) et même des lieux particuliers où chaque métier se rassemblait[1]. Les détails qu'elle donne indiquent une organisation, un mode de réunion et des rapports avec le magistrat, analogues à ce que nous trouvons en usage à des époques bien postérieures. Mais la participation des élus des corps de métiers aux délibérations du conseil, constatée dès l'année 1304, est une conquête que peu de communes allemandes peuvent faire remonter aussi haut. Il est curieux de ne point voir figurer les chefs de tribus dans l'acte de fondation de la foire de la Saint-Martin (3 novembre 1305). Faut-il considérer cette omission comme une preuve que leur coopération se bornait aux actes ayant pour objet l'administration, la vente ou l'achat des communaux? Le fait est que dans l'échange déjà cité, page 38, fait le 8 septembre 1308 entre la ville et le chapitre de Saint-Martin, d'une rente de cinq livres de Bâle, assise sur quatre étaux de bouchers, contre un terrain destiné à l'agrandissement du cimetière, les zunftmestres interviennent de nouveau. Cet acte nous fournit la liste nominative des personnages qui y ont pris part. Ils sont au nombre de vingt-deux, non compris le prévôt, sans qu'il soit possible de reconnaître exactement quels noms appartiennent au conseil, et quels noms aux chefs de tribus. Seulement les six premiers dénommés sont des nobles, et, si nous admettons que le nombre des conseillers était encore de douze, il resterait dix chefs de tribus adjoints au conseil. Remarquons encore que dans cette liste rien ne désigne celui des officiers qui exerçait les fonctions de bourgmestre.[2]

Il paraîtrait, d'après ce document, que les nobles qui ne formaient, en 1283, que le tiers du conseil, y étaient plus nombreux en 1308. Ils avaient sans doute regagné, à la suite des échecs réitérés des corps de métiers sous Walther Rœsselmann une partie du terrain perdu, à moins que les plé-

bles corps politiques, auxquels aucun citoyen actif, aucun bourgeois ne pouvait rester étranger. La noblesse formait des associations distinctes, auxquelles l'usage a étendu le nom de tribu, et ce n'est peut-être pas la moindre raison que l'on peut invoquer en faveur d'une dénomination empruntée, comme on le voit, avec assez de justesse, aux traditions municipales des cités antiques.

1. P. 316.

2. « *Wir Johans der Schulthesse, der Meister, der Rat, als er mit Nammen hie nach geschriben stat: Johannes von Norgassen, Cuonzeman zem Ruost, Walther von Keisirsberg, Johans Ortlieb von Keisersberg, Jacob der Schedeler, Johans Bernant, rittere; Wernher von Wittenhen, Burchart von sant Diedat, Henrich Wollebe, Sifrid Rebeman, Hesse von Bebelnhen, Peter von Sunthoven, Wildung, Gerhard von Keisirsberg, Erlewin, Walther Kussephennig, Walter Tuering, Henrich Hohelin, Vellin von Woffenhen, Meier Luitölt, Ruodolf Vilinger vnd Johans Heselin, Meisterluite vnd die burger gemeinlich von Colmar.* »

béiens, en obtenant l'entrée des zunftmestres dans le conseil et en imposant le bourgmestre à la noblesse, ne lui aient accordé ce dédommagement, donnant ainsi le premier exemple d'une de ces sages transactions familières à nos ancêtres.

Les rouges et les noirs.

La double élection à l'empire de Louis de Bavière et de Frédéric le Beau, en 1314, fut l'origine de profondes divisions au sein de la commune. Chacun des deux élus y eut son parti. Mais Frédéric emporta longtemps la balance. Voici l'analyse des documents qui expliquent la double action de ces princes sur la cité :

En 1315, le 13 des calendes d'avril (20 mars), à Stackmatten, Frédéric III confirma les priviléges, libertés, droits, franchises et bonnes coutumes que Colmar tenait de ses prédécesseurs, lui accorda à perpétuité les produits de l'*Ohmgeld*, et l'exempta pour deux ans du tribut à l'empire[1]. Cette faveur précéda de peu de jours l'arrivée de Frédéric à Colmar, où il prit des mesures analogues pour Kaysersberg et Türkheim[2] et conféra, le 31, le droit de bourgeoisie au chapitre de Saint-Martin[3]. Frédéric séjourna encore à Colmar au mois de février 1321, et au mois d'avril 1322.[4]

Son compétiteur Louis IV donne enfin à son tour signe de vie. Le 26 décembre de cette dernière année, à Ratisbonne, il accorde à un noble strasbourgeois, Hugues Schaub, une assignation de deux cents marcs d'argent sur les juifs de Colmar[5], et la veille des nones de juin (4 juin 1323) à Nuremberg, il exempte les habitants, sur leur demande (*ad requisitiones vestras supplices*) du paiement du péage perçu à Deinheim[6]. Il est à remarquer que ce dernier acte est de la même année que l'expédition de cinquante hommes envoyés à Ensisheim par le duc Léopold d'Autriche, père de Frédéric le Beau, pour inquiéter la ville de Colmar, expédition dont le chroniqueur Albert de Strasbourg nous a conservé le souvenir.

Comment se fait-il qu'après l'obtention d'une faveur évidemment sollicitée, et à laquelle la ville devait être d'autant plus sensible que le village de Deinheim lui avait été engagé par le duc Léopold, comme garantie d'un prêt de cent marcs d'argent[7], elle prenne part à l'alliance conclue le 25 mai 1324, entre le même Léopold d'Autriche, l'évêque de Strasbourg, et le

1. Archives de Colmar, S. A., L. 1, N° 4. On sait que l'ohmgeld était un droit de consommation sur le vin, exigé des débitants.
2. *Als. diplom.*, t. II, p. 113.
3. Archives du Haut-Rhin, fonds de Saint-Martin. M. Trouillat, qui reproduit ce diplôme, t. III, p. 218, lui donne par erreur la date du 22 mars. Il est du 2 des calendes d'avril.
4. Bœhmer, *Regesta*, 1314-1347, p. 175.
5. Œfelé, *Script. rer. boicar.*, t. I[er], p. 742.
6. Archives de Colmar, S. B., L. 25, N° 1.
7. *Ibid.*

comte de Fribourg, pour s'assurer réciproquement du secours, tant que durerait la guerre contre le *duc* Louis de Bavière.[1]

Bien plus encore, lorsque Frédéric III vaincu et fait prisonnier par son concurrent, recouvra sa liberté et, par un pacte mystérieux, reprit en même temps l'exercice du pouvoir impérial partagé entre lui et son vainqueur, il revint à Colmar dans la seconde moitié du mois d'août 1326, et y renouvela, le 6 des calendes de septembre (26 août), en faveur des religieuses d'Unterlinden, l'exemption qu'elles tenaient de son père Albert Ier de n'être soumises à aucune prestation envers l'empire[2]. Cela n'empêche point Louis IV d'accorder à Donawerth, le 1er décembre de la même année, pour services rendus, une gratification de douze cents marcs à Jean de Morschwiller, Pierre de Sundhofen et Nicolas Muchtler, avec assignation sur le tribut à l'empire payable par Colmar[3]. On se souvient peut-être que l'acte d'échange du 8 septembre 1308, cité page 41, note, mentionne un Pierre de Sundhofen, et le titre relatif au cimetière de l'hôpital, du 26 mars 1317, cité page 39, note, un Nicolas Muchtler comme faisant partie l'un et l'autre de l'administration de la ville. De plus nous allons retrouver le nom de Jean de Morschwiller au bas d'un acte important dont je ne vais pas tarder à m'occuper.

En attendant nous pouvons constater que depuis l'année 1322, Frédéric le Beau et Louis de Bavière ont exercé concurremment des droits sur Colmar. Si Louis n'est point venu, comme son rival, les exercer en personne, il n'en a pas moins disposé de la contribution à l'empire et de celle des juifs, et même accordé aux habitants, sur leurs instances formelles, le privilége d'être exempts du péage à Deinheim. Cet état de choses ne peut s'expliquer que par l'existence, au sein de la cité, de deux partis correspondant aux passions politiques soulevées dans l'empire par la double élection de Frédéric et de Louis, et surexcitées par l'intervention du souverain pontife.

La mort de Frédéric III, le 13 janvier 1330, amena la ville à se soumettre à Louis de Bavière, resté seul empereur. Le samedi avant l'ascension (12 mai) 1330, à Ulm, ce dernier reprit Colmar en grâce, en lui pardonnant son refus de le reconnaître jusqu'alors.[4]

Cette soumission attira la même année le duc Léopold d'Autriche sous les murs de Colmar, qu'il assiégea vainement et qui fut secouru par Louis

1. Lichnowski, *Beilage*, p. 542.
2. Archives du Haut-Rhin, fonds d'Unterlinden.
3. Œfelé, t. Ier, p. 754.
4. *Als. diplom.*, t. II, p. 141.

de Bavière lui-même[1]. Un document cité par Lichnowski fait voir que le siége eut lieu vers le 8 juillet[2], et plusieurs diplômes impériaux, datés de Colmar, 14 et 15 août, prouvent que l'empereur y fit un séjour[3]. En passant à Bâle, le 19 août, Louis, afin de reconnaître les sacrifices que notre ville avait faits pour lui et pour l'empire, déclara ses bourgeois exempts, pendant deux ans, de tous les paiements qu'ils avaient à faire aux juifs.[4]

Jusqu'ici rien que de régulier: une commune longtemps rebelle, reconnaissant enfin le souverain resté seul légitime, en dépit de l'excommunication du pape Jean XXII. Mais des mesures de salut public d'une vigueur extraordinaire nous révèlent une situation qui n'avait presque rien perdu de sa gravité. Même sans soutien du dehors, les divisions intestines troublaient et menaçaient encore la cité. Malgré sa soumission, un certain nombre de bourgeois persistaient entre eux dans une lutte stérile et sans objet. Pour mettre fin à leurs divisions et à la perturbation qu'elles causaient, la commune se souleva, expulsa les deux partis et prit les dispositions suivantes, en jurant de les maintenir en vigueur pendant cinq ans.[5]

Institution du novemvirat.

Sous la date du lundi après la Saint-Urbain (27 mai 1331), elle institua un collége de neuf magistrats, dit le novemvirat, chargé de délibérer et d'agir dans toutes les nécessités futures, et auquel les bourgeois s'engagent à obéir en tout ce qu'il trouvera bon de prescrire dans l'intérêt de la cité. Mais ses résolutions n'étaient valables que prises à l'unanimité. En cas de dissentiment, les novemvirs devaient rendre compte au magistrat et au conseil, qui décideront en dernier ressort et agiront en conséquence.

Les peines les plus sévères sont édictées contre celui des novemvirs qui, pendant la durée de ses fonctions, manquerait au serment spécial prêté par lui, de même que par les autres bourgeois, pour sanctionner les mesures de salut public dictées par les circonstances. Pour le dommage qu'il aurait causé, il devait payer de son corps et de son bien, perdait à jamais son droit de bourgeoisie, était déclaré incapable de contracter, infâme et parjure.[6]

Si les partis exilés ou si un seul d'entre eux rentre à Colmar, en donnant satisfaction à la ville, on promet de ne composer la majorité du conseil que d'hommes honorables et libres de tout engagement avec les partis rentrants.

1. Bœhmer, *Reg.*, 1313-1347, p. 258.
2. *Beilage*, p. 405.
3. Œfelé, t. 1er, pp. 773-774.
4. Archives de Colmar.
5. Archives de Colmar, S. B., L. 13, N° 1.
6. « *Êlos, érlos vnd meineide.* » Le premier terme de cette formule pourrait aussi avoir un sens rétroactif, et prononcer la nullité des contrats existants.

Si à la suite de la réadmission de l'un ou de l'autre parti, un ou plusieurs des leurs essaient de se venger de leur expulsion sur la personne des novemvirs, ou sur tout autre bourgeois, tous devront leur prêter aide et assistance, s'ils ne veulent encourir les peines édictées contre toute infraction au serment.

Si l'un des novemvirs vient à mourir, ses collègues le remplaceront de l'aveu des zunftmestres et du conseil.

Le douzième jour après Noël, consacré au renouvellement du conseil, les novemvirs et les zunftmestres sortants nommeront les nouveaux chefs de tribus, quatre bourgmestres, quatre préposés aux constructions, les receveurs des deniers communaux, tous non engagés dans les partis. Ces derniers rendront compte de leur gestion tous les trois mois, à l'époque des quatre-temps.

Il ne devait y avoir en exercice qu'un seul bourgmestre à la fois; la durée des fonctions de chacun se borne à trois mois.

Si l'un ou l'autre des partis rentre à Colmar, les bourgeois n'en veulent pas moins être les maîtres chez eux, disposer seuls des clefs et du sceau de la ville, ainsi que des cloches de Saint-Martin. Toute tentative à ce contraire serait repoussée par la force.

Aucun des Rouges ou des Noirs, ce sont les noms que leurs couleurs avaient fait donner aux deux partis, ne pourra rentrer en ville sans l'aveu du magistrat. Il renoncera avant tout à porter ses anciennes couleurs, prêtera serment à la charte d'institution du novemvirat et, en cas d'infraction, se soumettra à un nouvel exil et à la confiscation de tous ses biens.

Le document se termine par les serments que se prêtèrent réciproquement les novemvirs d'une part, le prévôt, le bourgmestre, le conseil et l'universalité des bourgeois d'autre part, lui donnant ainsi tout le caractère d'un contrat, pour s'engager irrévocablement à maintenir ces dispositions et à les défendre de leurs corps et de leurs biens, par la force et les bons conseils.

Cet acte nous a conservé les noms des novemvirs; quatre d'entre eux, appartenant aux familles nobles des Ruest, des Wittenheim, des Altenweg, sont qualifiés d'écuyers.

Nous ne possédons pas le message par lequel la ville fit part à l'empereur de l'expulsion des Rouges et des Noirs; mais j'ai déjà parlé de la réponse de Louis de Bavière, datée de Ratisbonne, vendredi après la Saint-Ulric (5 juillet 1331) [1]; il est curieux de voir comment la majesté impériale s'exprime sur cet acte de souveraineté communale.

1. Archives de Colmar, S. B., L. 1, N° 1. Ce document a été publié par M. Bœhmer : *Fontes*

Louis IV approuve la mesure dont son parti et le parti contraire ont été l'objet, comme ayant été prise, selon le dire des bourgeois, dans l'intérêt de la ville et de l'empire. Toutefois il verrait avec satisfaction la rentrée des Noirs, s'il ne devait pas en résulter de dommage; mais si les bourgeois y voient du danger, ils pourront laisser les choses en l'état, tant qu'ils ne recevront pas de nouveaux ordres de l'empereur. Cependant il leur défend de s'arranger avec les Rouges sans son aveu. Mais s'ils venaient à transiger avec les Noirs, l'empereur promet d'intervenir, afin de les mettre d'accord et d'éviter de nouvelles violences.

Sur ce message n'est-il pas étonnant de voir la ville se raviser tout à coup et réadmettre les exilés des deux partis ? Le fait est que le vendredi après la Saint-Michel (4 octobre) de la même année, « le prévôt, le bourgmestre, le conseil et les bourgeois, nobles et roturiers, pauvres et riches », d'une part, et « les deux partis exilés, les Rouges et les Noirs, nobles et roturiers », d'autre part, d'après les ordres de l'empereur, est-il dit dans l'acte, firent la paix au sujet des troubles et des luttes à main armée, des meurtres, expulsions, dommages, frais et inconvénients que leurs dissensions avaient occasionnés.[1]

Si quelqu'un de la ville ou des partis venait à rompre cette paix, il était déclaré incapable de contracter, infâme et parjure, déchu du droit de bourgeoisie à Colmar et de la protection impériale. Les mêmes peines atteignaient ceux qui lui viendraient en aide, et les contractants s'engagent à agir de leurs personnes et de leurs biens contre ceux qui les accueilleraient, que ce soit dans une ville de l'empire ou ailleurs.

On prévoyait que, soit dans la commune, soit parmi les exilés, il se trouverait des individus qui n'adhéreraient pas au traité. Leur refus ne pouvait en rien infirmer l'assentiment des autres, qui devaient jurer de rester fidèles à leur engagement et d'aider la ville à le faire respecter par les opposants.

Puis viennent des dispositions qui complètent celles de l'acte du 27 mai, relatives à l'organisation administrative de la commune: il fut stipulé que le conseil et les quatre bourgmestres seraient renouvelés le jour des rois; le choix devait être fait par les chefs de tribus; les deux tiers étant pris parmi les bourgeois résidant dans la ville au moment de la pacification, le troisième tiers parmi les rentrants.

rer. germanicar., t. 1, p. 212. V. sur cette période les *Geschichtsblætter* de M. Kopp, dont la Revue d'Alsace de 1856 a reproduit, p. 314-316, le passage qui la concerne.

1. Original aux archives de Bâle. Je dois une copie de ce document à l'obligeance de M. J. Dietrich, chef de division au département du Haut-Rhin. Ce sont les solides amitiés que j'ai conservées à Colmar, qui me permettent de m'échapper quelquefois de « la sombre région des chiffres, » comme je le fais en cette occasion.

Les détenteurs de biens communaux devaient en rendre compte; l'exil était maintenu contre celui qui s'y refuserait, et chacun devra se prêter à agir contre lui.

Les stipulations de l'acte d'institution du novemvirat sont rappelées aux exilés; il leur est interdit de former de nouveaux partis; ils devront se soumettre aux règlements de police établis par la ville et acquitter les amendes qu'ils prononcent.

A la demande des contractants, deux Ribaupierre, Henri, seigneur de Hohenack, et Jean le jeune, appendirent leurs sceaux au bas de l'acte à titre de garants. Divers nobles qualifiés de chevaliers, et qui représentent peut-être les partis rentrants, un Berkheim, un Wittenheim, un Girsberg, un Nortgasse, un Schultheiss, ce même Jean de Morschwiller compris dans la gratification impériale du 1er décembre 1326; puis trois des écuyers qui faisaient partie des novemvirs, et trois autres bourgeois y joignirent également les leurs.

Cette paix aurait dû, ce semble, faire tomber le novemvirat. Il n'en fut rien. Malgré la soumission des anciens partis, les novemvirs furent maintenus et même, en 1336, renouvelés pour une nouvelle période de cinq ans. L'acte de renouvellement est daté du lundi après la Saint-Urbain (27 mai 1336), le jour même où le mandat primitif expirait[1]; il ne diffère pas essentiellement de l'acte d'institution. Il maintient sept des anciens novemvirs, prend les mêmes dispositions pour le renouvellement du conseil et des magistrats, le remplacement des novemvirs qui viendraient à décéder, l'attribution exclusive à la ville de la garde de ses clefs et de ses portes, l'usage de son sceau et des cloches. Il continue de défendre le port des couleurs séditieuses; de plus il interdit de se réunir à plus de quatre, à moins que ce ne soit un père et ses enfants; il porte engagement envers les novemvirs de les protéger à l'expiration de leur nouveau mandat, contre les haines que leur administration pourrait soulever; il menace des peines édictées les révélateurs du secret des délibérations sur les affaires de la ville; il maintient formellement toutes les dispositions des ordonnances de police déjà rendues, ainsi que les amendes ou compositions qu'elles stipulaient. Comme de raison, il ne parle plus de l'exil prononcé contre les anciens partis, ni des précautions à prendre avant de leur accorder de nouveau l'entrée de la ville.

Ces documents ne laissent aucun doute sur la nature et le caractère des faits généraux qui nous occupent. Les deux partis qui divisaient l'empire, avaient bien leurs représentants à Colmar; mais il ne s'agissait pas seule-

1. Archives de Colmar, S. B., L. 13, N° 2.

ment entre les Rouges et les Noirs des intérêts de Frédéric et de Louis. La mort de Frédéric aurait mis fin à leurs dissensions, et la ville se serait dispensée d'expulser les uns et les autres, et de maintenir pendant dix ans, contre eux la dictature des novemvirs.

Il est à supposer que les hommes ainsi frappés appartenaient à la noblesse, de même que ceux qui plus tard, de 1347 à 1360, troublèrent la commune par leur résistance opiniâtre à de nouvelles institutions. C'est le gouvernement de la cité qu'ils se disputaient à l'ombre de leurs drapeaux, et c'est grâce à leurs discordes que les corps de métiers purent mettre plus complétement la main sur les affaires communales. Pour justifier ces vues, je n'ai besoin que de faire remarquer la distinction fondamentale établie entre les exilés et le reste de la population; même après la rentrée des partis, cette distinction est la base d'une nouvelle composition du conseil; tout en leur accordant une part à l'administration, la commune prend ses précautions pour leur retirer la prépondérance dans ses délibérations et les attributions du pouvoir. N'est-il pas évident que les Noirs et les Rouges, s'ils avaient pu en rentrant à Colmar se refondre dans la commune, auraient rendu le novemvirat inutile? Mais loin de désarmer, la ville maintient cette institution, et même après l'expiration du mandat qu'elle avait confié, elle ne remit pas d'un seul jour le soin de le renouveler, en confirmant tous les règlements de police dont les novemvirs pouvaient s'aider, en y ajoutant même cette défense draconienne de se réunir à plus de quatre personnes.

Quelques-unes des mesures prises ont pour but d'assurer la bonne administration du patrimoine et des revenus communaux. Elles laissent supposer ce que d'autres documents prouvent: le désordre effrayant qu'une si longue anarchie avait introduit dans le ménage de la cité. Je range par exemple au nombre de ces preuves l'établissement d'un octroi sur les denrées entrant en ville, accordé par Louis de Bavière, à Haguenau, samedi après la Saint-Gall (19 octobre) 1333[1]. La ville dut en outre se faire autoriser, vers 1335, à aliéner ses communaux. Le texte de cette concession n'est pas connu; mais son existence est suffisamment démontrée par deux actes de vente qui s'y réfèrent, l'un du 1er juillet (?), l'autre du 10 novembre 1335[2]. Même la fortune de l'hôpital avait été compromise, et sur les instances du maître et des frères de cette maison, le pape Benoît XII, par une bulle datée d'Avignon, 16 des calendes de juillet (16 juin)

1. Archives de Colmar, S. B., L. 25, N° 2.
2. Archives du Haut-Rhin, fonds de la commanderie de Saint-Jean et de Sainte-Catherine.

1335, manda à l'abbé (Marquard) de Munster, de faire restituer à l'hôpital les biens qui en avaient été illicitement distraits.[1]

Le règne de Charles IV est fécond en détails sur l'histoire de nos communes, et quel que soit le jugement que l'on porte sur l'auteur de la Bulle d'or, l'Alsace lui sera toujours reconnaissante de ce qu'il a fait pour elle.

Continuation de la lutte des nobles et des plébéiens.

Pour Colmar nous trouvons dès le premier moment de son avénement définitif à l'empire, deux documents qui rentrent tout à fait dans le cadre de nos recherches.

Le premier émane de Jean seigneur de Lichtenberg et doyen de la cathédrale de Strasbourg, qui, en vertu des pouvoirs à lui délégués par Charles IV, garantit aux bourgmestre, conseil, chefs de tribus et bourgeois de Colmar, les priviléges et franchises qui suivent.[2]

Lettres patentes de Jean de Lichtenberg.

En premier lieu, il donne son approbation aux règlements de police que la commune a établis pour le maintien de la paix, ou qu'elle établira dans la suite.

Après cela, il confirme l'établissement de trois bourgmestres, et accorde le droit de remplacer celui des trois qui viendrait à mourir avant l'expiration de son mandat.

Il confirme également l'organisation du conseil, telle que les bourgeois l'ont fixée. Les deux tribus nobles, qualifiées de buvettes (*Tringstuben*), et dans lesquelles il est permis de reconnaître la Cave à la balance et la Couronne, devaient fournir chacune six conseillers; le reste de la communauté (*von gemeinen luten*), un nombre égal de douze notables, ce qui portait le nombre des conseillers à vingt-quatre.

Il approuve l'élection annuelle, par chaque corps de métiers, d'un chef de tribu. La suppression du novemvirat avait donc fait tomber, quant aux zunftmestres, le mode de renouvellement qu'il avait mis en vigueur (voyez p. 45). Ces élus faisaient partie du conseil au même titre que les conseillers proprement dits.

On aura remarqué que le seigneur de Lichtenberg ne nomme point le prévôt dans l'intitulé de sa déclaration. Il le mentionne cependant, mais pour promettre que si le titulaire de cette charge ne l'exerce pas en personne, il ne pourra la céder qu'à la ville.

Ce qui prouve que le délégué de l'empereur sanctionne des innovations et non pas un état de choses ancien, c'est que toutes ces dispositions ne devaient être en vigueur que pendant dix ans, à partir de la date de la déclaration,

1. Archives de l'hospice, S. A., L. 1, N° 6.
2. Archives de Colmar, S. B., L. 13, ad N^{um} 3.

et tout porte à croire que la ville, en les adoptant ou en les proposant, avait stipulé elle-même la limite de leur durée et leur caractère transitoire.

Jean de Lichtenberg confirme également à la ville la jouissance de l'*ohmgeld*, moyennant un abonnement de trois cents livres, et fixe la taille (*gewerfe*) et le tribut à l'empire à la somme de huit cents petits florins de Florence, soit deux cents marcs d'argent, payables annuellement à la Saint-Martin, mais en les exemptant de ce payement pendant cinq ans; accorde, même aux bourgeois non résidants, le droit de n'être point cités devant les tribunaux de la province, et les amnistie de toutes les peines encourues à l'occasion des juifs.

Il termine en promettant à la ville de lui procurer des lettres-patentes du roi des Romains, en confirmation de sa déclaration.

Confirmation par Charles IV.

Ce document, daté du jeudi après la Saint-Martin (15 novembre) 1347, fut en effet suivi d'un diplôme de Charles IV, daté du mercredi après la Saint-Nicolas (12 décembre) de la même année[1]. En l'analysant je ferai remarquer ce qu'il a de commun avec la déclaration de Jean de Lichtenberg.

Il passe sous silence les règlements de police et arrive de suite à l'institution des trois bourgmestres, qu'il confirme pour dix ans.

Il approuve également que l'on tire des deux buvettes douze conseillers, dont huit nobles, attendu que d'après l'usage, huit nobles doivent siéger au conseil. A ces douze conseillers s'en joignent douze autres tirés du sein de la bourgeoisie.

Puis il confirme l'établissement des chefs de tribus et leur adjonction au conseil avec tous les droits des autres conseillers, le tout également pour dix ans.

Il ordonne ensuite que si pendant la même période le prévôt nommé par lui se désiste de sa charge moyennant les redevances qui y sont attachées, il ne pourra la céder qu'aux bourgeois et à la commune de Colmar.

Le diplôme, après avoir réservé les droits de l'empereur et de l'empire, s'arrête là : il n'est question ni de l'*ohmgeld*, ni de la taille, ni de l'amnistie relative au traitement que la ville avait fait subir aux juifs. Charles IV n'était pas homme à sacrifier les finances, et il le prouva bien à propos du massacre des juifs à Colmar. Il se préoccupa moins des victimes que des biens qu'elles avaient délaissés, et, en partageant avec lui, les égorgeurs obtinrent leur grâce pleine et entière.[2]

1. Archives de Colmar, S. B., L. 13, N° 3.

2. Les archives de Colmar possèdent trois documents relatifs à ce fait. Le premier est une délégation donnée par Charles IV à Jean de Vinstingen, bailli provincial de la basse Alsace, pour le règlement des difficultés survenues à Colmar et à Schlestadt, au sujet des biens des juifs qui avaient été massacrés, avec autorisation de lever les peines encourues par le fait

Ces deux documents nous montrent pour la première fois l'empereur saisi directement de ces questions de constitution communale qui se débattaient au sein de la cité. En même temps ils nous fournissent une nouvelle indication sur le caractère de la lutte que la ville avait soutenue contre les Rouges et les Noirs. Nous avons vu, p. 21, que les anciens exilés, en rentrant à Colmar, furent admis à fournir le tiers du conseil. Le maintien de cette proportion en faveur de la noblesse, par le diplôme de Charles IV confirmant l'usage établi, ne laisse aucun doute sur la classe de la population où les Rouges et les Noirs s'étaient recrutés.

En 1331 et sans doute plus anciennement encore, le nombre des bourgmestres était de quatre. Il est réduit à trois en 1347, non pour reprendre la tradition interrompue des trois saisons qui partageaient l'année des Germains, mais pour donner aux patriciens et aux corps de métiers, quant à ces fonctions, le même équilibre que dans le conseil. Les mesures que nous verrons prendre dans la suite, le prouvent suffisamment.

Nous avons vu, dès 1304, les élus des corps de métiers figurer parmi les représentants de la cité. J'ai supposé à cette occasion que leur coopération devait se restreindre à certains actes de l'administration. Il y a lieu de croire que leur adjonction au conseil, sur le même pied que les membres titulaires, fut, en 1347, une innovation considérable qui rendit bien illusoire le maintien du nombre des conseillers nobles, et c'est là peut-être ce qui souleva les confédérés de la Couronne contre l'établissement de Jean de Lichtenberg.

Nous ne saurions déterminer comment ils manifestèrent leur opposition. Il est certain que la ville exigea d'eux une adhésion spéciale et ne l'obtint qu'assez tardivement, le vendredi avant la Saint-Grégoire (7 mars) 1348, c'est-à-dire près de cinq mois après la déclaration de Jean de Lichtenberg. Les réversales qu'ils donnèrent à ce sujet, jettent une vive lumière sur la nature des rapports du bourgeois et de la commune.[1]

Réversales de la société de la Couronne.

Les confédérés de la Couronne, quatre chevaliers, douze écuyers et

de ces massacres, et mandement aux magistrats de ces deux villes de faire rentrer les biens en question en la possession du délégué. (Spire, jeudi avant le dimanche des Rameaux [2 avril] 1349.)

Le second est une déclaration par laquelle le même empereur renonce à toutes les poursuites contre ceux des habitants de Colmar qui avaient pris part au meurtre des juifs ou qui s'étaient emparés de leurs biens, pourvu qu'ils s'arrangent avec Jean de Vinstingen. (Mercredi avant la Saint-George [22 avril] 1349.)

Le troisième est une déclaration de Jean de Vinstingen, par laquelle il reconnaît avoir reçu de la ville de Colmar satisfaction au sujet des biens des juifs dont elle s'était emparée, et défend à qui que ce soit de la troubler à ce sujet, non plus qu'au sujet du massacre des juifs. (Mercredi après la Saint-George [29 avril] 1349.)

1. Archives de Colmar, S. 1., L. 5, N° 10 ½.

quatorze plébéiens, s'engagent par un serment solennel (*einen gelerten eit*), dont la formule leur fut lue et fut répétée par eux mot pour mot (*mit gestabeten worten*), en prenant les saints à témoin, la main levée, à n'entreprendre ni dans la ville, ni au dehors, ni par paroles, ni par actions, ni en secret, ni publiquement, rien qui puisse faire tort à la cité, aux bourgeois ou à la communauté.

Si l'un des contractants venait à manquer à son engagement, ce qu'à Dieu ne plaise, il sera interrogé, et si, par-devant le conseil, assisté de Jean de Ribaupierre, seigneur de la ville haute de Ribauvillé, le témoignages d'hommes recommandables établit la preuve du fait, le coupable sera déclaré parjure, hors la loi et infâme, et ce qu'il a de bien à Colmar confisqué; jamais il ne pourra plus obtenir le droit de bourgeoisie à Colmar, ni même dépasser les croix qui délimitaient la banlieue, à peine d'être arrêté et jugé comme réfractaire.

Il était stipulé que le coupable ne pourrait invoquer pour sa défense nul privilége d'exemption, pas même l'intervention de l'empereur.

Cependant les délits ordinaires, tels que les coups, les blessures ou tout autre fait de même nature, n'étaient pas considérés comme infraction au serment, et ne pouvaient être punis que par les peines de droit commun.

On pouvait se soustraire aux obligations contractées en renonçant au droit de bourgeoisie, mais elles reprenaient leur plein effet dès que l'on rentrait en ville.

Les dénommés s'engagent à tenir leur serment jusqu'à la prochaine Saint-Nicolas (6 décembre), et de là pendant neuf années consécutives. On se souvient que la confirmation accordée par Charles IV à la déclaration de Jean de Lichtenberg, est du 12 décembre 1347, et que la durée de l'organisation consacrée par elle est fixée à dix ans. Il est donc clair que les confédérés de la Couronne se ralliaient à cet établissement, quoique rien ne l'exprime dans l'acte de leur adhésion.

Il fut décidé également qu'en cas de mort ou d'absence de Jean de Ribaupierre, le conseil choisirait un autre arbitre.

En témoignage de cet engagement, les nobles appendirent leurs sceaux à l'instrument, et les plébéiens, faute de pouvoir en faire autant, demandèrent à la ville et au seigneur de Ribaupierre de la munir des leurs.

Suit une déclaration du prévôt, du bourgmestre et du conseil qui, d'accord avec les zunftmestres, s'engagent à appliquer aux confédérés de la Couronne et à ceux du Doyen (*zu dem Techan*) toutes les peines édictées, si, étant accusés d'infraction à leur serment, ils ne peuvent se justifier. On n'a que trop de raisons de reconnaître, sous la dénomination de buvette du

Doyen, un lieu de réunion établi dans la maison du doyen du chapitre de Saint-Martin. On sait que les chefs du clergé se plaignaient fréquemment de voir les clercs convertir leurs demeures en lieux publics, et l'expression dont se sert ici le conseil, est malheureusement fort nette.

Le document se termine par une déclaration de Jean de Ribaupierre, acceptant l'arbitrage qui lui était décerné.

Ces réversales nous font juger des prérogatives de l'individu au sein de la commune. Pour faire partie de la cité, pour être soumis à sa loi il fallait expressément accepter la discipline qu'elle imposait. Cette acceptation même n'entraînait à cette époque aucun effet permanent : elle laissait la commune sans recours contre son bourgeois, quand par une modification à son régime elle s'écartait des conditions du contrat primitif. C'était tout remettre en question. Ainsi les droits de l'individu avaient une valeur égale à ceux de la commune ; et même ceux de l'un et de l'autre contre-balançaient les droits du souverain. Du moins le document qui nous occupe, place-t-il sans hésiter le nouveau pacte hors de l'atteinte de l'empereur, tellement l'individu et la commune étaient encore peu disposés à abdiquer au profit du pouvoir impérial.

L'engagement pris par les confédérés de la Couronne renferme plusieurs dispositions qui pouvaient donner lieu à des difficultés : telle est l'exception établie pour les délits ordinaires ; telle, la faculté de se soustraire aux effets du serment par la renonciation au droit de bourgeoisie. Les événements qui suivirent sont une sorte de commentaire des réversales de 1348.

Guerre avec les nobles de Wittenheim.

En 1352, nous trouvons quelques-uns des confédérés exilés de la ville, sous prétexte qu'ils avaient manqué à leur engagement. La rupture d'un contrat de ce genre, c'était la guerre : Colmar pour en atténuer les effets se fit donner des lettres de protection par Rodolphe, comte palatin du Rhin, et vicaire de l'empire en Allemagne ; en même temps Rodolphe délégua le bailli provincial, comte Hugues de Hohenberg et Jean de Ribaupierre, le vieux, pour prendre connaissance de la difficulté, l'aplanir à l'amiable ou la juger. Ces lettres sont datées du lundi avant la Saint-Simon et Saint-Jude (22 octobre) 1352.[1]

Je ne sais comment ces délégués devinrent, d'arbitres qu'ils étaient, les adversaires de Colmar. Les exilés, parmi lesquels figurait la nombreuse famille des Wittenheim, se mirent en hostilité ouverte contre la ville, et le comte Hugues fit cause commune avec eux au nom de l'empire.

Au moment des récoltes, le vendredi avant la Saint-Jean (21 juin) 1353,

1. Archives de Colmar, S. I., L. 5, N° 14.



le bailli provincial, d'accord avec Ulric, seigneur du Haut-Ribaupierre, fixa les conditions d'un armistice entre les deux partis, valable jusqu'à la Saint-Martin[1]. Cet acte nous donne quelques lumières sur l'origine de la guerre, et des détails curieux sur la manière dont elle se fit.

Il fut stipulé que la ville laisserait les nobles de Wittenheim et leurs adhérents reprendre possession de leurs maisons à Colmar, à charge par eux de se soumettre provisoirement aux obligations du pacte communal (*in der wise als su in wider geantwertet sint*).

Ils pourront envoyer leurs domestiques dans la ville, les en faire sortir, les y faire demeurer sans leurs familles; y faire entrer leurs récoltes (*ire guttere*) et les en faire sortir.

Pendant la trêve, les bourgeois ne devront pas affaiblir la force des maisons et des cours des nobles de Wittenheim et de leurs partisans.

Il fut convenu que les prisonniers qui avaient été faits de part et d'autre, seraient mis en liberté moyennant caution, afin de les faire participer aux avantages de l'armistice. On n'excepta que les prisonniers faits à Walbach, gens dangereux dont la ville pourra dans les huit jours prononcer le bannissement. Quant au châtelet de Walbach, il restera entre les mains de la ville, sans qu'elle puisse le détruire.

Une infraction au traité ne l'annulait point; seulement dans le mois qui suivrait, la partie lésée pourra invoquer et appliquer la loi du talion.

Le jugement rendu ou à rendre, au nom de la ville, contre les nobles de Wittenheim et leurs partisans, pour infraction à leur lettre d'engagement (*stuben-brief*), devait avoir son plein effet pendant la durée de l'armistice, mais sans que les bourgeois puissent mettre la main sur les biens meubles ou immeubles des condamnés.

Alliance de la Décapole.

Pendant ces graves conflits s'était produit un fait qui devait avoir les résultats les plus importants. Les villes impériales étaient restées depuis quelque temps en dehors des alliances conclues par les grandes villes du Rhin, et qui paraissaient avoir principalement pour but la sécurité d'un commerce auquel les premières ne prenaient qu'une faible part. Cependant les états de l'Alsace avaient à protéger, dans les limites de la province, des intérêts nombreux qui les poussaient à s'associer entre eux. Ainsi dès le 19 mai 1338, à Colmar même, l'évêque de Strasbourg, plusieurs autres seigneurs, les villes de Strasbourg, Colmar, Haguenau et autres se liguèrent pour se mettre à l'abri des entreprises du fameux Armleder, qui avait reçu du ciel la mission d'exterminer les juifs.[2]

1. Archives de Colmar, S. I., L. 5, N° 16.
2. Lunig., t VII. p. 12.

Le 20 mai 1343, les villes impériales au nombre de neuf s'étaient encore alliées avec l'évêque de Strasbourg, les landgraves de la basse Alsace et la ville de Strasbourg, pour assurer pendant deux ans la paix publique dans la province[1]. Cette alliance avait été renouvelée le 3 mars 1345, pour cinq ans, avec l'adhésion de la plupart des seigneurs d'Alsace; on y avait même fait entrer les villes de Bâle, de Fribourg, de Brisach et de Neuenbourg, quoique en dehors des limites de la province[2]. Mais les intérêts que ces grandes alliances avaient à protéger, étaient trop divergents pour en obtenir toujours et partout une action commune.

A l'avénement de Charles IV, les villes de Colmar, Schlestadt, Mulhouse, Munster, Türkheim, Kaysersberg, Obernai et Rosheim avaient demandé et obtenu, daté du lundi après la Sainte-Lucie (17 décembre) 1347, l'engagement du roi des Romains de ne jamais les aliéner, soit de leur conserver leur immédiateté[3]. Les affinités avaient donc déjà formé le groupe, et l'alliance que Charles IV établit entre les mêmes villes, par un diplôme daté de Ratisbonne, jeudi après la Saint-Barthélemy (28 août) 1354, reconnut et rendit plus réelle la solidarité de leurs intérêts[4].

L'établissement de la ligue des dix villes marque, pour les grandes communes de l'Alsace, l'avénement d'une ère nouvelle. Il en fit un solide faisceau qui, entre les mains du bailli provincial, devint l'instrument le plus sûr du maintien de l'ordre. Il remplaça la violence par les formes judiciaires, l'arbitraire des administrations locales par la justice collective de la décapole. Quelques-unes des dispositions prescrites par Charles IV semblent dictées par la situation où Colmar se trouvait alors, ou expliquent des faits que nous allons encore rencontrer.

Si l'une des villes de l'association a des difficultés avec un seigneur, une ville, des villages ou des particuliers, elle en rendra compte au bailli provincial, en fixant un jour à la partie adverse et en convoquant les députés des autres villes, pour régler le litige en commun. Si la partie adverse ne se rend pas à cette diète, ou ne se soumet pas au jugement qu'elle aura prononcé, les villes emploieront la force pour la réparation du dommage causé.

Si dans l'une des villes il survient un soulèvement contre le magistrat ou contre le représentant de l'empire, dès que ses confédérés en auront connaissance et sans autre avertissement, ils viendront en aide au pouvoir légal avec toutes leurs forces, et ne déposeront les armes qu'après le rétablissement de l'ordre.

1. Wencker, *von Ausburgern*, p. 53.
2 *Ibidem*, p. 59.
3. *Als. diplom.*, t. II, p. 188.
4. *Ibidem*, p. 207.

Les difficultés des villes entre elles étaient également prévues; elles devaient être réglées par le jugement du bailli provincial et de la confédération, sinon par l'intervention de la force commune.

Si un bourgeois de l'une des villes venait à manquer au magistrat ou à la commune, il en sera puni par l'exil, sauf à la ville qui l'aura prononcé à rendre compte au bailli provincial et à ses confédérés. S'il est prouvé que le bourgeois est coupable, on lui infligera telle peine que de raison, et tant qu'il n'y aura pas satisfait, il ne pourra être reçu bourgeois, ni même admis à résider dans aucune des villes confédérées. Mais s'il est reconnu innocent, le bailli provincial et les villes s'entremettront auprès de celle qui l'aura condamné injustement, pour le faire rentrer dans tous ses droits.

Tels sont les points principaux de la charte commune des dix villes impériales. Les cités auxquelles elle s'appliqua, y perdirent une partie de leur autonomie, mais ce fut plutôt au bénéfice de leur association que du souverain.

Collége des Vingt-trois.

Nous pouvons maintenant reprendre notre récit au point où nous l'avons laissé.

Le dimanche de la Quadragésime (13 mars) 1356, le bailli provincial Burcard burgrave de Magdebourg, « considérant qu'il a reçu mission de l'empereur de prévenir et de détourner, en Alsace, tous les dangers qui menaçaient l'empire ou les individus, et préoccupé des désordres qui avaient déjà eu lieu à Colmar, ou qui pouvaient encore y survenir, » institua, par forme d'injonction à la ville, un pouvoir nouveau, qu'il importe de bien connaître.[1]

C'était un collége de vingt-trois membres, les vingt premiers nommés chacun par l'une des vingt tribus; deux autres pris dans la noblesse par le conseil; ces derniers devaient être « deux hommes d'honneur, les plus pacifiques qu'il se pourra. »

Les vingt-deux ainsi nommés, aidés du conseil, se choisiront un chef ou président tiré du sein de la commune, chargé de convoquer le collége, qui lui devra obéissance en tant qu'il sera besoin.

Tous les bourgeois indistinctement devront prêter serment aux Vingt-trois.

Après cela n'est-il pas singulier que les attributions d'un pouvoir évidemment permanent aient un caractère purement transitoire? Son action se limitait aux interrègnes. Pendant toute leur durée, le collége devenait une sorte de comité de salut public, investi d'une véritable dictature. La

1. Archives de Colmar, S. B., L. 13, N° 4.

moindre résistance à ses ordres était punie d'un exil perpétuel, de la perte de tous droits à Colmar, de la confiscation de tous les biens, meubles et immeubles, moitié au profit de l'empereur, moitié au profit de la ville qui devait jurer de retenir sa part, et de ne point l'abandonner au coupable. L'autorité des Vingt-trois n'expirait que le jour où le nouvel empereur choisi par les électeurs, d'après les prescriptions de la Bulle d'or, était reconnu (*empfangen*) comme tel par les villes libres et les villes impériales.

Après avoir prescrit des mesures pour éviter les vacances au sein du collége, le bailli provincial mande expressément aux nobles habitant Colmar ou qui viendraient à l'habiter, de jurer obéissance aux Vingt-trois et d'appendre leur sceau à son ordonnance, s'ils ne veulent encourir les peines édictées. Il ordonna également que chaque année, au renouvellement du magistrat, le conseil et la communauté prêteraient serment de maintenir l'institution des Vingt-trois.

Suivant toute apparence, les Vingt-trois étaient nommés à vie, et la charte nous a conservé les noms des bourgeois qui furent investis pour la première fois de cette magistrature, et la désignation des vingt tribus qui les ont nommés. Il n'est pas toujours facile de trouver une interprétation plausible à des noms de professions mal déterminées ou inconnues aujourd'hui. Je vais cependant essayer de le faire, car il me semble que même incomplétement comprise, cette nomenclature a son intérêt.

Ce sont : 1° les négociants (*undern Koufflulen*), dont le représentant porte un nom qui nous a déjà occupé, Burklin Rebmann;

2° Les marchands de vin (*undern winlûten*);

3° Les cultivateurs (*undern ackerlûten*);

4° Les marchands de grains (*undern kornlûten*);

5° Les vignerons;

6° Les faucheurs (*undern medern*);

7° Les boulangers;

8° Les tanneurs;

9° Les cordonniers;

10° Les bouchers;

11° Les maréchaux, représentés par maître André Gloggener, sans doute le fondeur de cloches que d'intéressantes recherches de feu M. Schnéegans nous ont fait connaître.[1]

1. Maître André de Colmar. Revue d'Alsace, 1851, p. 510.

Je trouve une plus ancienne mention de maître André Gloggener, parmi les membres du conseil et les zunftmestres cités au bas d'un acte de la veille de Sainte-Marguerite (19

12° Les jardiniers;
13° Les meuniers;
14° Les marchands ou épiciers (*undern kremeren*);
15° Les fourreurs;
16° Les tonneliers;
17° Les tailleurs de pierre;
18° Les drapiers (*undern gratûchern*);
19° Les pêcheurs;
20° Les tailleurs.

Nous trouvons également dans cette ordonnance l'énumération des nobles alors domiciliés à Colmar. Ils sont au nombre de trente : douze chevaliers et dix-huit écuyers, en y comprenant ceux qui n'étant pas présents à Colmar lors de la rédaction de l'acte, y adhérèrent par lettres d'attache. Il y avait deux Schultheiss, un Mittelnheim, sept Wittenheim, un Nortgasse, deux Morschwiller, un Girsberg, un Ruest, deux Bebelnheim, deux Isenbourg, un Sulzbach. Les autres appartiennent à des familles moins connues.

Il est facile de comprendre qu'un nombre pareil d'hommes habitués au maniement des armes, disposant d'une clientèle dévouée, fortement soutenus au dehors, et si étrangers aux intérêts plébéiens, ait été souvent un danger pour la ville et ait obligé les bourgeois aux plus grands efforts pour assurer leur prépondérance.

Soulèvement de 1358.

Au commencement de l'année 1358 de nouveaux troubles éclatèrent. Telle fut la violence du soulèvement que les pouvoirs municipaux n'y purent résister. Le grand bailli Rodolphe duc d'Autriche accourut à la tête de ses vassaux et des contingents de la Décapole. Colmar subit un nouveau siége et d'après les expressions du titre que nous allons analyser et les actes de justice accomplis par le duc Rodolphe, il est permis de croire que la ville tombée aux mains des révoltés se défendit contre le bailli provincial, qui n'en aurait obtenu l'entrée que par la force. Le jugement rendu par le duc Rodolphe nous fait connaître les fauteurs de la révolte : sur les trente nobles qui avaient donné leur adhésion à l'ordonnance de Burcard de Magdebourg, il figure dans cette liste sept chevaliers, quatorze écuyers, de plus vingt-six bourgeois affiliés à la noblesse. Les Wittenheim, cette

juillet) 1350, par lequel le magistrat de Colmar donne son approbation à la plantation de poteaux dans la Lauch, pour consolider le mur de clôture de la commanderie de Saint-Jean. (Archives du Haut-Rhin, fonds de la commanderie.)

André Gloggener figure encore dans des réversales données, le vendredi après la Saint-Mathias (28 février 1371), par la ville de Colmar au prieuré de Payerne, au sujet de la cession, par le prieuré, de sa part du péage. (Archives de Colmar, S B., L. 22, N° 3.)

famille si redoutable pour la ville, qui lui avait déjà fait la guerre en 1353 et qui formait évidemment le noyau de toute opposition, sont au nombre de huit, parmi lesquels se trouve Kuntz de Wittenheim, dit Alber, l'un des deux nobles pacifiques que l'on avait jugés dignes de faire partie du collége des Vingt-trois. Après ce groupe, il faut nommer trois Schultheiss, un Nortgasse, un Westhaus, un Herkheim, un Bilenswiller, deux Isenbourg, un Ruest. Et ce ne furent pas les seuls : un document postérieur fait connaître vingt-deux autres noms, parmi lesquels un chevalier et vingt écuyers, qui partagèrent l'exil prononcé contre les premiers, mais qui ne s'étant pas soumis immédiatement, ne purent être compris dans l'acte de pacification du duc Rodolphe.

La date de son intervention est fixée par deux documents qui se complètent l'un l'autre : le premier est une inscription que l'on dirait empruntée aux usages épigraphiques des anciens, et qui constate que « l'an 1358, le lundi après la Sainte-Agnès (22 janvier), le sérénissime prince Rodolphe, duc d'Autriche, étant vicaire de l'empire par toute l'Alsace, jugea et prononça condamnation au sujet du soulèvement qui a eu lieu contre le bailli provincial, le bourgmestre et le conseil de Colmar, et, pour ce, fit abattre cette maison, qui ne devra plus être rebâtie, en perpétuelle commémoration.[1] »

Le second de ces documents est une ordonnance datée du lundi avant la Chandeleur (29 janvier), et rendue par le duc Rodolphe, en vertu des pouvoirs qu'il tenait de l'empereur, et d'après les conseils de l'évêque de Strasbourg et de l'abbé de Murbach.[2]

Rodolphe commença par défendre en termes généraux toute division dans la cité; notamment en ce qui concerne le dernier soulèvement les deux partis devront se donner une amnistie réciproque, ainsi qu'ils le lui avaient promis par serment. Mais il eut soin de réserver, au nom de l'empire, la punition des promoteurs de la révolte. Tous les bourgeois, nobles et plébéiens, devaient lui prêter aide et assistance pour les atteindre, soit qu'il les condamne par classes, soit qu'il les frappe individuellement.

Le bailli provincial, le prévôt, les quatre bourgmestres (?) et les conseillers légalement institués, de même que les agents nommés par le conseil devaient avoir plein pouvoir de juger et d'administrer conformément aux anciens droits, franchises et coutumes de la ville, sauf les cas réservés à l'empire.

1. Maison de MM. Chevalier frères, au bas de la rue des Marchands. V. le texte dans le Musée historique de l'Alsace de M. J. Rothmüller, Haut-Rhin, p. 128.

2. Archives de Colmar, S. I, L. 5, N° 18.

Le duc Rodolphe ordonna également que tous les habitants, nobles et roturiers, depuis l'âge de quatorze ans, prêteraient tous les ans, le lundi de la Pentecôte, le serment d'être soumis au bailli provincial, au prévôt, aux officiers municipaux, au conseil et à ses agents, et de les assister de leurs bras et de leurs avis.

Les corps de métiers devront également obéissance à leurs élus respectifs, et s'il survient des troubles, soulèvements ou conflits, chacun courra se ranger sous la bannière du chef de sa tribu. Le zunftmestre avec tout son monde, armé ou non armé, ira se mettre à la disposition du bourgmestre en exercice, pour l'aider à prévenir le dommage qui pourrait menacer l'empire, la ville ou les bourgeois.

Si l'empereur, le bailli provincial ou le prévôt se trouve à Colmar, le bourgmestre recevra les ordres du représentant de l'empire.

Défense formelle est faite aux nobles de se présenter en armes dans les rues, dans un moment de troubles. Par contre chaque bourgeois, noble ou roturier, est tenu de s'armer, quand l'empereur, le bailli provincial ou le prévôt lui en donne l'ordre.

Il est également défendu à qui que ce soit de s'élever contre les actes des officiers de l'administration. Il n'appartient qu'à l'empereur, au bailli provincial, au prévôt, aux bourgmestres et au conseil d'en connaître et, s'il y a lieu, de punir.

S'il survient de nouvelles révoltes dans la ville, le bourgmestre et le conseil devront résister vigoureusement, et le prévôt jugera les fauteurs des désordres conformément à la coutume.

La taverne *Zu dem Zscheppelin* et tous les autres lieux de réunion nouvellement établis seront fermés, et l'on ne pourra dorénavant en ouvrir d'autres sans l'aveu de l'empereur ou du bailli provincial.

Le duc Rodolphe défend ensuite à qui que ce soit de garder rancune à ceux qui lui ont prêté assistance dans son entreprise pour la pacification de la ville.

Le serment prêté chaque année par les bourgeois comprendra les dispositions arrêtées par le duc d'Autriche. Toute infraction sera déférée au bailli provincial, au prévôt ou au conseil, et si le fait est avéré, le coupable sera déclaré parjure, infâme et déchu de tous ses droits; les biens meubles et immeubles qu'il possédera dans la ville et sa banlieue, seront confisqués au profit de l'empire, et défense est faite à tous les états séculiers et ecclésiastiques, villes impériales et autres, de lui donner asile ou de l'admettre à communauté. De plus il encourra la disgrâce de l'empereur et l'inimitié du duc Rodolphe.

Il s'engage encore, pour tout le temps qu'il restera bailli provincial en Alsace, en son nom et au nom de l'évêque de Strasbourg et de l'abbé de Murbach, à prêter aide et conseil à la ville de Colmar contre les coupables.

Il fut également décidé que certains nobles et leurs clients, désignés par leurs noms, s'engageraient par lettres réversales à ne pas enfreindre les mesures prises en cette circonstance. Ils devront en outre, dans l'espace d'un mois, présenter caution au magistrat, et si l'un d'eux venait à perdre sa caution, il la remplacera dans le même délai. Les cautions elles-mêmes étaient tenues de fournir leurs réversales. Cependant si l'un de ces hommes si étroitement liés venait à mourir, ses héritiers n'étaient plus soumis qu'à prêter le serment annuel comme les autres bourgeois.

Le magistrat en recevant un nouveau bourgeois devait lui prescrire l'observation des diverses mesures générales édictées par le duc Rodolphe, et par dérogation aux principes établis dans les réversales du 7 mars 1348, il fut stipulé que la renonciation au droit de bourgeoisie ne pourrait plus relever de l'engagement contracté.

Enfin le duc d'Autriche réserva les droits de l'empereur et du bailli provincial à Colmar, et stipula expressément qu'il dépendrait de leur appréciation de rapporter ou de modifier son ordonnance.

Cet acte fut validé par l'appension des sceaux de l'évêque de Strasbourg et de l'abbé de Murbach, ainsi que de celui de la ville de Colmar. Les deux prélats s'engagèrent à prêter la main à l'exécution de l'ordonnance dans la mesure qui leur compétait, et le bourgmestre, le conseil et les bourgeois jurèrent solennellement, en prenant les saints à témoin, de maintenir et observer toutes les prescriptions qu'elle renfermait. De leur côté, les individus désignés dans ce document comme devant y adhérer par écrit, donnèrent leurs réversales dans la forme voulue, le jeudi, jour de la Chaire de Saint-Pierre à Antioche (22 février) de la même année[1]. Enfin l'ordonnance fut confirmée par Charles IV à Nuremberg, le jour de Saint-Pierre et Saint-Paul (29 juin), et l'empereur en la sanctionnant reconnaît qu'elle a été rendue en commun par son gendre le duc Rodolphe, l'évêque Jean de Strasbourg et l'abbé de Murbach, aidés des conseils des villes de l'Alsace.[2]

Cet acte parle plus haut que toutes les réflexions que je pourrais faire. Il révèle une commune bouleversée jusque dans ses fondements, une administration impuissante devant une minorité factieuse, une majorité sans discipline, hésitante, désorganisée.

Les mesures à prendre devaient restaurer en même temps l'ordre moral

1. Archives de Colmar, S. I., L. 5, N° 21.
2. Archives de Colmar, S. I., L. 5, N° 19.

et l'ordre matériel. Il fallait à la fois rendre aux magistrats leur autorité légale et y soumettre leurs justiciables et leurs administrés, créer une force publique et des moyens de répression contre ceux des habitants qui viendraient encore à troubler la commune.

Le duc Rodolphe crut arriver à la restauration morale du pouvoir en renforçant le système hiérarchique de la commune, et en le rattachant solidement à celui de l'empire. Par une conséquence nécessaire, l'autorité de l'empereur considérée comme base et principe de toute hiérarchie, devint plus réelle et plus directe sur la commune, malgré la série d'intermédiaires par laquelle elle passait, et au travers de ces mesures que le *caveant consules* explique, s'il ne les justifie, on voit poindre l'empereur tel que le statut municipal de Rodolphe de Habsbourg le conçoit, incarnation vivante de l'idée d'ordre, d'unité et de justice, tirant son principe de Dieu, comme il est lui-même le principe de la loi.

Ce dogme de la souveraineté n'a jamais trouvé à s'appliquer d'une manière absolue chez les peuples d'origine germanique. Cependant après en avoir appris la formule du prince qui conquit pour lui et pour sa race le trône impérial, Colmar le vit mettre en pratique en cette circonstance par le duc Rodolphe, et en fut un moment écrasé, en 1627, sous Ferdinand II.

Dans l'usage qu'il fit des attributions de la toute-puissance impériale, le duc d'Autriche montra une certaine déférence envers ses conseillers, prélats et villes d'Alsace. Toutefois en frappant la libre expression de l'opinion, en réglementant le droit de se réunir, il montra suffisamment que les droits du souverain ne peuvent s'étendre, sans restreindre en proportion la liberté légitime de l'individu.

L'exil prononcé par le duc Rodolphe s'étendait à un trop grand nombre pour être longtemps maintenu. Par un acte daté de Colmar, jeudi avant la Nativité de la Vierge (5 septembre) 1359, Frédéric duc de Teck, bailli provincial des possessions autrichiennes de Souabe et d'Alsace, assisté de nobles personnages, conseillers du duc d'Autriche, et des magistrats des villes impériales de Schlestadt, Mulhouse, Kaysersberg, Obernai, Rosheim, Türckheim et Münster, prononça définitivement sur leur sort[1]. A l'exception du chevalier Conrad dit Lentsch de Wittenheim et de Philippe dit Bitter de Bebelnheim, que nous trouvons mentionné comme écuyer en 1348[2], en 1350[3], en 1351[4], en 1356[5], et que le duc de Teck s'obstine

1. Archives de Colmar, S. I., L. 5, N. 22.
2. 7 mars, *ibidem*, S. I., L. 5, N° 10 ½.
3. 6 août, Archives du Haut-Rhin, fonds de Saint-Martin.
4. 19 juillet, *ibidem*, fonds de Saint-Jean.
5. 13 mars, Archives de Colmar, S. B., L. 13, N° 4.

à nommer ici sans le qualifier; ces deux seuls exceptés, tous les autres exilés sont admis à rentrer à Colmar avec les droits, libertés et bonnes coutumes dont jouissent les autres habitants.

Quant aux deux principaux coupables, Lentsch de Wittenheim et Bitter de Bebelnheim, leur exil fut maintenu pendant six mois encore à partir de l'arrêté de Frédéric de Teck, et même après ce délai il fut ordonné qu'ils ne pourraient rentrer à Colmar que du consentement du bailli provincial de la Décapole, et en donnant à la ville les sûretés les plus positives.

Les nobles rentrant à Colmar durent se soumettre aux prescriptions de l'ordonnance de 1358. Toute infraction tombait de droit sous le coup des peines édictées par elle.

Enfin le duc Frédéric enjoignit aux nobles et aux plébéiens qu'il amnistiait, sous la foi de leur serment envers l'empire, le prévôt, le bourgmestre et le conseil de Colmar, de rompre l'alliance qu'ils avaient contractée entre eux, attendu que leur nouveau serment rendait caduc celui qu'ils avaient prêté précédemment.

A la suite de cette sentence (*richtung*), les nobles et les bourgeois dénommés reconnaissent avoir prêté le serment en question, et s'engagent à l'observer fidèlement; à leur prière et à titre de garantie, les conseillers du duc d'Autriche et les magistrats des villes impériales déclarent revêtir ce document de leurs sceaux.

Ce soulèvement qui paraît avoir été même au sein de la Décapole un fait considérable, fut en réalité le point de départ de la dernière organisation municipale de Colmar. Une nouvelle ordonnance de Burcard burgrave de Magdebourg la fixa définitivement, à peu de choses près telle qu'elle a subsisté jusqu'au moment où Louis XIV fit de notre cité une commune française.

Constitution de la commune par le burgrave de Magdebourg.

Le document dont il s'agit, est daté de Colmar, mercredi avant *Lætare* (15 mars) 1360[1]. Il fixe en commençant le nombre des conseillers à trente, huit nobles et deux bourgeois affiliés à la noblesse, qui devront être pris, est-il expressément dit, parmi les signataires de l'acte de pacification du duc Rodolphe d'Autriche; les vingt autres tirés des corps de métiers. La part des tribus à la représentation commune ne se borna point là: il fut stipulé que chaque fois que le conseil se rassemblerait au son de la cloche, les zunftmestres assisteraient à la séance sur le même pied que les conseillers titulaires.

A la Pentecôte, jour fixé pour l'élection des conseillers et des chefs de

1. Archives de Colmar, S. B., L. 13, N° 5.

tribus, on devait également procéder à la désignation de trois bourgmestres qui seraient, chacun à tour de rôle, en fonctions pendant quatre mois. L'un devait être pris parmi les dix conseillers pour la noblesse; les deux autres parmi les vingt représentants de la bourgeoisie. Afin d'isoler l'administration du bourgmestre noble, il ne devait être en exercice qu'au milieu de l'année, qui s'ouvrirait et se clorait par les bourgmestres plébéiens.

Le bourgmestre-régent n'était plus du reste le magistrat suprême de la cité : c'est désormais l'élu des chefs de tribus, nommé également à la Pentecôte par l'accord unanime des zunftmestres. Il porte dans l'ordonnance le titre d'*oberster zunftmeister;* c'est l'obristmestre des temps plus modernes, le même officier qui s'appelait à Strasbourg ammestre ou *handwerksmeister*.

Si cependant les chefs de tribus ne pouvaient s'accorder sur ce choix, le bailli provincial, ou son représentant, et le conseil se joindront à eux, et le candidat qui réunira le plus de suffrages, sera le chef des zunftmestres pour la durée d'une année, et aura en garde la bannière de la ville.

Les trois bourgmestres, le conseil et les zunftmestres auront à lui attribuer huit tribus qui seront directement sous ses ordres, et s'il survient une révolte de jour ou de nuit, les huit tribus devront accourir et se mettre à sa disposition.

Les trois bourgmestres se partageront les douze tribus, de telle sorte qu'en cas de troubles chacun d'eux en réunisse quatre, avec lesquelles il se ralliera à l'obristmestre pour l'aider dans la défense de l'ordre menacé.

En cas de décès de l'obristmestre en fonctions, il sera remplacé immédiatement d'après les formes de l'élection annuelle.

On déroge pour la première année au principe du renouvellement annuel des bourgmestres, du conseil et des zunftmestres à la Pentecôte, le bailli provincial prolongeant les pouvoirs des officiers en exercice jusqu'à la Pentecôte de l'année 1361.

Les renouvellements annuels pourront maintenir en fonctions autant d'anciens conseillers qu'on jugera nécessaire, mais il y aura toujours deux fois autant de plébéiens que de nobles.

Si l'empereur vient à mourir, tous les magistrats municipaux, depuis l'obristmestre jusqu'aux chefs de tribus, garderont leurs pouvoirs tels que l'élection les leur a conférés, jusqu'au moment où la ville de Colmar reconnaîtra le nouvel empereur et lui prêtera hommage et obéissance.

Cette ordonnance devait être permanente et régir la commune à jamais;

tous les ans à la Pentecôte chacun devra jurer d'en maintenir fidèlement les dispositions. Toutefois le bailli provincial réserve tous les actes antérieurs, notamment les diplômes impériaux et les lettres de soumission ou réversales dont la ville se trouve nantie et qu'il n'entend pas abroger. Il stipula en outre que si les nobles ou les bourgeois qui leur étaient incorporés, venaient à enfreindre l'acte de pacification du duc Rodolphe, il en serait rendu compte au bailli provincial qui conserve la faculté de rapporter la présente ordonnance. Dans ce cas on reviendra de droit au mode d'élection des bourgmestres et du conseil en usage précédemment.

L'empereur Charles, par un diplôme daté de Prague, jour de l'Assomption (15 août) 1361, donna son approbation à l'acte organique du burgrave de Magdebourg, qu'il reconnaît avoir été promulgué par son ordre spécial[1]. Il n'ajouta qu'une disposition de plus en faveur de l'obristmestre, qui devait avoir le droit de convoquer (*besenden*) les chefs de tribus tôt ou tard, chaque fois qu'il le jugerait opportun.

Je ne veux pas examiner quelles devinrent dans la suite les prérogatives du nouveau magistrat. Il apparaît ici comme chef militaire des corps de métiers, plutôt que comme administrateur. Le but du bailli provincial semble du reste avoir été, tout en ramenant la noblesse aux voies légales et en lui conférant plus largement des fonctions communales, de créer une armée de l'ordre au moyen des corps de métiers, de manière à les rendre prépondérants dans la rue comme dans l'administration.

Les prescriptions de cette ordonnance relatives à l'interrègne, pendant lequel les officiers de la commune conservent leurs pouvoirs sans être réélus, me paraissent annoncer la suppression du collége des Vingt-trois, institué en 1356 en vue de prévenir les effets des interrègnes. Ses attributions passant aux magistrats ordinaires, il devenait une complication inutile ou dangereuse. L'ordonnance de 1356 est d'ailleurs la seule trace que je connaisse de cette institution, et l'on peut inférer du silence des documents ultérieurs, qu'elle dura peu.

Avant d'en finir avec cette période orageuse, qu'il me soit permis de m'occuper encore un instant d'un homme qui paraît y avoir joué un rôle considérable. A la tête de l'opposition toujours abattue et toujours renaissante de la noblesse, dans les actes de 1348, de 1356, de 1358, de 1359 et de 1360, figure constamment le nom du chevalier Sigfrid Schultheiss. Dans les réversales de 1348, il est entouré de ses deux fils, Hanmann et Walther, écuyers, dont le premier, devenu chevalier, fit partie pour la noblesse du collége des Vingt-trois. L'acte de soumission à l'ordonnance de

1. Archives de Colmar, S. B., L. 13, N° 6.

Rodolphe d'Autriche nous fait connaître un autre de ses fils, Frédéric, également écuyer.

Sigfrid Schultheiss prend part, le premier des conseillers nobles, à un échange de propriétés fait le vendredi avant la Saint-Laurent (6 août) 1350, entre la ville et le chapitre de Saint-Martin[1]. Il occupe le même rang dans l'autorisation accordée par la ville à la commanderie de Saint-Jean, le 19 juillet 1350, de planter des poteaux dans la Lauch (voyez ci-dessus p. 58, note); plus anciennement nous le trouvons compris, lui sixième sur huit, dans le traité conclu le 4 octobre 1331, entre la ville d'une part, les Rouges et les Noirs de l'autre (voyez p. 46); enfin en 1325 Jean Schultheiss de Colmar le vieux et son fils Sigfrid, l'un et l'autre chevaliers, font leur paix avec la ville de Strasbourg.[2]

A partir de 1360, je perds toute trace du chevalier Sigfrid. Mais dans les réversales accordées par la ville, le 28 février 1371, au sujet du péage que le prieuré de Payerne lui avait engagé à titre d'emphytéose (page 58, note), nous retrouvons parmi six notables dénommés son fils le chevalier Walther, sous le nom de *Waltherus Schulteti.*

Près d'un siècle auparavant ce nom figure dans des documents que nous avons étudiés: dans la concession de communaux faite le 7 juillet 1278 (p. 29, note), nous trouvons *Waltherus filius Sculteti*, et celle du 6 décembre 1281, est faite *mit rate ..... Heren Walthers Schultheizen* (p. 34, note).

Cet autre Walther fils du prévôt, devenu prévôt lui-même et désigné alors dans les actes comme *Walther der Schultheize*, est bien certainement le fameux Walther Rœsselmann. Faut-il voir en lui la souche des Schultheiss qui occupent une position si importante dans le courant du siècle suivant? Le père du chevalier Sigfrid serait-il ce Jean qui accompagnait son père, le prévôt Walther, obligé de prendre part à la poursuite des nobles par les bourgeois soulevés, en 1293, pour mettre fin au siége de leur ville par Adolphe de Nassau, qui fut pris avec lui et retenu en captivité jusqu'à la mort de cet empereur, ainsi que nous l'apprenons du chroniqueur Albert de Strasbourg? Ce second Jean Rœsselmann serait-il alors le même que le seigneur Jean, prévôt de Colmar, pourvu, en 1303, d'un fief castral relevant du Hohlandsberg (voyez ci-dessus p. 34, note) et qui figure encore avec ce titre dans des actes du 8 septembre 1308 (p. 41, note) et du 26 mars 1317?[3] Je n'ose l'affirmer, quelque probables que ces conjectures me paraissent.

1. Archives du Haut-Rhin, fonds de Saint-Martin.
2. Schœpflin, *Als. illustr.*, T. II, p. 668.
3. Les Établissements de bienfaisance à Colmar, l. c., p. 241.

Nos archives donneront peut-être un jour le mot de cette énigme. Il n'y a dans tous les cas aucune impossibilité à ce que le fils de Walther Rœsselmann, proscrit par Adolphe de Nassau, recouvre sous Albert Ier, en même temps que sa liberté, la charge de prévôt de Colmar, et à ce que ses descendants jouent un rôle digne des auteurs de leur race, dans les troubles qui désolèrent Colmar de 1347 à 1360.

Premier remaniement de la constitution communale.

Ils se renouvelèrent soixante ans plus tard. A mesure que les intérêts se compliquaient l'expérience fit voir de nombreuses lacunes dans cette organisation municipale si bien équilibrée pour le combat, mais si mal, à ce qu'il paraît, pour la bonne gestion du ménage commun. Il s'établit entre le magistrat et le conseil d'une part, et leurs administrés de l'autre, une scission profonde, et en 1423, à la suite d'une émotion populaire mentionnée par nos chroniqueurs[1], les deux partis transigèrent pour obvier aux inconvénients de l'ancien régime. Des deux côtés on s'engagea par serment à maintenir les articles convenus. Mais le bailli provincial Louis le Barbu, comte palatin du Rhin, évoqua l'affaire et se fit présenter la transaction. Il déclara que la commune ne pouvait prendre des dispositions de ce genre sans l'aveu de l'empereur et du grand-bailli, d'autant plus qu'elles n'avaient point satisfait l'universalité des habitants, dont une partie en avait même fait ses plaintes. Le comte palatin prit l'avis d'un certain nombre de vassaux de l'empire et de ses conseillers ordinaires. On remarque parmi eux les évêques de Spire et de Metz, l'abbé de Murbach, le comte Jean de Lüpfen, des Rathsamhausen, un Hattstadt, un Mülnheim, etc. Il fut convenu que les points sur lesquels les deux partis s'étaient entendus spontanément, seraient maintenus, mais que pour ceux qui étaient en litige, le grand bailli et ses conseillers les régleraient à l'amiable ou juridiquement (*mit der mynne oder mit dem rechte*), pour le plus grand avantage de l'empire, du magistrat, du conseil, de la communauté et de la ville de Colmar, toutefois sous la réserve des franchises de la cité.

Après avoir entendu les parties dans leurs dits et contredits et mûrement délibéré, le grand-bailli donna, sous la date du lundi avant la Saint-Simon et Saint-Jude (23 octobre) 1424, sa sanction à la convention suivante[2]:

1° Abrogation du nouveau péage établi par les anciens magistrat et conseil, et qui avait fait surgir toutes ces difficultés.

2° Quand les affaires de la ville ou toutes autres l'obligeront à mettre des députés en route, ceux que l'on choisira ne pourront s'en excuser

1. Billing, *Kleine Chronik de Stadt Colmar*. Mss. *an. cit.*
2. Archives de Colmar, S. B., L. 13, N° 17.

qu'en cas de maladie ou d'infirmité; les députés recevront une indemnité convenue, de l'emploi de laquelle ils rendront compte à leur retour aux Six siégeant à la douane (*Kauffhuse*); s'il reste un solde, il sera versé entre les mains de ces derniers; si au contraire l'indemnité n'a pas été suffisante, on remboursera le surplus de leurs frais.

3° A l'installation d'un nouvel obristmestre, il devra prêter serment aux nobles, aux zunftmestres et à la commune, de les maintenir dans leurs franchises et bonnes coutumes. Le droit des nobles à entretenir autant de chevaux de combat, d'écuyers et de chevaux ordinaires que bon leur semblerait, était expressément réservé.

4° Si l'empereur, le bailli provincial, d'autres princes, seigneurs, chevaliers, écuyers ou députés de villes viennent à Colmar, le conseil sera toujours en droit de leur faire un présent ou une réception conformes aux intérêts et à l'honneur de la ville. Chaque bourgmestre en outre aura la faculté d'offrir à ses visiteurs, notamment aux députés des villes, autant de vin que l'ancien usage le comporte.

5° Les lieux de réunion dits de la Couronne et de la Cave à la balance avaient eu jusque-là le privilége de prélever une livre sur les deniers communaux, quand ils avaient leurs grandes buvettes, et dix schillings, lorsqu'ils tenaient leurs petites buvettes (*grosse und kleine schenke*). Cet usage devait être complétement aboli.

6° De même on supprime les jetons en cuivre qui avaient été jusqu'alors donnés pour le vin. J'analyse ici rigoureusement le document qui m'occupe, sans prétendre expliquer ce passage. Il peut s'entendre tout aussi bien d'une de ces occasions de réjouissances aux dépens de la commune, que d'un droit de circulation ou de consommation établi précédemment et abrogé de même que le péage qui avait causé les plaintes et le soulèvement de la bourgeoisie.

7° On tombe également d'accord que tous les ans, le dimanche après le renouvellement du conseil, on donnera lecture, en chaire publique, du code municipal (*das rechtbuch*, sans doute le Livre rouge) afin que chacun sache comment il doit se comporter.

8° L'architecte de la ville, le maître de l'œuvre, qu'il soit tailleur de pierre ou charpentier, doivent jurer de ne point détourner des matériaux à l'usage de la commune.

9° Quand le conseil nomme un architecte de l'œuvre de Saint-Martin, le chapitre lui adjoindra un chanoine ou un chapelain; l'un et l'autre prêteront serment de remplir fidèlement leur devoir, comme préposés à la construction, et rendront leurs comptes tous les ans devant le conseil.

Ces points avaient été réglés par la convention et le bailli provincial ne fit aucune difficulté pour les homologuer. Mais il y avait d'autres réformes bien plus importantes, réclamées d'une part, refusées de l'autre, et que le comte palatin prescrivit en vertu du pouvoir dont il était revêtu.

L'usage avait été jusque-là de charger quatre conseillers de faire à la douane la recette et la dépense du ménage commun. Les bourgeois se plaignaient que ces délégués ne rendaient presque jamais de comptes et que l'on ignorait ainsi l'emploi qui se faisait des fonds publics. Le grand-bailli condamna cet abus, et ordonna qu'à l'avenir on confierait la gestion des revenus communaux aux vingt zunftmestres, dont cinq toujours en exercice et se relevant par quartier; que le conseil à son renouvellement leur adjoindrait, pour l'année entière, un membre de la société de la Couronne, noble ou plébéien; qu'à chaque quatre-temps, ce dernier et les cinq comptables entrant en fonctions prêteraient serment de percevoir fidèlement les deniers communaux, et de bien veiller aux intérêts de la ville. A l'expiration du mandat trimestriel des cinq zunftmestres, les six comptables rendront leurs comptes devant le conseil. A titre d'indemnité on accorde à chacun d'eux un schilling au plus par semaine.

Tous les ans, entre l'Assomption et la Nativité de la Vierge, on procédera à la répartition de la taille. Elle devait comprendre tous les habitants, et porter sur l'universalité des biens, meubles et immeubles, à l'exception des vêtements, des bijoux de femme, des ustensiles de ménage, des armes et de la vaisselle d'argent, quand sa valeur ne dépassait pas vingt marcs.

Les zunftmestres nouvellement élus prêteront serment à leurs tribus de remplir leurs fonctions le mieux qu'ils pourront.

Si la ville se trouve entraînée à une guerre ou à d'autres affaires considérables, le conseil nommera un collége spécial de treize membres, chargé à la fois de délibérer sur les mesures à prendre, de les proposer au conseil et, s'il y a lieu, de les exécuter. Si ces mesures exigent le secret, les Treize pourront même être dispensés de les soumettre au conseil.

Quand un litige est porté devant le conseil, il devra faire comparaître les parties ensemble et en public, écouter le demandeur et le défendeur dans leurs dits et contredits. La cause entendue, les deux parties seront invitées à se retirer pour que les conseillers puissent se mettre d'accord sur le jugement qu'on attend d'eux. Celui d'entre eux qui prend les avis (*welcher frager vnder yne ist*), pose les questions en rappelant aux juges le serment prêté, et c'est en se souvenant de leur serment qu'ils opineront. L'avis du plus grand nombre l'emportera. Dès que les conseillers se seront entendus, on

fera rentrer les parties, et celui d'entre eux qui porte la parole, prononcera le jugement, mais après mettra ses collègues en demeure de déclarer s'il est bien conforme à l'avis de la majorité, tel qu'ils l'ont émis en vertu de leur serment, et s'ils le reconnaissent, la cause sera jugée.

Les conseillers devront également à l'avenir n'exiger aucun serment sans expliquer d'abord à celui qui doit le prêter, son objet et comment il l'intéresse.

Les deux partis, en transigeant à l'amiable, avaient déclaré deux officiers et un agent subalterne de la commune incapables de remplir dorénavant leurs fonctions. Le grand bailli ne reconnut point la validité de cette partie de la convention, attendu que l'exclusion n'avait pas été précédée d'un jugement et que notamment la dernière portait sur un individu qui n'avait agi que d'après les ordres de l'obristmestre, et n'en pouvait être responsable.

Le comte palatin termina en prescrivant aux bourgmestres, au conseil et à toute la communauté l'oubli du passé, défendant tout recours devant les tribunaux civils ou ecclésiastiques pour les faits qui avaient donné lieu à contestation, défendant également l'emploi de la force pour se donner à soi même ou à autrui plus ample satisfaction.

Les magistrats et conseils sortants et en exercice, de même que la communauté, donnèrent leur adhésion à cette ordonnance et s'engagèrent à en observer fidèlement les prescriptions.

Si la multiplicité des lois est, selon le moraliste, un signe de l'affaiblissement des mœurs, on en peut dire autant, je crois, des institutions qui se compliquent. Quand nos ancêtres ne trouvèrent plus dans la conscience individuelle des garanties suffisantes, ils introduisirent un art plus parfait dans le mécanisme des pouvoirs publics.

Les corps de métiers organisés, depuis 1360, de manière à rendre impossible le succès de nouvelles violences du parti noble, se firent attribuer la gestion des deniers communaux, certains qu'une meilleure administration dispenserait de recourir à ces nouveaux impôts qui leur avaient paru si lourds.

Les attributions gouvernementales du conseil lui furent retirées et furent confiées au collége des Treize, véritable comité des affaires militaires et extérieures.

Des dispositions particulières eurent pour but de mieux asseoir et répartir l'impôt direct.

Enfin on prescrivit, dans l'administration de la justice, les débats publics et contradictoires, et des formes qui mettaient ostensiblement mieux en rapport l'office et la conscience du juge.

Ce sont là les symptômes d'une situation bien différente de celle du milieu du siècle précédent. De 1347 à 1360, tous les efforts tendent à fortifier la puissance communale; en 1424, les corps de métiers cherchent à diviser et à mieux équilibrer les fonctions. L'anarchie se trouvait d'abord en dehors; elle est ensuite dans le sein même de l'administration. Entre les deux époques, tout est contraste et opposition.

Le seul point par où elles se ressemblent, c'est qu'aux deux situations on applique, comme remède souverain, le serment. On l'impose aux officiers prévaricateurs de 1424, comme on y avait soumis la noblesse anarchique de 1347. C'était le symbole du pacte social à tous les degrés, entre les membres de la commune comme entre les états de l'empire et le souverain. A tous les degrés il est réciproque; il est la marque de la liberté native du Germain; de là le caractère synallagmatique de ces rapports de l'autorité et du subordonné, de même que ceux des pairs entre eux, et c'est l'éternel honneur de l'Allemagne, la plus haute leçon de son histoire, de n'avoir pas, tant s'en faut, démérité de la civilisation sous un tel régime.

Ce n'est point qu'elle ignorât les dogmes politiques de l'antiquité, qui sacrifiait sans marchander l'individu à l'État. Le droit romain a eu de bonne heure ses adeptes dans les conseils de l'empire, et plus anciennement l'Église, en ralliant les Germains à son enseignement, en prétendant au droit absolu sur les âmes, n'avait-elle pas appris aux Césars d'Allemagne le droit que les Césars de Rome exerçaient sur les corps? Mais ces théories ne furent que plus tard une menace pour la liberté individuelle, et l'Allemagne se contenta d'abord de revêtir le serment, expression du contrat universel, d'une forme religieuse, pour rendre plus auguste et plus sacrée la réciprocité des droits et des devoirs qu'il proclamait.

Second remaniement de la constitution.

Pour achever de faire connaître les grands traits du développement communal à Colmar, il ne reste qu'un seul document à analyser. Il nous conduit à l'année 1521, vendredi avant la Saint-Laurent (9 août).[1]

Sous cette date, le grand bailli, Jean-Jacques baron de Morimont et de Belfort, de concert avec les bourgmestres, le conseil, les échevins et la communauté de Colmar, réduisit le nombre des tribus de vingt à dix et celui des conseillers de trente à vingt-quatre, à savoir: quatre fournis par les nobles ou bourgeois faisant partie de la société de la vieille Couronne, les vingt autres par les corps de métiers, à raison de deux par tribus, dont l'un en qualité de membre du collége des Treize. Par cette première dis-

1. Archives de Colmar, S. B., L. 13, N° 11.

position, on voit que la société de la Cave à la balance avait cessé d'exister comme corps politique.

Si le conseil se réunit au son de la cloche ou sur convocation (*oder sunst besendet*), apparemment dans les circonstances où il ne siégeait pas comme corps judiciaire, les zunftmestres y auront entrée avec voix délibérative et consultative, de même que les autres conseillers.

Le renouvellement annuel du conseil et des chefs de tribus est reporté de la Pentecôte au dimanche après la Saint-Laurent. Les opérations commenceront le vendredi par l'élection de l'obristmestre, faite en commun par les conseillers titulaires et les chefs de tribus, en présence de l'obristmestre sortant. Leur choix devra être tenu secret jusqu'au samedi, jour où le conseil se réunit et où le nouvel obristmestre lui est présenté. Le conseil procèdera aussitôt à l'élection du prévôt et fera prêter serment à l'un et à l'autre. Le dimanche, les corps de métiers procèderont à la nomination des chefs de tribus et des conseillers, auxquels les officiers sortants se joindront pour nommer en commun les trois bourgmestres, dont chacun exercera la régence un tiers de l'année. L'un des trois sera pris parmi les quatre conseillers nommés par la société de la vieille Couronne, les deux autres parmi les vingt représentants des tribus. Comme précédemment, le bourgmestre noble ne pouvait être régent qu'au milieu de l'année, les deux plébéiens devant l'ouvrir et la fermer.

L'ancien conseil joint aux nouveaux zunftmestres aurait ensuite à désigner parmi les deux élus de chaque tribu, celui qui ferait partie du collége des Treize.

Le bailli provincial ou son représentant dont la présence à ces opérations était nécessaire à cause de la prestation des serments, l'obristmestre et le prévôt sortants choisiront le greffier de la ville.

Les mêmes obristmestre et prévôt sortants s'entendront avec les dix conseillers pour nommer par tribu un conseiller assesseur ou suppléant. Si les voix se partagent sur ces choix, le greffier par son suffrage rompra l'équilibre des votes.

Si les dix conseillers et les chefs de tribus ne sont pas unanimes dans le choix de l'obristmestre, le bailli provincial ou son lieutenant se joindra à eux, et le corps électoral ainsi constitué nommera à la majorité des voix le premier magistrat de la cité, à qui la bannière de la ville est remise.

Les trois bourgmestres, le conseil et les zunftmestres feront choix de cinquante bourgeois honorables, voisins de l'obristmestre, qui en cas d'alarme devront se ranger autour de lui et se rendre sous sa conduite sur la place de Saint-Martin (place d'armes). Les trois bourgmestres auront cha-

cun en pareil cas trente hommes à leur disposition, avec lesquels ils se rendront de leur côté sur la place de l'église. Les autres bourgeois se réuniront autour de leurs zunftmestres respectifs, qui mèneront également leur monde sur la place, pour de là se rendre sur le point où l'obristmestre jugera utile de les employer.

En cas de décès de l'obristmestre, il devra être remplacé immédiatement, dans les formes ordinaires de l'élection et sans attendre l'époque du renouvellement annuel.

Les anciens membres du conseil pourront être réélus. Seulement, pour un conseiller noble resté en fonctions, on devra toujours maintenir deux plébéiens.

Si l'empereur vient à décéder, obristmestre, bourgmestres, conseillers et chefs de tribus continueront leurs fonçtions pendant toute la durée de l'interrègne, et tant que le nouvel empereur n'aura pas été reconnu (*empfohel*) par la ville et qu'elle ne lui aura point prêté foi et hommage.

Cette nouvelle constitution du magistrat et du conseil restera en vigueur jusqu'à ce que le bailli provincial, le conseil, les échevins et la communauté reconnaissent la nécessité d'y substituer quelque chose de mieux, et chaque année, le dimanche après la Saint-Laurent, connu de nos ancêtres sous le nom de maître-jour (*meistertag*), la commune devait jurer de la maintenir fidèlement.

Cette ordonnance est le dernier remaniement que subit la constitution de Colmar avant la conquête française. De même que celle de 1424, elle la développe plutôt qu'elle ne la modifie. Il ressort clairement qu'elle est due à l'initiative de la commune, et le bailli provincial réserve expressément à la ville la faculté d'introduire à l'avenir, de concert avec lui, de nouveaux changements dans ses institutions. Cela nous donne la mesure de la part qu'elle eut aux actes antérieurs.

Le document qui nous occupe est précieux surtout par ses détails sur le mode d'élection adopté pour le renouvellement annuel de l'administration. Nous voyons à l'aide de quelles combinaisons savantes nos pères, tout en donnant aux différents pouvoirs une origine commune, ont su les rendre indépendants les uns des autres; comment ils les ont fait se contrôler mutuellement; comment ils ont laissé les intérêts complexes et l'opinion des gouvernés réagir sur les gouvernants; comment ils ont su, malgré l'extrême amovibilité des officiers, assurer d'année en année la continuité des vues et des traditions administratives dans les offices. C'est

par l'étude de ce document que nous pouvons surtout apprécier la sagesse pratique de ceux qui nous ont précédés.

Deux points de l'ordonnance demandent quelques éclaircissements.

Échevins. Elle mentionne les échevins à la suite du conseil, comme ayant pris part aux changements qu'elle promulgue, et leur réserve également le droit de se prononcer sur les modifications à venir. C'est la première fois que les échevins sont mentionnés comme corps politique. Nous savons d'autre part, que lors du siége de Colmar par les Suédois, en 1632, les échevins furent consultés sur la question de savoir si, oui ou non, la ville se défendrait[1]. Nous pouvons donc admettre que le corps des échevins formait une sorte de grand-conseil, dont l'avis était nécessaire pour passer outre à l'exécution de mesures importantes. Mais en outre les échevins avaient qualité pour valider par leur présence certains actes de droit privé. Nous trouvons, dès l'année 1264, un exemple de cette intervention dans le testament d'Élisabeth, veuve de Werner de Hattstadt d'Entringen, par lequel elle lègue aux religieuses d'Unterlinden des champs et des prés situés à Colmar et dépendant de son patrimoine[2]. Il résulte des procès-verbaux de renouvellement[3], que les échevins, en nombre variable, étaient nommés par les tribus, à des époques qui n'avaient rien de fixe, déterminées sans doute par les vacances survenues dans l'intervalle, et que le choix devait être sanctionné par le conseil.

Prévôt. L'autre point qui demande des éclaircissements, c'est l'élection du prévôt. Nous avons déjà vu, en 1347, Jean de Lichtenberg promettre au nom de l'empereur que, si le prévôt n'exerçait point sa charge personnellement, il ne pourrait la concéder qu'à la ville (voyez p. 49), et Charles IV approuver la promesse faite par son bailli provincial (p. 50). Il paraît donc qu'à cette époque déjà le prévôt, le représentant de l'empire dans la commune, n'avait plus aux yeux de l'empereur son importance primitive. La longue anarchie qui marqua le milieu du siècle, fit sentir toutefois la nécessité de maintenir son action, et l'on se souvient que les mesures prises alors pour ramener l'ordre dans la cité, accordent au prévôt un rôle prépondérant. Cependant l'alliance de la décapole avait fait des villes impériales

1. (Lersé), *Geschichte der Reformation in Colmar*.

2. « *Die gabi det ih ce Colmare, mit minis wirddes hant, da gegenwirtdie was min vetter Her Cvnrat Wernher, Her Iohannis sin cappelan, Her Sivirt von Gvndolsheim, Her Hessi von Cvnsheim, der do scvltheizi was, vnd mit iemj* scevil *vnn amman vnd anderri lvldi vil, geistlich vnd weltlich.* » (Archives du Haut-Rhin, fonds d'Unterlinden)

3. Archives de Colmar, S. B., L. 13, N° 13; années 1546, 1566, 1577, 1587, 1622.

d'Alsace comme une seule commune avec le bailli provincial à sa tête, et lorsque Colmar eut franchi la période de troubles qui lui avait été si fatale, le prévôt devint un intermédiaire quasi superflu. On aura remarqué que l'ordonnance du 23 octobre 1424 le passe sous silence, et qu'à propos des jugements à rendre par le conseil (voyez p. 69), elle paraît confier la direction de ses délibérations, comprise autrefois dans les attributions du prévôt, à un simple conseiller. Enfin en 1425, l'empereur Sigismond autorisa la ville à racheter la prévôté des mains des nobles de Hattstadt, à qui elle avait été engagée au prix de mille florins, et à en disposer à perpétuité[1]. C'est ainsi que cette charge devint de fief simple office municipal et magistrature élective.

Affaiblissement du principe communal.

Je pourrais clore ici mes recherches, mais je ne crois pas inutile de rappeler à grands traits la destinée de ces institutious si laborieusement établies.

Le même empereur Sigismond avait engagé, en 1413, le grand bailliage de Haguenau au comte palatin Louis le Barbu, pour la somme de vingt-cinq mille florins, portée plus tard à cinquante mille[2]. Ferdinand Ier, roi des Romains, le frère de Charles-Quint, opéra, en 1558, le rachat de cette délégation. La dignité de grand-bailli devint pour les archiducs d'Autriche, qui en furent dès lors exclusivement revêtus, une arme funeste à la liberté des villes qu'ils avaient mission de protéger. Pourvus de vastes possessions dans la province, les archiducs devaient nécessairement tendre à traiter ces communes si jalouses de ne relever que de l'empire, sur le même pied que leurs propres domaines, et Colmar qui par sa situation était plus exposé aux convoitises de la maison d'Autriche, que son importance disposait davantage à résister, et qui avait fait, en 1575, officiellement profession de protestantisme, soutint longtemps avec vigueur ses droits et ceux de ses confédérés.

La guerre de trente ans et les éclatants succès qu'elle valut d'abord à la maison d'Autriche, permirent à l'empereur Ferdinand II de tout oser, chez nous comme ailleurs, et en 1627, il interdit à la ville de Colmar l'exercice public et privé du culte protestant. Du moment que les consciences ne furent plus libres, que les vieilles familles patriciennes, fidèles à la foi qu'elles avaient adoptée, furent exilées, l'indépendance de la commune ne pouvait plus faire ombrage. Les archiducs croyaient ne plus rencontrer d'entraves,

1. *Als. diplom.*, t. II, p. 340.
2. Schœpflin, *Als. illustr.*, t. II, p. 571.

lorsque Gustave-Adolphe parut dans l'arène où se débattaient les grandes questions de liberté religieuse et d'équilibre européen, dont la solution devait coûter de si longs efforts et une telle effusion de sang.

L'armée suédoise délivra Colmar des mains de l'Autriche et quand, après la bataille de Nordlingen, la cause protestante dut appeler un nouveau champion à son secours, les diplomates suédois remirent la ville, de même que leurs autres conquêtes en Alsace, à la couronne de France. Un traité particulier fut conclu par Louis XIII avec Colmar, le 1er août 1635, à Ruel, pour régulariser la protection qu'il lui accordait et dont la ville avait le plus urgent besoin[1]. La guerre avait pris de trop grandes proportions pour qu'une place de second ordre pût se suffire à elle-même.

Colmar sous la domination française.

La paix de Westphalie accorda l'Alsace à la France pour l'indemniser de ses frais de guerre. Le paragraphe 73 du traité de Munster lui concède nommément la préfecture provinciale des dix villes impériales, avec tous les droits, possessions, juridictions qui compétaient à l'empereur, à l'empire et à la maison d'Autriche. Mais le paragraphe 87 stipule que le roi de France devra laisser ses nouveaux domaines jouir pleinement de leur immédiateté envers l'empire, qu'il ne prétendra aucune supériorité royale, mais se contentera du droit de suprême domaine concédé par le paragraphe 73.

Le paragraphe 75 imposa également au roi l'obligation de maintenir la religion catholique dans les domaines qui lui étaient échus, et de faire disparaître toutes les nouveautés en matières de culte qui s'y étaient introduites à la faveur de la guerre.

La paix de Westphalie sacrifiait donc à la fois la nationalité de l'Alsace, et menaçait sa liberté de conscience. Ce coup désastreux porté à quelques villes d'une importance secondaire, par le consentement mutuel des deux plus puissants empires de l'Europe, pouvait-il éveiller dans le cœur de ceux qu'il frappait, un autre sentiment qu'une douloureuse résignation? D'autres se seraient courbés; mais nos pères trouvèrent en eux-mêmes de plus viriles inspirations. Les dix villes se serrèrent étroitement les unes contre les autres, et quand Louis XIV voulut leur faire porter leurs appels devant le conseil souverain institué à Ensisheim, à la place de l'ancienne régence autrichienne; quand son bailli provincial, le duc de Mazarin, exigea d'elles un serment qu'elles jugèrent incompatible avec leur immédiateté, elles se défendirent avec un ferme courage sur le terrain du droit et du

1. Laguille, Histoire d'Alsace, preuves, p. 144.

raisonnement, encouragées et applaudies par l'opinion unanime de l'Allemagne. La brutalité du duc de Mazarin ne vint pas à bout de leur résistance. Vaincues, mais non soumises, elles eurent recours à la diète germanique, qui obtint de Louis XIV le renvoi de ces étranges difficultés à une commission arbitrale.

Dans l'espace de six ans, de 1667 à 1673, on ne parvint pas à se mettre d'accord. Aux pressantes instances et aux arguments des villes impériales, les agents de la France répliquaient d'une façon qui faisait le plus grand honneur à la fécondité de leur esprit, mais qui démontrait que leur unique intention était de gagner du temps. Pendant que les arbitres se prêtaient à ces débats avec le flegme particulier aux diplomates allemands, les villes se décidèrent à porter le litige devant le tribunal de l'opinion, et publièrent en 1670, en un in-4° de 46 pages, leur *Relatio summaria, ex actis publicis in causa civitatum imperialium in Alsatia unitarum ;* glorieux monument de leur énergique résistance aux volontés du grand roi, que le Père Laguille n'a eu qu'à analyser pour faire l'histoire de cette lutte mémorable, et qu'en désignant sous le titre d'*Acta colmariensia*, il fait suffisamment connaître comme sorti de la chancellerie de Colmar.

Mais que pouvait un appel à l'opinion sur les ambitieux desseins de Louis XIV? Le temps marcha sans faire avancer la question d'un pas, et l'on arriva enfin à la coalition de l'Empire, de l'Espagne, du Brandebourg et de la Hollande contre la France.

Colmar saisit ce moment pour remettre à la diète germanique, sous la date du $\frac{\text{6 mars}}{\text{24 février}}$ 1673, un mémorial signé au nom des villes de la Décapole par son syndic Antoine Schott et le bourgmestre de Schlestadt, Jean-George Heinrich.[1]

Cependant la guerre limitée d'abord à la Hollande tendait à remonter le Rhin. Dès le mois de juillet nos plaines se couvrirent de troupes françaises et Colmar ne fut pas épargné. De ce moment on mit en vigueur ce système de réquisitions qui devait ruiner la ville et épuiser les bourgeois. Louvois vint examiner toutes choses en personne; il annonça la venue du roi qui se proposait de visiter Colmar. Le puissant ministre insinua aux députés que son maître ne songeait en aucune façon à dépouiller leur ville de son immédiateté; mais que dans le danger présent il voulait y mettre une garnison, et être entouré de sa garde pendant son séjour dans leurs murs.

Sur cette assurance, la ville ouvrit ses portes. Louvois se hâta d'y faire entrer de la troupe, et fut en un instant, sans coup férir, maître de la

1. In-4° de (II) 13 - 56 pages.

place. La ville et les habitants furent désarmés, et Louis XIV ayant reconnu les fortifications du dehors, en ordonna la démolition. Il voulait sans doute éviter de laisser une place d'une certaine importance à la disposition des impériaux, si la guerre devait être portée en Alsace; mais il songeait surtout qu'en humiliant nos pères, il brisait d'un coup leur opposition persévérante à ses projets. Mademoiselle de Montpensier dans ses Mémoires ne laisse aucun doute sur la pensée du roi[1]. M. Billing, qui écrivit sa petite Chronique évidemment sur des documents contemporains, lui prête, à la vue des premiers travaux de démolition, ce mot caractéristique : «Les messieurs de Colmar ne seront plus si fiers.» Le récit de Mademoiselle de Montpensier le rend très-vraisemblable.

Lorsque la souveraineté de la France fut devenue sinon un droit, du moins un fait, il suffit de peu de chose pour faire de la vieille cité allemande un municipe français.

En 1686, institution du préteur royal. Le gouvernement, tout en respectant les anciens officiers de la commune, leur adjoignit un magistrat à sa nomination, dont l'autorité devait bientôt l'emporter sur les représentants élus de la cité.

En 1717, un arrêt du conseil confirma les magistrats, leur vie durant, dans l'exercice et la possession de leur charge[2]. Dans les carrières administratives, l'élection n'intervenait donc plus qu'une seule fois, à leur début. De délégation temporaire, l'office devenait fonction viagère. Celui à qui la ville l'accordait, n'était pas comptable envers elle de sa gestion, bonne ou mauvaise. Il devenait l'homme du roi, inviolable tant que la majesté royale le couvrait de sa propre inviolabilité.

Pour faire mieux comprendre le jeu des institutions ainsi altérées, que l'on me permette d'emprunter le passage suivant aux Annales manuscrites du dernier greffier-syndic de Colmar, le savant Chauffour, si versé dans la connaissance des antiquités de la ville. Cet extrait en dira plus que toutes nos réflexions et sera comme la conclusion de ce travail.

«Le 19 aoust (1759), on a procédé au renouvellement du magistrat. Il vaquoit deux charges de stettmaistre (bourgmestre), par la mort de MM. Rieden et Brueder; la bourgeoisie a élu les sieurs Petit et Foltz. Ce dernier a été élu dans le premier scrutin; mais comme le sieur Petit étoit le plus ancien conseiller de ville, il a eu le rang sur l'autre. A cette élection le préteur s'est arrogé le droit de donner l'exclusion à MM. Hürth et Dors

1. Collection Michaud et Poujoulat, IIIe série, t. IV, p. 204.
2. Archives de Colmar, S. B., L. 14, N° 18.

pour brigues; il n'en a pas été fait mention dans le procès-verbal, parce que le magistrat ne reconnoît point du tout au préteur le droit d'exclure personne. »

« Le 17 juin (1760), le magistrat reçoit un arrest du conseil d'Etat, rendu en commandement le 17 may précédent, qui casse les élections des sieurs Petit et Foltz, fondé sur la brigue, la cabale, le défaut de fortune et d'état des élus, et nomme en leur place MM. Jean-Baptiste Queffemme et Philippe-Théodore Drouyneau; renvoye les sieurs Petit et Foltz à leurs offices de conseillers de ville. »

Voilà ce qu'étaient devenues l'indépendance administrative, la vieille souveraineté de l'antique commune germanique sous nos anciens rois; voilà où on arrive quand le pacte fondamental, l'équilibre nécessaire entre l'individu, la commune et l'état sont rompus! Au XIVe siècle, l'individu usurpait sur les prérogatives de la commune et de l'État : ce fut l'anarchie. Au XVIIIe siècle, l'État absorbant les droits de la commune et de l'individu, engendra le despotisme. La révolution seule put mettre fin à ce régime, qui remontait aux plus beaux jours du règne de Louis XIV; mais par une étrange hallucination, persuadée que sa société devait se former, comme celle du despotisme, de haut en bas, et que pour laisser l'avenir prendre son essor, il fallait se séparer absolument du passé, elle acheva de faire disparaître le peu de nos institutions que la monarchie avait laissé subsister. Jusqu'au nom historique de la province, elle l'immola sur son autel. En appelant l'esprit public dans le forum et sur les champs de bataille, elle réussit cependant à faire entrer l'Alsace, de tout son cœur et de toute son âme, dans la grande famille française à laquelle appartient son territoire. Conclusion.

C'est ainsi que l'histoire d'aujourd'hui se rattache à l'histoire d'hier. Je ne me dissimule point que le sujet que je viens de traiter, est ingrat; mais j'ose croire qu'il n'est pas stérile. Il est toujours bon et moral de rappeler son passé à une commune qui a le droit d'être fière de ses souvenirs. On peut les oublier ou les ignorer, mais il suffit de lever le voile qui les couvre, pour les raviver. Les grandes actions de nos pères dans un cadre même modeste,

Facta patrum . . . .
. . . . *antiquæ ab origine gentis.*

ce qu'ils ont montré de courage, de force, d'activité, de persévérance, de sagesse et de modération doit être l'honneur et l'exemple des générations nouvelles.

Ces institutions vigoureuses, noble fruit de leurs efforts, sorties des entrailles même de la cité, ont passé, ont dû passer sous le niveau du grand roi et sous celui de la grande révolution. Rien ne rappelle plus autour de nous ce que nos aïeux ont fait pour la liberté de leur travail, l'émancipation de leurs personnes, la sécurité de leurs foyers, l'indépendance de leurs consciences. Il ne reste pour nous l'apprendre que quelques documents poudreux, épars dans nos archives. Recueillons avec respect ces glorieux débris qu'un soin pieux nous a conservés; car de tous les biens immatériels d'une commune, je n'en connais pas de plus précieux que son histoire.

Thann, 23 février 1861.

X. Mossmann.

FOUILLES

EXÉCUTÉES

DANS LES TOMBELLES CELTIQUES DE LA FORÊT DE HAGUENAU

PRÈS DE SCHIRRHEIN,

ET DANS LES

DEUX CANTONS FORESTIERS DU SCHIRRHEINERWEG ET DU FISCHERHÜBEL,

PENDANT LES 28, 29, 30 ET 31 OCTOBRE 1861.



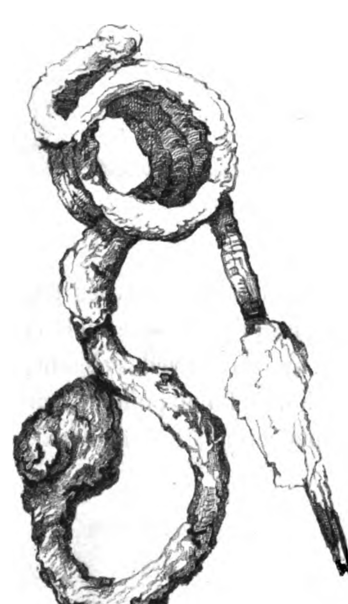


Fig. 1. (Grandeur réelle.)

Lorsque, dans mon premier mémoire sur la nécropole antique, dont on découvre les tertres du village de Schirrhein[1], je parlais des longs glaives des Gaulois, je ne pensais pas que la première des tombelles que je fouillerais, une année plus tard, au nord de celles que je venais d'ouvrir, m'offriraient deux de ces armes, si terribles entre leurs mains.

Les fouilles, entreprises au mois d'octobre 1861, dans plusieurs de ces *tumuli*, et dans ceux du Schirrheinerweg et du Fischerhübel, ont eu pour but principal d'établir quelques rapports de date entre les monuments funéraires de ces diverses localités. Les résultats obtenus permettent de penser, que si la nécropole située près de Schirrhein contient, comme les premières fouilles nous l'ont fait connaître, un grand nombre de tertres d'une

1. *Bulletin de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace*, t. IV, p. 112 et suiv. — 2ᵉ édit. *Tombes celtiques de l'Alsace*, p. 23 et suiv.

époque bien antérieure aux Romains, plusieurs d'entre eux, comme aussi bon nombre de ceux du Schirrheinerweg, sont contemporains du grand peuple. Nous pouvons en conclure que ces monuments n'ont pas été élevés à la suite de quelque bataille, ainsi qu'on l'a souvent répété, mais con-

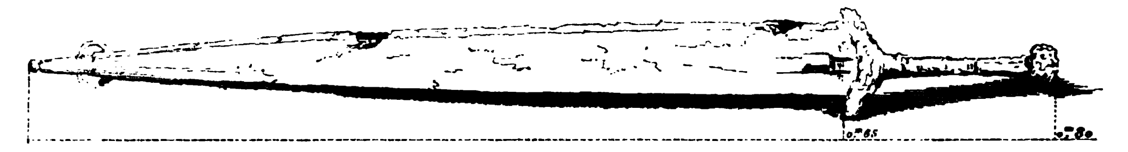


Fig. 2.

tiennent plutôt, comme je l'ai déjà avancé dans plusieurs mémoires, les ossements d'une population sédentaire, qui, pendant de longs siècles, a habité le pays, et dont on retrouve, sous ces tertres, les guerriers, les femmes et les enfants.

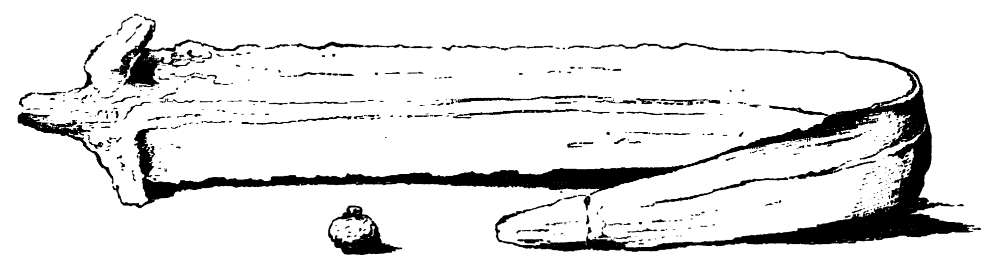


Fig. 3.
(1/3 de la grandeur réelle.)

La population gauloise conserva le mode d'inhumation sous les tertres et au sein des cercles purifiés par les pontifes, jusqu'à l'époque où le culte gaulois fut remplacé par le culte romain, et où, avec la nouvelle religion, fut adopté le mode de sépulture sous des cippes isolés. Ce fut au point de contact de ces deux croyances religieuses que commencèrent, dès le deuxième

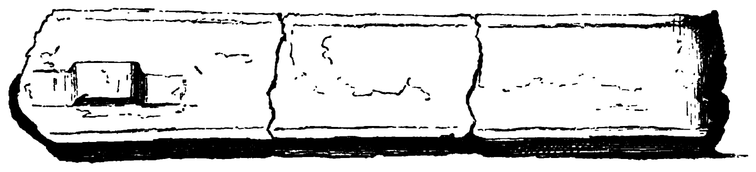


Fig. 4.
(1/3 de la grandeur réelle.)

siècle, à paraître les épitaphes gauloises, inscrites sur la pierre, et qui, sous l'empire du christianisme, quand cette nouvelle religion fut implantée dans la Gaule, continuèrent à être placés au-dessus des cercueils, dont le nom rappelait le cercle symbolique où l'on avait primitivement enterré en commun.

Rome, en venant prendre possession de la Gaule, trouva le culte druidique en honneur; ce ne fut pas sans de grands efforts qu'elle parvint à le dépouiller de son prestige. La population gauloise, pour qui le cercle était le symbole de l'éternité, continua donc, même longtemps après que les Romains lui eurent imposé leur joug, à se conformer aux coutumes funéraires de ses ancêtres. Les nécropoles que nous fouillons nous le prouvent, et, comme dans le cas qui va se présenter, offrent un caractère de plus ou de moins haute antiquité, selon l'époque plus ou moins éloignée où ces tertres ont été fermés.

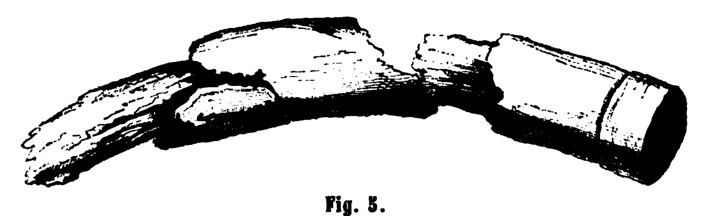


Fig. 5.
(Grandeur réelle.)

Le premier *tumulus* que j'ouvris, pendant les derniers jours du mois d'octobre 1861, près de Schirrhein, était placé à quelque distance des deux tombelles, qui, l'année précédente, m'avaient offert tant de bijoux intéressants, et où j'avais surtout trouvé les restes de femmes et d'enfants, dont l'un était couché près de celle que je présumai

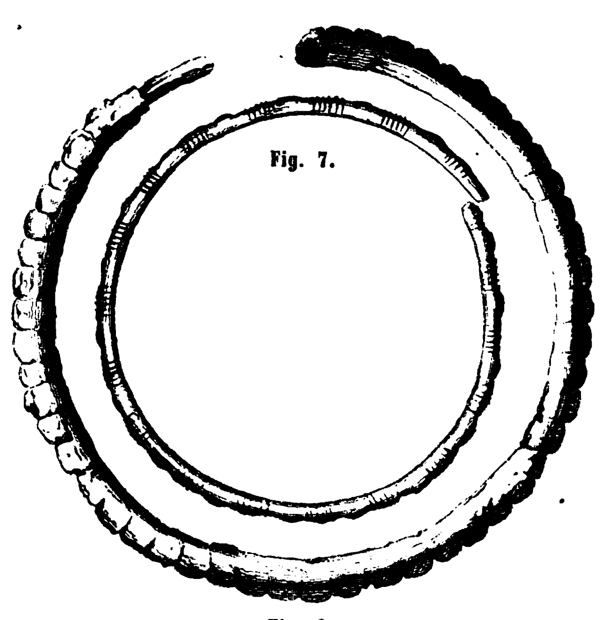


Fig. 6.
(Grandeur réelle.)

avoir été sa mère. Le monument, sur les flancs duquel se balançaient quelques gros pins, mesurait dix-sept mètres de diamètre sur un mètre et demi de hauteur. Ce fut à soixante centimètres à peine au-dessous du gazon qui le recouvrait, que je retrouvai les restes de quatre sépultures; deux d'entre elles étaient incontestablement celles de guerriers. Quoique peu d'ossements fussent intacts, on pouvait distinguer l'orientation des cadavres, dont les têtes étaient plus ou moins bien conservées. Près du crâne, sur tous les quatre squelettes informes, se trouvait une masse très-oxydée de fer en spirale, qui, probablement, avait appartenu à la coiffure, peut-être pour la maintenir. L'une d'elles contient encore quelques parcelles d'ossement que la rouille y a soudées (fig. 1). Aucun autre objet ne se trouva près de deux de ces squelettes. Mais à côté des deux autres étaient placés les glaives que ces guerriers avaient maniés, et aux pieds de l'un d'eux, un fer de lance (fig. 20), qui, malgré son état d'oxydation, mesurait encore dix-sept centimètres de long. Le glaive, chez ce dernier, était dans son fourreau (fig. 2), et sur le fer à pommeau de la poignée, dont le revêtement a disparu, sans laisser de trace de la matière qui le composait, étaient incrustés quelques restes des phalanges de la main.

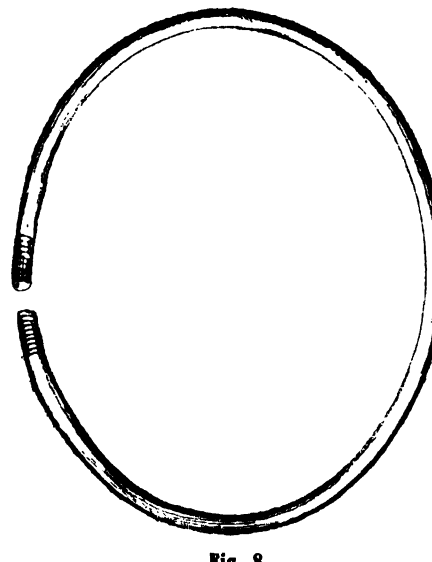


Fig. 8.
(Grandeur réelle.)

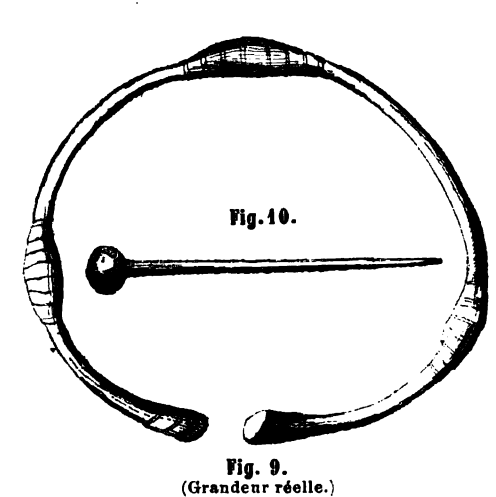


Fig. 10.

Fig. 9.
(Grandeur réelle.)

A côté de l'autre squelette, le glaive gisait nu et ployé (fig. 3). Le fourreau en fer qui l'avait contenu, présentait lui-même les traces d'une rupture violente

(fig. 4). Cette coutume de ployer au feu, dans quelques cas, l'épée du défunt, était commune, on le sait, non-seulement chez les tribus gauloises, mais encore chez plusieurs autres peuples de l'antiquité.

Ces armes, dans tout leur développement, mesurent quatre-vingt-dix centimètres. Les fourreaux, sur lesquels se montrent de chaque côté une rainure, en mesurent soixante-cinq de long sur cinq et demi de large. La

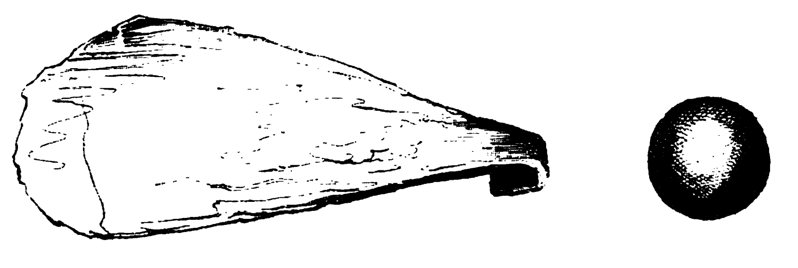


Fig. 11. (Grandeur réelle.) Fig. 12.

lame est à deux tranchants. Sur le haut du fourreau, se montre dans la partie supérieure, un passant destiné à la courroie qui maintenait l'arme au ceinturon. Le bout, en pointe comme la lame, offre de chaque côté un demi-cercle à jour, de l'effet le plus gracieux. Quatre gros boutons en fer, gisaient près de la poignée et sans doute avaient servi d'ornement au ceinturon.

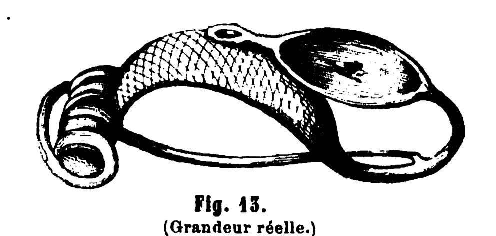


Fig. 13.
(Grandeur réelle.)

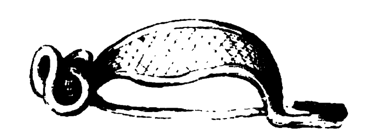


Fig. 14.
(Grandeur réelle.)

Sous la couche inférieure des morts, renfermés dans le même *tumulus* à un mètre plus bas, mais où tout vestige d'ossements avait disparu, je ne rencontrai, comme dans les tertres ouverts en 1860, que de faibles et gracieux bijoux de bronze qui, la plupart, ont dû appartenir à des femmes ou à de jeunes individus. Des débris de torques creuses, qu'un bois flexible solidifiait (fig. 5); de légères armilles, fabriquées d'après le même système (fig. 6); de nombreux bracelets à rainures (fig. 7 et 8); des virioles (fig. 9); des épingles (fig. 10); le fermoir et un bouton de ceinture (fig. 11 et 12); des fibules, dont l'une, de la plus belle conservation (fig. 13), offrait encore, lorsque je la trouvai, quelques traces

de la matière rougeâtre qui en recouvrait le bouton; une seconde plus petite (fig. 14), qui servait à maintenir le vêtement de dessous, et deux autres de ces bijoux, à forme longue (fig. 15 et 16), présentant à leur sommet un petit disque vertical et une base en forme de bouterolle, furent autant de trouvailles qui m'indiquèrent cinq de ces inhumations. Il était impossible, en comparant ces deux superpositions de morts, placés au fond et à si peu de distance du sommet de la tombe, de ne point être frappé du caractère différent de ces sépultures. Et cependant, si elles recèlent d'autres générations, elles appartiennent au même peuple. Les mêmes cérémonies religieuses, le même feu purificateur les a consacrées. Près de chacune d'elles s'est montré le foyer d'où ont été enlevés les charbons et les cendres qui formèrent la couche du mort. Près de toutes ont été retrouvés les débris de poterie grossière qui ont servi aux sacrifices ou aux funérailles.[1]

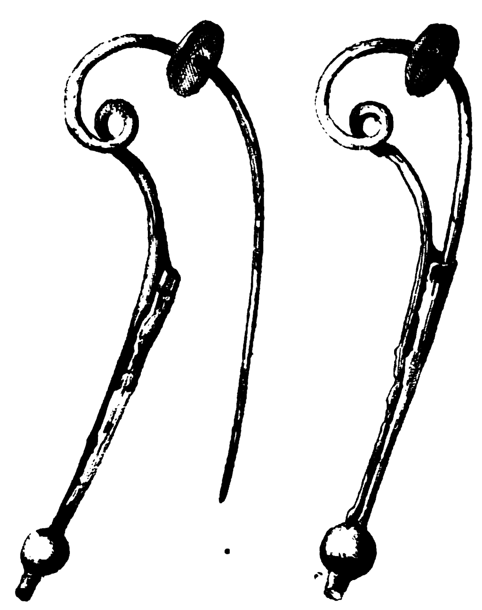


Fig. 15. (Grandeur réelle.) Fig. 16.

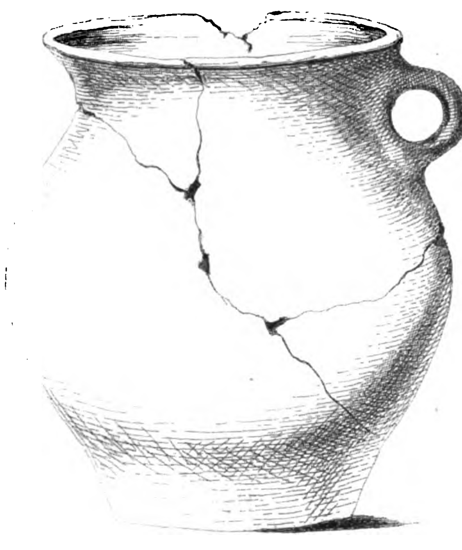


Fig. 17.
0m12½.

Je continuai ces fouilles dans trois autres tertres, dont l'un n'avait pas moins de soixante-quatre mètres de circonférence à sa base,

1. Je donne ci-dessus (fig. 17) le dessin d'un vase à anse, trouvé près de l'un des deux guerriers; c'est le mieux conservé.

sur deux mètres de haut. Je ne trouvai, dans ces trois monuments, qu'une petite viriole d'enfant, en bronze (fig. 18), quelques faibles fragments de poterie grossière, et plusieurs débris de vases, dont l'un, à rainures rapprochées et d'une pâte plus fine, se distinguait par sa jolie forme (fig. 19). Dans les trois tombelles, je pus recueillir de nombreux charbons. La troisième surtout, entourée de pins gigantesques, et remarquable de verdure, me montra dans toute son enceinte les traces du feu le plus violent. Assis sur la souche d'un arbre, pendant que mes ouvriers piochaient, je ne pus m'empêcher de reporter mes pensées vers cet âge éloigné, où, dans cette solitude, alors consacrée par la religion, la fumée du sacrifice montait vers le séjour des dieux invoqués par le pontife, et que, d'un côté, les guerriers et les vieillards, de l'autre, les femmes et les enfants, répétaient l'hymne funéraire, et disaient un éternel adieu à ceux dont je cherchai en vain la poussière.

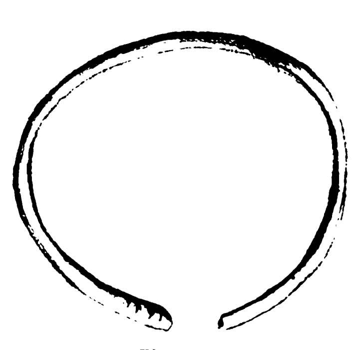


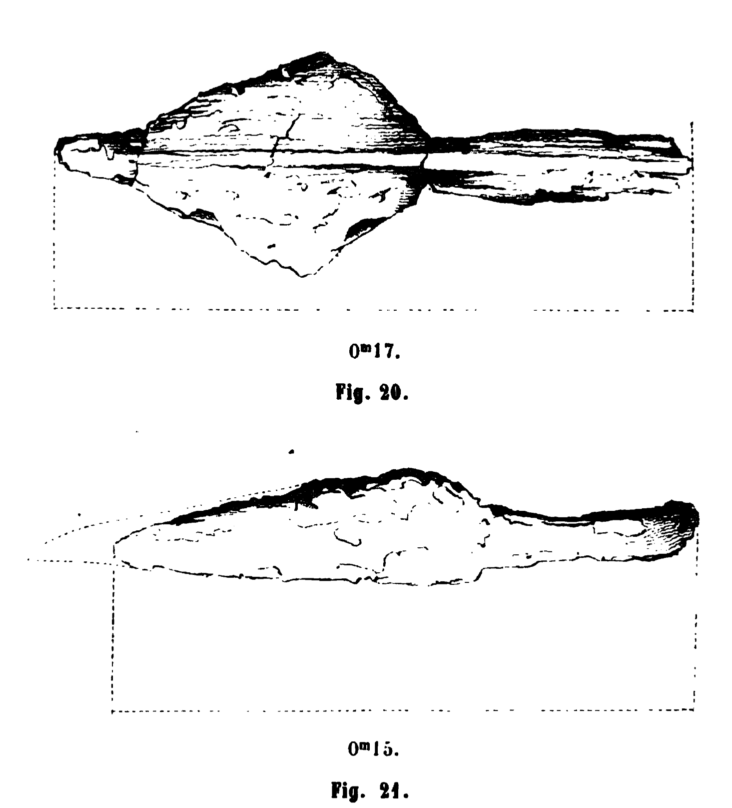
Fig. 18.
(Grandeur réelle.)

Le troisième jour, je portai mes investigations sur les tertres du Schirrheinerweg.



Fig. 19.
(Moitié de grandeur naturelle.)

En suivant, de Schirrhein, la route qui conduit à Soufffelnheim, dans la même direction que parcourait la route romaine, dont on remarque les traces dans la forêt, on arrive, au point où le ruisseau d'Eisenbæchel la coupe, à un mamelon assez élevé qui récèle dans ses flancs de nombreux débris de béton, de pierres de taille, de tuiles à rebords et de poteries romaines.



$0^{m}17$.

Fig. 20.

$0^{m}15$.

Fig. 21.

C'est sur la gauche du tronçon de la route antique qu'à une petite distance, sous l'ombre de la forêt, l'on aperçoit les premières buttes funéraires. On en compte une douzaine dans le groupe. Plus loin, dans le canton forestier du Fischerhübel, dix autres de ces monuments montrent aussi leurs tertres gazonnés, séparés par une faible distance d'un autre groupe plus considérable, situé dans le Kurtzgelend, où l'une des tombelles, placée près du village de Souffelnheim, ne compte pas moins de cinquante mètres de diamètre.

Les deux tertres que j'ouvris dans le Fischerhübel n'offrirent aucun résultat à mes recherches. Le sable fin, au sein duquel les morts avaient

été enterrés, non-seulement avait absorbé tous les ossements, mais avait même décomposé la poterie et tous les objets métalliques qui avaient été placés près des cadavres. Un simple fragment d'os se montra à mes regards avec quelques tessons de vases grossiers.

Dans le Schirrheinerweg, au contraire, mes recherches furent plus fructueuses. Deux des tombelles que j'ouvris étant très-rapprochées, je répartis mes ouvriers de manière à les fouiller en même temps. Leur diamètre était d'environ vingt mètres sur un mètre et demi de hauteur. Déjà à cinquante centimètres sous le gazon de la première, je découvris les restes d'un squelette et quelques débris de poterie grossière. A un demi-mètre plus bas j'en découvris un second, couché dans la direction du sud-est au nord-ouest. Le crâne était encore presque entier. Plusieurs dents apparaissaient dans les mâchoires. Là où la ceinture avait serré le corps, était placée la lame très-oxydée d'un couteau, dont le revêtement du manche avait disparu (fig. 21). A peu de distance de la sépulture se montrait un immense foyer d'au moins quarante centimètres de diamètre et d'autant de profondeur, composé essentiellement de cendres noires et de charbon végétal, du milieu duquel surgissait un petit bloc d'une matière friable, très-pesante et d'un blanc terne, de dix centimètres de long sur quatre à cinq centimètres d'épaisseur. M. le professeur Oppermann, directeur de l'école de pharmacie de Strasbourg, auquel je le soumis, crut, comme moi au premier moment, que c'était un composé artificiel. L'examen chimique nous a néanmoins prouvé que toute cette masse blanche n'est que du carbonate de chaux, reste, peut-être, vu sa pesanteur spécifique, d'un morceau de marbre que la calcination a réduit en cet état. Quoi qu'il en soit, cette trouvaille est jusqu'ici unique dans les tombeaux et ne peut guère s'expliquer qu'en regardant cet objet comme un talisman.

Dans le second *tumulus* ouvert je rencontrai, déjà à trente centimètres de son sommet, quelques débris de poterie grise, grossière, et, à cinquante centimètres plus bas, une fibule en bronze (fig. 22) dont l'épingle avait en partie disparu. Ce bijou, par sa forme, comme les deux longues fibules trouvées près de Schirrhein et que j'ai décrites ci-dessus, sont exactement la reproduction de bijoux du même genre trouvés par M. Castan dans les tombelles du massif d'Alaise. Dans ce *tumulus* étaient déposés en groupe quatorze petits vases, tous pareils de forme (fig. 23), dont quelques-uns

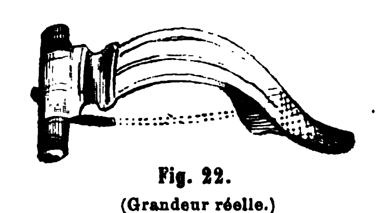


Fig. 22.
(Grandeur réelle.)

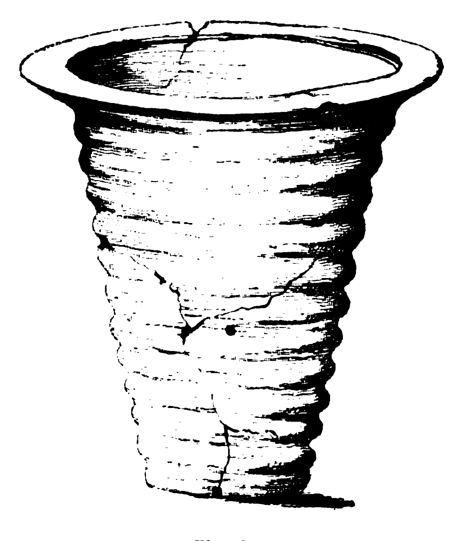


Fig. 23.
0m10

portaient la trace du feu auquel ils avaient été exposés. Ces jolis pots, à surfaces ondulées, avaient été placés, les uns debout, les autres renversés, au milieu du cercle consacré par le foyer, et près duquel je retrouvai les deux crânes des morts auprès desquels sans doute ils avaient été placés. Mais, ce qui est du plus grand intérêt pour nos recherches, c'est qu'auprès de ces mêmes débris je trouvai, non réunis, mais disséminés, trois tessons d'une écuelle en terre rouge, évidemment de l'époque gallo-romaine, dont l'un représente un chien en course, et dont l'autre contient le nom du potier (fig. 24 et 25). Comme je ne trouvais ici aucune trace de cinération, que toutes les circonstances des inhumations que j'avais sous les yeux me prouvaient que la tombelle n'avait pu recéler que la population primitive, et que, par conséquent, il ne pouvait y avoir eu co-existence, au sein d'elle, de plusieurs couches successives de sépultures de races différentes, je dus en conclure qu'à l'époque où le *tumulus* fut fermé, ce genre de poterie importée par le Romain vainqueur, était déjà assez répandu parmi les Gaulois, et que le monument devait dater des premiers temps de l'occupation romaine, où le mode d'ensévelissement dans les cercles consacrés n'était pas encore abandonné.

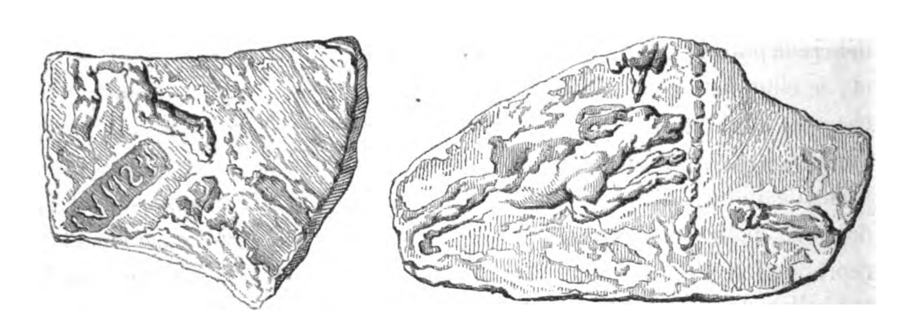
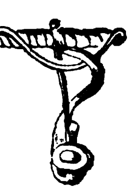


Fig. 24. (Grandeur réelle.) Fig. 25.

Dans une troisième tombelle, située à quelque distance de ces deux tertres, et qui mesurait vingt-quatre mètres de diamètre sur quatre mètres de haut, je rencontrai, déjà à cinquante centimètres de profondeur, le premier foyer. Des tessons de poterie grossière, tels qu'en présentent tous les monuments funéraires celtiques, attestaient qu'un dernier acte religieux, ou même un sacrifice expiatoire, avait eu lieu en cet endroit avant le recouvrement définitif du *tumulus*. Celui ou celle qui reposait sous cette même place, à cinquante centimètres plus bas, n'avait laissé, pour me constater son existence, que deux petites fibules de bronze (fig. 26), dont les pendants ont aussi été retrouvés dans le massif d'Alaise. Le bouton qui termine le bijou avait dû être orné d'une verroterie, d'ambre ou de quelque autre matière, malheureusement disparue. C'étaient évidemment deux épingles, destinées à retenir le vêtement de dessous. Les ossements du squelette auquel elles ont appartenu, avaient disparu. Quoique j'aie fouillé le *tumulus* à près de trois mètres de profondeur, je ne distinguai aucun autre objet. Le sable destructeur avait tout décomposé. Seulement je pus me convaincre qu'aucune crémation de corps n'avait eu lieu, et que toutes les traces de feu que j'apercevais, ne provenaient que de foyers expiatoires.


Fig. 26.
(Grandeur réelle.)

Les résultats de ces fouilles ont été de la plus grande importance, parce qu'elles nous prouvent évidemment que l'établissement celtique auquel la forêt, autrefois sacrée, s'étendant devant Schirrhein, servit de lieu de sépulture, et qui, sous les Romains, fut relié par la route de *Brocomagus* à *Saletio*, était bien antérieure à la prise de possession de la rive gauche du Rhin par ces derniers, et que sous leur empire, la population gauloise restée sédentaire, continua encore pendant longtemps à inhumer ses morts dans cette même nécropole.

Cette forêt, qui s'étendait alors à une distance bien plus grande que de nos jours, devait contenir un nombre beaucoup plus considérable de *tumuli*, recouverts aujourd'hui par les deux villages de Schirrhein et de Schirrhoffen, et dont les habitants de ces lieux ont abaissé les sommets au niveau des plaines livrées à la culture. Un anneau celtique que j'ai reçu de l'un de ces cultivateurs, trouvé par lui dans sa terre labourée, à une grande distance de son village, suffit pour confirmer le fait. Combien d'autres objets, découverts depuis des siècles, et auxquels ceux qui les trouvèrent, n'ont accordé ni valeur ni attention, ont dû disparaître! Les différents groupes de *tumuli* qu'on voit plus loin dans le Schirrheinerweg, dans le Fischerhübel et près de Kœnigsbruck, doivent avoir appartenu à d'autres centres de

population, sur lesquels, au commencement du cinquième siècle, l'invasion des Barbares passa comme un torrent dévastateur. Sur leurs ruines finirent par s'élever les villages modernes, à des époques assez éloignées de ces dévastations pour que les nouveaux habitants, de race allémanique, n'aient plus connu eux-mêmes la nationalité de ceux que ces tertres renferment.

Max. de Ring,
Secrétaire de la société.

ÉGLISE DE SAINT-THOMAS.[1]

L'église de Saint-Thomas accuse deux époques principales de construction.

La première comprenant la tour avec ses deux collatéraux, ainsi que le bas de la croisée des deux transepts et du chœur, présente la transition du style roman au style ogival.

La forme plein cintre des fenêtres, arcs et arcatures, se mêlant avec l'ogive, les fortes colonnes engagées dans les piliers carrés de l'intérieur de la tour, au rez-de-chaussée, les bases pattées, chapiteaux à crochets et tailloirs carrés, les arcs ogives avec plates-bandes en retraite; enfin les fenêtres ogivales géminées caractérisent cette époque de transition.

Sur la façade occidentale, le bas de la tour aujourd'hui fermé par un mur avec porte, était, dans le principe, ouvert par trois arcs en ogive sur deux colonnes et surmontés d'un grand arc plein cintre formant décharge.

On voit encore en place les impostes des deux pieds-droits extrêmes, lesquels sont identiques avec les moulures couronnant les chapiteaux des demi-colonnes intérieures.

Cette première partie a été commencée en 1141.

La deuxième époque, comprenant les cinq nefs, la partie supérieure de la croisée ou coupole, des deux transepts et de l'abside du chœur, est dans le style ogival entièrement développé.

On ne voulut faire d'abord qu'une grande nef et deux nefs latérales, s'alignant avec les deux collatéraux de la tour.

Les piles séparant ces trois nefs furent faites chacune d'une grosse colonne centrale et de huit petites colonnes engagées, recevant la retombée des nervures à double talon.

En cours d'exécution on se décida à ajouter deux autres nefs latérales. On fit alors au sud une troisième rangée de piliers, ayant, à l'intérieur seulement et vers la nef centrale, de petites colonnes engagées correspondant à celles des piliers de la grande nef, et sur les trois autres côtés de doubles talons en prolongation des nervures des voûtes.

Le même motif de support des nervures fut répété à l'intérieur du mur qui reçut en outre des contre-forts extérieurs.

1. Voir les notes sur l'église de Saint-Étienne (vol. III, p. 150), et sur l'église de Saint-Nicolas (vol. IV, p. 174).



Sur le côté nord on ne fit, à l'extérieur, que des chaînes peu saillantes, ménageant le terrain, et l'on plaça les contre-forts à l'intérieur en les reliant avec la quatrième rangée de piliers, renfoncés vers la nef centrale par de petites colonnes engagées, et sur les côtés, par la prolongation des nervures.

Enfin, lorsqu'on ajouta les deux nefs extrêmes aux trois déjà commencées, on ne fit d'abord les fondations du mur méridional que pour les contre-forts, qu'on relia dans le bas par des arcs de décharge plein cintre.

Le vide formé par ces arcs entre les contre-forts, ne fut rempli qu'après le tassement des nefs moyennant deux autres arcs en ogive par travée, avec remplissages fondés à une moindre profondeur.

Les huit claires-voies latérales des nefs sont à trois et à quatre lobes sur trois lancettes par fenêtre.

Les quatre fenêtres en retour sur les deux côtés, est et ouest, sont à deux lancettes.

Cette deuxième partie de l'édifice, dans laquelle figure Jean Erlin, écolâtre et vicaire général de l'évêque Berthold de Bucheck, fut faite de 1275 à 1331.

Exhaussement de la tour. — Dans le principe, la tour ne devait avoir que les quatre étages couronnés par la grande corniche à arcatures qui est en parfaite harmonie avec l'empattement si ferme qu'on voit à la base de l'édifice.

L'addition des deux petites nefs extrêmes, ayant nécessité une plus grande élévation du toit de l'église, obligea les constructeurs à exhausser la tour.

C'est alors qu'on fit l'étage supérieur percé de quatre fenêtres en tiers-point et surmonté du toit actuel.

Cet étage, fait en 1366, ne semble pas terminé, la corniche manque.

Les claires-voies supérieures de la coupole attestent une restauration du seizième siècle.

La clôture du chœur est couronnée d'une balustrade à jour, dont les formes accusent le quinzième siècle.

Vitraux. — Au seizième siècle on a fait disparaître la partie inférieure de toutes les verrières de la nef, qui accusent le quatorzième siècle. Cette partie représentait des figures abritées sous des niches ogivales, dont les couronnements à frontons et clochetons encore en place sont surmontés, dans le reste de la hauteur, de lancettes et de tapisseries en mosaïque de verres peints.

Les deux verrières du transept nord sont de la deuxième moitié du treizième siècle, celle de droite renferme deux grands médaillons ovales à

figures; ces médaillons représentent, l'un le couronnement de la Vierge, l'autre deux anges, tenant chacun une torche allumée.

Les verrières du transept sud sont analogues à celles des nefs.

Les vitraux de la grande rosace sont modernes.

Les fenêtres de la coupole, ainsi que du transept sud, sont en verres blancs. Les fenêtres de ce transept n'ont conservé de verres peints que dans l'amortissement de l'ogive.

ANNEXES.

Chapelle Saint-Blaise, aujourd'hui salle basse de la maison curiale, attenant au transept nord et surmontée de deux étages modernes sur la place Saint-Thomas.

Les deux voûtes d'arête ont des nervures à double cavet et à leur intersection, un peu au-dessus des naissances, la date de 1469.

Un arc renfoncé dans ladite salle et muré à fleur du transept nord, formait l'entrée de la chapelle.

Ancien cloître, à la suite de la susdite salle, dépendant aussi de la maison curiale et accusé sur la place Saint-Thomas par un contre-fort entre deux arcs ogives murés.

Il en reste deux travées voûtées à nervures planes sur anciens chapiteaux cubiques, que je crois antérieurs même au bas de la tour (fin du douzième siècle), et en retour, en allant vers la rue de l'Ail, un morceau de corniche romane en pierre à grand cavet supérieur et petit cavis racheté aux deux extrémités par deux consoles à quart de rond, présumé de la même date (douzième siècle).

Au sud était le jardin du cloître, aujourd'hui de la maison curiale, limité par le mur en briques avec renfoncements et naissances d'arcs vers l'église.

La porte d'entrée de la maison curiale, vers la rue de l'Ail, a conservé d'anciens ferrements du dix-septième siècle.

Trésor. — Entre la chapelle Saint-Blaise et le chœur, est une petite pièce voûtée conduisant, par une porte en tôle munie de deux forts verrous, dans un caveau à voûte en berceau plein cintre, éclairée à l'est par une petite fenêtre barreaudée; c'était le trésor. On y voit encore une table et un banc en chêne à pieds inclinés et tournés du dix-septième siècle.

Dans la première pièce on remarque trois grands bahuts, garnis de solides bandes de fer forgé, et un ancien réchaud, pour fournir de la braise aux thuriféraires. — Tous ces meubles ont le caractère du quatorzième siècle.

(*Note de M. l'abbé Straub.*)

Le porche à voûte d'arête, entre les deux contre-forts du transept nord, accuse le quatorzième siècle.

La belle porte ogivale de ce même transept est plus ancienne, sans doute du treizième siècle.

La *chapelle des Apôtres*, au sud de la nef avec belle voûte dont les nervures en partie courbes forment réseau et ont leurs intersections à culs-de-lampe; celle du milieu porte la date de 1521.

Les consoles portant les nervures sont ornées des symboles des quatre évangélistes. Il y a trois fenêtres ogivales à meneaux, portant linteaux ou tympans pleins, refouillés de compartiments en ogive de l'époque.

Une niche ou armoire avec couronnement en accolade.

La porte conduisant à l'église, avec encadrement en pierre à linteau très-compliqué en accolade.

Serrure et poignée de l'époque (seizième siècle).

La *chapelle Saint-André*, où sont les momies, avec deux fenêtres à accolades irrégulières et à voûte d'arête à nervure et clef du seizième siècle. Feu M. Fries.

La clef de voûte figure saint Thomas aux pieds du Sauveur et mettant le doigt dans la plaie du côté.

Entre les fenêtres on voit encore une peinture murale représentant le Christ en croix.

Dans le transept sud paraissent également des restes intéressants de peinture murale. On distingue surtout une sainte Catherine martyre, d'un fort beau style.

(*Note de M. l'abbé Straub.*)

NOTES

SUR L'ÉGLISE D'ÉTUEFFONT-HAUT ET SUR CELLE DE SAINT-DIZIER.

I. Étueffont-Haut.

Le village d'Étueffont faisait originairement partie de la seigneurie de Rougemont, et était le chef-lieu d'une mairie qui comprenait *les deux Étueffont* (*Haut et Bas*), *Anjoutey*, *Petit-Magny*, *Bourg* et *la Madelaine.* Cette mairie appartint d'abord aux comtes de Ferrette, mais lorsque les archiducs d'Autriche succédèrent à cette maison, ils engagèrent la seigneurie de Rougemont au comte Jean de Habsbourg, à l'exception de la mairie d'Étueffont, qui en fut détachée et fut annexée au domaine de Rosemont.

Étueffont se nomme en allemand *Staufen*. Son nom est orthographié de diverses manières dans les anciennes chartes: *Estophum* (13 février 1187), *Estuefon* (23 juin 1260), *Eytauffen* (26 mai 1296), *Eitufun* (24 août 1316), *Stauffen* (21 juin 1337).

L'abbaye de Lucelle possédait le droit de patronage de l'église d'Étueffont. Ce droit lui avait été donné en 1296 par Thiébaud, comte de Ferrette et confirmé, dans la suite, par son fils le comte Ulric, en 1316; par Jeanne de Montbéliard, comtesse de Baden, le 23 juin 1333; et par l'archiduc Albert, comte de Ferrette, le 12 novembre de la même année.

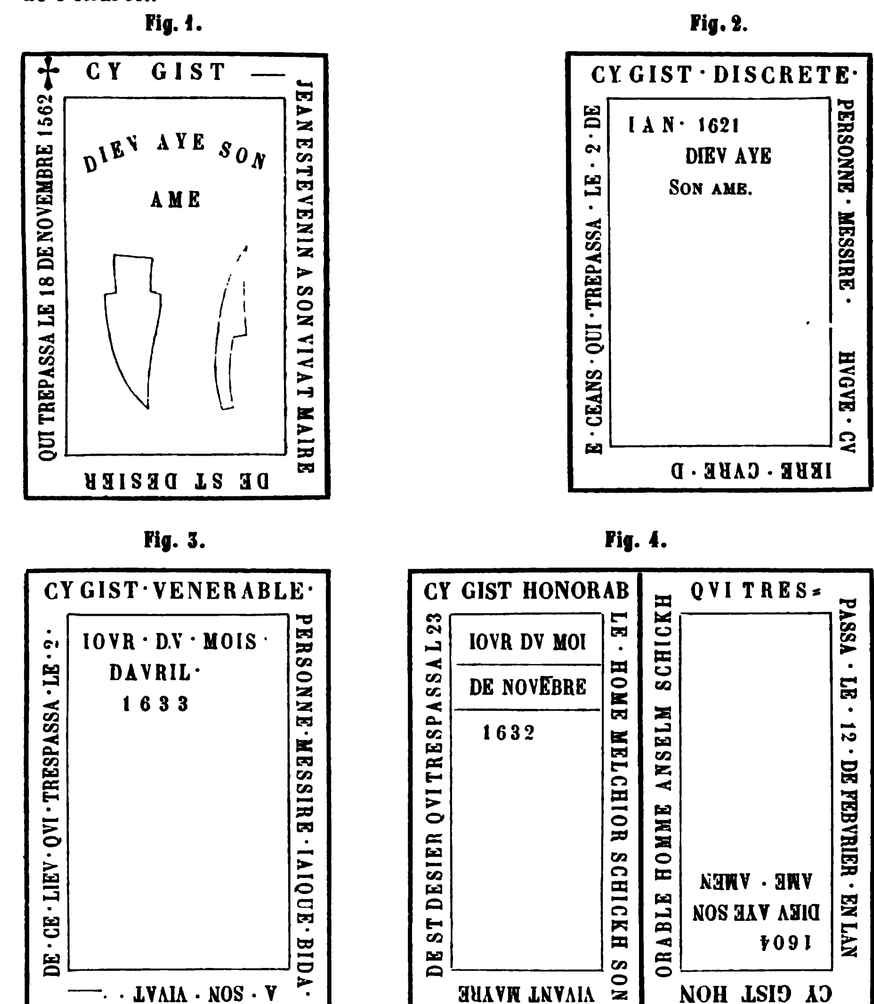
Je crois devoir appeler l'attention du Comité sur l'église de ce village, mais seulement sur le chœur[1], car le portail et le clocher sont d'origine toute récente. L'abside est une des plus belles des environs de Belfort. Les vitraux avaient été anciennement peints, mais il n'en reste plus que d'imperceptibles et insignifiants vestiges. Au-dessus d'une autre fenêtre se trouve le millésime *1510*, gravé dans la pierre en caractères gothiques, et dont je joins le *fac-simile.* Une petite porte basse, donnant sur le cimetière, est aussi en ogive.

II. Saint-Dizier.

Je ne dirai que quelques mots de l'antique église de Saint-Dizier, un des monuments les plus remarquables de la province d'Alsace. J'aurai bientôt l'occasion d'en entretenir le Comité d'une manière plus complète, dans une

1. Voir la planche ci-jointe.

communication relative au tombeau du saint évêque. J'appelle seulement aujourd'hui votre attention sur 'cinq pierres tombales qui se trouvent disséminées dans l'intérieur de l'église et qui recouvrent les cendres de plusieurs habitants du village, dont deux avaient été maires et un autre curé de l'endroit.



La plus ancienne, celle du maire Jean Estevenin, date de 1562 (Fig. n° 1), et présente, avec une autre datée de 1573, mais complétement illisible, une particularité qui me semble bien digne de remarque. C'est la reproduction, sur la tombe, des deux pièces essentielles de la charrue, le soc et le coutre. On voit que ces braves paysans se faisaient honneur et gloire d'avoir exercé pendant leur vie la noble profession de cultivateur, et qu'ils

voulaient ne pas le laisser oublier à leurs descendants. Ils faisaient graver leurs armes avec autant de fierté qu'en mettaient les nobles à sculpter leurs armoiries et à peindre leur blason.

Je vous adresse, en même temps, la copie d'une charte que j'ai recueillie dans une excursion que je fis autrefois à Saint-Dizier. Ce document, que je crois inédit, bien qu'il soit peut-être connu de plusieurs personnes, entre autres de M. Trouillat, maire et bibliothécaire de Porrentruy, était écrit sur le *verso* de la couverture d'un registre d'actes de baptême que M. le curé de Saint-Dizier voulut bien me communiquer afin d'en prendre copie. C'est l'acte de donation de la cure de Saint-Dizier, faite en 1374 par Léopold d'Autriche aux moines de Lure.

« In nomine sanctæ et individuæ Trinitatis, amen. Nos, Leopoldus, Dei « gratiâ, Dux Austriæ, Styriæ, Karinthiæ et Carniolæ, Dominus Marchiæ, « Sclavoniæ, ac Portus-Baonis, Comes in Habspurg, Tyrolis, Ferrettis et in « Kybourg, Marchio Burgoniæ et Landgravius Alsatiæ publice profitemur « et constare cupimus universis quod attendentes zelum religionis, rectitu- « dinis et justitiæ ac præ oculis habentes honesta atque utilia servitia quæ « religiosus venerabilis et religiosus vir frater Henricus abbas monasterii de « Lutra ordinis Sancti Benedicti Bisuntinæ diœcesis ad sedem apostolicam « absque medio pertinentis hactenùs nobis exhibuit et exhibere poterit in « futurum, nec non gravia damna et plurima dispendia quæ ipse et con- « vertus dicti sui monasterii prætextu terrarum nostrarum in Burgundiâ « pertulerunt, de speciali bene placito et consensu illustris et magnifici « principis Alberti Germani nostri charissimi una nobiscum ducis et domini « terrarum prædictarum Abbati et conventui prædictis pro se et monasterio « suo munere perpetuo et irrevocabili liberè donavimus et excerta scientia « in aliqualem recompensam sive relevationem prædeorum damnorum et « servitiorum donamus et tradimus per præsentes jus patronatus ecclesiæ « pariochialis Santi Desiderii, dictæ Bisuntinæ diocesis quod ad jam dictum « germanum nostrum et nos hucusque pertinuit, sicut illud etiam ad pro- « genitores nostros bonæ memoriæ absque omni questione ac dubio per- « tinebat.

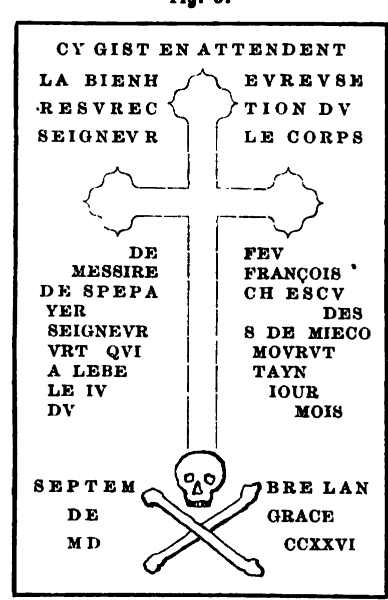
« Transferentes igitur plenariæ pro eodem germano nostro nobis et « hæredibus nostris in Abbatem et conventum prædictos nec non successores « ipsorum omnium jus nostrum quod in præsentando ad dictam ecclesiam « qualecumque vocationis casu habebamus vel habere potuimus. Quovis modo, « bona fide promittimus nomine quo suprà præsentem donationem eisdem « abbati et conventui eorum monasterio rite ut promittimur factam, firmam « et invictabilem observare ipsos et monasterium eorum in hoc contrà

« omnes et singulos fideliter defendendo renunciando quoque ut suprà « nomine omni exceptioni et auxilio juris et factis quæ contrà hujusmodi « donationem possent excogitare aliquatenùs vel produci. Et in hujus rei, « evidentiam et certitudinem pleniorem præsentes dedimus litteras nostri « majoris sigilli munitas appositione. Datum apud Baden in Ergogià Consten- « tiensis diocesis die VII mensis Maii, anno millesimo trecentesimo septua- « gesimo quarto. »

III. Les Nobles de Spechbach.

Parmi les pierres tombales de l'église de Saint-Dizier se trouve celle d'un noble de la famille de Spechbach, messire François, écuyer des seigneurs de Miécourt (Fig. n° 5).

Fig. 5.



Cette famille tirait son nom de deux villages situés dans le canton d'Altkirch et qui faisaient autrefois partie de la seigneurie de Thann, prévôté de Burnhaupten; ce sont *Ober-* et *Nieder-Spechbach*, où se trouvaient trois châteaux, deux dans Spechbach-le-Haut, qui appartenaient, l'un aux Reinach, et l'autre aux Zurhein. Le troisième château, plus considérable, situé à Spechbach-le-Bas, appartenait, au treizième siècle, aux comtes de Ferrette. Il fut ensuite possédé par les Altenach, les Brünighofen, les de Gohr, les Rathsamhausen-Zumstein et les Bernhold.

Le nom de Spechbach est orthographié de diverses manières dans les anciens titres : *Spechtbach* (21 juin 823), *Spesbach* (1170), *Esppespa* (11 février 1187), *Subibach* (1188), *Spehpach* (juin 1258), *Spehbach* (5 janvier 1271), *Spenbach* (24 juillet 1276), *Spechcbac* (mai 1281), *Spechbach* (28 juin 1289).

L'histoire ne fait que rarement mention des nobles de Spechbach. Nous ne voyons figurer dans les anciens documents que les noms d'un très-petit nombre de personnages de cette famille : Reimbaud, en 1170 et 1187 ; Otto, en 1188; Henry, en 1258; Richard, en 1276; Hugo, en 1281;

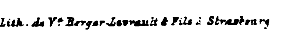


FENÊTRE DU CHOEUR.
(Église d'Etueffont.)



Millésime audessus d'une ogive du Choeur.
Église d'Etueffont-haut.

Lith. de Ve Berger-Levrault & Fils à Strasbourg





Guillaume, chanoine de la cathédrale de Bâle, en 1289; Pierre, en 1361; et Jean-Henry, écuyer, en 1454.

Cette famille a retenu en fief, pendant plusieurs siècles, les collonges de Miécourt.

IV. Tombe a Faverois.

Dans l'église de Faverois, village situé entre Delle et Florimont, on lit l'épitaphe latine de messire (DNS) Pierre-Joseph-Leodegard Malleret de la Couture, de Delle, curé de Faverois pendant trente-quatre ans (fig. n° 6). Un écu à la croix de Saint-André est sculpté sur cette pierre tumulaire qui, du reste, est de fraîche date (1764) et n'offre qu'un très-médiocre intérêt.

Fig. 6.



Henri Bardy,
membre de la Société des monuments historiques.

L'ABBAYE DE NEUBOURG
AU MOYEN AGE
ET LA NAVIGATION DU RHIN.

La navigation du Rhin a occupé, à toutes les époques, l'attention du législateur, du magistrat, du commerçant, et d'une partie considérable des populations riveraines. On ne songeait point, au moyen âge, à encaisser, à endiguer, à régulariser le fleuve capricieux par des travaux d'art aussi complets que ceux dont la science moderne peut revendiquer le bénéfice et la gloire; mais dès lors on réglementait le droit de naviguer sur le fleuve, de s'en servir comme d'une voie excellente de communication, moins sujette aux accidents et aux entraves que les routes de terre. La batellerie de Strasbourg a jeté un grand éclat; elle avait ses racines au cœur de la cité; ses anciens statuts forment encore maintenant une partie curieuse de notre histoire municipale. Mais ce n'est point de nos matelots d'eau douce que je vais m'occuper; le but du présent mémoire ne vise pas à autre chose qu'à montrer, à l'aide de quelques documents originaux, les rapports de l'une de nos abbayes alsaciennes avec la navigation fluviale. Des priviléges impériaux, royaux, épiscopaux, ont été accordés au couvent de Neubourg (de l'ordre de Citeaux), placé sur la lisière de la forêt sainte, pour user du droit de commerce sur le Rhin, dans une mesure restreinte, il est vrai, suffisante toutefois pour sauvegarder les intérêts et les approvisionnements de la communauté.

Ce sont les priviléges du couvent de Neubourg, appliqués à la navigation du Rhin, qui vont m'occuper ici; je rattacherai seulement, par quelques fils indispensables, cette question particulière à l'ensemble de l'histoire de l'abbaye.

Il ne reste plus de traces de ce couvent de l'ordre de Citeaux, fondé, comme filiale de l'abbaye de Lucelle, en 1128, par Reinhold, comte de Lützelbourg et par le duc Fréderic de Souabe. On se rappellera qu'au moment même où la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace commençait ses travaux, la démolition du dernier débris du monastère contemporain des Hohenstauffen, nous fut signalée.

Le fondateur de Lucelle, Ulrich de Neubourg, était venu habiter cette demeure austère sur les bords de la Moder; il en fut le premier abbé (1128

à 1148) et envoya douze moines fonder le couvent de Maulbronn en Würtemberg. D'autres couvents trans-rhénans (tels que ceux de Herrenalb, de Lichtenthal à Bade, etc.) sortirent de celui de Neubourg, c'est-à-dire de l'un de ces sanctuaires qui entouraient la vaste forêt de Haguenau.[1]

Moins d'un siècle après sa fondation, le couvent de Neubourg avait pris des développements assez considérables, pour motiver en plus d'une circonstance l'intervention protectrice des empereurs et rois de Germanie, des prélats de la vallée du Rhin, et des princes riverains. Je viens de dire que le droit de naviguer librement sur le Rhin constituait l'un des priviléges de l'abbaye de Neubourg.

Le premier document qui se présente à cet effet, c'est une charte-privilége de l'empereur Fréderic II, relatée et reproduite dans le texte d'une charte qu'émit Henri, roi des Romains, fils de l'illustre Fréderic.

Voici la traduction de cet important document, dont je reproduis le texte parmi les pièces justificatives :

«Henri septième, par la grâce de Dieu, roi des Romains toujours auguste, à tous ceux qui les présentes lettres verront, grâce et salut à jamais.

«Nous voulons faire savoir à vous tous, que nous sommes toujours prêt à consentir et à obéir à la volonté de notre glorieux père et maître, que nous chérissons de toute notre âme. Il en résulte que nous déclarons inviolable et à tout jamais approuvée la donation de Sa Majesté conférée par Elle à notre amé Albéron, abbé, et à ses frères, qui sont à Neubourg, sans relâche, au service de Dieu et de la sainte Vierge, et y disent journellement des prières pour notre salut et celui de nos parents. Or, quelle a été cette donation, votre discrétion pourra le reconnaître dans le présent rescrit :

«Fréderic, deuxième du nom, par la clémence et faveur divine empereur des Romains toujours auguste, et roi de Sicile, à tous et à jamais.

«Comme l'Éminence Impériale, grâce à son habituelle et surabondante bienveillance, songe toujours en temps et lieu à accorder les bénéfices dus à ses fidèles éprouvés, notre intention plus spéciale nous porte à favoriser les personnes, par les oraisons et les aumônes desquelles nous comptons sur les récompenses et les rétributions d'en haut, pour notre salut et celui de l'Empire. Prenant donc en considération la droiture du vénérable Albéron, abbé de Neubourg en Alsace, et de ses confrères, qui par la prérogative spéciale de très-bons rapports ont été admis jusqu'ici dans une certaine intimité de notre Excellence, et désirant que leurs mérites ne demeurent

1. Voir mes lettres sur les archives départementales du Bas-Rhin. Trente-deuxième lettre. — Mon rapport sur les archives, année 1840, etc.



point sans se ressentir des effets de notre libéralité, avons, pour notre salut, pour le salut de l'Empire, et le remède de l'âme de nos bienheureux ancêtres, conféré audit couvent de Neubourg et à tous les frères qui par la suite s'y dévoueront au service de Dieu — ledit abbé (Albéron) acceptant en personne des mains de Notre Majesté Impériale — le bénéfice d'un bateau sur le Rhin, de telle sorte qu'en aucun lieu, soit à la descente, soit à la remonte sur le Rhin, lesdits frères ou leurs délégués ne subissent pour le bateau à ce par eux adapté, une exaction quelconque sous le nom de péage ou quelque autre prélèvement. Voulons aussi et conférons volontairement audit couvent que, tout ce qui est requis d'un bateau quelconque pour la perception du péage ordinaire sur le Rhin, ledit couvent ait le droit de le percevoir sur le bateau que nous lui accordons pour venir en aide au fonds des prébendes, sans opposition possible de quelque fonctionnaire ou délégué (impérial), et voulons de notre autorité impériale que les frères eux-mêmes puissent faire cette perception sur un bateau en quelque lieu qu'il leur semblera convenable. Mandons en conséquence et ordonnons expressément et à tout jamais, sous peine d'encourir notre déplaisir, qu'aucune personne, aucun échevin, aucun ministre, aucun péager ou délégué ne présume, en ce qui concerne cette largesse ou concession émanée de notre clémence, agir autrement que Notre Sérénité Impériale ne l'a édicté et institué en la forme susdite. Et avons, en témoignage, corroboration et mémoire de ce fait, accordé au susdit couvent cet écrit revêtu du sigille de Notre Majesté.

« Au surplus, — ainsi que vous venez de lire dans le rescrit de notre glorieux père, — puisque la donation d'un bateau qu'il a faite à titre d'aumônes à nos dévots frères et moines de Neubourg, devra servir à notre avis, devant Dieu, à son propre salut, à celui de nos parents, et au nôtre, avons décidé et sévèrement prescrit que ledit bateau puisse, sans aucune lésion, sans entraves, sans exaction de péage, et sans réquisition illégale quelconque, descendre librement le cours du Rhin jusqu'à l'Océan, partout où les frères le voudront ou le jugeront convenable, et qu'il puisse de même remonter (le cours du fleuve). Mais quiconque tenterait, en quelque occasion que ce soit, de s'opposer à notre ordonnance, qu'il sache que par cette offense il encourrait gravement et irrémissiblement le déplaisir de Notre Majesté et de notre clémence, et que d'aucune manière notre impériale justice ne laisserait cette infraction impunie. Mais quiconque accueillera et laissera partir en toute paix ce bâtiment, deviendra participant à notre clémence.

« Fait et écrit l'an de l'incarnation mil deux cent vingt-trois, concurrent VI,

indiction XI, épacte XVII, et l'avons corroboré de l'autorité de notre sigille, en présence des témoins qui suivent: le seigneur Conrad, évêque de Metz et de Spire, et chancelier de la cour impériale; le seigneur Otton, évêque de Würzbourg; le seigneur Louis, margrave de Bade; le seigneur Henri, comte de Deux-Ponts; le seigneur Simon, comte de Saarbrück; le seigneur Sigebert, landgrave d'Alsace, et Wolffhelmus, prévôt de Haguenau. Fait à Haguenau, la seconde année de notre règne.» (Voy. le texte, pièces justificatives, n° 1.)

Le fait même du privilége accordé par l'empereur et par son fils aîné, qui le représentait en Allemagne pendant qu'il organisait lui-même en Italie les préparatifs d'une grande croisade; le fait est assez clairement énoncé et va d'ailleurs se reproduire avec des variantes dans d'autres chartes; il est inutile de s'y arrêter. Je ferai seulement remarquer que l'abbé Albéron, qui figure dans ce document, a gouverné la communauté de Neubourg pendant près de trente ans à partir de 1214 jusqu'en 1242, et que parmi les témoins figure, en dernier lieu, un nom auquel se rattache un intérêt local. J'entends parler de Wolffhelmus, prévôt de Haguenau, le même, sans aucun doute, que Wolfelinus, proclamé, par Schœpflin, le Thésée de l'Alsace, qui entoura de murs et éleva au rang de cités plusieurs villages ou bourgades. Il est à regretter que le mystère qui plane sur ce personnage, ne soit pas éclairci par cette charte; mais il est permis en tout cas d'y trouver une nouvelle confirmation de son existence bien réelle et de son intervention dans les affaires de notre province.

En 1244, Conrad, roi des Romains, second fils de Fréderic II, vise la même charte impériale, concernant le bateau, que la libéralité de son père a accordé au couvent de Neubourg.

Nous apprenons à cette occasion que la lettre-privilége de Fréderic II a été émise dans la Pouille en 1222.[1]

En 1281, Herrmann (VII), margrave de Bade[2], fils de Rodolphe (I), de Bade, corrobore le même privilége de Neubourg, en rappelant que l'empereur Rodolphe de Habsbourg a concédé à cette vieille communauté le droit d'avoir un bateau sur le Rhin. La charte du margrave est émise sur la demande de l'abbé Ortlieb, qui préside aux destinées de Neubourg à partir de 1280 jusqu'en 1292. (Voy. n° 3 des pièces justificatives.)

Rodolphe (II), margrave de Bade, fils du prince que nous venons de

1. Voir le n° 2 des pièces justificatives; nous y donnons les variantes de la charte impériale et la formule, émanée de Conrad, qui confirme les faveurs de son père.

2. C'est le même Herrmann qui cède, en 1281, à l'évêque de Strasbourg (Conrad de Lichtenberg) la ville de Seltz pour la reprendre à titre de fief épiscopal.

citer, renouvelle en 1309 la faveur accordée par le margrave Herrmann au couvent de Neubourg (voy. n° 4 des pièces justificatives). La charte émise par lui n'apportant, pas plus que la précédente, quelque variante importante dans cette série de lettres-privilèges, je me dispense d'en donner ici la traduction.

Le rival de Louis de Bavière, Fréderic d'Autriche, roi des Romains, fils d'Albert d'Autriche et petit-fils de Rodolphe de Habsbourg, confirme le même privilége de navigation, en faveur de l'abbé Conrad de Neubourg[1], en ces termes:[2]

«Fréderic, par la grâce de Dieu, roi des Romains, toujours auguste, à tous nos fidèles du Saint-Empire Romain, à tout jamais. Plus nous aimons avec sincérité les lieux de dévotion, et plus nous nous appliquons affectueusement et très-efficacement à leur croissance et utilité. C'est pourquoi faisons savoir à tous, qu'à l'imitation et à l'instar de l'auguste seigneur Fréderic, en son vivant empereur des Romains, de Henri, de Rodolphe, et d'Albert, notre très-aimé père, tous trois rois des Romains, de très-digne mémoire, ainsi que d'autres de nos prédécesseurs, Nous, prêtant une oreille bénigne aux dévotes supplications du vénérable Conrad, abbé du monastère de Newenbourg, en Alsace, et de sa communauté, avons octroyé auxdits abbé et couvent, en raison de leurs mérites, qui nous agréent, et de leur conversation honnête, la jouissance d'un bateau sur le Rhin, en telle façon qu'en descendant et en remontant avec le bateau, à ce adapté par eux, ledit fleuve, les susdits abbé et couvent ou leurs messagers ne subissent aucun genre d'exaction à titre de droit de péage, ou d'un autre empêchement quelconque. Voulons aussi et accordons audit couvent, qu'il puisse percevoir et appliquer au profit du fonds de ses prébendes, le montant du péage, que, d'après le droit commun, il paierait sur le Rhin pour le bateau, dont nous lui avons octroyé la libre jouissance, et ce, nonobstant toute opposition de l'un de nos serviteurs ou délégués. Nous mandons, par conséquent, et ordonnons à tout jamais, sous peine de retirer notre faveur, qu'aucune personne, aucun échevin, serviteur, percepteur du péage ou quelqu'un de leurs délégués ne se hasarde, contrairement à la présente concession, de troubler ou de molester les susdits abbé et couvent; mais qu'on leur permette la libre jouissance de tout ce que ci-dessus, selon que, du temps de nos prédécesseurs, ils ont notoirement usé et joui. Si quelqu'un agissait contrairement à la présente, certes il encourrait l'indignation de notre Grandeur. Et pour en

1. Cet abbé n'administra le couvent que pendant quatre ans, de 1312 à 1316.

2. Voyez, pour le texte latin, n° 5 des pièces justificatives.

conserver la mémoire fermement et à perpétuité, avons fait rédiger le présent écrit, et avons ordonné de le munir du scel de notre Majesté. Fait à Strasbourg, le huit des kalendes d'avril (25 mars), de l'an de N. S., 1315; la première année de notre règne. »

Le privilége de navigation reçoit une extension notable sous l'empereur Louis de Bavière, qui était resté maître du terrain après la déconfiture de Fréderic d'Autriche. Mais, au lieu d'un seul bateau, le couvent aura désormais le droit d'en avoir deux ou trois, avec un chargement de vin et de blé, de sel et de harengs, avec exemption du droit d'épave en cas d'accident. Voici, au surplus, la traduction de la charte, dont on retrouvera les deux textes, latin et allemand, parmi les pièces justificatives.

« Nous Louis, par la grâce de Dieu, empereur des Romains, toujours auguste, faisons savoir et connaître par les lettres présentes, que nous avons des preuves certaines, et avons vu lettres et chartes, comme quoi nos prédécesseurs, de bonne mémoire, les rois et empereurs des Romains, ont, pour l'amour de Dieu et pour le salut de l'âme de leurs ancêtres, ainsi que de leurs successeurs, et pour que le service divin se fît d'autant mieux et avec d'autant plus de zèle et d'ardeur, octroyé à nos amis, pieux sujets, les vénérables ecclésiastiques, à l'abbé et au couvent de la maison de Dieu à Neubourg, sise près de Haguenau, en Alsace, de l'ordre de Citeaux, une grâce, que nous aussi leur avons confirmée par ces lettres impériales, à savoir, que chaque année, en une fois, ils auraient le droit de conduire en aval du Rhin, aussi loin qu'il leur plairait, un bateau avec 150 foudres de vin et de blé, ou de l'un de ces deux articles seulement, et ce, sans acquitter aucun impôt ni péage, devant tous les bureaux d'octroi quelconque. Et comme ce même bateau, avec sa charge, leur a paru trop lent et trop coûteux, et ne procurait aucun genre d'avantage à leur couvent, nous, sur leurs instances réitérées, leur avons permis et octroyé qu'à l'avenir ils pourraient charger 150 foudres de vin et de blé, ou de l'un de ces deux articles, jusqu'à concurrence de 150 foudres, d'après l'évaluation commune et habituelle de l'octroi, sur deux bateaux, sur trois ou sur davantage, selon leur meilleure convenance, en lieu et place d'un seul bateau, et ce à tout jamais, sans contradiction aucune, sans empêchement quelconque et sans payer de droits. Aussi pourront-ils, en amont du Rhin, conduire et ramener cent tonnes de sel, et trente tonnes de harengs, pour l'usage et les besoins de leur communauté. Et s'il arrivait que l'un ou plusieurs de ces bateaux, à la suite de mauvais temps ou d'une tempête, ou par une imprévoyance et négligence quelconque, touchait le fond; nous entendons qu'ils ne soient point tenus et n'aient point à payer, ni à nous,

ni à l'empire, ni aux princes et seigneurs, dans le domaine ou seigneurie desquels cela arriverait, aucun droit d'épave, car de notre autorité impériale les en avons dispensés. Donc nous voulons et ordonnons à tous nos féaux sujets du Saint-Empire, à savoir, princes, seigneurs, comtes, barons, servants d'armes, chevaliers, serviteurs et baillis, et, en général, à tous nobles et roturiers quelconques, de quelque dignité ou condition qu'ils soient, à tous présents et à venir, qu'ils aient à tenir et observer fermement cette présente lettre de grâce en faveur des susdits abbé, couvent et de leurs messagers et serviteurs, auxquels ceux-ci confieraient lesdits bateaux, qu'ils aient à les promouvoir en toute occurrence, et leur prêter aide en cas de besoin, et lorsqu'ils en seraient requis par lesdits messagers. Et voulons surtout qu'en notre nom et au nom de l'empire, ils la protégent envers et contre tous ceux qui prétendraient empiéter sur cette présente, notre lettre de grâce, et ne point permettre que lesdits abbé et couvent soient, à l'occasion de la présente, affligés ou tourmentés en quoi que ce soit. En foi de quoi nous leur avons fait délivrer cette lettre, munie de notre scel impérial. Fait à Francfort, le jour de la Saint-Michel, l'an 1344, après la naissance du Christ, la trentième année de notre règne et la dix-septième de l'empire. »

L'année même où Louis de Bavière donnait au couvent de Neubourg ces preuves de sa haute bienveillance, Walram, archevêque de Cologne, rappelant les chartes octroyées, en faveur de la communauté, par les prélats ses prédécesseurs, confirme et étend, dans le même sens que l'empereur, le privilége de navigation. (Voir le texte latin, n° 7 des pièces justificatives.)

Enfin, en 1356 et 1434, les empereurs de la maison de Luxembourg, Charles IV et Sigismond, reproduisent les bénéfices accordés par Louis de Bavière. Voici la traduction de la charte de Charles IV. (Voir, pour le texte, le n° 8 des pièces justificatives.)[1]

« Au nom de la sainte et indivisible Trinité, Amen. Charles quatre, par la grâce de Dieu, empereur des Romains, toujours auguste, et roi de Bohême. Pour la mémoire éternelle du fait. Parmi d'autres œuvres méritoires, la générosité sublime de notre Grandeur s'efforce surtout et daigne appliquer ses bienveillants efforts à ce qu'il soit pourvu au bien-être et aux intérêts des personnes religieuses, parce que elles-mêmes, pour ainsi dire mortes au monde, et négligeant les soins séculiers, préfèrent, en pratiquant toute sorte de vertus, ne vivre que pour Dieu. Certes, pour la

1. La charte de Sigismond n'étant que la reproduction de celle de son père Charles IV, il est inutile de la transcrire.

teneur certaine de priviléges et lettres, ainsi que par d'autres légitimes enquêtes, nous sommes depuis longtemps suffisamment informés, comme quoi nos prédécesseurs de respectable mémoire, les empereurs et rois des Romains, ont libéralement octroyé à nos amis et féaux, les religieux abbé et moines du monastère de Neuviller, près Haguenau en Alsace, diocèse de Strasbourg, tant en vue de la rémunération divine, que pour le salut de leur âme, cette grâce, à savoir, que chaque année, en une seule et unique fois, ils auraient le droit de conduire en aval du Rhin, aussi loin et partout où il leur plairait, un bateau avec 150 foudres de vin et de blé, ou de l'un de ces deux articles seulement, un peu plus, un peu moins, et ce, sans acquitter aucun impôt, ni péage. Et ledit bateau leur ayant occasionné, dans sa marche, beaucoup de lenteurs, de nuisance et de déboursés, et ayant, par cela même, paru presqu'inutile, Nous, sur la supplique et les dévotes instances des susdits abbé et couvent, et dans l'intention de suivre l'heureuse trace de nos prédécesseurs, octroyons par les présentes, d'un mouvement spontané de notre Grandeur, qu'ils puissent dorénavant, et à tout jamais, expédier 170 foudres de vin et de blé, ou l'un de ces deux articles, ou telle autre marchandise, qui, d'après l'évaluation commune et habituelle de l'octroi, monterait et équivaudrait à 170 foudres de vin, et ce en place d'un seul bateau, sur deux ou trois, voire même sur un nombre plus grand, à la fois ou successivement, selon qu'il leur paraîtra utile, sans paiement d'aucun droit quelconque. Ils pourront aussi et devront reconduire, en remontant le Rhin, pour leur usage et leur utilité ou pour leur monastère, la charge d'une tonne de sel et de quatre *last* de harengs. Voulons aussi et octroyons librement, de notre autorité impériale, aux susdits abbé et congrégation et à leur monastère, pour l'amélioration de leurs prébendes, que les susdits abbé, congrégation, ou leurs messagers, puissent, nonobstant toute contradiction, requérir et percevoir efficacement, sur la personne de ceux dont ils se feront les commissionnaires, tout ce qui, à titre de redevance, serait exigé et perçu en tous les bureaux d'octroi alors établis sur le cours du Rhin, et ce, pour 170 foudres de vin ou pour blé, ou autres denrées équivalentes, ainsi qu'il a été dit, d'après la taxe habituelle de l'octroi, au susdit chiffre de 170 foudres.

« Mais si l'un de ces bateaux, ou un plus grand nombre, à la suite d'un vent contraire, ou de tempêtes, ou par un autre accident, par quelque cause enfin que cela arrivât, vînt à toucher le fond et faire naufrage, nous voulons que les susdits abbé et couvent ne soient nullement tenus de payer, ce qu'on appelle en langue vulgaire, la *Gruntrur*, ni à nous, ni à quelque prince ou seigneur de l'empire romain, dans le domaine ou dis-

trict duquel l'accident aurait lieu, car de notre clémence et autorité impériale nous leur avons remis ce droit, librement et en toute sincérité. Voulons aussi et octroyons librement de notre autorité impériale, que les susdits abbé, ladite congrégation, ou leurs messagers, puissent, nonobstant toute contradiction, percevoir et requérir, sur la personne de ceux dont ils se feront les commissionnaires, tout ce qui, à titre de redevance, serait exigé et perçu en tous les bureaux d'octroi, alors établis sur le cours du Rhin, pour 170 foudres de vin ou de blé, ou d'autres marchandises équivalentes, ainsi qu'il a été dit ci-dessus, d'après la commune taxe de l'octroi, et ce pour être employé à l'amélioration de leurs prébendes. Désirant aussi pourvoir, en tout lieu, à la paix et à la tranquillité dudit monastère, nous voulons et ordonnons expressément et sévèrement, à toute personne de quelque condition ou état qu'elle soit, de ne pas arrêter, empêcher, attirer, envahir en leurs personnes et biens, pour quelque occasion ou cause que ce soit, en aucun lieu quelconque, avec ou sans jugement, ou de quelque façon que ce soit, les susdits abbé et couvent, et leurs messagers et serviteurs, et ceux pour lesquels ils se seraient portés caution à l'endroit desdits bateaux à ce adaptés, et des effets en iceux déposés et contenus, pour affaires de leur couvent, et ce, sous peine de perdre notre faveur, nonobstant les privilèges, statuts ou coutumes quelconques, surtout parce que nous les recevons, comme il a été dit dans la présente, sous la protection et le sauf-conduit spécial de Nous et du Saint-Empire romain, ainsi qu'il nous souvient l'avoir déjà fait sous le nom et le simple scel du roi des Romains. Que personne donc ne présume enfreindre cette page émanée de notre majesté, ni contrevenir témérairement à ses prescriptions et défenses. Si quelqu'un présumait aller à l'encontre, qu'il sache que par les contraventions il en serait corporellement responsable, et encourrait irrémissiblement notre indignation, sans compter une amende de cinquante marcs d'or pur, dont nous appliquerions une moitié au fisc, et le reste, à titre de dommages-intérêts, à ceux qui auraient pâti de cette infraction. Suit le signe du très-illustre prince et seigneur, Charles quatrième, empereur des Romains, toujours vainqueur, et roi de Bohême, de glorieuse mémoire. Témoins de cet acte : les vénérables Boëmond, archevêque de Trèves; Guillaume, archevêque de Cologne, tous deux archi-chanceliers de l'empire en Gaule et en Italie; les illustres Robert l'aîné, comte palatin du Rhin, grand-écuyer tranchant du Saint-Empire romain et duc en Bavière; Rodolphe, duc de Saxe, grand-maréchal du Saint-Empire; et Louis, dit Romanus, margrave de Brandebourg, grand-chambellan du Saint-Empire et duc en Bavière, tous princes-électeurs du Saint-Empire même,

de plus, les vénérables Jean, évêque de Strasbourg; Adhémar, évêque de Metz; Henri, évêque de Lubeck; Béranger, évêque de Toul, et Hugues, évêque de Verdun; Henri, abbé du monastère de Fulde, et Eberhard, abbé du monastère de Wissembourg, et les illustres, Robert le jeune, comte palatin du Rhin et duc en Bavière; Jean, duc de Mecklembourg; Guillaume, margrave de Juliers, et Fréderic, margrave de Misnie, et les très-honorables, Jean, comte de Nassau, et Albert, burgrave de Nuremberg, ainsi que plusieurs autres de nos fidèles du Saint-Empire. Le tout sous sigille de notre Majesté impériale, en témoignage des présentes lettres. Fait à Metz, l'an de grâce 1356, Indiction VIIIe, 6 des Ides de décembre, onzième année de notre règne en général, seconde année de notre avénement à l'Empire. »

Cette communauté, si bien avantagée par les souverains d'Allemagne, subit, à partir de la seconde moitié du quinzième siècle, de graves métamorphoses. En 1487, un incendie dévora tous les bâtiments du couvent. La guerre des paysans (1525) y porta de nouveaux ravages, et cent ans plus tard (1622), l'invasion de l'aventureux Mansfeld ruina de fond en comble l'abbaye et ses propriétés.

Sous l'administration des abbés du dix-huitième siècle, elle répara peu à peu ses dommages, reconstitua ses titres de propriété, et jouit, jusqu'à la révolution de 93, d'un véritable bien-être.

Je ne pense pas qu'elle ait été, pendant le dernier siècle de son existence, dans le cas de faire usage des anciens priviléges impériaux pour le transport des denrées sur le Rhin. Les circonstances n'étaient plus les mêmes qu'au moyen âge, les produits du sol étaient ou consommés par la communauté elle-même, ou débités sur les marchés du voisinage. Pour l'approvisionnement du couvent pendant le carême, ou la fourniture des denrées coloniales, la batellerie et le commerce de Strasbourg y pourvoyaient probablement, sans que le couvent fût obligé d'équiper lui-même et d'expédier à ses frais, des bâtiments sur le fleuve riverain de l'Alsace.

Les principales ressources du couvent consistaient, au surplus, dans les produits du droit d'affouage et de parcours dans la forêt de Haguenau.

Je sortirais du cadre que je me suis tracé, si je reproduisais ici les chartes-priviléges qui règlent cette matière forestière. Ce serait le sujet d'un travail spécial, qui donnerait la mesure des ressources que les couvents limitrophes de la Forêt-Sainte trouvaient dans cet ancien domaine des hermites, et puis des empereurs.

Louis Spach.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

N° 1.

Lettre-privilége de Henri, roi des Romains, relatant une lettre-privilége de l'empereur Fréderic II (année 1223).

Heinricus septimus dei gratia Romanorum Rex semper augustus omnibus hos apices inspicientibus gratiam suam et salutem in perpetuum. Universitatem vestram pro certo scire volumus quod gloriosum dominum et patrem nostrum quem intime diligimus ipsiusque voluntati consentire vel obedire paratissimi sumus. Inde est quod majestatis ejus donationem quam dilecto nostro Alberoni abbati ejusque fratribus in Novo castro deo et beatæ mariæ, jugiter famulantibus nec non pro nostra parentumque nostrorum salute interdiu orantibus contulit, in perpetuum ratam ac firmam permanere dogmatihamus (*sic*). Qualiter autem hæc donatio fuerit in presenti rescripto discretio vestra cognoscere poterit. Fridericus secundus divina favente clementia Romanorum Imperator semper augustus et Rex Siciliæ omnibus in perpetuum. Cum Imperialis eminentia et consuetæ benivolentiæ habundantia expertis fidelibus suis debita procuret tempore et loco impertiri beneficia, nos specialius tales promovere intendimus personas, quarum orationibus et elemosinis salutem nobis et Imperio cum superne retributionis premio speramus provenire. Ea propter considerantes honestatem venerabilis Alberonis abbatis Nuenburgensis in Alsatia, suorumque confratrum qui quadam prærogativa speciali optime conversationis hactenus excellentiæ nostræ, familiares extiterunt accepti, ne merita eorum sine debita nostræ liberalitatis permaneant recompensatione, pro salute nostra et Imperii animarumque divorum progenitorum nostrorum remedio, recipiente personaliter a manibus Imperialis majestatis nostræ abbate antedicto. Contulimus eidem et conventui Nuwenburgensi eorumque posteris omnibus in eodem loco deo deservientibus fructum navis unius in Rheno ita quod in descensu et ascensu per Rhenum in nullo omnino loco fratres memorati vel eorum nuncii in navi illa quam ipsi sibi ad hoc adaptaverint, ullam paciantur (sic) exactionem nomine thelonei vel alterius inquietationis. Volumus etiam et hoc libere contulimus Conventui memorato quod quicquid ad exactionem consueti thelonei super Rheno ab aliqua exquiritur navi, id percipiat Conventus sepedictus de navi quam ei indulsimus ad sue prebende supplementum sine alicujus ministerii aut nuncii nostri contradictione, et ipsi fratres hoc recipiant ab una ut dictum est navi Imperiali de cetero auctoritate ubicumque ipsis commodius videatur.

Mandamus igitur et sub distincta gratie nostre interminatione perpetuo observandum præcipimus ne ulla omnino persona nullus scultetus seu minister nullus omnino thelonearius seu aliquis eorum nuntius super hac nostre clementie largitione sive concessione aliud aliquid præsumat quam in hoc secundum formam prætaxatam Imperialis nostra edixit et instituit Serenitas.

Ad hujus autem rei evidentiam robur atque memoriam hoc inde scriptum prefato cenobio indulsimus sigillo majestatis nostre communitum.

De cetero sicut in rescripto gloriosi patris nostri legere potuistis quia donationem navis quam in elemosinam devotis fratribus et monachis nostris in Novo Castro contulit, tam sibi quam cunctis parentibus nec non et nobismetipsis coram deo ad salutem prodesse confidimus, statuimus districte præcipientes quatinus prefata navis sine omni lesione et infestatione aut thelonei exactione vel alterius cujuscumque injusti liceri expostulatione per alveum Rheni usque ad Oceanum quocumque fratres voluerint vel necessarium habuerint liberrime descendat et ascendat. Quicunque vero huic nostre con-

stitutioni quavis occasione obviare temptaverit sciat quod nostre majestatis pietatisque clementiam graviter et inemendabiliter offendat et hoc nulla ratione justicie nostre discretio inultum abire permittat. Qui autem ipsam scilicet navem cum pace receperit et cum pace dimiserit nostre clemencie participem se esse noverit. Acta sunt hec et scripta anno ab incarnatione Domini millesimo ducentesimo vicesimo tertio, concurrente VI, Indictione XI, Epacta XVII, et sigilli nostri auctoritate roborata coram his testibus Domino Counrado Metensi et Spirensi episcopo et Imperialis aule cancellario, Domino Ottone Erbipolensi episcopo, Domino Ludewico Marchione de Baden, Domino Heinrico comite de Duobus Pontibus, Domino Symone comite de Saraponte, Domino Sigeberto comite de Alsacia, et *Wolffhelmo sculteto de Hagenowia*. Datum apud Hagenowia (*sic*) anno regni nostri secundo.

N° 2.

Charte de Conrad, roi des Romains, relatant celle de Fréderic II (année 1244).[1]

Conradus divi Augusti Imperatoris Friderici filius dei gratia Romanorum in regem electus semper augustus, et heres regni Jherusalemitani universis officiatis et scultetis et theloncariis Imperii presentes litteras Inspecturis fidelibus suis gratiam suam et omne bonum. vestra noscat universitas quod serenissimus dominus et pater noster abbati et conventui de Nuenburch cysterciensis ordinis super immunitate thelonei privilegium sub hac forma concessit. Fridericus, etc.

Suit le même texte que celui de la charte précédente, relatée par Henri, roi des Romains, avec cette variante, que, dans le corps de la charte, le terme de «theloneum navis unius, etc.,» remplace celui de «fructum navis unius,» et qu'après les mots «sigillo majestatis nostræ communitum» suivent ici les noms des témoins, au lieu des lignes: «De cetero sicut in rescripto gloriosi patris nostri legere potuistis, etc.»

Nous jugeons inutile de reproduire ici le texte identique de la charte de Fréderic II; nous ne donnons la copie qu'à partir du point, où les deux diplômes, édités l'un par Henri, roi des Romains, l'autre par Conrad, roi des Romains, diffèrent l'un de l'autre:

..... hujus rei testes sunt Albertus Tridentinus episcopus, Bertholdus Brixinsis (sic) episcopus, Heinricus Constantiniensis major prepositus, Imperialis aule prothonotarius, Heinricus Comes de Eberstein, Cunradus Burgravius de Nurembereh, Chuno de Tiuffen, Cunradus et Ulricus fratres Camerarii de Werda et alii quam plures. Datum Appullie apud Civitatem. Anno domini millesimo ducentesimo vicesimo secundo, sexto Kal. Jan. XI. indictione.

Nos vero eisdem abbati et conventui libertatis sue privilegium inviolabiliter observare volentes per gratiam paternam et nostram firmiter vobis præcipiendo mandamus quatenus nullus vestrum sit qui contra libertatem predictam aliquid de nave ipsorum thelonei extorquere presumat. Nam quicumque vestrum contra hoc ausu temerario venire presumpserit indignationem serenissimi domini et patris nostri simul et nostram se sentiet graviter incurrisse. Datum apud Hagenow. Anno dominice incarnationis millesimo ducentesimo quadragesimo quarto, sexto septembris, secunde Indictionis.

N° 3.

Lettre-privilége de Herrmann, margrave de Bade (année 1281).[2]

Hermanus dei gratia marchio de Baden junior universis presentium inspectoribus salutem cum noticia subscriptorum. Ex ore catholicorum prudentum prælatorumque cognovimus quod homines in mortali fragilitate constituti in eterna beatitudine felices

1. 1246, 6 septembre, à Haguenau, Conrad, roi des Romains, relate une charte-privilége de son père Fréderic (II), en faveur du couvent de Neubourg. — Objet: franchise de passage pour un bateau sur le Rhin. — La charte de Fréderic (II), relatée par Conrad, est de 1223. — Émise dans la Pouille.

2. C'est Herrmann VII († 1291), fils de Rodolphe de Bade.

sint et coram deo beati, si de animarum suarum salute solliciti fuerint in hoc seculo mortali. Qua de re scire volumus omnes hos apices inspicientes quod nos ad petitionem venerabilis abbatis Ortliebi Novicastri pro salute animarum nostrarum nec non parentum nostrorum hoc modo quandam modicam fecimus elemosinam ecclesie sue. Fratres enim predicti loci a domino nostro Roudolfo Romanorum Rege libertatem navis per Renum descendentis et redeuntis habere meruerunt, quam libertatem ejusdem navis per loca nostre dicioni subjecta eisdem in perpetuum donavimus. Ita videlicet ut liberrime sine omni theloneo et totius exactionis occasione sub nostro conductu descendat et redeat et proventus quos homines nostri de jam dicta nave colligere consueverant fratres Novicastri de cetero percipiant ad suplementum suarum prebendarum quod quia pro salute nostra et parentum nostrorum fecimus presentes litteras sigillo nostro signavimus et elemosinam nostram ratam in perpetuum esse volumus.

De cetero si quis quod absit de nostris vel de alienis huic nostre donationi quavis occasione obviare presumpserit dei benedictione et nostre amicicie carebit.

Datum apud Hagenoa. Anno domini millesimo ducentesimo octogesimo primo. In octava beati Martini. Acta sunt hec presentibus istis testibus Comite Friderico de Liningen, Domino Ludewico de Licthenberc, Domino Bertholdo de Remichingen, Domino Sifrido de Veningen, et aliis quam pluribus.

N° 4.

Lettre-privilége de Rodolphe, margrave de Bade (année 1309).

Nos Roudolfus dei gracia senior Marchio de Baden universis Christi fidelibus salutem in eo qui est omnium vera salus. Cum venerabiles et in Christo plurimum diligendi Abbas et Conventus Monasterii Novi Castri Cysterciensis Ordinis argentinensis Dyocesis a pie memorie predecessoribus nostris marchionibus de Baden ob divine remunerationis intuitum et gloriose Virginis reverentiam ac orationum ipsorum participationem navem unam per alveum Reni ascendentem et descendentem cum omnibus in ea contentis rebus liberam ac ab omni theloneo hactenus habuerint absolutam, Nosque ejusdem divine remunerationis ac gloriose Marie Virginis gratia indigeamus predictis Abbati et Conventui Novi Castri presentibus indulgemus ut quotienscunque navis ipsorum per loca theloneorum nostrorum ascenderit vel descenderit et omnibus que in ea sunt ab omni exactione thelonei libera sit et penitus absoluta precipientes thelonariis nostris in omnibus locis nostris sub obtentu nostre gratie ut dicti viri religiosi otio devotius et frequentius pro nostre dilecteque conjugis Gaute et omnium heredum nostrorum salute dominum deprecentur ne ullam cujuscunque thelonei exactionem a dictis fratribus aut eorum nave aut in ea contentis in omnibus locis nostris quocumque modo audeant extorquere. In cujus rei testimonium presentem litteram prefatis dominis sigillo nostro tradidimus communitam. Datum anno domini millesimo tricentesimo nono.

N° 5.

Lettre-privilége de Fréderic d'Autriche, roi des Romains (année 1315).

Fridericus dei gratia Romanorum Rex semper Augustus Universis Sacri Imperii Romani fidelibus in perpetuum. Quanto sincerius loca religiosa diligimus, tanto affectuosius eorum incrementis et comodis intendimus jugiter cum effectu. Ea propter nosse volumus universos. Quod nos ad imitationem et instar domini Augusti Friderici, quondam Romanorum Imperatoris, Henrici et Rudolfi nec non Alberti genitoris nostri karissimi. Romanorum Regum memorie recolende ac aliorum predecessorum nostrorum devotis supplicationibus venerabilis Chunradi Abbatis Monasterii de Navenburg in Alsatia ejusque conventus benignius inclinati, propter eorum grata merita et conversationem honestam eisdem Abbati et Conventui fructum unius navis in Reno contulimus ita quod in descensu et ascensu per Renum in nullo omnino loco predicti Abbas et Conventus vel eorum Nuncii in Navi illa quam ipsi sibi adaptaverint ullam exactionem nomine Theo-

lonii vel alterius inquietationis aliquatenus patiantur. Volumus etiam et hoc libere contulimus conventui memorato quod quumque ad exactionem consueti Thelonei ab aliqua navi exquiritur super Renum, idem de navi quam eis indulsimus ad sue prebende supplementum conventus percipiat sepedictus Nulla nostri ministri seu nuncii contradictione obstante. Mandamus igitur et sub interminatione gratie nostre perpetuo precipimus observandum. Ne ulla omnino persona, nullus scultetus seu minister, nullus omnino Thelonearius sive aliquis eorum nuntius predictos Abbatem et Conventum contra hanc nostram concessionem impedire audeat vel etiam molestare, sed ipsos premissis omnibus de cetero libere gaudere permittant prout tempore predecessorum nostrorum usi et gavisi fuisse noscuntur. Si quis vero contrarium in hac parte temptaverit, gravem indignationem celsitudinis nostre se noverit incursurum. Ad hujus itaque rei memoriam et perpetuam firmitatem presens scriptum exinde conscribi et sigillo majestatis nostre jussimus conmuniri. Datum in Argentina VIII Kalendas Aprilis Anno D. 1315. Regni vero Nostri anno primo.

N° 6.

Lettre-privilége de Louis de Bavière (année 1344).

(Texte latin et allemand.)

Nos Ludovicus dei gratia Romanorum Imperator semper Augustus. Constare volumus universis nostris et Imperii fidelibus presentium per tenorem, quod nobis non solum facta est plena fides, immo et per privilegia et auttentica instrumenta, que vidimus, sumus plenius informati, quod Imperatores et reges Romanorum nostri predecessores honorabilibus et religiosis viris Abbati et Conventui monasterii in Niwenburg siti in Alsatia prope Hagenowe ordinis Cystercensis, devotis nostris dilectis, dei omnipotentis intuitu, ac propter animarum suarum et progenitorum ac successorum suorum salutem et remedium, et ut ipsorum tempore cultus divinus diminutionem non susciperet, sed augmentum, hanc gratiam fecerunt, quam et ob cartas prefatas ex certa scientia, nostra Imperiali auctoritate confirmavimus, nostris publicis munimentis, videlicet quod ipsi singulis annis una vice tamen, unam navim, cum centum et quinquaginta carratis vini et bladii, vel cum altero ipsorum, plus vel minus, ubicumque locorum fluvium Reny descendendo, ad distanciam et remotionem eis placibilem ab omni exactione Thelonei seu vectigalis cujuscumque ducere poterant et debebant. Et quia ipsis dicta navis adducendum tediosa fuerat et gravis laboribus et expensis, itaque eis quasi inutilis videbatur, indulsimus et permisimus eis propter eorum preces supplices et devotas, quod ipsi inantea et ulterius centum et quinquaginta carratas vini et frumenti vel unum ex ipsis, quod secun-

Wir Ludewig von Gotes Genaden Rœmischer Keiser. ze allen zeiten merer des Reichs bechennen und tun chunt offenlichen mit disem brief. das wir kuntlichen beweiset sien und auch brief und urchund gesehen haben das unser vorfarn seelig. rœmische Kunig und Keiser. den erbern geistlichen mannen. dem abbt un dem Convent des gotzhus ze Niunburg in Elsazze gelegen bei Hagenawe. grawes ordens. unsern lieben dyemuetigen durch got. und durch irr vorvarn, und nachkommen sele willen, und auch darumb das gotzdienst von in destbatz, und mit mererm vleizze loblich volbraht werd: die genade getan habent, die wir in auch, mit unsern keiserlichen briefen haben bestaet. das si allw iar, ze ainem mal, ain Schif, mit anderthalb hundert fuder wins, und korns, oder mit ir aintwederm, minder oder mer überal den ryn ab, als veir in daz gefügt hat, ane allen zol und vordrunge und auch für alle zolstet fürn mohten und solten. Und wan in das selbe Schif mit der furung ze sæmig und ze kostlich und auch in und irem gotzhus unhilflich gewesen ist. haben wir in nach irr vlizzigem bet, günnet und erlabet. daz si fürbas anderthalb hundert fuder wins an win und an korn oder an ir aintwederm das sich nach gemeiner und gewonlicher Schætzzung der zœlle ziuhet und gebürt an anderthalb hundert fuder uf zwei Schif uf drw oder uf mer, swie in das allerbest fügt, laden und legen, und dis ewiclichen ane aller menclichs irrung und hindernuzz. an des

dum comunem estimationem et consuetam theloneorum se extendit et equivalet centum et quinquaginta carratis, cum duabus navibus vel tribus vel pluribus secundum quod eis videbitur expedire absque exaccione thelonei cujuscumque loco 'unius navis perpetuo ducere poterunt et valebunt. Ipsi et possunt et debent unum centenarium salis et triginta tunnones aleciorum ad ipsorum et monasterii sui commodum et profectum sursum versus Renum vehere et portare. Si vero una navis vel plures per ventum aut alias tempestates seu alterius inprovisionis causa quacumque hoc eveniret vel contingeret, fundum attingeret et naufragium sustineret, volumus quod ipsi nobis nec Imperio nec alicui principi vel domino in cujus dominio seu districtu factum fuerit quidquam de eo quod vulgariter *Gruntrur* nuncupatur debiti sint vel solvere teneantur, cum illam ipsis de nostra Imperiali clementia et auctoritate remisimus libere et sincere. Et ideo volumus et præcipimus omnibus nostris et Imperii fidelibus ... Principibus .. Dominis ... Comitibus ... Baronibus ... Ministerialibus ... Militibus ... Servitoribus et Officialibus et generaliter omnibus tam Nobilibus quam Ignobilibus cujuscumque conditionis seu status existant, qui jam sunt vel præsunt aut fuerint in futurum, quod ipsi prædictum abbatem et conventum et eorum nuntios et servitores, quibus ipsi dictas naves recommittant, præsentem nostram gratiam firmam integram et inconvulsam teneant et observent ipsosque in omnibus tractandis promoveant et coadjutores existant, quancumque ipsi nuntii fuerint eorum auxilio seu juvamine indigentes et per eos fuerint requisiti. Et specialiter volumus quod ipsi ex parte nostri et Imperii protegant et defendant eosdem, contra quoscumque qui præfatos .. Abbatem et .. Conventum ac ipsorum nuncios ut supra in ista nostra gratia impedire velint et artare, nec admittant vel sinant, quod ipsi a quocumque ob quamcumque causam in hoc debilitati fuerint vel gravati. In cujus rei testimonium præsentes conscribi et nostræ majestatis sigillo jussimus conmuniri. Datum Franchenfurt in Vigilia Michahel Archangeli Anno domini millesimo trecentesimo quadragesimo quarto Regni nostri anno Tricesimo, Imperii vero decimo septimo.

selben einen Schiffes stat, zolfrey furen mügen. Auch sullent si den Ryn uf, ein hundert saltz, und drizzig tunne hæring, zu irem und irs Gotzhus frumen und notdurft furn und bringen. Wär auch das der Schiffe ains, oder mer von wind oder ungewitter, oder von swelherlei unbesiht, oder saumsal das chöm und beschäch, den grunt rurte so wellen wir das si uns noch dem Rycbe, noch deheinen andern fursten oder herren in des herschaft oder gebiet es beschæch, deheinerlei gruntrur schuldig sint ze geben noch ze rihten, wan wir die von unserm keiserlichen gewalt gentzlichen abgenommen haben. Und da von wellen und gebieten wir allen unsern und des Richs getrue fursten, herren, grafen, ffryen, dienstmann, Rittern, Knehten und amptluten, und gemainlichen allen luten edeln und unedeln in swelherlei wirde oder wesen si sien, die ietzo sint oder fürbas werdent, das si den vorgenannten abbt und Convent und auch iren botten und dinern den si dw selben Schif enpfelhent dise unsre gnade stæt gantz und unzerbrochenlichen halten und si mit allen sachen fürdert und in beholfen sein. swenn si irr hilf und furdrung bedurfent und an si mutent. Besunder wellen wir das si dis von unsern und des Richs wegen schirmen wider alle die, di si an disen unsern genaden irren oder drengen wolten. und auch niht gestatten. das si von ieman daran bechümert noch beswärt werden mit deheinerlei sache. Und darüber ze urchunde geben wir in mit unserm keiserlichem Insigel versigelten diesen brief: der geben ist ze Ffranchenford an Sant Michels Abent. Nach Cristes geburt driutzehnhundert iar. darnach in dem vier und vierzigsten iare. In dem drizzigsten Iare unsers Reichs, und in dem sibenzehnden des Keisertums.

N° 7.

Lettre-privilége de Walram, archevêque de Cologne (année 1344).

Nos Walramus dei gratia sancte Coloniensis ecclesie archiepiscopus sacri Imperii per Italiam Archicancellarius notum facimus universis presentes litteras visuris in perpetuum et audituris quod cum felicis recordationis predecessores nostri aliqui Archiepiscopi Coloniensis dei omnipotentis intuitu ac propter animarum suarum remedium et salutem et nos postmodum ut ipsorum ac nostris temporibus divinus cultus diminutionem non susciperet sed augmentum generose indulserint et indulserimus Religiosis viris Abbati et Conventui Monasterii in Nuwenborgh siti in Alsatia prope Hagenauwe ordinis Cisterciensis Argentinensis diocesis quod ipsi singulis annis una vice tantum unicam navem cum centum et quinquaginta carratis vini vel bladum quod secundum communem estimationem et consuetam theoloneorum equivalet centum et quinquaginta carratis vini vel minus prout eis placeret per omnia loca theloneorum nostrorum super alveum Reni Consistentium ascendendo et descendendo absque exactione thelonei ducere poterant libere et debebant. verum quia prout ex parte dictorum Religiosorum sumus postea informati navis hujusmodi præsertim propter ipsius ponderositatem et aquarum Reni quæ plerumque contingit decrescentiam ipsis ad ducendum fuit periculosa et propter nimios labores et expensas plurimum tediosa sit quod dicta nostra gratia ipsis quasi inutilis reddebatur. Nos propter deum et ex causis jam dictis volentes eisdem religiosis gratiam eandem in melius et utilius commutare ipsisque ex nunc in antea per dicta omnia loca theoloneorum nostrorum in Reno singulis annis non tamen nisi semel in anno dum voluerint in duabus vel tribus navibus simul vel successive ducendis centum carratas vini vel frumentum aut bladum ad estimationem theoloneorum consuetam centum carratarum vini se extendens vel tantumdem partem in vino et partem in blado aut aliis rebus ascendendo per alveum Reni et descendendo. Item unum centenarium salis et tria last allecum ascendendo in eisdem navibus sine omni requisitione exactione et receptione theolonei seu vectigalis et absque alio quolibet impedimento libere et absolute ducere et vehere seu duci et vehi facere per nuncios suos possint de speciali gracia concedimus et tenore presentium indulgemus. Mandantes ex nunc omnibus dictorum locorum nostrorum theolenariis officiatis et ministris presentibus et futuris quatenus prefatos Religiosos et eorum nuntios in hac nostra gratia eis ut premittitur per nos concessa non impediant aliqualiter vel perturbent, sed ipsos ea uti permittant sine impedimentis et exquisitis occasionibus pacifice et quiete immo ipsos cum per eos transiverint promoveant fideliter et defendant sicut nostram indignationem voluerint evitare. In quorum testimonium atque robur presentem litteram sigilli nostri appensione fecimus communiri. Datum ipso (sic) die beati Galli. anno domini millesimo trecentesimo quadragesimo quarto.

N° 8.

Charte de Charles IV, roi des Romains (année 1356).[1]

In nomine sancte et individue Trinitatis feliciter amen.

Karolus quartus divina favente clemencia Romanorum Imperator semper Augustus et Boemie Rex. Ad perpetuam rei memoriam. Inter alia virtutum opera illud potissime persequendum nititur nostre celsitudinis generosa sublimitas ad hoc benignum dirigere dignatur effectum, per quod religiosarum personarum comodo ac profectui pro-

1. Une première charte de Charles IV sur le même sujet a été donnée à Bâle, en 1347, la 15e année de l'indiction, le 13e avant les kalendes de janvier, la 2e année du règne de Charles IV. Cette charte première est beaucoup moins étendue que celle de 1356; il n'y a guère de préambule, et point d'énumération de témoins.

videtur, eo quod ipsi incolatu secli postposito, jam quasi mortui mundo, abnegantes seipsos, per virtutum exercicia elegerunt vivere soli deo. Sane certis tenoribus privilegiorum et literarum, et alia informatione legitima dudum sumus sufficienter edocti, qualiter recolende memorie, olim Romani Imperatores et Reges predecessores nostri Religiosis Abbati et Conventui Monasterii Newinburgensis in Alsacia prope Hagenow, Argentinensis dyocesis, devotis nostris dilectis, divine remuneracionis intuitu, et in animarum suarum remedium salutare, hanc graciam liberaliter erogarunt, ut pote quod ipsi singulis annis una vice tantum unam navim cum centum et quinquaginta carratis vini et Bladi, vel cum altero ipsorum plus vel minus ubique locorum, fluvium Reni descendendo, ad distanciam et remocionem eis placidam, ducere possint, ab omni exaccione thelonei seu vectigalis cujuscumque liberam penitus et exemptam. Et quia ipsis dicta navis ad ducendum tediosa extitit et gravis in laboribus et expensis, Itaque eis quasi inutilis videbatur. Nos ad devotam supradictorum Abbatis et Conventus supplicationis instanciam, predecessorum nostrorum felicibus vestigiis inherere volentes, ipsis de speciali nostre Celsitudinis gracia, presentibus indulgemus', quod ipsi inantea et ulterius centum et septuaginta carratas vini et frumenti, vel unum ex ipsis, vel alias res, quod secundum conmunem estimacionem et consuetam Theloneorum se extendit et equivalet centum septuaginta carratis vini cum duabus navibus vel tribus vel pluribus, simul vel successive, secundum quod eis videbitur expedire, absque exaccione Thelonei cujuscumque, loco unius dicte navis, perpetuo ducere poterunt et valebunt. Ipsi etiam possunt et debent unum centenarium salis et quatuor Last Allecum ad ipsorum seu monasterii sui comodum et profectum reducere per Reni alveum ascendendo. Volumus etiam et auctoritate Imperiali libere concedimus et indulgemus predictis Abbati et Conventui, et eorum monasterio predicto, in melioracionem suarum prebendarum, Quod quidque a centum septuaginta carratis vini aut a Blado vel ab aliis rebus predicto carratarum numero equivalentibus ut præmittitur, racione exactionis vel percepcionis Thelonei secundum consuetam Theloneorum taxacionem ab aliquo exigitur et requiritur in omnibus locis Theloneorum pro tunc super Reni alveo constitutis, hoc ab hiis, de quibus se intromiserint, Abbas et Conventus predicti seu ipsorum nuncii requirant, et cum effectu percipiant, contradiccione cujuslibet quiescente. Si vero una navis vel plures per ventum, aut alias tempestates, seu alio quovis casu, quacumque causa hoc eveniret, fundum attingeret et naufragium sustineret, Volumus quod ipsi nec nobis nec Imperii Romani alicui principi vel domino in cujus dominio seu districtu factum fuerit quidquam de eo quod vulgariter *gruntrur* nuncupatur, astricti sint vel solvere teneantur cum illam ipsis de nostra Imperiali clemencia et auctoritate remiserimus libere et sincere. Volumus etiam et auctoritate Imperiali concedimus et indulgemus prædictis Abbati et Conventui et eorum monasterio predicto, in melioracionem suarum prebendarum quod quidque a centum septuaginta carratis vini vel Bladi, vel in aliis rebus ut præmittitur, secundum consuetam taxacionem Theloneorum racione exaccionis Theloneorum exigitur et requiritur, in omnibus locis Theloneorum super Reno, hoc ab hiis de quibus se intromiserint, Abbas et Conventus predicti et eorum Nuncii percipiant et requirant, contradiccione cujuslibet quiescente. Cupientes quoque paci et tranquillitati dicti monasterii ubilibet providere', volumus et sub obtentu nostre gracie præcipimus firmiter et districte, ne ulla persona cujuscumque status seu condicionis existat, predictos Abbatem et Conventum et eorum nuncios et servitores et illos de quibus se intromiserint in dictis navibus quas sibi adaptaverint et rebus in eis depositis et contentis, ratione sui monasterii, et suorum nunciorum et serviciorum illorum de quibus se intromiserint ex causa vel occasione qualibet alia, in nullo omnino loco super vel sine judicio aut quomodolibet alio modo in rebus aut personis, arrestare, occupare, attrahere, invadere, audeat vel presumat, non obstantibus privilegiis statutis aut consuetudinibus quibuscumque, præsertim cum eas in hiis ut præmittitur in nostram et Romani Imperii proteccionem et conductum suscepimus specialem, sicut etiam dudum hec omnia sub nomine et sigillo regio Romanorum similiter meminimus nos fecisse. Nulli ergo omnino hominum liceat hanc paginam nostre majestatis infringere vel ei

ausu temerario contraire. Si quis autem contrarium attemptare presumpserit, Indignacionem nostram et penam quinquaginta marcarum auri puri, quarum medietatem Imperialis fisci, Reliquam vero injuriam passorum usibus applicari decernimus, tociens quociens contrafactum fuerit corpore se noverit irremissibiliter incursurum. Signum serenissimi principis et domini domini Karoli quarti Romanorum Imperatoris Incretissimi et gloriosissimi Boemie Regis. Testes hujus rei sunt: Venerabiles Boemundus Trevirensis et Wilhelmus Colonensis Archiepiscopi sacri Imperii per Galliam et Italiam Archicancellarii Illustres Rubertus senior Comes palatinus Reni, sacri Imperii Archidapifer', et Bavariæ dux, Rudolfus dux Saxonie, sacri Imperii Archimarescallus, et Lodowicus dictus Romanus Marchio Brandenburgensis, sacri Imperii Archicamerarius et dux Bavarie, ipsius Imperii sacri principes Electores, nec non venerabiles Johannes Argentinensis, Ademarius Metensis, Heinricus Lubucensis, Berengarius Tullensis et Hugo Virdunensis Episcopi, Heinricus Fuldensis et Eberhardus Wizzenburgensis monasteriorum Abbates, et Illustres Rubertus junior Comes palatinus Reni et Bavarie dux, Johannes dux Magnopolensis, Wilhelmus Juliacensis et Fridericus Missnensis marchiones, nec non spectabiles Johannes Comes de Nassav et Albertus Burggravius Nurmbergensis et alii quam plures nostri et Imperii sacri fideles. Presencium sub Imperialis majestatis nostre sigillo testimonio litterarum. Datum Metis Anno Domini Millesimo Trecentesimo quinquagesimosexto. VIIII Indiccionis, VI Idus Decembris, Regnorum nostrorum anno undecimo Imperii vero secundo.

ABBÉS DE NEUBOURG.

1. Ulric, 1130, † 1147.
2. Berthold I, 1147, † 6 mars 1156, après qu'il eut abdiqué.
3. Nendungus, 1156, † 6 mai 1178.
4. Hugues I, 1178, † 26 mai 1190.
5. Erenbart, 1190, † 30 juin 1193.
6. Godefroid, 1193, † 4 août 1196.
7. Pierre I, 1196, † 7 octobre 1214.
8. Alberon, 1214, † 23 décembre 1242.
9. Godefroid II, 1242, † 26 janvier 1248.
10. Hugues II, 1248, † 28 février 1252.
11. Godefroid III, 1252, † 17 mai 1280.
12. Ortlieb, 1280, † 21 avril 1292.
13. Rodolphe I, 1292, † 6 juin 1309.
14. Conrad, 1309, † 7 juillet 1316.
15. Fréderic, 1316, † 2 septembre 1328.
16. Otton, 1328, † 7 novembre 1331.
17. Berthold II, 1331, massacré par les paysans d'Ulviler, 3 janvier 1333.
18. Werner, 1333, † 30 décembre 1348.
19. Dieteric de Kindtweiller, 1348, † 28 avril 1357.
20. Jean I, 1357, † 19 juin 1362.
21. Godefroid IV de Molsheim, 1362, † 29 septembre 1375.
22. Drutmann, 1375, † 18 octobre 1402.
23. Albert, 1402, † 18 octobre 1421.
24. Bernard I (Schmidt), 1421, † 15 novembre 1427.
25. Jean II (Ganser), 1427, † 30 novembre 1442.
26. Rodolphe II (Kühlin), 1442, † 30 mars 1465.
27. Gaspard, 1465, † 24 novembre 1478.
28. Théobald I, 1478, † 18 septembre 1492.
29. Étienne, 1492, † 23 juillet 1502.
30. Rodolphe III (Metsch), 1502, † 13 janvier 1533.
31. Jean III (Ulin), 1533, † 1er février 1543.
32. Théobald II (Vogelmann), 1543, † 27 février 1550.
33. Louis (Rebstock), 10 mars 1550, † 28 octobre 1550 (7 mois).
34. Pierre II (Druttmann), 1550, † 7 août 1552.
35. Jean IV (Pellio), 1552, † 22 mars 1565.
36. Jacques (Werlin), 1565, † 9 avril 1592.
37. Jean V (Faber), 1592, cessa ses fonctions le 9 décembre 1597, † 2 décembre 1602.
38. Alexandre (Metzger), 1597, abdiqua le 2 février 1621.
39. Adolphe (Braun, de Haguenau), 1621. † 9 juillet 1636.
40. Pierre (Wolf ou *Lupus*), 1636, abdiqua le 21 novembre 1642, † 23 mai 1650.
41. Bernard II (Kleibeisen), 1642, résigna le 4 mai 1652.
42. Michel (Stromeyer), 1652, † 11 août 1669.
43. Bernard III (Duperche ou Tuperch, de Paris), 1669, † 27 janvier 1685.
44. Charles (Bérenger), 1er mars 1685, † 14 août 1692.
45. Jean VI (Vireau), 7 mai 1693, † 21 octobre 1715.
46. Jacques II (Gacier d'Anvilliers), 23 décembre 1715, † 19 novembre 1759.
47. François-Joseph. (Specht), 11 février 1760, † 1776.
48. Jean VII (Ignace-Xavier Dreux, docteur de la Sorbonne), 1777-1790.

L'ARCHÉOLOGUE J. J. OBERLIN.

Lorsqu'une seule et même famille offre, soit de père en fils, soit en ligne collatérale, plusieurs individualités qui s'illustrent dans la politique, la littérature, les sciences ou les arts, on a toujours trouvé que ce cumul ou cet héritage de gloire constituait un spectacle attachant. Sans remonter ni aux temps anciens, ni aux Corneille et aux Racine, me bornant à notre voisinage transrhénan et à notre siècle, je ne rappellerai que les frères Guillaume et Alexandre de Humboldt, les frères Guillaume et Jacques Grimm, ces dioscures de la science contemporaine; et dans notre propre pays, les deux Schweighæuser et les deux Oberlin; de ces derniers, l'un le pionnier intrépide, qui a défriché, l'Évangile en main, une région inculte des Vosges; l'autre, un éclaireur tout aussi laborieux, qui, dans le domaine de l'archéologie et de la philologie comparée, a devancé de plus d'un demi-siècle les recherches ardues de l'érudition actuelle.

C'est de cet archéologue, c'est de *Jérémie-Jacques Oberlin*, que je vais vous entretenir. Quoiqu'il ait fourni toute sa carrière dans l'enceinte étroite de Strasbourg, il n'appartient pas exclusivement à cette ville, mais à l'Alsace, mais à la France et à l'Allemagne savante; il fait partie de cette phalange d'hommes dévoués au culte des lettres qui ont nettement jugé et consciencieusement accompli en Alsace leur mission de médiateurs intellectuels entre les deux rives du Rhin.

La vie d'Oberlin est calme et uniforme; c'est dans ses nombreux écrits qu'il faut chercher la trace de sa prodigieuse activité, des pensées qui ont agité sa tête, des sentiments qui ont fait battre son cœur. A ne voir que la surface de son existence, on n'y découvrirait que la carrière toute régulière d'un jeune homme, issu d'une famille bourgeoise, fils d'un professeur du gymnase de Strasbourg, et qui, à l'exemple de son père, se dévoue d'abord à l'enseignement secondaire et privé, puis conquiert, à la pointe de sa plume et à force de veilles savantes, les positions universitaires et académiques, que sa ville natale peut lui offrir.

Jérémie-Jacques Oberlin, né le 8 août 1735, mort le 8 octobre 1806, à l'entrée de sa 72e année, traverse la seconde partie du dix-huitième siècle, c'est-à-dire une époque toute pacifique, toute de travail, sans se heurter contre un obstacle majeur, sans sortir de ses habitudes studieuses, jusqu'au

moment où la Terreur assombrit la fin de cette mémorable période séculaire. Oberlin faillit périr dans cette catastrophe; mais ce fut, je le répète, le seul incident dramatique de sa longue existence, tout entière vouée au culte des sciences archéologiques et philologiques, aux devoirs publics et privés.

Oberlin fut l'élève chéri de Schœpflin. Il est évident pour moi que l'influence de cet éminent érudit décida la vocation du frère du pasteur du Ban-de-la-Roche. Probablement, sans Schœpflin, J. J. Oberlin aurait confiné toute son existence, soit dans un village comme ministre de l'Évangile, soit dans les classes du gymnase; sans fortune, sans protection directe, il aurait été obligé d'user toutes ses forces dans un labeur, méritoire sans doute, mais qui ne conduit point vers les sommités de la science. Ainsi Oberlin, quoique voué de cœur et d'âme aux études archéologiques, ne parvint pas même à visiter le pays de ses rêves, l'Italie, la terre des antiquités classiques, l'Allemagne, la terre sainte des philologues. Il dut borner ses explorations à la vallée rhénane, à nos environs immédiats, et à un seul tour de France qu'il accomplit de 1774 à 1775. Mais à cette époque il avait déjà atteint sa quarantième année; déjà il était en rapport avec les illustrations scientifiques de la France et de l'Allemagne; déjà membre correspondant de l'Académie des inscriptions et de plusieurs sociétés savantes de France, d'Italie, d'Angleterre. Il est juste de rappeler cette circonstance, pour faire ressortir le mérite personnel d'Oberlin, qui parvint, sans secours ni impulsion du dehors, à ce rare développement intellectuel, et à une accumulation remarquable de connaissances encyclopédiques.

Oberlin était entré comme professeur au gymnase en 1755; en 1763 il avait commencé à faire des cours particuliers d'antiquités, de diplomatique, d'héraldique, d'histoire littéraire. Nommé, vers la même époque, custode de la bibliothèque créée par Schœpflin, il fut dès lors, ce que notre collègue, M. Jung, est devenu de nos jours, le conseiller intime et dévoué de tous les hommes, jeunes et vieux, qui s'occupent de recherches littéraires ou scientifiques; il fut le cicérone bienveillant des collections archéologiques confiées à sa garde par l'illustre vieillard, auteur de l'*Alsace illustrée*. En 1770, enfin, une place officielle fut ouverte à Oberlin dans l'enseignement public; encore n'obtint-il qu'une chaire de logique et de métaphysique, dont les devoirs entraînaient le professeur vers des régions qui ne lui étaient pas aussi familières que celles du monde antique et du moyen âge.

Cette année de 1770, et celles qui la suivirent, ont été véritablement climatériques dans l'histoire littéraire de Strasbourg. Dans une autre circonstance déjà, j'ai fait ressortir l'importance que l'université de Stras-

bourg avait acquise à cette mémorable époque; vous me dispenserez volontiers de rappeler ici tous les noms célèbres qui à cette époque illustraient ma ville natale, et y attiraient un concours de jeunes hommes venus surtout de la Russie allemande, et de plusieurs points de la Germanie. Le séjour de Gœthe et de ses jeunes amis au chef-lieu de l'Alsace est désormais tombé dans le lieu commun, tant le roman et l'histoire en ont usé et abusé.

Ce qui est moins connu, c'est la présence, à Strasbourg, d'une autre illustration: je veux parler de l'historien Schlœzer, qui visita notre pays en 1773, et produisit sur Oberlin une incontestable et heureuse impression. Encore de nos jours le nom de Schlœzer n'a point perdu sa valeur dans cette Allemagne, si riche en illustrations scientifiques. A l'époque dont nous parlons, Schlœzer exerçait, en Allemagne, comme publiciste, une véritable dictature, car, par sa *Correspondance*, il devint le fondateur des publications périodiques; il ouvrit de nouveaux horizons d'études, en faisant entrer l'histoire des États du Nord dans le cercle des recherches érudites et révolutionna les vieux procédés de composition, en introduisant dans les œuvres historiques une animation plus grande. Oberlin fut encouragé par lui dans ses recherches philologiques; son ouvrage sur le patois lorrain, ses études sur la lexicographie et la poésie allemande du moyen âge sont certainement dus à cette présence vivifiante du savant professeur de Gœttingue.

Indépendamment des trésors d'érudition, dont Schlœzer pouvait communiquer à son ami l'inépuisable réservoir, un autre attrait, d'un genre nouveau, s'attachait à cette forte individualité. Dans l'un de ses voyages en Alsace, Schlœzer amena sa fille Dorothée, qui unissait aux grâces de son sexe toutes les ressources et les charmes d'un esprit formé à l'école de l'antiquité. Dora Schlœzer rappelait, à s'y méprendre, les femmes italiennes de la Renaissance; elle était citoyenne de la république de Platon plutôt que sujette du roi de Hanovre; et cette apparition illumina, comme un brillant météore, l'horizon nébuleux de l'antique Argentorat. Le monde savant et le monde des salons étaient tout entiers à ses pieds, tant était irrésistible le charme de cette âme qui vivait dans les régions de la haute science, sans devenir étrangère aux devoirs de la famille. Je n'ai point à faire ici la biographie de la fille de Schlœzer, qui vint plus tard chercher un refuge dans le midi de la France, et s'éteindre au pied du château des papes à Avignon; j'ai seulement saisi cette occasion naturelle pour ouvrir une échappée de vue sur un chapitre moins connu de l'histoire intérieure de Strasbourg, dans le dernier quart du dix-huitième siècle.

Par l'enseignement qu'il donnait à des jeunes gens de grande maison, Oberlin, sans renoncer à ses habitudes simples et patriarcales, était l'hôte bienvenu des salons, et je trouve une trace de ses relations avec les cercles nobiliaires dans la dédicace de la seconde édition de son *Orbis antiquus*, à Mad. Hélène de Dietz, épouse de M. de Krock, conseiller d'État intime de l'empereur de Russie. Il avait instruit les fils de cette dame, qui s'était, pendant un séjour en Italie, vouée à l'étude de l'antiquité. Oberlin avait sans doute retrouvé dans ses relations avec elle le même genre d'intérêt, que dut lui inspirer la présence de Dorothée Schlœzer. Marié deux fois, heureux et respecté comme père de famille, Oberlin n'a pu être insensible cependant au charme qu'exerce une grande naissance, unie à un développement intellectuel que le monde de la bourgeoisie de sa ville natale, au dix-huitième siècle, ne pouvait lui offrir.

Les pures jouissances allaient être, pour un temps, interrompues par des devoirs plus sérieux, à l'approche de la grande tourmente. On peut observer le progrès de ces préoccupations dans les programmes semestriels, qu'Oberlin publiait en sa qualité de gymnasiarque ou de directeur du gymnase, pour la distribution solennelle des prix. Jusqu'ici le savant, le paternel surveillant de cet ancien établissement pédagogique, s'était appliqué, dans ses allocutions, à développer, en beau langage cicéronien, les avantages de l'éducation classique; tantôt il avait fait l'éloge d'un professeur défunt, tantôt rappelé les phases diverses que l'enseignement public avait dû traverser à Strasbourg. Mais à partir de 1790, il prépare les jeunes élèves, impatients de recueillir leurs pacifiques couronnes, il les prépare à leur rôle prochain de citoyens actifs; avec le maire de Strasbourg, qu'il complimente à son entrée dans l'Auditoire, il échange des paroles civiques; il se permet de jeter un peu de ridicule sur les procédés de l'ancien enseignement scolastique; mais il appuie avant tout sur la nécessité de baser la liberté sur les mœurs, et de rappeler que le déclin de la république romaine commence avec la corruption publique et privée. A ses yeux, *la crainte de Dieu est la base de l'équité;* et le courage civil, dans les moments de crise, le premier devoir du citoyen. Jugez, Messieurs, ce qu'un pareil langage, aux mois d'avril et d'octobre 1793, impliquait de hardiesse, de franchise, et de sentiment indélébile du devoir. Cette voix ne fut que trop entendue. Une arrestation nocturne s'ensuivit; Oberlin fut conduit, avec d'autres citoyens de la même trempe que lui, dans les prisons de Metz. Pendant un transfèrement d'un cachot à l'autre, on lui mit les menottes comme à un vil criminel. Mais sous la hache des bourreaux, Oberlin ne démentit pas une seule minute ses antécédents; il prouva que l'étude des grands modèles de l'an-

tiquité n'avait pas été pour lui une vaine phraséologie, mais qu'il s'était nourri de la moelle de ces grands génies. Aux espérances et à la foi du chrétien, Oberlin alliait l'imperturbable courage des sectateurs de la Stoa. Éditeur de Tacite, il s'était identifié avec le vertueux Agricola, et avec tous ces nobles citoyens, qui préféraient la mort à l'adoration des idoles du jour. Éditeur d'Horace, il répétait la sentence du poëte :

Si fractus illabatur orbis,
Impavidum ferient ruinæ.

La Providence pourtant allait mesurer les épreuves aux forces défaillantes du sexagénaire. Au bout de trois mois de cette dure et terrifiante captivité, Oberlin put circuler, sous caution, dans l'intérieur de la ville de Metz ; il reçut une généreuse hospitalité chez un courageux habitant de la ville. Le docteur Mathias recueillit sous son toit l'éminent archéologue, qui reprit de suite ses études comme aux jours de sa prospérité.

Vers l'automne de 1794 il obtint l'autorisation de retourner dans ses foyers, et il revit, en passant les Vosges, son frère puîné, le pasteur du Ban-de-la-Roche, qui, abrité derrière ses montagnes, ses forêts et ses paroissiens chéris, avait échappé à l'étreinte révolutionnaire.

Rendu à la vie de Strasbourg, il se hâta de rouvrir les classes du gymnase, et d'y réunir les élèves qui n'étaient pas encore d'âge à porter les armes. Dans les programmes semestriels, dont il reprend l'usage, mais en renonçant à la langue latine, il exalte la nécessité et les bienfaits d'une forte éducation ; il cherche dans l'antiquité grecque et latine, à l'époque de la Renaissance et dans les temps modernes, des exemples à l'appui de sa thèse. Les illustrations indigènes occupent, bien entendu, une grande place dans ces sermons scolaires ; des noms, aujourd'hui familiers à tous, éveillent dans ces jeunes esprits, alors entraînés avec leurs parents dans le tourbillon du jour, le culte désintéressé du beau, du bien, du vrai. Et à travers ces excursions dans le temps passé, on entend retentir dans ces discours le canon de Marengo, qu'Oberlin salue avec enthousiasme, comme le coup de grâce de l'anarchie et l'inauguration d'une ère nouvelle.

Le calme est rentré dans les esprits et dans les cœurs. L'académie protestante de Strasbourg rouvre ses portes en 1803, et Oberlin solennise le fait par un remarquable discours d'inauguration [1] ; il prend place au conseil municipal de la ville, il préside le collége électoral ; il reprend, avec ses savants amis, les échanges scientifiques, et organise la bibliothèque agrandie des dépouilles des chapitres et des abbayes ; jamais à aucune époque de

1. Vers cette époque (l'an XI), Camus vint à Strasbourg visiter les établissements savants. Il fit, dans son rapport à l'Institut national, un rapport flatteur sur Oberlin et ses collègues.

sa vie, il n'a été plus actif, et ne s'est senti plus jeune ; jamais il n'a parcouru d'un pied plus léger et avec un esprit plus lucide ces vastes galeries, où viennent s'étager les trésors intellectuels et les débris artistiques des temps passés. Ses concitoyens, ses collègues, ses parents, lui sourient et lui promettent une heureuse vieillesse ; la fin de sa carrière va ressembler, après les temps d'orage, à ces merveilleux crépuscules, qui prolongent dans les régions du Nord les journées d'été ; il va recueillir les fruits de ces multiples plantations qui ont absorbé les forces de sa jeunesse et de son âge viril.... Mais non.... la main invisible de la mort le frappe ; le matin du 8 octobre 1806 on trouve le vieillard septuagénaire étendu sans mouvement, à côté de sa couche ; deux jours plus tard il a cessé de vivre, et le 13 octobre l'élite de la population accompagne ses restes mortels à leur dernier asile.

Des voix amies ont célébré dans les trois langues les incontestables mérites d'Oberlin : modeste au milieu de ses succès, calme dans le malheur, irréprochable dans sa conduite comme homme et comme citoyen, laborieux comme peu de savants, et doué surtout de ce coup d'œil qui devine l'avenir, et en aplanit les abords. Un résumé succinct des travaux d'Oberlin justifiera mon dire. Nous sommes, mieux que ses contemporains, en mesure d'apprécier l'ensemble de ses études, la portée des résultats qu'il obtint. Quoique J. Schweighæuser, l'illustre helléniste, ait rendu dans son éloge funèbre une éclatante justice au collègue et ami dont il avait à célébrer le mérite, et que des journaux littéraires français et allemands aient dès lors proclamé Oberlin l'un des coryphées de la science archéologique, nous pouvons mieux qu'en 1806 et 1807 juger l'étendue et la portée de ses connaissances. On ne prévoyait pas, il y a soixante ans, quelle importance prendrait l'étude de l'allemand et du français du moyen âge, ni quel immense secours l'archéologie apporterait aux sciences historiques. L'étude comparée des langues et des monuments, en un mot, était presque dans l'enfance à l'époque où Oberlin, avec la divination d'un talent supérieur, défrichait ce champ inculte.

A moins de tomber dans une aride nomenclature, je ne pourrais énumérer ici, même sommairement, les volumes, les dissertations, les traités, les programmes, sortis de la plume d'Oberlin. Il faut de toute nécessité me borner à l'indication des principaux ouvrages de ce savant polygraphe en le suivant sur le terrain de l'antiquité classique du moyen âge allemand, du moyen âge français et de la littérature générale. Je m'appliquerai à ne pas amoindrir à vos yeux le mérite d'Oberlin, tout en ne relatant pas avec l'inexorable conscience du bibliographe les titres de toutes ses œuvres.

Comme archéologue, Oberlin a conquis d'un seul bond une place distinguée par la publication de ses *Tables des rites romains* (1773), par la description du musée de Schœpflin (1773), et par l'édition de son *Orbis antiquus*, de ce manuel pratique de la géographie ancienne, vivifiée par l'énumération des monuments alors découverts (1775). La description du musée Schœpflin n'est malheureusement pas terminée; elle s'est arrêtée au premier volume, qui comprend les monuments en pierre, les marbres, les vases. Les monnaies, les gemmes et les statuettes devaient suivre. L'édition était faite aux frais de l'auteur, et j'ai regret à le dire, il ne trouva point de Mécènes généreux pour continuer cette publication. En parcourant les détails du petit volume que nous possédons, avec planches, j'ai remarqué la description des autels de Diane, de Cybèle, de Pallas; de nombreuses pierres votives, des têtes d'Hercule et d'Hylas, de Sextus Empiricus, de la mosaïque de la villa Tiburtine, de nombreuses lampes funéraires et domestiques, quelques antiquités mérovingiennes, et un calendrier runique. Oberlin indique toujours en quelques contours précis, en quelques phrases accentuées, la physionomie de l'objet, de manière à en donner une idée nette même au lecteur qui ne pourrait compléter par une visite sur les lieux cette première notion acquise. Il est bien regrettable que l'élève de Schœpflin n'ait pu terminer son travail projeté, qui serait encore de nos jours d'une utilité pratique pour ceux de nos collègues, dont le zèle désintéressé se chargera prochainement de l'inventaire des richesses archéologiques à la bibliothèque de Strasbourg.

Pendant deux ou trois générations, de savants professeurs et de nombreux élèves ont fait usage de l'*Orbis antiquus* d'Oberlin pour l'enseignement et pour l'étude de la géographie ancienne. L'énoncé de ce fait me dispense de m'étendre sur les mérites d'un manuel, dont la seconde édition parut en 1790, à la veille même des événements qui allaient entraver l'activité érudite d'Oberlin, en lui imposant des devoirs civiques plus urgents.

Durant le voyage qu'Oberlin avait fait dans le midi de la France, le canal qui unit la Méditerranée à l'Océan lui avait inspiré l'idée de décrire la canalisation telle qu'elle était appliquée dans le monde ancien, à parler du fossé de Marius, de Drusus et de Corbulon. Ce traité, moitié historique, moitié technique, écrit en latin, attira l'attention du monde savant de la capitale, et lui valut des rapports plus intimes avec Villoison, Sainte-Croix, etc., et les autres hommes, qui marchaient alors à la tête de la science. Dès sa première jeunesse il avait d'ailleurs laissé deviner par sa thèse *De ἐνταφιασμῶ*, c'est-à-dire, sur le mode de sépulture usité chez les anciens, la portée de son esprit investigateur. Jamais, même lorsque les études du moyen âge alle-

mand semblaient devoir absorber toutes ses forces, jamais il ne devint infidèle à ses premières affections pour le monde antique. Tantôt il saisissait l'occasion d'une intéressante découverte pour donner cours à d'ingénieuses hypothèses, basées sur des considérations où le bon sens s'alliait à une saine érudition[1]; tantôt il reproduisait, élucidait, améliorait avec la clairvoyance de l'amour paternel les textes de César, de Tacite, d'Horace, d'Ovide, etc. Pour l'édition de Tacite, il eut la bonne chance de se servir du manuscrit de Bude, qui avait fait partie de la bibliothèque de l'héroïque Mathias Corvinus, roi de Hongrie. Ce sont de ces bonnes fortunes qui arrivent presque immanquablement, par une espèce de coïncidence miraculeuse, aux hommes studieux; on dirait qu'ils sont pourvus d'une baguette magique, ou d'un sens divinatoire qui leur révèle la connaissance des sources cachées, et fait surgir, à leur approche, les eaux qui vont fertiliser les champs par eux exploités.

Comme germaniste, Oberlin a le grand mérite d'avoir l'un des premiers attiré les regards des savants et des amateurs sur les trésors que recèle la littérature allemande du moyen âge. En face des immenses travaux de la science contemporaine, je ne veux pas surfaire le mérite d'Oberlin; ses travaux sur les poëtes allemands de ces siècles reculés semblent le bégaiement de l'enfance, lorsqu'on les compare aux éditions multiples et complètes livrées de nos jours au public par les savants de toutes les régions d'Allemagne et de Suisse. Mais encore faut-il apprécier ces premiers tâtonnements d'un homme désintéressé, car le vent de la faveur ne gonflait point alors les voiles de ces pauvres ballons d'essai. Je n'ai pu, en vérité, me défendre d'un sourire, en parcourant, par exemple, une thèse sur Conrad de Würzbourg, soutenue par un jeune Strasbourgeois (J. D. Koch), sous la présidence d'Oberlin; en comparant ces citations tronquées au texte des 50,000 vers de la *Guerre de Troie*, publiés en 1858 par Adalbert de Keller à l'aide des travaux antérieurs de Frommann et de Roth. Mais ce sourire, je l'ai bien vite comprimé, en me reportant à quatre-vingts ans en arrière[2], j'ai même pensé qu'il fallait à cette époque reculée un grand courage pour aborder le manuscrit de la collection de la maison de Saint-Jean, qui contenait cette informe et incommensurable épopée. Précisément à cette époque, Oberlin publiait le glossaire de Scherz (Strasbourg, de 1781 à 1784), c'est-à-dire, que pour la première fois on faisait entrer

1. Telle est, par exemple, la lettre adressée en 1779 au comte de Skawronsky, chambellan russe, sur un bijou du temps des Antonins, trouvé à Citta Lavinia dans les ruines de l'ancien Lanuvium.

2. La thèse susdite est du 23 mai 1782.

dans le domaine public l'interprétation de cet idiome alémanique ou souabe, d'autant plus difficile qu'à première vue il ressemble à s'y méprendre à la langue allemande moderne, et que l'explorateur, lorsqu'il veut arriver à saisir tous les détails du texte, se voit, à son grand étonnement, obligé à une étude aussi scrupuleuse que s'il s'agissait d'un texte grec ou latin. Le glossaire de la langue allemande du moyen âge, réuni par Scherz, édité par Oberlin, est une œuvre bénédictine de la plus grande portée. Certes, ce dictionnaire in-8°, quelque volumineux qu'il soit, n'a pu être complet; car on ne connaissait alors qu'une partie des riches collections transmises à la postérité par les calligraphes des treizième et quatorzième siècles. Les vocables alémaniques étant d'ailleurs expliqués par des termes latins, et souvent par des équivalents ou des circonlocutions, Scherz et Oberlin n'arrivent point à la netteté précise du *Dictionnaire* de Ziemann, encore moins peuvent-ils concourir avec la science écrasante de la *Lexicographie* et de la *Grammaire* de Grimm; mais, ces restrictions admises, quelle richesse de citations! quel bon sens dans l'interprétation de ces textes fragmentaires et de cette terminologie alors presque inconnue! Oberlin n'aurait rien fait pour l'antiquité classique, rien pour les monuments, les trésors, les livres entassés à la bibliothèque, rien pour l'enseignement public et privé, rien pour la création des almanachs-annuaires à Strasbourg, que son nom, marié à celui de Scherz, vivrait dans le souvenir reconnaissant des innombrables amateurs qui abordaient, il y a un quart de siècle encore, sans autre secours que cet honnête dictionnaire ou quelques vocabulaires spéciaux, les vers des Minnesinger et des poëtes épiques du siècle des Hohenstauffen.

C'est dans une autre direction encore qu'Oberlin a devancé, de près de soixante-dix ans, les tendances intellectuelles et les études philologiques indigènes, poursuivies en France, sous nos yeux, avec une ardeur sans pareille.

Pendant les visites que l'archéologue de Strasbourg faisait à son frère, le pasteur civilisateur du Ban-de-la-Roche, J. J. Oberlin, avait utilisé ses loisirs, en étudiant le patois alors méprisé de ces pauvres montagnards; mais avec le coup d'œil du génie il avait découvert, dans ce passe-temps ou ce délassement, le sujet de graves et incalculables inductions. En comparant ce patois ou plutôt ce dialecte à celui de la Lorraine, à celui de la Bourgogne, et aux dialectes du midi de la France, il était arrivé à y entrevoir une source d'instruction, un secours inappréciable pour l'intelligence du vieux français et du provençal. A l'aide de ses études dans la science des diplômes, il avait apprécié à sa juste valeur la langue du peuple qui conservait, en France aussi bien qu'en Allemagne, les anciennes locutions, la

grammaire et la syntaxe de ses pères, tandis que la cour, la noblesse, les savants, la haute bourgeoisie, en épurant et en transformant la langue, lui avaient aussi bien souvent enlevé sa saveur native et son génie primitif. La thèse, que Génin a établie et victorieusement prouvée dans son bel ouvrage sur les *Variations du langage français*, Oberlin en avait, par anticipation, confié les premiers germes à son ingénieux opuscule sur le *Patois lorrain des environs du comté du Ban-de-la-Roche*, fief royal d'Alsace. Publié à Strasbourg en 1775, et dédié à Schlœzer, qui en avait en partie provoqué la rédaction, cet ouvrage, on peut bien le dire maintenant, ouvrit une ère nouvelle pour ce genre d'études. Le modeste auteur émettait alors le vœu timide que son travail pût servir à l'intelligence de quelque ancien titre du moyen âge; voici ce qu'il écrivait dans sa préface :

« Peut-être ferai-je naître à quelque génie plus fécond et plus philosophe que le mien l'idée de rectifier cette comparaison des langues vulgaires et de pousser plus loin l'examen de leur rapport. »

Cependant, dès son premier pas dans la carrière nouvelle, il parvint à établir comme un fait indubitable « que le patois, c'est-à-dire, les dialectes français, remonte, quant à son origine, aux changements que la langue latine, corrompue en langue vulgaire, rustique ou romane, eut à essuyer depuis le onzième siècle. . . . »

« Le fonds du patois lorrain est le vieux langage français du douzième siècle environ, que des gens occupés au labour ne se sont point avisés de changer contre le français, qui s'est purifié par degrés. »

Il établit encore « qu'il s'est aussi glissé dans le patois par la succession des temps une série de corruptions, effet de l'ignorance et de la paresse; » enfin, quant au patois spécial des Vosges, il convient « que le commerce avec les voisins suisses et allemands, et la demeure que des colons allemands y ont fixée, ont enrichi(!) ce dialecte de mots, de phrases, de tournures qui en ont altéré la prononciation. »

Le corps de l'ouvrage est formé par une série d'extraits, pris à titre d'échantillons dans de vieux textes français, à partir du neuvième siècle; puis de citations tirées du provençal, du bourguignon, du lorrain, enfin du patois spécial du Ban-de-la-Roche. Pour l'illustration de ce dernier, ce sont des fragments de dialogues, de fables, de proverbes, des lettres, et une série de ces chansons, entonnées pendant les veillées d'hiver au foyer domestique des braves montagnards. Une grammaire et un glossaire du patois lorrain terminent le tout.

Je me suis incliné avec respect devant cet opuscule fécond, prophétique, publié, il y a tout à l'heure quatre-vingt-dix ans, et que feu Génin a sans

doute parcouru avec la fièvre de l'investigateur curieux, qui s'engage, au milieu des forêts royales de la science, dans une nouvelle et interminable avenue.

Ces triples recherches dans la direction de l'antiquité classique, de l'antiquité gallo-française et alémanique, étaient loin d'épuiser l'activité d'Oberlin. L'histoire littéraire, dans son ensemble, réclamait une partie de ses loisirs; il en avait besoin pour l'enseignement d'abord, puis pour son développement personnel; car un esprit de cette trempe ne pouvait rester satisfait, qu'en embrassant le champ de la science tout entier, après en avoir étudié quelques parcelles spéciales.

Les manuscrits, que M. Brunet de Presle a cédés à notre société, donnent une idée de la vaste érudition d'Oberlin; mais, sous d'autres rapports, ces papiers sont pour nous l'occasion de regrets, auxquels il sera difficile, pour ne pas dire impossible, de donner satisfaction. L'auteur seul de ces extraits, recueillis dans les œuvres de tous les siècles, aurait pu les revêtir d'une forme littéraire; lui seul aurait pu retrouver le fil des idées qu'il rattachait à ces atomes de citations laconiques; lui seul aurait pu souffler sur ces feuillets sibyllins, les coordonner, trouver le mot de l'énigme, la parole vivifiante qui d'une lettre morte fait jaillir une source d'instruction et d'inspiration nouvelle.

Au surplus, les manuscrits d'Oberlin n'ont pas, sous ce rapport, un caractère exceptionnel; il en sera de même de toute collection d'extraits, dernier legs d'une existence savante. Vous éprouverez le même sentiment, à la fois d'étonnement, d'admiration et de regrets, en parcourant à la bibliothèque publique de Schaffhouse les volumineux cahiers qui renferment les hiéroglyphiques annotations, faites par un immortel écrivain, par Jean de Müller, pendant et à la suite de ses immenses lectures. Ce sont des trésors en barre; mais le vrai monnayeur s'étant éclipsé, personne n'osera s'aventurer à appliquer un coin défectueux sur ce métal amoncelé.

Il est bien regrettable aussi que nous ne possédions plus la correspondance d'Oberlin; ses rapports multiples avec les érudits au delà du Rhin, au delà des Vosges, au delà des Alpes et de la Manche, auraient mis dans un jour plus complet la vive intelligence, le savoir varié, l'amabilité, le cœur de l'homme de bien, dont j'ai essayé de vous montrer l'incomplète image.

Vous connaissez tous le monument qui conserve sa mémoire dans le modeste panthéon de nos illustrations locales. Je prends la liberté de vous renvoyer à l'œuvre d'Ohmacht, pour raviver dans votre mémoire les traits de l'auteur de l'*Orbis antiquus*; je vous prie de feuilleter vous-même, dans

vos loisirs, ses nombreux écrits, pour compléter mon imparfaite esquisse. Vous vous convaincrez, je pense, qu'en exaltant cette laborieuse existence, qu'en l'assimilant à plus d'une célébrité scientifique beaucoup plus retentissante, je suis néanmoins resté au-dessous du vrai, et que j'ai craint de me laisser égarer par ma sympathique admiration pour un compatriote.[1]

LOUIS SPACH.

1. J'emprunte à « l'Éloge de J. J. Oberlin, » prononcé le 17 mars 1807 à la séance publique de la Société des sciences, agriculture et arts du Bas-Rhin, par Ehrenfried Stœber, la liste de la plupart des publications de notre auteur :

Dissertatio philologica de ἐνταφιασμῷ, sive veterum ritu condiendi mortuos. Arg., 1757.
Miscella litteraria Argentoratensia. Arg., 1770. In-4°.
Museum Schœpflini. T. I. *Ibid.*, 1775. In-4°.
Diss. prisca jungendorum marium fluviorumque molimina. Ibid., 1770. In-4°.
Diss. de linguæ latinæ medii ævi mira barbarie. Ibid., 1773. In-4°.
Diss. medii ævi jungendorum marium fluviorumque molimina. Ibid., 1773. In-4°.
Orbis antiqui monumentis suis illustrati prodromus. 1772. In-4°.
Rituum romanorum tabulæ. Ibid. In-8°, édit. 2. 1784.
Essai sur le patois lorrain des environs du comté du Ban-de-la-Roche, fief royal d'Alsace. Strasbourg, 1775. In-8°.
Diss. jungendorum marium fluviorumque omnis ævi molimina. Arg., 1775. In-4°.
Orbis antiqui monumentis suis illustrati primæ lineæ. Ibid. In-8°, édit. 2. 1790.
Ovidii Nasonis Tristium libri V; ex Ponto libri IV, etc. Ibid. In-8°. 2e édit. 1778.
Vibius Sequester, de fluminibus, fontibus, lacubus, nemoribus, paludibus, montibus, gentibus, quorum apud poetas mentio fit. Argent., 1778. Gr. in-8°.
Iddmann, Recherches sur l'ancien peuple finnois. Strasbourg, 1778. In-8°.
Lettre à M. le comte de Skawronsky, sur un bijou dont ce seigneur a fait l'acquisition à Rome. Strasbourg, 1779.
Joh. Georg. Scherzii Glossarium Germanicum medii ævi, potissimum dialecti Suevicæ. T. I, *Arg.*, 1781; t. II, *ibid.*, 1784. In-fol.
Almanach de Strasbourg, 1780, 1781.
Almanach d'Alsace, 1782-1790 inclusivement.
Almanach du département du Bas-Rhin, 1792.
Diss. Alsatia litterata sub Celtis, Romanis, Francis. Argent., 1782. In-4°.
Diss. Diatribe de Conrado Herbipolita, vulgo Meister Kuonze von Würzburg, sæculi XIII Phonasco Germanico. Arg., 1782. In-4°.
Diss. Boneri Gemma sive Boners Edelstein, fabulas C. e Phonascorum ævo complexa, ex inclyta bibliotheca ordinis S. Hierosol. Argentoratensis. Supplementum ad J. G. Scherzii philosophiæ moralis German. medii ævi specimina undecim. Ibid., 1782. In-4°.
Bihtebouch, dabey die Bezeichnunge der heiligen Messe. Beichtbuch aus dem XIV Jahrhundert. Mit Glossen. Strasburg, 1784. In-8°.
Diss. de Johannis Tauleri, ord. præd. dictione vernacula et mystica. Arg., 1786. In-4°.
Diss. Alsatia litterata sub Germanis sæculo IX et X. Arg., 1786. In-4°.
Diss. de Johannis Geileri, Cæsaremontani, vulgo dicti von Keysersberg, scriptis Germanicis. Arg., 1786. In-4°.
Diss. logica, de vitio subreptionis in omni humana vita obvio. Ibid., 1786. In-4°.
Diss. L. Apulejus Ægyptiis ter mysteriis initiatus. Arg., 1786. In-4°.

Diss. De poetis Alsatiæ eroticis medii ævi, vulgo Von den Elsässischen Minnesingern. Ibid., 1786. In-4°.

Horatii Carmina. Arg., 1788. In-4°, *maj. typis et sumtu Rolandi et Jacobi.*

Artis diplomaticæ primæ lineæ; in usum auditorum. Argent., 1788. In-8°.

Diss. de Jac. Twingero Regiovillano, vulgo Jac. de Kœnigshoven. Arg., 1789. In-4°.

Litterarum omnis ævi fata. Arg., 1789. In-8° *maj.*

Mémoire sur la motion de M. Mathieu, procureur-syndic du district, concernant les protestants d'Alsace, pour servir de suite au discours de M. Koch sur ladite motion. Strasbourg, 1790. In-8°.

Observations concernant le patois et les mœurs des gens de la campagne. Strasbourg, 1791. In-8°.

Découverte de M. de Fredenheim, surintendant des bâtiments et du musée de Stockholm, faite au *Forum Romanum*, en janvier 1789.

C. Cornelii Taciti opera, ex recensione Jo. Aug. Ernesti, denuo curavit Jer. Jac. Oberlin. T. I et II. *Lips.* 1801.

Essai d'annales de la vie de Jean Guttenberg, inventeur de la typographie. Strasbourg, chez Levrault, 1801. Gr. in-8°.

Discours prononcé à l'ouverture de l'Académie des protestants de la Confession d'Augsbourg, le 15 brumaire an XII, par Jérémie-Jacques Oberlin. Strasbourg, chez Jean-Henri Heitz, 1804.

C. Julii Cæsaris Commentarii de bello Gallico et civili : accedunt libri de bello Alexandrino, Africano et Hispaniensi, cum recensione Francisci Oudendorpii. Post Cellarium et Morum denuo curavit Jer. Jac. Oberlinus. 1805.

A cette énumération, il faut ajouter une série de programmes (de 1782 à 1806), publiés pour les fêtes scolaires du gymnase de Strasbourg.

LE SCHIMMELRAIN

PRÈS DE HARTMANNSWILLER (HAUT-RHIN).

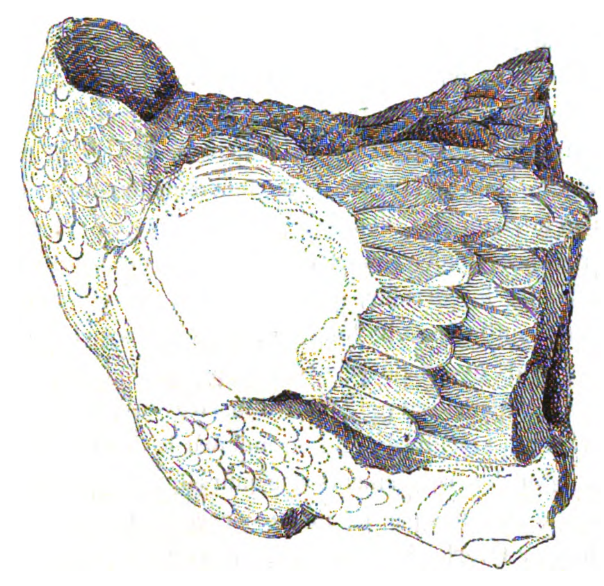
Le Schimmelrain, près de Hartmannswiller, forme un des derniers jalons de cette chaîne de collines, qui, depuis Soultz jusqu'à Wattwiller, descendent des hautes sommités des Vosges vers la vaste plaine que sillonnent l'Ill et ses nombreux affluents. De ce sommet à pente douce on découvre une vue immense sur le paysage du Rhin et de la Forêt-Noire, et sur cette vaste étendue de terres arables, entrecoupées de forêts, et parsemées de villes et de villages, que l'œil embrasse jusqu'à la base des montagnes. La route romaine, dans l'antiquité, reliait les divers centres de population que protégeaient les tours fortes, assises sur les hauteurs, et venait toucher le pied du Schimmelrain, dont toutes les terres contiennent des vestiges plus ou moins nombreux d'antiquités.

Déjà, plusieurs années avant nous, quelques essais de fouilles avaient été faits sur cette colline, et l'on avait retrouvé sous le sol quelques substructions antiques, et les restes d'un puits, que le propriétaire du champ, sur lequel ces fouilles avaient eu lieu, a malheureusement comblé depuis. Il est regrettable que le résultat de ces recherches n'ait jamais été consigné par leur auteur.

L'établissement, auquel appartiennent ces débris et ceux que nous avons récemment découverts, a, selon toute probabilité, été ruiné par les barbares, à l'époque où ils entrèrent en masse dans les Gaules, et forcèrent l'aigle expirante à jeter son dernier cri. Ses matériaux, au moyen âge, servirent à bâtir les villages de Berrewiller, de Hartmannswiller et de Bollwiller, dont les banlieues se touchent au sommet de la colline. Toutes les murailles alors disparurent; la nature reprit ses droits, et recouvrit tout ce qui restait de ces décombres. Avec les générations qui se succédèrent, se perdit même le souvenir des ruines que le terrain recélait. Ce ne fut qu'au temps plus rapproché de nous, lorsque la population, devenue plus nombreuse, passa la charrue sur ces bruyères, traça des sillons pour les récoltes, détacha les moellons, enfouis dans le sol, que les tuiles, les vases et les débris de verres qui, à chaque pas, frappaient l'attention du cultivateur, lui apprirent qu'un jour un autre peuple, auquel ces restes avaient appartenu, avait laissé là un souvenir de son passage.

Dans l'état de culture où est aujourd'hui la colline, il nous était impossible d'en fouiller toute la superficie. Nous avons donc dû réduire nos recherches aux lieux mêmes, où, deux ans auparavant, la charrue d'un cul-

tivateur avait été arrêtée par un tronçon de colonne. Les fouilles qu'il entreprit, lui permirent d'extraire de son champ plusieurs autres tronçons pareils, plusieurs pierres de tailles qui en avaient formé la base, et le corps mutilé d'un aigle en marbre de Carrare, dont les ailes, d'après les débris conservés, avaient été déployées, et qui, d'après l'indication du fer qui l'avait retenu à la partie postérieure, avait dû appartenir à une statue, soit de Jupiter, soit de Vénus, au pied de laquelle il était posé.



Les ruines que nous avons retrouvées, forment un vaste carré inégal, mesurant près de vingt mètres de long sur près de quatorze de large. Le plan des fondations ne peut laisser de doute sur la destination du bâtiment qu'elles supportaient; elles accusent incontestablement l'existence en ce lieu d'une opulente *villa*.

L'entrée principale était à l'Est, où ont été retrouvés les tronçons des colonnes du péristyle, dont les bases étaient éloignées l'une de l'autre, de deux mètres et vingt centimètres[1]. A droite, sous le sol, à une profondeur d'environ trois mètres, nous avons retrouvé le front du mur principal, terminé au Nord par une assise en pierres de taille, avançant en saillie sur la façade principale de sept centimètres, et de soixante sur la partie nord du bâtiment. Cette forte avance, de ce côté, semblerait prouver qu'elle servait de base à un pilastre, dont nous n'avons plus cependant pu retrouver de vestiges.

A gauche, la même disposition existait; seulement comme, à deux mètres déjà, l'on se trouve dans les vignes, où la culture a nécessité l'extraction de toutes les pierres jusqu'au sol primitif, on ne reconnaît la trace des murailles que par leurs décombres. Les murs extérieurs mesurent quatre-vingt-quinze centimètres d'épaisseur; ceux de l'intérieur du bâtiment en mesurent soixante-quinze et quatre-vingts. Nous trouvons, comme dans plusieurs constructions de Pompeji, un long corridor, qui, à

1. Pl. I.

droite, présente plusieurs ramifications de murs que nous n'avons pu retrouver sur la gauche, soit qu'en effet il n'en ait jamais existé là, soit que les propriétaires du champ en aient tout à fait anéanti les traces. Je suis d'autant plus porté à le croire que, même dans la partie des fondations les mieux conservées de la droite, nous avons tout à coup perdu les vestiges des murailles que nous n'avons pu indiquer par des points sur le plan, qu'en sondant le terrain, et en suivant les traces de celles auxquelles elles devaient aboutir. Dans la partie que nous avons retrouvée à l'Est et au Nord, le mur, à l'extérieur, était revêtu de petits moellons équarris et piqués, posés par couches horizontales, et reliés par des joints en ciment, formant des bourrelets réguliers demi-cylindriques d'environ quinze millimètres d'épaisseur. C'est dans le corridor, qui ne mesure pas moins de dix-sept mètres et quarante centimètres de long, sur deux mètres et vingt centimètres de large, que nous avons pu recueillir le plus grand nombre de petits cubes noirs et blancs de mosaïque, dont nous n'avons, malheureusement, pu retrouver aucun assemblage qui en indiquât le dessin. Nous avons été plus heureux pour les revêtements des murs qui, d'après les spécimens recueillis, ont été exécutés par les mêmes procédés techniques, que ceux que M. le professeur Overbeck, de Leipzig, nous a fait connaître pour les panneaux des murs peints de l'antique Pompeïa[1]. Comme lui, dans cette ville, si célèbre par ses ruines, nous pouvons, ici, admirer avec quel art les couches de chaux, mêlée de pouzzolane, étaient successivement appliquées sur le mur à une épaisseur remarquable, et avec quelle solidité était appliquée, par-dessus, une seconde couche de mortier, revêtue d'une couche d'à peine trois millimètres d'épaisseur formant stuc, sur lequel s'appliquaient les couleurs qui décoraient les divers panneaux des appartements. Le rouge surtout a conservé un éclat que les quinze siècles qui se sont écoulés, depuis la destruction du bâtiment, n'ont pu altérer. Les couleurs employées pour les panneaux, outre le rouge à bordure blanche et noire, sont le blanc à filets rouges et à bordure verte, ou le blanc à filets verts et bordure rouge, le vert, le noir, le blanc, simultanément employés dans la décoration de l'appartement[2]. On ne peut remuer le sol, sur toute la surface du bâtiment, sans rencontrer des morceaux plus ou moins bien conservés de ces divers revêtements, dont aucun fragment n'accuse la moindre gerçure. C'est dans une des pièces de droite, que, à côté du mur fermant le corridor qui conduisait à l'atrium, a été découvert le fragment de l'aigle dont j'ai parlé[3]. Que de richesses artistiques, quelle

1. Overbeck, *Pompeji in seinen Gebäuden, Alterthümern und Kunstwerken*. p. 384.
2. Pl. I et II. — 3. Pl. III.

richesse de céramique (à en juger par l'innombrable quantité de vases et d'amphores brisés qui jonchent le sol, ou se retrouvent dans son sein) ont dû périr, à la suite de la destruction du lieu, par l'ignorance et par l'incurie de ceux qui les ont les premiers retrouvées! Le cultivateur, auquel appartient un des champs sur lesquels s'étendirent nos recherches, a longtemps conservé un dénare de Constantin dont il me fit la description, et qui, trouvé dans ces ruines, nous prouve que, du temps de cet empereur, l'établissement du Schimmelrain existait encore. Autour de la partie retrouvée de la *villa*, s'étendaient d'autres bâtiments, et sans doute des dépendances très-considérables, à en juger par les ruines que l'on rencontre sous le terrain qui s'étend de ce point culminant de la colline jusqu'au delà du chemin vicinal qui conduit de Hartmannswiller à Bollwiller. A cinq mètres du mur postérieur qui se prolonge au Nord, en dépassant le carré long que nous avons fouillé, se montre encore, à dix centimètres sous le sol, une aire en béton, de plus de quinze centimètres d'épaisseur, qui n'est que la couche inférieure d'une mosaïque que la charrue a enlevée. Elle recouvre encore un espace de trois mètres de long sur deux mètres et demi de large. Nul doute que, dans cette direction, ne se soit élevée, en angle avec le bâtiment d'entrée, une autre aile de bâtiment, à laquelle appartenait l'appartement que cette mosaïque décorait. Toutes les pierres de fondation en ont été enlevées, au dire même du propriétaire.

Dans l'enceinte que nous avons fouillée, comme dans toutes les parties qui l'avoisinent, ont été retrouvées en masse des tuiles à rebords, dont quelques-unes sont presque intactes, malgré les chocs nombreux que la charrue leur a fait subir. Nous avons aussi retrouvé des briques à parquet, d'une remarquable épaisseur, dont quatre réunies formaient un cercle parfait. D'autres carrelets, dont nous avons pu réunir quelques morceaux, devaient en remplir les joints.

Ces débris, répandus sur toute la surface du Schimmelrain, peuvent, à défaut des fondations, détruites pour la fertilisation du terrain, attester l'importance de ce lieu dans l'antiquité romaine. Indépendamment de la voie principale que j'ai signalée, existait encore un autre chemin, qui le reliait sur le sommet des collines, dont le Schimmelrain forme un des derniers gradins, et où l'on en retrouve quelques vestiges. Malheureusement, aucune inscription n'est venue nous apprendre le nom de la localité. Il semble que le génie qui y présidait, pleurant sur sa destinée, ait voulu jeter sur elle un linceul qu'il ne nous a été permis de soulever qu'en partie.

Max. de Ring,
secrétaire de la Société.



L'OCHSENFELD.

SES ANTIQUITÉS, SES TRADITIONS.

En l'an 58 avant Jésus-Christ, César était à Besançon, s'apprêtant à attaquer Arioviste ; ses soldats tremblaient d'aller se mesurer avec les Germains qu'on leur avait dépeints si forts, si redoutables. Le futur dominateur des Gaules était lui-même inquiet, le pays était nouveau pour lui, aussi s'avança-t-il lentement, évitant les défilés et les pays couverts. Après sept jours de marche, distance qui nous sépare de Besançon, il arriva dans une grande plaine, son front dut alors se rasséréner, son visage s'épanouir; après une semaine de marche par un pays accidenté, poussant devant lui ses bataillons que les ondulations du terrain lui faisaient à chaque instant perdre de vue, il dut, en les dominant enfin tous du regard, s'arrêter un instant, et se tournant vers ses secrétaires, à cheval comme lui, leur dicter ces mots que les commentaires nous ont conservés: *Erat planities magna et in ea tumulus terreus satis grandis.*[1]

Cette *planities magna*, c'est cette vaste plaine qui s'étend de la Doller à la montagne, qui commence à Thann et se perd au delà de Wittelsheim; le *tumulus terreus*, c'est le Kallberg, ce mamelon terreux, cette dernière colline que vous franchissez quand vous venez de Belfort: au Sud elle domine les plaines onduleuses du Sundgau, au Nord l'espace qui la sépare de la montagne.[2]

Cette plaine elle-même, vous l'avez déjà nommée, c'est l'Ochsenfeld et son attenant le Lügner, dénominations modernes relativement à César et à Arioviste.

La bataille eut lieu; 80,000 barbares y mordirent la poussière ou furent mis en déroute. César les poursuivit jusqu'au Rhin. Mais tous n'ont pas été précipités dans le fleuve; des fosses communes ont dû recevoir bien des vaincus et bien des vainqueurs. Puis César parle de ses deux camps, d'un grand et d'un petit, enfin il mentionne le camp d'Arioviste.

Des recherches nombreuses et persévérantes pour découvrir ces fosses communes, ces camps, n'ont pas encore abouti à un résultat.

1. Com. de César, livre I.

2. M. de Gœler, *Cæsars gallischer Krieg*, Stuttgart, 1858, place ce *tumulus terreus* sur la rive droite de la petite Doller. D'autres évitent la difficulté en ne s'en occupant pas.

Toutefois, il existe au ban de Vieux-Thann une enceinte de 200 mètres de longueur sur 140 de largeur. Deux entrées, vis-à-vis l'une de l'autre, l'une à l'Orient, l'autre à l'Occident, y donnent accès, tandis que les sillons y courent du Sud au Nord; cette enceinte surveille d'une part la route de Bar-le-Duc à Bâle, et d'autre part la route de Porrentruy aux Vosges, la *via ad Leucos*. C'est une propriété communale de 4 hectares 7 ares 50 centiares; le gibier y abonde, ce qui la fait appeler Thiergarten.

Ce camp, Messieurs, ne peut remonter qu'à une époque reculée. Vous ne pensez pas qu'on puisse l'attribuer au Dauphin, qui s'en vint, à son retour de Saint-Jacques (25 août 1444), tenir garnison dans nos villes, au grand déplaisir du roi des Romains et sans doute aussi de la population;[1]

Aux Suisses, qui se contentèrent de planter leurs étendards sur l'Ochsenfeld et d'y attendre l'ennemi qui ne vint pas;[2]

Aux Rustauds qui ne firent que passer pour aller se faire battre devant Wattwiller;[3]

A Wolfgang des Deux-Ponts, qui y campa le 17 mars 1569 avec les 16,000 hommes qu'il conduisait au secours des protestants de France;[4]

Ni aux Suédois, dont les faits et gestes nous sont parfaitement connus;[5]

Ni à Charles de Lorraine ou à Bernard de Weimar qui se tenaient le premier à Thann, le second à Colmar, avant d'en venir aux mains, le 15 octobre 1638;

Ni à Kléber, qui ne se présenta sur notre plaine que pour se faire reconnaître adjudant-major dans le bataillon du Haut-Rhin;[6]

Ni à Soult, qui ne fit qu'y exercer les volontaires de la République;

Ni enfin à Wellington, ni à lord Raglan, qui ne firent que passer une revue.[7]

Ne pourrions-nous pas rattacher avec un peu plus de certitude aux conséquences de la rencontre de César et d'Arioviste la nécropole de Reiningen? Ce champ des morts, qui se compose encore à l'heure qu'il est de vingt-huit tumulus, est placé au Nord et à 2 kilomètres de ce village. Tout

1. Laguille donne la liste des garnisons que tint le Dauphin dans le Haut-Rhin.
2. *Der Bere zoch mit Schalle*
Ueber das Ochsenveld. — (Graff, *Geschichte der Stadt Mülhausen*, t. Ier, p. 235.)
3. 1525.
4. Duvernoy, Éphémérides de Montbéliard, p. 85.
5. Bataille de Wattwiller, 2 mars 1634.
6. 1793.
7. 17 septembre 1816.

récemment on en a fouillé trois des plus grands. Le premier, situé au canton Niederholtz, dans la forêt de M. Haas, de Pfastadt, n'a produit qu'un petit morceau de poterie, des cendres et du charbon. Le deuxième, situé dans la propriété d'un nommé Ludolphe, nous a donné un collier en bronze d'une extrême simplicité, deux dents de femmes ou d'enfant, un crochet en fer d'une parfaite conservation, beaucoup de débris de poterie, de cendres, de charbon et de bois de chêne scié, non carbonisé. Le troisième tumulus, situé dans la forêt communale de Reiningen, appelé Nonnenbruch, nous a fourni un très-beau collier en bronze, la pointe d'un couteau, un anneau en fer, et un os d'un animal de grande dimension, d'un cheval peut-être. Dans ce tumulus il y avait un cercle de 3 mètres de diamètre, composé d'un simple lit d'assez gros cailloux de la plaine placés de champ.

Nous ne gagnerons rien à répéter ici ce qui a été dit ailleurs de la route romaine de Schweighouse à Wittelsheim[1], de la voie des Leuciens et de celle des Vosges. En entrant à Uffholtz la voie vosgienne franchit un cours d'eau qui a conservé sa dénomination celtique d'Ellbach. A 10 mètres de là, en amont, sur la rive gauche de ce ruisseau, existe un tertre fait de mains d'hommes, de plus de 10 mètres d'élévation et de plus de 40 mètres de diamètre. Ne serait-ce pas le cas de le fouiller? Moyennant 100 francs et la réparation de ses outils, un ouvrier mineur le percerait en y pratiquant une galerie d'un mètre de largeur et d'un mètre et demi de hauteur.

Plus loin, en suivant la voie des Vosges, ou la route de Cernay à Soultz, on arrive au pied du Hartmannswillerkopf, limite extrême qu'atteignent les meilleures longues-vues placées sur la plate-forme de la cathédrale de Strasbourg, ainsi qu'il est facile d'en faire l'expérience. On a trouvé en 1852, sur le sommet de cette montagne, au canton de Fitze-Thanne[2], un amas assez considérable de roches frittées qui paraissent être les restes d'une station télégraphique. J'ignore si l'archéologie connaît

1. Topographie des Gaules. — Revue d'Alsace, 1861, p. 101. — Nous avons fait fouiller la route de Schweighouse à Wittelsheim. Sa largeur est de 3 mètres, sa hauteur d'un mètre au-dessus du niveau de la plaine. Sa première couche *(stratumen)* a 25 centimètres d'épaisseur et est composée de gros cailloux de la Thur posés à sec sur le sol. La deuxième couche *(radus)*, qui se confond avec la troisième *(nucleus)*, a 50 centimètres. C'est un mélange de petits cailloux et de chaux. Enfin la superficie *(summum dorsum)* semble avoir été formée de galets de la grosseur d'un œuf. En maint endroit le revêtement en gazon de son double talus est encore intact. Pendant que nous opérions, le tonnerre s'est mis de la partie et nous a chassés sous les grands arbres de la forêt; à notre retour le fouillis était blanc, tandis que les champs fraîchement labourés avaient pris une teinte rougeâtre.

2. *Thanne* — *Danne* — *Ton*, en celtique, montagne, d'où *Donon*.

d'autres monuments de cette espèce. Ce qu'il y a de certain c'est qu'il a été démontré de la manière la plus péremptoire par le comité de géologie de la Société industrielle de Mulhouse [1], que ces roches ne sont pas du domaine de la géologie. Elles sont trop éloignées de tout centre de population pour qu'on puisse y voir des restes de feux de joie, et trop considérables, eu égard à la constitution porphyrique de la montagne, pour qu'on puisse les attribuer à un incendie de forêt. Ce ne sont pas non plus les ruines d'un manoir féodal ou d'une habitation quelconque.

Le pied de cette montagne porte le nom de Lewald ou de Seewald qui pourrait dériver de *Sigwaldi mons* [2], avec d'autant plus d'apparence de raison que le Lewald n'est qu'à 4 kilomètres nord environ du *Lügner*. Ce canton de terre, prés et pâturage, comprend suivant le cadastre:

Dans la banlieue de Wattwiller	216^h	77^a	10^c
Dans celle d'Uffholtz	51	16	10
Ensemble	267	93	20

Soit en mesure locale 75 arpents [3] environ. [4]

Remontons le canal des usines pour signaler sur sa rive gauche le jardin de M. Gros, où se trouvaient, dit M. Schweighæuser, quelques tumulus qui ont été défoncés en 1836 et qui ont produit des armes et des ossements.

Nous voilà de retour sur l'Ochsenfeld, la terre par excellence des légendes, la *planities magna* des Commentaires.

Son nom provient d'une importante foire de bestiaux qui était fréquentée par les Bourguignons, les Comtois, les Lorrains, etc., etc. et qui faisait entrer jusqu'à 400 reichsthaler dans la caisse de l'ohmgeld de Cernay, à cause du vin qu'y consommaient les étrangers [5]. Il est possible que ce nom d'Ochsenfeld se soit enté sur celui de Lügner qui, avant l'établissement de la foire en question, aurait compris toute l'ancienne *planities magna*.

1. Rapport de M. Joseph Kœchlin-Schlumberger, lu à la séance du 25 août 1852, p. 17 du bulletin. On lit à la fin du livre II des Commentaires : *Celeriter, ut ante Cæsar imperaverat, ignibus significatione facta, ex proximis castellis eo concursum est.* — La lumière, comme on le sait, traverse l'espace avec la vitesse prodigieuse de 70,000 lieues par seconde.

2. Si Schœpflin avait connu ce lieu, aurait-il écrit : *Quod si Sigwaldi mons, quem Nithardus indicat, vetus nomen suum, vel saltem vestigia ejus retinuisset, lis decisa. (Alsatia illustrata.)*

3. L'arpent se compose, d'après la mesure locale, de 36 ares.

4. M. de Golbéry dit que la tradition place des tumulus sur l'Ochsenfeld. — Schœpflin-Ravenèz, t. II, p. 62. — Cette allégation a trait, sans doute, à des inégalités de terrain qui se trouvent ou se trouvaient encore naguère sur le Lugner.

5. Mémoire sur l'Alsace, dressé par ordre de Colbert de Croissy en 1656 et 1657.

Nous tenons pour constant qu'il s'y est produit de nos jours des effets non équivoques de mirage. Vous n'ignorez pas qu'il existe de vastes souterrains dans les profondeurs de cette plaine, que des bataillons entiers d'hommes bardés de fer y dorment depuis des siècles, qu'à certaines heures de la nuit ces preux des temps anciens se lèvent et font le tour de l'Ochsenfeld ayant à leur tête le prince Charles, *der Prinz Karl.* L'Ochsenfeld a été le théâtre d'un de ces crimes qui crient vengeance au ciel; Dieu, dans sa juste colère a entr'ouvert les entrailles de la terre et y a précipité ceux qui s'en sont rendus coupables. La discorde règne néanmoins encore parmi les hommes et il se livrera encore une bataille dans ces vastes plaines, mais ce sera la dernière, le monde aura existé.[1]

Mais quel est ce crime odieux qui crie vengeance au ciel? La tradition ne le précise pas. Aucuns cependant disent que les soldats du prince Charles, enivrés de victoires, ne trouvant plus d'ennemis à combattre, osèrent tourner leurs armes contre Dieu lui-même et lancèrent leurs flèches au ciel.

Ne trouvez-vous pas, Messieurs, entre cette légende et l'histoire de la trahison des enfants de Louis le Débonnaire, une certaine analogie. Les scènes auxquelles le peuple venait d'assister ont sans doute vivement frappé son imagination. Il a dû conserver longtemps le souvenir de la présence en ces lieux, de ce vieil empereur, de ces rois, de ce pape, de ces évêques et de ces armées prêtes à en venir aux mains. La mémoire de ces faits a dû se perpétuer de générations en générations et arriver jusqu'à nous, vague et indécise, comme nos traditions. Mais aussi, comment expliquer la défection de ces soldats qui passèrent comme un torrent d'une armée dans une autre et cela en une seule nuit. La veille deux armées étaient en présence prêtes à combattre, le lendemain il n'y en avait plus qu'une, évidemment le Dieu des batailles s'en était mêlé et avait entr'ouvert le sol pour y précipiter les soldats rebelles, les parjures à leurs serments. Et quelle était la cause de ces désordres, et des malheurs dont souffrait le pauvre peuple? Évidemment c'était le prince Charles, Charles le Chauve, à qui on ne pouvait donner de couronne, qu'en démembrant de nouveau l'empire de Charlemagne.

Mais les choses ne se seraient pas passées d'une manière si fantastique

1. Les annales de saint Bertin disent que la trahison des fils de Louis le Débonnaire eut lieu dans un champ qu'on appelle *Rothfeld.* L'oxyde de fer étant la matière colorante la plus abondamment répandue sur la surface du globe, il en résulte qu'on trouve partout des synonymes de Rothfeld. Nous avons en effet des rouges terres, des rouges champs, des rouges étangs, rouges monts, *rothe Ackern*, *rothe Rain*, *rothe Berg.* En particulier, nous avons à Uffholtz der *rothe Pfad*, *rothe Gass;* à Wattwiller, un *rothe Wase;* à Wittelsheim, un *roth Scheur*. On peut faire un pareil raisonnement pour les *roth Läublen.* Nous trouvons en effet des *roth Läublen* dans les banlieues de Hirtzfelden, de Housen, de Berrwiller, etc. — Mais ce mot ne signifierait-il pas plutôt *prétoire*, *Rath*, *Laub?*

disent les esprits forts: on aurait réuni, bel et bon, à Roderen une espèce de haute cour de justice, *ein hoch Gericht*, on y aurait traduit le coupable, on l'aurait condamné, attaché sur un char attelé de deux bœufs et conduit dans l'intérieur du royaume.[1]

Quoi qu'il en soit, le souvenir du prince Charles et de son armée est resté vivace parmi nous. Quand un homme passe de vie à trépas, on dit qu'il est allé rejoindre les soldats du prince Charles; ceux de Cernay, disent les sobriquets populaires, sont des chevaliers de l'Ochsenfeld, *Ochsenfeld-Ritter*. Quand on a trouvé en 1852, en creusant le réservoir des usines, quelques débris d'armes, le bruit a immédiatement couru que c'était l'armure du prince Charles qu'on venait de découvrir.

Si les traditions sont à l'histoire ce que la poésie est à la réalité, les légendes méritent d'être conservées, comme les ruines qui couronnent nos montagnes. C'est le but que je me suis proposé, tout en soumettant à vos doctes appréciations les antiquités de la plaine de Cernay et les événements historiques qui l'ont illustrée.

2. Nous passons sous silence les traditions de l'Ochsenfeld qui ont déjà été recueillies. — *Die Sagen des Elsasses, von August Stœber*, Saint-Gall, 1851, p. 43-44. — *Elsæssische Neujahrsblætter*. Bâle, 1844, p. 177. — Revue d'Alsace, 1860, p. 177. — Nous n'avons jamais entendu raconter la légende de Barberousse que renferme le livre des *Sagen*. Le *Bibelestein* qu'il indique, existe; c'est sur cette roche, à peine dégrossie, que monte le prince Charles et déploie son étendard, pour rappeler dans leurs sombres demeures ses soldats attardés. —

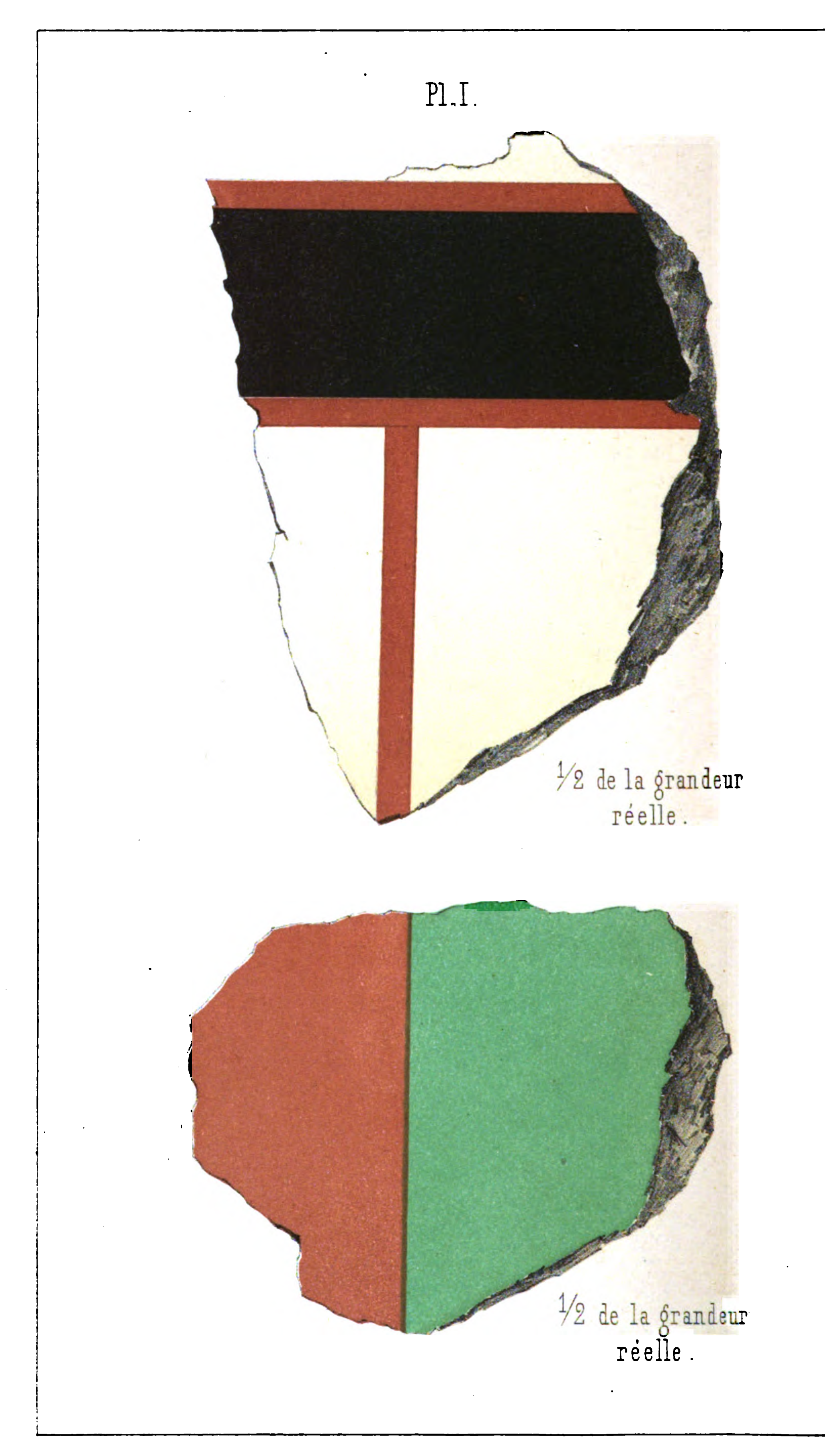
Un jour, deux soldats du prince Charles rencontrèrent dans la plaine un homme qui s'en retournait chez lui : « Dans quel siècle sommes-nous? » et sur sa réponse; « Rentrons dans nos souterrains, nous en avons encore pour bien des siècles. »

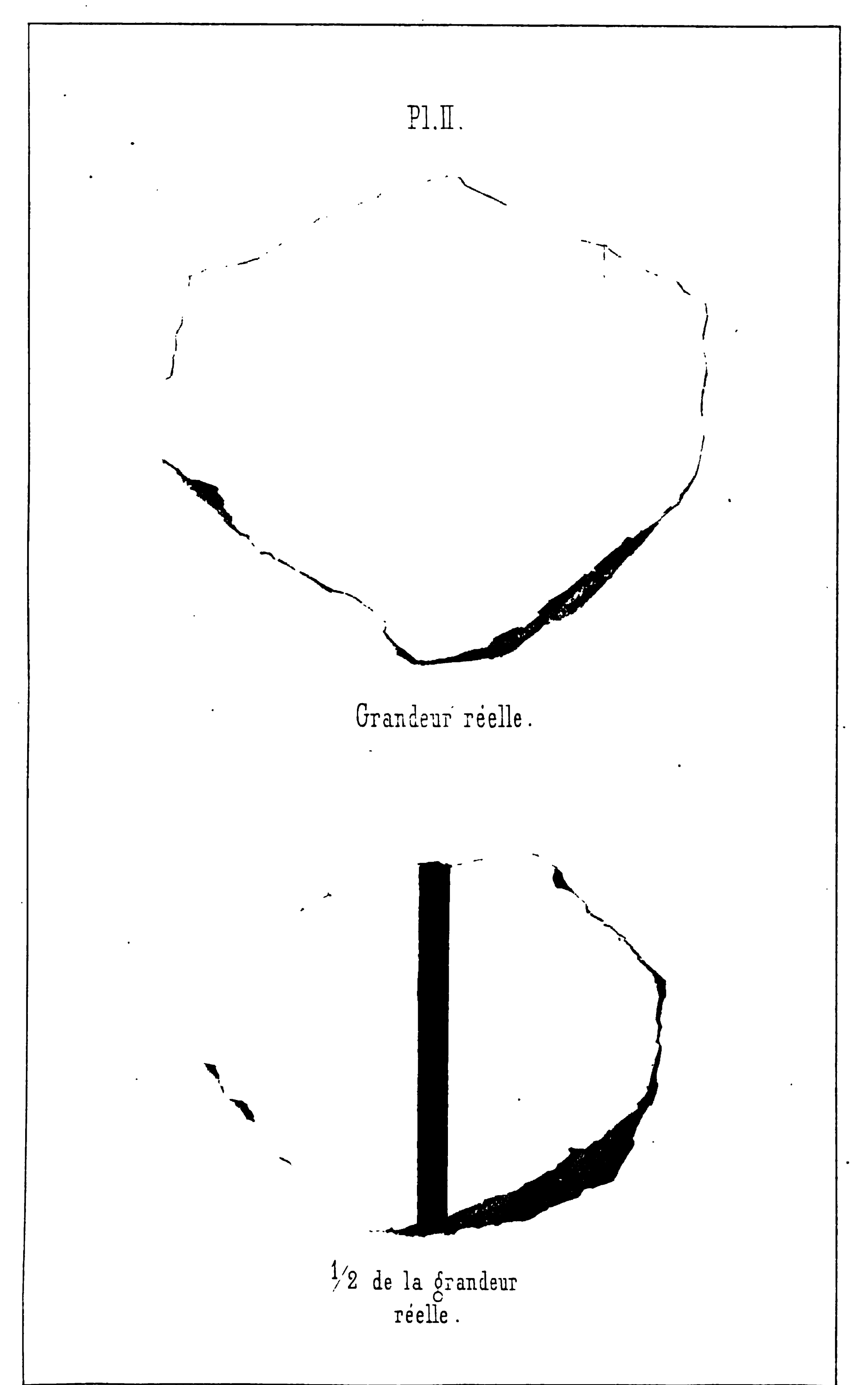
Un jour, la fille d'un boulanger de Cernay, se rendant au marché de Thann, la tête chargée d'une corbeille de petits pains, rencontra, chemin faisant, un beau chevalier qui lui acheta toute sa provision qu'il paya en monnaie depuis longtemps hors de cours. Cette rencontre se renouvela souvent, au grand avantage des affaires du boulanger. Mais un jour les compagnes de la boulangère voulurent la suivre; le chevalier ne revint plus.

C'est ce thème si simple qui a inspiré au pseudonyme Eichborn et à M. Ravenèz la nouvelle *Das Bæckermædchen von Sennheim*, la fille du boulanger.



Pl. I.





Grandeur réelle.

1/2 de la grandeur réelle.

Pl.III.



Territoire de Hartmannswiller Canton dit Schimmelrain.

Territoire de Berrwiller

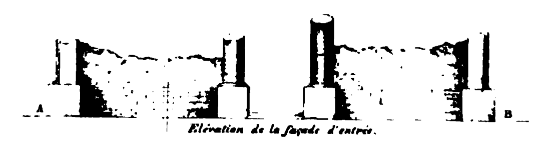
VIGNES

N

A

B

Territoire de Bollwiller



Elévation de la façade d'entrée.

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 Mètres

× Place où l'aigle a été trouvé.

LE CIMETIÈRE FORTIFIÉ DE DÖRRENBACH.

Le village de Dörrenbach, solitairement couché au pied de la montagne, et dans une petite vallée pleine d'ombre et de fraîcheur, est à environ 10 kilomètres de Wissembourg. Pour y arriver, on suit la route de Landau; d'un côté, un vignoble superbe s'étend au loin, en escaladant les contre-forts de montagnes situées au midi; de l'autre, l'œil découvre, à perte de vue, les riches plaines du Palatinat, — cette Lombardie du Nord, — et se repose complaisamment, à l'horizon, sur les vertes cimes de la Forêt-Noire. A deux lieues de Wissembourg, on quitte la grande route pour s'enfoncer dans la vallée au fond de laquelle se trouve Dörrenbach. Un guide vous y conduit en murmurant : rassurez-vous, ce guide est un joli ruisseau, la Dürr, qui roule son filet de cristal sur un lit de verdure et de fleurs.

Le village, — sauf deux ou trois maisons qui sont situées en face des remparts du cimetière, et dont les poutres, grossièrement sculptées, attestent l'antique origine, — le village, n'a de pittoresque que sa situation au fond des montagnes, et de vraiment intéressant, que son église et son cimetière fortifiés.

On a pu voir, dans le croquis et le plan que j'adresse au comité, que ce monument historique est, en partie du moins, parfaitement conservé. Il se composait d'une enceinte carrée, flanquée de tours, au centre de laquelle se trouvaient l'église et le cimetière. La façade inférieure qui regarde le village, et dans laquelle se trouve percée la porte d'entrée, ainsi que les deux tours qui la flanquent, sont en parfait état de conservation. Mais des deux tours qui étaient adossées à la montagne, à l'autre extrémité de l'enceinte, l'une, celle du nord-est, est en partie détruite, l'autre, celle du nord-ouest, a complétement disparu; enfin, l'enceinte elle-même, du côté nord, a été presque totalement rasée. Quant à l'église, elle a été parfaitement restaurée, et sert aujourd'hui encore d'église paroissiale à la commune de Dörrenbach.

Il serait, je crois, assez difficile, en l'absence de tout document positif, d'assigner une date certaine à l'origine de cette forteresse. Toutefois, si l'on considère que sa construction n'atteste aucune préoccupation des armes à feu dont l'usage n'a pénétré, dans la vallée du Rhin, que dans les premières années du quinzième siècle, et que les parties saillantes de l'église, telles que le clocher, depuis la base jusqu'à la toiture, et la petite tour servant de fanal, portent évidemment le cachet des constructions de la

fin du quatorzième siècle; si, d'autre part, il est certain que la construction de l'église a dû précéder celle des remparts et des tours; si enfin on se rappelle que c'est vers le milieu du quinzième siècle qu'ont commencé les guerres sanglantes, les incendies, les bouleversements politiques dont cette partie du Palatinat a été si longtemps le théâtre, — il sera permis de penser, avec quelque apparence de raison, que les remparts et les tours ont dû être construits pendant les dernières années du quatorzième siècle, ou, au plus tard, pendant les premières années du quinzième siècle.

Je me suis livré, avec l'ardeur d'un néophyte, à de vaines recherches pour obtenir de l'histoire quelques faits intéressants à rapporter concernant le castrum féodal de Dörrenbach. De guerre lasse, je m'étais rabattu sur la légende et la tradition populaire, espérant obtenir de l'une ou de l'autre quelque récit qui valût la peine d'être conté. Mais, hélas! la légende s'est envolée à tout jamais sans laisser trace de son passage. Quant aux traditions des braves habitants du village, elles n'ont rapport qu'à la culture de leurs vignes et ne s'intéressent qu'aux débouchés des produits de leurs vignobles; leurs archives embaument leurs caves, et lorsqu'on les interroge sur leur passé en leur montrant du doigt leur cimetière fortifié, ils ouvrent la bouche toute grande, lèvent les épaules comme gens à qui l'on parlerait chinois, et finissent par faire, avec gravité, un éloge pompeux de leurs vins. Dörrenbach fait la joie des ivrognes et le désespoir des archéologues.

J'étais honteux vraiment de ne pouvoir, à l'instar des vrais antiquaires, joindre à mon dessin et à mon plan la moindre notice historique encore inédite, et j'hésitais presque, par ce motif, à en donner communication, lorsque j'ai eu l'idée de m'adresser à notre savant et modeste professeur du collége de Wissembourg, M. Rheinwald, à la bienveillante charité duquel je dois les renseignements historiques suivants. Il a bien voulu me les transmettre écrits de sa main; je les copie ci-après, presque textuellement.

Le village de Dörrenbach faisait partie de la communauté du château de *Gutenbourg*.

Ce château fort, dont les ruines s'élèvent sur une montagne de forme conique entre Wissembourg et Bergzabern, doit probablement son nom à une dame noble, appelée *Guda* ou *Gutta*, et se trouve mentionné en l'année 1150, dans un titre de l'abbaye d'Eusserthal où figure Langolf de *Gudenburc*, homme noble, *vir ingenuus*. La seigneurie, impignorée par l'Empire aux comtes de Linange, fut encore engagée, en 1330, pour 6,000 marcs d'argent, avec Germersheim, Trifels et Neucastel, par l'empereur Louis de Bavière, aux fils de son frère Rodolphe, comtes palatins. Le rachat se fit en 1378, du consentement de Charles IV, pour 40,000 florins.

L'année suivante, la moitié des châteaux de Gutenbourg, de Falkenbourg et de Minfeld et les trois quarts des villages qui en relevaient, furent rendus aux Linange en sous-fief, au prix de 30,000 florins. Cet état de choses se maintint à peu près jusqu'à l'an 1463.

A partir de cette époque, la seigneurie se trouva partagée entre les électeurs palatins et les ducs de Deux-Ponts, nonobstant les réclamations des Linange, qui ne renoncèrent à leurs prétentions qu'en 1506.

La branche électorale s'étant éteinte en 1559, sa part échut aux familles de Deux-Ponts et de Veldenz, en vertu d'un pacte conclu à Heidelberg, six ans auparavant. Ceux-ci disparurent à leur tour, en 1694, et leur héritage fit naître, entre les princes palatins, de longues querelles qui ne se terminèrent qu'en 1733. Christian III, de Birkenfeld, nouveau duc de Deux-Ponts, devint seul maître du beau domaine dont il n'avait jusqu'alors possédé qu'une partie.

La guerre de 1504, dans laquelle Alexandre, duc de Deux-Ponts, lança sur le sud-est du Palatinat, les hordes du *Westrich* et du *Hundsrück,* ne resta pas étrangère à la terre de Gutenbourg. — La révolte des paysans, en 1525, y exerça de nouveaux ravages et entraîna probablement la chute du vieux manoir : c'est du moins ce que semble attester la construction du tribunal criminel (*Blutgericht*) de Dörrenbach, entreprise en 1528. En tout cas, il dut achever de périr entre 1680 et 1690, époque où le général français, baron de Montclar, détruisit tout ce qui subsistait encore de forteresses féodales dans la Basse-Alsace. Les biens qui dépendaient du château, formèrent, jusqu'à la Révolution, le bailliage bipontin de Gutenbourg divisé en deux *communautés* (*Gemeinschaften*), l'inférieure comprenant Candel, Minfeld, Niederotterbach, etc., — la supérieure, renfermant Oberotterbach, Dörrenbach, Rechtenbach et Münchweiller.

Après la destruction du château fort de Gutenbourg, le village de Dörrenbach avait dû acquérir une certaine importance au point de vue de la défense de la seigneurie. Le cimetière, théâtre de sanglants combats, en 1460, était flanqué de quatre tours, dont deux existent encore; elles servaient de prisons et de lieux de torture. Avant la Révolution, les frais d'entretien de la première étaient à la charge de la *communauté supérieure;* ceux de la seconde incombaient à la *communauté inférieure.* Près du cimetière s'élevait le bâtiment où le tribunal criminel tenait ses séances et dont la destination était indiquée par un glaive sculpté sur la colonne d'entrée de droite. Le carcan des condamnés était fixé au coin de la maison commune, édifiée en 1590. Enfin, une galerie souterraine de communication conduisait, dit-on, du cimetière à la chapelle Saint-Nicolas, située au pied du château.

Telle est, en peu de mots, l'histoire du village de Dörrenbach et du châ-

teau dont il faisait partie. A cette histoire générale, se rapporte un fait assez curieux.

En l'année 1460, l'électeur palatin, Frédéric Ier, connu par son ambition, ses talents militaires et sa haute intelligence politique, se trouvait en état d'hostilité avec son cousin Louis le Noir, duc de Veldenz Deux-Ponts. Ces hostilités, qui duraient depuis 1455, eurent des suites fâcheuses pour une partie de la Basse-Alsace. Après avoir pillé et incendié Candel, les troupes palatines, renforcées de Suisses et d'une multitude de paysans des environs de Lichtenberg, de Haguenau et de Wissembourg, se jetèrent, au mois d'avril 1460, sous le commandement du bailli de Germersheim, sur le village de Dörrenbach, dont elles convoitaient les provisions de vin.

Les habitants se défendirent avec opiniâtreté dans le cimetière fortifié, qui présentait l'aspect d'un camp retranché et où avaient été mis en sûreté les produits du vignoble. Obligés de se retirer avec leurs chariots vides, les assaillants se consolèrent de leur échec en livrant aux flammes une partie du village et plusieurs maisons d'Oberotterbach et de Rechtenbach. Alors commença une guerre de représailles qui dura plusieurs mois. L'électeur palatin s'empara du cimetière de Dörrenbach, qui se rendit au mois d'août de la même année, et pas un village de la seigneurie de Gutenbourg ne fut épargné. D'autre part, les représailles suivaient leur cours. Au mois d'octobre, on surprenait Schweigen pour en vider les caves. Le calme ne se rétablit qu'en 1461, et pour peu de temps.

Je n'ajouterai rien à ces détails historiques. Cependant, qu'il me soit permis, avant de finir et de quitter le village de Dörrenbach, de consacrer quelques lignes à la chapelle de *Kolmerberg*, située au sommet de la montagne qui domine le village, célèbre lieu de pèlerinage mentionné l'an 1470 sous les noms de *Celborn* (fontaine de la cellule) et de *Kohlbrunn*, d'où *Kohlbrunnberg* et *Kolmerberg*. Complétement dévasté par les Suédois, en 1632, le modeste sanctuaire dédié à Notre-Dame de Bon-Secours ne se releva de ses ruines qu'en 1719. Il fut agrandi en 1745 et enrichi en 1786 de peintures (stations) assez remarquables qui disparurent pendant la Révolution avec d'autres objets précieux. La piété des fidèles lui rendit son premier lustre, et, depuis 1803, l'image de la Vierge, rendue à la vénération des pèlerins, voit affluer chaque jour une quantité de pieux visiteurs.

Wissembourg, le 23 juin 1862.

A. Stoffel,
juge au tribunal de Wissembourg.



ÉGLISES

DE SAINTE-MADELEINE, DE SAINT-LOUIS ET DE SAINTE-CATHERINE

A STRASBOURG.

Église et couvent de Sainte-Madeleine.

ÉGLISE.

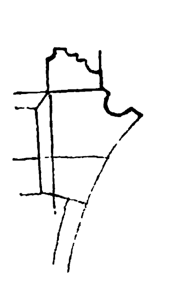
Le terrain fut acquis et donné par la ville à une congrégation de Filles repenties en 1478.

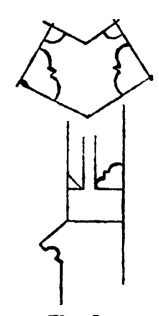
L'église est à chœur voûté, avec contreforts extérieurs et nef à plafond plat sur murs unis.

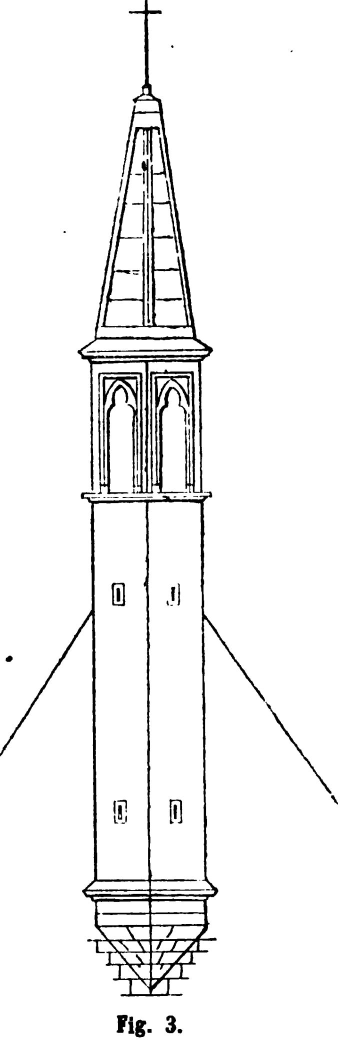
L'entrée sans porche est surmontée d'une tourelle en pierre, à cheval sur le pignon ouest. (Fig. 1, 2, 3.)

Cette église est dans le style flamboyant simple de la fin du quinzième siècle.

Les moulures d'encadrement de la porte principale se relèvent en accolades au sommet de l'ogive.


Fig. 1.

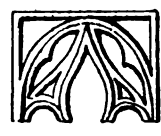

Fig. 2.


Fig. 3.

Le sommet de l'arc entre la nef et le chœur est ajusté de la même manière.

Dans les fenêtres de la nef et du chœur, quelques lancettes des claires-voies se terminent en accolades, d'autres en demi-cercles. En général, l'ogive s'aplatit et redevient demi-cercle, et la tendance du plein

cintre à supplanter l'ogive suit le mouvement inverse de ce qui eut lieu à la fin de l'époque romane.


Fig. 4.

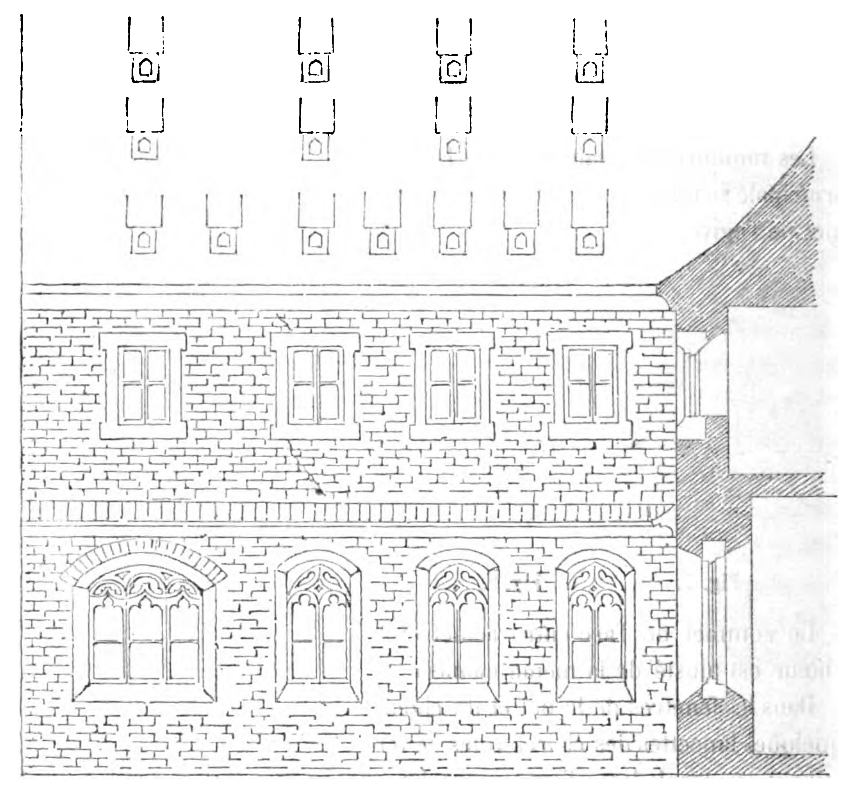
Dans la tourelle hexagonale à cheval sur le pignon ouest, les claires-voies sont à peu près demi-circulaires (Fig. 4.). Cette tourelle se reliant à la façade par une voussure en pierre a une flèche en pierre, à arêtes rectilignes d'un très-bon effet.

Dans le chœur les cinq claires-voies, chacune à trois lancettes, ont de beaux vitraux de couleur.

Celle du fond représente Jésus-Christ en croix entre sa mère et saint Jean. Sainte Madeleine embrasse les pieds du Sauveur. Dans le haut la date de 1481, fin du quinzième siècle.[1]

AMEUBLEMENT DE L'ÉGLISE.

Un des deux anciens autels latéraux, remplacé en 1845, était surmonté


Fig. 5.

1. Voir la description de ces vitraux, par M. l'abbé Straub, dans le premier volume du Bulletin, p. 100 et suivantes.

d'un tableau représentant l'image de sainte Attale, dans lequel un ange tenait le modèle de l'église de Saint-Étienne, dont les ornements avaient passé à celle de Sainte-Madeleine.[1]

La tribune de l'orgue, portée par des colonnes doriques accouplées, le buffet d'orgue, le maître-autel, la boiserie du chœur, sont modernes.

La cuve en pierre des fonts baptismaux, de même que les deux autels latéraux actuels dans le style ogival, ont été faits en 1845.

Dans la sacristie un grand buffet en chêne peint à l'huile et bahut supérieur surmonté de quatre médaillons sculptés, style de Louis XV; dix-huitième siècle.

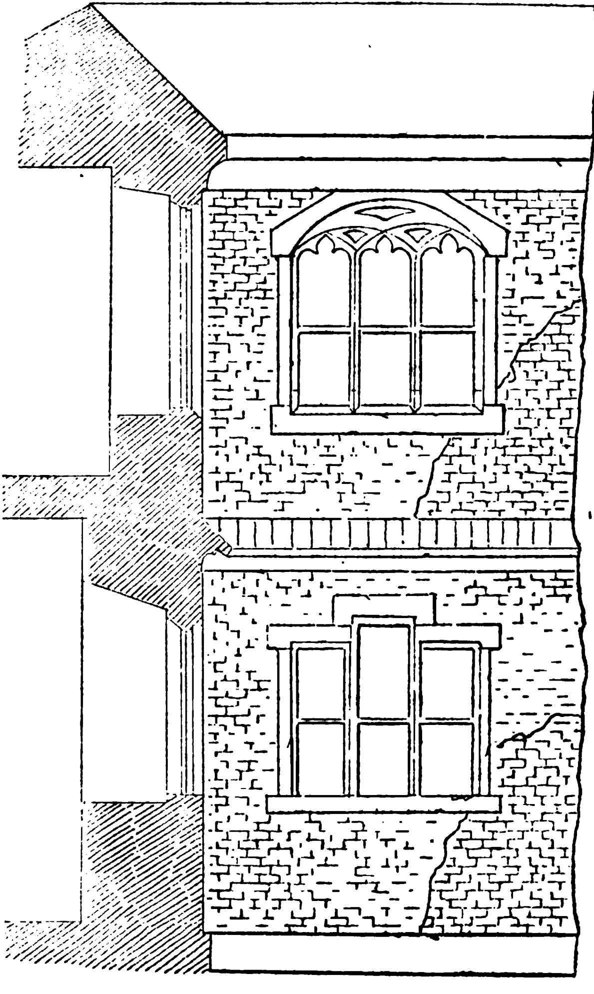


Fig. 6.

1. Ce tableau se trouve de nouveau à l'église de Saint-Étienne.

A gauche, sous la tribune, on a incrusté dans le mur le mausolée de J. Christophe Güntzer, syndic de la ville, qui prit part à la capitulation en 1681; fin du dix-septième siècle.

LE COUVENT.

Les anciens bâtiments claustraux situés au sud de l'église ont, jusqu'en 1835, servi de magasin d'équipements militaires. A cette époque ils furent transformés en hospice des orphelins. Les bâtiments ont conservé à peu près leur disposition primitive.

A droite, en entrant dans la cour, est un bâtiment ayant au rez-de-chaussée d'anciens arcs ogives en briques, très-bas et renfermant jadis les bûchers et hangars du couvent. (Fig. 5.)

Le jardin du cloître, contigu au côté droit de l'église, est bordé sur les trois autres faces de bâtiments à deux étages ayant au rez-de-chaussée des portiques avec grandes baies à deux meneaux et compartiment central plus élevé que les deux autres.

Les fenêtres de l'étage sont aussi à deux meneaux, mais avec cintres surbaissés en maçonnerie et claires-voies en pierre. (Fig. 6.)

La façade sur le jardin, vers la rue Neuve, a au rez-de-chaussée des fenêtres pareilles à celles qui ont été décrites ci-dessus, mais l'une des salles a trois fenêtres ogivales à deux lancettes et claires-voies en pierre, encastrées dans des arcs surbaissés en briques.

Cette salle devait avoir une destination spéciale; c'était peut-être une salle capitulaire. Son plancher haut sur solives apparentes repose sur une sous-poutre portée par un pilastre en bois octogone. Des corbeaux et consoles en pierre sont encastrés dans les murs; le tout dans le style du seizième siècle. (Fig. 7.)

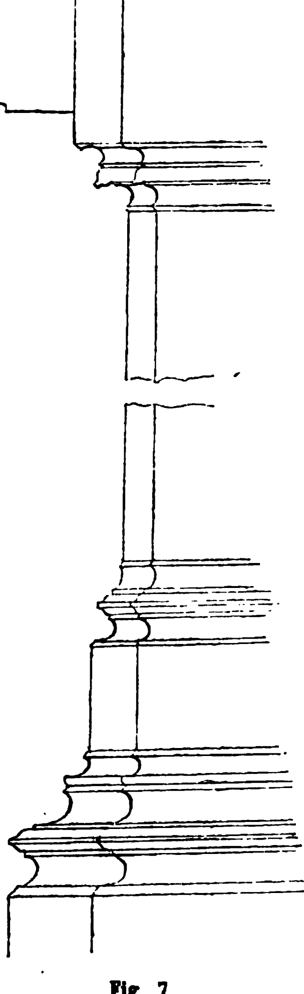
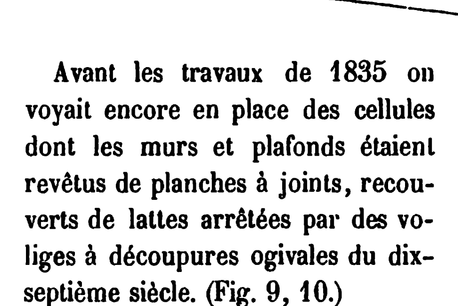


Fig. 7.

Dans plusieurs autres salles on a conservé de pareils supports en bois, avec leurs consoles en pierre et sous-poutres, mais les solivages ont été plafonnés. (Fig. 8.)



Avant les travaux de 1835 on voyait encore en place des cellules dont les murs et plafonds étaient revêtus de planches à joints, recouverts de lattes arrêtées par des voliges à découpures ogivales du dix-septième siècle. (Fig. 9, 10.)

Au rez-de-chaussée, dans l'angle d'un ancien réfectoire, on voyait au plafond une voûte en pendentif à six pénétrations surmontant une place dallée pour poêle. Près de là était un lavabo avec robinet, dont le réservoir devait être au premier étage, sur ladite voûte. (Fig. 11, 12.)

Toutes les lucarnes de ces bâtiments ont des ouvertures ogivales en maçonnerie.

Sur l'une des faces du cloître est la date de 1613, correspondant au style des constructions susdésignées des seizième et dix-septième siècles.

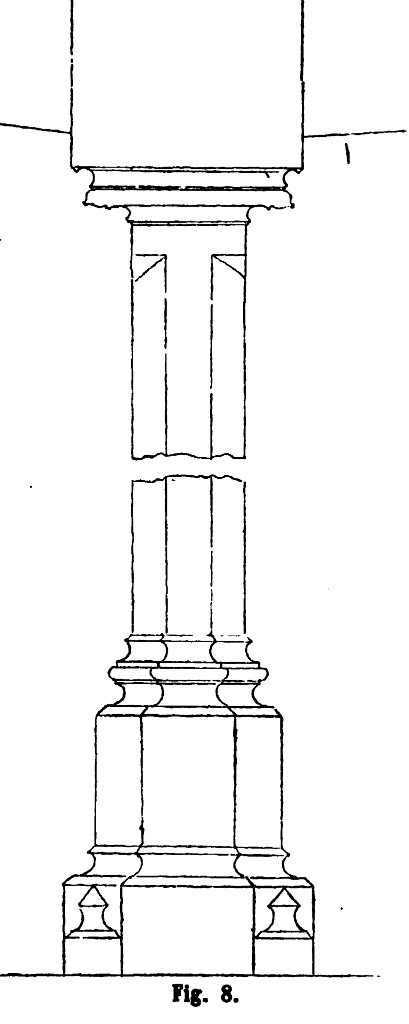


Fig. 8.

ACCESSOIRES DU COUVENT.

Dans les bureaux de l'administration de l'hospice des orphelins on conserve un ancien panneau en verres de couleur d'environ $0^m,50$ de côté, représentant les orphelins quêtant en ville, conduits par Hans Keller, *Waisenvater,* nommé en 1580. Le panneau porte la date de 1608.

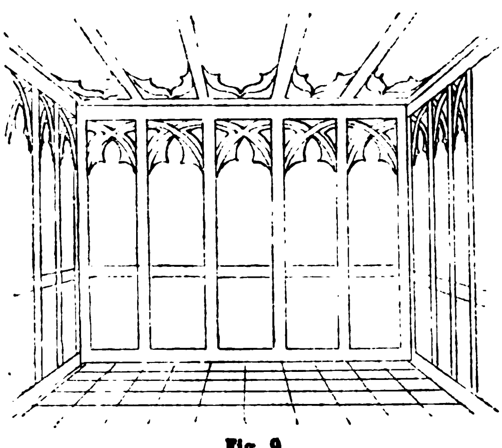


Fig. 9.

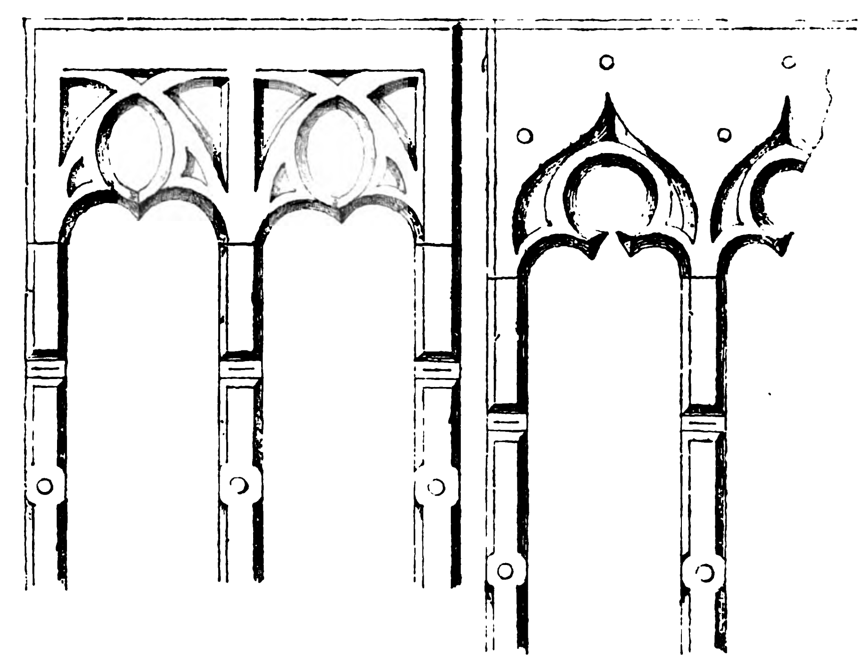


Fig. 10.

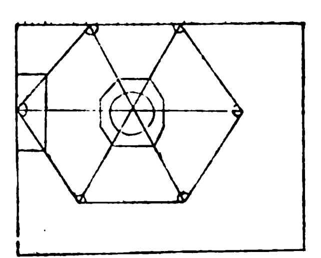


Fig. 11.

Un ancien bahut en noyer avec colonnes torses, battants et tiroirs style renaissance; dix-septième siècle.

La suite des armoiries peintes sur bois des ammeistres et stettmeistres qui ont administré l'hospice des orphelins de 1649 à 1787.

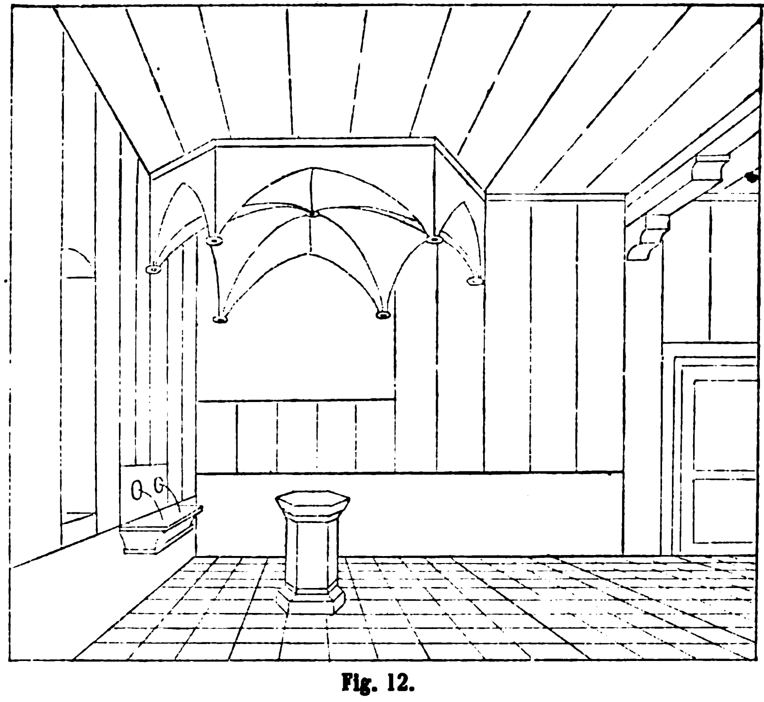


Fig. 12.

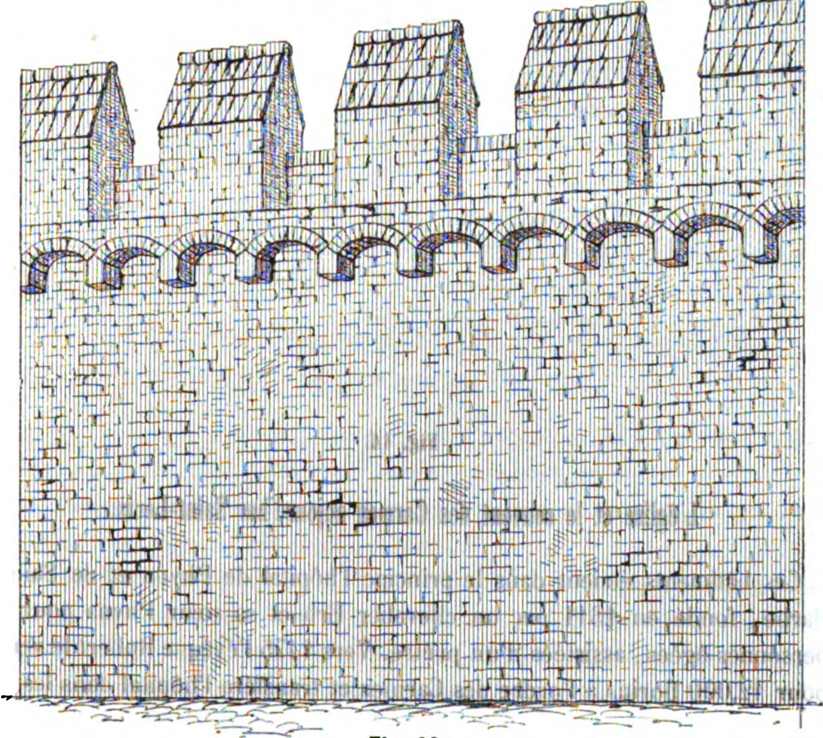


Fig. 13.

Une tapisserie des Gobelins d'environ $0^m,90$ de côté, un sujet de petites figures.

Dix tableaux à l'huile, savoir quelques portraits, un paysage et une résurrection de Lazare.

ANCIEN MUR DE LA VILLE.

Dans le jardin et la cour côté sud existe encore, sur une notable longueur, l'ancien mur crénelé de la ville, longeant autrefois le fossé des Orphelins, qui est comblé aujourd'hui. (Fig. 13, 14.)

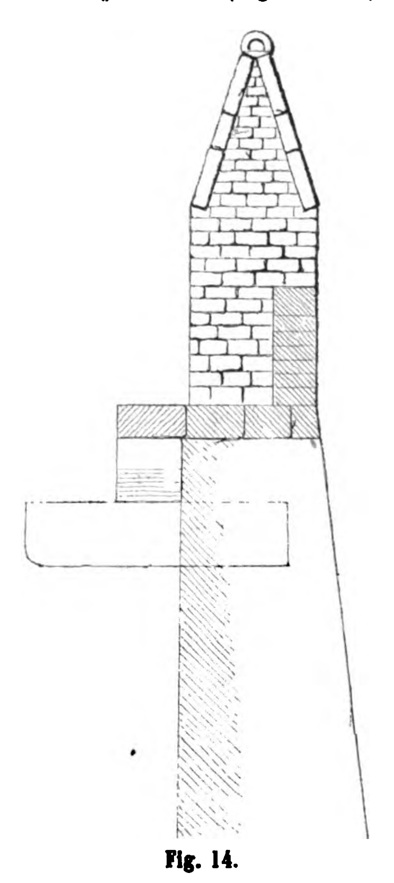


Fig. 14.

L'église et le couvent des Carmes aujourd'hui Saint-Louis.

Ces bâtiments étaient dans le principe l'hôpital de Phyna et de Sainte-Barbe, fondé en 1311 par un chevalier Erb et sa sœur Phyna pour dix personnes âgées, assistées d'un prêtre. Vers 1475 l'évêque Robert le vendit pour 12,000 florins à l'ordre des Carmes et transféra l'hôpital dans les bâ-

timents dépendant de la chapelle Sainte-Walpurge, de nos jours la maison Sainte-Barbe.

Après la Réformation, le couvent des Carmes fut sécularisé et devint l'hôtel des stettmeistres; Henri de Mullenheim y mourut en 1578.

Puis Louis XIV érigea l'église en paroisse catholique sous l'invocation de saint Louis.

Les bâtiments du couvent furent alors transformés en pensionnat de jeunes nobles étrangers.

Après 1793 les bâtiments furent vendus comme domaine national.

L'église fut incendiée en 1805, puis transformée en magasin à tabac.

Enfin, sous la Restauration elle fut rebâtie et rendue au culte catholique.

Les bâtiments du couvent furent acquis par le sieur Karcher. Il y installa la fabrique d'équipements militaires, qui s'y trouve encore de nos jours.

L'ÉGLISE.

Il ne reste de l'ancienne église que les fondements.

Le plan est remarquable par la déviation très-prononcée de l'axe du chœur; celui-ci est très-profond.

Tous les accessoires sont modernes. Sur les autels latéraux sont deux tableaux de M. Haffner: l'Assomption de la sainte Vierge et le baptême de Bathilde par saint Florent.

Dans la nef, le baptême de saint Louis, bas-relief en marbre blanc, sur la cuve des fonts baptismaux, par M. Friedrich, statuaire.

Un groupe en plâtre du même artiste représente saint Florent, évêque, guérissant une jeune fille aveugle.

Parmi les tableaux au fond du chœur, un saint Louis par Gabriel Guérin.

Une inscription sur marbre noir, percé dans la nef par les soins de la fabrique, à la mémoire de feu M. le curé Schittig, qui a desservi la paroisse pendant vingt-neuf ans, mort le 12 décembre 1838, âgé de 70 ans.

LE COUVENT.

On ne reconnaît comme provenant du couvent qu'une ancienne voûte d'arête, qui peut être attribuée à l'un des portiques du cloître.

Une fenêtre à meneaux et cavets, un encadrement de porte en pierre à crossettes renaissance; dix-septième siècle.

Un encadrement de porte en bois aussi avec crossettes et corniche renaissance; dix-septième siècle.

Une ancienne porte de communication, encore visible dans le couvent, est murée à fleur du mur du côté de l'église.

Église et couvent de Sainte-Catherine.

Cet établissement, occupant le côté méridional de la rue des Orphelins, fut élevé en 1242, incendié en 1397, mais reconstruit peu après et donné aux religieuses de l'ordre de Saint-Dominique; il fut sécularisé après la Réformation. Il fut ensuite transformé en hospice des Orphelins et en dernier lieu cédé à l'État pour agrandir le quartier d'Austerlitz, en échange de l'ancien couvent de Sainte-Madeleine, où on transféra les orphelins en 1835. Les travaux du quartier d'Austerlitz ne furent entrepris qu'en 1850; jusque-là on avait conservé l'ancienne disposition du couvent, indiquée sur le plan de la ville dressé par M. Villot, en 1823. Les bâtiments avaient de l'analogie avec ceux de Sainte-Madeleine.

L'église fut transformée en greniers à grains à l'époque de l'installation de l'hospice des Orphelins et fut alors divisée en plusieurs étages avec deux rangs de petites fenêtres en remplacement des grandes.

Mais on avait laissé en place l'ancienne porte et après la démolition de cet édifice, l'administration de la guerre en recueillit avec soin les fragments et mit cette porte en évidence, en l'encastrant dans le pignon extérieur de l'un des bâtiments de la caserne sis à l'angle de la rue des Orphelins et de celle du Jeu-de-Paume.

C'est un arc ogive de belles proportions, encadré de deux sveltes colonnes avec bases et chapiteaux, accompagnées de boudins et gorges très-refouillées.

Le boudin intérieur se détache des deux faisceaux latéraux et forme, dans la hauteur du tympan plein, un trilobe plein cintre encadrant une gigantesque souche de figuier. Une inscription rappelle l'ancienne date de 1242.

C'est bien en effet le beau style de la première époque ogivale, dont le caractère grave et la forme circulaire, employée pour les moulures et le dessin du trilobe, tiennent encore de l'ordonnance romane et rappellent la première moitié du treizième siècle.

Cette porte a de l'analogie avec celle du transept sud de l'église Saint-Pierre-le-Jeune et celle de la petite nef du nord du Temple-Neuf, ancienne église des Dominicains.

Toutefois le trilobe du tympan plein de l'une et l'autre de ces deux dernières portes est ogival, tandis que celui de Sainte-Catherine est plein cintre.

Quant aux peintures de saints à nimbes, dont on voyait encore, en 1850, les restes au pourtour supérieur de la nef à l'intérieur de l'église, on peut admettre qu'elles dataient de la reconstruction de 1397.

Feu M. Fries.

NOTICE

SUR

QUELQUES MONUMENTS DE L'ÉPOQUE GALLO-ROMAINE

TROUVÉS SUR LES SOMMITÉS DES VOSGES

PRÈS DE SAVERNE (BAS-RHIN).

Les sommités des Vosges recèlent, aux environs de Saverne, un grand nombre de monuments en ruines qui remontent à une époque très-reculée.

On découvre, au milieu des forêts, plusieurs enceintes et de longues murailles simples et doubles, dont le tracé suit la crête des contre-forts qui dominent, entre Lützelbourg et Saverne, l'étroite vallée de la Zorn.

Fig. *a.* $\frac{1}{320.000}$



LÉGENDE.

Forêt des quatre communes.

A. Heydenstadt . . . . Enceinte fortifiée.

Forêt de Saverne.

B. Falberg. . . . . .
C. Kœnigshoven . . .
D. Kœpffel. . . . . .
E. Kaltwiller . . . . .
} Tombeaux; autels votifs; bas-reliefs; statues; murs d'habitation; puits, abreuvoirs.

Forêt de Greiffenstein.

F. Herrgott . . . . . .
G. Schlosserhœhe . . .
} Cimetières; murs d'habitation; aqueducs.

Forêt du Gross-Limmersberg.

H. Wasserwald . . . .
I. Kritzkopf . . . . .
} Cimetières; murs doubles; bas-reliefs de Mercure; bas-reliefs gaulois; murs d'habitation.

K. Forêt du Kempel. . Cimetière; bas-reliefs gaulois.

L. Haberacker . . . . Vigie ?

M. Hasselbourg . . . . Enceinte fortifiée.

N. Heydenschloss . . . Vigie ?

O. Hochschantz . . . .
Bigarrenkopf. . . .
} Enceintes fortifiées; murs d'habitation.

P. Drei-Heiligen . . . Cimetière.

Q. Altkopf ou Altdorf. Murs d'habitation; tombeaux.

- - -. Limites des départements du Bas-Rhin et de la Meurthe.

Parmi ces ruines apparaissent des traces d'habitation, des bas-reliefs gaulois et romains, des autels votifs et des monuments funèbres d'une forme particulière.

La figure *a* donne la configuration générale de cette partie des Vosges, que la vallée de Lützelbourg partage en deux massifs distincts; l'un au nord s'arrête à la Zintzel, il comprend la forêt des quatre communes, le Falberg, le Kœpfel et la forêt de Greiffenstein; l'autre au sud se compose principalement du plateau de Gros-Limmersberg, qui est occupé par les villages de Garrebourg et de Hultenhausen, et dont les contre-forts se rattachent au Kempel et aux montagnes de Dabo. Vers le sud-est s'élève le rocher du Haberacker.

Depuis Schœpflin, à qui nous devons la découverte des monuments de l'ancien comté de Dagsbourg, plusieurs archéologues ont étudié les antiquités de la chaîne des Vosges; je citerai principalement M. le colonel Uhrich, M. Saum et M. Goldenberg, qui se sont spécialement occupés de la partie des montagnes comprise entre Saverne et Dabo, et dont les travaux m'ont été d'une grande utilité.

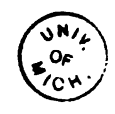
Toutefois, cette étude n'est pas encore assez avancée pour que l'on puisse faire, dès à présent, dans cet amas de ruines, la part exacte de chaque époque; il faudrait, pour résoudre ce difficile problème, fouiller tous les débris entassés depuis Saverne jusqu'au Donon [1], sonder et mesurer les doubles murailles encore si peu connues, interroger enfin chaque pierre où la main de l'homme a laissé son empreinte; c'est un intéressant mais laborieux travail, auquel je viens concourir, pour une faible part, en décrivant les monuments funèbres trouvés sur les hauteurs de Saverne.

Ces recherches ne seront peut-être pas entièrement stériles, car l'on sait que c'est dans les sépultures que se retrouve, de la manière la plus fidèle, la marque distinctive des diverses races de l'antiquité.

Description d'un tombeau.

Les monuments dont il s'agit sont taillés dans le grès des Vosges; ils se composent généralement d'une pierre monolythe (fig. *b*) recouvrant des urnes cinéraires placées dans une cavité qui est creusée, soit dans une pierre inférieure, soit dans le sol même.

1. Le Donon est un pic très-élevé des Vosges à 30 kil. sud de Saverne; il était couvert de monuments gaulois et gallo-romains dont Schœpflin donne la description dans son *Alsatia illustrata*, t. I, et qui ont aujourd'hui entièrement disparu; les musées de Strasbourg et d'Épinal possèdent plusieurs bas-reliefs provenant du sommet de cette montagne.


UNIV. OF MICH.

GALLO-ROMAINE

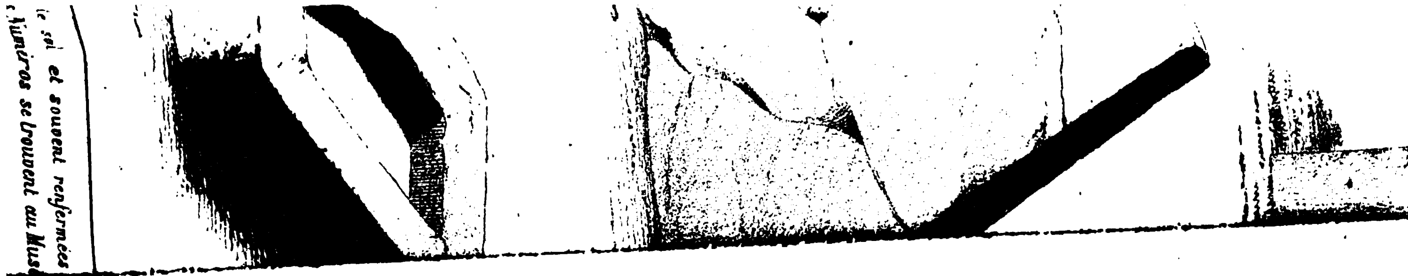
averne.

IIN
SVS

12.

18.

les urnes cinéraires enterrées dans le sol et
hèque de Strasbourg, tous les autres Numéros





VASE FUNÉRAIRE DE L'ÉPOQUE CALLO-ROMAINE,

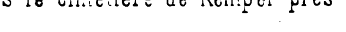
trouvé dans le Cimetière de Kempel près de Saverne.

Lith. E. Simon à Strasbourg.



VASE FUNÉRAIRE DE L'ÉPOQUE CALLO-ROMAINE,

trouvé dans le Cimetière de Kempel près de Saverne.

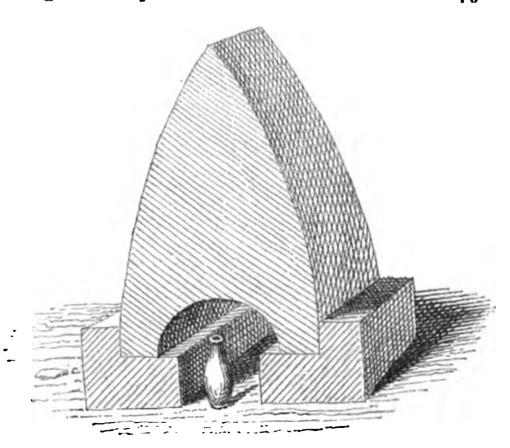


(½ grandeur)

Lith. E. Simon à Strasbourg



Fig. *b*. Coupe transversale d'un tombeau. $\frac{1}{16}$



La pierre supérieure a généralement la forme d'un prisme triangulaire, légèrement courbé en arc aigu; à sa base on voit une ouverture qui communique avec les urnes; quelquefois la pierre inférieure est taillée en forme d'auge; dans ce cas les urnes sont entièrement renfermées dans les monuments, mais, le plus souvent, cette pierre est creusée dans toute son épaisseur, alors l'urne repose dans le sol; il arrive aussi que celle-ci est simplement entourée par une maçonnerie en pierres sèches.

J'ai réuni une trentaine de ces tombeaux[1] au musée de Saverne; les plus remarquables sont représentées sur les planches ci-jointes :

Il existait autrefois une grande quantité de ces monuments dans les forêts de Falberg, du Greiffenstein et du Gros-Limmersberg, mais ils ont été détruits en grande partie par les habitants des villages voisins. Quelques groupes, cependant, qui ont échappé à la destruction et qu'on trouve agglomérés dans des lieux distincts, forment encore aujourd'hui des cimetières bien caractérisés.

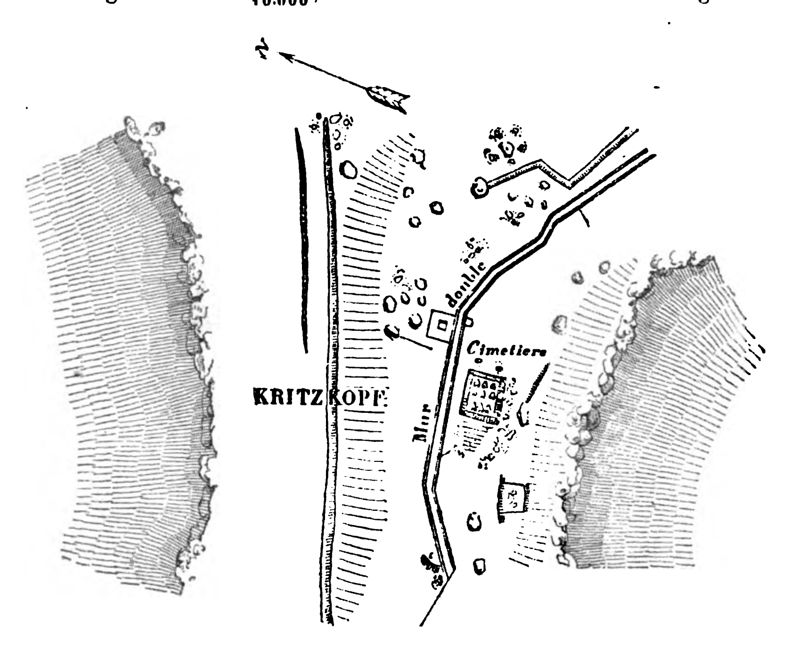
Cimetière du Gross-Limmersberg.

La plus intacte de ces nécropoles est située près du grand mur double que M. Goldenberg a découvert en 1860, le long de la crête d'un contrefort du Gros-Limmersberg, au canton Kritzkopf; son mur d'enceinte est encore visible.

1. Ces monuments sont le produit des fouilles exécutées aux frais de la Société française d'archéologie, à l'exception des nos 1, 5, 7, 8 et 16, qui sont connus depuis plusieurs années. — Le n° 7 se trouve aujourd'hui au musée de Strasbourg.



Fig. *c*. Plan au $\frac{1}{10.000}$, extrait de la notice de M. Goldenberg.



On a trouvé, en 1861 et 1862, dans ce cimetière, les tombes représentées par les figures 2, 3, 4, 9, 10, 18 et 19[1]. Ces pierres sont remarquables, les unes par l'arc aigu qui termine leur sommet, les autres par la rouelle gauloise qui les décore; une seule, le n° 4, présente un fronton de style romain, richement sculpté.

Le n° 18 est une des pierres inférieures qui recevaient les urnes.

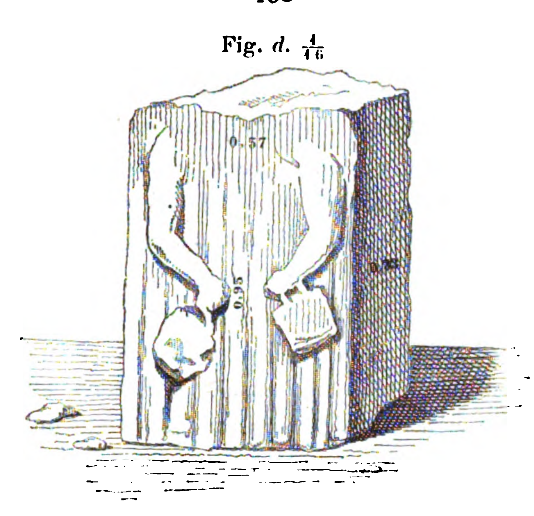
Le n° 19 n'est qu'un fragment de la base d'une pierre tombale, remarquable par la forme de l'ouverture.

Les inscriptions des n°s 9 et 10 n'ont pu être encore déchiffrées : la première, dont les lettres sont bien formées, est malheureusement incomplète; la seconde, où l'on reconnaît des caractères de l'écriture cursive, est en partie effacée.

A une petite distance de ces tombeaux, on voit des murs d'habitation ou de clôture, un seuil de porte et un petit emplacement pavé ; plus loin, vers Garrebourg, on vient de découvrir un bas-relief (fig. *d*), qui a été déposé au musée de Saverne.

1. Voir les planches photographiée et lithographiée ci-jointes.

Fig. *d.* $\frac{1}{16}$



Cimetière du Kempel.

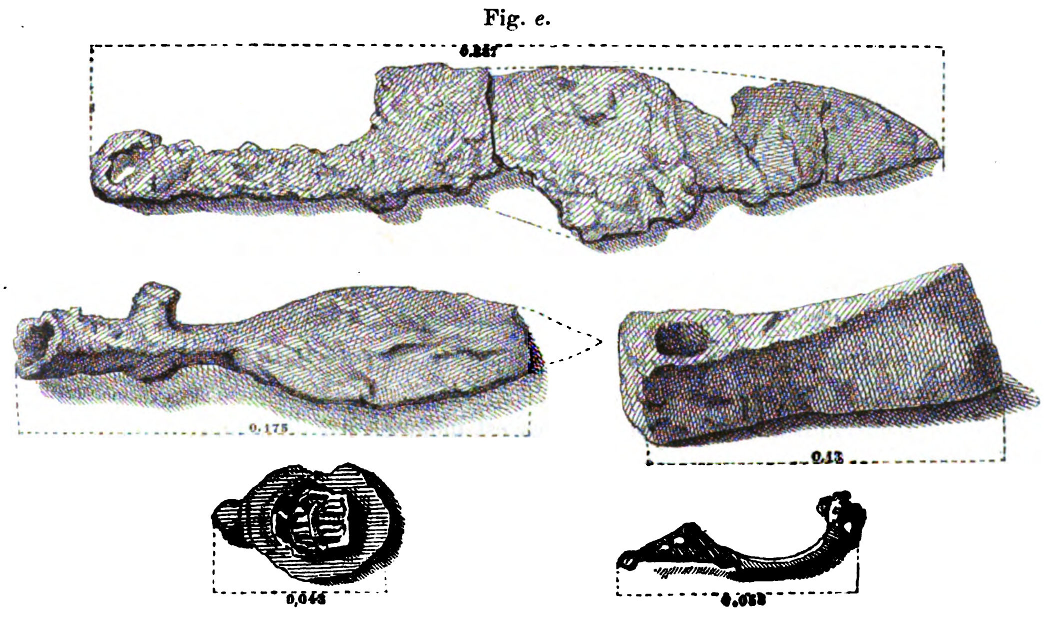
Au sud du contre-fort du Kritzkopf se trouve le cimetière du Kempel, qui a fourni aux musées de Saverne et de Colmar plusieurs pierres tombales semblables à la figure n° 2, mais sans ornements ni inscriptions. Sous l'une de ces tombes, de forme curviligne bien prononcée, était placée une urne renfermant des cendres et divers objets (fig. *e*), savoir :

Une pointe de lance ou de javelot en fer ; un couteau de forme particulière en même métal ; une hachette *id.* ;

Deux fragments de fibule en bronze ;

Une monnaie en bronze à l'effigie de l'empereur Titus Vespasianus.

Fig. *e*.



On lit sur l'avers de la monnaie :

IMP. CAES. T... S.... AN... AVG....

Imperator Cæsar Titus Vespasianus Augustus

Sur le revers se trouve une femme assise avec l'inscription :

SE... RITAS AVGVSTI . S . C ..

Securitas Augusti. Senatûs consulto.

D'après ce revers, la monnaie doit remonter à l'an 80 après Jésus-Christ.

Près de là était enterré un beau vase en terre rouge, sur lequel on lit l'inscription SATIO FECIT. (Voir la planche coloriée ci-jointe.)

Le Kempel a fourni de plus aux musées de Saverne et de Colmar plusieurs bas-reliefs représentant des personnages revêtus du *sagum* gaulois.

Cimetières de la Schlosserhœhe et du Herrgott.

(Forêt de Greiffenstein.)

Le cimetière de la Schlosserhœhe est placé au sommet de la montagne du Greiffenstein; on y a trouvé les tombeaux n°s 6, 11, 13, 14 et 17.

Le Herrgott, situé à l'extrémité ouest de la forêt, a fourni les n°s 1, 5, 7, 8, 15, 16, la pyramide n° 18 et plusieurs urnes cinéraires.

Une partie de ces monuments est connue depuis plusieurs années; dès 1820, un archéologue de Saverne, M. l'architecte Reiner, a visité le Herrgott et en a fait lithographier une vue, où sont représentés les tombeaux n°s 5 et 8[1]. Plus tard, en 1850, le colonel Uhrich a donné, dans les mémoires de l'Académie de Metz, les dessins des n°s 1, 5, 7, 8 et 16.

Les n°s 6, 11, 13, 14, 15 et 17 sont le produit de fouilles récentes.

Le plus remarquable de ces monuments est certainement le n° 5, dont les deux sommets offrent un contraste frappant, d'une part l'arc aigu bien prononcé, de l'autre une sorte d'entablement d'un style tout différent.

Les n°s 6, 7, 8, 14 et 17 se distinguent par leur ornementation, où figure toujours la rouelle gauloise.

Les inscriptions des n°s 6, 8 et 14 portent les sigles D.M, qui ne laissent aucun doute sur leur origine romaine.

Il n'en est pas de même de la double inscription du n° 5, qui ne présente pas les sigles funéraires et où l'on remarque des caractères qui paraissent étrangers à la langue latine.

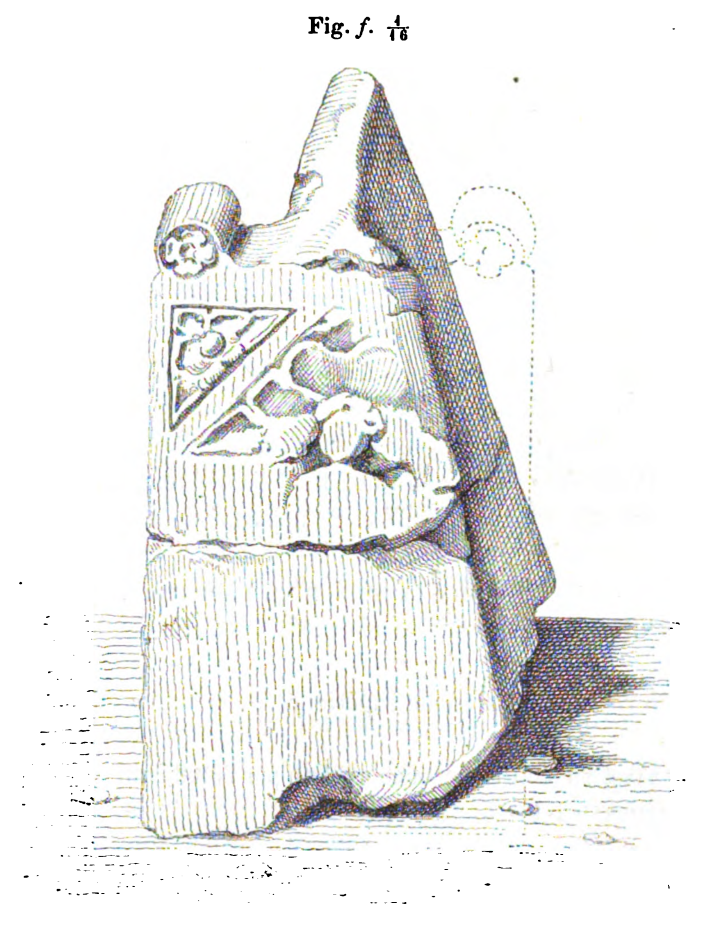
L'enceinte de ces deux cimetières est indiquée par de nombreux amas de moellons.

1. M. le Dr Eissen, secrétaire de la Société archéologique d'Alsace, a bien voulu me communiquer cette lithographie, ainsi qu'une carte inédite de M. Reiner.

Cimetière du Falberg.

Le plateau boisé qui domine la ville de Saverne a restitué plusieurs monuments qui sont connus depuis quelques années, tels que : inscriptions votives[1], débris de bas-reliefs, traces d'habitations, puits et abreuvoirs; les pierres funéraires y sont fort rares.

Fig. *f*. $\frac{1}{16}$



En 1861, quelques débris sans importance, rappelant la forme du n° 13 et l'ornementation du n° 4, ont été trouvés au Falberg; en 1862 nous avons été plus heureux; une seule tombe (fig. *f*) a été le produit de nos

1. Parmi ces inscriptions, je citerai celle qui est relative au monument élevé à Mercure et à Apollon par MAGIORIX et QUINTUS, fils de SECUNDUS (musée de Saverne). L'association du Celte Magiorix et du Romain Quintus Secundus pour ériger un autel à deux divinités du culte romain est un fait remarquable.

fouilles, mais à elle seule elle suffit pour compenser bien des travaux infructueux; c'est la première fois que, sur les hauteurs de Saverne, nous trouvons la tombe prismatique aiguë, ornée d'une façade rectangulaire de style romain, au milieu de laquelle apparaît un buste en demi-relief.

Cimetière des Drei-Heiligen (des trois saints).

(Près de Dabo.)

La nécropole des Trois-Saints (*Drei Heiligen*) faisait partie de l'ancien comté de Dagsbourg[1]; elle fut découverte au siècle dernier par notre célèbre antiquaire Schœpflin, qui l'a décrite dans son *Alsatia illustrata*, avec un enthousiasme que nous avons bien partagé en voyant apparaître cet amas de tombeaux au milieu de la sombre forêt de Waldscheit.

Ces monuments sont composés, comme ceux des environs de Saverne, d'un prisme monolythe ayant à sa base une petite ouverture qui communique avec les urnes cinéraires déposées dans une pierre inférieure.

Le musée de Saverne possède deux de ces tombes (fig. 20 et 21), qui sont remarquables par leur forme et par l'ornementation de leur face principale; sur l'une on voit un croissant et sur l'autre une belle rosace.

Les n°s 22, 23, 24, 25, 26, 27 et 28 appartiennent au musée de Strasbourg.

Le n° 22, où l'on voit une inscription en l'honneur de SIXTA, épouse de SEDATVS, a été rapporté du cimetière des Trois-Saints par Schœpflin lui-même.

Le n° 25 représente la partie supérieure de la tombe double figurée au n° 27.

Les n°s 26 et 29 sont remarquables, l'un par l'étoile qui le décore, l'autre par l'ouverture trilobée de sa base.

Les figures 23 et 28 représentent des pierres inférieures sans fond.

Près du cimetière des *Drei Heiligen* on voit encore aujourd'hui les ruines du petit temple de Mercure décrites par Schœpflin; un fragment de la statue du dieu a été transporté au musée de Strasbourg.

L'analogie qui existe entre ces tombeaux et ceux des environs de Saverne, annonce une communauté d'origine évidente.

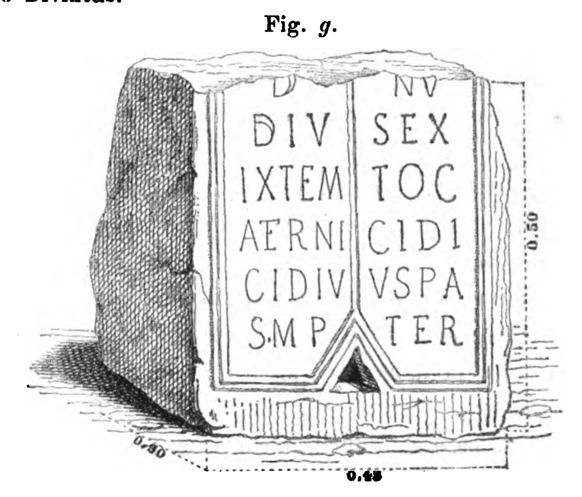
1. Le comté de Dagsbourg (*comitatus Dagisburgensis*), déjà célèbre au dixième siècle, patrie de saint Léon, fut la propriété des comtes d'Éguisheim et passa ensuite à la famille de Linange comme fief de l'Église de Strasbourg. Il occupait la partie des Vosges qui s'étend du monastère de Maurimont jusqu'à Saint-Quirin.

Tombeaux trouvés dans la ville de Saverne.

Les anciennes murailles qui entourent encore en partie la ville haute de Saverne[1], reposent sur des fondations dont la base est formée par des débris de monuments gallo-romains.

On y a retrouvé des bas-reliefs, des autels votifs, ainsi que plusieurs pierres sculptées, qui paraissent appartenir à un grand monument funèbre de la famille Divixtus.

Fig. *g*.



L'une de ces pierres (fig. *g*) porte à sa base une ouverture semblable à celles que nous avons décrites ci-dessus. L'inscription peut se lire ainsi[2] :

Divixtæ Maternæ Cidius in memoriam posuit.
Nummio Sexto conjugi Cidius Pater,

Résumé.

Ainsi que nous l'avons vu, les monuments funèbres que recèlent les sommets des Vosges, entre Saverne et Dabo, n'étaient pas répandus au hasard sur ces hauts plateaux, mais réunis en de véritables cimetières entourés de temples, d'autels et d'habitations; ils annoncent la présence permanente d'une population nombreuse, chargée de défendre les grands camps fortifiés dont nous voyons les traces.

1. Saverne (*Tres-Tabernæ*), station de la voie romaine qui se dirigeait de Strasbourg (*Argentoratum*) vers Metz (*Divodurum*). Cette forteresse, démolie par les barbares l'an du Christ 357, fut reconstruite la même année par Julien qui, d'après le récit d'Ammien Marcellin, l'entoura de postes avancés et y réunit de nombreux approvisionnements avant de marcher sur Argentoratum, où il livra la mémorable bataille qui délivra pour quelque temps les Gaules des invasions des Germains. (Amm. Marc., livre XVI, chap. XI.)

2. Cette interprétation est due à M. le professeur Jung.

Favorisées par la configuration du sol, qui descend en pente douce vers la Lorraine, tandis qu'il s'arrête brusquement à pic du côté de l'Alsace, ces positions ont dû être occupées et fortifiées dès la plus haute antiquité, pour arrêter les invasions d'outre Rhin.

Bien avant les Romains, il y eut donc de sanglants combats sur cette barrière naturelle, où chaque invasion, kymrique, celtique et germanique, vit s'élever de nouveaux travaux de défense, au-dessus desquels l'époque gallo-romaine a laissé une dernière empreinte.

C'est ainsi, sans doute, que les tombeaux décrits ci-dessus se trouvent mêlés à des ruines d'une époque plus ancienne, telles que ces grandes murailles doubles du Gros-Limmersberg, où je ne puis reconnaître l'art romain.

La monnaie de Titus, trouvée au Kempel, ainsi que la bonne facture du vase découvert au même lieu, annoncent que ces nécropoles existaient dès les premiers temps de l'ère chrétienne.

Ces tombeaux n'ont rien de germanique; ils sont gaulois de l'époque romaine. Leur caractère spécial consiste dans la petite ouverture que l'on voit toujours à leur base et dans l'arc aigu qui termine généralement leur sommet.

L'ouverture de la base est difficile à expliquer, à moins d'admettre que ce soit un moyen de communiquer avec les cendres du mort et de faire des libations.

L'arc aigu, dont on retrouve l'image exacte dans les monuments funèbres de l'Asie Mineure, ne serait-il pas l'indice d'une tradition antérieure à l'invasion celtique qui se serait conservée chez une tribu campée au sommet des Vosges ?

Une tradition venue de l'Orient n'aurait assurément rien d'extraordinaire chez les Gaulois, qui, bien avant de subir la domination romaine, avaient parcouru l'Égypte, la Grèce et l'Italie, et fondé dans l'Asie Mineure le puissant empire des Galates.

Placés sur les confins de l'Alsace et de la Lorraine, à la limite où cesse l'idiome allemand et où s'arrêta l'émigration germanique, ces monuments jalonnaient, pour ainsi dire, la ligne géographique qui séparait, de ce côté, la province de Germanie de l'intérieur de la Gaule. Leur présence nous révèle une population distincte, qui eut sa poésie, ses traditions, sa nationalité et ses jours de gloire et de malheur.

Le colonel DE MORLET.



L'ÉGLISE ABBATIALE

DE SAINT-PIERRE ET SAINT-PAUL DE WISSEMBOURG

ET SES PEINTURES MURALES.

Sur les bords de la Lauter, à l'endroit où la rivière se dégage des gorges des Vosges pour suivre son cours sinueux à travers la plaine, et aller se jeter dans le Rhin, on fonda, vers la fin du septième siècle de notre ère, un cloître célèbre, celui de Wissembourg. Est-ce un des rois Dagobert, comme une tradition presque unanime le dit, qui en fut le fondateur? Ou est-ce à l'évêque de Spire *Dragebodo* († 690), que revient le mérite de cette sainte œuvre, comme quelques savants le prétendent? Nous n'essayons pas de trancher la question. Toutefois, et jusqu'à preuve formelle du contraire, nous donnerions volontiers raison à la tradition, qui, très-ancienne et d'une rare ténacité, admet comme fondateur l'un des trois Dagobert.

L'abbaye, soumise d'abord, comme il semble probable, à la règle de Saint-Colomban, adopta bientôt celle de Saint-Benoît, dont, à dater de cette époque, on rencontre les colonies nombreuses et bienfaisantes dans toutes les parties de l'Alsace, et qui acquirent un si légitime droit à la reconnaissance et à l'admiration de la postérité. De bonne heure, les diligents habitants du cloître de Wissembourg unissaient à la prière et aux travaux manuels, les belles études littéraires; double bienfait pour les alentours de l'abbaye, et pour les provinces lointaines de la Gaule et de la Germanie. Bientôt, en effet, l'école claustrale de Wissembourg fut connue et appréciée; ses écolâtres distingués attirèrent de nombreux disciples de près et de loin, et deux siècles après sa fondation, l'abbaye rivalisa avec les meilleures écoles du royaume d'Austrasie. C'est là, qu'au neuvième siècle, enseignait le moine franc *Otfried*, si connu du monde savant, et qui laissa aux siècles postérieurs dans sa paraphrase des Évangiles, un des monuments poétiques les plus précieux de cet âge reculé. Il porta loin la gloire du monastère qu'il avait choisi pour asile et où il donna ses doctes leçons dans un temps où les commotions politiques durent frap-

per plus d'une fois à la porte du monastère, mais sans troubler les méditations des colons cloîtrés, et sans décourager leur zèle.

Wissembourg fut longtemps digne de ces glorieux débuts. Pourvue de grands biens par la munificence des princes francs, dotée par Dagobert III du *mundat* inférieur, qui rappelle le mundat supérieur donné à l'église de Strasbourg, l'abbaye compta bientôt, avec Fulde, Murbach et Kempten, parmi les quatre abbayes impériales, et ses chefs siégèrent dans les diètes en qualité de princes du Saint-Empire. Elle subit avec honneur, durant des siècles, la périlleuse épreuve des richesses de ce monde, et si, dans la longue période de sa durée, nous remarquons des moments de défaillance, ces taches passagères témoignent mieux encore de l'excellent esprit des moines et de leur persévérance dans la laborieuse mission dont la Providence les avait chargés. Une de ces défaillances coïncide avec le commencement du seizième siècle. Sur la demande formelle de l'abbé et des religieux, le Saint-siége sécularisa le monastère, et d'une abbaye fit une collégiale. Pareille transformation est pénible à constater. Il n'est pas jusqu'au nom de sécularisation qui n'implique quelque chose de néfaste, puisqu'il signifie cessation de la clôture monastique et abandon de la sainte règle primitive. Aussi, l'historique de la collégiale de Wissembourg est-il naturellement moins édifiant que l'histoire de l'abbaye, et alla-t-elle disparaître comme tant d'autres dans le gouffre de la Révolution française.

L'abbaye, toutefois, avait laissé certaines traces que l'historien et l'archéologue sont heureux de reconnaître et de fixer. Le sol de l'abbaye est borné par une ceinture d'édifices, occupés autrefois par les membres du chapitre. Dès le treizième siècle, elle avait été entourée de fortifications. Au centre du terrain s'élève la belle église ogivale, consacrée sous le vocable de la très-sainte Trinité et des glorieux apôtres Saint-Pierre et Saint-Paul. C'est au moins la troisième église depuis la fondation du monastère; elle remonte à la seconde moitié du treizième siècle et fut édifiée par ***Edelinus***, 45[e] abbé, qui gouverna avec un grand éclat la célèbre abbaye. Une basilique romane, élevée au onzième siècle, et dont on a conservé le clocher, l'avait précédée. On y remarque une inscription qui en attribue la construction à *Samuel*, abbé du monastère, de 1056 à 1098. C'est la tour romane la plus grande peut-être de l'Alsace. Il reste de la même époque du onzième siècle un édicule contigu à l'église, connu sous le nom de chapelle de Saint-Pierre et Saint-Paul, dont M. Morin a levé le plan. C'est un carré partagé en trois petites nefs d'égale hauteur par des colonnes romanes à chapiteaux cubiques, et à bans attiques, qui portent des arcs doubleaux et des

voûtes à arêtes croisées. Cette chapelle, servant aujourd'hui de cave, mériterait d'être acquise et d'être restituée à l'église; elle est absolument privée d'air et de soleil. Reste enfin la première époque, celle du septième au onzième siècle, où l'abbaye possédait une église romane primordiale dont il n'y a plus de traces, à moins qu'on ne veuille faire remonter aux temps mérovingiens une sorte de grand caveau à voûte en berceau, portée sur une corniche d'une simplicité toute primitive et qui pourrait appartenir à une époque antérieure au onzième siècle. Ce caveau touche à la sacristie et la sépare de l'ancienne chapelle de Saint-Pierre et Saint-Paul.

L'église actuelle est un monument du treizième siècle; cela est constaté par tous les documents contemporains, et elle porte, du reste, au front le cachet de cette belle époque. L'édifice et la tour centrale presque entière se trouvaient achevés au moment de la dédicace, qui se fit avant la fin de ce siècle. Le plan en est original et prête à des suppositions qui ne sont pas toutes également plausibles. L'église ne devait avoir que trois nefs, et elle n'en a réellement que trois de régulières. Mais comme l'abbé Edelinus tenait à conserver le grand clocher roman, qui masque une partie considérable de la façade occidentale, l'architecte se vit obligé d'établir le grand portail sur le flanc latéral sud. Ce portail exigeait un porche qui, par son prolongement, fit naître une troisième nef latérale. Pour corriger le défaut d'harmonie occasionné par la présence de cette quatrième nef, on eut plus tard la pensée d'établir sur le flanc nord le cloître actuel, qui, à l'extérieur, produit l'effet d'une cinquième nef, ce qui donna lieu de dire que l'église de Wissembourg compte cinq nefs.

Le type bénédictin qui, comme on sait, est roman, ne fut pas entièrement supprimé; nous en saisissons des vestiges dans l'étendue considérable des transepts, puis dans les festons romans qui garnissent les pans de la tour centrale, enfin, dans l'établissement de trois absides, ce qui n'est pas usité dans le style ogival. Le chœur principal est d'une grande beauté; sa largeur, égale à celle de la grande nef, est considérable, mais sa profondeur ne semble pas correspondre aux autres dimensions. Le plan général de l'édifice, cela saute aux yeux, n'offre pas au spectateur la régularité parfaite qui se voit dans d'autres monuments du même genre.

La construction est magistrale. L'appareil est grand; la pierre est une des plus belles et des plus fines de celles que recèlent les flancs des Vosges; le ton en est chaud, et nous lui donnerions, à part celle du Kronthal, la préférence sur toutes les autres. Les sculptures sont d'une finesse d'exécution admirable, profondément fouillées, d'une légèreté qui semblerait accuser un siècle moins reculé que le treizième, et témoignent autant de

l'habileté des artistes que de la perfection des matériaux. Tous les chapiteaux des nefs sont à deux rangs de végétaux; c'est un des caractères du quatorzième siècle, et il est probable que bon nombre d'entre eux furent sculptés sur place après l'achèvement du monument. Les nervures et ornements des fenêtres sont d'un fini rare. On désirerait que les contre-forts fussent garnis de pinacles plus développés; l'œil, en effet, n'en est pas satisfait, mais il paraît que la forte saillie des contre-forts résiste suffisamment à la retombée des voûtes et des murs, pour n'avoir point exigé l'établissement de pinacles d'une pesanteur plus considérable.

Telle est l'église abbatiale de Wissembourg, un des rares et précieux exemples de style ogival du treizième siècle que possède l'Alsace.

En quel état de conservation se trouve-t-elle? Depuis quelques années, des voix amies se font entendre pour réclamer en sa faveur. Tantôt on parlait du beau cloître, de la soi-disant cinquième nef qui se trouve dans un état de mutilation et de délabrement difficile à dire; tantôt les combles donnaient passage aux eaux pluviales, et les infiltrations menaçaient sérieusement la solidité des voûtes. C'était vrai. A peine nommé, le titulaire actuel de la paroisse de Wissembourg, inspiré par l'urgence, prit efficacement les premières mesures pour combattre un mal fort grand. Il trouva un généreux écho dans les cœurs; l'administration préfectorale et municipale lui tendit une main secourable et encourageante, et les fidèles voulurent prendre leur part à la bonne œuvre. La toiture et les combles furent restaurés, et on fit les premiers essais de débadigeonnage intérieur, qui donna de très-satisfaisants résultats.

C'est en grattant les murs de la petite abside de la Croix, qu'on dégagea les premières peintures murales. Ce premier succès fut bientôt suivi d'autres, le public artistique s'en émut, et M. le professeur Ohleyer en donna connaissance au comité de la Société archéologique. Un de nos membres alla s'assurer du fait, fit un premier rapport au comité, qui s'empressa de nommer une commission dans le but d'examiner les peintures et d'en déterminer la valeur historique et artistique. Cette commission, composée de MM. le baron de Schauenburg, le colonel de Morlet, Klotz et Morin, architectes, Petit-Gérard, peintre verrier, le professeur Straub et l'abbé Guerber, curé de Haguenau, prit jour et heure, et, le 13 novembre dernier, se rendit à Wissembourg. On procéda à la visite de toutes les parties du monument et à l'examen des peintures murales, objet spécial de sa mission.

On nous permettra de constater ici le résultat.

Cloître. Après avoir mis l'édifice soigneusement à couvert par une ré-

paration à fond de la toiture, l'administration fabricienne s'occupa du cloître, auquel on songe à donner de l'air et du soleil. Mutilé en ses plus nobles parties aux temps de nos commotions politiques, rongé par les plantes parasites, dominé par les végétaux d'un jardin contigu, ce monument du quatorzième siècle, le plus beau de l'Alsace en son genre, a perdu les plus nobles fleurons de sa riche ornementation. L'humidité qui y règne a fini par envahir la belle sacristie abbatiale et l'a rendue presque inhabitable. On s'occupe aujourd'hui du déblai du cloître, du débarras de ses abords; la ville est à la veille de conclure un traité pour la cession d'une large bande de terrain longeant cette partie de l'église. Ce terrain purgé et dégagé permettra à l'air d'arriver au monument, et à quelques rayons de soleil de sécher les parois du cloître. Le bon effet de cette mesure, que la commission appelle de tous ses vœux, se fera sentir jusque dans la sacristie chapitrale.

Intérieur. Le sol, autour de l'église, s'étant élevé outre mesure à la suite de chaque pavage nouveau ou de chaque empierrement, il arriva que l'intérieur du monument se vit envahi par l'humidité. Au lieu de combattre le mal, en abaissant le sol extérieur à son ancien niveau, on eut recours, il y a plus de quarante ans, à une opération fâcheuse : on exhaussa le parvis de l'église de près d'un mètre, et toutes les colonnes eurent leur base enterrée sous l'énorme couche de décombres qu'on y amoncela. C'est d'après la remarque de l'un des membres de la commission, un géant enterré jusqu'aux genoux. L'église y perdit de sa grandeur et de son mérite, et il semblerait naturel que, toute affaire cessante, on lui rendît son élévation, en remettant les dalles à leur niveau originaire. Cette opération, assez longue et coûteuse, a reçu un commencement d'exécution. Le magnifique sépulcre du seizième siècle, le plus achevé de tous les monuments du genre, mais brutalement dégradé, mutilé, a été dégagé; toute sa base, avec les gardiens du tombeau, est visible aujourd'hui et réjouit l'œil du spectateur. Toutefois, cette œuvre réparatrice doit être menée de front avec celle de l'abaissement du sol extérieur, et celui-ci seul garantira l'innocuité de la première, en écartant de la base les infiltrations des eaux. Votre commission a été heureuse d'apprendre, de la bouche même de M. le maire de Wissembourg, qu'on ferait droit à une demande, inspirée par l'intérêt d'une restauration bien entendue.

Débadigeonnage. La travée inférieure de la grande nef, la petite abside de la Croix, celle de la sainte Vierge et quelques autres portions de voûtes sont aujourd'hui dégagées de la croûte jaunâtre qui les recouvrait. L'effet en est heureux. Il est trop tard pour la saison d'attaquer le grand chœur;

mais les fonds sont prêts, et on y mettra la main dès les premiers jours du printemps. Il est même à désirer qu'on suspende, dans une autre partie de l'église, ce travail, qui donnerait une dangereuse humidité durant l'hiver. Dans la chapelle de la Croix, on a essayé de simuler la pierre de taille sur quelques panneaux débadigeonnés. C'est un essai qu'il ne faut pas répéter. Là, où il n'y a pas d'appareil régulier, mais une maçonnerie simple, il faut se garder d'en faire une apparente ou postiche. On se borne à un simple et bon crépissage, et, plus tard, s'il y a lieu, on y peindra une fresque.

Peintures murales. J'ai hâte d'arriver aux fresques que l'on a découvertes et qui ont provoqué l'envoi de votre commission.

Depuis qu'un sentiment aussi noble qu'unanime porte les esprits vers l'étude de nos monuments historiques, on a fait dans notre province quelques découvertes partielles de peintures murales. Ce sont, il est vrai, de rares spécimens, mais par leur isolement même, ils ont excité la curiosité des artistes, et on les a salués avec un grand bonheur, puisque leur existence prouve que cette partie de l'art chrétien était jadis connue chez nous et pratiquée dans nos sanctuaires. Récemment encore, une église de village, celle de Rosenwiller, presque perdue dans les sinuosités des premières assises des Vosges, exhiba quelques beaux restes de peinture murale ancienne. Notre Société les a pris sous sa protection, et grâce à son initiative, ils seront conservés. Quand, il y a quelques semaines, on annonça que l'église de Wissembourg recélait sous son badigeon séculaire des peintures à fresque, plusieurs d'entre nous eurent hâte de s'y rendre pour s'assurer du degré de véracité de la découverte. Leur attente fut dépassée; on arriva de surprise en surprise; chaque pan de mur dont on faisait tomber l'écaille, produisit quelque sujet peint, et le linceul qu'on souleva fit apparaître, non pas un mort, mais un ressuscité, et souvent un ressuscité glorieux. M. Ohleyer a voulu personnellement se charger de la longue et pénible œuvre du débarras. Quand la commission arriva, elle put constater l'état de choses suivant :

L'église est peinte à l'intérieur sur toutes les parois; les surfaces, tant petites que grandes, quand elles se prêtent à porter un sujet, le possèdent. Les trois absides, la grande surface qui sépare le grand chœur de la chapelle de la Vierge, les transepts en sont couverts. C'est un véritable musée sacré, mais dans ce musée il y a de l'ensemble; une pensée, un système domine dans la série des compositions mises aujourd'hui à jour. C'est une école de peinture qui avait son siége dans le cloître bénédictin et qui décorait le monument construit par les artistes du monastère. Ailleurs, on a

trouvé des figures isolées, des sujets détachés du divin drame de la Rédemption; à Wissembourg, c'est toute la série des faits et des mystères de la révélation, qui se reproduisent, en partie dans les vitraux, en partie dans la sculpture aujourd'hui mutilée, et surtout dans les fresques. Cette précieuse découverte dut frapper au premier coup d'œil les membres de la commission, qui procédèrent à l'analyse des sujets étalés sous leurs yeux.

La petite abside de la Croix renferme une Pentecôte et un Massacre des Innocents. Ces sujets trouvent leur raison d'être dans les *Traditiones possessionesque Witzeburgenses*, le livre d'or de l'abbaye, qui disent que la chapelle a été consacrée sous le vocable des Saints-Innocents, le jour de la Pentecôte 1284, par l'évêque Frédéric de Spire, quand *Edelinus* gouvernait l'abbaye. Ces sujets sont contemporains de la chapelle.

Le chœur de la sainte Vierge comprend, dans les sept compartiments de l'hémicycle, divers sujets, dont plusieurs ont pu être déchiffrés. D'autres, espérons-le, révèleront encore ce qu'ils signifient. A gauche, nous constatons les linéaments bien délicats d'un *Ecce homo* montrant ses plaies. A droite, c'est un crucifiement d'une exécution magistrale et d'un touchant symbolisme. Le Christ est cloué sur un arbre formant croix et entrelaçant dans ses rinceaux les symboles des évangélistes; un lion ailé, un aigle, un veau ailé et un ange; celui-ci se trouve au pied de l'arbre avec sa banderole, dont le nom de Saint-Matthieu est effacé. La Mort de la sainte Vierge est à côté; les apôtres entourent la couche mortuaire, le Sauveur apparaît et reçoit dans ses bras l'âme virginale de sa mère, sous forme d'un enfant. — Deux panneaux subséquents sont trop détériorés pour être déchiffrés; deux autres contiennent une sainte, assise sur un trône et entourée d'anges, et une autre sainte tenant un enfant qui lui-même porte une rose. Est-ce la sainte Vierge avec l'enfant divin? est-ce Sainte-Anne avec Marie enfant? Nous ne le décidons pas. Le compartiment du chevet, moins ancien que plusieurs de ceux que je viens de désigner, contient trois grandes figures; on reconnaît un évêque et un Saint-Antoine, ermite. Ces peintures sont encadrées d'un ornement varié, et à leur base de larges draperies en achèvent l'ordonnance.

Nous passons au transept sud. Sur la grande surface, depuis le sol jusqu'à la base de la rose, on a débarrassé un certain nombre de fresques qui ouvrent la suite des sujets de la passion du Sauveur jusqu'au Jugement dernier. Tous ne sont pas visibles encore, mais aucun ne manquera à l'appel. La résurrection de Lazare est le premier que nous rencontrons; elle est suivie de l'institution de la sainte eucharistie et du lavement des pieds. Plus loin, nous voyons poindre à l'horizon, Jésus-Christ au tombeau,

Jésus-Christ montant au ciel, enfin le Jugement dernier. Ici, le Sauveur tient l'épée sur ses genoux, Marie et Saint-Jean précurseur sont à ses côtés. L'on remarque aussi les premiers contours d'une Assomption. Les sujets intermédiaires ne sont pas dégagés encore.

Dans le plan supérieur, on voit Jésus-Christ dans la gloire; il est abrité sous un grand pinacle ogival, dont certaines reprises ont dénaturé le caractère originaire. Les douze apôtres sont à ses côtés, chacun sous un pinacle à crochets et portant un phylactère où se trouve inscrit l'un des articles du symbole des apôtres. La première série des apôtres est visible, l'autre attend le jour de sa délivrance.

D'après la tradition locale, la grande surface qui sépare le chœur de la sainte Vierge de la grande abside, est occupée par un colossal Saint-Christophe. Ce saint populaire, dont la figure se rencontre dans tant d'églises et qui préservait, croyait-on, de mort subite ceux qui l'avaient aperçu dans la journée, ne pouvait faire défaut dans une église de telle importance. Il existe indubitablement à l'endroit indiqué; un immense nimbe se remarque sous le badigeon, et un autre moins grand, celui de l'enfant Jésus que Saint-Christophe porte sur ses épaules.

Enfin, le transept nord, auquel on n'a pas encore touché, fait pressentir des découvertes semblables; certains indices le mettent hors de doute.

L'ensemble de ces fresques, dont un bon nombre accuse une main intelligente, et qui appartiennent pour la plupart au quatorzième et au quinzième siècle, énoncent un système complet d'iconographie chrétienne, et constituent un véritable livre de science sacrée. A ce titre, elles méritent une attention pleine de sollicitude, et la commission a dû formuler les vœux suivants :

1° Procéder avec un soin minutieux à l'enlèvement du badigeon sur toutes les surfaces qui montrent des traces de peinture. Ne choisir que des ouvriers intelligents et consciencieux et les surveiller sans intermission. Associer, à cet effet, M. Matuscynski, architecte, à M. Ohleyer, qui jusqu'ici a eu la patience de travailler presque seul.

2° Essayer de calquer ceux des sujets dont l'état de conservation permet cette opération. Compléter les calques par les linéaments qui manquent, et reproduire par la photographie les contours primitifs.

3° Restaurer, par un procédé conforme à l'art, ceux des tableaux qui méritent de l'être et qui peuvent l'être.

Ces opérations soulèvent de graves questions, qui, toutes, ne sont pas de solution facile. Un grand nombre de ces fresques ne sont plus dans un

état tel, qu'une restauration soit praticable ou même utile. Mais on aura au moins la satisfaction d'avoir sauvé ce qui a pu l'être et de conserver par la photographie les types des sujets qu'il faudra supprimer.

Notre Société encouragera ce travail par ses efforts et ses modestes ressources. En attachant son nom à un acte de cette nature, en contribuant à conserver les précieux vestiges de l'art qu'ont illustré nos pères, elle prouvera de nouveau l'utilité de son existence et du but qu'elle s'attache à atteindre. Grâce à elle, la célèbre abbaye de Wissembourg ressuscitera dans ses belles traditions : déjà une intéressante monographie du célèbre monastère a été publiée par notre président; un autre travail, de longue haleine, dû à la plume consciencieuse de M. le professeur Rheinwald, de Wissembourg, paraîtra prochainement et révélera à notre province une des pages les plus attachantes de son histoire locale.

Au nom de la commission,

VICT. GUERBER, *curé de Haguenau*.



NOTICE

SUR

QUELQUES ANTIQUITÉS DE LA MONTAGNE DE SAINTE-ODILE

ET DES ENVIRONS.

Les recherches près des monuments druidiques dont le comité m'avait chargé, n'ont pu, à cause du mauvais temps, être commencées que le 11 septembre dernier; mais ce qu'un premier examen m'avait fait supposer déjà l'année dernière — l'existence de galeries ou d'allées couvertes reliant ces monuments, — me paraît aujourd'hui un fait hors de doute.

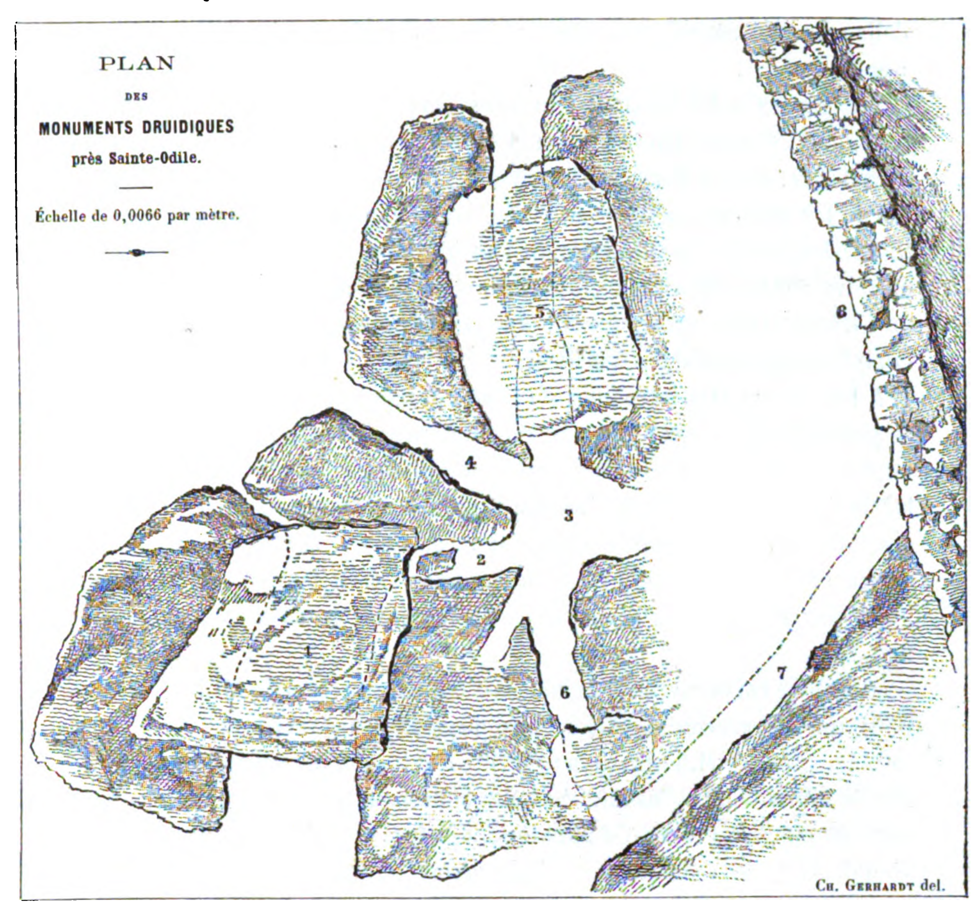
Monuments druidiques.

Ces deux monuments, sur lesquels l'attention fut éveillée en 1825 par une publication du professeur Schweighæuser[1], présentent, l'un d'eux surtout, une grande analogie avec ceux du même genre que l'on voit aux environs de Saumur, dans la Vendée et en Bretagne.

Le plus grand est situé à 10 mètres environ, le plus petit à 6 mètres du mur païen.

Ouvert du côté sud, le premier se compose de deux blocs de grès de 6^m,70 de longueur, placés presque parallèlement à 2^m,20 l'un de l'autre, et d'un troisième qui, au nord, en forme le fond, mais avec une ouverture latérale de 0^m,70 de large, à l'un des coins, du côté droit. Il est recouvert plus d'à moitié par une table ou roche presque plate, de 4 mètres de largeur et d'une épaisseur qui varie entre 0^m,50 et 0^m80; le reste est à ciel ouvert. Cette table, ou grosse dalle, n'occupe plus la position qu'on lui voit dans les monuments analogues. On dirait, à son inclinaison, que des efforts qui, heureusement, n'ont pu complétement aboutir, ont été entrepris pour la déplacer de sa base. Mais qu'est devenue la table qui couvrait la partie

1. Explication du plan topographique de l'enceinte antique appelée le mur païen, par J. G. Schweighæuser, et plan du mur, par M. Thomassin. Strasbourg, chez J. H. Heitz, 1825.



LÉGENDE.

1. **Grand dolmen** . . Longueur . . . $6^m,70$; Largeur . . . . $2^m,20$; Hauteur . . . . $1^m,60$; Épaisseur du plafond. . . $0^m,50$ à $0^m,75$.

2. **Allée de droite aboutissant au carrefour** Longueur . . . $2^m,20$; Largeur . . . . $0^m,50$.

3. **Carrefour généralement encombré de débris provenant du mur païen.**

4. **Allée de sortie probablement couverte autrefois.**

5. **Petit dolmen** . . . Longueur . . . $6^m,60$; Largeur . . $0^m,80$ à 1^m ; Hauteur . . . . $1^m,20$.

6. **Allée.** . . . . . Longueur . . . 5^m.

7. **Allée supposée exister le long d'un énorme rocher aboutissant au mur païen et encombrée de débris.**

8. **Mur païen.**

antérieure du dolmen? Cette tentative de destruction remonterait-elle à l'ordonnance de Louis le Débonnaire qui enjoignit, sous peine de mort, la destruction de toute espèce de monument païen (druidique)?

Le second dolmen, plus petit que le premier, présente plutôt l'aspect d'une galerie couverte. Placé à 5 mètres environ du précédent, il est ouvert au nord et au sud. Sa largeur varie entre $0^m,80$ à 1 mètre; il n'est plus couvert qu'à moitié de sa longueur qui est de $6^m,60$. Une grosse

dalle, gisant à côté de l'entrée, semble avoir été enlevée du haut du monument.

Les gardes et les habitants du pays les désignent encore aujourd'hui, tous deux, sous la dénomination de *Druidenhöhlen, Dolmenhütten*. M. le doyen Eck, curé à Barr, me l'avait affirmé, et il m'a été donné de vérifier le fait par moi-même. Cette dénomination qui s'est conservée à travers les siècles, mérite, ce me semble, considération, ainsi que la terreur qu'on éprouve encore dans les alentours, à passer, la nuit, près de ces rochers qui, d'après la tradition, avaient une destination religieuse, et ont vu s'accomplir d'épouvantables sacrifices.

A l'un des angles intérieurs du grand dolmen qui regarde le mur païen, se présente une ouverture de même hauteur que le monument, mais d'une largeur de $0^{m},60$ à $0^{m},70$ seulement; une grosse pierre l'interceptait, il fallait la dégager pour mettre au jour une ou plusieurs galeries couvertes dont divers indices semblaient signaler l'existence. Tout d'abord, on parla de faire sauter la pierre à l'aide de la poudre. C'était sans doute simplifier le travail; mais ne courait-on pas le risque d'endommager le reste du dolmen?

Avec l'approbation du comité, son concours, celui de M. le maire de Barr, qui mit gracieusement à notre disposition les ouvriers terrassiers de sa ville, celui de M. le brigadier Girolt, dont nous ne saurions trop louer le zèle intelligent, et l'assistance toute spontanée de deux jeunes amateurs, nous employâmes une voie plus longue, plus pénible, mais plus sûre, et bientôt, dégagées des pierres et des sables qui les encombraient, s'ouvrirent devant nous deux allées ou galeries, incomplètement recouvertes de grosses dalles plates, qui suivent parallèlement, en partie les monuments, en partie le mur païen. Mais, plus nous avancions, plus les difficultés augmentaient : ce n'était plus seulement du sable, des fragments de rochers; c'étaient des pierres du mur païen, reconnaissables à leurs entailles régulières, des arbres dont les racines s'étaient profondément enfoncées dans le terrain bouleversé. Très-délabré, en cet endroit, le mur païen ne présente plus qu'une élévation de $0^{m},80$ à 1 mètre. Ses débris, roulés à une assez grande distance de sa base, se sont amoncelés sur les rochers et les galeries.

Une des allées couvertes, désignée sur le plan ci-joint sous le chiffre 6, aboutit à un rocher de plus de 8 mètres de longueur formant avec le mur qu'il touche, un angle obtus. Des dalles de plus d'un mètre carré de surface, en partie enfoncées ou couvrant l'allée, semblent indiquer leur destination primitive. L'une d'elles porte sur toute sa longueur une rainure

toute droite, artificielle ou naturelle, de plusieurs centimètres de largeur et de profondeur.

Le mauvais temps et le froid qu'il faisait sur ces hauteurs, nous ont empêchés de continuer des travaux qui, si nous avions voulu *complétement* dégager les galeries, eussent exigé un déploiement de forces, et par suite une dépense de beaucoup supérieure à celle à laquelle nous étions autorisés; mais nous estimons que les résultats obtenus suffisent pour établir le fait que les deux monuments étaient reliés entre eux et probablement aussi avec l'enceinte, par des galeries couvertes. Le plan ci-joint, fait sur place, en présence de M. le colonel de Morlet, par M. Charles Gerhardt, fils aîné du célèbre chimiste, donne une idée de ce que nous avons fait et de la disposition de ces allées ou galeries, beaucoup mieux que ne le pourrait faire une simple description. Nous devons ajouter que M. le maire de Barr, dans les dispositions les plus favorables aux travaux qui ont pour objet, ou la conservation ou la découverte de monuments intéressants de Sainte-Odile, offre à la Société tout l'appui de son administration, à la seule condition qu'elle lui désignera les points les plus dignes de son intervention ou de ses recherches.

La Société accueillera, je n'en puis douter, avec une juste reconnaissance, cette offre, et s'empressera de donner à M. le maire les directions qu'il attend.

Veuillez bien me permettre maintenant, Messieurs, de signaler ici à votre attention différents points qui me semblent y avoir quelques droits.

1° Si un peuple appartient à une époque qui n'a point laissé d'histoire écrite, toute sa vie est dans ses monuments, et pouvons-nous être indifférents aux vestiges qui nous restent de lui? N'est-ce pas pour nous un devoir de recueillir avec soin ces vestiges; de les examiner avec une scrupuleuse attention, pour arriver, s'il est possible, par l'ensemble de ces observations, à quelque résultat?

2° On rencontre, tant sur le plateau de Sainte-Odile, que dans les environs, des restes de murs, des voies pavées et non pavées, appartenant, les uns à une époque évidemment très-reculée, les autres, aux temps des Romains; au fond de la vallée de la Kirneck, au canton dit Schwartzenberg, les ruines d'une chapelle qui vient pour ainsi dire de sortir de la terre qui la recouvrait à une assez grande hauteur.

Ces divers vestiges, voie romaine, enceinte, etc., ne figurent sur aucune carte, et cependant ils sont, ce me semble, à signaler à l'attention des archéologues en ce qu'ils peuvent contribuer à rendre plus complète l'étude de la *Heidenmauer*.

Voie romaine et voies anciennes.

3° En se dirigeant des monuments druidiques vers le couvent de Sainte-Odile, par le sentier assez large qui y conduit du chemin supérieur de Heiligenstein, on trouve, à l'endroit où il entre dans le mur païen, deux chemins présentant, l'un tous les caractères d'une voie romaine : il est pavé de larges dalles, il n'est point creusé dans le sol, mais au niveau de ce dernier, et ce pavage se reconnaît encore sur une longueur de plus de 100 mètres[1]. L'autre chemin, qui lui est presque parallèle, est profondément creusé dans le sol; ses parois atteignent, en quelques endroits, jusqu'à 8 mètres de hauteur. C'est la continuation de celui qui, du Kiehnberg, se dirige, en décrivant un vaste demi-cercle et en suivant le bord extérieur du plateau, vers cette entrée du mur. Il est couvert d'arbres séculaires sur plusieurs points de son parcours. Sur le bord de ce chemin, non loin d'un sentier appelé *Mörderweg* (sentier des meurtriers), à égale distance, à peu près du Kiehnberg et du mur païen, des vestiges de constructions, des pierres taillées, jonchent le sol à droite et à gauche du sentier; un mur, d'un mètre de hauteur environ, formant un angle aigu vers le nord-est, se reconnaît encore très-bien. Mais ce mur est couvert de végétations, d'arbres et de broussailles, qui le masquent presque complétement.

Ces chemins, encaissés quelquefois jusqu'à 8 mètres de profondeur, et presque partout rocheux, ne se rencontrent pas seulement à Sainte-Odile, il y en a également dans la vallée de la Kirneck, sur le versant nord de la montagne qui, du *Rosskopf*, descend vers la plaine. L'un d'eux croise la nouvelle route qui va de Barr au Champ-du-Feu; il se tourne dans la direction d'*Epfig;* l'autre prend naissance derrière la tuilerie de Barr, au val Saint-Ulric, et tous deux se dirigent vers le *Rosskopf*. Un troisième chemin prend naissance derrière le *Holzplatz,* rive gauche de la Kirneck, et se dirige vers le sommet du Kiehnberg.

Ce qui m'a frappé dans ces chemins creux, c'est leur ressemblance avec ceux des environs de Besançon qui sont d'origine gauloise. Il y a quelques années, pendant un très-court séjour que je fis au chef-lieu du dé-

1. J'ai appris depuis que ce chemin est désigné, dans le pays, sous le nom de *Barrer-Römer-Weg* (Voie romaine de Barr).

A gauche du chemin et à peu de distance de son entrée dans l'enceinte, s'élèvent cinq ou six tertres régulièrement formés, présentant tous les caractères des *tumulus* ou tombes celtiques. Un examen attentif de ces tumulus et des fouilles pourraient seuls en faire connaître la nature et la destination.

partement du Doubs, je fus assez heureux pour pouvoir accompagner, dans quelques-unes de leurs courses, M. le professeur Quicherat et M. Delacroix, architecte du département, et de voir, avec ces messieurs, les restes de voies romaines et de chemins anciens qui existent encore sur les montagnes des environs. Partout, la voie romaine est au moins au niveau du sol si elle ne le dépasse, et le chemin gaulois est toujours taillé dans le roc à une profondeur variant de 1 à 2 mètres. Des ornières, d'un décimètre de profondeur, toujours également distancées, les suivent dans toute leur longueur. Les parois latérales portent les traces du frottement des moyeux. On sait que la découverte d'un char de combat gaulois, d'un *esseda*, dans un des nombreux tumulus des environs de l'Alesia franc-comtois, est venue confirmer ce que M. Delacroix avait avancé de la construction de ces chars, d'après l'étude qu'il avait faite des chemins qui nous occupent.

Si les chemins de *Sainte-Odile*, du *Kiehnberg* et du *Rosskopf* présentent absolument les mêmes particularités que ceux des environs de Besançon, et ceux récemment indiqués par M. Quiquerez, sur le Blochmont et ailleurs dans le Jura, ils appellent à coup sûr, comme ceux-ci, une étude et un examen sérieux.

Enceinte celtique de Landsperg.

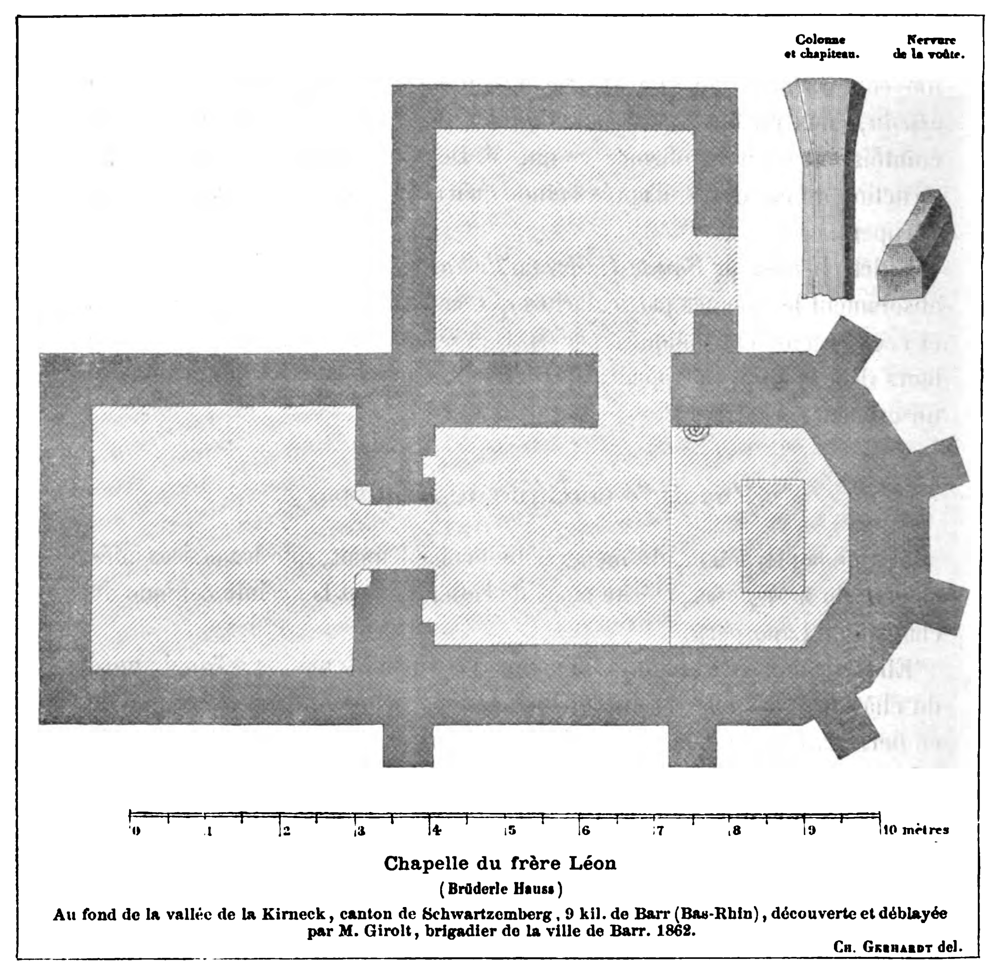
4° Une construction, de même date, probablement, que les assises inférieures du *mur païen*, mérite aussi de l'intérêt, c'est l'enceinte celtique du château de Landsperg.

Elle existe encore sur une longueur d'environ 80 mètres à l'angle nord du château, mais elle est plus rapprochée de la maison forestière que de ce dernier. Elle présente, en quelques endroits, encore une hauteur de $2^{m},50$, et elle est formée de gros blocs de granit et de grès dont quelques-uns d'une longueur de $1^{m},60$. Plus loin, des blocs épars sur le sol en indiquent la direction du côté est du château. On n'y trouve pas d'entailles à queue d'aronde. Je joins à ce rapport un dessin des restes de ce mur.

Enfin, Messieurs, quelque long que soit ce rapport, je ne puis m'arrêter sans vous avoir entretenu un moment d'une découverte récente faite au fond de la vallée de la Kirneck, canton de Schwartzenberg, par un homme du concours duquel vous appréciez depuis longtemps la valeur, M. Girolt, brigadier de la ville de Barr.

Il existe, au fond de la vallée de Barr, à 8 ou 9 kilomètres de cette

ville, dans un endroit très-sauvage, un emplacement que les bûcherons désignent sous le nom de *Bruderhaus* (la maison du frère). Un tertre couvert de gros arbres, entouré d'un fossé pour l'écoulement des eaux, indiquait seul l'emplacement de cette demeure. M. Girolt a fait enlever la terre, les nombreux débris qui formaient le tertre, et il a découvert, à une assez grande profondeur, les restes d'une chapelle solidement construite, formée d'un chœur et d'une petite nef, et de deux bâtiments adjacents.



Chapelle du frère Léon
(Brüderle Hauss)
Au fond de la vallée de la Kirneck, canton de Schwartzemberg, 9 kil. de Barr (Bas-Rhin), découverte et déblayée par M. Girolt, brigadier de la ville de Barr. 1862.
Ch. Gerhardt del.

La chapelle est orientée à l'*est;* ses murs ont un mètre d'épaisseur; des nervures, des fûts de colonne, des chapiteaux ont été trouvés en assez grand nombre. Le bénitier est encore à sa place et intact, mais l'autel est en partie détruit et ne s'élève plus qu'à $0^m,50$ de hauteur environ. Quelques débris de poterie se font remarquer parmi les décombres. Je ne harsarde-

rai aucune opinion sur la date de la construction de cette chapelle dont aucune carte, aucun plan ne fait mention. Les nervures et les chapiteaux mettront certainement sur la voie de l'époque à laquelle elle doit remonter; j'en ai figuré deux sur le plan exposé; les personnes qui se livrent à l'étude des monuments que le moyen âge nous a légués, nous diront à quel siècle il faut rapporter cette construction.

Je n'ai pu donner ici qu'une légère esquisse du résultat de recherches faites, avec intérêt, pendant un court séjour aux environs de Barr. Pour en faire un tableau complet, il faut la main des maîtres, et cette œuvre revient de droit à l'auteur de l'intéressante carte des voies romaines en Alsace, à celui de nos collègues à qui une distinction récente a été accordée par l'Académie, pour ses beaux travaux sur les tombes celtiques, et enfin à notre savant bibliothécaire qui a fait, des monuments de nos Vosges, une étude complète.

C. F. Oppermann.

Ce 25 octobre 1862.

LETTRE D'INDULGENCE

EN FAVEUR DU CHAPITRE DE SURBOURG.

Au nord et sur la lisière même de la forêt de Haguenau était située l'abbaye de Surbourg, que Dagobert II avait fondée et dotée en 676; dès son origine, cette communauté avait joui d'une souveraineté régalienne. Elle fut sécularisée au commencement du treizième siècle, et, de ce chapitre, sortirent plusieurs chanoines pour aller occuper le siége épiscopal de Strasbourg.[1]

Pendant la guerre de Trente ans, on avait songé à transférer le chapitre de Surbourg à Haguenau; ce projet ne fut exécuté qu'en 1738. Les archives départementales du Bas-Rhin conservent des traces nombreuses de cette translation, tels que des règlements, des procès-verbaux, des lettres patentes. De prime abord, on dirait que ce changement de destination n'a pu que tourner à l'avantage du chapitre, auparavant relégué dans une véritable solitude; il n'en fut rien; son transfèrement à Haguenau lui valut des tracasseries, des conflits assez fréquents, soit avec le curé de Haguenau, soit avec des couvents de cette ville, pour des questions d'intérêt ou de préséance. Peut-être les chanoines regrettèrent-ils plus d'une fois leur premier asile, et approuvèrent-ils rétrospectivement leurs prédécesseurs qui avaient, au quatorzième et au dix-septième siècle, résisté à des obsessions, à des instances multiples, faites pour les engager à quitter la région forestière. Ainsi, en 1354 déjà, il avait été question de transférer le chapitre de Surbourg à Saverne, pour échapper aux violences des gens de guerre.

Les propriétés du chapitre, sans être aussi considérables que celles de la plupart des abbayes et des chapitres de l'Alsace, étaient néanmoins réparties dans un grand nombre de communes dont quelques-unes se trouvaient même à une distance considérable du lieu de la fondation. De nombreux actes de procédure, auxquels donnent lieu les affaires forestières surtout, montrent le chapitre de Surbourg en rapport d'intérêt ou de litige avec Hanau-Lichtenberg, Deux-Ponts, la ville de Haguenau et avec des particuliers. Des constructions d'églises, des maisons capitulaires

1. Par exemple, Fréderic, frère de Conrad de Lichtenberg, Érasme de Limbourg, Jean de Manderscheid.

ou curiales, des affaires de réglementation, des statuts confirmés quelquefois par des bulles, caractérisent les archives spéciales du chapitre de Surbourg.

Parmi les actes, émanés de la cour de Rome, il en est un qui mérite une mention spéciale: c'est une lettre d'indulgence émise par une série de cardinaux en faveur de l'église chapitrale, dédiée à Saint-Martin et Saint-Arbogast. Dans son ornementation, cette lettre présente des particularités dont j'ai déjà reproduit, dans une autre occasion, les principaux contours [1]. Ici, je puis me permettre d'entrer à ce sujet en quelques détails plus précis.

La charte ou lettre d'indulgence mesure $0^{m},69$ de longueur, et $0^{m},89$ de largeur. Des fleurs ou arabesques très-variées, ayant le caractère de la renaissance, forment, sur les deux côtés du parchemin, une bordure longitudinale. Au milieu de cette bordure, on voit encadrée, à la gauche du lecteur, dans une espèce de médaillon, la figure de Saint-Martin, catéchumène, à cheval, coupant, à l'aide de son glaive, une partie de son manteau pour en revêtir un pauvre placé derrière le cheval blanc, et appuyant ses deux mains sur la croupe du coursier. La tête de Saint-Martin est entourée du nimbe doré; le saint est vêtu d'une tunique bleue et d'un manteau rougeâtre à doublure ou fourrure jaune. Le pauvre porte une tunique rougeâtre. Les guides ou rênes du cheval blanc que monte Saint-Martin, sont rouges et or; la couverture ou chabraque est rouge. L'étrier doré se rattache à la chabraque par une courroie rouge.

La figure du saint exprime une commisération éloquente; la chevelure blonde imprime à la physionomie beaucoup de douceur; tandis que la chevelure et la barbe noires du mendiant et ses yeux obliques donnent à cette individualité plutôt l'air d'un solliciteur astucieux et impudent, que l'attitude d'un pauvre humble et nécessiteux.

A la droite du lecteur, au haut de la bordure, se montre la figure de Saint-Arbogast, l'un des premiers évêques de Strasbourg; la tradition attribue aux instances de ce prélat, qui vécut sous les Mérovingiens, la fondation de l'abbaye de Surbourg. La figure du saint évêque est remarquablement placide; elle est imberbe, la chevelure brunâtre; la mitre basse, conique, non évasée, est entourée du nimbe traditionnel. Saint-Arbogast tient de sa main droite la crosse épiscopale, c'est-à-dire tournée en dehors, comme symbole de la juridiction à l'extérieur; on aperçoit encore les rudiments de l'ornement d'or, auquel on suspendait, dans les siècles antérieurs à celui où la lettre qui nous occupe a été écrite, le linge ou drap appelé *sudarium;* cette crosse épiscopale pose à terre sur un fond de

1. Voyez *Lettres sur les archives départementales du Bas-Rhin*, p. 314.

verdure. En examinant le costume du saint, on remarque de prime abord, l'aube blanche, avec la parure ou parature bleue; puis la chape rouge, sans chaperon, à bordures ou franges grises et noires. Dans ce costume épiscopal, manquent l'amict et l'étole.

Le nom de Oliverius, cardinal-évêque d'Ostie, qui se trouve en tête de la charte, est formé, par des lettres majuscules enluminées de vert, bleu, rouge et or; dans la lettre initiale O, on voit encadrée la figure de la sainte Vierge, tenant dans ses bras l'enfant Jésus. Ces deux têtes sont grossièrement dessinées, et ne répondent d'aucune manière au caractère idéal et religieux que les peintres du moyen âge et de la renaissance donnent à ces types divins. La Vierge est vêtue d'une robe rougeâtre, serrée au haut du cou; elle porte par-dessus ce vêtement un vaste manteau bleu à doublure jaune, qui sert en même temps de capuchon. Le nimbe de la Vierge, dont la chevelure reste cachée, est simple; le nimbe crucifère de l'enfant Jésus, qui est nu, laisse à découvert les boucles de ses cheveux blonds cendrés.

Une bordure de fleurs est suspendue transversalement comme une guirlande au haut de la charte, et au centre de cette bordure, se trouve une tête noire — celle du Christ — imprimée sur le suaire[1] ou sur une simple toile.

La partie inférieure de la lettre d'indulgence est privée d'ornementation.

Les fleurs, les boutons, les tiges, les enroulements des bordures présentent des dessins variés; dans les couleurs qui servent à enluminer cette floraison, le vert, le rouge, le bleu prédominent; on y entrevoit aussi du violet, du brun, du noir pâle, de l'or; c'est au total une gracieuse ornementation, dont peu de chartes, dans le dépôt du Bas-Rhin, offrent un équivalent.

Le texte de la lettre est ainsi conçu :

Oliverius Sabinensis Julianus Ostiensis Johannes Michael Portuensis Gregorius Albanensis Jeronimus Penestrinensis Episcopi Dominicus titulo sancti Clementis Paulus titulo sancti Sixti Johannes Jacobus titulo sancti

1. La tradition romaine, bien connue, se rapporte à l'image du Christ, imprimée sur le suaire dont Sainte-Véronique essuya le front et la figure du Sauveur, au moment où il marchait au supplice et succombait sous le fardeau de la croix. — La tradition grecque ou byzantine parle d'une autre image du Christ, imprimée sur une toile, que le Sauveur aurait envoyé à Abgar, roi d'Édesse, lequel avait prié le Sauveur de venir le visiter dans sa résidence. D'Édesse, cette image aurait passé à Constantinople, et plus tard de Constantinople à Rome. L'image que l'on voit reproduite au haut de la charte qui nous occupe, semble plutôt se rapporter à celle de la seconde légende, qu'à celle du suaire de Sainte-Véronique. Je ne puis me permettre de hasarder une hypothèse quelconque sur la couleur noire du portrait.



monte Johannes et sanc
ti ta sancte marie noue
Marie in Domnica Diaconi i
i universe orbis ecclie sub
Martini Confessoris sun
xps ipsius intercessionibus n
tor Martini et
Decanus et Captlm du
turris et edificijs debite rep
sarcijs decenter muniatur de
confluant et ad munitionem
gracie uberius con pexerint
prefati videlicet quilibet nri

Chromolithographie E. Simon, Strasbourg.



Stephani in Celio monte Johannes titulo sancti Vitalis Laurentius sancte Cecilie Antoniotus titulo sancte Anastasie Johannes titulo sancte Susanne presbyteri Baptista sancte Marie nove Raphaël sancti Georgii ad velum aureum Johannes sancte Marie in Aquiro Ascanius sancti Viti Johannes sancte Marie in Domnica Diaconi miseratione divina sancte Romane ecclesie cardinales universis et singulis presentes litteras inspecturis salutem in Domino sempiternam. Etsi universe orbis ecclesie sub sanctorum constructe vocabulis frequentius sunt collaudande illas multomagis convenit venerari que sub præsulis sancti Martini confessoris sunt decorate titulis qui Jehu Christi compar apostolis fuit ac contemptis mundi viciis coronam meruit habere sempiternam quo ipse Dominus noster Jehus Christus ipsius intercessionibus immediatius et perfectius vota fidelium dirigat et ad graciam exauditionis perducat. Cupientes igitur ut collegiata ecclesia sanctorum Martini et Arbogasti in Surburg Argentinensis diocesis ad quam sicut accepimus dilecti nobis in Christo venerabiles viri domini Decanus et capitulum dicte ecclesie singularem gerit (sic) devotionis affectum congruis frequentetur honoribus et a Christi fidelibus jugiter veneretur ac in suis structuris et edificiis debite reparetur conservetur et manuteneatur nec non libris calicibus luminaribus ornamentis ecclesiasticis et rebus aliis divino cultui necessariis decenter muniatur decoretur et ornetur in ea quoque cultus augmentetur divinus utque Christi fideles ipsi eo amplius ad eandem ecclesiam devotionis causa confluant et ad munitionem reparationem, conservationem, manutentionem et alia premissa manus promptius porrigant adjutrices quo ex hoc ibidem dono celestis gracie uberius conspexerint se refectos prefatorum decani et capituli supplicationibus nobis super hoc humiliter porrectis inclinati Nos cardinales prefati videlicet quilibet nostrum per se de omnipotentis Dei misericordia ac beatorum Petri et Pauli apostolorum ejus auctoritate confisi omnibus et singulis Christi fidelibus utriusque sexus vere penitentibus et confessis qui dictam ecclesiam in eorumdem sanctorum Martini episcopi et Arbogasti confessorum tertie ferie festum Pentecostes immediate sequentis ac Jovis sancte sive Cene Domini nostri Jehu Christi ipsiusque ecclesie dedicationis festivitatibus et diebus a primis vesperis usque ad secundas vesperas inclusive devote visitaverint annuatim et ad premissa manus porrexerint adjutrices pro singulis festivitatibus et diebus predictis quibus id fecerint centum dies de injunctis eis penitentiis misericorditer in domino relaxamus presentibus perpetuis futuris temporibus duraturis. In quorum omnium et singulorum fidem et testimonium premissorum presentes litteras fieri nostrorumque solitorum sigillorum jussimus et fecimus appensione communiri.

Datum Rome in domibus nostris sub anno a nativitate Domini millesimo quadringentesimo nonagesimo tertio die vero duodecimo mensis Aprilis pontificatus sanctissimi in Christo patris et domini nostri domini Alexandri divina providencia pape sexti anno primo.

Sur la marge recourbée : Hentzel.

Sur le revers des lettres :

Fl. de Saulveret.

F. te Gomiel in off. p. Bertrand.

Traduction.

Olivier, cardinal-évêque de la Sabine, Julien, cardinal-évêque d'Ostie, Jean-Michel, cardinal-évêque de Porto (d'Anzo), Grégoire, cardinal-évêque d'Albano, Jérôme, cardinal-évêque de Préneste (Palestrine), Dominique, cardinal-prêtre au titre de Saint-Clément, Paul, cardinal-prêtre au titre de Saint-Sixte, Jean-Jacques, cardinal-prêtre au titre de Saint-Etienne sur le mont Cœlius, Jean, cardinal-prêtre au titre de Saint-Vitale, Laurent, cardinal-prêtre de Sainte-Cécile, Antoine, cardinal-prêtre au titre de Saint-Anastase, Jean, cardinal-prêtre au titre de Sainte-Suzanne, Baptiste, cardinal-vicaire de sainte Marie-la-Neuve, Raphaël, cardinal-diacre de Saint-George dans le Vélabre, Jean, cardinal-diacre de Sainte-Marie in Aquiro, Ascagne, cardinal-diacre de Saint-Vite, Jean, cardinal de Sainte-Marie in Domnica, tous, par la miséricorde divine, cardinaux de la sainte Église romaine, à chacun et à tous ceux qui les présentes lettres verront salut éternel dans notre Seigneur.

Quoique toutes les églises du monde construites sous l'invocation des saints, soient dignes de fréquentes louanges, il convient d'autant plus de vénérer celles qui sont décorées du titre de Saint-Martin le Confesseur, lequel fut pour ainsi dire l'égal des apôtres de Jésus-Christ, et fut jugé digne, grâce à son mépris du monde vicieux, de conquérir l'éternelle couronne; de telle sorte que notre Seigneur Jésus-Christ lui-même dirige, sur l'intercession du saint, immédiatement et complétement, les vœux des fidèles et leur octroie un favorable accueil.

Désirant donc que l'église collégiale de Saint-Martin et de Saint-Arbogast, à Surbourg, dans le diocèse de Strasbourg, — à laquelle nos amés et honorables seigneurs le doyen et les membres dudit chapitre portent, nous le savons, une dévotion affectueuse et extraordinaire — jouisse de l'affluence et des honneurs qui lui sont dus, qu'elle soit constamment vénérée par les fidèles, réparée, conservée, maintenue en ses bâtiments et édifices, pourvue, décorée et convenable-

ment ornée de livres, calices, luminaires, ornements ecclésiastiques, et en toutes choses nécessaires au culte divin; désirant aussi que ce culte y progresse et que les fidèles chrétiens affluent d'autant plus soigneusement vers ladite église pour y faire leurs dévotions, et prêtent d'autant plus volontiers leurs mains secourables à sa réparation et conservation, à son maintien et affermissement, et à tout ce qui la touche, ainsi que nous venons de dire, lorsqu'ils verront qu'ils y ont été plus largement participants au don de la grâce divine; prêtant en conséquence l'oreille à la supplique que lesdits doyen et chapitre nous ont présentée, sur ces points divers, nous, les cardinaux sus nommés, tous, et chacun en particulier, ayant pleine confiance en la miséricorde du Dieu tout-puissant et dans l'autorité de Saint-Pierre et Saint-Paul ses apôtres, nous accordons à tous les fidèles des deux sexes, qui auront fait sincère pénitence et confession, lorsqu'ils visiteront tous les ans dévotement ladite église, le troisième jour après la fête de la Pentecôte, le jeudi saint et le jour de la consécration de ladite église, à partir de la première heure de vêpres jusqu'à la seconde, et qu'ils auront, pour les choses susdites, prêté une main secourable (nous leur accordons) miséricordieusement, pour chaque visite, aux fêtes et jours indiqués, cent jours d'indulgence à défalquer sur les pénitences à eux imposées, et les présentes seront indéfiniment valables à l'avenir. Et en témoignage de toutes et de chacune des dispositions susdites, nous avons prescrit et fait revêtir les présentes lettres de notre sigille ordinaire. Donné à Rome dans nos palais respectifs, l'an 1493 de la Nativité de notre Seigneur, le 12 du mois d'avril, et la première année du pontificat de notre très-saint père et seigneur en Jésus-Christ, Alexandre sixième, pape par la volonté de Dieu.

LOUIS SPACH.

FOUILLES

EXÉCUTÉES

DANS LES TOMBELLES CELTIQUES DE LA FORÊT COMMUNALE DE DESSENHEIM,

PENDANT LES 18, 19, 20 ET 21 AOUT 1862.

Le territoire de Dessenheim s'étend en majeure partie dans l'angle formé par le canal du Rhône au Rhin et celui de Neuf-Brisach. Dans la forêt, appartenant à ce village, se montrent quelques tombelles dont j'ai déjà signalé l'existence dans mon mémoire sur les *Tombes celtiques de la forêt communale d'Ensisheim*. Leur nombre devait être bien plus apparent, avant que la plaine qui s'étend entre la forêt de Dessenheim et celle d'Oberhergheim, où d'autres tombelles se montrent aussi, ait été livrée à la culture. Placées comme jalons entre les groupes de *tumuli* qui s'étendent au nord, près de Heidolsheim, au sud, près de Réguisheim et d'Ensisheim, elles ont dû appartenir à un établissement celtique, que relièrent plus tard les différentes routes romaines dont les tracés sont encore çà et là apparents.

Au delà du canal du Rhône au Rhin, dans la même direction que le fleuve, existe, en effet, un tronçon de la grande voie militaire que l'Itinéraire d'Antonin signale comme reliant Milan à Mayence, mais dont nous ne connaissons, dans son parcours sur la lisière orientale du Hartwald, que les stations de *Cambete* et de *Stabula*, qu'il faut chercher à Kembs et à Bantzenheim.

Cette voie, que l'on peut suivre surtout depuis ce dernier village jusqu'à Neuf-Brisach, tantôt est cachée sous la route moderne, tantôt montre au-dessus du sol son empierrement gazonné. Elle passe devant Balgau, à cent douze mètres d'un vaste *tumulus* de quarante mètres de diamètre sur plus de quatre mètres d'élévation. Les habitants racontent, en vous montrant le tertre, qu'ils désignent sous le nom de Ley-Hübel, l'apparition d'une blanche et brillante figure de femme qui, pendant la nuit se balance sur son sommet, mais qui disparaît dès le retour de l'aurore. Les propriétaires des deux champs sur lesquels il s'étend, m'ont assuré que, dans son état primitif, le monument mesurait près du double en hauteur, et, qu'en abaissant son sommet, ils en ont extrait un grand nombre d'ossements. Les

fouilles que j'y exécutai moi-même, en 1861, m'ont, en effet, laissé voir beaucoup de fragments très-ténus de squelettes qui semblent constater leur assertion.[1]

De Balgau à Dessenheim, se déroule une autre route, d'intérêt communal, connue sous le nom de Schwitzerstrass, assise probablement sur le tracé d'un chemin antique qui, au delà du presbytère du dernier village, porte le nom de *Herweg*, et se perd dans la forêt dans la direction de Hœttenschlag. Cette route relie plus loin Appenwihr et Sundhoffen, au delà duquel elle prend le nom de *Herweg*, et se dirige vers Horbourg, célèbre par les antiquités romaines qui y ont été trouvées. Elle est coupée, non loin de Hœttenschlag, par une autre voie antique qui reliait le rocher de *Brisiacum* aux établissements romains, situés au pied des Vosges, et qui porte encore aujourd'hui le nom significatif de *Rœmerweg*.

C'est au sud de cet embranchement de routes, que se trouvent perdues, sous l'ombre des forêts, les tombelles de Dessenheim.

Trois de ces monuments sont placés aux limites du territoire de cette commune et de celui d'Oberhergheim. Le tertre du milieu, le plus vaste et le plus élevé des trois, soutient sur son sommet la pierre-borne qui sépare les deux banlieues. Il ne mesure pas moins de trente-cinq mètres de diamètre sur quatre mètres de haut. Le grand nombre d'arbres qui le recouvrent, et surtout la circonstance que, sur sa partie méridionale, le terrain paraît avoir déjà été fouillé antérieurement, me le firent négliger. Ce fut sur celui de gauche, dans la forêt de Dessenheim, et sur celui de droite, qui se trouve placé dans le ban d'Oberhergheim, que je résolus de porter mes investigations.

La première de ces tombelles a trois mètres de haut sur trente-deux mètres de diamètre. Quelques souches de vieux chênes se montraient seules au milieu de l'épais gazon qui la recouvrait. J'y fis pratiquer une tranchée de sept mètres de large, certain dès lors d'y trouver des sépultures, si le temps les avait respectées.

En effet, ce fut à trente centimètres seulement sous le gazon de la tombelle que, près de la souche d'un vieil arbre, dont les racines s'étendaient au loin, m'apparurent, au milieu de leur réseau, les restes d'un premier squelette, placé au bord de la tranchée sur le versant oriental du *tumulus*. La tête, mutilée par les racines de l'arbre, était néanmoins assez conservée pour me montrer l'orientation du cadavre, qui avait été couché, les regards tournés vers l'Orient. Plusieurs ossements avaient résisté aux vingt siècles

1. Voy. *Bulletin de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace*, IIe série, t. I, p. 5-7.

qui, probablement, s'étaient écoulés depuis leur inhumation. Sous le squelette, dont bien peu de débris se retrouvèrent, le sol grisâtre témoignait du dépôt de cendres sur lequel le mort avait été couché. Cependant, par une circonstance assez extraordinaire, aucune trace de foyer, aucun charbon, tels qu'en présentent ordinairement toutes les tombes celtiques, ne vinrent s'offrir à mes regards. Des vestiges de plus de dix sépultures, toutes placées à quarante centimètres sous le sol, se révélèrent à moi, dans un rayon assez circonscrit, par la présence soit d'un os de la tête, soit de quelques restes de vertèbres, soit par un humérus, un tibia, un fémur ou quelque autre parcelle du corps. Parfois se présentait au milieu du sol graveleux un tesson de grossière poterie, toujours trop minime, néanmoins, pour me faire connaître la forme du vase.

A l'opposé de la tranchée, du côté de l'occident, je pus étudier un second corps, placé à cinquante centimètres de profondeur sous le gazon, et dont les mâchoires, admirablement conservées, purent me révéler l'âge. Les alvéoles des dents mâchelières avaient disparu, à l'exception d'une seule qui la contenait encore. L'os avait pris la forme courbe qui se remarque dans les mâchoires dénudées des vieillards. Cet homme, dont le squelette mesurait un mètre quatre-vingts centimètres de long, devait donc avoir atteint un âge fort avancé. Tous les ossements, même les phalanges des pieds et des mains, dont l'une reposait sur l'os de la cuisse, étaient dans un état de conservation remarquable. Débarrassé de la terre qui le recouvrait, il se montrait à nous comme s'il eût été placé dans la vitrine d'un musée. Mais, une heure plus tard, ces mêmes os déjà se fendillaient, et le soleil, en s'abaissant, n'avait point encore atteint le sommet des Vosges, que déjà, sous ses rayons, le squelette avait pris une tout autre physionomie, et que la plupart des ossements se brisaient au seul contact de la main.

En même temps que ce corps se découvrait, surgissaient à la lumière, vis-à-vis du premier squelette retrouvé, et, comme celui-ci, placés sous la souche d'un vieux chêne, deux corps appareillés, dont l'un était d'une conservation presque intacte, mais dont il ne restait du second que la partie supérieure. Il est probable que les racines de l'arbre, en brisant les os de la partie inférieure, en auront précipité la décomposition.

Cette sépulture est une des plus intéressantes que j'aie eu l'occasion de rencontrer dans mes nombreuses explorations. J'avais sous les yeux le tableau de deux êtres qui, pendant leur longue pérégrination sur cette terre, s'étaient sans doute aimés; avaient vécu ensemble, avaient partagé les peines et les plaisirs de cette vie, et, tous deux ensemble, partageaient

ces six pieds de terre depuis des siècles. Étaient-ils morts en même temps? La femme, dont le bras droit reposait sous l'épaule gauche de l'homme, près duquel elle avait été couchée, avait-elle précédé de quelques jours ce dernier? La tombe n'a pu le dire : seulement la science a pu nous venir en aide pour reconnaître dans la nature des squelettes des marques certaines du sexe de leurs possesseurs, et du grand âge auquel ils étaient parvenus.

La taille de l'homme, prise dans la tombe, était d'un mètre quatre-vingt-cinq centimètres. Celle de la femme, dont la charpente osseuse était beaucoup moins forte, dont les mâchoires, dénudées comme celles de l'homme, étaient d'une extrême délicatesse, est restée incertaine; mais d'après la longueur des bras et de la colonne vertébrale, elle avait dû être élancée.

Le crâne de l'homme était d'une épaisseur remarquable. La mâchoire inférieure ne contenait que les dents de devant, sans que les molaires aient eu laissé la moindre trace dans l'os dont la courbe et le renflement intérieur, par suite de leur absence, attestaient l'âge extrêmement avancé de l'individu. L'examen des bassins, d'une conservation parfaite chez les deux squelettes, ne laissait aucun doute sur leur sexe réciproque. Les deux têtes, tournées l'une vers l'autre, les ossements de la femme, à demi couchés sous ceux de l'homme, donnaient à ce tableau funèbre quelque chose de touchant.

Il est remarquable qu'en arrivant à une plus grande profondeur de la tombelle, les vestiges de sépulture ont été en diminuant, et que, à un mètre et demi sous la superficie du tertre, toute trace d'inhumation a disparu. Il est vrai, qu'à cette profondeur, le sol n'était en grande partie composé que de gros gravier au milieu duquel, comme je l'ai déjà souvent signalé, les ossements se consument, à moins qu'un lit de cendres ne protége le squelette. D'un autre côté, j'observerai qu'aucun reste d'objet métallique quelconque, ni torque, ni fibule, ni bracelet, rien de ce qui, ordinairement, était donné au mort dans la tombe, n'a été retrouvé. Je pus néanmoins me convaincre qu'au pied des deux vieilles gens, dont j'avais sous les yeux les squelettes, un vase de terre, dont je retrouvai les tessons, avait été déposé.

Parvenu, sans aucun autre résultat, jusqu'au niveau du sol de la forêt, je portai mes investigations sur le *tumulus* situé à l'ouest sur le ban d'Obershergheim. Ce tertre mesure trente mètres de diamètre sur un mètre et demi de hauteur. J'y fis pratiquer une double tranchée, l'une de sept mètres de large coupant tout le monument de l'est à l'ouest, l'autre, dans la

partie nord, de quatre mètres en tous sens. Tout le reste de la tombelle était recouvert de bois.

Au-dessous du gazon, quinze centimètres environ de terre apparaissaient; tout le reste du terrain rapporté n'était composé que de gravier. Aussi ne pus-je constater que trois inhumations, dont une seule me montra un squelette presque entier. C'était celui d'un guerrier sur lequel je recueillis une fibule, et à qui avait été donné le glaive qu'il avait manié, et dont les phalanges de la main gauche retenaient encore la poignée. La mâchoire inférieure, surtout, était d'une parfaite conservation, et contenait toutes ses dents, au nombre de quatorze. Presque toute la charpente osseuse était encore en place; le corps mesurait un mètre quatre-vingt-cinq centimètres; et, d'après l'inspection des os, cet homme avait dû mourir dans toute la vigueur du jeune âge. L'arme qu'il tenait, retenue dans un fourreau de fer, était en tout semblable pour la forme aux deux glaives trouvés, l'année précédente, dans une tombelle de la forêt de Haguenau, près de Schirrhein[1]. Il est évident que les *tumuli* des deux localités ont appartenu à des populations de race commune, et que les armes dont elles se servaient provenaient de la même fabrique. Je ne pus constater qu'un seul foyer dans la tranchée latérale. Sur une excavation de plus de vingt-cinq centimètres de cendres empilées, je découvris les restes d'un squelette. Il avait été couché visiblement sur la place même où avait brûlé le feu consécratoire de l'enterrement. Des tessons de vases furent les seuls objets que je pus recueillir, quoique, selon toute probabilité, celui ou celle qui avait été déposé là, eût occupé un rang distingué dans sa tribu.

De faibles vestiges d'ossements, dans une autre partie de la tranchée de l'ouest, purent seuls me faire connaître la présence d'une troisième sépulture. Mais, malgré tous les soins donnés à mes recherches, aucun reste d'arme, aucun objet d'ornement, ne s'offrit à mes regards, à l'exception d'un petit anneau

1. *Bulletin de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace*, IIe Série, t. I, p. 82.

Biesheim
VIEUX-BRISACH
Wolfgantzen
Appenwihr
NEUF-BRISACH
Volgelsheim
Weckolsheim
Algolsheim
Hoettenschlag
Obersaash.m
CANAL VAUBAN
RHIN
CANAL DU RHONE
Dessenheim
Heiteren
HART WALD
Nambsheim
Ruestenhart
Schmitzerstrass
voie romaine
Balgau
Ley-Hübel
Antique voie
Fessenheim
Hirtzfelden

Dressée par M.rn de Ring. Echelle Lith E. Simon, Strasbourg.

1 0 1 2 3 Kil



en fer, de treize millimètres de diamètre, placé sur la poitrine du mort. Ces trois inhumations m'apparurent, comme celle de la tombelle précédemment ouverte, à quarante centimètres environ sous le gazon du *tumulus*, tandis qu'à une plus grande profondeur, le gravier, de plus en plus dénué de terre, propre à emboîter les ossements, les avait totalement absorbés. Je n'en rencontrai plus çà et là que quelques faibles vestiges dans tout le bas de la tombelle.

Comme déjà, à une époque antérieure, on avait trouvé un glaive dans la forêt d'Oberhergheim, en enlevant une souche d'arbre sur un des tertres de cette forêt, et que, en 1830, lors de la construction du chemin de Dessenheim à ce village, on avait, en renversant un monticule funéraire, pour donner passage à cette route, trouvé dans son sein plusieurs vases de terre, différents anneaux creux en bronze, et une longue chaînette du même métal, tous objets qui, malheureusement, ont été brisés par leurs possesseurs, je résolus de porter mes recherches sur un autre *tumulus*, situé seulement à quelques pas de ce chemin et rapproché des parois encore debout du tertre renversé. Mes fouilles furent infructueuses, ainsi que le furent, sur une sixième tombelle, celles que j'entrepris, à un kilomètre environ plus loin dans l'intérieur de la forêt, à proximité d'une redoute très-bien tracée, qui date, dans la tradition du peuple, de l'époque de la guerre des Suédois.

Les résultats généraux de ces recherches n'ont pas été toutefois sans intérêt. Elles constatent la nature de ces monuments, élevés pour servir de sépulture à une population sédentaire. Nous pouvons, par le peu d'objets retrouvés, leur assigner, avec pleine assurance, une antiquité voisine de l'époque romaine, époque à laquelle appartiennent la plupart des groupes de *tumuli* que nous avons étudiés, jusque aujourd'hui, depuis le sud jusqu'au nord de la province.

NOTE

SUR

L'ANCIENNE COMMANDERIE TEUTONIQUE DE DHAN

PRÈS DE ZINSWILLER, CANTON DE NIEDERBRONN.

A peu de distance de Zinswiller, dans la direction d'Offwiller, se trouve un canton rural vulgairement désigné sous le nom de Dhanenkloster, ou indistinctement, sous celui de Dhanenfeld; c'est l'emplacement de l'ancienne commanderie teutonique de Dhan, dont le site, généralement ignoré, mérite, selon moi, d'être noté, au moins pour mémoire, dans le Bulletin de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace. On lit peu de choses sur cette maison dans les chroniques d'Alsace; cependant asile de la vertu et de la science, à n'en pas douter, durant plusieurs siècles, elle doit avoir son histoire comme tous les établissements de ce genre. Tout ce que Schœpflin en rapporte, se réduit à ce qu'il dit, tome II, page 453, édition de 1761 : qu'elle a été érigée en 1368 par le noble chevalier Eberhard d'Ettendorff, et que le comte de Hanau-Lichtenberg, qui en avait l'Advocatie, l'a sécularisée en 1609; elle n'a donc été établie que deux ans plus tard que celle fondée dans l'Ile-Verte, à Strasbourg, par l'ami de Dieu, le mystique Rulmann Meerswin. Le registre des paroisses du diocèse de Strasbourg, imprimé en 1778, ne contient, sous la rubrique de Lichtenberg, que ceci : Dhan — détruit : Préceptorat de l'ordre teutonique — éteint. Je ne sache non plus, que notre président, M. Spach, en fasse mention quelque part dans ses intéressantes publications sur les établissements religieux de l'Alsace, au moyen âge. Dans les recherches que j'ai faites, relativement à cette maison, dans les archives de la fabrique consistoriale d'Oberbronn, je n'ai trouvé qu'un seul document un peu ancien, où il en soit question; c'est une colligende (*Zins-bouch*) sur les revenus de la prémissairie d'Offwiller, renouvelée le 12 février 1555, entre les redevanciers, d'une part, et les marguilliers de l'église de Notre-Dame d'Offwiller, d'autre part, en présence des échevins d'Offwiller et de Dom. Samson de Brandenburg, qualifié de commandeur à Dhan (*Comther der zytt zu*

Dan). La colligende énumère parmi les censitaires de la prémissairie, le fermier (*der hoffman*) de Seelhoven, ancien prieuré près de Lichtenberg, incorporé à l'abbaye de Neubourg, le commandeur de Dhan, et l'abbé du monastère de Hornbach, situé dans la Moselle.

Je crois devoir faire remarquer que Dhan est désigné, non sous le nom de préceptorat, mais sous celui de commanderie, dans le document que je cite. Enfin, comme on le remarque encore, la date de 1555, c'est l'année, dite de la paix de religion, où les catholiques et les protestants ont commencé à être traités sur le même pied dans les affaires politiques.

Il ne reste plus rien des anciens bâtiments claustraux; les derniers débris en ont servi à construire tout un quartier de maisons à Zinswiller. L'emplacement que nous indiquons, n'est donc plus pour nous qu'un témoin muet qui confirme à la fois, et les grandeurs, et les abaissements de la vie morale des peuples.

JÉR.-ANS. SIFFER,
Curé de Weyersheim.

NOTE SUR LES *TUMULI*

DE LA FORÊT DE BRUMATH.

Brumath (*Brocomagus*), ville principale de la cité des Triboques, est célèbre dans l'histoire militaire des Gaules par la victoire remportée sous ses murs par le César Julien contre les Germains, l'an 356 de l'ère chrétienne.

L'antique Brocomagus a été entièrement détruit, mais des fouilles nombreuses ont mis au jour de précieux débris dont notre célèbre antiquaire Schœpflin a donné la description dans son *Alsatia illustrata*.

Depuis Schœpflin de nouvelles découvertes ont eu lieu au dehors de la ville le long des voies qui la traversent : je citerai principalement les nombreuses urnes cinéraires trouvées en 1854 par MM. Merck et Schnœringer dans les prairies situées entre Brumath et l'ancien couvent de Stéphansfeld[1] (Bulletin, t. II, p. 75). Cette agglomération de vases funèbres entourés de murs formait un véritable cimetière placé le long de la grande voie romaine qui se dirigeait de Strasbourg vers Mayence par Brumath. D'autres monuments funèbres (vases, urnes, etc.) ont été trouvés à Stéphansfeld même et forment aujourd'hui une précieuse collection déposée dans l'asile d'aliénés qui a succédé à l'ancien monastère.

A côté de ces débris si nombreux qui indiquent d'une manière évidente l'époque d'incinération, apparaissent des sépultures d'une tout autre nature, dans les tertres que renferme la forêt communale de Brumath. Un grand nombre d'entre eux ont été rasés, sans que l'on ait conservé aucun souvenir de ce qu'ils contenaient, et jusqu'à présent on manquait de renseignements précis sur le nombre et l'emplacement de ceux qui ont échappé à la destruction. Cette lacune vient d'être comblée par M. Beilstein, agent voyer à Brumath, qui a offert à la Société une collection de dessins relatifs à ces *tumuli* comprenant un plan d'ensemble de la forêt au $\frac{1}{10.000}$ et huit feuilles de détail au $\frac{1}{200}$.

M. Beilstein a levé et rapporté sur le plan d'ensemble soixante-cinq *tumuli* qui forment deux groupes : l'un, au sud, comprend dix-neuf *tumuli* numérotés de 1 à 19; l'autre, au nord, en renferme quarante-cinq, cotés

1. Stéphansfeld est désigné dans les mémoires de Schweighæuser comme un camp romain qui aurait été placé près de Brumath, dans une position analogue à celle du camp de la Chartreuse près de Strasbourg.

de 20 à 64. Entre les deux groupes, on voit, au centre de la forêt, un *tumulus* isolé, coté n° 65.

Les détails contenus dans les huit feuilles annexées au plan sont dessinés avec beaucoup de goût et de précision; ils représentent les élévations géométriques des soixante-cinq *tumuli*, avec l'indication des tranchées faites dans les n°s 24, 35, 36, 37 et 41.

Le n° 24 a été atteint, il y a peu d'années, par les travaux de rectification du chemin vicinal de Brumath à Donnenheim; on y a trouvé des poteries dont M. Beilstein espère pouvoir mettre quelques fragments sous les yeux du comité.

Les n°s 35 et 36 ont été fouillés en 1857 par M. de Ring, dont le compte rendu (inséré au Bulletin, t. II, p. 88) signale la présence d'un crâne et de débris d'ossements entourés de charbons, de cendres et de fragments de bois au milieu desquels se trouvaient un kelt en bronze, un couteau, des anneaux et des clous du même métal.

Le n° 37 a été déblayé en grande partie par les troupes alliées qui occupaient, en 1815, la ville de Brumath; on n'a pas d'indications précises sur les résultats de ces fouilles, qui furent, dit-on, peu fructueuses.

Le n° 41 a été détruit en partie, lors du creusement du fossé de délimitation de la forêt; on y a recueilli quelques fragments de poterie, aujourd'hui dispersés.

Un autre *tumulus* a été entièrement détruit en 1837, lors de la construction du chemin d'intérêt commun de Pfettisheim à Brumath. M. Beilstein en a marqué l'emplacement sur sa carte.

Je n'entrerai pas dans les détails de la question d'origine de ces *tumuli*, qui a été traitée dans le compte rendu de 1857. Je rappellerai seulement qu'il paraît très-probable que les *tumuli* n°s 35 et 36 où le bronze apparaît seul à l'exclusion du fer, appartiennent à une époque antérieure à l'invasion romaine, de même que ceux de Schlestadt dont il a été fait mention dans le Bulletin (t. I, p. 260).

Je ferai remarquer, en terminant cette note, que le chemin vicinal de Donnenheim à Brumath, qui est bordé des deux côtés par les *tumuli* du groupe septentrional, coïncide précisément avec la voie romaine qui, de Brumath, se dirigeait vers Küttolsheim, Avolsheim et Bergheim, dans le Haut-Rhin.

Le comité appréciera la haute importance du travail de M. Beilstein, qui peut servir de modèle pour toutes les études de ce genre.

Le colonel DE MORLET.

PLAN DES TOMBELLES CELTIQUES

de la forêt communale de Brumath.

Dressé par M. Beilstein Agent voyer à Brumath.

Nos d'ordre des tertres.	Diamètre de chaque tertre.	Hauteurs	Observations.
1	34m 00	3m 00	
2	22 " "	3 20	
3	35 " "	3 25	
4	28 . .	4 30	
5	20 . .	2 00	
6	17 . .	2 75	
7	23 . .	3 20	
8	18 . .	1 30	
9	16 . .	1 00	
10	18 . .	1 50	
11	16 . .	1 40	
12	16 . .	1 00	
13	17 . .	2 60	
14	25 . .	3 20	
15	20 . .	1 30	
16	24 " "	3 50	
17	25 . .	3 00	
18	17 . .	2 35	
19	24 . .	3 40	
20	24 . .	3 85	
21	18 . .	2 08	
22	12 . .	1 15	
23	12 . .	1 10	
24	12 . .	1 20	
25	12 . .	1 00	
26	12 . .	0 80	
27	18 . .	1 73	
28	24	2 38	

Banlieue de Bilwisheim

Donnenheim

Donnenheim

Brumath

CANAL DE LA

Bᵉ de Brumath.

Mayence

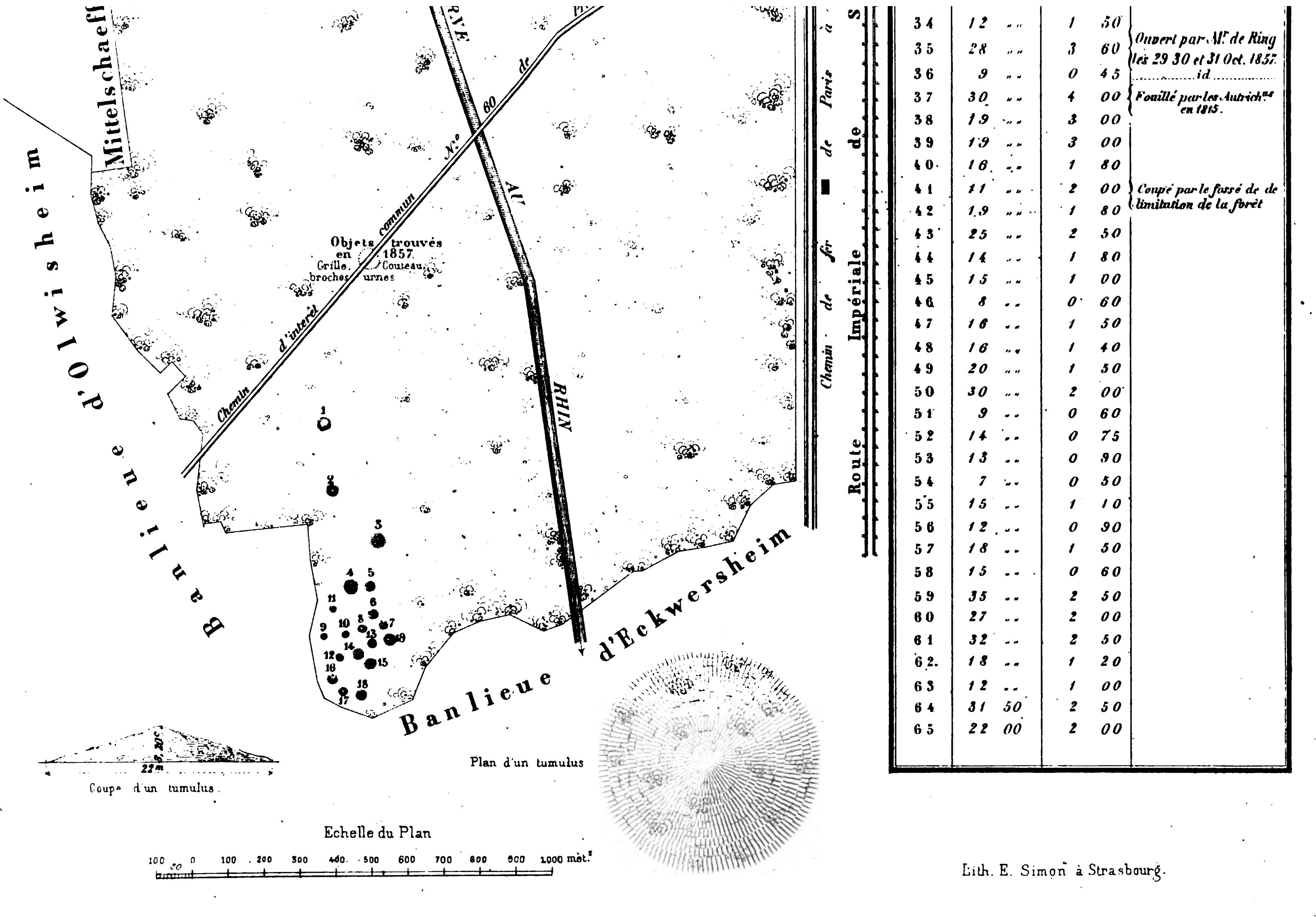
Embranchemᵗ

Chemin vicinal ord.ʳᵉ de Donnenheim à Brumath dit Mittelhausenstrasse

de la voie romaine de Kuttolsheim à Mertzwiller

Maison forestière

Chemin de grande communicat.ⁿ Nᵒ 10. de Mutzig à Brumath

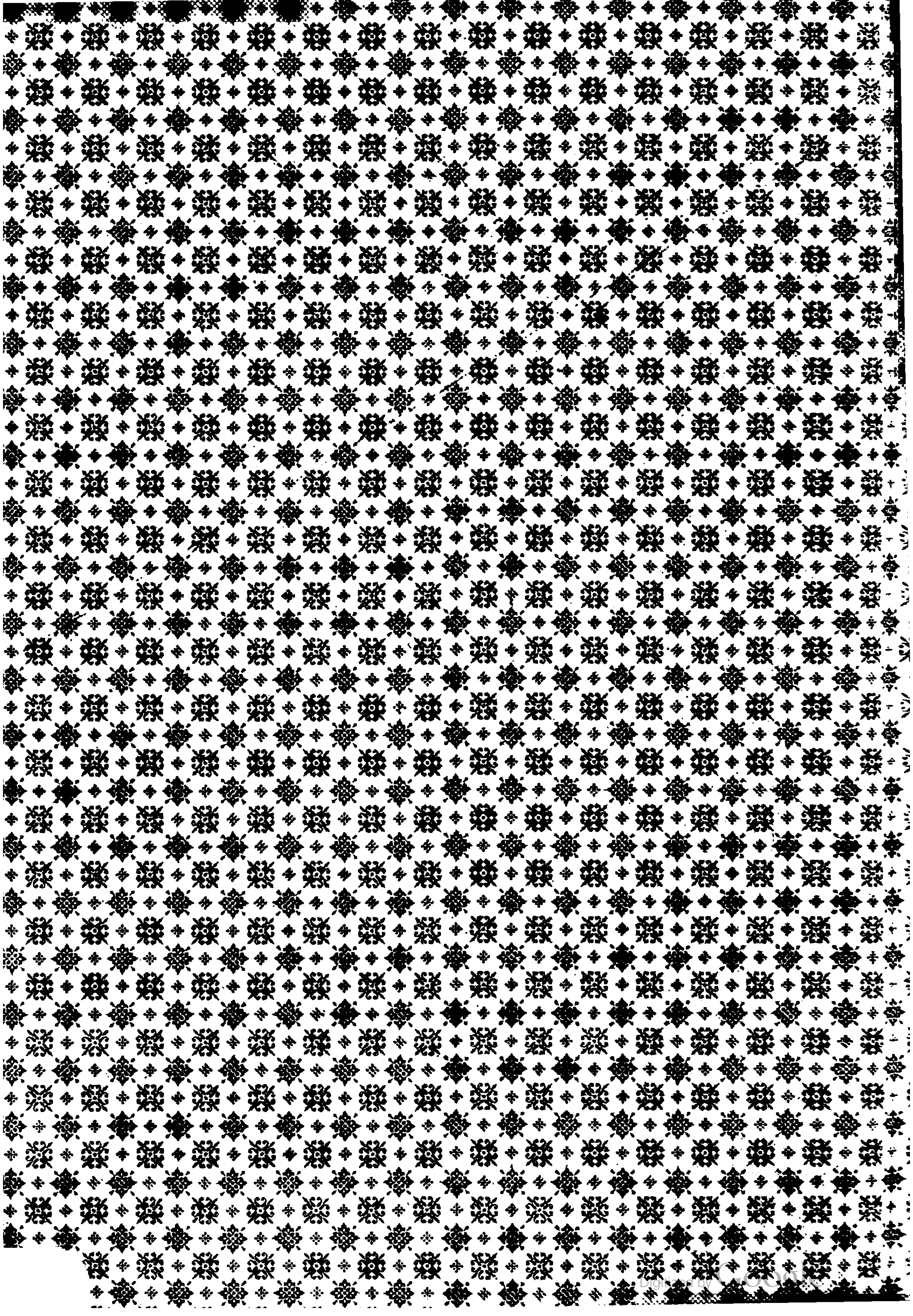


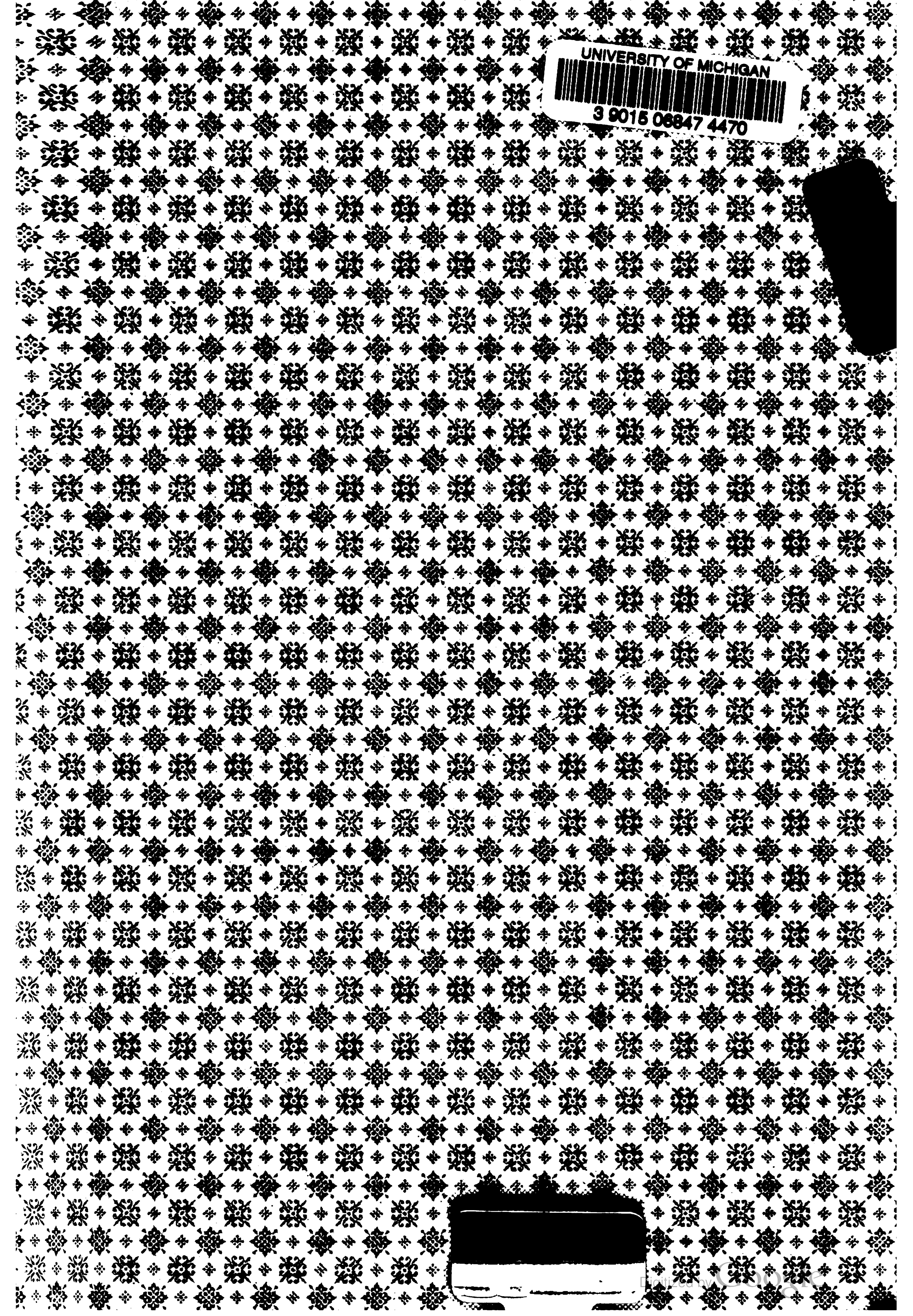
34	12	..	1	50	Ouvert par Mr de Ring les 29 30 et 31 Oct. 1857.
35	28	..	3	60	
36	9	..	0	45	id
37	30	..	4	00	Fouillé par les Autrichns en 1815.
38	19	..	3	00	
39	19	..	3	00	
40	16	..	1	80	
41	11	..	2	00	Coupé par le fossé de de limitation de la forêt
42	1,9	..	1	80	
43	25	..	2	50	
44	14	..	1	80	
45	15	..	1	00	
46	8	..	0	60	
47	16	..	1	50	
48	16	..	1	40	
49	20	..	1	50	
50	30	..	2	00	
51	9	..	0	60	
52	14	..	0	75	
53	13	..	0	90	
54	7	..	0	50	
55	15	..	1	10	
56	12	..	0	90	
57	18	..	1	50	
58	15	..	0	60	
59	35	..	2	50	
60	27	..	2	00	
61	32	..	2	50	
62	18	..	1	20	
63	12	..	1	00	
64	31	50	2	50	
65	22	00	2	00	

Lith. E. Simon à Strasbourg.

TABLE DES MATIÈRES.

PAGES.




UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06847 4470

